This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

L Soc 1636.25.15

HARVARD COLLEGE LIBRARY

BOUGHT FROM THE INCOME OF THE FUND
BEQUEATHED BY
PETER PAUL FRANCIS DEGRAND
(1787-1855)
OF BOSTON

FOR FRENCH WORKS AND PERIODICALS ON THE EXACT SCIENCES
AND ON CHEMISTRY, ASTRONOMY AND OTHER SCIENCES
APPLIED TO THE ARTS AND TO NAVIGATION

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres

DU

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896).

DEUXIÈME SÉRIE

TOME XXI

45me volume de la collection

ANNÉE 1901

SAINT-ÉTIENNE
SOCIÉTÉ DE L'IMPRIMERIE THÉOLIER
J. THOMAS & Cie
Rue Gérentet, 12.
1901

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres

DU

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896).

DEUXIÈME SÉRIE

TOME XXI

45me volume de la collection

ANNÉE 1901

SAINT-ÉTIENNE
SOCIÉTÉ DE L'IMPRIMERIE THÉOLIER

J. THOMAS & Cie

Rue Gérentet, 12.

1901

L Soc 1636.25.15

HARVARD COLLEGE LIBRARY
DEGRAND FUND
Sep 21, 1931

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres

DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896).

COMPOSITION

DES

BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ

—

ANNÉE 1901

—

BUREAU GÉNÉRAL

Président d'honneur . . . M. le Préfet de la Loire.

Président . . . . . M. Jules GINOT.

Vice-Présidents . . . . . M. P. LABULLY (O.M.A.).
M. L.-J. GRAS.
M. C. LEBOIS ✻.
M. Sébastien MULSANT ✿.

Secrétaire général . . . . . M. Joseph BIRON ✿.

Trésorier . . . . . M. J.-J. BONNIOT.

BUREAUX DES SECTIONS

Section d'Agriculture, d'Horticulture et de Viticulture.

AGRICULTURE

Président . . . . . M. LABULLY (O.M.A.).
Vice-Présidents . . . . . { M. A. FILLON (M.A.). M. ROSSILLOL.
Secrétaire. . . . . M. ALEXANDRE.

HORTICULTURE

Président. . . . . M. Emile PHILIP.
Vice-Président. . . . . M. TEYSSIER.
Secrétaire. . . . . M. BRUNET.

VITICULTURE

Président. . . . . M. TARDIVAT.
Secrétaire. . . . . M. PLOTON.

Section d'Industrie.

Président. . . . . M. L.-J. GRAS.
Vice-Président. . . . . M. Benoît CLAIR ✻.
Secrétaire. . . . . M. GARDETTE.

Section des Sciences.

Président. . . . . M. C. LEBOIS ✻.
Vice-Président. . . . . M. N.
Secrétaire. . . . . M. A. VIAL.

Section des Arts et Belles-Lettres.

Président. . . . . M. Sébastien MULSANT ✻.
Vice-Président. . . . . M. Félix THIOLLIER ✻.
Secrétaire. . . . . M. Ch. DURIVAUX.

Conservateur du matériel des Comices et des Collections. . . . . M. J.-B. CROIZIER.
Conservateur adjoint . . . M. N.
Secrétaire-Archiviste . . . M. Louis LAPALA.

Président honoraire . . . . M. Jules EUVERTE ✻.
Président honoraire de la Section d'Industrie . . . M. Maximilien EVRARD ✻.
Président honoraire de la Section d'Agriculture. . M. OTIN fils (M.A.).

LISTE GÉNÉRALE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

INDUSTRIE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Au 1er Janvier 1901.

Membre d'honneur : M. le Maire de la ville de Saint-Etienne.

Membres titulaires habitant Saint-Etienne (1).

MM.

1891 **Alexandre** (Nicolas), entrepreneur, 35, avenue Denfert-Rochereau.

1896 **Andrieu** (Pierre), directeur de la voirie municipale, 2, rue Jacquard.

1886 **Aulagne** (Emile), pharmacien, 36, rue de la République.

1890 **Aulagnon** (Léon), directeur de la Minoterie Stéphanoise, 13, rue de la Préfecture.

1887 **Aulanier** (Fernand), ingénieur, 25, rue Claude-Delaroa.

1891 **Baconnier**, horticulteur, à Côte-Chaude.

1879 **Bahurel** (Joannès), maître-teinturier, chez M. Marcoux, 10, rue de la Paix.

1893 **Balaÿ** (Ferdinand), notaire, 10, rue de la Paix.

1878 **Barailler** (Jacques), fabricant de velours, 25, rue de la République.

1863 **Barrallon** (Antony), 3, rue de la République.

---

(1) Les noms en caractères gras sont ceux des Membres qui faisaient partie de la Société lorsqu'elle a été reconstituée sous sa forme actuelle, en 1857, par la fusion de la Société agricole et industrielle avec la Société des Sciences naturelles et des Arts.

1889 Barlet (Eustache), 12, place Paul-Bert.

1898 Bartésago (Edmond), marchand de bronzes d'art, 15, place de l'Hôtel-de-Ville.

1884 Bastide (Théodore), propriétaire, 12, rue Gambetta.

1883 Béal (Louis), propriétaire, 37, rue Balay.

1893 Berthon (J.-B.), 35, rue Gambetta.

1885 Bertrand (Pierre), fabricant de produits chimiques, 29, rue de la République.

1870 Biétrix ✻, constructeur-mécanicien à La Chaléassière.

1876 Biron (Joseph) ✻, chef de division honoraire de la Préfecture, 8, rue Traversière.

1898 Blachon, directeur de la Manufacture Française d'armes, cours Fauriel.

1884 Blanchard (Jules), négociant en vins, 5, place Marengo.

1892 Bodart, directeur du Crédit Lyonnais, Saint-Étienne.

1896 Bonnet (Pierre), entrepreneur, aux Chaumières, près Le Soleil.

1899 Bonniot (Jean-Jacques), Directeur de la Société Générale de Saint-Etienne, 6, place de l'Hôtel-de-Ville.

1890 Bonthoux (Henri), fabricant d'instruments de musique, 3, rue de la Préfecture.

1883 Bory-Solle, coutelier, 17, rue du Grand-Moulin.

1896 Boyer (Jean-Baptiste), distillateur-liquoriste, 45, rue de la Préfecture.

1892 Bréchignac (Gaspard), banquier, 13, rue des Jardins.

1895 Brossy, négociant, 13, rue des Jardins.

1892 Brunet (Mathieu), rentier, 60, rue du Treuil.

1898 Brunon (Emile), maître-menuisier, 16, rue des Chappes.

1879 Chaize (Nicolas), fabricant de lisses, à La Digonnière, chemin de Guizay.

1892 Chambovet, avoué, 13, rue des Jardins.

1893 Chansselle (Jules), ingénieur civil des mines, 8, place de l'Hôtel-de-Ville.

1863 Chapelle (F.) ✻, avocat, 1, rue de la Badouillère.

1896 Charbonnet ✻, directeur honoraire des Contributions indirectes, 31, rue Gambetta.

1876 Charvet (Henri), négociant, 5, place Marengo.

1888 Chataignier (Mathieu), constructeur-mécanicien, 85, rue Michelet.

1894 Chaumarat (Joannès), architecte, 6, rue du Chambon.

1886 Chauvet (Pierre), fabricant de chaux à Bellevue.

1892 Chéri Rousseau, photographe, 3, rue de la Paix.

1868 Chevalier fils, libraire, 4, rue du Général-Foy.

1877 Chevret (Louis), pharmacien, 7, rue d'Annonay.

1901 Chirat aîné, horticulteur, 1, rue du Général-Foy.

1892 Cholat (Charles) ✱, administrateur délégué des Aciéries de Saint-Etienne.

1879 Clair (Benoît) ✿, mécanicien, 126, rue de Lyon.

1897 Clavel, directeur de l'Institution des Sourds-Muets, Saint-Etienne.

1900 Clermont Alphonse, ingénieur civil des mines, 3, rue de la Bourse.

1880 Cognet-Robin, grainetier, 1, rue de la République.

1895 Colcombet (André), négociant, place de l'Hôtel-de-Ville.

1899 Collonge, négociant en tissus de caoutchouc, route de Bourg-Argental.

1887 Comte, pasteur protestant, 2, rue Balay.

1899 Courbis (Jacques), arbitre de commerce, 25, cours Victor-Hugo.

1898 Courbon, marchand de bois, avenue Denfert-Rochereau.

1899 Courbon-Lafaye (Joseph), ingénieur-agronome, 6, rue Mi-Carême.

1891 Crétinon (François), marchand de vins, 14, rue de la Badouillère.

1895 Cros (Pierre), rentier, 15, rue Jean-Claude-Verpilleux.

1870 Croizier (J.-B.), propriétaire, 52, rue de la Paix.

1887 Darne, fabricant d'armes, cours Fauriel.

1883 David (Adrien), négociant, 13, place de l'Hôtel-de-Ville.

1867 David (Francisque), négociant, 16, rue de la Bourse.

1885 David (Maurice), blanchisseur, aux Grandes-Molières.

1896 Déchaud ✿, épicier en gros, 7, rue Mi-Carême.

1879 Degraix (Antoine) fils, 3, rue du Grand-Moulin.

1898 Delomier, négociant, place de l'Hôtel-de-Ville.

1895 Denuzière (Charles) ✿, négociant, 6, rue du Général-Foy.

1890 Deville-Bertail, propriétaire, rue du Coin.

1898 Dodat, architecte, 3, place Paul-Bert.

1896 Dubœuf (Claudius), négociant, 9, rue des Mouliniers.

1882 Dubois (Pascal), entrepreneur, 6, rue de l'Epreuve.

1898 Durivaux (Charles), rédacteur au *Mémorial de la Loire*, 12, rue Gérentet.

1889 Epitalon (Antoine), fabricant de rubans, 20, rue de la Bourse.

1862 Epitalon (J.-M.), négociant, 5, rue Mi-Carême.

1888 Falciola (Marcel), entrepreneur de plâtreries et peintures, 35, rue Paul-Bert.

1894 Fayard (Joseph), fabricant de joaillerie, 21, place du Peuple.

1889 Fayard, 35, avenue Denfert-Rochereau.

1896 Ferréol, manufacturier, 4, rue de la Rivière.

1899 Ferrier, négociant en grains, rue de Sorbiers.

1890 Fessy, teinturier, docteur-médecin à La Valette.

1899 Figarol aîné, marchand d'articles de boucherie, 117, rue de Roanne.

1894 Fougerolle, notaire, 26, place du Peuple.

1876 Foujols (Amédée), propriétaire, 12, rue du Général-Foy.

1900 Fraisse Paul ✠, négociant, 5, place de la Badouillère.

1889 Fraissenon, inspecteur de la Compagnie d'assurances *La Nationale*, 12, rue Gambetta.

1893 De Fréminville (Marie) ✠, archiviste de la Loire, cours Fauriel.

1894 Gachet (Marc), avocat, 4, rue du Grand-Moulin.

1900 Gattel, horticulteur, rue Sainte-Catherine.

1901 Garand ✠, docteur en médecine, 1, rue de la Paix.

1894 Gardette (Léonard), chef des services administratifs aux Houillères de Saint-Etienne.

1886 Gaston, docteur-médecin, 2, rue Faure-Belon.

1863 Gaucher ✻, fabricant d'armes, 12, grande rue des Creuses.

1884 Gaurel (Philippe), horticulteur, rue Bourgneuf.

1889 Gauthier (Antoine) (O. ✻), fabricant de rubans, 10, rue Mi-Carême.

1868 Gauthier-Dumont, 5, rue d'Arcole.

1887 Gauthier (Jean), chapelier, 3, rue de Paris.

1895 Gerinte, maître de forges, rue Thimonier.

1896 Gilonne, plâtrier-peintre, 18, rue Neuve.

1892 Ginot (Joseph), 19, place Marengo.

1863 Ginot (Jules), propriétaire, 4, rue de la République.

1879 Giron (Marcellin) ✻, négociant, 2, rue de la Richelandière.

1897 Giry (Paul), pharmacien, 39, place du Peuple.

1885 Gonin (Louis), lampiste, 25, rue Gambetta.

1892 Gonon (Emile), avoué honoraire, 14, rue de la Loire.

1883 Granger, notaire honoraire, 4, rue Saint-Jean.

1900 Gras (Louis-Joseph), secrétaire général de la Chambre de Commerce de Saint-Etienne.

1886 Griot (Louis), ingénieur aux mines de Montrambert, 7, place de la Badouillère.

1878 Guérin-Granjon, propriétaire, 7, place Villebœuf.

1893 Guérin, marchand de vins, 3, grande rue Mi-Carême.

1879 Guyard, fabricant de briques réfractaires, route de Saint-Chamond.

1895 Guyot (Claudius), négociant, 10, place Dorian.

1901 Guyot, marchand d'épicerie en gros, 24, rue des Jardins.

1896 Harmet (Henri) ✻, ingénieur, 17, place Marengo.

1857 **Jacob**, pharmacien, 5, rue de la Loire.

1878 Jourjon (Louis), négociant en grains, 27, cours Victor-Hugo.

1879 Journoud (Claudius), dessinateur, 3, rue de la Préfecture.

1893 Kybourg (Daniel), négociant en rubans, 17, place Marengo.

1879 Labully (O. M. A.), vétérinaire, 6, rue des Jardins.

1878 Lachmann, vétérinaire, 26, rue de la République.

1876 Lassablière-Tiblier, propriétaire, 1, rue de la Badouillère.

1890 Lapala, chef de division honoraire de la Préfecture, place de la Charité, 5.

1892 Lebois ✻, directeur de l'Ecole Professionnelle, rue Fontainebleau.

1882 Ligonnet, entrepreneur, 9, rue de Roanne.

1891 Lornage (Paul), agent d'assurances, 4, rue de la Paix.

1886 Malaure (l'abbé), curé à Valbenoîte.

1881 Marandon (Jacques), propriétaire, colline Sainte-Barbe.

1890 Marcellier, rentier, 4, rue de La-Tour-de-Varan.

1890 Marcieux (Antonin), teinturier, rue des Teinturiers.

1895 Marcoux (Pierre) ✻, fabricant de rubans, 13, rue de la République.

1886 Martin, 6, rue des Jardins.

1883 Martin (François), entrepreneur de menuiserie, rue Saint-Etienne.

1892 Martin (Francisque), architecte, rue Saint-Etienne.

1884 MARTIN, horticulteur-maraîcher à L'Etivallière.

1886 MARTHOUD (Henri), propriétaire, 15, petite rue Saint-Jacques.

1880 MATRAS (Jean-Marie), négociant, 15, place Paul-Bert.

1900 MAZOYER (Jean-Pierre), négociant en tissus, 18, rue du Général-Foy.

1881 MÉHIER-CÉDIÉ, quincaillier, 5, rue de la Loire.

1892 MÉHIER (Fernand), quincaillier, rue de la Loire.

1890 MERLAT, limonadier, place Dorian, 4.

1896 MERLLIÉ, agent d'assurances, 11, rue des Jardins.

1897 MEYER, fabricant de rubans, 13, rue de la Préfecture.

1889 MICHEL (Régis), fabricant de rubans, 17, rue de Paris.

1879 MICHEL (Sauveur) ✠, négociant, 44, rue du Treuil.

1889 MILAMANT (Etienne), entrepreneur, 13, rue d'Annonay.

1896 MONMILLON (Pierre), entrepreneur, 11, rue de Lodi.

1895 MONTAGNE (Jean-Baptiste), propriétaire, 17, place Paul-Bert.

1898 MULCEY (Alphonse), 7, rue de la Bourse.

1890 MULLER (Bernard), fabricant de foudres, 19, rue Montebello.

1892 MULSANT ✠, avocat, 2, rue Balay.

1896 MURGUE (Daniel), directeur des mines de Montrambert, 1, rue Saint-Honoré.

1863 NAN, ingénieur, 13, rue Michelet.

1890 OLIVIER (Joannès), entrepreneur de transports, avenue Denfort-Rochereau.

1890 OLLIER, propriétaire, 14, rue Gambetta.

1857 Otin père, horticulteur au Portail-Rouge.

1868 OTIN (Antoine) (M. A.), horticulteur, au Portail-Rouge.

1891 PAUZE, ingénieur-électricien, 3, rue de la Préfecture.

1893 PERRACHON (J.-C.) (M. A.), propriétaire et viticulteur, 18, rue Gambetta.

1894 PETIT (Régis), propriétaire, 27, rue Saint-Jean.

1892 PEYRET (Lucien), négociant, 9, rue de la République.

1896 PIN (René), fabricant de clôtures, 5, rue de l'Heurton.

1884 PHILIP (Fernand), fabricant de velours, 13, rue de la Bourse.

1886 PIGNOL (P.), propriétaire, 8, rue du Treuil.

1889 PLOTON, rentier, 21, rue Marengo.

1886 POINT, notaire, rue Michelet, 9.

1890 Ponson (Ambroise), 9, rue d'Arcole.

1885 Porte (Antonin), au Crédit Foncier, 8, place de l'Hôtel-de-Ville.

1897 Prajalas, médecin vétérinaire, 1, rue de la Tour-de-Varan.

1891 Preynat (Jean-Baptiste), marchand de rouenneries, 4, rue Michelet.

1892 Ramel (Elie), banquier, 13, rue des Jardins.

1895 Rattier (Paul), épicier en gros, 17, rue Sainte-Catherine.

1879 Réocreux, quincaillier, 23, rue de la Loire.

1896 Richard (Pierre), ingénieur civil, 7, place Paul-Bert.

1889 Revollier (Louis), rentier, 4, rue Saint-Honoré.

1901 Rioufol, greffier au Tribunal civil, 35, rue Balay.

1862 Rivolier (J.-B.) ✠, fabricant d'armes, 9, rue Villedieu.

1879 Robert (Claudius), droguiste, 2, rue Mercière.

1886 Robert (Jean-Pierre), fabricant de fourneaux, 13, rue de Lyon.

1896 Robin (François), glacier, 8, place Marengo.

1897 Rocher, agent principal de la Compagnie de l'*Union*, 13, place Dorian.

1891 Rome (J.-P.), comptable, 6, rue des Arts.

1891 Rossillol, chef du contentieux aux mines de la Loire, 2, place Marengo.

1881 Saumont (Joseph), maître de verreries, au Mont.

1891 Seyve (Claudius), cultivateur, au Grand-Treuil.

1885 Simonet, entrepreneur, place Chapelon.

1893 Staron (Pierre) ✠, fabricant de rubans, 2, rue de la République.

1879 Tardivat (L.), ingénieur civil des mines, 2, cours Victor-Hugo.

1857 **Testenoire-Lafayette**, notaire honoraire, 28, rue de la Bourse.

1878 Teyssier (Joseph), propriétaire, 26, rue de la Badouillère.

1885 Teyssot (Claude), tapissier, 17, rue Gambetta.

— Teyssot (Pierre) jeune, tapissier, 36, rue Voltaire.

1889 Thévenon (Mathieu), menuisier, 1, place Jacquard.

1892 Thiollier (Félix) ✠, archéologue, 28, rue de la Bourse.

1901 Thiollier Noël, 28, rue de la Bourse.

1895 Thiollier (Louis), négociant, 11, place Jacquard.

1883 Thomas-Javit (Gabriel), architecte, 10, rue de la Bourse.

1897 THOMAS Joannès, directeur du *Mémorial de la Loire*, 12, rue Gérentet.

1891 VALLAT (Pétrus), négociant, 4, place Mi-Carême.

1879 VARAGNAT, négociant, 2, rue Gérentet.

1886 VENET (Antoine), coiffeur, 1, place Dorian.

1885 VENTAJOL (Aimé), sellier-carrossier, 9, rue de la Préfecture.

1883 VERGNETTE fils, entrepreneur, 10, rue du Regard.

1881 VERNEY-CARRON (aîné) ✻, fabricant d'armes, 27, rue de la République.

1891 VÉROTS (Jacques), négociant en grains, 21, rue de la Loire.

1889 VÉROTS (Victor), négociant en grains, 110, rue de Lyon.

1899 VESSIOT, inspecteur-adjoint des Forêts, 3, rue Saint-Michel.

1884 VIAL (Antoine), 6, rue des Arts.

1861 VIER ✻, ancien avoué, 10, rue du Palais-de-Justice.

1896 VIGNET-PERRIN, négociant en vins, 6, rue Praire.

1891 VILLARD, régisseur des Hospices, rue Valette.

1896 WATON (Albert), imprimeur, à Bellevue.

1889 WISSER-VALENTIN, taillandier, 105, rue de Lyon.

Membres titulaires habitant hors Saint-Etienne.

MM.

1886 AROUD, ingénieur, à La Barraillère.

1896 AULAGNE (Vital), vétérinaire à La Ricamarie.

1887 BARELLON (M.A.), propriétaire à Fontmorand, commune de Rochetaillée.

1893 BASTIDE (Jean), à La Chiorarie, commune de Roche-la-Molière.

1897 BERLIER Benoît, charcutier, à La Ricamarie.

1900 BERGER (Louis), cultivateur à Chadey, commune de Sorbiers.

1889 BENEY, de la Maison Beney, Lamaud et Musset, quai Saint-Antoine, 36, Lyon.

1881 BOISSIEU (Victor DE), propriétaire à Saint-Chamond.

1879 BONJOUR (J.-B.), cultivateur à Verpilleux, commune de Saint-Romain-en-Jarez.

1886 BREZENAUD (DE), inspecteur d'agriculture à Quintenas, près Annonay (Ardèche).

1883 BRUCHET (Jean), horticulteur à Saint-Rambert-sur-Loire.

1899 Brun, propriétaire aux Cumines, commune de L'Etrat.

1899 Bruyas (Antoine), horticulteur, à Saint-Chamond.

1890 Bruyas, propriétaire à Granay, commune de Châteauneuf.

1898 Bruyas (Claude), propriétaire à Cussieux, commune de Saint-Martin-en-Coailleux.

1887 Canel (Mme Elisabeth), au Bois-de-la-Rive, commune de Saint-Paul-en-Cornillon.

1898 Cellard (Henri), propriétaire et négociant, à Bourg-Argental.

1895 Chambert (Jean), propriétaire à Cotatay, commune du Chambon.

1885 Chardon (Auguste), constructeur de machines à Pélussin.

1900 Chardon, cultivateur à Montcharras, commune de Sorbiers.

1886 Charlot, moulinier à Pontpailler, commune de Pélussin.

1895 Charpin-Feugerolles (le comte André de), propriétaire au Château de Feugerolles, au Chambon-Feugerolles.

1889 Chazay, rue Richagneux, 1, à Saint-Julien-en-Jarez.

1884 Chipier, propriétaire à Saint-Romain-en-Jarez.

1894 Cognet (Joanny), cultivateur à Salcignieux, commune de Cellieu.

1899 Cognet (Philippe), viticulteur, à Chagnon.

1879 Cœur (l'abbé), directeur de la Maison Paternelle, à Saint-Genest-Lerpt.

1863 Coignet (C.-M.), professeur de langues, à Parthiollière, commune de Rochetaillée.

1882 Colcombet (Adrien), propriétaire à Saint-Genest-Lerpt.

1895 Colcombet (Alexandre) (Mme), propriétaire à La Sablière, par la Talaudière.

1895 Colomb (Laurent), propriétaire à La Talaudière.

1889 Corompt, négociant à Saint-Julien-Molin-Molette.

1901 Couchoud Paul, viticulteur à Granay, commune de Châteauneuf.

1890 Courbon (Jean), à Lafaye, commune de Marlhes.

1882 Courbon (J.-B.), propriétaire à Marthezet, commune de Saint-Genest-Malifaux.

1897 Croze, cultivateur à la Bertrandière, commune de L'Etrat.

1868 Crozet (Emile), ingénieur-constructeur au Chambon-Feugerolles.

1892 Déchelette-Despierre (Joseph) ✠, manufacturier, à Roanne.

1895 Denis (Benoît), marchand de vins à Saint-Genest-Lerpt.

1892 Desjoyaux (Joseph), agriculteur au Grand-Clos, à Saint-Galmier.

1884 Dorian (Charles), à Unieux.

1864 Douvreleur (Léon), propriétaire à Veauche.

1900 Dubanchet, cultivateur à Trémoulin, commune de Saint-Genest-Lerpt.

1899 Dugas du Villard, ingénieur-agronome, 16, rue de la République, à Saint-Chamond.

1857 **Evrard (Maximilien)** ✻, ingénieur à Sorbiers, par La Talaudière.

1885 Faure (Louis), épicier en gros, au Chambon.

1899 Faure (Claude-Marie), fermier, à La Sibertière, commune de Saint-Jean-Bonnefonds.

1877 Fillon (Antoine) (M.A.), propriétaire au Puits-du-Château, à Rive-de-Gier.

1893 Fontvieille, à Landuzière, commune de Saint-Genest-Lerpt.

1889 Forissier, propriétaire, marchand de vins, aux Martres-de-Veyre (Puy-de-Dôme).

1897 Fulchiron, propriétaire-cultivateur à Comberigol, commune de Grand'Croix.

1887 Gabert (Auguste), ingénieur civil, 1, rue d'Arpot, à Vienne (Isère).

1898 Gayet (Louis), propriétaire, à Saint-Paul-en-Cornillon.

1895 Gigard (Joseph), architecte, à Roche-la-Molière.

1870 Gillier (Victor), manufacturier, à Saint-Julien-Molin-Molette.

1885 Guinand, notaire à Saint-Genis-Terrenoire.

1896 Hugot (Adolphe), directeur de la Société anonyme des Forges et Aciéries de Firminy.

1899 Hugonnard fils, représentant de commerce, 48, rue de la République, à Saint-Chamond.

1896 Jacquemont, horticulteur, rue Marengo, à Roanne.

1889 Jamet, négociant à Saint-Julien-Molin-Molette.

1894 Laval (J.-M.), boucher à La Talaudière.

1894 Louison (Ferdinand), maître de forges, au Chambon-Feugerolles.

1897 Loyant, propriétaire à Saint-Jean-Bonnefonds.

1865 Magand (Jean) (M. A.), fermier à L'Etrat.

1899 **Magand** (Fleury), à la ferme des Ollières, l'Etrat.

1888 **Marrel** (Charles), maître de forges à Rive-de-Gier.

— **Marrel** (Etienne), maître de forges à Rive-de-Gier.

1897 **Marrel** (Henri-Alexandre), maître de forges, à Rive-de-Gier.

1893 **Martigniat** (Jean), expert-géomètre, au Bouchet, commune du Chambon.

1892 **Martouret**, à Andrézieux.

1861 **Maussier**, ingénieur à Saint-Galmier.

1895 **Mazenod** (E.), cultivateur, à La Roche, commune de Saint-Etienne, section de Valbenoîte.

1886 **Mégemond**, entrepreneur de peintures et plâtreries, à Firminy.

— **Menauel**, inspecteur général d'Agriculture, à Angerville (Seine-et-Oise).

1891 **Molin**, marchand grainier, place Bellecour, Lyon.

1887 **Montaland**, propriétaire, maire à Saint-Genis-Terrenoire.

1890 **Montgolfier** (de) O. ✻, président de la Chambre de Commerce de Saint-Etienne, directeur des Forges et Aciéries de la Marine, à Saint-Chamond.

1893 **Néron**, propriétaire au Flachat, par Monistrol-sur-Loire (Haute-Loire).

1891 **Odin** (Joannès), ingénieur, à Saint-Chamond.

1897 **Ollagnier** (Barthélemy), minotier, rue Jules-Duclos, à Saint-Chamond.

1880 **Oriol** (Benoît) ✻, fabricant de lacets à Saint-Chamond.

1900 **Perrichon** (Jean), cultivateur à Colombier, commune de Saint-Jean-Bonnefonds.

1885 **Perrier** (Jean-Claude), propriétaire à Saint-Julien-Molin-Molette.

1886 **Philip** (Emile), propriétaire à Angers, rue Château-Gontier, 36.

1900 **Poirier** (Constant), propriétaire, à Pélussin.

1898 **Pugnet** (Joseph), propriétaire à Saint-Martin-la-Plaine.

1896 **Relave**, maître-teinturier, à Saint-Just-sur-Loire.

1879 **Repiquet**, vétérinaire à Firminy.

1899 **Reynaud** (Jean), fermier, aux Gouttes, à Nervieux.

1892 **Robert** (J.-M.), au Pont-de-l'Ane.

1899 **Robert**, propriétaire à Chavanay.

3° Invitation, par la *Société Départementale d'Agriculture de la Nièvre*, de visiter son Concours d'animaux gras qui aura lieu du 24 au 27 janvier courant.

Communiqué à la Section d'Agriculture.

4° La *Société Archéologique et Historique du Limousin* nous annonce la mort de M. François Arbellot, chanoine de Limoges, correspondant honoraire du *Comité des Travaux historiques, etc.*

Le Bureau répondra.

5° Démission de membres de la Société donnée par MM. Gontard de Grand'Croix, Payre, Lamaizière, architecte à Saint-Etienne, Petit Pierre, à la Celle, commune de Bourg-Argental.

Voir aux Actes de l'Assemblée.

6° *L'Année Forézienne*, par M. L.-J. Gras.

Voir aux Actes de l'Assemblée.

7° *Agenda agricole*, de M. Vermorel.

Voir aux Actes de l'Assemblée.

8° Divers prospectus.

Travaux des Sections

SECTION D'AGRICULTURE ET D'HORTICULTURE. — Réunion du 15 décembre 1900. — Président : M. J. Ginot, Président de la Société ; Secrétaire : M. J. Biron, Secrétaire général.

M. le Président ayant ouvert la séance, il est immédiatement procédé à l'élection du Bureau pour l'année 1901.

Des propositions étant faites par quelques membres pour que le Bureau reste composé comme il est actuellement, M. le Président fait connaître que M. Desmaroux, secrétaire de la Section, ayant donné sa démission de membre de la Société, à cause de son départ de Saint-Etienne, il y a lieu de le remplacer.

Après un échange d'explications, les membres présents composent ainsi le Bureau de la Section et ceux des sous-Sections d'Horticulture et de Viticulture :

SECTION D'AGRICULTURE

Président.....	M. Labully.
Vice-Présidents.....	M. Fillon. M. Victor Vérots.
Secrétaire.....	M. Rossillol.

SOUS-SECTION D'HORTICULTURE

Président..... M. Emile Philip.
Vice-Président..... M. Teyssier.
Secrétaire..... M. Brunet.

SOUS-SECTION DE VITICULTURE

Président..... M. Tardivat.
Secrétaire..... M. Ploton.

M. le Président fait observer que les élections ne peuvent être considérées comme définitives, les membres présents ne donnant pas le nombre de votes fixé par les statuts, et qu'il y aura lieu de convoquer la Section pour un autre scrutin.

Les Sections de l'Industrie et des Sciences devant se réunir le 20 décembre, il est décidé qu'une convocation spéciale à ces Sections et à celle de l'Agriculture sera immédiatement adressée à tous les membres de la Société.

La séance est levée à 11 heures.

SECTION D'AGRICULTURE ET D'HORTICULTURE. — Réunion du 20 décembre 1900. — Président : M. Jules Ginot ; Secrétaire : M. J. Biron, secrétaire général.

La séance étant ouverte, M. le Président rappelle que la réunion a pour but de valider les élections qui ont eu lieu le 15 de ce mois, pour lesquelles les électeurs n'étaient pas en nombre réglementaire. Il fait connaître que M. Victor Vérots ayant manifesté le désir de ne pas accepter les fonctions de vice-président parce que les réunions de la Section ayant lieu habituellement le samedi, ses occupations commerciales ne le laissaient pas libre ce jour-là. D'autre part, M. Fillon, vice-président, n'habitant pas Saint-Etienne, il paraît nécessaire de remplacer M. Victor Vérots par un membre qui puisse au besoin présider la Section, en cas d'absence du titulaire.

Un membre propose alors de remplacer M. Victor Vérots par M. Rossillol, et de nommer comme Secrétaire M. Alexandre.

Il est procédé au vote, et les élections donnent les résultats suivants :

SECTION D'AGRICULTURE

Président..... M. Labully.
Vice-Présidents..... { M. Fillon. / M. Rossillol.
Secrétaire..... M. Alexandre.

SOUS-SECTION D'HORTICULTURE

Président..... M. Emile Philip.
Vice-Président..... M. Teyssier.
Secrétaire..... M. Brunet.

SOUS-SECTION DE VITICULTURE

Président..... M. Tardivat.
Secrétaire..... M. Ploton.

La séance est levée à 4 heures.

SECTION D'INDUSTRIE. — Réunion du 20 décembre 1900. — Président : M. Jules Ginot ; Secrétaire : M. J. Biron.

En ouvrant la séance, M. le Président dit que l'ordre du jour de cette réunion indique l'élection du Bureau pour l'année 1901. Depuis longtemps ce Bureau était le même, chaque année la Société étant heureuse de renouveler leur mandat aux membres dévoués qui le composaient. Mais cette année, par suite du désir exprimé par MM. Evrard et Rivolier de se voir remplacés dans leurs fonctions, le premier comme président, et le second comme vice-président ; d'autre part, des membres désirant voir M. Benoît Clair, secrétaire de la Section, passer dans la Section des Sciences, le renouvellement doit être opéré en entier.

Sur la demande d'un membre, M. le Président explique que la retraite de M. Evrard est occasionnée par ses fréquentes absences qui ne lui permettent pas de se rendre assidûment aux réunions ; et celle de M. Rivolier pour les mêmes motifs, ainsi qu'il l'explique dans une lettre adressée au Secrétaire général.

Il est ensuite procédé au vote qui donne les résultats suivants :

Président..... M. Gras.
Vice-président..... M. Benoît Clair.
Secrétaire..... M. Gardette.

Les membres présents demandent qu'il soit proposé à l'Assemblée générale de conférer à M. Maximilien Evrard le titre de Président honoraire de la section de l'Industrie.

La séance est levée à 4 heures.

SECTION DES SCIENCES. — Réunion du 20 décembre 1900. — Président : M. Jules Ginot ; Secrétaire : M. J. Biron.

La séance étant déclarée ouverte, M. le Président dit que s'il n'y a pas eu de réunion de la Section des Sciences dans le courant de l'année, c'est qu'il était nécessaire de pourvoir au remplacement du président, le regretté M. Favarcq, et qu'un certain nombre de membres avaient cru qu'il était préférable d'attendre l'époque réglementaire de l'élection des Bureaux de Sections.

Sur la proposition de divers membres, le Bureau pourrait être ainsi composé :

Président.....	M. Lebois.
Vice-Président.....	M. Harmet.
Secrétaire.....	M. Vial.

Le scrutin qui a lieu confirme ces propositions, et ces trois membres sont élus.

La parole est accordée à M. Biron, Secrétaire général, qui donne lecture d'une *Notice* sur les travaux de M. Favarcq. L'Assemblée le remercie de sa communication dont l'insertion dans les *Annales* est demandée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Section des Arts et Belles-Lettres. — Réunion du 8 décembre 1900. — Président : M. Mulsant; Secrétaire : M. Biron, secrétaire général.

La Section, convoquée pour procéder à l'élection du Bureau pour l'année 1901, s'est réunie le 8 décembre à 5 heures du soir au siège de la Société, rue Saint-Jean, 27.

Il a été immédiatement procédé à cette élection qui donne les résultats suivants :

Président.....	M. Mulsant.
Vice-Président.....	M. Félix Thiollier.
Secrétaire.....	M. Durivaux.

M. le Président échange ses vues avec les membres présents, sur la possibilité de donner un attrait plus grand aux séances de la Section ; il est décidé qu'à la prochaine réunion, devant avoir lieu avant la fin du mois de janvier 1901, des bases pourront être établies, soit au point de vue d'un concours à créer sur des bases déterminées, soit à celui des productions à apporter par divers membres de la Section.

L'ordre du jour étant épuisé, et M. Michel Sauveur, qui avait promis de déposer un travail, ayant été vainement attendu, la séance est levée à 6 heures 1/2.

Actes de l'Assemblée.

L'an mil neuf cent un, et le dix janvier, à 2 heures 1/2 du soir, la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire, s'est réunie en Assemblée générale ordinaire, dans l'une des salles de la Chambre de Commerce de Saint-Etienne.

Seize membres sont présents.

La séance étant ouverte, M. Ginot, Président, donne la parole à M. Biron, Secrétaire général, qui lit le procès-verbal de la dernière Assemblée (6 décembre 1900), lequel est adopté sans observation.

Correspondance. — Le Secrétaire général donne connaissance de la correspondance reçue depuis la dernière Assemblée. Quelques affaires sont renvoyées à la Section d'Agriculture, et il est statué sur les suivantes :

« *L'Année Forézienne* ». — L'Assemblée adresse ses remerciements et ses félicitations à notre collègue, M. Gras, Secrétaire général de la Chambre de Commerce, pour l'envoi qu'il lui a fait de son travail intitulé : *L'Année Forézienne.*

Démissions de membres. — Il est donné acte de leur démission de membres de la Société à MM. Gontard, de Grand-Croix ; Payre et Lamaizière, architecte, de Saint-Etienne, et Petit Pierre, à la Celle, de Bourg-Argental.

Travaux des Sections. — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — M. Biron, Secrétaire général, donne lecture du procès-verbal de la réunion de la Section d'Agriculture et d'Horticulture du 15 décembre et de celui de la réunion du 20 décembre 1900. Ces deux procès-verbaux sont adoptés sans observation ; en conséquence, les Bureaux de cette Section seront ainsi composés pour l'année 1901 :

SECTION D'AGRICULTURE

Président.....	M. Labully.
Vice-Présidents..	M. Fillon. M. Rossillol.
Secrétaire	M. Alexandre.

SOUS-SECTION D'HORTICULTURE

Président..... M. Emile Philip.
Vice-Président... M. Teyssier.
Secrétaire..... M. Brunet.

SOUS-SECTION DE VITICULTURE

Président..... M. Tardivat.
Secrétaire..... M. Ploton.

Section d'Industrie. — M. Biron, Secrétaire général, lit le procès-verbal de la réunion du 20 décembre 1900, de la Section d'Industrie, lequel est adopté sans observation.

En conséquence, le Bureau de cette Section sera ainsi composé en 1901 :

Président..... M. L.-J. Gras, Secrétaire de la Chambre de Commerce.
Vice-Président.. M. Benoît Clair.
Secrétaire..... M. Gardette.

Ainsi que la demande en a été faite par la Section, M. Ginot, Président, après avoir rappelé que M. Maximilien Evrard, membre de la Société depuis l'année 1857, a rempli les fonctions de Président de la Section d'Industrie depuis le 1er janvier 1869, et qu'il a donné de nombreuses preuves de son attachement et de ses sentiments dévoués à notre Association, met aux voix sa nomination comme Président honoraire de la Section d'Industrie.

A l'unanimité, et par acclamation, cette nomination est adoptée.

Section des Sciences. — M. Biron, Secrétaire général, lit le procès-verbal de la réunion du 20 décembre 1900, de la Section des Sciences, lequel est adopté sans observation.

En conséquence, le Bureau de cette Section est ainsi composé :

Président..... M. Lebois.
Vice-Président... M. Harmet.
Secrétaire..... M. Vial.

Section des Arts et Belles-Lettres. — M. Biron, Secrétaire général, lit le procès-verbal de la réunion du 8 décembre 1900, de la Section des Arts et Belles-Lettres, lequel est adopté sans observation.

Le Bureau de cette Section sera ainsi composé pour l'année 1901 :

Président..... M. Mulsant.
Vice-Président... M. Félix Thiollier.
Secrétaire..... M. Durivaux.

Election du Secrétaire général et du Trésorier. — A l'unanimité, et par acclamation, les fonctions de secrétaire général sont attribuées à M. Biron, et celles de trésorier à M. Bonniot, pour l'année 1901.

Conservateur du matériel et conservateur adjoint. — A l'occasion du scrutin pour la nomination d'un conservateur du mobilier de la Société, un membre fait observer que depuis longtemps ces fonctions n'ont été exercées que nominalement par le sociétaire désigné, que ses occupations industrielles tiennent trop souvent éloigné de ses collègues. En fait, c'est toujours M. Croizier, l'ancien conservateur, qui avait voulu se démettre, qui s'est sans cesse occupé de cette partie de l'administration ; on ne comprend pas, dès lors, qu'il ne reprenne pas le titre puisqu'il en exerce les fonctions. L'Assemblée insiste donc pour obtenir son adhésion.

M. Croizier ne résiste pas davantage, mais il réclame l'aide d'un conservateur adjoint, jeune et actif, pouvant le suppléer en cas de besoin. Des propositions seront faites ultérieurement à cet effet.

Commission des finances. — Dans une précédente réunion de section, un membre ayant demandé la formation d'une Commission de finances prise en dehors du Conseil d'administration, afin de vérifier la comptabilité de la Société, M. le Président demande la désignation des membres de ladite Commission, qui est ainsi composée : MM. Matras, Ollier, Rocher.

Félicitations. — M. le Président, au nom de la Société, adresse des félicitations à ceux de nos collègues qui ont obtenu des récompenses en raison de leur participation à l'Exposition universelle de Paris : M. Gauthier qui a obtenu la croix d'officier de la Légion d'honneur; MM. Verney-Caron et Brossy, nommés chevaliers. Un témoignage de sympathiques regrets est ensuite envoyé à la famille de M. Ronchard-Cizeron, que la mort a frappé lorsqu'il venait à peine d'être fait chevalier du même ordre.

Compte rendu des travaux de la Société en 1900. — M. Biron, Secrétaire général, lit son rapport sur les travaux de la Société en 1900. L'Assemblée le remercie de cette communication qui sera insérée dans les *Annales* (Voir page 45).

Sous-section de viticulture de Rive-de-Gier. — Une délégation de sociétaires habitant la région de Saint-Chamond et de Rive-de-Gier est venue assister à la séance de ce jour et, en son nom, M. Bruyas, un de nos collègues les plus dévoués à la cause de l'Agriculture et surtout de la Viticulture, demande à exprimer les vœux formés par tous les sociétaires de cette région.

La culture de la vigne s'étant développée dans ces deux cantons d'une manière extraordinaire depuis quelques années, en même temps que les divers fléaux détruisaient les anciennes plantations et n'épargnaient pas les nouvelles, l'émulation dont la majeure partie des viticulteurs étaient animés, soit pour préserver les anciens cépages, soit pour introduire ceux que l'on doit considérer comme les meilleurs en vue de les remplacer lorsqu'ils ont péri, a besoin d'être guidée et encouragée. Ils s'adressent donc à la Société d'Agriculture pour qu'elle leur vienne en aide et soit leur appui. Mais cet appui ne saurait être vraiment efficace que si les viticulteurs pouvaient se rendre au siège de la Société, ce que ne leur permet pas leur éloignement. Ils demandent donc que la Société forme une Sous-Section de Viticulture qui serait spéciale à la région de Saint-Chamond et de Rive-de-Gier.

M. Ginot, président, répond que les sociétaires au nom desquels M. Bruyas vient de parler, ont certainement droit, comme tous les membres de la Société d'ailleurs, à la sympathie et au dévouement de la Société d'Agriculture. Mais il ne semble pas que la création d'une Sous-Section de Viticulture, ayant son siège à Rive-de-Gier, puissse être admise. Cette création, qui tendrait d'ailleurs à détruire l'unité de direction de la Société, n'est point autorisée par les statuts qui la régissent; il faudrait reviser des statuts tout récemment approuvés au moment de la reconnaissance d'utilité publique de la Société, et l'administration supérieure refuserait sans doute de l'admettre.

Mais rien n'empêche, ajoute M. le Président, d'adjoindre au Bureau de la Sous-Section de Viticulture qui existe déjà un vice-président habitant Rive-de-Gier, et pouvant, dès lors,

suivre de près, et donner des indications sur tout ce qui peut aider et encourager les viticulteurs comme le demande M. Bruyas.

La réunion de la Section d'Agriculture doit avoir lieu le 19 de ce mois, des propositions seront faites en vue de la désignation d'un membre pouvant remplir les fonctions de vice-président de la Sous-Section de Viticulture habitant Rive-de-Gier ou les environs, et l'Assemblée générale ratifiera sans nul doute ces propositions.

Ce qui pourrait, dit encore M. le Président, influer dans une certaine mesure sur les dispositions toutes bienveillantes de la Société, ce serait de voir se produire, à Rive-de-Gier et dans sa région, un mouvement de quelque importance qui amène des adhérents nombreux dans l'Association. Cela faciliterait beaucoup les bons rapports qui existent déjà, et l'augmentation des ressources créées par les cotisations des nouveaux membres permettrait de consacrer à Rive-de-Gier une part de dépenses plus importantes, ce que l'on ne peut faire aujourd'hui.

Des observations sont présentées par quelques-uns des membres de la Société touchant la manière dont elle pourrait utilement intervenir dans le sens des desiderata exprimés par les sociétaires de Saint-Chamond et de Rive-de-Gier.

Il résulte, des échanges de vues, que sans établir une Sous-Section spéciale à Rive-de-Gier, il n'est pas impossible de donner à cette région tous les avantages que pourrait lui apporter cette création, et sans qu'il en résulte de grands inconvénients. Dans tous les cas, nos collègues de Rive-de-Gier emporteront l'assurance de toute la sympathie et du bon vouloir des membres de la Société.

Propositions de candidatures. — Les candidatures suivantes, qui sont parvenues après l'envoi de la lettre de convocation, sont proposées à l'Assemblée :

M. Chirat Aimé, horticulteur, 1, rue du Général-Foy, à Saint-Etienne, présenté par MM. Biron et Otin fils ;

M. Couchoud Paul, propriétaire à Granay, commune de Châteauneuf, présenté par MM. Bruyas, Montaland et Pugnet ;

M. Garand, docteur en médecine, 1, rue de la Paix, à Saint-Etienne, présenté par MM. Ginot et Biron ;

M. Guyot, marchand d'épicerie en gros, rue des Jardins, à Saint-Etienne, présenté par MM. Biron et Teyssier ;

M. Rioufol, greffier du Tribunal Civil, à Saint-Etienne, présenté par MM. Balay Ferdinand et Biron ;

M. Thiollier Noël, 28, rue de la Bourse, à Saint-Etienne, présenté par MM. Balay Ferdinand et Biron.

Ces candidatures sont admises.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire général,

J. Biron.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 FÉVRIER 1901

SOMMAIRE. — Membres présents. — **Correspondance.** — Lettres et documents divers — **Travaux des Sections.** — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — Procès-verbal de la réunion du 19 janvier 1901. — *Section de l'Industrie.* Procès-verbal de la réunion du 16 janvier 1901. — *Section des Sciences.* — Procès-verbal de la réunion du 16 janvier 1901. — *Section des Arts et Belles-Lettres.* — Procès-verbal de la réunion du 26 janvier 1901. — **Actes de l'Assemblée.** — Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 10 janvier 1901. — Subvention du département. — Concours d'animaux de boucherie engraissés à Saint-Etienne. — *Historique des mines de la Loire,* par M. Leseure. — *Compte rendu des travaux de la Chambre de Commerce de Saint-Etienne,* par M. L.-J. Gras. — Interdiction d'importer en France les bestiaux provenant de la Suisse. — Décès de membres. — Admission de nouveaux membres.

Président : M. Jules Ginot.

Secrétaire : M. J. Biron.

Les membres présents, au nombre de 11, sont : MM. Alexandre, Biron, Brunet, Croizier, Cros, Ginot, Labully, Magand, Otin fils, Rossillol et Teyssier.

Correspondance.

Elle comprend :

1° Lettre de M. le Préfet de la Loire, informant la Société que le Conseil Général lui accorde une subvention de 2.000 francs pour l'année 1901.

Voir aux Actes de l'Assemblée.

2° Lettre de M. le Préfet de la Loire, demandant des renseignements sur les Champs d'expériences.

Le Bureau répondra.

3° Lettre de M. le Maire de Saint-Etienne, demandant à la Société son aide pour l'organisation du Concours d'animaux de boucherie engraissés.

Voir aux Actes de l'Assemblée.

4° Communication, par la Chambre de Commerce, du Projet de loi et du Rapport sur la création des *Chambres Consultatives d'Agriculture* et la réorganisation du *Conseil Supérieur de l'Agriculture.*
Communiqué à la Section d'Agriculture.

5° Circulaire du Directeur du *Laboratoire régional d'entomologie agricole de Rouen*, demandant un abonnement.
Communiqué à la Section d'Agriculture.

6° Remerciements de MM. Viger et Abel Chatenay, au sujet de la souscription votée par la Société.
Classer.

7° Remerciements de M. Evrard, nommé Président honoraire de la Section d'Industrie.

8° Lettre de M. Harmet faisant connaître qu'il ne peut accepter la vice-présidence de la Section des Sciences.
Renvoyé à la Section des Sciences.

9° Lettre de M. Maurice Pic, directeur de l'*Echange, Revue Linnéenne*, faisant connaître qu'il accepte l'échange de nos publications.
Communiqué à la Section des Sciences.

10° Demande de souscription à l'*Historique des Mines du département de la Loire*, par M. Leseure, ingénieur en chef des mines.
Voir aux Actes de l'Assemblée.

11° Circulaire du Président du *Comité Permanent de la vente du blé* à Versailles, demandant l'adhésion de la Société pour former des relations.
Communiqué à la Section d'Agriculture.

12° Avis du décès de M. le Baron de Saint-Genest et de M. Benoît Faure.
Voir aux Actes de l'Assemblée.

13° Démission de M. Drevon, fabricant de lacets à Lavalla.
Voir aux Actes de l'Assemblée.

14° Publications diverses intéressant l'agriculture ; demande de souscription.
Communiqué à la Section d'Agriculture.

15° Envoi par M. L.-J. Gras, Secrétaire général de la

Chambre de Commerce, de la brochure suivante : *Compte rendu des travauxde la Chambre de Commerce de Saint-Etienne en 1900.*

Voir aux Actes de l'Assemblée.

Travaux des Sections

SECTION D'AGRICULTURE ET D'HORTICULTURE. — Réunion du 19 janvier 1901. — Président : M. Labully ; Secrétaire : M. Alexandre.

Questions renvoyées à la Section. — 1° Programme du Concours général agricole à Paris, au grand Palais des Champs-Elysées, du 4 au 12 mars 1901. La Section, après s'être assurée qu'aucun sociétaire n'était en situation de profiter de cette invitation, estime qu'il n'y a pas lieu d'y donner suite. Il en est de même de la demande faite par la *Société des Agriculteurs de France*, nous invitant à visiter son Concours annuel d'animaux gras et d'animaux reproducteurs d'hiver, qui aura lieu à Nevers du 24 au 27 janvier 1901.

2° La librairie du *Progrès Agricole et Viticole de Villefranche* nous prie de souscrire quelques exemplaires de l'*agenda agricole et viticole.* La Section n'accepte pas cette proposition qui n'a donné aucun résultat l'an dernier, néanmoins le Bureau se met à la disposition des sociétaires qui le désirent.

3° Une offre d'abonnement au journal *Le Progrès agricole et viticole*, dirigé par M. L. Degrully, professeur à l'Ecole Nationale d'Agriculture de Montpellier. La Section est d'avis qu'il n'y a pas lieu de s'abonner audit journal.

4° Lecture est donnée de la réponse du Ministère de l'Agriculture à notre lettre du 29 décembre 1900, concernant l'introduction en France des animaux des espèces bovine, ovine, porcine, caprine, provenant de la Suisse. La Section regrette qu'on ne puisse rien faire à ce sujet.

5° M. Labully lit ensuite les résultats obtenus par M. Matrat, sur les diverses variétés de pommes de terre plantées à Raucoules. Ces résultats étant jugés très intéressants, l'insertion en sera faite dans nos *Annales* (Voir page 66).

Seront aussi insérés les résultats obtenus par M. Bastide, propriétaire à la Chiorarie, commune de Roche-la-Molière, sur le semis des graines qui lui ont été confiées par la Société.

6° La Section est d'avis que la Commission pour la visite des fermes dans les cantons de Saint-Chamond et de Rive-de-Gier, doit être immédiatement constituée ; plusieurs membres sont alors proposés :

MM. Matrat, Perrachon, Otin fils et Rossillol.

Comme membres supplémentaires :

MM. Fontvieille, Croizier et Teyssier.

La Section approuve ces propositions.

La rédaction du programme sera élaborée par ces Membres auxquels seront adjoints MM. Bruyas, Fillon, Courbon-Lafaye Joseph et Dugas du Villard.

7° Comme suite aux pourparlers qui ont eu lieu dans l'Assemblée générale du 10 janvier écoulé avec nos collègues de la région de Rive-de-Gier et Saint-Chamond, la Section d'Agriculture propose de nommer M. Bruyas, vice-président de la Sous-Section de Viticulture.

8° M. Labully entretient ensuite la Section, du Concours d'animaux de boucherie engraissés qui aura lieu à Saint-Etienne en 1901 ; mais avant d'entreprendre quoi que ce soit, il convient d'attendre le vote du budget par la Ville.

Toutefois, et afin de ne pas perdre de temps, il est admis, en principe, que la Commission chargée d'arrêter le programme de ce Concours sera composée comme l'année dernière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 11 heures 1/2.

Section d'Industrie. — Réunion du 16 janvier 1901. — Président : M. Gras ; Secrétaire : M. Gardette.

Sont présents : MM. Benoît Clair, Rossillol, Teyssier et Biron.

M. Gras ayant ouvert la séance, et s'adressant aux membres qui l'entourent, dit qu'il ne veut pas faire un discours, mais simplement remercier ses collègues de l'honneur qu'ils lui ont fait en le désignant pour occuper le fauteuil de la Présidence de la Section d'Industrie, alors que d'autres avaient certainement, plus que lui, l'expérience et les talents nécessaires pour cela.

Il ajoute que d'autres sociétaires ont été ses prédécesseurs au Secrétariat de la Chambre de Commerce, qui ont laissé des traces de leur passage dans la Société, et cite MM.

Thiollier et Descreux. On trouve dans les *Annales* des articles remarquables de ce dernier. Loin de lui la pensée de vouloir les imiter, mais il donne dans tous les cas l'assurance de consacrer à ses fonctions et à la Société son dévouement tout entier.

La modestie des paroles de M. Gras fait sourire quelques-uns des membres présents, qui savent très bien que la Section d'Industrie ne pouvait trouver un président plus capable de donner une direction utile à tous les bons vouloirs qui se grouperont autour de lui.

M. Gardette est chargé d'examiner et de faire un rapport sur un livre intitulé : *Théorie algébrique de la comptabilité.*

La séance est levée à 3 heures.

Section des Sciences. — Réunion du 16 janvier 1901. M. Lebois, président, s'est excusé par lettre de ne pouvoir assister à la réunion ; MM. Harmet, vice-président, et Vial, secrétaire, ne se sont pas présentés. Les membres présents décident qu'il y aura lieu de faire une nouvelle convocation avant la fin du mois.

Section des Arts et Belles-Lettres. — Réunion du 26 janvier 1901. — Président : M. Jules Ginot ; Secrétaire : M. J. Biron, Secrétaire général.

M. Mulsant s'étant excusé de ne pouvoir assister à la réunion, et M. Thiollier étant en ce moment à Paris, la réunion est présidée par M. Ginot, les fonctions de secrétaire remplies par M. Biron, en l'absence de M. Durivaux.

Après que le Secrétaire a donné connaissance des documents pouvant intéresser la Section, M. le Président fait part d'un projet qu'il y aurait lieu sans doute de mettre à exécution. Il consiste dans la création d'un Concours d'art industriel, sur lequel il donne d'intéressants détails qui sont ensuite plus longuement développés lorsque M. Gras, Président de la Section d'Industrie, qui assiste à la réunion, apporte lui-même d'autres renseignements précieux.

Une étude plus approfondie de la question est renvoyée à la prochaine réunion à laquelle les membres de la Société sont priés d'assister en plus grand nombre possible.

Ces réunions intimes du soir, au siège de la Société, présentent un charme que nos collègues ne tarderont pas d'apprécier comme elles le méritent.

La séance, ouverte à 5 heures, n'a pris fin que vers 7 heures.

Actes de l'Assemblée

L'an mil neuf cent un et le 7 février, à deux heures et demie du soir, la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire s'est réunie en Assemblée générale ordinaire, dans l'une des salles de la Chambre de Commerce.

Onze membres sont présents.

La séance étant ouverte, M. Ginot, Président, donne la parole à M. Biron, Secrétaire général, qui lit le procès-verbal de la précédente Assemblée (10 janvier 1901), lequel est adopté sans observation.

Correspondance. — Le Secrétaire général lit la correspondance reçue depuis la dernière Assemblée ; chaque affaire est renvoyée à la Section qu'elle concerne, sauf les suivantes sur lesquelles il est immédiatement statué.

Subvention du département. — Des remerciements sont adressés à M. le Préfet de la Loire en le priant de les transmettre au Conseil général pour la subvention accordée à la Société.

Concours d'animaux de boucherie engraissés. — Tenant compte de la demande adressée à la Société par M. le Maire de Saint-Etienne, l'Assemblée décide que la Société prêtera comme d'habitude son aide et son dévouement pour l'organisation d'un Concours d'animaux de boucherie engraissés qui doit avoir lieu aux Mottetières le 31 mars prochain. Le Secrétaire général donne lecture du programme qui est approuvé (Voir page 72). Sont admises également, les propositions du Bureau relatives à la composition des divers jurys et des commissaires.

Historique des mines du département de la Loire. — L'Assemblée vote la souscription à un ouvrage publié par M. Leseure, ancien ingénieur en chef des mines dans la Loire, intitulé : *Historique des mines du département de la Loire.*

Envoi de livres à la Société. — Des remerciements sont adressés à M. L.-J. Gras, Secrétaire de la Chambre de Commerce de Saint-Etienne, pour son envoi d'une brochure intitulée : *Compte rendu des travaux de la Chambre de Commerce de Saint-Etienne en 1900.* Elle sera communiquée à la Section d'Industrie.

Décès de membres. — L'Assemblée envoie l'expression de ses sympathiques regrets aux familles de M. le Baron de Saint-Genest et de M. Benoît Faure, décédés.

Démission de membre. — Acte est donné à M. Drevon, fabricant de lacets, à Lavalla, de sa démission de membre de la Société.

Travaux des Sections. — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — M. Biron, Secrétaire général, lit le procès-verbal de la réunion de la Section d'Agriculture et d'Horticulture (19 janvier 1901), lequel est adopté sans observation.

Visites des fermes et prix culturaux. — En conséquence de l'adoption du procès-verbal ci-dessus, la Commission de visites des fermes sera ainsi composée :

MM. Matras, Perrachon, Otin fils et Rossillol. Membres supplémentaires : MM. Croizier, Fontvieille et Teyssier.

Pour la rédaction des programmes et affiches, aux membres ci-dessus seront adjoints : MM. Bruyas, Courbon-Lafaye Joseph ; Dugas du Villard et Fillon.

Sous-Section de Viticulture. — La désignation de M. Bruyas, de Granay, comme vice-président de la Section de Viticulture, est approuvée.

Section d'Industrie. — M. Biron, Secrétaire général, donne lecture du procès-verbal de la réunion de la Section d'Industrie (16 janvier 1901), lequel est adopté sans observation.

Section des Sciences. — M. Biron, Secrétaire général, donne lecture du procès-verbal de la réunion du 16 janvier 1901 de la Section des Sciences. Ce procès-verbal est adopté sans observation.

Section des Arts et Belles-Lettres. — M. Biron, Secrétaire général, donne lecture du procès-verbal de la Section des Arts et Belles-Lettres (26 janvier 1901), lequel est adopté sans observation.

Admission de nouveaux membres. — Il est procédé au vote sur l'admission de :

M. Chirat Aimé, horticulteur, 1, rue du Général-Foy; présenté par MM. Biron et Otin fils.

M. Couchoud Paul, viticulteur à Granay, commune de Châteauneuf; présenté par MM. Bruyas, Montaland et Pugnet.

M. Garand, docteur en médecine, 1, rue de la Paix; présenté par MM. Ginot et Biron.

M. Guyot, marchand d'épicerie en gros, 24, rue des Jardins; présenté par MM. Biron et Teyssier.

M. Rioufol, greffier du Tribunal civil, 35, rue Balay; présenté par MM. Balay Ferdinand et Biron.

M. Thiollier Noël, 28, rue de la Bourse; présenté par MM. Balay Ferdinand et Biron.

Ces candidats sont admis membres de la Société à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire général,

J. Biron.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 MARS 1901

SOMMAIRE. — Membres présents. — **Correspondance.** — Lettres et documents divers. — **Travaux des Sections.** — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — Procès-verbal de la réunion du 16 février 1901. — *Section de l'Industrie.* — Procès-verbal de la réunion du 15 février 1901. — *Section des Sciences.* — Procès-verbal de la réunion du 15 février 1901. — *Section des Arts et Belles-Lettres.* — Procès-verbal de la réunion du 23 février 1901. — **Actes de l'Assemblée.** — Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 7 février 1901. — Conférence apicole, par M. Hommel, professeur régional d'apiculture. — Phosphates d'Algérie : vœu. — Allocation de médailles à la *Société de Tir des Touristes cadets foréziens.* — Souscription pour un souvenir offert à M. le commandant Jouan. — Approbation des : 1° Comptes des recettes et dépenses au 31 décembre 1900; 2° Compte rendu financier du Concours de Saint-Genest-Malifaux; 3° Compte rendu financier du Concours horticole de Saint-Etienne; 4° Projet de budget pour l'année 1901. — Visites des fermes et exploitations pour attribution des prix d'honneur et prix culturaux dans les cantons de Rive-de-Gier et de Saint-Chamond. Programme. — Sulfatage des semences. — *Congrès des sociétés savantes* à Nancy. — *Théorie algébrique de la comptabilité.* — Concours régionaux agricoles de 1901. — *Société Forestière de Franche-Comté.* — Phosphates Thomas.

Président : M. Jules Ginot.

Secrétaire : M. J. Biron.

Les membres présents, au nombre de 10, sont : MM. Alexandre, Biron, Brunet, Croizier, Ginot, Labully, Magand, Otin fils, Teyssier et Rossillol.

Correspondance.

Elle comprend :

1° Lettre de M. Hommel, professeur régional d'apiculture, faisant connaître qu'il lui sera possible de venir donner une conférence à Saint-Etienne, le 24 mars.

Voir aux Actes de l'Assemblée.

2° Circulaire de la *Société Nationale d'Agriculture de France* relative à l'organisation des séances bi-mensuelles.
Communiqué à la Section d'Agriculture.

3° Formule de pétition à adresser à M. Jonnart, gouverneur général de l'Algérie, concernant l'exploitation et la vente des phosphates d'Algérie.
Voir aux Actes de l'Assemblée.

4° Demande, par la *Société de tir des Touristes cadets Foréziens*, d'un prix à attribuer à leur 4e grand concours annuel.
Voir aux Actes de l'Assemblée.

5° Invitation, par le Comité organisateur, de prendre part au *Congrès International de Zoologie* qui aura lieu à Berlin, du 12 au 16 août 1901.
Communiqué à la Section des Sciences.

6° Demande, par la *Société nationale académique de Cherbourg*, de prendre part à la souscription formée pour offrir un souvenir à son Président, le commandant Jouan, à l'occasion de ses 80 ans.
Voir aux Actes de l'Assemblée.

7° Envoi, par la Préfecture, d'indications relatives à la monte des Etalons en 1901.
Communiqué à la Section d'Agriculture.

8° Bulletin de la *Société pour la diffusion des sciences etc.*, avec demande d'échange de publications.
Communiqué à la Section des Sciences.

9° Envoi d'un numéro du journal : l'*Echo des Syndicats* avec demande de souscription.
Communiqué à la Section d'Industrie.

10° Envoi, par l'auteur, de brochures intitulées : *L'impôt progressif c'est le vol*, par un cultivateur lorrain.
Communiqué à la Section d'Agriculture et à celle d'Industrie.

11° Divers programmes, prospectus etc., déposés au siège de la Société.

Travaux des Sections

Section d'Agriculture et d'Horticulture. — Réunion du 16 février 1901. — Président : M. Labully ; Secrétaire : M. Biron, Secrétaire général en remplacement de M. Alexandre, absent.

A l'ouverture de la séance, M. Labully donne des indications sur les mesures déjà prises par la Société en ce qui concerne le Concours-Exposition des animaux de boucherie engraissés. Une Commission s'est réunie au siège de la Société pour arrêter le programme du concours dont lecture a été donnée à la dernière Assemblée générale. Mais avant de répandre ce programme et de faire apposer les affiches, il y a lieu d'attendre la décision nouvelle annonçant l'allocation d'une subvention du gouvernement. Cela ne saurait tarder, M. le Maire étant sur le point de partir pour Paris, où il s'occupera de cette question.

Concours régionaux agricoles de 1901. — Le Secrétaire général communique à la réunion une circulaire du Ministère de l'agriculture relative aux Concours régionaux agricoles en 1901, et demandant la désignation officielle d'un délégué de la Société. Les Concours auront lieu cette année à Nice, Montauban, Châteauroux, Epinal et Nantes. Cette communication sera portée à la connaissance de l'Assemblée générale dans la prochaine réunion, mais la Section exprime dès à présent l'avis que le siège de chacun de ces Concours est trop éloigné pour que la Société trouve un délégué disposé à s'y rendre, les frais de déplacement étant entièrement à la charge de la Société ou à celle du délégué.

Affaires renvoyées par l'Assemblée générale. — Laboratoire régional d'entomologie agricole à Rouen. — Les membres présents à la réunion estiment qu'il n'y a pas lieu, pour le moment, de prendre l'abonnement sollicité par cette institution. Mais il en est pris note afin qu'au cas où l'un de nos sociétaires aurait besoin d'un renseignement entomologique on puisse s'y adresser.

Société forestière de Franche-Comté et Belfort. — Avec le numéro de décembre de ses Bulletins trimestriels, la *Société forestière de Franche-Comté et Belfort* nous adresse une lettre par laquelle elle nous informe que l'échange avec elle, de nos publications est adopté. M. Ginot appelle l'attention de la réunion sur l'importance et l'attrait que présente la publication dont il s'agit, même pour des personnes qui ne s'occupent pas de silviculture.

Eaux et Forêts. — Inspection de Nîmes-Est. — Le chef du cantonnement des Eaux et Forêts de Nîmes demande à la

Société de lui fournir des renseignements sur le but poursuivi par la formation du Syndicat de défense des reboisements et des bois.

M. Ginot dit qu'il faudra répondre au demandeur en lui adressant un exemplaire des statuts du *Syndicat des Cévennes centrales* dans lesquels il trouvera détaillé le but de l'œuvre que nous avions entreprise, et qui a malheureusement échoué pour deux causes principales : l'une consistant dans la divergence de vues sur le résultat à poursuivre, l'autre à l'indifférence de certains propriétaires qui ne savent consentir à aucuns sacrifices, quelque légers qu'ils soient, pour la défense de leurs intérêts qui sont en même temps ceux de l'intérêt général.

Dictionnaire pratique d'Horticulture et de Jardinage, par G. Nicholson. — La réunion décide l'acquisition de l'ouvrage dont la publication vient d'être achevée par l'éditeur A. Levasseur, de Paris, et intitulé : *Dictionnaire pratique d'Horticulture et de Jardinage, par G. Nicholson.* Suivant l'opinion de M. Ginot, qui le connait, cet ouvrage complètera le *Dictionnaire d'Agriculture* que nous possédons au siège social. Le prix est de 120 francs, mais le Bureau écrira pour demander s'il ne serait pas possible d'obtenir une réduction en faveur de la Société.

Conférence apicole. — M. Ginot, président, entretient la réunion d'un projet de conférence apicole qui pourrait avoir lieu à la Chambre de Commerce le dimanche de la Passion, 24 mars prochain. Cette conférence offrirait un grand intérêt même pour le public qui pourrait être admis à y assister, car le conférencier joint à son discours le charme de projections lumineuses électriques qui en doublent le mérite. Des démarches seront faites auprès de la Chambre de Commerce pour obtenir l'autorisation d'occuper la grande salle. Le jour en sera ultérieurement indiqué.

Sociétés réunies des Phosphates Thomas. — Le Secrétaire général demande quels résultats ont été obtenus par l'emploi des *Phosphates Thomas* dont l'essai a dû être fait par des membres de la Société. M. Teyssier, directeur du champ d'expérience dit que cet emploi n'a pu avoir lieu l'an dernier au moment du changement de l'emplacement du champ. M. Otin fils, qui a été seul à en faire l'essai, répond qu'il ne lui a pas été possible de constater aucun résultat

appréciable. Le Bureau écrira dans ce sens à la *Société des Phosphates Thomas* en la priant de nous envoyer, de nouveau s'il y a lieu, une nouvelle provision pour essais.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 1/2.

Section de l'Industrie. — Réunion du 14 février 1901, 2 heures du soir. — Président : M. Clair, vice-président ; Secrétaire : M. Gardette.

M. Gardette qui avait été chargé, par la Section, de l'examen d'une brochure adressée à la Société et ayant pour titre : *Théorie algébrique de la comptabilité*, dit que l'application de la méthode indiquée par l'auteur, M. P. Moutier, ne lui paraît pas du tout pratique, et que son système est loin d'apporter la simplicité désirable en fait de comptabilité commerciale.

M. Lebois, président de la Section des Sciences, qui assiste à la réunion, communique aux membres présents des observations qu'il a été à même de faire à propos du moirage des étoffes. Il se propose de réunir ses observations sous forme de mémoire, car il peut y avoir un intérêt très grand, pour les industries locales, à ce qu'elles sachent que les procédés suivis jusqu'ici, résultant de la pratique seule, peuvent être établis sur des données scientifiquement théoriques.

L'Assemblée remercie M. Lebois de cette communication et le prie de préparer le mémoire dont il s'agit.

La séance est levée à 3 heures.

Section des Sciences. — Réunion du 14 février 1901, 2 heures du soir. Président : M. Lebois ; Secrétaire : M. Vial.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Harmet, nommé vice-président de la Section des Sciences, remerciant la Société de cette marque d'estime, mais regrettant de ne pouvoir accepter cette fonction.

La réunion exprime les regrets que lui donne la décision de M. Harmet, et décide qu'il y a lieu de surseoir, quant à présent, pour la désignation d'une autre personne.

M. le Président communique à la réunion une circulaire ministérielle relative au 39e *Congrès des Sociétés savantes*, qui doit avoir lieu à Nancy du 9 au 12 avril. Aucun des membres de la Société ne paraît s'être préparé pour cette

réunion de savants; les instructions ministérielles seront néanmoins tenues à la disposition des intéressés, au siège de la Société.

La séance est levée à 3 heures.

Section des Arts et Belles-Lettres. — Réunion du 23 février 1901, 5 heures du soir. — Président : M. Ginot, en remplacement de M. Mulsant, excusé ; Secrétaire : M. Biron, Secrétaire général.

M. le Président remet sur le bureau :

1° Une circulaire envoyée par la *Société Industrielle de Rouen*, relative à l'organisation d'un congrès qui doit avoir lieu en juin prochain.
2° Une brochure de M. L.-J. Gras : *L'Année Forézienne 1900*.
3° *Phonologie Historique de la langue française*, un volume, par M. J.-E. Blondel.
4° Une brochure : *Revue de synthèse historique*, dirigée par M. Henri Ben.

Ces brochures seront examinées par les membres de la Section qui en rendront compte.
Il n'a pas été possible à l'Assemblée de s'occuper de la question du concours portée à l'ordre du jour à cause de l'absence de M. Mulsant, Président, et d'autres membres plus spécialement désignés à cet effet.

La séance a été levée à 6 heures.

Actes de l'Assemblée

L'an mil neuf cent un, et le sept mars, à deux heures et demie du soir, la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire s'est réunie en Assemblée générale ordinaire dans l'une des salles de la Chambre de commerce de Saint-Etienne.

Dix membres sont présents.

La séance étant ouverte, M. Ginot, Président, donne la parole à M. Biron, Secrétaire général, qui lit le procès-verbal de la dernière Assemblée (7 février 1901), lequel est adopté sans observation.

Correspondance. — Le Secrétaire général donne connaissance de la correspondance reçue depuis la dernière Assemblée; chaque affaire est renvoyée à la Section qu'elle concerne, sauf les suivantes sur lesquelles il est immédiatement statué.

Conférence apicole de M. Hommel. — M. Ginot, Président, donne des détails sur les dispositions à prendre pour la conférence apicole; une note sera immédiatement adressée aux journaux de la localité afin d'informer le public de cette conférence, ainsi que les propriétaires de ruchers et les amateurs apicoles qui pourraient avoir des renseignements à demander.

Phosphates d'Algérie. — L'Assemblée décide l'envoi immédiat à M. Jonart, gouverneur d'Algérie, d'une pétition dont la formule est lue par le Secrétaire général et tendant à appeler l'attention de ce haut fonctionnaire sur la nécessité de développer, dans l'intérêt de l'agriculture, la production des phosphates en Algérie.

Société de Tir des Touristes cadets Foréziens. — L'Assemblée alloue, à ladite Société, une médaille d'argent et une médaille de bronze en faveur de son quatrième grand concours annuel.

Société nationale Académique de Cherbourg. — Souscription. — L'Assemblée s'associe à la souscription ouverte pour offrir un souvenir à M. le commandant Jouan, à l'occasion de ses 80 ans, en votant une somme de 10 francs.

Travaux des Sections. — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — M. Biron, Secrétaire général, donne lecture du procès-verbal de la réunion du 16 février 1901, de la Section d'Agriculture et d'Horticulture, lequel est adopté sans observation.

Section de l'Industrie. — M. Biron, Secrétaire général, donne lecture du procès-verbal de la réunion du 14 février 1901, de la Section de l'Industrie; ce procès-verbal est adopté sans observation.

Section des Sciences. — M. Biron, Secrétaire général, lit le procès-verbal de la réunion du 14 février 1901, de la Section des Sciences; ce procès-verbal est adopté sans observation.

Section des Arts et Belles-Lettres. — M. Biron, Secrétaire général, donne lecture du procès-verbal de la réunion de la Section des Arts et Belles-Lettres (23 février 1901), lequel est adopté sans observation.

Commission des Finances. — M. Biron, Secrétaire général, donne lecture du procès-verbal de la réunion de la Commission des finances, en date du 4 mars 1901 ; M. Ginot soumet successivement au vote de l'Assemblée les documents suivants, approuvés par ladite Commission :

1° Compte des recettes et dépenses de la Société au 31 décembre 1900 ;

2° Compte rendu financier du Concours de Saint-Genest-Malifaux ;

3° Compte rendu financier du Concours Horticole de Saint-Etienne ;

4° Projet de budget pour l'année 1901.

Après quelques explications données par le Secrétaire général, touchant la situation financière en 1901, l'Assemblée donne son approbation à toutes les pièces qui viennent de lui être soumises (Voir pages 49 à 56).

Programme pour les visites des fermes et l'allocation des prix culturaux dans les cantons de Rive-de-Gier et de Saint-Chamond. — Le programme pour la visite des fermes en vue de l'allocation des prix culturaux, dans les cantons de Rive-de-Gier et de Saint-Chamond, arrêté et présenté par la Commission est adopté (Voir page 67).

Sulfatage des semences. — Le Secrétaire général lit à l'Assemblée un article inséré dans le *Lyon-Horticole* relatif au sulfatage des semences. Cet intéressant article sera reproduit dans nos prochaines Annales (Voir page 81).

Nouvelles candidatures. — Sont adoptées les candidatures, pour l'adoption comme membres de la Société, de :

M. Emard, vétérinaire, 9, rue de la Bourse, à Saint-Etienne, présenté par MM. Labully et Biron.

M. Magand Joannès, propriétaire et marchand de vins à Saint-Didier-la-Séauve (Haute-Loire), présenté par MM. Biron, Otin fils et Teyssier.

M. Mehier Camille, rue Sainte-Catherine, 6, à St-Etienne, présenté par MM. Ginot et Biron.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 h. 1/2.

Le Secrétaire général,

J. Biron.

COMPTE RENDU

DES

TRAVAUX EXÉCUTÉS PAR LA SOCIÉTÉ

EN 1900

Par M. J. BIRON, Secrétaire général.

En exécution de nos règlements, je viens vous rendre compte, d'une manière aussi rapide que possible, des travaux exécutés par les diverses Sections de la Société, pendant l'année 1900.

La Section d'Agriculture et d'Horticulture a, comme les années précédentes, fonctionné d'une manière très régulière; ses séances mensuelles ont été suivies par un nombre de sociétaires plus nombreux que précédemment. Cette section avait, de concert avec le Directeur du champ d'expériences, à surveiller les travaux d'établissement du nouveau champ sur le terrain du cours de Fontainebleau, près de l'Ecole professionnelle, offert à la Société par la ville de Saint-Etienne. Malgré les défrichements opérés avec soin, dans un terrain qui n'avait jamais servi à aucune culture et les amendements qui y ont été apportés, les semences y ont été peu prospères. Peut-être aussi la température sèche de l'année est-elle en partie la cause de ce résultat défavorable.

Espérons que l'année qui commence nous donnera plus de satisfaction.

Cette Section avait, en 1900, à organiser les visites de fermes dans les cantons de Saint-Genest-Malifaux et du Chambon et, en même temps, le Concours agricole qui devait avoir lieu au chef-lieu du canton de Saint-Genest-Malifaux.

Vous savez, Messieurs, par le compte rendu qui vous a été donné et par le témoignage des sociétaires qui ont pu assister à ce Concours, que, malgré les difficultés et les ennuis causés

par le mauvais temps qui a régné pendant les préparations de l'Exposition, et le jour même de la distribution solennelle des récompenses, le Comice a très bien réussi et que l'on a pu remarquer une fois de plus le soin avec lequel est suivie, par quelques propriétaires, la tradition des belles écuries composées de vaches laitières de premier ordre.

Il vous a été dit aussi, Messieurs, et on ne saurait trop le répéter, la satisfaction éprouvée par la Commission de visites des fermes, concernant l'attribution des prix culturaux, lorsqu'elle a été mise à même de constater combien les enseignements donnés par la Société d'Agriculture avaient déjà porté de fruits depuis les précédentes visites, surtout en ce qui concerne la tenue des écuries et la conservation des fumiers. Le combat contre la routine invétérée des cultivateurs est l'un des plus difficiles, aussi doit-on féliciter vivement les hommes qui y consacrent leur argent et leurs peines, et les encourager de toutes nos forces en leur prêtant, dans la mesure de nos moyens, une aide efficace.

Nous ne devons pas oublier, non plus, la constatation faite en ce qui concerne l'enseignement agricole dans les écoles primaires que la Société d'Agriculture, avec juste raison, encourage autant qu'elle le peut. Cet enseignement tend à se multiplier et il est hors de doute que la génération prochaine verra les cultivateurs obtenir de la terre un rendement bien différent de celui qu'ils ont aujourd'hui, parce que l'enfant, à l'école, aura reçu de ses maîtres des leçons qui l'auront rendu plus apte à comprendre que les nouvelles méthodes enseignées par la science ne doivent pas être négligées comme elles le sont malheureusement trop encore aujourd'hui.

Les travaux du Concours de Saint-Genest-Malifaux étaient à peine achevés que la Section était sollicitée pour l'organisation d'une Exposition d'apports concernant uniquement l'horticulture, et devant avoir lieu à Saint-Etienne.

Comme toujours, d'ailleurs, la Société ne marchandait ni le dévouement de ses membres, ni les fonds de sa caisse pour une œuvre qu'elle croyait utile à l'intérêt général. Mais cette exhibition qui, au début, devait être simplement locale, dépassait bientôt toutes les prévisions et devenait un Concours horticole dans toute l'acception du mot. Grâce au dévouement et à l'énergie des membres organisateurs, l'Exposition des fleurs et des fruits a été une des plus belles que l'on ait vue depuis bien longtemps.

La Section d'Industrie n'a pas eu de séances spéciales en 1900, à cause de l'absence de Saint-Etienne de son président, M. Maximilien Evrard, et de son vice-président, M. Rivolier. Cet éloignement devant se continuer encore, ces deux honorables collègues, dont les sentiments de dévouement à la Société se sont manifestés pendant tant d'années, ont demandé à être relevés de leurs fonctions.

Il y a bien près d'un an que la Section des Sciences perdait son savant président, M. Favarcq. Cette Section n'a pas eu non plus de séances particulières pendant l'année 1900 et, suivant l'avis de quelques-uns de nos collègues, on a dû attendre l'époque des scrutins annuels pour reconstituer le Bureau de la Section. Il convient d'ajouter, d'ailleurs, que les préoccupations amenées par l'Exposition Universelle de Paris ont éloigné de nous, pendant cette année, les membres qui ont l'habitude de fréquenter ces deux intéressantes Sections et de participer à leurs travaux.

En ce qui concerne la Section des Arts et Belles-Lettres, nous espérons, plus que jamais, que le zèle dont elle fut autrefois animée est sur le point de renaître, et que nous ne tarderons pas à en connaître les effets. Deux réunions qui ont eu lieu en novembre et en décembre derniers nous permettent d'augurer une année fertile en travaux d'histoire locale et d'archéologie.

M. Félix Thiollier, vice-président de la Section, qui nous avait donné l'année dernière une étude sur l'*Art et les Artistes foréziens*, a continué ce remarquable travail cette année, et nous venons de le publier dans les *Annales* du 3e trimestre dont l'impression a été un peu retardée par les soins à donner au tirage des reproductions des œuvres des artistes qui y sont mentionnés.

Nous sommes heureux de faire connaître publiquement à l'auteur de ces articles, le plaisir qu'il a procuré aux lecteurs des *Annales*, les félicitations qu'ils nous ont chargé de lui transmettre et le désir de voir continuer cette publication chaque année.

Nous avons maintenant, Messieurs, à vous faire connaître le mouvement du nombre de membres de la Société, en 1900.

Le compte rendu de 1899 indiquait comme membres restants au 1er janvier 1900, le chiffre de 340, qui a dû être

réduit de trois pour non payement de cotisation, reste donc 337, ci..... 337
Il en a été admis, en 1900..... 10

Total..... 347

Dont il faut déduire :

Radiations pour démission ou non payement de cotisations 22
Décès ..... 7 } 29

Reste..... 318

Les membres décédés sont : MM. Clavier, Favarcq, Fayet, Juban, Michalet, Ronchard-Cizeron et Vacoutat. Nous renouvelons aux familles de ces membres disparus l'expression de notre sympathie et de tous nos regrets.

Nous ne terminerons pas, Messieurs, sans faire encore un nouvel et pressant appel à chacun de nos collègues pour qu'ils s'efforcent de nous amener des adhérents afin de combler les vides qui se sont produits. Nous savons bien que le nombre des sociétaires a été, pendant plusieurs années, beaucoup moins important qu'il l'est en ce moment; mais nous pouvons ajouter aussi que la Société a compté dans son sein une quantité plus élevée que celle qui la compose aujourd'hui. Permettez-moi donc, Messieurs, de vous inviter à réagir contre cet état de choses, chacun dans le cercle de ses relations, afin de devenir de plus en plus nombreux.

C'est d'ailleurs, vous ne l'ignorez pas, par le plus grand nombre possible de bonnes volontés réunies que l'on obtient les résultats poursuivis par notre Société : celui de l'amélioration de l'agriculture, des perfectionnements de l'industrie, du progrès de la science et de la satisfaction donnée à l'âme et à l'esprit par la fréquentation des arts et des belles-lettres.

Le Secrétaire général,

J. Biron.

COMMISSION DES FINANCES

La Commission des finances, désignée par la Société dans l'assemblée générale du 10 janvier 1901 et composée de :

MM. Matras, Ollier et Rocher

s'est réunie au siège de la Société le lundi, 4 mars courant, à 2 heures du soir, pour examiner :

1° Les comptes de recettes et dépenses de la Société au 31 décembre 1900 ;

2° Le compte rendu financier du concours de Saint-Genest-Malifaux ;

3° Le compte rendu financier du concours horticole de Saint-Etienne ;

4° Le projet de budget pour l'année 1901.

Après avoir pris connaissance de ces documents, la Commission leur a donné son approbation.

J.-M. Matras, Ollier, Rocher.

SITUATION FINANCIÈR

RECETTES

Solde de caisse au 31 décembre 1899 et intérêts . .		2.705 36
Cotisations recouvrées : 318 à 12 fr. . . .	3.816 »	
A déduire : frais de recouvrement . .	38 87	
Reste	3.777 13	3.777 13
Subvention de l'Etat.	1.500 »	1.900 »
— Champ d'expériences	400 »	
Subvention du Département.	1.841 15	2.191 15
— Champ d'expériences	350 »	
Subvention de la commune de Bourg-Argental pour son Concours en 1898, qui n'avait pas encore été versée.		1.997 30
Reversement, par le Syndicat des Agriculteurs, par suite de la liquidation dudit Syndicat, sur la subvention qui lui avait été allouée par la Société.		151 26
Reversement d'un reliquat de recettes au Concours de Saint-Genest-Malifaux.		373 15
TOTAL DES RECETTES.		13.095 35
TOTAL DES DÉPENSES.		11.223 01
RESTE.		1.872 34

AU 31 DÉCEMBRE 1900

DÉPENSES

Concours de Saint-Genest-Malifaux.	3.077 40
— Visites de fermes pour prix culturaux .	312 25
Concours et Exposition horticole à Saint-Etienne. .	1.179 75
Champ d'expériences	493 28
Bronzes et médailles.	787 55
Impressions diverses	2.016 20
Abonnements aux publications en 1900 et 1901 . . .	378 »
Publications relatives aux Congrès internationaux en 1900	120 75
Souscriptions diverses.	60 75
Loyer et frais de bureau	2.573 78
Affaires diverses.	223 30
TOTAL	11.223 01

J.-M. MATRAS, OLLIER, ROCHER.

COMPTE RENDU FINANCIER DU CONCOURS AGRICO

RECETTES

Contribution de la Société	2.473 1
Souscription de la commune de Saint-Genest-Malifaux	1.500 »
Souscription de la Compagnie des Mines de Roche-la-Molière et Firminy.	200 »
Don d'un objet d'art	100 »
J.-M. Matras, Ollier, Rocher.	4.273 15

ENU A SAINT-GENEST-MALIFAUX LES 25 ET 26 AOUT 1900

DÉPENSES

Primes en espèces distribuées aux exposants et aux serviteurs ruraux	1.430 »
Objets d'art	146 »
Médailles	820 »
Diplômes	46 »
Dépenses de la Commission pour la visite des fermes	312 25
Dépenses diverses : Timbres des états émargés, affichage Agence Fournier, décoration des jurés et commissaires, etc.	56 »
Frais d'écritures	15 »
Frais de nourriture, logement et voyages des jurés et commissaires	338 85
Fourrage pour les animaux	100 »
Journées d'ouvriers pour l'organisation du Concours et fournitures diverses y relatives	699 55
Fournitures de pancartes et cartons	109 50
Harmonie du Chambon	200 »
TOTAL DES DÉPENSES	4.273 15

Compte rendu financier du Concours horticole et Exposition

A SAINT-ETIENNE, EN 1900

RECETTES

Contribution de la Société	1.961	»
Médailles offertes par la ville de Saint-Etienne et par le Ministre de l'agriculture	100	»
Dons d'objets d'art	120	»
Tickets d'entrée du public	612	»
Total.	2.793	»

DÉPENSES

Médailles distribuées aux exposants.	798	»
Objets d'art.	240	»
Diplômes	36	25
Dépenses diverses d'installations, décorations des jurés et commissaires, etc.	1.328	80
Frais de nourriture des jurés et commissaires, banquet offert aux mêmes, aux lauréats des prix d'honneur, etc.	389	95
Total.	2.793	»

J.-M. Matras, Ollier, Rocher.

STOCK DE MÉDAILLES

Chez M. le Trésorier,

SUIVANT INVENTAIRE AU 31 DÉCEMBRE 1900

INDICATION DES MÉDAILLES	NOMBRE	PRIX	VALEUR TOTALE
Vermeil grand module (Conseil général).....	3	20f »	60f »
Vermeil petit module (Conseil général).....	33	15 »	495 »
Argent petit module (Conseil général).....	5	10 »	50 »
Bronze des agriculteurs de France petit module.....	3	5 »	15 »
Bronze du Conseil municipal.....	3	»	»
Vermeil grand module (Société)...	12	15 »	180 »
— petit module — ...	11	8 »	88 »
Argent grand module — ...	21	12 »	252 »
Bronze doré (Société).....	3	10 »	30 »
Bronze argenté —	2	6 »	12 »
Bronze grand module (Société)....	18	4 »	72 »
— petit module —	6	2 50	15 »
Totaux.....	120		1.269f »

Certifié sincère par le Trésorier,

BONNIOT.

Saint-Etienne, le 22 février 1901.

PROJET DE BUDGET DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

POUR L'ANNÉE 1901

RECETTES

330 cotisations à 12 francs.	3.960	»
Subvention du Département.	1.800	»
Subvention de l'Etat.	1.500	»
Subvention de l'Etat et du Département en faveur du Champ d'expériences	750	»
Subvention due par la commune de Saint-Genest-Malifaux, pour le concours de 1900, et non versée.	1.200	»
Total des prévisions de recettes.	9.210	»

DÉPENSES PRÉVUES

Frais de Secrétariat.	2.000	»	5.525	»
Loyer du Bureau.	240	»		
Impressions diverses	1.700	»		
Abonnement aux revues et publications	200	»		
Frais de Bureau.	250	»		
Concierge de la Chambre de commerce.	60	»		
Frais funéraires	75	»		
Dépenses du champ d'expériences. . .	1.000	»		
Excédent de prévisions de recettes.			3.685	»

J.-M. Matras, Ollier, Rocher.

L'Arithmétique dans l'Archéologie et le Menhir de Mersina (Asie-Mineure)

Par M. F. CHAPELLE (1)

Le journal scientifique *La Nature*, du 13 mai 1899, nous fournit le sujet d'une nouvelle démonstration de l'utilité de l'arithmétique, et de la connaissance de la Kabbale numérique dans l'archéologie, par la plume de M. Lortet, doyen de la faculté de médecine de Lyon, qui nous décrit le grand menhir de Mersina, un des plus élevés de l'Asie-Mineure et peut-être du monde. Voici ce que M. Lortet écrit :

« Les menhirs, selon certains savants, étaient élevés afin « de symboliser une idée religieuse ; selon d'autres obser- « vateurs, ils auraient tout simplement servi à marquer un « lieu où se serait passé un événement important, digne de « mémoire. »

A notre avis, les deux catégories de savants indiquées par M. Lortet ont également raison dans leurs pressentiments ; les menhirs servaient *ou* à symboliser des idées *ou* à rappeler des faits. C'est déjà quelque chose, sans doute, que d'être certain de cela, mais ce n'est pas suffisant. L'important serait de savoir quels faits ou quelles idées les monuments visités sont chargés de rappeler. Or, comment une pierre presque brute, fruste, peut-elle représenter quelque chose ? A défaut de gravures en creux ou en relief, comme c'est le cas pour le menhir de Mersina, l'indication cherchée ne peut se tenir, évidemment, que dans la forme géométrique ou dans les dimensions du monument, c'est-à-dire dans ses mesures, c'est-à-dire dans la Kabbale ou le langage figuré par les nombres offerts par la forme même de la pierre, ce que nous appellerons l'*écriture monumentale* ou architecturale.

Continuons donc les citations de l'article de M. Lortet, puis nous essayerons d'appliquer les quelques principes que nous croyons avoir découverts.

(1) L'insertion de ce travail dans les *Annales*, sous la responsabilité de son auteur avait été votée par délibération du 11 janvier 1900. Le retard apporté à la publication provient uniquement des divers remaniements qui y ont été apportés.

« Le menhir de Mersina se trouve dans la plaine maréca-
« geuse, à une heure de marche de Mersina, sur la gauche
« de la route conduisant à la ville de Tarse. Ses énormes
« dimensions le font apercevoir de loin par les voyageurs, et
« le bloc paraît d'autant plus élevé qu'il est planté au milieu
« d'une vaste plaine entièrement labourée et presque privée
« d'arbres. Ce menhir a dû être amené d'une distance consi-
« dérable pour être mis en place, car on ne rencontre, dans
« les environs immédiats, ni carrières, ni rochers, et les
« collines calcaires qui s'appuient sur les flancs du Taurus
« ne commencent qu'à une heure de distance. »

Voilà l'emplacement bien décrit. C'est une plaine, et une plaine marécageuse, qui n'a pas pu fournir le bloc, et où ce dernier a dû être implanté profondément, jusqu'au roc, sans doute pour ne pas être ébranlé et renversé par les tassements successifs d'une terre sans cesse et fortement trempée.

Passons maintenant aux mensurations :

« Langlois avait attribué à ce menhir la hauteur très
« exagérée de 15 mètres. Il y a peu de temps, il a pu être
« mesuré très exactement par mon ami, M. Lucien
« Braggiotti, un des agents très distingués et très laborieux
« du chemin de fer de Mersina à Adana. Le monolithe a une
« hauteur de $9^{m},60$, *mais il paraît être enfoncé très profon-*
« *dément dans le sol.* Sa plus grande largeur est de $4^{m},10$,
« et son épaisseur est de $1^{m},50$. »

M. Lortet trouve très exagérée la hauteur attribuée au menhir par M. Langlois, autre explorateur, mais il nous semble à nous qu'elle est, au contraire, très juste, étant donné la nature marécageuse du sol et l'énorme poids du bloc qui ont dû nécessiter la recherche d'une sole ferme et résistante, gisant seulement dans les profondeurs. De plus, 15 étant le nombre triangulaire de 5, nombre premier, il nous paraît bon de le conserver ; d'abord, parce que nous appliquons de nouveau, ainsi, la loi qui nous a permis de découvrir l'origine du Mandara japonais de Kiauto ; ensuite, parce que ces nombres représentent (ce qu'il serait trop long de justifier ici) l'ensemble des qualités morales et intellectuelles qui sont l'apanage de la divinité dans presque tout l'Orient, idée qu'il ne nous déplairait pas de voir présider, en quelque sorte, à l'érection d'un pareil monument. Du reste, le nombre 15 se retrouve étrangement dans le total, en unités, des trois

mensurations précitées (9,60 + 4,10 + 1,50 = 15,20). Il est très naturel, en effet, que la tradition, conservée et transmise par des profanes forcément ignorants de la Kabbale, ait fini par confondre le total des trois mensurations cubiques avec la hauteur du monument, la plus difficile à vérifier, sans instruments et beaucoup de soin.

Aussi bien M. Langlois ne pouvait se tromper, croyons-nous, à ce point (plus de la moitié), et il a probablement subi, dans son évaluation, l'influence des traditions locales révélées par les indigènes eux-mêmes, et tenant compte tout à la fois et des dimensions originelles de la pierre et de son extrême enfoncement dans un terrain marécageux. En archéologie, il faut se garder de dédaigner et les traditions et les légendes, presque toujours assez exactes pour servir tantôt de *memorandum*, tantôt de problèmes d'épreuve aux savants du temps ou initiés, mais néanmoins assez incomplètes pour dérouter les profanes et rester inintelligibles au vulgaire.

Suivant les indications de M. Braggiotti, le volume ou cube apparent du menhir est de 59 m. (9,60 × 4,10 × 1,50 = 59,040). Mais qu'est-ce 59 ? C'est d'abord un nombre impair, composé de chiffres aussi impairs *(Numero deus impare gaudet)* ; c'est, en outre, un nombre premier, et le 18e, et les 18 premiers nombres premiers donnent le total 441 qui est le carré de 21 (A). Si, au contraire, nous remarquons que 59 est aussi le total des 8 premiers nombres premiers, et si nous additionnons ces 4 nombres : 8 + 59 et 18 + 59, nous obtenons 144 ou le carré de 12, le rebours de 21.

Voilà, certes, qui est loin d'être banal. J'en appelle aux mathématiciens qui voudront bien se donner la peine de vérifier mes opérations, se rappelant, d'ailleurs, que la formation sérielle des nombres premiers n'est soumise à aucune règle mathématique connue.

(A) $441 = 2^{\underline{1,1,1,2}}$, dont les exposants doivent se lire *de droite à gauche* : le carré du triangle du triangle du triangle de 2. Le radical et les exposants additionnés ensemble comme des nombres ordinaires nous offrent le total 7, nombre qui exprime le caractère sacré au premier degré. Pour la facile compréhension de ces lignes, nous devons dire que le nombre triangulaire est le total d'un certain nombre de nombres naturels commençant par 1. Ainsi 15 est le nombre triangulaire de 5, parce qu'il est le total de 1 + 2 + 3 + 4 + 5. L'exposant 1 nous sert à désigner les racines des nombres triangulaires, comme l'exposant 2 sert à désigner les racines des nombres carrés. Le nom-

Néanmoins, si nous décomposons 59, nous constatons encore une coïncidence saisissante, car $9 + 5 = 14$ et $9 - 5 = 4$, ramenant ainsi les chiffres contenus dans 144 (12^2), qui est le rebours du nombre 441 cité ci-dessus. Et si nous soustrayons 18 de 59, nous obtenons 41, qui est 14 retourné, et qui est, en même temps, le 14e nombre premier. Tous ces rapprochements ne pouvaient pas, à coup sûr, être ignorés des architectes du menhir qui ont fourni l'occasion de les faire par les mensurations choisies.

Le total des surfaces *visibles* du menhir est de 114 mètres carrés, à quelques centimètres près, et 114 égale le nombre premier 57 multiplié par 2, et 57 précède immédiatement le nombre 59 parmi les nombres premiers. Si, maintenant, nous ajoutons à ce nombre la surface *invisible* de la base correspondant au plateau supérieur, nous aboutissons au nombre 120, ou le triangle de 15, qui est lui-même le triangle de 5, si bien que l'opinion de M. Langlois sur la présence du nombre 15, recevrait là une sorte de confirmation.

Si l'on additionne ensemble toutes les arêtes du cube formé par le menhir de Mersina soit $(9{,}60 \times 4) + (4{,}10 \times 4) + (1{,}50 \times 4)$, on obtient, à quelques centimètres près, le nombre 61, nombre premier qui suit immédiatement le nombre 59, de sorte que l'on trouve déjà par les sommes suivantes de ces nombres et de leur rang : $59 + 61 = 120 =$ le triangle de 15, puis le nombre premier 157 soit $(120 + 37)$ qui est le 38e, et $38 = 19 \times 2$. Nous revenons toujours aux nombres premiers énoncés plus haut, malgré leur peu d'affinité apparente.

59, multiplié par le nombre impair, premier et triangulaire 3, produit 177 ($59 \times 3 = 177$, formule dans laquelle nous rencontrons déjà tous les chiffres impairs : 1, 3, 5, 7, 9)

---

bre triangulaire est ainsi appelé, parce que ses unités peuvent toujours se disposer en forme *triangulaire* : On sait que deux nombres triangulaires successifs forment un carré en nombre et en figures : $4^1 + 5^1 = 5^2$ ou $10 + 15 = 25$.

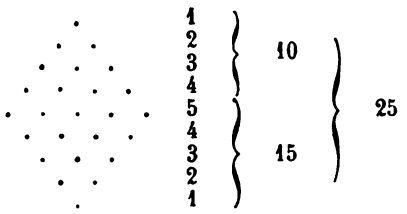

que nous revoyons, de la façon la plus inattendue, dans une légende très populaire en Annam, sur les *dragons*, qui, là-bas, « occupent parmi les êtres une place supérieure « à l'homme ; ils sont doués de raison, et leurs rois sont « nommés les *protecteurs de la loi de Bouddha*. Il y a, dans « la mer, 177 rois des dragons ; le plus puissant est le 19e. « C'est lui qui répand les nuages dans l'atmosphère. » Extrait des *Symboles, emblèmes et accessoires du culte chez les Annamites*, par G. Dumoutier.

Or, 177 est un nombre qui s'imposait, jadis, à la mémoire des savants, comme une formule algébrique d'aujourd'hui aux ingénieurs modernes. Que l'on prenne, en effet, un carré de 100 mètres de côté, et qu'on le partage par la règle et le compas en 16 parties, dont 8 segments égaux et 8 triangles mixtilignes égaux, et l'on reconnaîtra bientôt que 177 est juste la différence de surface existant entre l'un de ces segments et l'un de ces triangles. On reconnaîtra qu'à une époque où la science était un privilège et un secret, une règle appuyée sur la *différence* de deux nombres, devenait moins facile à découvrir que si elle avait été appuyée sur leur somme.

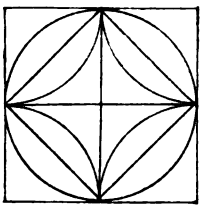

On reconnaîtra aussi que le rapprochement d'une plaine marécageuse avec la mer où règnent les *dragons* avait bien sa portée surtout si l'on remarque en même temps, que les segments et les triangles juxtaposés sont nés, en définitive, du cercle, et que la mer est, après la voûte du ciel, le plus beau cercle naturel que puisse contempler le regard humain.

Quant à 19, déjà prestigieux par sa propre composition (le premier et le dernier des chiffres impairs), il le devient bien plus quand on sait qu'additionné avec 177 il donne pour total le carré de 14, nombre sacré par excellence, soit 196, et qu'en divisant 177, il amène pour quotient 9,3157, nombre composé aussi de tous les chiffres impairs (*numero Deus impare gaudet*).

59 représente le *rang* de la case du jeu d'échecs qui, dans le problème des grains de blé, soumis par l'inventeur indien à son empereur, contient la moyenne des 64 cases du jeu, où les grains doivent s'entasser de double en double, en commençant par 1, à la première case. Notons en passant que

les 18 chiffres compris dans le nombre exprimant cette contenance moyenne, additionnés ensemble font le nombre sacré 70 ou 7, le zéro n'ayant pas existé jadis.

59 constitue encore, d'après M. Dareste, le nombre des diviseurs exacts de 5.040, nombre des habitants primitifs que Platon assigne à sa république idéale, lors de sa fondation. Ce nombre, ajoutons-nous, doit-être aussi considéré comme sacré, car il est le produit des 7 premiers nombres multipliés entre eux, ou $1 \times 2 \times 3 \times 4 \times 5 \times 6 \times 7 = 5.040$.

59 est non moins intéressant par son triangle, qui se représente par 1.770, ou 30 fois 59, ce qui nous ramène au problème géométrique énoncé plus haut, à propos de segments et de triangles juxtaposés.

59 est enfin le nombre des perles du chapelet emprunté aux anciens Hindous par les premiers chrétiens.

Il ne faut donc pas s'étonner que les 3 nombres impairs consécutifs : 57, 59, 61 donnent par leur total 177 ou 3 fois 59, nombre moyen des trois, dont le rang, parmi les nombres premiers est le 18e, lequel nombre, multiplié à son tour par 3, produit 54 ; mais ce qui est vraiment remarquable et suggestif, c'est que les 3 nombres impairs soient fournis : l'un par la surface du menhir, l'autre par son volume et le dernier par ses arêtes, et que le total de 177 et de 54 égale 231, ou le triangle de 21, qui est lui-même le triangle de 6, qui est lui-même le triangle de 3, qui est lui-même le triangle de 2, soit $2\,\underline{1, 1, 1, 1}$, faisant pendant au carré de 21 signalé plus haut.

Ajoutons cependant, avant de terminer, dût-on nous reprocher d'atténuer nos preuves, en voulant les renforcer, que le nombre 59, expression du volume apparent du menhir, et le nombre 15, total des 3 dimensions qui ont servi à former ce volume, se retrouvent ensemble dans le nombre pyramidal 5.915, à base polygonale de 18 côtés sur 13 unités de longueur chacun. Or, le produit de $18 \times 13 = 234$, lequel nombre figure le côté de la base de la pyramide de Chéops, une des 7 merveilles du monde. Il y a plus fort encore. Le seul total des arêtes visibles du menhir de Mersina (61), de ses faces visibles (114), et de son volume visible (59) nous rend 234, sans avoir rien de commun en apparence, avec le gigantesque monument égyptien.

Tous ces rapprochements, qu'il est impossible d'attribuer au hasard, ont, à coup sûr, une signification, mais quelle est-elle ? Certes, on n'en peut trouver des indices que dans la

tradition, bien incomplète, à cette heure, et dans des fouilles sérieuses du sol. Malheureusement, les fouilles opérées jusqu'à présent ne l'ont été, d'après M. Lortet, que par des paysans, en vue de trésors cachés, de sorte que la science n'a pu en tirer aucun profit. Ce serait donc à recommencer, sous une direction intelligente et méthodique, qui, sans doute, ne perdrait pas son temps.

Pour nous, s'il faut donner notre avis, nous pensons que 59 veut dire *étude de la religion* ou *enseignement religieux* ou *retraite religieuse* et que le monument était l'*indicateur* d'un séminaire ou d'un temple établi dans les environs.

Il est évident que si les véritables mensurations employées dans le monument étaient autres, elles exprimeraient un sens différent, soit par elles-mêmes, soit par les résultats des calculs auxquels elles donneraient lieu. Si, par exemple, nous traduisions les mensurations métriques de M. Braggiotti en brasses ou en aunes de 3 pieds de 324 millièmes chacun, le volume apparent du menhir serait élevé à 63 unités 983 dixièmes, autrement dit à 64 unités, ce qui ne serait pas extraordinaire dans un pays voisin du pays d'origine du célèbre jeu d'échecs aux 64 cases. De même, si nous nous rapprochions de l'assertion de M. Langloys sur la hauteur, nous aboutirions à d'autres résultats tout aussi intéressants, sans doute, mais non de même signification ou de même symbole.

C'est le moment, croyons-nous, de faire observer que si l'on admet, dans l'ancienne Egypte, comme le font des savants autorisés, l'usage de trois sortes d'écritures (démotique, hiératique, hiéroglyphique), et même de trois sortes d'interprétations de la même écriture, suivant le degré d'instruction du lecteur, il paraîtra logique de penser que l'unité de mesure servant de base à une écriture numérale et monumentale peut bien être triple aussi, suivant le degré d'initiation du lecteur, de telle façon que le même texte soit lu et compris différemment, quoique exactement, par plusieurs personnes à la fois. Ce que nous venons de dire du résultat de la traduction de la mensuration métrique de M. Braggiotti en mensuration ancienne semble en être un commencement de preuves, sinon une preuve entière, que nous ajournons à cette heure, afin de la développer, comme elle le mérite, en temps et lieu.

C'en est assez, il semble, pour démontrer que si nous possédions en entier le langage secret de la Kabbale numérique, il nous suffirait très souvent des mensurations des monuments pour en savoir la nature et la destination. Cela prouve, en même temps, combien il importe, et pour le présent et pour l'avenir, de prendre, dans tous les monuments antiques, des mensurations aussi exactes que complètes, ce que la plupart des explorateurs négligent beaucoup trop de faire.

Quant à l'unité de mesure usitée chez les anciens, nous ne pouvons que répéter ce que nous avons déjà dit maintes fois : Oui ! les anciens possédaient une unité de mesure si semblable à la nôtre qu'elle se confond presque avec elle ainsi qu'on peut s'en assurer par le présent travail.

Essais de semences en blé effectués en 1899.
Récoltes faites en 1900, par M. BASTIDE,
propriétaire à la Chiorarie,
commune de Roche-la-Molière.

VARIÉTÉS	SURFACE ensemencée	POIDS ensemencé	RÉCOLTES en grains	RÉCOLTES en paille
BLÉS				
Imogger.....	13 m. carré	410 grammes	2 k.,050 g.	1 k.,700 g.
Rouge sang d'Ecosse.....	6 —	160 —	640 gr.	1 kil.
Rousselin blanc à épi rouge.....	5 —	130 —	1 k.,110 g.	2 kil.
Miracle.....	5 —	135 —	945 gr.	1 k.,500
Géant d'hiver amélioré.....	4 —	90 —	900 gr.	1 k.,780
SEIGLE				
De Prosbstei.....	10 —	340 —	2 k.,800 g.	4 k.,600
Amélioré d'Hesbaye	3 —	200 —	1 k.,900 g.	3 kil.
AVOINE				
Wide awake.....	»	550 —	7 k.,900	9 k.,200
Grosse jaune de Thuringe.....	»	550 —	6 k.,600	8 k.,100
Prolifique de Californie.....	»	550 —	4 k.,950	5 k.,400
Pringle's progress.	»	550 —	5 k.,550	7 kil.

Essais faits en l'année 1900 sur les variétés de pommes de terre ci-après, dans la commune de Rocoules (Haute-Loire), altitude environ 800 mètres, climat froid, humidité moyenne, exposition levant, terrains siliceux, sableux, très légers, fumure fumier de vache.

VARIÉTÉS	POIDS SEMÉ	POIDS RÉCOLTÉ	RENDEMENT	OBSERVATIONS
Meycle	1 k.	8k,500	8 1/2	Grosseur moyenne faible mais très régulière.
Pluie d'or	1,450	9,900	7	Grosse.
Victor	1,050	5,300	5	Très petite.
Triomphe	1,300	14,700	11	Très grosse.
Impérator régénérée	1,500	12,100	8	Moyenne.
Fin de siècle	1,350	9,500	7	Moyenne.
Franco-russe	1,250	5,500	4 1/2	Quelques grosses.

RÉSUMÉ. — *Les résultats de ces essais ont été bien médiocres, à part la variété Meycle, de grosseur régulière; les autres avaient au moins la moitié de très petits tubercules, quelques-uns les 2/3; à côté de cela se trouvaient de très gros tubercules comme dans la variété Triomphe.*

VISITES DES FERMES ET EXPLOITATIONS AGRICOLES

DANS LES CANTONS DE

RIVE-DE-GIER et SAINT-CHAMOND

PROGRAMME DES PRIX

1re Section

Fermes réunissant les conditions suivantes : Bon agencement et bon entretien des bâtiments d'exploitation ; outillage perfectionné de ferme et bon entretien ; bonne culture ; étables bien installées ; bon entretien des fumiers ; établissement de fosses à purin ; irrigations avec rigoles tracées au moyen de niveau et drainages bien entendus ; entretien d'animaux de choix ; bonne tenue des laiteries ; établissement et bon entretien des chemins d'exploitation ; défoncement de terrains incultes convertis en prairies ou en cultures d'une surface de 2.000 mètres au minimum ; emploi rationnel d'engrais chimiques.

GRANDS PRIX D'HONNEUR

à décerner indistinctement soit aux propriétaires soit aux fermiers :

Un bronze d'art ; une médaille d'or.

Les personnes ayant obtenu le prix d'honneur dans l'un des précédents concours, ne recevront qu'un diplôme rappelant cette récompense.

2e Section

Fermes et exploitations présentant un ensemble de cultures satisfaisant sans cependant réunir les conditions exigées pour les prix d'honneur.

Pour les propriétaires :

Une grande médaille de vermeil et diplôme.
Une grande médaille d'argent et diplôme.
Une médaille bronze doré et diplôme.

Pour les fermiers ou métayers :

Une grande médaille de vermeil et diplôme.
Une grande médaille d'argent et diplôme.
Une médaille de bronze argenté et diplôme.

D'autres médailles seront mises à la disposition de la Commission de visites, pour récompenser, s'il y a lieu, les propriétaires et fermiers les plus méritants.

Il sera, en outre, mis à la disposition de la Commission de visites, pour les objets spéciaux ci-après : 1° 100 francs pour bon entretien de fumier et création de fosse à purin ; 2° 100 francs pour création de chemins d'exploitation ; 3° une prime de 100 francs, pour un an, au meilleur taureau âgé de dix-huit mois au moins, qui se trouvera en la possession d'un propriétaire ou fermier, dans l'un des cantons visités et qui sera jugé par la Commission en état de pouvoir remplir les conditions d'un bon reproducteur. Une prime de 50 francs pourra être attribuée l'année suivante, au même, si le taureau primé continue à remplir ces conditions pour la seconde année.

3e Section — SPÉCIALITÉS

a **Reboisement sur une surface d'un hectare au minimum et bon entretien.**

1er prix. Un objet d'art.
2e — Une grande médaille de vermeil et diplôme.
3e — Une grande médaille d'argent et diplôme.
4e — Une médaille d'argent et diplôme.
5e — Une médaille de bronze argenté et diplôme.

b **Défrichement de terrains incultes convertis en vignes greffées en plants français et traitements divers de ces vignes.**

1er prix. Une grande médaille de vermeil et diplôme.
2e — Une grande médaille d'argent et diplôme.
3e — Une médaille d'argent et diplôme.

c **Création et bon entretien de pépinières de vignes en plants greffés. Bon entretien des celliers, caves et outillage vinaire perfectionné.**

1er prix. Une médaille d'or et diplôme.
2e — Une médaille de vermeil et diplôme.
3e — Une médaille d'argent et diplôme.

D'autres médailles seront mises à la disposition de la Commission de visites, pour récompenser, s'il y a lieu, les vignerons et les pépinières les plus méritants.

d **Création de vergers, plantation de noyers, bon entretien du Jardin potager de fermes et pépinières de fermes.**

1er prix. Une grande médaille de vermeil et diplôme.
2e — Une petite médaille d'argent et diplôme.
3e — Une petite médaille d'argent et diplôme.

e **Bon entretien d'établissements d'horticulteurs, de pépiniéristes et de maraîchers. Bon entretien de parcs et petits jardins.**

1er prix. Une grande médaille de vermeil et diplôme.
2e — Une grande médaille de vermeil et diplôme.
3e — Une médaille d'argent et diplôme.
4e — Une médaille d'argent et diplôme.
5e — Une médaille de bronze argenté et diplôme.
6e — Une médaille de bronze argenté et diplôme.

Une somme de 100 francs sera mise à la disposition du Jury pour encouragement aux petits jardins d'ouvriers les mieux tenus.

f **APICULTURE. — Importance et bonne tenue des ruchers.**

1er prix. Une médaille de vermeil et diplôme.
2e — Une grande médaille d'argent et diplôme.
3e — Une médaille de bronze argenté et diplôme.

g **Laiteries bien tenues ; bonne fabrication du beurre et du fromage.**

1er prix. Une médaille de vermeil et diplôme.
2e — Une grande médaille d'argent et diplôme.
3e — Médaille de bronze doré et diplôme.
4e — Grande médaille de bronze et diplôme.

Bons serviteurs et servantes de fermes, d'établissements horticoles et maraîchers, en service depuis au moins deux ans ; bergers et bergères en service depuis au moins deux ans chez le même agriculteur. Familles d'agriculteurs dont les enfants sont occupés à l'agriculture.

Primes en argent à distribuer par le Jury, jusqu'à concurrence de 400 francs ; savoir : 1° aux serviteurs, servantes et bergers, 200 francs ; 2° aux familles d'agriculteurs dont les enfants sont gardés ou employés pour la culture et dont le plus jeune aura 15 ans au moins, 200 francs. — Les serviteurs et servantes primés dans les précédents concours n'auront droit qu'à des rappels de récompenses.

Les agriculteurs qui voudront concourir pour l'un des prix ci-dessus devront adresser, avant le 15 avril 1901, une demande à M. Biron, Secrétaire général de la Société, 27, rue Saint-Jean, à Saint-Etienne, où les personnes qui auraient des renseignements particuliers à demander pourront se présenter les mardis, de 2 heures à 5 heures du soir, les samedis de 9 heures à midi. — Des imprimés pour les déclarations seront fournis aux intéressés qui en demanderont.

Les demandes devront indiquer, d'une manière précise, pour quel objet elles sont formées, et donner à cet effet le numéro du programme. — Les serviteurs et servantes devront faire appuyer leur demande par un avis favorable de leur maître et du maire de la commune. Les pères de famille devront joindre à leur demande la liste de leurs enfants par rang d'âge accompagnée d'un certificat du maire de leur commune.

La visite des Exploitations aura lieu dans le courant du mois de juin 1901.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

A l'occasion du concours dans les cantons de Rive-de-Gier et de Saint-Chamond, des prix seront attribués à l'Enseignement agricole dans les conditions du programme suivant : 1° les instituteurs de l'arrondissement de Saint-Etienne pourront seuls prendre part au concours ; 2° le concours sera divisé en deux parties : *a.* théorie ; *b.* pratique. — *a.* **Théorie.** Production de travaux théoriques, imprimés ou manuscrits ; conférences ou leçons faites en public pendant l'année qui aura précédé le concours, dont le sujet nous sera

donné, et dont il devra être justifié. — Production d'herbiers ou collections n'ayant pas été primés dans les précédents concours. *b.* **Pratique**. Etudes sommaires de terrain. Etablissements de champs et jardins d'expériences. — Promenades démonstratives pour lesquelles il sera produit un rapport justificatif indiquant le lieu où ces promenades ont été faites et le nombre d'élèves qui y ont pris part.

Les demandes de concourir et les documents et pièces justificatives à l'appui devront être remis au secrétariat avant le 15 avril 1901, afin que le Jury puisse visiter les champs d'expériences.

Renseignements historiques.

Des médailles en vermeil et en argent pourront être distribuées aux personnes qui présenteront des mémoires contenant des renseignements et des indications précises sur des faits d'histoire locale encore ignorés et pouvant intéresser l'agriculture, la science en général et les arts de toute nature.

Les demandes, accompagnées des Mémoires, devront être déposées au Secrétariat, avant le 30 juin 1901, pour que leurs auteurs puissent être admis à concourir.

Saint-Etienne, le 7 mars 1901.

Le Secrétaire général, J. Biron.

Le Président, J. Ginot.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, INDUSTRIE, SCIENCES, ARTS & BELLES-LETTRES

DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896).

VILLE DE SAINT-ÉTIENNE

CONCOURS

au Marché aux Bestiaux de Saint-Etienne,

D'ANIMAUX DE BOUCHERIE ENGRAISSÉS

Le Dimanche 31 Mars 1901

Sous les auspices de la Municipalité de Saint-Etienne, au moyen des subventions de la Ville et d'une allocation de 1.000 francs, accordée par M. le Ministre de l'Agriculture, pour être distribuée en primes au nom du Gouvernement de la République.

PROGRAMME

DIMANCHE 31 MARS. — De 7 heures à 9 heures du matin : Introduction des animaux ; de 9 heures à 11 heures du matin : Opérations du Jury ; à 11 heures : Ouverture du Concours aux visiteurs ; à une heure précise : Banquet offert par la Municipalité à M. le Préfet, aux Commissaires, aux membres du Jury et aux Lauréats des primes d'honneur ; à 4 heures : Distribution des récompenses dans la grande Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville.

LUNDI 1er AVRIL. — Grand marché aux bestiaux. — Mise en vente des animaux exposés au Concours.

1re Classe. — ESPÈCE BOVINE

1re DIVISION

Propriétaires. — Eleveurs.

1re SECTION

Races charolaise, nivernaise, bourbonnaise, limousine et analogues.

1re Catégorie. — *Bœufs présentés par paires.*

1er Prix	200 francs.
2e Prix	150 francs.
3e Prix	125 francs.
4e Prix	100 francs.
5e Prix	50 francs.
6e Prix	mention.
	625 francs.

2e Catégorie. — *Bœufs présentés seuls ayant encore des dents de lait.*

1er Prix	100 francs.
2e Prix	75 francs.
3e Prix	50 francs.
	225 francs.

3e Catégorie. — *Bœufs présentés seuls n'ayant plus de dents de lait.*

1er Prix	75 francs.
2e Prix	60 francs.
3e Prix	50 francs.
	185 francs.

4e Catégorie. — *Vaches présentées seules et ayant encore des dents de lait.*

1er Prix	85 francs.
2e Prix	75 francs.
3e Prix	50 francs.
	210 francs.

5e Catégorie. — *Vaches au-dessus de 5 ans présentées seules.*

1er Prix	75 francs.
2e Prix	65 francs.
3e Prix	50 francs.
4e Prix	40 francs.
	230 francs.

DEUXIÈME SECTION

Race salers.

1re Catégorie. — *Bœufs en paires.*

1er Prix	100 francs.
2e Prix	75 francs.
3e Prix	50 francs.
	225 francs.

2e Catégorie. — *Bœufs présentés seuls.*

1er Prix	50 francs.
2e Prix	40 francs.
3e Prix	30 francs.
	120 francs.

3e Catégorie. — *Vaches engraissées.*

1er Prix	40 francs.
2e Prix	30 francs.
3e Prix	25 francs.
	95 francs.

La préférence sera accordée aux animaux les plus jeunes.

TROISIÈME SECTION

Races du Mezenc, tarentaize et analogues.

1re Catégorie. — *Bœufs en paires.*

1er Prix	80 francs.
2e Prix	70 francs.
3e Prix	55 francs.
	205 francs.

2e Catégorie. — *Bœufs présentés seuls.*

1er Prix	50 francs.
2e Prix	40 francs.
3e Prix	30 francs.
	120 francs.

3e Catégorie. — *Vaches engraissées.*

1er Prix	40 francs.
2e Prix	30 francs.
3e Prix	25 francs.
	95 francs.

QUATRIÈME SECTION

Catégorie unique. — *Vaches engraissées appartenant aux races cottentine, hollandaise ou flamande, schwitz, etc.*

1er Prix	70 francs.
2e Prix	60 francs.
3e Prix	50 francs.
4e Prix	40 francs.
	220 francs.

CINQUIÈME SECTION

1re Catégorie. — *Bœufs en paires appartenant ou issus de croisement de races diverses.*

1er Prix	75 francs.
2e Prix	60 francs.
3e Prix	40 francs.
	185 francs.

2e Catégorie. — *Bœufs présentés seuls.*

1er Prix	50 francs.
2e Prix	40 francs.
3e Prix	30 francs.
	120 francs.

2me DIVISION

Marchands et Approvisionneurs

SECTION UNIQUE

Dans cette section, la préférence, à mérite égal, sera accordée aux groupes composés d'animaux de même race.

1re CATÉGORIE. — *Races charolaise, nivernaise, bourbonnaise, limousine et analogues. — Bandes de bœufs ou vaches ne concourant pas dans les autres sections. — Groupes de 4 animaux.*

1er Prix	175 francs.
2e Prix	150 francs.
3e Prix	125 francs.
4e Prix	100 francs.
	550 francs.

2e CATÉGORIE. — *Race salers.*

1er Prix	125 francs.
2e Prix	100 francs.
3e Prix	75 francs.
	300 francs.

3e CATÉGORIE. — *Races du Mezenc, tarentaize et analogues.*

1er Prix	125 francs.
2e Prix	85 francs.
3e Prix	75 francs.
	285 francs.

4e CATÉGORIE. — *Races charolaise, nivernaise, bourbonnaise, limousine et analogues. — Groupes les plus nombreux composés au maximum de 15 bœufs ou vaches engraissés, ne concourant pas dans les autres sections.*

1er Prix	150 francs.
2e Prix	125 francs.
3e Prix	100 francs.
	375 francs.

5e Catégorie. — *Races salers, mezenc, tarentaize, etc. — Groupes composés au maximum de 15 bœufs ou vaches engraissés ne concourant pas dans les autres sections.*

1er Prix	100 francs.
2e Prix	75 francs.
3e Prix	50 francs.
	225 francs.

PRIX D'HONNEUR

Médaille de vermeil, grand module, pour la plus belle paire de bœufs.

Médaille de vermeil, petit module, pour la plus belle vache présentée seule.

Médaille de vermeil, grand module, pour le plus beau groupe de 4 animaux.

Médaille de vermeil, grand module, pour le plus beau groupe de 15 animaux et au-dessous.

2me CLASSE — ESPÈCE OVINE

Lots de 3 moutons ou brebis et au-dessus, engraissés.

1re Catégorie. — *Propriétaires-éleveurs.*

1er Prix	35 francs.
2e Prix	30 francs.
3e Prix	20 francs.
	85 francs.

Lots de 5 moutons et au-dessus, engraissés.

2me Catégorie. — *Marchands.*

1er Prix	35 francs.
2e Prix	30 francs.
3e Prix	25 francs.
4e Prix	20 francs.
	110 francs.

Les moutons devront avoir été tondus dans la quinzaine. Une mèche aura été laissée derrière l'épaule gauche.

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article premier. — Le concours est ouvert aux cultivateurs, propriétaires ou fermiers et aux marchands de bestiaux.

Art. 2. — Les exposants, éleveurs ou engraisseurs, sont tenus de justifier qu'ils possèdent les animaux de l'espèce bovine, âgés de plus de deux ans, depuis six mois au moins ; et ceux de l'espèce ovine devront leur appartenir depuis le 1er janvier de la présente année.

Art. 3. — Les sujets exposés seront dans un bon état d'engraissement, très propres, munis de longes solides, et ne seront admis qu'après avoir été visités par un vétérinaire.

Art. 4. — Pour prendre part au concours, les personnes qui désirent exposer devront adresser, avant le lundi 25 mars, à M. Biron, Secrétaire général de la Société d'agriculture, 27, rue Saint-Jean, une déclaration indiquant le nombre d'animaux qu'ils veulent exposer, leur sexe, leur âge, ainsi que la division, section ou catégorie dans lesquelles ils désirent les faire concourir.

Les déclarations devront être faites sur des formules qui seront adressées à toute personne qui en fera la demande au siège de la Société d'agriculture, rue Saint-Jean, 27, à Saint-Etienne, ou à son Secrétaire général.

Art. 5. — Les bovins âgés de moins de deux ans ne sont pas admis à concourir.

Art. 6. — Les marchands de bestiaux ne pourront concourir que dans les sections comprenant quatre animaux et plus. Les groupes ne pourront être composés de plus de quinze animaux.

Un exposant ne pourra présenter plus de deux lots ou bandes d'animaux dans chaque catégorie.

Art. 7. — L'introduction des animaux dans l'enceinte du concours se fera le dimanche 31 mars, de 7 à 9 heures du matin, et les opérations du Jury auront lieu de 9 à 11 heures.

Les animaux ne pourront être retirés avant 6 heures du soir.

Art. 8. — Aucune personne ne sera admise dans l'enceinte du concours pendant les opérations du Jury.

Art. 9. — Pendant les opérations du Jury, les exposants devront avoir un homme qui restera aux côtés des animaux

et se tiendra à la disposition des jurés, sans pouvoir s'absenter avant la fin des opérations.

Art. 10. — Chaque exposant sera préposé à la garde de ses animaux. Il devra en prendre soin; l'Administration municipale, de même que la Société d'agriculture, n'en seront responsables dans aucun cas.

Art. 11. — La police du concours appartient au Commissaire général.

Art. 12. — Les réclamations devront être produites, au plus tard, dès la décision connue du Jury, c'est-à-dire après la clôture des opérations de classement.

Art. 13. — Le Jury conformera ses décisions aux règles édictées dans le présent règlement; il pourra modifier les prix ou opérer des virements suivant le mérite et le nombre des animaux exposés en restant toutefois dans l'esprit du programme et les limites des allocations afférentes aux classes, divisions et catégories.

Art. 14. — A mérite égal, les animaux les plus jeunes seront préférés.

Un exposant ne peut recevoir qu'un seul prix dans chaque catégorie. Néanmoins, tous les animaux seront classés par le Jury suivant leur mérite, lors même que plusieurs animaux de la même catégorie appartiendraient au même exposant.

Dans le cas où plusieurs animaux appartenant au même exposant seraient jugés dignes d'être primés, le premier seul aura droit à la prime. Les autres seront classés à leur rang par prix hors concours et ne recevront qu'une médaille.

Les économies ainsi réalisées ou celles résultant de la non-distribution de primes, pourront être, s'il y a lieu, distribuées en prix supplémentaires aux animaux reconnus méritants des catégories diverses ou rester acquises à la caisse du concours.

Art. 15. — Tout exposant convaincu d'avoir fait une fausse déclaration sera immédiatement exclu du concours.

Sera également exclu du concours, l'exposant dont l'attitude aura donné lieu à des plaintes motivées de la part du Jury et celui qui aura refusé les primes attribuées.

Art. 16. — Les décisions du Jury seront sans appel.

Art. 17. — Les primes ne seront distribuées qu'autant que les animaux primés auront été exposés en vente au marché du lundi 1er avril. Le paiement de ces primes aux ayants-droit aura lieu le même jour, à la Recette municipale, rue Forissier, 3, de 2 à 5 heures du soir.

Observation importante.

Le marché aux bestiaux de Saint-Etienne, admirablemen agencé, offre tout le confort désirable ; il est relié à la lign du chemin de fer de Saint-Etienne à Paris et à Lyon, par u embranchement pourvu d'un quai très spacieux qui facilite l débarquement et l'embarquement, sans fatigue, des animau les plus lourds et les moins transportables.

MARCHE ET HORAIRE DES TRAINS

DESSERVANT LE MARCHÉ AUX BESTIAUX

De la gare de Saint-Etienne (Châteaucreux) au marché.

Numéros des trains	7202	7206	7214	7222
	Matin	Matin	Soir	Soir
Départ de la gare de Saint-Etienne	2h 47	8h 47	1h 05	5h 03
Arrivée au marché	2 56	8 56	1 14	5 12

Du marché aux bestiaux à la gare de Saint-Etienne.

Numéros des trains	7201	7205	7207	7209
	Matin	Matin	Soir	Soir
Départ du marché aux bestiaux	3h 30	9h 28	2h 40	6h 10
Arrivée à la gare de Saint-Etienne	3 38	9 36	2 48	6 18

Saint-Etienne, le 9 mars 1901.

Le Commissaire général,

P. LABULLY.

Le Président de la Société d'Agriculture,

Jules GINOT.

L'Adjoint délégué,

J.-B. MÉTRAS.

Le Maire de Saint-Etienne,

J. LEDIN.

SULFATAGE DES SEMENCES

On recommande de plus en plus de sulfater les semences afin de les purifier. On fait une solution de sulfate de cuivre à 1 °/₀ ; après avoir mis les semences dans un panier en osier, on plonge le panier dans la solution, en remuant les graines pour que toutes soient imprégnées. On retire la semence une demi-heure après, et on l'étend pour la faire sécher. Il est bon de saupoudrer ensuite la semence avec de la chaux. Un kilo de chaux pour 50 kilos de grains.

Voici les résultats d'intéressantes expériences faites à ce sujet par M. E. Henriot et publiés par la *Revue d'horticulture pratique*.

Le sulfatage a porté sur diverses graines de légumes et a donné d'excellents résultats. Les graines trempées pendant vingt minutes dans une dissolution de sulfate de fer à 1 °/₀ (10 grammes de sulfate par litre d'eau), ont germé plus rapidement, plus régulièrement, et ont donné naissance à des plantes plus vigoureuses que celles provenant des graines non sulfatées, semées dans les mêmes conditions. De plus, les plantes sulfatées étaient intactes, alors que les autres portaient des traces d'attaque par les insectes.

Pour les pois, la différence de rendement a été de 100 grammes par mètre carré, soit 10 °/₀. Sur les navets, l'expérience n'a pas été moins concluante, alors que les plantes non sulfatées étaient attaquées par les altises.

M. E. Henriot recommande de sulfater les graines de choux, navets, radis, salade, pois, haricots, etc., en prétendant que la levée sera toujours plus rapide et le rendement plus considérable.

(*Lyon Horticole*).

LA PRODUCTION DU GIBIER EN FRANCE

M. Jean Dupuy, ministre de l'agriculture, vient d'adresser aux préfets de nouvelles instructions concernant la conservation du gibier. Elles complètent les dispositions contenues dans une très intéressante circulaire du ministre, que nous avons déjà publiée, tendant à empêcher le colportage, la vente et le recel du gibier.

Dans cette nouvelle circulaire, le ministre de l'agriculture déclare qu'il conviendrait notamment d'enlever à ceux qui se livrent au braconnage les moyens qui leur permettent de tirer profit de leur coupable industrie.

« Pour arriver à ce résultat, dit le ministre, il faut autant que possible empêcher la vente et le colportage du gibier pris en fraude. Il faut interdire de le porter de côté et d'autre, de l'offrir de porte en porte dans les campagnes ou les villages, ou de le transporter dans les villes. A cet effet, il y aurait lieu d'exercer une surveillance active sur les voitures publiques et dans les gares de chemins de fer, dans les octrois, dans les marchés publics et chez les hôteliers, restaurateurs, marchands de comestibles qui, dans l'espèce, sont de véritables recéleurs.

« En surveillant activement ces recéleurs, on diminuera le nombre des braconniers et le gibier sera moins rare, pour le plus grand bien de la richesse nationale, de l'alimentation publique et même des petits propriétaires qui pourront trouver dans la location de la chasse sur leurs terres un certain revenu.

« J'ai, en conséquence, l'honneur de vous prier, Monsieur le Préfet, de donner à tous les agents ayant qualité pour constater les délits de colportage, de transport et de vente du gibier (maires, adjoints, commissaires de police, gendarmes, gardes des eaux et forêts, gardes-champêtres, agents de police, employés des contributions indirectes, d'octroi, etc., etc.) des instructions formelles pour qu'ils les recherchent avec la plus grande activité et assurent la plus stricte application de la loi. »

Le ministre de l'agriculture,

Jean Dupuy.

En même temps, le ministre de l'agriculture a demandé à son collègue de la guerre de recommander aux chefs de légion de gendarmerie de prendre les mesures nécessaires non seulement pour constater les délits de chasse proprement dits, mais pour assurer dans les campagnes et les stations de chemins de fer une surveillance efficace du colportage et du transport du gibier.

Enfin, comme un redoublement de surveillance à l'égard des braconniers, des colporteurs et des recéleurs serait inefficace s'il ne s'y joignait plus de sévérité dans la répression, le ministre de l'agriculture a prié le garde des sceaux de donner des instructions nécessaires à tous les officiers de police judiciaire pour qu'ils déploient le plus grand zèle dans la recherche des délits prévus par la loi du 3 mai 1844, et d'inviter les magistrats des parquets à se montrer particulièrement sévères à l'égard des délinquants.

Comme agriculteurs, nous applaudissons des deux mains aux mesures que vient de prendre M. le ministre de l'agriculture ; il est, en effet, bien temps, pour ne pas dire trop tard, de faire un effort pour la conservation du gibier. La circulaire actuelle aura-t-elle plus d'efficacité que les précédentes ? Il est, hélas ! trop permis d'en douter. Les circulaires succèdent aux circulaires, les bonnes volontés s'ingénient à trouver des remèdes, mais l'application en reste toujours lettre morte. Il faudrait un peu plus de sévérité envers les délinquants de toute nature, mais comme la politique s'est glissée partout, la faveur intervient souvent pour sauver les pires braconniers. Aussi le découragement atteint-il les agents qui ont quelque souci d'accomplir leur service.

Ajoutons que, dans notre département si riche en cours d'eau, les mesures que M. Dupuy prescrit devraient s'appliquer aussi bien aux braconniers de poisson qu'aux braconniers de gibier. La surveillance active des marchés et marchands s'impose si l'on veut arriver à un résultat pratique ; si elle avait été exercée d'une façon sérieuse pendant la période de neige que nous venons de traverser, il se serait vendu moins de gibier tué en temps prohibé. Pauvres oiseaux, pauvres lièvres immangeables par suite des longues privations de l'hiver, abattus par surprise en cherchant une maigre nourriture, mais qui, au printemps, auraient été des reproducteurs sérieux pour les chasses à venir.

On ne sait pas assez dans nos pays que le gibier peut être un bénéfice pour l'agriculture. Les fermes giboyeuses trouveraient facilement des locataires, et la location de la chasse deviendrait une source de revenus.

(*Le Sud-Est*).

SUPPRESSION DES FLEURS DE LA POMME DE TERRE

Des expériences ont été faites en vue de déterminer exactement l'efficacité de la suppression des fleurs de la pomme de terre lors de la récolte des tubercules.

On a pu constater notamment que les bourgeons floraux des plantes étant supprimés, le produit en tubercules est plus élevé et que ceux-ci sont plus riches en fécule que les tubercules des pieds ayant porté des fleurs.

Pendant la floraison et la formation du fruit, la plante utilise pour ces phénomènes de la fécule et d'autres principes qui se fussent accumulés dans les tubercules si l'apparition des fleurs avait été empêchée par leur suppression alors qu'elles étaient à l'état de bouton.

(Chronique horticole).

Société de l'imp. Théolier. — J. Thomas & Cie.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres

DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896).

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 AVRIL 1901

SOMMAIRE. — Membres présents. — **Correspondance.** — Lettres et documents divers. — **Travaux des Sections.** — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — Procès-verbal de la réunion du 16 mars 1901. — *Section d'Industrie, des Sciences, des Arts et Belles-Lettres* (Voir aux actes de l'Assemblée). — **Actes de l'Assemblée.** — Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 7 mars 1901. — Création d'une *Sous-Section de Viticulture*, à Rive-de-Gier. — Récompense nationale accordée à M. Charles BALTET. — Haras, monte de 1901. — Projet de loi relatif à la création de Chambres Départementales d'Agriculture. — Démission d'un membre. — Admission de nouveaux membres. Présentation de candidatures.

Président : M. Jules GINOT.

Secrétaire : M. J. BIRON.

Les membres présents, au nombre de 8, sont : MM. Biron, Brunet, Croizier, Cros, Ginot, Gras, Petit et Ploton.

Correspondance.

Elle comprend :

1° Lettre de M. le Président de l'*Union Ripagérienne des Syndicats agricoles*, relative à la création d'une *Sous-Section de viticulture* à Rive-de-Gier.

Voir aux Actes de l'Assemblée.

2° Circulaire relative au *Congrès de l'Association Française pour l'avancement des Sciences*, qui aura lieu, à Ajaccio, en septembre 1901.

Communiqué à la *Section des Sciences.*

3° Avis d'une récompense nationale accordée à M. Charles Baltet de Troyes.

Voir aux actes de l'Assemblée.

4° Avis, par la *Société d'Horticulture de Limoges* d'une Exposition de Chrysanthèmes et maraîchère dans l'automne 1901.

Communiqué à la Section d'Agriculture.

5° Avis de l'envoi d'un journal russe : *Le climat.*

Communiqué à la Section des Sciences.

6° Démission de membre de la Société donnée par M. Juste, propriétaire à Montverdun.

Voir aux actes de l'Assemblée.

Travaux des Sections.

Section d'Agriculture et d'Horticulture. — Réunion du 16 mars 1901. — Président : M. Labully; secrétaire : M. Alexandre.

Communications diverses renvoyées à la Section. — 1° Haras, monte de 1901. — Liste nominative : 1° des Etalons de l'Etat mis en station dans le département de la Loire; 2° des étalons appartenant à des particuliers et qui ont été approuvés ou visités par la Commission sanitaire. M. Labully fait connaître que les étalons pur sang ne sont pas visités par la Commission, il demande que la Société émette un vœu demandant qu'à l'avenir ces animaux soient visités par des vétérinaires comme le sont les étalons demi-sang. Un rapport sera préparé à ce sujet.

2° M. Labully entretient les membres présents de deux projets de loi concernant la création de *Chambres d'agriculture ;* un rapport sera présenté à la prochaine Assemblée générale.

3° Lecture est donnée d'une invitation à assister au *Congrès des horticulteurs* à Paris, avec cartes de transport à prix réduit.

A classer, à la disposition des Sociétaires.

4° Communication du programme du *Concours général agricole* à Paris, concernant les animaux reproducteurs, à classer.

5° Lecture est ensuite donnée par M. Biron, secrétaire général, d'une lettre qui sera envoyée aux mairies intéressées, rappelant l'affichage relatif à la visite des fermes pour l'année 1901, dans les cantons de Rive-de-Gier et de Saint-Chamond.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 11 heures.

Actes de l'Assemblée.

L'an mil neuf cent un et le 4 avril, à 2 h. 1/2 du soir, la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire s'est réunie en Assemblée générale dans l'une des salles de la Chambre de Commerce de Saint-Etienne.

Huit membres sont présents.

La séance étant ouverte, M. Ginot, président, donne la parole à M. Biron, secrétaire général, qui lit le procès-verbal de la dernière Assemblée (7 mars 1901), lequel est adopté sans observation.

Correspondance. — Le Secrétaire général donne communication de la correspondance reçue depuis la dernière Assemblée; chaque affaire est renvoyée à la Section qu'elle concerne, moins les suivantes sur lesquelles il est immédiatement statué.

Créaton d'une Sous-Section de Viticulture à Rive-de-Gier. — Lecture est donnée, par le Secrétaire général, d'une lettre de M. le Président de l'*Union Ripagérienne des Syndicats agricoles*, relative à la création d'une *Sous-Section de Viticulture* à Rive-de-Gier.

M. Biron explique qu'il a donné verbalement connaissance à M. Fillon, dimanche, 31 mars, des dispositions toutes bienveillantes de la Société envers les membres qui habitent la région de Rive-de-Gier et Saint-Chamond, telles qu'elles sont d'ailleurs établies par le procès-verbal de l'Assemblée générale du 10 janvier dernier.

Il propose de les faire connaître de nouveau par écrit aux intéressés, en leur envoyant les imprimés demandés pour les convocations à une réunion devant avoir lieu à Rive-de-Gier dans le courant du mois d'avril.

Récompense nationale accordée à M. Charles Baltet de Troyes. — L'Assemblée adresse ses félicitations à M. Charles Baltet, le distingué et remarquable horticulteur qui vient d'être nommé officier de la Légion d'honneur.

Démission d'un membre. — Acte est donné à M. Juste, propriétaire à Montverdun, de sa démission de membre de la Société.

Travaux des Sections. — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — M. Biron, secrétaire général, donne lecture du procès-verbal de la réunion de la Section d'Agriculture et d'Horticulture (16 mars 1901), lequel est approuvé sans observation.

Section d'Industrie, des Sciences, des Arts et Belles-Lettres. — Par suite de diverses circonstances imprévues, ces trois Sections n'ont pu se réunir en mars; les communications diverses qui les concernaient leur seront soumises lors des réunions du mois de mai.

Admission de nouveaux membres. — A l'unanimité des membres présents sont admis, pour faire partie de la Société :

M. Magand (Joannès), propriétaire, marchand de vins, à Saint-Didier-la-Séauve (Haute-Loire), présenté par MM. Biron, Otin fils et Teyssier.

M. Méhier (Camille), rue de la Loire, 3, à Saint-Etienne, présenté par MM. Ginot et Biron.

M. Emard, vétérinaire, 9, rue de la Bourse, à Saint-Etienne, présenté par MM. Labully et Biron.

Présentation de nouveaux membres. — L'Assemblée admet les candidatures comme membres de l'Assemblée de :

M. Berger (Blaise), propriétaire à Andrézieux, présenté par MM. Otin et Biron.

M. Buisson (Jean-Baptiste), ferblantier-lampiste, 15, rue de la Loire, à Saint-Etienne, présenté par MM. Biron et Rossillol.

M. Dervieux (Antoine), agriculteur, à Grange-Merlin, commune de Saint-Paul-en-Jarez, présenté par MM. Bruyas Claude et Fonvieille.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire général,

J. Biron.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 MAI 1901

SOMMAIRE. — Membres présents. — **Correspondance**. — Lettres et documents divers. — **Travaux des Sections**. — *Section d'Agriculture et d'Horticulture*. — Procès-verbal de la réunion du 20 avril 1901. — *Section de l'Industrie*. Procès-verbal de la réunion du 18 avril 1901. — *Section des Sciences*. — Procès-verbal de la réunion du 18 avril 1901. — *Section des Arts et Belles-Lettres*. — Procès-verbal de la réunion du 27 avril 1901. — **Actes de l'Assemblée**. — Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 4 avril 1901. — Rapport de M. Labully sur le Concours d'animaux de boucherie engraissés. — Félicitations à MM. L.-J. Gras, secrétaire général de la Chambre de Commerce, et Fougerolle, notaire, nommés officiers d'Académie. — Vœu pour la réduction des prix de transport des fumiers par le chemin de fer. — Décès de M. Gaucher. — Démission d'un membre. — Admission de nouveaux membres.

Président : M. Jules Ginot.

Secrétaire : M. Lapala, secrétaire-archiviste.

Les membres présents, au nombre de 10, sont : MM. Alexandre, Berger, Brunet, Croizier, Cros, Ginot, Labully, Lapala, Otin fils et Rossillol.

Correspondance.

Elle comprend :

1° Demande formée par M. Pitet, en vue d'obtenir une réduction sur le prix des transports de fumiers effectués par la compagnie P.-L.-M.

Communiqué à la Section d'Agriculture.

2° Demande formée par M. Mirande, auteur d'un ouvrage intitulé : *Recherches physiologiques et anatomiques sur les cuscutacées*, en vue de l'acquisition de ce livre.

Communiqué à la Section d'Agriculture.

3° Communication de la *Société d'Agriculture de Grenoble*,

relative aux annonces contre les accidents du travail dans l'Agriculture.

Communiqué à la Section d'Agriculture.

4° Bulletin des concours de 1902, organisés à Nancy.

Communiqué à la Section des Arts et Belles-Lettres.

5° Démission, comme membre de la Société, de M. Deville-Bertail, de Saint-Etienne.

Voir aux actes de l'Assemblée.

6° Avis du décès de M. Gaucher Jean, fabricant d'armes, sociétaire depuis l'année 1863.

Voir aux actes de l'Assemblée.

7° Diverses annonces réclames déposées au Bureau de la rue Saint-Jean.

Travaux des Sections.

Réunion du 20 avril 1901. — Section d'Agriculture et d'Horticulture. — Président : M. Labully ; secrétaire : M. Alexandre.

Communications diverses. — 1° A l'ouverture de la séance, M. Labully lit à la section le résumé de son rapport du *Concours des animaux de boucherie engraissés* qui a eu lieu au marché des Mottetières, le 31 mars écoulé, concours qui ne laisse rien à désirer sur ceux des années précédentes ; le rapport complet sera lu à la prochaine Assemblée générale.

2° M. Biron entretient la section d'un article du journal *Le Figaro*, que M. Colcombet, sociétaire, a fait parvenir au bureau, qui concerne la question des phosphates d'Algérie, article très intéressant au point de vue agricole.

3° Lecture est ensuite donnée des premières bases de l'organisation du groupement viticole de Rive-de-Gier et Saint-Chamond tel qu'il a été décidé en l'Assemblée générale du 10 janvier 1901.

Une première réunion devant être organisée par nos collègues de Rive-de-Gier dimanche 21 avril, M. Biron, délégué pour y assister, prie M. Rossillol de bien vouloir l'accompagner.

Aucune autre question n'étant inscrite à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance a été levée à 11 heures et demie.

Section de l'Industrie. — Réunion du 18 avril 1901. — Président : M. Jules Ginot; Secrétaire : M. Gardette.

La séance étant ouverte, M. le Président communique les affaires renvoyées à la Section ; aucune d'elles ne donne lieu à délibération. En ce qui concerne la demande formée par l'*Union Industrielle*, Société d'études et de protection des intérêts généraux de l'industrie française, il convient d'attendre les résultats de l'étude que fait, sur cette question, la Chambre de Commerce de Saint-Etienne, qui en a été également saisie.

La séance est levée à 2 h. 1/2.

Section des Sciences. — Réunion du 18 avril 1901. — Président : M. Jules Ginot; Secrétaire : M. J. Biron.

En l'absence de M. Lebois, empêché, M. Jules Ginot, président, préside la réunion ; les fonctions de Secrétaire sont remplies par M. Biron, Secrétaire général.

M. le Président indique aux membres présents les documents renvoyés à la Section.

En premier lieu, il est décidé que le Bureau répondra au Directeur de la feuille intéressante : *Le Climat*, publiée à Saint-Pétersbourg, qu'il en sera fait mention dans nos *Annales*, et demandera l'envoi régulier de cette publication, ainsi qu'elle l'indique.

Quant à l'invitation de prendre part au *Congrès international de Zoologie* qui doit avoir lieu à Berlin en août 1901, il en est pris note pour que communication en soit faite aux intéressés.

La séance est levée à 3 h. 1/2.

Section des Arts et Belles-Lettres. — Réunion du 27 avril 1901. — Président : M. Mulsant; Secrétaire : M. Biron, Secrétaire général.

M. le Président communique à l'Assemblée une lettre de M. F. Chapelle exprimant le regret de ne pouvoir, pour cause de maladie, apporter un travail qu'il vient de terminer, et dont le sujet est : *La Kabbale à la Chaise-Dieu*.

Est autorisée la demande d'échange de publications avec le *Bulletin du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements*.

L'Assemblée prie M. Rioufol de vouloir bien donner un compte rendu critique du livre de M. J.-E. Blondel, intitulé : « *Phonologie historique de la langue française* » qui lui sera remis par le Bureau.

Après une causerie des plus attrayantes, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Actes de l'Assemblée.

L'an mil neuf cent un et le deux mai, à deux heures et demie du soir, la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire s'est réunie dans l'une des salles de la Chambre de Commerce de Saint-Etienne.

Dix membres sont présents.

La séance étant ouverte, M. Ginot, président, donne la parole à M. Lapala, remplaçant M. Biron, secrétaire général absent, pour la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée (4 avril 1901), lequel est adopté sans observation.

Correspondance. — Le Secrétaire-archiviste donne communication de la correspondance reçue depuis la dernière assemblée ; chaque affaire est renvoyée à la section qu'elle concerne, sauf les suivantes sur lesquelles il est immédiatement statué.

Démission d'un membre de la Société. — M. Deville-Bertail, de Saint-Etienne. L'Assemblée accepte cette démission, mais pour 1902 seulement, l'année courante devant être payée ; il sera écrit, dans ce sens, à M. Deville-Bertail.

Décès d'un membre. — Avis de décès de M. Gaucher Jean, fabricant d'armes. M. le Président adresse quelques mots de condoléance à la famille de M. Gaucher qui était membre de notre Société depuis 1869. L'Assemblée décide qu'un extrait de ce procès-verbal sera adressé au fils de M. Gaucher, avec une lettre.

Travaux des Sections. — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — Le Secrétaire-archiviste donne lecture du procès-verbal de la réunion tenue par la section d'Agriculture et d'Horticulture, le 20 avril dernier, lequel est approuvé sans observation.

M. Labully, commissaire général du Concours d'animaux de boucherie engraissés, donne lecture de son rapport sur ledit concours. (Voir page 105.)

Lecture est également donnée des procès-verbaux des réunions tenues par les sections de l'Industrie et des Sciences (18 avril), des Arts et Belles-Lettres (27 avril), lesquels sont adoptés sans observation.

M. le Président, au nom de la Société, adresse des félicitations à M. Gras, président de la Section de l'Industrie, et à M. Fougerolle, notaire à Saint-Etienne, pour leur nomination au grade d'Officier d'Académie.

Admission de nouveaux membres. — A la majorité des membres présents, sont admis pour faire partie de la Société :

M. Berger (Blaise), propriétaire à Andrézieux, présenté par MM. Otin et Biron.

M. Buisson (Jean-Baptiste), ferblantier-lampiste, 15, rue de la Loire, à Saint-Etienne, présenté par MM. Biron et Rossillol.

M. Dervieux (Antoine), agriculteur, à Grange-Merlin, commune de Saint-Paul-en-Jarez, présenté par MM. Bruyas (Claude), et Fontvieille.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 4 heures.

Le Secrétaire général,

J. Biron.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 JUIN 1901

SOMMAIRE. — Membres présents. — **Correspondance**. — Lettres et documents divers. — **Travaux des Sections**. — *Section d'Agriculture et d'Horticulture*. — Procès-verbal de la réunion du 18 mai 1901. — *Sections de l'Industrie et des Sciences*. — Procès-verbal de la réunion du 15 mai 1901. — *Section des Arts et Belles-Lettres* (voir aux Actes de l'Assemblée). — **Actes de l'Assemblée**. — Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 2 mai 1901. — Allocation de médailles à *la Société de tir de l'Observatoire*. — Apprêts mécaniques du ruban, par M. Lebois. — Situation de l'agriculture dans le département de la Loire. — *Histoire des mines de houille du département de la Loire*, par M. Leseure. — Canal de la Loire au Rhône. — Visites des fermes dans les cantons de Rive-de-Gier et de Saint-Chamond. — Question du reboisement.

Président : M. Jules Ginot.

Secrétaire : M. J. Biron.

Les membres présents, au nombre de 8, sont : MM. Alexandre, Biron, Croizier, Cros, Gros, Lapala, Otin fils et Rossillol.

Correspondance.

Elle comprend :

1° Circulaire relative à l'organisation du *Congrès pour l'avancement des Sciences*, qui doit avoir lieu à Ajaccio en 1901.

Communiqué à la Section des Sciences.

2° Circulaire de la *Société d'agriculture du département de la Gironde*, relative à la création de *Chambres départementales d'Agriculture*.

Communiqué à la Section d'Agriculture et spécialement à son président, M. Labully, qui s'est déjà occupé de cette question.

3° Circulaire de la *Société industrielle de Rouen*, concer-

nant le *Congrès des Sociétés industrielles, techniques et savantes*, qui doit avoir lieu à Rouen en 1901.

Communiqué aux Sections d'Industrie et des Sciences.

4° Programme du *prix Lameyran* à distribuer en 1902, dans le département de Seine-et-Oise.

Sera déposé au bureau.

5° Demande de médailles pour être distribuées en prix au concours du *Tir de l'Observatoire*.

Voir aux Actes de l'Assemblée.

6° Divers prospectus ou réclames déposés au bureau.

Travaux des Sections

Section d'Agriculture et d'Horticulture. — Réunion du 18 mai 1901. — Président: M. Labully; Secrétaire : M. Alexandre.

Publications renvoyées à la Section. — 1° Lettre de M. J. Pitet, président de la *Société d'Horticulture*, demandant à la Société de se joindre à de nombreuses protestations de divers syndicats d'agriculture et autres, en vue d'obtenir des Compagnies de chemin de fer, notamment celle du P.-L.-M., intéressant nos régions, une réduction importante pour le transport des fumiers.

La Section ayant émis en différentes occasions des vœux pour la réduction des transports des engrais approuve cette nouvelle protestation.

2° Demande de souscription à un ouvrage ayant pour titre « *Recherches physiologiques et anatomiques sur les Cuscutacées*, » par M. Marcel Mirande, docteur ès-sciences, à Voiron. Quelques explications sont données par M. Labully concernant la cuscute, plante parasite de la luzerne et du trèfle. La Section estime qu'il n'y a pas lieu de souscrire à cet ouvrage.

3° Lecture est ensuite donnée d'un extrait de compte rendu de réunion à la *Société d'Agriculture de Grenoble*, patronnant la Société *L'Industrie Française*, assurance contre les accidents de culture, donnant des conditions spécialement favorables aux agriculteurs.

4° Invitation faite par la *Société centrale d'Horticulture de Nancy*, à participer à son Concours qui aura lieu à Nancy du

14 au 17 septembre 1901, dans le parc de la Pépinière. Ce document restera au bureau, à la disposition des sociétaires.

5° Une brochure intitulée : « *La Mévente des Blés* », par Louis Cros, étant parvenue au bureau de la Société, sur la demande de M. Biron, la Section prie M. Jules Ferrier de bien vouloir nous faire un rapport sur la dite brochure.

Communications diverses. — M. Otin fils fait observer que la visite des fermes dans les cantons de Saint-Chamond et de Rive-de-Gier devant avoir lieu bientôt, aucune demande n'a été faite pour les reboisements, malgré tous les efforts de la Société. Il demande à la Section d'émettre le vœu que M. Ginot, président, veuille bien faire autant que possible de la propagande dans les communes de La Valla et de Doizieu, à l'effet d'amener quelques demandes par les propriétaires intéressés. De son côté, il se chargerait d'une semblable démarche au chef-lieu de la commune du Bessat.

Ce vœu est adopté par tous les membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 1/4.

Section des Sciences et Section de l'Industrie.— Séance du 15 mai 1901.—Président : M. Gras ; Secrétaire : M. Gardette.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Gras, président de la Section d'Industrie.

M. Lebois donne lecture de son mémoire sur les apprêts mécaniques des rubans. (Voir page 102).

M. le Président au nom des deux sections, adresse à M. Lebois ses félicitations et ses remerciements pour l'intéressant travail qu'il vient de lire. Il propose l'insertion aux *Annales* de la Société.

Adopté.

M. le Président demande aux membres présents l'autorisation de les entretenir, sommairement, d'un ouvrage remarquable, qui vient d'être publié (1). Il s'agit de l'*Historique des mines de houille du département de la Loire*, par M. Leseure, ingénieur en chef des mines, en retraite. C'est un ouvrage très complet et très intéressant. Il traite non seulement de

(1) La Société d'Agriculture possède cet ouvrage à l'édition duquel elle s'était empressée de souscrire.

l'historique des concessions, mais aussi de l'exploitation, du régime économique des charbons, des conditions de la vie sociale des mineurs, etc. On y trouve l'historique des grèves depuis longtemps oubliées, à l'exception de celle de La Ricamarie en 1869, mais sur lesquelles il était utile de rassembler, dans un recueil, d'une consultation facile, quelques renseignements. M. Leseure, en écrivant son livre auquel sa compétence technique, ses qualités d'ancien Directeur de notre Ecole des Mines et de Secrétaire-Adjoint du Comité des Houillères de la Loire, donnent un cachet particulier, a élevé un monument à l'industrie stéphanoise, qui possédait déjà, pour ce qui concerne les mines de houille, l'excellent ouvrage de M. Brossard. Il est à souhaiter que les autres grandes industries : armurerie, rubanerie, quincaillerie trouvent des historiens ayant une compétence spéciale aussi étendue que celle de M. Leseure, connaissant comme lui les questions économiques et sociales et ne reculant pas devant l'effort que demandent des recherches longues, pénibles et souvent infructueuses. Déjà, lors du *Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences*, en 1897, la ville de Saint-Etienne avait fait imprimer un livre local où nos concitoyens les plus compétents avaient accumulé les renseignements qu'ils possédaient sur nos diverses industries. Ce travail considérable ne doit être que la préface d'un livre sur chaque industrie.

M. le Président entretient ensuite les membres de la section d'une autre question très importante, la question du canal de la Loire au Rhône que depuis un siècle on discute dans la région. Sans revenir sur les tracés précédents et sur les innombrables demandes adressées à l'Administration supérieure, M. le Président dit, qu'en 1897, à la suite d'un rapport de la Chambre de Commerce de Saint-Etienne, toute la région émit des vœux concordants, par l'organe de son Conseil général, de ses Chambres de Commerce, Municipalités, Chambres Consultatives des Arts et Manufactures, Chambres syndicales. Une délégation fut envoyée à Paris. Des discours furent prononcés à la Chambre et au Sénat, et, en définitive, on obtint, en 1898, du Ministre des Travaux Publics, un crédit de 20.000 francs pour les études techniques. Pendant que ces études se poursuivaient sous la direction de MM. les ingénieurs des Ponts et Chaussées, des vœux continuaient à être émis : lors du passage du Président de la République à Saint-Etienne, au Congrès des Chambres de Commerce du

Sud-Est, à Lyon, en 1899 ; à Montluçon en 1900 ; au Conseil supérieur du Commerce et de l'Industrie, qui classa en bon rang, le canal de la Loire au Rhône parmi les travaux dont l'exécution présentait un caractère d'urgence.

Aujourd'hui, les études techniques sont terminées, et le Gouvernement vient de déposer un projet de loi tendant à compléter notre outillage national, par l'amélioration de notre réseau de navigation intérieure. L'exécution du canal s'y trouve comprise.

La question entre donc dans une phase nouvelle. La phase des vœux est terminée. Celle qui précède les travaux, c'est-à-dire la phase intermédiaire, vient de commencer. Le projet de loi soulèvera, sans doute, des discussions, notamment au sujet de la participation des intéressés aux dépenses. M. Audiffred, député et président du Conseil général de la Loire, rapporteur du projet, a exposé ses idées à ce sujet dans une conférence publique, organisée sous le patronage de la Chambre de Commerce et dont les journaux ont parlé. En ce moment les Chambres de Commerce de Lyon, Roanne et Saint-Etienne échangent leurs vues, au sujet des dispositions contenues dans le projet de loi, et des moyens d'arriver à une solution pratique.

M. le Président examine quelques-unes des publications qui ont été adressées à la Section. Leur intérêt étant médiocre, la Section décide de ne pas proposer à la Société de prendre un abonnement.

La séance est ensuite levée.

Actes de l'Assemblée.

L'an mil neuf cent un et le six juin, à deux heures et demie du soir, la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire s'est réunie en Assemblée générale ordinaire dans l'une des salles de la Chambre de Commerce de Saint-Etienne.

Huit membres sont présents.

En l'absence de M. Ginot, excusé, M. Gras, président de la Section d'Industrie, prend place au fauteuil. La séance étant ouverte, la parole est donnée à M. Biron, Secrétaire général, pour lire le procès-verbal de la dernière Assemblée (2 mai 1901), lequel est adopté sans observation.

Correspondance. — Le Secrétaire général donne lecture de la correspondance reçue depuis la dernière assemblée ; chaque affaire est renvoyée à la section qu'elle concerne, moins la suivante sur laquelle il est immédiatement statué.

Société du tir de l'Observatoire. — Allocation de médailles. — Sur la demande qui lui est adressée par la *Société du Tir de l'Observatoire*, une médaille d'argent et une médaille de bronze sont allouées en faveur du concours de tir organisé par ladite Société.

Travaux des Sections. — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — M. Biron, Secrétaire général, donne lecture du procès-verbal de la réunion de la Section d'Agriculture et d'Horticulture (18 mai 1901) ; ce procès-verbal est adopté. En conséquence : 1° La protestation contre le tarif de transport des farines est adoptée ; 2° M. Jules Ferrier sera prié de présenter un rapport sur la brochure intitulée : *La mévente des blés.*

Sections de l'Industrie et des Sciences. — M. Biron, Secrétaire général, lit le procès-verbal de la réunion des Sections de l'Industrie et des Sciences (15 mai 1901), qui est adopté sans observation.

L'Assemblée s'unit tout entière aux félicitations adressées à M. Leseure, par M. Gras ; elle remercie M. Lebois pour son remarquable travail sur les *Apprêts mécaniques des rubans* et en décide l'insertion dans les *Annales.* (Voir page 102).

Section des Arts et Belles-Lettres. — La réunion de la Section, fixée au 22 juin, n'a pu avoir lieu par suite de l'absence du président et du vice-président de cette section. Les affaires qui lui avaient été renvoyées lui seront présentées à la prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président entretient l'Assemblée d'une proposition qui lui semble devoir être prise en considération, par rapport à l'intérêt qu'il y aurait à le voir mettre en exécution. Il s'agirait de publier tous les ans, dans les *Annales*, vers le mois de novembre ou décembre, une notice, ou compte rendu sommaire, de la situation de l'Agriculture dans le département de la Loire.

Il ne s'agirait pas, bien entendu, d'un travail de statistique

semblable à ceux qui sont publiés par l'Administration et de participer, sans le vouloir, aux nombreuses erreurs qu'ils renferment. La notice dont il s'agit, très intéressante à consulter plus tard, serait tout simplement un compte rendu annuel des faits intéressant l'agriculture du département, soit au point de vue de la bonne ou de la mauvaise récolte, de telle ou telle culture, etc.

Après un échange de vues à ce sujet, le Secrétaire général déclare prendre bonne note à ce sujet afin de s'occuper de la préparation du travail demandé.

La séance est levée à 4 h. 1/2.

Le Secrétaire général,

J. Biron.

QUELQUES MOTS

SUR LES

APPRÊTS MÉCANIQUES DES RUBANS

Par M. C. LEBOIS,

Directeur de l'Ecole professionnelle.

L'apprêt est la dernière opération de la fabrication des étoffes ; il leur donne un éclat particulier qui en rend l'aspect plus agréable, plus séduisant.

Le cylindrage, le gaufrage et le moirage, sont les apprêts habituels des rubans. Les appareils en usage consistent principalement en cylindres unis ou gravés, entre lesquels on fait passer le ruban. La chaleur intervient pour faciliter l'action mécanique des rouleaux.

Le cylindrage écrase le grain du tissu, en aplatit les fils et lui donne du brillant et du toucher.

Pour le gaufrage, le cylindre porte des rayures ou des dessins qu'il imprime sur le ruban. On soumet au gaufrage les satins, les velours et les tissus à grain uniforme, comme le taffetas.

Si le cylindre est cannelé dans le sens de sa longueur, il détermine des sillons suivant le sens de la trame ; avec des cannelures circulaires, les sillons suivent les fils de la chaîne ; s'il porte un dessin sur son pourtour, ce dessin s'imprime sur le ruban et se reproduit à chaque tour.

Considérons un gaufrage obtenu sur taffetas par un cylindre cannelé circulairement : si le ruban est pur de couleur, les sillons seront évidemment uniformes d'aspect ; mais avec une chaine ourdie par des fils de couleurs différentes, le tissu aura la propriété de glacer, qu'il soit cylindré ou non. Suivant l'angle sous lequel on l'examinera, l'une des couleurs sera prédominante sur l'autre.

Le gaufrage sur un semblable tissu produit des effets particuliers que nous allons examiner.

Pour mieux fixer les idées, supposons la chaîne du ruban ourdie par 4 fils bleus, 4 jaunes et 4 rouges disposés dans le même ordre sur toute sa largeur, et passons le ruban sous un cylindre dont la distance entre deux dents voisines est exactement la même que celle qui sépare deux fils de même couleur. Si l'on s'arrange de façon que les dents du cylindre suivent les mêmes fils, les sillons seront tous identiques à la vue, puisque les fils diversement colorés se disposeront toujours de la même manière sur les parties du sillon ; par exemple, le bleu dans le creux, le jaune sur la côte de droite, et le rouge sur celle de gauche.

L'aspect général sera par suite uniforme. Seulement, en raison du gaufrage, le glacé sera différent de ce qu'il était auparavant, ou de ce qu'il aurait été par l'effet d'un simple cylindrage.

Mais si, pendant l'opération, l'ouvrier déplace légèrement le ruban, en le tirant d'un côté ou de l'autre, vers sa droite, par exemple, les fils se disposeront obliquement par rapport aux cannelures, et les dents iront des fils bleus sur les fils jaunes et de ceux-ci sur les fils rouges. Successivement, les fils bleus, jaunes et rouges formeront le fond de chaque sillon ; le glacé changera dans cette partie du ruban, et, à l'œil, l'ensemble cessera d'être uniforme.

En résumé, quand les sillons sont parallèles aux fils, leurs parties, creux et côtes, formées des mêmes fils colorés et vus sous le même angle, présentent un aspect uniforme ; quand, au contraire, ils coupent les fils obliquement, l'ordre des couleurs change dans les sillons ; et telle partie, la côte à droite du creux, par exemple, qui nous apparaissait jaune, va avoir maintenant un aspect bleu avec la même inclinaison des rayons de lumière. Ce passage oblique des fils sous les cannelures produira donc des bandes irrégulières, diversement colorées, se détachant sur un fond de même apparence.

L'effet à couleur changeante de cet apprêt est communément appelé *irisage*, par analogie avec le phénomène de l'irisation.

On voit, d'après ce qui précède, que l'irisage ne peut se produire que sur un ruban susceptible de glacer.

On obtiendrait pareillement de l'irisage avec un cylindre à cannelures parallèles à l'axe gaufrant une étoffe dont la chaîne, pure de couleur, serait tramée par des fils de couleurs différentes et passées dans le même ordre.

Moirage. — L'apprêt connu sous le nom de *moirage* s'applique aux rubans à côtes, soit transversales, soit longitudinales.

Considérons d'abord un tissu à côtes transversales, faille, cannelé, côtelé, ottoman. Les dents du cylindre à employer doivent être parallèles à l'axe et le pas de la denture rigoureusement égal à la distance de deux côtes voisines.

Si pendant le passage du ruban, il y a accord constant entre les sillons et les dents, accord d'ailleurs difficile à obtenir, ces dernières pourront toujours pénétrer dans les creux des sillons. Dans ce cas, les côtes seulement comprimées conserveront leur forme. L'aspect général sera *uniforme*; le ruban sera simplement plus brillant.

Mais quand, à un moment donné, l'ouvrier placé devant le rouleau tire le ruban à lui, les dents du rouleau cesseront de se loger dans les creux des sillons, par suite de l'allongement du ruban; il se produira un retard qui ira en augmentant, et quand il sera d'une côte, les dents du rouleau pénétreront de nouveau dans les creux du tissu. Pendant la durée du décalage d'un sillon, elles auront pour effet d'incliner les côtes en arrière, puis de les écraser, enfin, après avoir dépassé le sommet, de les refouler du côté de l'ouvrier. Les côtes ainsi déformées par le rouleau, ne réfléchiront plus la lumière comme auparavant et produiront une bande transversale d'aspect particulier, et changeant avec la moindre variation dans l'inclinaison de l'étoffe par rapport à l'œil. L'ensemble de ces bandes constitue un dessin irrégulier, bizarre, mais chatoyant et agréable. C'est ce dessin qu'on appelle *moire*.

Le résultat serait évidemment identique avec des côtes en long, reps, et des rouleaux cannelés circulairement.

Comme précédemment, tant que les dents du cylindre, pendant le passage du ruban, resteront dans le creux de celui-ci, on obtiendra un simple brillantage.

Mais on aura des bandes de *moire* dès qu'on inclinera le ruban à droite ou à gauche; car alors les côtes seront aplaties, ou plus ou moins inclinées à gauche ou à droite, par le fait que chaque dent passera insensiblement d'un creux à un des creux voisins.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, INDUSTRIE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896).

VILLE DE SAINT-ÉTIENNE

CONCOURS

au Marché aux Bestiaux de Saint-Etienne,

D'ANIMAUX DE BOUCHERIE ENGRAISSÉS

Le Dimanche 31 Mars 1901,

Sous les auspices de la Municipalité de Saint-Etienne,
au moyen des subventions de la Ville
et d'une allocation de 1.000 francs, accordée par M. le Ministre
de l'Agriculture,
pour être distribuée en primes au nom du Gouvernement
de la République.

COMMISSAIRES ET MEMBRES DU JURY

Commissaire général : M. LABULLY, vétérinaire.

Commissaires : MM. EMARD, vétérinaire ; MAGAND fils, PONSON, PRAJALAS, vétérinaires, et TEYSSIER.

Membres du Jury : MM. BRUT et FAVRE, président et vice-président de la Boucherie Lyonnaise ;

M. BRUYAS Claude, propriétaire à St-Martin-en-Coailleux ;

M. FILLON, propriétaire à Rive-de-Gier ;

M. FONTVIEILLE, propriétaire à Landuzière, commune de Saint-Genest-Lerpt ;

M. HELFRE, vétérinaire à Saint-Galmier ;

M. MAGAND père, propriétaire-cultivateur à L'Etrat ;

M. PARADIS, propriétaire-agriculteur aux Quatre, par Feurs ;

M. ROUGIER, professeur départemental d'agriculture à Montbrison.

COMPTE RENDU

Par M. P. LABULLY,
Vétérinaire, Commissaire général du Concours.

Messieurs,

La Municipalité de Saint-Etienne n'a pas hésité à vouloir qu'un concours d'animaux de boucherie engraissés soit organisé cette année 1901. De même que sa devancière, elle a vu, dans cette manifestation agricole et commerciale, un double but à atteindre : faire connaître et apprécier notre marché aux bestiaux, puis encourager nos agriculteurs — au moins ceux avoisinant Saint-Etienne — à engraisser du bétail (vaches laitières ou bœufs de travail) qui était précédemment livré à la boucherie sans préparation préalable, c'est-à-dire dans de mauvaises conditions.

Sans vouloir préjuger de la question, nous pouvons dire que notre concours n'est pas étranger à l'amélioration de l'approvisionnement, en viandes de boucherie, de notre ville et de sa région.

Des critiques se sont cependant élevées touchant une sorte de spéculation de quelques agriculteurs, par la cumulation des récompenses qui résulterait de la succession, à des époques très rapprochées, des concours de Roanne, Feurs, Montbrison et Saint-Etienne, sans parler de ceux de Chazelles-sur-Lyon et Saint-Symphorien-sur-Coise (Rhône), qui ont eu lieu cette année et auxquels sont présentés un certain nombre de sujets déjà primés. Ces critiques ne seraient fondées qu'en apparence, attendu que les perspectives de gain, entrevues par les éleveurs, contribuent pour une très large part à encourager leurs efforts et à faire vendre le bétail à des prix bien plus rémunérateurs, ainsi qu'on a pu s'en convaincre notamment cette année.

Sans doute l'idéal serait que, par le moyen d'une entente entre les diverses sociétés et comices agricoles du dépar-

tement, seul le concours de Saint-Etienne fût réservé aux animaux engraissés et qu'à ceux de Roanne, Feurs et Montbrison soient présentés seulement les animaux reproducteurs ; mais il est à craindre que les intérêts en cause ou les rivalités locales ne puissent permettre la réussite d'une combinaison qui, non seulement a pour elle la logique, mais semble répondre à une situation économique bien définie et permettrait de faire du marché aux bestiaux de Saint-Etienne un centre d'approvisionnement des plus importants de France.

Quoi qu'il en soit, nous pouvons déclarer que le concours de 1901 n'a pas été inférieur aux précédents malgré — ainsi que M. Biron, notre secrétaire général, le constatait, avec beaucoup d'à propos, à la distribution des récompenses — la *fièvre aphteuse* qui, depuis plus de trois années, s'est généralisée dans nos régions et, on peut le dire, dans presque toute la France ; la *récolte des pommes de terre compromise* ; et enfin la *cherté des fourrages*.

Avec beaucoup de satisfaction, nous avons constaté la participation à notre concours d'éleveurs étrangers à notre département ; quelques-uns, venus du Limousin et du Bourbonnais, luttant d'émulation avec ceux de la plaine du Forez dont les produits ont été fort admirés.

Les sujets de race salers étaient supérieurs et en plus grand nombre qu'aux concours précédents ; aussi les membres du jury ont-ils reconnu avec nous que le nombre de primes devait être augmenté dans cette section.

Plus nombreuses également étaient les vaches engraissées et dont la préparation a été reconnue meilleure.

Les marchands de bestiaux nous ont présenté également de beaux spécimens des races charolaise, nivernaise, limousine, salers et du mezenc.

Etat comparatif des animaux présentés aux Concours de 1897, 1898, 1899, 1900 et 1901.

ANNÉES	ESPÈCES				OBSERVATIONS
	BOVINE		OVINE	PORCINE	
	Bœufs ou vaches.	Veaux engraissés			
1897....	329	35	149	46	Le nombre important de bœufs ou vaches exposés en 1897 tient aux groupes en nombres illimités amenés par les marchands de bestiaux.
1898....	266	18	184	53	A partir de 1898, les groupes les plus nombreux ne dépassent pas un maximum de 15 animaux.
1899....	291	18	136	18	Depuis 1900, le programme du Concours ne comporte ni veaux ni porcs engraissés.
1900...	323	»	84	»	Pendant ces dernières années, il convient de retenir que l'épizootie de *fièvre aphteuse* a limité, dans une notable mesure, l'engraissement du bétail.
1901....	322	»	29	»	

Etat, par race, des animaux de l'espèce bovine présentés par les Cultivateurs, Eleveurs et par les Marchands de bestiaux, au Concours de 1901.

ÉLEVEURS							MARCHANDS		
RACE CHAROLAISE BOURBONNAISE		RACE SALERS		RACE DU MEZENC		VACHES ENGRAISSÉES appartenant aux races cottentine, hollandaise, tarentaize, etc.	RACE CHAROLAISE BOURBONNAISE	RACE SALERS	RACE DU MEZENC
bœufs	vaches	bœufs	vaches	bœufs	vaches		bœufs ou vaches	bœufs	bœufs
24	13	12	9	7	6	11	201	27	12
37		21		13					
82							240		

A l'issue des opérations du Jury, vers une heure de l'après midi, M. J. Ledin, maire de Saint-Etienne, assisté de M. Métras, adjoint, et de MM. les conseillers Granjon, Bachelard et Troncquée, recevait au restaurant Faure, rue de la Paix, 2, M. Mascle, préfet de la Loire, M. le Chef de son cabinet, M. Biron, secrétaire général de la Société d'Agriculture, suppléant le président M. Ginot, empêché par la maladie, M. Labully, vétérinaire, commissaire général du concours, M. Rougier, professeur départemental d'agriculture, MM. les Commissaires et membres du Jury, les délégations des syndicats de la boucherie, charcuterie, marchands de bestiaux et les représentants de la presse locale.

M. Biron, secrétaire général, au nom de la Société d'Agriculture, prit la parole en ces termes :

« Monsieur le Préfet,
« Monsieur le Maire,
« Messieurs,

« J'occupe aujourd'hui une place qui n'est pas la mienne, et cela à cause d'une indisposition assez sérieuse de M. Ginot, notre honorable président, qui ne lui permet pas d'assister au banquet auquel la municipalité de Saint-Etienne a bien voulu nous convier, à l'occasion du concours d'animaux de boucherie qui a eu lieu ce matin. Il m'a chargé de vous en exprimer tous ses regrets.

« Des regrets, Messieurs, nous en ressentons vivement aussi, car l'absence de M. Ginot nous prive du discours simple et familier, à la portée de tous, comme sait les prononcer celui qui, à une pratique féconde des choses de l'agriculture, sait allier l'expérience consommée mise au service de chacun.

« S'il était ici, il vous dirait, Monsieur le Maire, combien la Société d'Agriculture est réjouie de l'occasion qui lui est donnée chaque année par la municipalité de Saint-Etienne de mettre à sa disposition tout ce qu'elle possède dans ses traditions d'organisations de concours, toute sa bonne volonté, je puis même dire tout le dévouement des membres de notre association.

« Il témoignerait sa gratitude à la municipalité ainsi qu'au gouvernement de la République, pour l'allocation des sommes importantes qui ont permis d'établir une fois de plus ce beau concours, qui est, d'ailleurs, une œuvre d'intérêt général pour la ville de Saint-Etienne.

« Si notre président était ici, il offrirait ses félicitations les plus sincères aux éleveurs et aux marchands de bestiaux qui n'ont pas redouté, quelques-uns du moins, le danger de parcours importants, afin de répondre à notre appel.

« Il remercierait chaleureusement les hommes de cœur et de talent, commissaires et membres du Jury, qui viennent apporter leur collaboration précieuse parce que expérimentée, et l'ajouter à l'ardeur infatigable du commissaire général, M. Labully, dont les aptitudes sont toujours à la hauteur des tâches les plus difficiles à remplir.

« Enfin, Monsieur le Préfet, la dernière partie du mandat dont je suis investi par notre président, se trouve être pour moi un devoir tout particulièrement agréable à remplir. C'est de vous souhaiter la bienvenue, à l'occasion d'une de ces fêtes agricoles que vous savez si bien apprécier, et qui lui vaut l'honneur de vous saluer pour la première fois.

« Permettez-moi, à cette occasion, de vous demander pour elle la haute bienveillance et l'appui que vos prédécesseurs ont bien voulu lui accorder. Elle est digne de ces sentiments et saura toujours les mériter, car sa devise, à laquelle elle n'a jamais failli, c'est : *faire le bien*.

« Au nom de la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire, je vous invite, Messieurs, à boire à la santé et à la bienvenue de M. Mascle, préfet de la Loire. »

A son tour, M. Ledin prend la parole.

En quelques mots il exprime tous ses regrets de ne pouvoir rester aussi longtemps qu'il l'eût désiré.

Mais il ne veut pas partir sans dire tous les remerciements qu'il doit à ceux qui, collaborateurs de la municipalité, aident chaque année à la réussite du concours.

Il espère, car si l'exposition fut aussi bonne que ses devancières, elle doit devenir meilleure encore dans l'avenir, que de nouvelles subventions pourront aider à faire mieux ; et, pour sa part, ses efforts tendront à avoir une prompte solution dans ce sens.

Cette pensée qui devait faire plaisir à chacun en particulier et au commerce stéphanois en général a été soulignée de vifs applaudissements.

M. le Préfet clôt les discours par une allocution fort goûtée, saluée de bravos et qui laissera une excellente impression dans l'esprit des convives.

« Je remercie, dit-il, M. Ledin, le maire si dévoué de Saint-Etienne, de m'avoir procuré le grand plaisir de me trouver à ce banquet.

« J'ai répondu avec empressement à cette invitation, malgré les fatigues d'une tournée de revision faite avec une température rigoureuse, car elle me permet de venir au milieu de vous vous dire tout l'intérêt que le gouvernement de la République porte à l'agriculture du département de la Loire.

« M. Mascle dit ensuite qu'il vient d'un département, la Dordogne, où les éleveurs sont nombreux, et où il a pu de très près s'intéresser aux travaux agricoles.

« Si parfois, ajoute M. le Préfet, les visiteurs de vos concours font preuve d'un certain dédain, leur scepticisme doit disparaître aujourd'hui devant la beauté des spécimens exposés. »

M. Mascle termine en félicitant les lauréats d'aujourd'hui, la municipalité qui sait lui réserver toujours un si courtois accueil ; puis il boit en l'honneur de ceux qui, de près ou de loin, ont su concerter tous leurs efforts pour affirmer le progrès constant de l'agriculture dans notre beau département.

Il lève son verre à la santé de M. Biron, à la municipalité de Saint-Etienne, à M. le Maire, à la prospérité de notre agriculture.

Par dérogation aux dispositions prises les années précédentes, la distribution des récompenses, présidée par M. le Préfet, a eu lieu à l'issue du banquet, dans une des salles de l'Hôtel de Ville, ornée pour la circonstance.

Aux côtés de M. Mascle, prennent place M. le Maire, M. l'Adjoint, et MM. les Conseillers, membres de la Commission du Service sanitaire vétérinaire ; MM. Biron, secrétaire général de la société d'Agriculture ; Labully, Commissaire général du Concours ; Rougier, Professeur d'Agriculture, la plupart des Commissaires et Membres du Jury.

La séance ouverte, M. Biron, avant de donner lecture du palmarès, prononce le discours suivant :

« Messieurs,

« Rassurez-vous, je ne viens pas faire un discours qui pourrait retarder la remise des récompenses attribuées ce matin par le Jury, avec la compétence qui lui est acquise.

« C'est une simple constatation que nous voulons établir,

mais c'est une constatation très heureuse pour la ville de Saint-Etienne, et pour la Société d'Agriculture.

« Le concours qui a eu lieu ce matin est le 4e de ce genre, il a été facile aux organisateurs de constater qu'il a été supérieur à ses devanciers. Ainsi se trouve démontrée l'espérance que nous avions fondée, que l'avenir justifierait tous les sacrifices accomplis pour obtenir un résultat semblable.

« En effet, malgré la gêne apportée par la fièvre aphteuse si néfaste, malgré la cherté du fourrage, malgré la récolte si défectueuse de la pomme de terre, ce concours a dépassé en importance tous ceux antérieurs.

« Nous avons à signaler, aussi, des constatations spéciales du Jury, que nous sommes heureux d'enregistrer.

« Ainsi, les éleveurs de la plaine du Forez, dont nous avons admiré les produits, sont venus plus nombreux.

« Les agriculteurs du canton de Saint-Héand ont répondu à notre appel plus que l'année dernière, en présentant des spécimens de la race salers, ce qui nous fait bien augurer à l'égard des améliorations dont les animaux de travail ont été l'objet.

« En outre, des vaches appartenant aux races réputées laitières, ont figuré avec honneur dans notre concours, qui comptait 322 bêtes à cornes et 29 moutons.

« Nous ne pouvons donc que remercier les producteurs et les marchands qui ont bien voulu répondre à notre appel et, en leur rappelant ce que M. le Maire de Saint-Etienne nous disait tout à l'heure, en nous promettant des subsides plus importants comme récompenses, les ajourner au concours de l'année 1902. »

Concours d'animaux gras — Etat comparatif des primes distribuées et frais divers.

ANNÉES	PRIMES DISTRIBUÉES			FRAIS DIVERS				TOTAL GÉNÉRAL
	Cultivateurs.	Marchands.	TOTAL	Décorations et installations.	Fournitures diverses affiches, tableaux, programme, palmarès et autres menus frais	Déjeuner et Banquet.	TOTAL	
1897	1.540f	2.235f	3.775f	539f	440f	178f	1.157f	4.932f
1898	2.110	1.965	4.075	669,15	181,45	400,65	1.251,25	5.326,25
1899	2.120	2.315	4.435	409,95	278,90	410,95	1.099,80	5.534,80
1900	3.280	2.040	5.320	409,85	509,15	423,80	1.342,80	6.662,80
1901	2.575	1.925	4.500	544,75	770,40	460,40	1.775,55	6.275,55

PALMARÈS

1re CLASSE. — ESPÈCE BOVINE

PREMIÈRE DIVISION

Propriétaires-éleveurs

1re SECTION

Races charolaise, nivernaise, bourbonnaise, limousine et analogues

1re CATÉGORIE

Bœufs présentés par paires.

1er Prix.	M. SABLIÈRE Georges, à Saint-Etienne-le-Molard (**Offert par le Gouvernement de la République**)	200 fr.
2e —	M. GIRAUD F., à Nervieux.....	150 »
3e —	M. REYNAUD Jean, à Nervieux.....	125 »
4e —	M. BLANCHON, à Mornand (Loire).....	100 »
5e —	M. MAGNIEN Claudius, à Veauchette....	50 »
6e —	M. JOLIVET, à Saint-Héand.....	Mention.

2e CATÉGORIE

Bœufs présentés seuls ayant encore des dents de lait.

1er Prix.	M. MAGERAND Joseph, à Contigny (Allier)	90 »
2e —	M. PALANDRE, à Chambéon.....	65 »
3e —	M. GIRAUD F., à Nervieux.....	45 »
4e —	M. VERNAY Barthélemy, à Feurs.....	15 »
5e —	M. GIRAUD F., à Nervieux.....	Mention.

3e CATÉGORIE

Bœufs présentés seuls n'ayant plus de dents de lait.

1er Prix. M. VERNAY Jean, à Nervieux (**Offert par le Gouvernement de la République**) ..... 65 »
2e — M. PÉRAGUT Pierre, à Chambéon..... 55 »
3e — M. VERNAY B., à Feurs..... 45 »
4e — M. GIRAUD F., à Nervieux..... 20 »

4e CATÉGORIE

Vaches présentées seules ayant encore des dents de lait.

1er Prix. M. GARNIER Charles, à Nervieux ..... 75 »
2e — M. GIRAUD F., à Nervieux..... .... 65 »
3e — M. JACQUET J.-M., à Feurs..... 40 »
4e — M. DOZON Jean, à Feurs..... 20 »
5e — M. VERNAY Jean, à Nervieux..... 10 »

5e CATÉGORIE

Vaches au-dessus de 5 ans présentées seules.

1er Prix. M. MAGERAND Joseph, à Contigny (Allier) (**Offert par le Gouvernement de la République**)..... 70 »
2e — M. PÉRAGUT, à Chambéon..... 60 »
3e — M. DESTRAT Mathieu, à Rivas..... 45 »
4e — M. GIRAUD F., à Nervieux ..... 35 »
5e — M. COGNASSE Blaise, à Savigneux..... 20 »

2e SECTION

Race salers.

1re CATÉGORIE

Bœufs en paires.

1er Prix. M. JACQUEMOND Jean, à Saint-Héand (**Offert par le Gouvernement de la République**)..... 100 »

2e Prix	M. VILLEMAGNE, à Saint-Héand.....	65	»
3e —	Mme veuve MOULARD, à Saint-Héand.....	40	»
4e —	M. FLACHON, à Saint-Héand.....	20	»

2e CATÉGORIE

Bœufs présentés seuls.

1er Prix.	M. PLOTON, à Villars (**Offert par le Gouvernement de la République**)	50	»
2e —	M. GONNON Jean-Pierre, à Saint-Héand..	30	»
3e —	M. DELORME, à Roche-la-Molière.....	30	»
4e —	M. DERVIEUX Antoine, à Saint-Paul-en-Jarez.....	10	»

3e CATÉGORIE

Vaches engraissées.

1er Prix.	M. CHAPOT Louis, à Chalain-d'Uzore....	40	»
2e —	M. BAYARD Michel, à Saint-Héand (**Offert par le Gouvernement de la République**).....	25	»
3e —	M. BRUN Jean, à L'Etrat.....	15	»
4e —	M. MOUTOT Joseph, à Villars.....	15	»
5e —	M. PERRIER Georges, à La Fouillouse..	Mention.	

3e SECTION

Races du Mezenc, tarentaize et analogues.

1re CATÉGORIE

Bœufs en paires.

1er Prix.	M. MICHEL Pierre, aux Estables (Haute-Loire) (**Offert par le Gouvernement de la République**).....	80	»
2e —	M. DESCOURS Alexandre, aux Estables (Haute-Loire).....	50	»

2e CATÉGORIE

Bœufs présentés seuls.

1er Prix.	M. JOUFFRE, au Puy (Haute-Loire).....	50 »
2e —	M. MICHEL Pierre, aux Estables (Haute-Loire).....	30 »
3e —	M. DESCOURS Alexandre, aux Estables..	25 »

3e CATÉGORIE

Vaches engraissées.

1er Prix.	M. JOUFFRE, au Puy (Haute-Loire) **(Offert par le Gouvernement de la République)**.....	40 »
2e —	M. DESCOURS Alexandre, aux Estables (Haute-Loire).....	20 »
3e —	ETABLISSEMENT DES SOURDS ET MUETS, à Saint-Etienne	20 »
4e —	M. SAUVIN Antoine, à Saint-Etienne.....	15 »

4e SECTION

CATÉGORIE UNIQUE

Vaches engraissées appartenant aux races cottentine, hollandaise ou flamande, schwitz, etc.

1er Prix.	M. JACQUEMOND Jean-Baptiste, à Saint-Priest-en-Jarez **(Offert par le Gouvernement de la République)**.	60 »
2e —	M. LAFAY, à Saint-Héand.....	50 »
3e —	M. SÈVE Antoine, à Rochetaillée.....	40 »
4e —	M. LAVAL, à La Talaudière.....	30 »
5e —	Mme veuve JAVELLE, à L'Etivallière.....	20 »
6e —	M. DESCOURS Alexandre, aux Estables (Haute-Loire).....	20 »

2e CATÉGORIE

Bœufs présentés seuls.

1er Prix.	M. PLOTON, à Villars.....	50	»
2e —	M. MONTAGNON André, à Saint-Héand **(Offert par le Gouvernement de la République)**.....	40	»
3e —	M. GILIER, à Sorbiers.....	30	»

DEUXIÈME DIVISION

Marchands et Approvisionneurs.

SECTION UNIQUE

1re CATÉGORIE

Races charolaise, nivernaise, bourbonnaise, limousine et analogues. — Bandes de bœufs ou vaches ne concourant pas dans les autres sections. — Groupes de 4 animaux.

1er Prix.	M. LAGREVOL, à Saint-Etienne **(Offert par le Gouvernement de la République)**.....	150	»
2e —	M. CLAVARON Louis, à Saint-Etienne....	125	»
3e —	M. BOURLIER Jean, à Chasseneuil (Charente).....	100	»
4e —	M. SAUVIN Michel, à Saint-Etienne.....	90	»
5e —	M. REYMONDIER Jean, à Saint-Etienne...	50	»
6e —	M. FRAISSE Théodore, à Saint-Etienne...	35	»

2e CATÉGORIE

Race salers.

1er Prix.	M. PICHON Jean, à Firminy.....	125	»
2e —	M. ROCHE Pierre, à Firminy.....	100	»
3e —	M. ROCHE Jean-Baptiste, à Firminy.....	75	»

3e CATÉGORIE

Races du Mezenc, tarentaize et analogues.

1er Prix.	M. LAGREVOL, à Saint-Etienne.....	125	»
2e —	M. BOURLIER Jean, à Chasseneuil (Charente).....	100	»
3e —	M. LANIER Pierre, à Chasseneuil (Charente)	75	»

4e CATÉGORIE

Races charolaise, nivernaise, bourbonnaise, limousine et analogues. — Groupes les plus nombreux composés au maximum de 15 bœufs ou vaches engraissés, ne concourant pas dans les autres sections.

1er Prix.	M. REYMONDIER Jean, à Saint-Etienne...	125	»
2e —	M. BONNEFOY, à Saint-Etienne.....	100	»
3e —	M. GRILLET, à Saint-Etienne (**Offert par le Gouvernement de la République**).....	85	»
4e —	M. DUMAS Jean, à Saint-Etienne.....	75	»
5e —	M. SAUVIN Michel, à Saint-Etienne.....	65	»
6e —	M. CLAVARON Jean, à Firminy.....	50	»
7e —	M. FRAISSE Théodore, à Saint-Etienne..	25	»

5e CATÉGORIE

Races salers, mezenc, tarentaize, etc. — Groupes composés au maximum de 15 bœufs ou vaches engraissés ne concourant pas dans les autres sections.

2e Prix.	M. ROCHE Pierre, à Firminy.....	75	»

PRIX D'HONNEUR

Médaille de vermeil grand module pour la plus belle paire de bœufs, M. SABLIÈRE Georges, à Saint-Etienne-le-Molard.

Médaille de vermeil petit module pour la plus belle vache présentée seule, M. GARNIER Charles, à Nervieux.

Médaille de vermeil grand module pour le plus beau groupe de 4 animaux, M. LAGREVOL, à Saint-Etienne.

Médaille de vermeil grand module pour le plus beau groupe de 15 animaux et au-dessous, M. REYMONDIER Jean, à Saint-Etienne.

2e CLASSE. — ESPÈCE OVINE

Lots de trois moutons ou brebis et au-dessus engraissés

1re CATÉGORIE

Propriétaires-éleveurs

1er Prix.	M. PICHON Jean, à Roche-la-Molière **(Offert par le Gouvernement de la République)**.....	35	»
2e —	M. VINCENT, à Aurec (Haute-Loire).....	30	»

Lots de cinq moutons et au-dessus engraissés

2e CATÉGORIE

Marchands

1er Prix.	M. PITAVY, à Saint-Etienne.....	35	»
2e —	M. FAURE fils, à Saint-Etienne.....	30	»
3e —	ROCHE Pierre, à Firminy.....	25	»
4e —	BARON François, à Saint-Etienne.....	20	»

Certifié conforme :

Le Secrétaire général,

J. BIRON.

CONFÉRENCE APICOLE

Par M. HOMMEL, Professeur régional,

DANS LA GRANDE SALLE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

DE SAINT-ÉTIENNE

Le dimanche 24 mars 1901, à 3 heures du soir.

Sur la proposition qui lui fut faite par son honorable président, M. Jules Ginot, lors de l'Assemblée générale du 7 mars 1901, la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire décida qu'une conférence apicole serait organisée au plus tôt, afin de témoigner tout son empressement à M. Hommel, le distingué professeur régional d'apiculture, avec lequel M. Jules Ginot avait eu des pourparlers à cet effet. Une date fut arrêtée, celle du dimanche 24 mars, et l'on fixait le moment de la conférence à 3 heures du soir, afin, espérait-on, de réunir le plus grand nombre d'auditeurs, des dames surtout que l'on croyait devoir s'intéresser d'une manière toute particulière à ce sujet si intéressant à tous les points de vue.

Des avis furent insérés, à diverses reprises, dans les journaux ; afin de donner plus de publicité à cette conférence, les sociétaires que l'on croyait devoir être plus particulièrement satisfaits d'entendre le sujet traité furent spécialement prévenus ; mais, hélas, il faut avouer que très peu d'auditeurs répondirent à cet appel. Et c'est regrettable, surtout pour les personnes qui n'assistèrent pas à cette conférence, car, même pour celles qui ne se sont jamais occupées d'apiculture, les explications données par M. Hommel, rendues doublement intéressantes à l'aide de nombreuses projections lumineuses, auraient été pour elles des plus attrayantes.

La conférence de M. Hommel avait un double but. Intéresser ses auditeurs par le récit de la vie et des mœurs des

abeilles, indiquer en même temps les soins qu'il convient de leur donner, et ensuite démontrer, chiffres en mains, le bénéfice que peut rapporter à son propriétaire un rucher bien tenu. Et, à ce dernier point de vue, plus d'un auditeur s'est montré surpris des indications données par M. Hommel.

En ce qui concerne le département de la Loire en particulier, il est peu de gens qui sachent que les produits apicoles ont une importance autre que celle de la vente du miel sur les marchés, comme denrée d'alimentation pour la table ; il semblerait alors que le nombre plus ou moins grand des ruches n'a pas beaucoup d'influence sur ce produit, et qu'il importerait peu d'en créer de nouvelles.

C'est là une erreur ainsi relevée par M. Hommel :

« Le département de la Loire possédait, en 1882, environ 16.000 ruches d'abeilles en activité, produisant pour près de 160.000 francs par an de miel et de cire ; au moment de la grande enquête décennale de 1892, on ne trouve plus que 10.000 ruches produisant pour 115.000 francs de miel et de cire. De la comparaison de ces chiffres, il résulte clairement que l'apiculture du département de la Loire est en rapide décadence, puisqu'en dix ans, le nombre des ruches a diminué de 6.000, soit plus de 37 %, et le revenu en argent de cette industrie de 45.000 francs, soit plus de 28 %.

« Il n'est pas admissible, dit M. Hommel, qu'un changement dans la flore ait pu, en aussi peu de temps, amener un résultat aussi fâcheux ; la flore du département est aussi mellifère qu'autrefois, et j'ai pu me convaincre. par l'examen de diverses ruches assez bien tenues et aux récoltes qu'on y faisait, qu'elle l'était beaucoup, et que le pays offrait de grandes ressources pour l'élevage des abeilles.

« Il y a lieu de penser que la décroissance constatée dans l'industrie apicole provient uniquement de l'ignorance dans laquelle se trouvent les apiculteurs des bonnes méthodes de culture des abeilles.

« C'est afin de répandre ces bonnes méthodes de culture, ajoute le conférencier, que le Ministre de l'Agriculture vient de créer une chaire régionale d'apiculture dont il est le premier titulaire, et dont le siège est à Clermont-Ferrand. Il sera heureux d'entrer en relations avec toutes les personnes du département désireuses d'installer des ruches par les méthodes nouvelles. Il est prêt aussi à répondre favora-

blement aux demandes de conférences apicoles qui lui seront adressées par les municipalités et les Sociétés Agricoles. »

Cet exposé n'était que le préambule de récits et de démonstrations aussi ingénieux que pleins de clarté touchant le monde des abeilles, lequel, après avoir vécu des substances parfumées butinées sur les fleurs, transforme par un travail merveilleux le produit de ces pérégrinations, parfois lointaines, en un miel savoureux aimé de tous.

M. Hommel n'est pas seulement un conférencier disert, développant avec charme et élégance la cause des abeilles, c'est un convaincu, parce qu'il est un professionnel. Il possède chez lui un grand nombre de ruches de divers systèmes, et c'est pour cela que, vivant familièrement avec ce monde ailé, il sait si bien indiquer toutes les phases de son existence.

Si ses auditeurs étaient en petit nombre, il a eu la satisfaction d'être compris et les applaudissements répétés lui ont prouvé qu'il avait absolument réussi à conquérir des adeptes de la science apicole tout en fortifiant par ses indications, ceux qui, depuis longtemps déjà, se livrent à la culture des ruchers.

Dans cette conférence, M. Hommel n'a fait que développer les principes généraux de la création et de l'entretien des ruchers, mais il a promis à la Société d'Agriculture de revenir ici aussi souvent qu'il lui sera possible de le faire, afin de compléter l'enseignement de sa méthode.

A bientôt donc une nouvelle conférence qui réunira, nous en sommes persuadés, un nombre considérable d'auditeurs.

LA RÉPRESSION DU BRACONNAGE

Dans sa séance du 8 mars 1901, l'assemblée générale de la *Société des Agriculteurs de France* a, sur le rapport présenté au nom de sa VIIIe section par M. le comte de Galbert, adopté à l'unanimité le vœu suivant :

1° Que les autorités prennent les mesures les plus énergiques pour la répression du braconnage des eaux; qu'il ne soit jamais accordé de transaction aux délinquants ; que les agents forestiers soient, au même titre que ceux de la force publique, admis à constater dans les gares si les certificats d'origine accompagnent les envois de poissons, pendant le temps où la pêche est prohibée; qu'une surveillance très active soit faite sur les halles et marchés et aussi chez les marchands de poisson; que ceux-ci soient obligés d'afficher les jugements prononcés contre eux pour infractions aux règlements sur la pêche et que, si cette condition ne peut être accomplie par suite de la législation actuelle, le Parlement soit appelé à voter à ce sujet une disposition spéciale.

2° Que, de plus en plus, le réempoissonnement des rivières et torrents soit complété par de nombreux jets d'alevins faits à une époque où ceux-ci trouveront immédiatement une nourriture suffisante et ne craindront que peu de chose de la fonte des neiges.

La couverture des forêts et le rôle des vers de terre

Nous devons à un éminent forestier bavarois, M. Ebermayer, la première étude expérimentale sur la formation de la couverture des forêts et sur sa transformation lente avec le temps. On sait qu'on entend par couverture ou tapis des forêts l'ensemble des feuilles mortes, brindilles, fruits, etc., qui tombent sur le sol des bois et auxquels s'ajoutent les mousses et les résidus des diverses plantes qui croissent spontanément sous les arbres.

Les déterminations exactes que M. Ebermayer a faites sur un grand nombre de points des forêts bavaroises, assignent à la couverture annuelle un poids total d'environ 4.000 kilogs par hectare ; une partie de ce tapis disparaît tous les ans et si l'on détermine, à la fin des périodes d'une durée de 3, 6 ou 9 années, le poids de la couverture d'un même massif forestier, on constate que bien qu'allant en augmentant, il ne représente pas à la fin de chaque période la somme des feuilles, brindilles, etc., tombées pendant 3, 6 ou 9 années.

On a attribué pendant longtemps à une combustion lente au contact de l'air de la substance organique la diminution progressive de la couverture. Il y a quelques années M. Ed. Henry, professeur à l'Ecole forestière, a montré dans une série d'expériences très bien conduites le rôle considérable des bactéries dans la destruction progressive des feuilles mortes. Les êtres microscopiques qui pullulent dans le tapis des forêts concourent, dans une large limite, à la décomposition des matériaux de la couverture ; la mesure de cette action est donnée par les quantités d'acide carbonique dégagées sous l'influence des microbes d'un amas de feuilles mortes livrées à leur action. Si l'on paralyse, ou si l'on tue les microorganismes à l'aide de la chaleur ou du chloroforme comme l'ont montré, il y a longtemps déjà, les belles expériences de MM. Schlœsing et Müntz sur le microbe nitrificateur, on enraye à peu près complètement la décomposition des feuilles mortes.

Mais les organismes inférieurs ne sont pas les seuls agents de destruction lente de la couverture : les vers de terre et autres invertébrés, si abondants dans le sol forestier, ont une large part à cette transformation de la matière organique, comme l'établissent les récentes expériences de M. Ed. Henry.

J'ai précédemment indiqué d'un mot le rôle des lombrics dans l'ameublissement et dans l'augmentation de perméabilité du sol ;

j'y reviens pour le préciser d'après les travaux de Wolny, Wyssotsky, Ed. Henry et autres observateurs. Quand une racine a pénétré dans une galerie, elle s'allonge dans l'air humide de cette galerie sans rencontrer la moindre résistance et elle y trouve plus qu'il ne lui faut de terre humide, meuble et fertile. Dans les sols compacts, argileux, c'est seulement grâce aux galeries des vers de terre que les racines des plantes annuelles peuvent s'enfoncer profondément. (Hensen.)

Wyssotsky a constaté l'existence de nombreuses galeries ayant trois et quatre mètres, parfois huit de profondeur, produites par de grands vers de terre du genre *Dendreboena*. Ces galeries sont d'une grande importance pour la végétation, car les racines s'en servent pour pénétrer dans les zones profondes où elles peuvent profiter de l'humidité des eaux souterraines.

Mais les lombrics ne se confinent pas dans leurs galeries, à parois lisses et cimentées qui s'enfoncent à 1 et 2 mètres dans le sol, et où ils se réfugient pour hiverner, à l'abri des gelées. Ils circulent, pendant la nuit surtout, entre les particules de terre pour chercher leur nourriture, élargissant ainsi les anciens pores, en créant de nouveaux, et provoquant par là l'ameublissement du sol.

Wolny a cherché à mesurer directement le foisonnement de la terre qui résulte de l'action des vers. Il a rempli d'un sol arable humique et humide, finement pulvérisé, deux vases cylindriques, dans l'un desquels il a placé cinq vers de terre. Au bout de six semaines, la terre était peuplée de lombrics ; non seulement elle était complètement mise en grumeaux, mais encore elle avait augmenté notablement de volume. Celui du sol sans vers était inchangé (232 centimètres cubes) ; tandis que celui du sol peuplé de lombrics était porté à 296 centimètres cubes, soit 27,5 0/0 d'augmentation. On comprend aisément que les racines, l'air et l'eau pénètrent plus aisément dans une terre ainsi travaillée.

Dans les pays chauds, l'activité des vers est beaucoup plus grande que dans nos régions tempérées. M. Millson, de Kew, a calculé qu'en Guinée, les vers de terre rejettent plus de 250.000 kilogr. de déjections à l'hectare, soit 25 kilogr. par mètre carré !

J'arrive aux expériences de M. E. Henry sur un fait bien curieux : à savoir le choix que font les lombrics terrestres parmi les feuilles mortes qui constituent le tapis des forêts. J'emprunte à la communication du distingué professeur de l'Ecole forestière, la description d'une des expériences qu'il a faites au cours de ses recherches sur la couverture du massif de la forêt de Haye.

Quatre cadres en planches, de $0^m,50$ de côté, avaient été installés en pleine forêt de Haye ; chacun d'eux reçut respectivement 100 grammes de feuilles des quatre essences principales du massif forestier : chêne, hêtre, charme et tremble. Le 10 mars 1898, M. Ed. Henry constata la présence de nombreux trous de vers dans le sol situé au-dessous des cadres, dès cette époque il ne

restait presque plus rien des feuilles de charme, tandis que les feuilles de hêtre, de chêne et de tremble plus ou moins rongées, rassemblées en autant de tas qu'il y avait de gros vers, existaient encore en quantité très notable. Cela semblait indiquer que les vers avaient fait un choix dans leur nourriture et préféraient nettement les feuilles de charme aux autres.

Pour s'en assurer, M. Ed. Henry remplit, le 1er août 1898, une caisse avec de la terre du jardin de l'Ecole forestière qui abonde en lombrics, mais qu'il en avait débarrassée en l'émiettant et en la séchant au soleil sur le bitume. Il y mit cinq gros vers et dissémina à la surface le mélange de feuilles suivant :

50	feuilles de charme	desséchées pesant.....	3gr295
50	— de chêne	— —	10. 500
50	— de hêtre	— —	5. 120
		Total.....	18gr915

Le 7 octobre, soit 66 jours après, il retrouva :

46	feuilles de chêne	pesant sèches.....	7gr470
45	— de hêtre	— —	3. 770
7	— de charme	— —	0. 330
		Au total.....	11gr570

Dans les 66 jours, les 5 vers ont donc mangé 6 gr.745 de feuilles, soit plus du tiers de la matière organique qui leur a été fournie. Chaque ver a détruit en deux mois 1 gr. 55 de matière organique desséchée à 100 degrés. S'il mange autant pendant dix mois, cela représente 7 gr. 75 et, en admettant qu'il y ait dans toute la forêt autant de vers que dans les lots en expérience, c'est-à-dire 30 par mètre carré, on arrive au nombre de 300.000 vers à l'hectare, consommant 250 kilogr., soit le dixième environ des feuilles qui tombent annuellement. Ce chiffre, ajoute M. Ed. Henry, doit être un minimum puisqu'on n'a tenu compte que des lombrics et qu'à côté d'eux la couverture fait vivre nombre d'autres petits vers, larves, etc.

D'autres expériences ont permis à M. Ed. Henry de constater qu'après deux mois sur 100 feuilles mises à la disposition des vers, il en reste 73 de hêtre, 71 de chêne et 10 seulement de charme. Darwin avait déjà indiqué la préférence des vers de terre pour les feuilles de cerisier sauvage, comparativement avec celles du tilleul ou du coudrier.

Il est donc démontré que les vers de terre font une sélection dans les aliments que leur offre la couverture. De là, étant donné leur rôle dans l'amélioration du sol, l'indication et l'intérêt qu'il y

a à cultiver de préférence les essences d'arbres dont les feuilles recherchées par ces vers de terre attireront ces animaux. On favorisera ainsi l'ameublissement du sol et la restitution des matières azotées et minérales sous une forme très assimilable par les arbres, ainsi que nous l'avons précédemment établi.

Une conséquence évidente des expériences de M. Ed. Henry, c'est que la transformation en humus de la couverture des forêts est due en très grande partie à l'action des vers de terre et autres invertébrés qui pullulent dans le sol. Il admet, d'après les calculs basés sur ses observations, que le quart ou le cinquième de la couverture est transformé en humus au bout d'un an.

Ce qui se passe dans nos bois se passe dans nos champs et dans nos jardins : l'entretien de l'ameublissement du sol est largement favorisé par les vers de terre. Il faut donc les respecter dans le travail du sol au lieu de chercher à les détruire.

L. Grandeau.

Journal d'Agriculture pratique, mai 1900.

St-Etienne, Société de l'Imp. Théolier, J. Thomas et Cie, rue Gérentet, 12.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres

DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896).

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 JUILLET 1901

SOMMAIRE. — Membres présents. — **Correspondance**. — Lettres et documents divers. — **Travaux des Sections**. — *Section d'Agriculture et d'Horticulture*. — Procès-verbal de la réunion du 15 juin 1901. — *Sections de l'Industrie et des Sciences*. Procès-verbal de la réunion du 20 juin 1901. — *Section des Arts et Belles-Lettres*. — Procès-verbal de la réunion du 22 juin 1901. — **Actes de l'Assemblée**. — Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 6 juin 1901. — Dons de médailles à la *Société de Tir de la Réserve et de l'Armée territoriale*, pour son concours de 1901. — Demande, par M. Choretier, en remplacement d'une médaille qu'il a égarée. — *Conseiller de l'Agriculture de la France*. Vœu. — *La Cabale numérique à la Chaise-Dieu*, par M. F. Chapelle. — Chambres départementales d'Agriculture. — Régime légal des marques de fabrique et de commerce. — Vœux à émettre sur les questions d'actualité. — *Montbrison autrefois et aujourd'hui, ses environs. La commune d'Izieux. Excursion au Mont-Pilat*, manuscrits présentés par M. Lapourré. — Les réunions mensuelles des Sections de l'Industrie, des Sciences, des Arts et Belles-Lettres n'auront pas lieu pendant les mois d'août et de septembre.

Président : M. Gras, président de la Section d'Industrie.

Secrétaire : M. J. Biron.

Les membres présents, au nombre de 9, sont : MM. Alexandre, Bastide, Biron, Brunet, Chapelle, Croizier, Cros, Gras et Lapala.

Correspondance.

Elle comprend :

1° Avis donné par la Société de *La Diana* d'une excursion archéologique à Saint-Bonnet-le-Château.
A classer.

2° Remerciements adressés par la *Société de Tir de l'Observatoire* pour les médailles qui lui ont été attribuées.
A classer.

3° Demande par le Président de la *Société de Tir de la Réserve et de l'Armée territoriale*, de médailles pour être distribuées au concours de 1901.
Voir aux actes de l'Assemblée.

4° Communication par la Chambre de Commerce de Saint-Etienne d'un projet de loi tendant à la création d'un *diplôme agricole* dispensant les titulaires de deux années de service militaire.
Communiqué à la Section d'Agriculture.

5° Réponse, par la direction du *Journal d'Agriculture pratique*, au sujet de la destruction des altises.
Communiqué à la Section d'Agriculture.

6° Demande de remplacement d'une médaille décernée par la Société d'Agriculture et égarée par le titulaire.
Voir aux Actes de l'Assemblée.

Travaux des Sections.

Section d'Agriculture et d'Horticulture. — Réunion du 15 juin 1901. — Président : M. Labully ; Secrétaire : M. Biron, secrétaire général.

La séance étant ouverte, M. Biron, secrétaire général, dépose sur le bureau une circulaire de la *Société d'Agriculture de la Gironde* relative à la création de Chambres départementales d'Agriculture.
M. Labully, président, qui s'est déjà occupé de cette question, fera un rapport au sujet de cette communication.

M. Croizier, présent à la séance, et qui arrive de la tournée de visites des fermes et exploitations devant concourir en 1901, fait, comme membre de la Commission, un rapide exposé touchant les propriétés déjà visitées — elles ne le

sont pas encore toutes ; — la Commission s'est ajournée à la semaine prochaine pour continuer ses opérations. Il fait un tableau navrant des dégâts causés par *l'altise* dans plusieurs localités, et parle aussi des ravages apportés par la grêle.

Après quelques indications données par M. Teyssier sur la situation de la végétation au Champ d'expériences, la séance est levée à 11 heures.

Section de l'Industrie et des Sciences. — Séance du 20 juin 1901. — Président : M. L.-J. Gras; Secrétaire : M. Gardette.

M. Chapelle donne lecture de son Mémoire sur *La Cabale numérique à la Chaise-Dieu*, au sujet duquel les membres des Sections présentent des observations.

Sur la proposition de M. le Président, la Section demande à l'Assemblée générale d'émettre un vœu pour que le Président de la Société d'Agriculture de la Loire soit nommé *Conseiller de l'Agriculture de la France*, et pour que ce titre reste attaché à la présidence de la Société.

Ce titre vient d'être créé pour les correspondants de l'*Office des renseignements agricoles*, récemment constitué, et qui aura à remplir, pour l'agriculture, la même mission que l'*Office national du commerce extérieur* et l'*Office du travail* pour le commerce et l'industrie, et que l'*Office colonial* pour les colonies.

M. le Président donne quelques explications sommaires sur le projet de modification du régime légal des marques de fabrique et de commerce. En France, le dépôt de la marque est simplement *déclaratif* de propriété; en Allemagne, il est *attributif* de propriété. On songerait à adopter la législation anglaise, qui reconnaît au dépôt le caractère attributif après un certain délai s'il n'est pas survenu des contestations reconnues fondées. Le tiers qui aurait la priorité d'usage, mais qui n'aurait pas fait valoir ses droits à temps, conserverait le bénéfice de la possession personnelle.

M. le Président fournit également quelques indications au sujet du projet de loi sur les *Retraites ouvrières*. Ces deux questions donnent lieu à quelques observations de la part des membres présents : MM. Clair, Vial, etc.

Les Sections sont d'avis, comme leur Président le fait remarquer, qu'il n'y a pas lieu d'émettre des vœux, du moins

en ce moment, mais qu'il est utile de signaler de temps en temps, aux séances de Sections, les sujets à l'étude dans le pays. Cette méthode permettra à la Société de ne pas se désintéresser complètement des questions d'actualité. S'il paraît nécessaire qu'un vœu soit émis, un rapporteur sera nommé pour faire un travail approfondi.

La séance est ensuite levée.

Section des Arts et Belles-Lettres. — Réunion du 22 juin 1901. — Président : M. Rossillol, vice-président de la Section d'Agriculture ; secrétaire : M. Biron, secrétaire général.

En l'absence de M. Mulsant, président, et de M. Thiollier, vice-président, empêchés, la séance est présidée par M. Rossillol, vice-président de la Section d'Agriculture.

M. Biron dépose sur le Bureau les manuscrits suivants :

1° *Montbrison autrefois et aujourd'hui, ses environs;*
2° *La commune d'Izieux;*
3° *Excursion au Mont-Pilat;*

envoyés à la Société par M. Lapourré, instituteur à Izieux, en vue de concourir aux récompenses à décerner à l'occasion du concours de 1901.

Ces manuscrits sont confiés à l'un des membres présents chargé d'en rendre compte à la prochaine réunion.

M. Pierre Cros communique à l'Assemblée le manuscrit d'un ouvrage en préparation ayant pour titre : *Histoire des végétaux cultivés, d'ornement, d'alignement, forestiers, fruitiers et nourriciers, dans le département de la Loire.*

Cet ouvrage ne pourra être apprécié qu'après sa sortie des presses de l'imprimerie ; mais l'Assemblée adresse ses félicitations à M. Pierre Cros, pour l'ardeur qu'il met à publier sans cesse de nouveaux opuscules. — La séance est levée à 6 heures.

Actes de l'Assemblée

L'an mil neuf cent un et le 4 juillet, à 2 heures 1/2 du soir, la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire s'est réunie en Assemblée générale ordinaire, dans l'une des salles de la Chambre de Commerce de Saint-Etienne.

Neuf membres sont présents.

M. Ginot s'étant fait excuser, la séance est présidée par M. Gras, président de la Section d'Industrie.

La séance étant ouverte, M. Biron, secrétaire général, donne lecture du procès-verbal de l'Assemblée générale du 6 juin 1901, qui est adopté sans observation.

Correspondance. — Le Secrétaire général donne lecture de la correspondance reçue depuis la dernière Assemblée ; chaque affaire est renvoyée à la Section qu'elle concerne, sauf les suivantes sur lesquelles il est immédiatement statué.

Société de Tir de la Réserve et de l'Armée territoriale. — Il est accordé, sur la demande de son président, à la *Société de Tir de la Réserve et de l'Armée territoriale* pour être distribué à son concours de 1901, le revolver grand modèle, offert à la Société, en 1898, par un de nos collègues.

Remplacement d'une médaille. — M. Choretier, de Saint-Chamond, expose qu'il a égaré une médaille d'argent qu'il avait obtenue au Concours agricole de Bourg-Argental en 1898, il demande que la Société veuille bien la lui remplacer.

Quoique n'appartenant pas à notre Association, M. Choretier nous a toujours manifesté des sentiments très dévoués, mais il ne paraît pas possible de lui donner la satisfaction qu'il sollicite en ce moment, et le Bureau est chargé de lui en témoigner tous nos regrets. S'il est possible, plus tard, et dans une circonstance le permettant, une autre médaille lui sera attribuée.

Travaux des Sections. — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — Le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la réunion de la Section d'Agriculture et d'Horticulture (15 juin 1901), lequel est adopté sans observation.

Section d'Industrie et des Sciences. — Le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance des deux Sections Industrie et Sciences, réunies le 20 juin 1901, sous la présidence de M. Gras, président de la Section d'Industrie.

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Conseiller de l'Agriculture de la France. — En conséquence de l'adoption du procès-verbal, un vœu est formé par l'Assemblée, et à l'unanimité, pour que le Président de la

Société d'Agriculture de la Loire soit nommé *Conseiller de l'Agriculture de la France*, et que ce titre reste attaché à la présidence de la Société.

La Cabale numérique à la Chaise-Dieu. — M. Chapelle donne quelques renseignements intéressants sur les nombres employés par les anciens dans la construction des monuments religieux; ceci à propos du travail qu'il a lu à la Section des Sciences, qui a pour titre: « *La Cabale numérique à la Chaise-Dieu.* »

Section des Arts et Belles-Lettres. — Le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la réunion de la Section des Arts et Belles-Lettres qui a eu lieu le 22 juin 1901. Ce procès-verbal est adopté.

Pendant les mois d'août et de septembre, un certain nombre de membres étant absents à cause des voyages de vacances, sur la proposition de M. le Président, il est décidé qu'il n'y aura pas de réunions pendant ces deux mois, pour les Sections de l'Industrie, des Sciences, des Arts et Belles-Lettres.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président appelle de nouveau l'attention des membres présents et celle de tous les sociétaires sur l'intérêt qu'il y aurait à ce que les sujets relevant de l'une ou de l'autre des Sections et dont le pays s'occupe, et que l'on pourrait appeler: *la question du jour*, soient relevés par quelqu'un afin que la Société puisse, si elle le juge utile, s'en occuper et, au besoin, charger un rapporteur de lui présenter des conclusions.

Le Secrétaire général,

J. Biron.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1er AOUT 1901

SOMMAIRE. — Membres présents. — **Correspondance.** — Lettres et documents divers. — **Travaux des Sections.** — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — Procès-verbal de la réunion du 20 juillet 1901. — *Sections de l'Industrie et des Sciences* (voir aux actes de l'Assemblée). — *Section des Arts et Belles-Lettres.* — Procès-verbal de la réunion du 20 juillet 1901. — **Actes de l'Assemblée.** — Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 4 juillet 1901. — Projet de loi sur les *Retraites ouvrières.* — Ouverture de la chasse. — Destruction des pucerons et des *altises.* — *Congrès scientifique d'Ajaccio.* — Congrès ouvert à Montpellier par le *Comité des vins de France.* — Estrade pour la distribution des prix. — Traitement de la fièvre aphteuse. — *Congrès International de la défense contre la grêle.* — Epreuve du canon paragrêle. — Surveillance des étalons. — *Canal de la Loire au Rhône*; brochures remises par M. Gras.

Président : M. Labully, président de la Section d'agriculture.

Secrétaire : M. J. Biron.

Les membres présents, au nombre de 14, sont : MM. Alexandre, Biron, Blanchard, Brunet, Bruyas, Croizier, Couchoud, Cros, Gras, Labully, Lapala, Otin fils, Robert et Rossillol.

Correspondance.

Elle comprend :

1° Envoi, par M. le Ministre de l'Agriculture, du texte d'un projet de loi sur les *Retraites ouvrières*, avec demande d'avis à transmettre avant le 20 septembre prochain.
Communiqué à la Section de l'Industrie.

2° Envoi, par M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, du programme du *40e Congrès des Sociétés savantes* qui aura lieu le 1er avril 1902.
Communiqué à la Section des Sciences.

3° Lettre de M. le Préfet de la Loire, demandant l'avis de la Société sur la date d'ouverture de la chasse en 1901.
Voir aux actes de l'Assemblée.

4° Réponse de M. Bruyas, vice-président de la Section viticole, à Rive-de-Gier, au sujet de l'envoi qui lui a été fait de la communication du *Journal d'Agriculture pratique*, touchant la destruction des *altises*.
Voir aux actes de l'Assemblée.

5° Communication, par M. Otin fils, d'un mémoire relatif à la destruction des pucerons et, en particulier, de l'*altise*.
Voir aux actes de l'Assemblée.

6° Lettre de M. le directeur des forêts de l'Indo-Chine, ancien inspecteur à Nîmes, en réponse à l'envoi qui lui avait été fait des documents relatifs au *Syndicat des Cévennes centrales*.
A classer.

7° Remerciements adressés à la Société par la *Société de Tir de la Réserve et de l'Armée territoriale*, pour le prix qui lui avait été adressé pour son concours de 1901.
A classer.

8° Communication relative au *Congrès pour l'Avancement des Sciences* qui doit avoir lieu à Ajaccio. — Cartes d'entrée.
Voir aux actes de l'Assemblée.

9° Demande de représentation de la Société au *Congrès International de défense contre la grêle* qui doit avoir lieu à Lyon les 15, 16 et 17 novembre prochain.
Communiqué à la Section d'Agriculture.

10° Invitation, par le *Comité des vins de France*, de prendre part au Congrès qui se tiendra à Montpellier le 11 août 1901.
Voir aux actes de l'Assemblée.

11° Communication relative au *Congrès international de zoologie* qui aura lieu à Berlin en août 1901.
A classer.

12° Communication de la *Chambre de Commerce française de Londres* relative aux droits de douanes.
Communiqué à la Section d'Industrie.

13° Demande de renseignements par les *Librairie et Imprimerie horticoles*.
Le Bureau répondra.

14° Lettres du Maire de la Ricamarie demandant qu'on lui prête l'estrade de distribution des récompenses.
Voir aux actes de l'Assemblée.

15° Envoi, par la Préfecture, d'une brochure contenant le compte rendu des travaux du *Conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Loire.*
Communiqué à la Section des Sciences.

16° Communication relative à une brochure sur le traitement de la fièvre aphteuse.
Voir aux actes de l'Assemblée.

17° Divers prospectus et réclames déposés au bureau de la Société.

Travaux des Sections.

Section d'Agriculture et d'Horticulture. — Réunion du 20 juillet 1901. — Président : M. Jean Magand, président honoraire; Secrétaire : M. Biron, secrétaire général.

En l'absence de M. Labully, excusé, et de M. Rossillol, retenu à la Commission de visites des fermes dans les cantons de Rive-de-Gier et de Saint-Chamond, la réunion est présidée par M. Jean Magand, président honoraire, doyen des membres présents. Les fonctions de secrétaire, en l'absence de M. Alexandre, excusé, sont remplies par M. Biron, secrétaire général.

De la mévente des blés. — La séance étant ouverte, M. Biron donne lecture à l'Assemblée du rapport envoyé par M. Jules Ferrier, au sujet de la brochure intitulée « *De la mévente des blés* », dont l'examen lui avait été confié.

Les observations présentées par M. Jules Ferrier, quoique n'étant pas une analyse proprement dite de la brochure dont il s'agit, sont trouvées très judicieuses, et leur insertion dans les Annales est demandée (Voir page 150).

Chambres départementales d'Agriculture. — Lecture est ensuite donnée du rapport de M. Labully, touchant le vœu présenté par la *Société d'Agriculture de la Gironde* au sujet du projet de loi concernant la création de *Chambres départementales d'Agriculture.*

Ce vœu, avec les additions proposées par M. Labully, est adopté (Voir page 148).

Destruction des altises. — M. Biron donne ensuite lecture de la réponse du *Journal d'Agriculture pratique*, au sujet des moyens à employer pour la destruction des altises qui détruisent les vignobles de la commune de Châteauneuf et des alentours de cette localité. Cette réponse sera communiquée à M. Bruyas, vice-président de la Sous-Section de viticulture.

Elle est ainsi conçue :

« Au sujet de la destruction de l'altise, voici ce que le *Journal d'Agriculture pratique* publiait dans le n° du 13 juin, page 772.

« Contre les altises, employez le mélange d'une partie en poids de vert de Scheele (arsénite de cuivre) et de vingt parties de farine. Avec ce mélange, on saupoudre les feuilles des plantes de bon matin, avant le lever du soleil, alors que les plantes sont couvertes de rosée. Opérer par un temps calme, de manière à ne pas s'exposer à respirer cette poudre toxique. Il est commode de se servir d'un tamis à toile fine. On répand la poudre en marchant à reculons. — (P. L.)

« Nous ajouterons aujourd'hui que M. A. Magen doit avoir obtenu d'excellents résultats en pulvérisant sur les feuilles une infusion de pyrèthre dans l'eau chaude à 5°/₀₀ (infusion employée après refroidissement, bien entendu). Il se sert pour cela d'un pulvérisateur à jet très petit et à pression indépendante laissant une main de libre pour diriger le jet sur les feuilles envahies. Toute chenille touchée par le liquide, dit-il, ne tarde pas à succomber. Le prix de revient du liquide est de 2 fr. 50 l'hectolitre. »

La séance est levée à 11 heures.

Section de l'Industrie et Section des Sciences. — Réunion du 18 juillet 1901.

MM. les Présidents des Sections de l'Industrie et des Sciences s'étant fait excuser, les affaires soumises à ces deux Sections leur seront représentées à une prochaine réunion.

Section des Arts et Belles-Lettres. — Réunion du 20 juillet 1901. — Président : M. Rossillol, vice-président de la Section d'Agriculture ; Secrétaire : M. Biron, secrétaire général.

En l'absence de M. Mulsant, président, et de M. Thiollier, vice-président, excusés, la réunion est présidée par M. Rossillol, vice-président de la Section d'Agriculture.

Après un échange d'observations au sujet des brochures manuscrites présentées par M. Lapourré concernant Montbrison, Izieux et une excursion au Mont-Pilat, les membres présents, considérant que le travail présenté par l'auteur ne répond pas aux conditions du programme relatif au concours des cantons de Rive-de-Gier et de Saint-Chamond, estiment qu'il y a lieu, toutefois, d'accorder, à *titre d'encouragement*, une médaille de bronze de la Société.

L'un des membres présents fait observer que l'auteur aurait pu rendre beaucoup plus intéressante son étude sur Izieux, au moyen de renseignements qu'il doit lui être facile de se procurer surtout aux archives de la commune.

M. Pierre Cros présente les derniers fascicules de son livre : *Recherches historiques et Etudes agricoles sur la vallée du Janon*. Quelques critiques bienveillantes et amicales lui sont faites, à titre d'indication, pour le prochain tirage qu'il se propose de faire de cet ouvrage.

La séance est levée à 6 heures.

Actes de l'Assemblée.

L'an mil neuf cent un, et le 1er août, à deux heures et demie du soir, la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire s'est réunie en Assemblée générale ordinaire, dans l'une des salles de la Chambre de Commerce de Saint-Etienne.

Quinze membres sont présents.

M. Ginot s'étant fait excuser, la séance est présidée par M. Labully, vice-président, président de la Section d'Agriculture.

La séance étant ouverte, la parole est donnée à M. Biron, Secrétaire général, pour lire le procès-verbal de l'Assemblée générale du 4 juillet, qui est adopté sans observation.

Correspondance. — Le Secrétaire général donne lecture de la correspondance reçue depuis la dernière Assemblée ;

chaque affaire est renvoyée à la Section qu'elle concerne, moins les suivantes sur lesquelles il est immédiatement statué.

Projet de loi sur les Retraites ouvrières. — Un projet de loi sur les *Retraites ouvrières* envoyé par M. le Ministre pour obtenir l'avis de la Société, est remis à M. Gras, qui présentera un rapport sur la question, à la prochaine réunion.

Ouverture de la chasse. — M. le Préfet demande l'avis de la Société en ce qui concerne l'ouverture de la chasse en 1901, dans le département de la Loire. Après en avoir délibéré, l'Assemblée estime que l'époque la plus éloignée serait la meilleure et préfèrerait voir cette ouverture fixée au 1er dimanche de septembre, plutôt qu'au dernier dimanche d'août.

Destruction des pucerons et des « altises ». — Le Secrétaire général donne connaissance à l'Assemblée d'une lettre de M. Bruyas, vice-président de la Sous-Section de viticulture, et propriétaire à Granay, relative aux procédés indiqués par le *Journal d'Agriculture pratique* pour la destruction des altises. Les résultats obtenus par l'usage desdits procédés, qu'il compte mettre en pratique l'année prochaine, seront publiés dans les Annales.

Un autre moyen est indiqué par M. Otin fils pour détruire non seulement les *altises*, mais la plupart des pucerons qui infestent les jardins, les vergers et les vignes. M. Otin fils indique la proportion des ingrédients à employer et il est sûr de la formule qu'il vient d'expérimenter chez lui plusieurs fois.

En attendant que les indications de M. Otin fils puissent être insérées dans les Annales de la Société, le Bureau est chargé de faire des publications dans les journaux de Saint-Etienne (Voir page 152).

Congrès scientifique d'Ajaccio. — Une carte d'entrée aux séances du *Congrès pour l'avancement des Sciences* qui doit avoir lieu à Ajaccio est mise à la disposition des sociétaires qui désireraient y assister.

Congrès ouvert à Montpellier par le « Comité des vins de France ». — La date du Congrès est trop rapprochée (11 août) pour que la Section d'Agriculture puisse désigner l'un de ses membres pour y assister.

Demande d'emprunt de l'estrade de distribution des prix. — Des regrets sont exprimés à M. le Maire de la Ricamarie de ne pouvoir lui prêter l'estrade de distribution des prix, qui ne se trouve pas en état de service.

Brochure sur le traitement de la fièvre aphteuse. — Le Bureau demandera quelques exemplaires de la brochure sur le traitement de la fièvre aphteuse dont l'envoi a été annoncé et qui n'est pas parvenu.

Congrès international de défense contre la grêle. — A l'occasion d'une demande adressée à la Société pour se faire représenter au *Congrès international de défense contre la grêle* qui se tiendra à Lyon les 15, 16 et 17 novembre prochain, et qui est renvoyée à la Section d'Agriculture, M. Gras, vice-président, dit que le Ministre de l'Agriculture a donné des ordres pour qu'aucun des *canons paragrêles* ne soit mis en service sans être préalablement soumis à une épreuve.

Ces épreuves s'effectuent au Banc d'Epreuve des armes de Saint-Etienne. Le poinçon, dont l'empreinte reproduit le nom et les armes de la ville de Saint-Etienne, est apposé sur le canon et sur la culasse.

L'épreuve se fait au moyen d'une charge de poudre double de la charge de tir.

La Commission des substances explosives du Ministère de la guerre a entrepris l'étude des charges définitives pour ces sortes d'épreuves.

Travaux des Sections. — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — Le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la réunion de la section d'Agriculture et d'Horticulture (20 juillet 1901) qui est adopté sans observation.

Sections de l'Industrie et des Sciences. — Ces deux sections n'ont pas eu de séance ; les affaires les concernant leur seront représentées à une réunion ultérieure.

Section des Arts et Belles-Lettres. — Le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la réunion de la Section des Arts et Belles-Lettres (20 juillet 1901), lequel est adopté sans observation.

Surveillance des étalons. — M. Labully donne lecture de son rapport sur l'application de la loi du 14 août 1885, relative à la surveillance des étalons. L'Assemblée approuve à l'unanimité le vœu présenté, et décide qu'il sera envoyé à l'administration supérieure (Voir page 146).

Canal de la Loire au Rhône. — M. Gras, vice-président, demande l'autorisation de remettre à la Société d'Agriculture un certain nombre d'exemplaires du rapport présenté à la *Chambre de Commerce de Saint-Etienne,* au *Comité stéphanois du canal de la Loire au Rhône* dans sa 1re séance, le 20 juillet 1901.

Des comités sont constitués également à Lyon et à Roanne sur l'initiative des Présidents des Chambres de Commerce de ces deux villes. Les sous-comités des trois régions se réuniront à Saint-Etienne pour former le Comité central.

Le but des Comités est d'étudier le concours financier à prêter à l'Etat pour l'exécution du canal.

Il importe que la Société d'Agriculture s'intéresse à cette question, car le canal ne doit pas servir uniquement au développement de l'Industrie, mais aussi à celui de l'Agriculture. C'est pourquoi plusieurs représentants de l'Agriculture, et notamment M. le Président de notre Société, sont appelés à faire partie des Comités.

M. Gras remet les brochures aux membres présents et en dépose un certain nombre sur le bureau pour le service des archives ou pour distribuer à ceux que la question intéresse.

M. le Président adresse ses remerciements à M. Gras pour son intéressante communication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 h. 1/2.

Le Secrétaire général,

J. Biron.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 1901

SOMMAIRE. — Membres présents. — **Correspondance**. — Lettres et documents divers. — **Travaux des Sections**. — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — Procès-verbal de la réunion du 17 août 1901. — **Actes de l'Assemblée**. — Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 1er août 1901. — Félicitations à M. Teyssier, nommé chevalier du *Mérite agricole.* — Subvention de 1.500 francs allouée par l'Etat à la Société. — *Recherches historiques et études agricoles sur la vallée du Janon*, par M. Pierre Cros. — Rapport de la Commission de visites des fermes dans les cantons de Rive-de-Gier et de Saint-Chamond. — Distribution des récompenses à Rive-de-Gier le 6 octobre. — Décès de M. de Boissieu, propriétaire à Saint-Chamond, et de M. Nan, ingénieur des mines, à Saint-Etienne.

Président : M. Jules Ginot.

Secrétaire : M. Lapala, secrétaire-archiviste.

Les membres présents, au nombre de 7, sont : MM. Brunet, Cros, Ginot, Lapala, Magand, Otin fils et Teyssier.

Correspondance.

Elle comprend :

1° Lettre de M. le Préfet de la Loire informant la Société qu'une subvention de 1.500 francs vient de lui être allouée par M. le Ministre de l'Agriculture pour l'année 1902.

Voir aux Actes de l'Assemblée.

2° Envoi d'un catalogue de céréales nouvelles par M. de Vilmorin.

Communiqué à la Section d'Agriculture.

Travaux des Sections.

Section d'Agriculture et d'Horticulture. — Réunion du 17 août 1901. — Président : M. Rossillol, vice-président ; Secrétaire : M. Biron, secrétaire général.

A cause des fêtes qui ont suivi la solennité du 15 août, un grand nombre de sociétaires sont absents de Saint-Etienne.

La lecture du rapport que M. Gras, président de la Section d'Industrie, devait présenter au sujet du projet de loi sur les *Retraites ouvrières* est renvoyé à une séance ultérieure; il en est de même pour diverses questions soumises à la Section.

La séance est levée à 11 heures.

Actes de l'Assemblée.

L'an mil neuf cent un et le 5 septembre, la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire s'est réunie en Assemblée générale ordinaire dans l'une des salles de la Chambre de Commerce.

Sept membres sont présents.

A l'ouverture de la séance, M. Ginot, président, donne la parole à M. Lapala, secrétaire-archiviste, remplaçant M. Biron, secrétaire général, absent, pour la lecture du procès-verbal de la séance du 1er août 1901.

M. le Président, au nom de la Société, adresse les plus vives félicitations à M. Teyssier, au sujet de la distinction qu'il vient de recevoir. Il est heureux de voir attribuer par le Gouvernement de la République la récompense si bien méritée par l'un des membres les plus actifs et les plus dévoués de notre Société.

Ce procès-verbal est adopté sans observation.

Correspondance. — Le Secrétaire-Archiviste donne lecture de la correspondance reçue depuis la dernière réunion. Chaque affaire est renvoyée à la Section qu'elle concerne, à l'exception des suivantes sur lesquelles il est immédiatement statué.

Acte est donné de la lettre par laquelle M. Gras, Président de la Section d'Industrie, informe l'Assemblée qu'appelé à faire son service militaire de 28 jours, il ne peut pas assister à la séance ni donner connaissance de son rapport sur les *Retraites ouvrières*; ce rapport sera lu dans une prochaine séance.

Lettre par laquelle M. le Préfet informe la Société que

M. le Ministre de l'Agriculture vient de lui accorder une subvention de 1.500 francs.

Acte est donné ; des remerciements seront adressés à M. le Préfet, en le priant de les transmettre au Gouvernement.

Travaux des Sections. — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — M. Lapala donne connaissance du procès-verbal de la réunion de la Section de l'Agriculture (17 août 1901). Ce procès-verbal est adopté sans observation.

M. le Président remercie M. Cros de l'hommage qu'il a fait à la Société de son ouvrage intitulé : *Recherches historiques et études agricoles sur la vallée du Janon.*

M. le Président appelle l'attention de la Société sur les décès récents de deux de ses membres : MM. de Boissieu et Nan, et exprime ses condoléances aux familles. Il est décidé qu'une lettre sera adressée à M. de Boissieu pour l'inviter à remplacer son père comme membre de notre Société.

La lecture du rapport de la Commission de visites des fermes, qui devait avoir lieu à cette séance, a été renvoyée. Quelques membres font d'ailleurs remarquer que la lecture de ce rapport peut présenter des inconvénients avant la distribution des récompenses.

Il est en outre décidé que la distribution des récompenses aux lauréats aura lieu à Rive-de-Gier, le dimanche 6 octobre prochain, à 2 heures, dans la salle des Concerts, sous la présidence de M. le Préfet de la Loire, invité par M. le Président.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire général,

J. Biron.

SURVEILLANCE DES ÉTALONS

(Application de la loi du 14 août 1885).

—

VŒU

—

Concernant la manière dont est interprétée la loi du 14 août 1885, sur la surveillance des étalons et l'élimination de ceux d'entre eux atteints de cornage chronique et de fluxion périodique des yeux, deux affections transmissibles par hérédité, je crois devoir appeler votre attention sur l'exemption dont les chevaux de pur sang sont l'objet, exemption basée sur les prescriptions d'un arrêté ministériel, daté de janvier 1895, pris à la suite d'une circulaire de M. le Ministre de l'Agriculture, du 12 janvier 1887.

La loi du 14 août 1885, oblige tous les propriétaires d'étalons à les soumettre à l'examen d'une commission composée d'un fonctionnaire des haras et de deux vétérinaires. Jusqu'en 1895, au moins pour le département dilatoire, tous ces reproducteurs, qu'il s'agisse de pur sang, demi-sang ou de chevaux de trait, étaient vus par la Commission au complet. A partir de cette époque, et, vraisemblablement, plus tôt encore dans d'autres régions, les vétérinaires n'ont plus eu à voir des chevaux de pur sang ; seul, l'inspecteur des haras de l'arrondissement ou son délégué, procède à leur visite.

Cette exemption, dont l'arrêté ne mentionne pas les raisons, a été accordée, par le conseil supérieur des haras, sur la demande d'un certain nombre de propriétaires de pur sang.

Mais alors on en arrive à se poser ce dilemme : ou les vétérinaires sont utiles, ou ils ne le sont pas ! Si on admet la possibilité de se passer d'eux pour les pur sang, nous ne voyons pas que leur présence soit nécessaire pour l'examen des autres reproducteurs.

Appliquée de la sorte, la loi du 14 août 1885 n'offre qu'une garantie relative. Aussi bien vous proposerai-je, si toutefois vous partagez mes appréhensions, l'adoption du vœu suivant :

« La Société d'Agriculture, considérant que l'exemption admise à l'égard des étalons pur sang est contraire au texte et à l'esprit même de la loi et qu'il est en contradiction formelle avec les intentions du législateur.

« Considérant, d'autre part, que ladite exemption peut être une porte ouverte aux abus et nuire aux intérêts de l'élevage :

« Emet le vœu que la loi du 14 août 1885 soit appliquée dans son intégralité. »

Le Rapporteur : P. Labully.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

CRÉATION DE CHAMBRES DÉPARTEMENTALES D'AGRICULTURE

—

VŒU

—

La Société d'Agriculture du département de la Gironde qui avait, au cours de l'année 1899, soumis à votre appréciation, avec un exposé des motifs, une proposition de loi sur la création de Chambres départementales d'agriculture, nous propose d'émettre à nouveau un vœu sur le même objet, ainsi conçu :

« Considérant :

« Que le Commerce et l'Industrie ont déjà leurs Chambres « de commerce, leurs Conseils de commerce extérieur, leurs « conseils du travail industriel ;

« Que, par contre, l'Agriculture n'a pas de représentation « officielle ;

« Que le projet du Gouvernement établirait des Chambres « consultatives d'arrondissement, tandis que la proposition « de loi déposée par MM. Cazauvieilh, Chastenet, Constant, « Théophile Goujon, Laroze, comte du Périer de Larsan, « Surchamp, députés de la Gironde, demande la création « de Chambres d'agriculture délibératives et départe- « mentales ;

« Que seules ces dernières Chambres donneraient satis- « faction aux desiderata des Agriculteurs français ;

« Emet le vœu :

« Que le Parlement vote dans son intégrité le projet de « loi déposé par MM. Cazauvieilh, Chastenet, Constant, « Théophile Goujon, Laroze, comte du Périer de Larsan, « Surchamp, qui seul répond aux besoins de l'Agriculture. »

S'il peut vous paraître inutile d'insister davantage sur l'importance que présente le renouvellement de ce vœu, à raison du rapport dont il a été donné lecture à la séance de l'Assemblée générale du 7 décembre 1899, nous croyons devoir, toutefois, citer à nouveau les quelques additions qui le terminent, lesquelles sont ainsi conçues :

1° Admission au nombre des électeurs de droit, prévus au paragraphe 4 de l'article 3 du projet de loi, du vétérinaire départemental, chef du service sanitaire et des épizooties ;

2° Admission des inspecteurs sanitaires au ministère de l'Agriculture, et le vétérinaire départemental au nombre des personnalités qui ont entrée aux séances de la Chambre départementale et sont entendus chaque fois qu'ils le demandent.

Le Rapporteur : P. Labully.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

LA MÉVENTE DES BLÉS

La Société d'Agriculture a bien voulu me charger de faire un rapport à notre Société sur la question de la mévente des blés.

Je vous prie de m'excuser d'avoir mis aussi longtemps à vous répondre ; mais, outre que mes occupations ne me permettent pas de faire les recherches nécessaires pour faire une œuvre utile, il serait aussi, je crois, téméraire de ma part de faire un essai sur une question aussi complexe et aussi controversée.

Cependant, sans entrer dans l'étude des divers modes de protection soumis au Parlement pour aider la culture à vendre son blé à un prix plus rémunérateur, voici mon avis :

Je crois que la cause principale des bas prix du blé est la surproduction, depuis quelques années, et que le meilleur moyen de remédier à cet état de choses serait de conseiller aux agriculteurs de porter une plus grande attention, sans toutefois négliger la culture du blé, sur d'autres produits du sol suivant les contrées.

J'estime que toute loi qui a pour but de protéger une certaine catégorie de citoyens ne peut être faite qu'au détriment des autres, et que, d'autre part, on favorise surtout le spéculateur et très peu le prétendu protégé.

Aucune loi n'empêchera que le blé soit bon marché en France, lorsque la production dépassera les besoins de la consommation, et si, par exemple, une prime d'exportation était accordée au blé, le cultivateur ne faisant pas du commerce et n'ayant aucune relation au dehors, ce serait le négociant exportateur qui bénéficierait de la prime pour la plus large part et non pas lui.

Je suis d'avis que la loi qui nous régit actuellement est suffisante pour protéger l'Agriculture. L'admission temporaire, telle qu'elle fonctionne, rend de grands services à notre industrie meunière qui mérite aussi quelques considérations, et le commerce des acquits à caution n'a abso-

lument rien d'immoral, ainsi que le prétendent quelques-uns.

L'admission temporaire permet de faire sortir une partie des blés importés ; si elle n'existait pas, l'exportation ne serait pas possible. Il résulterait donc naturellement de sa suppression, que l'on importerait en moins, les quantités qui ne seraient plus susceptibles de pouvoir sortir ; et ce serait une grave atteinte portée à notre commerce national sans profit pour l'agriculture.

En résumé, je crois qu'il serait sage, dans l'intérêt de tous, d'assurer un peu de stabilité à la loi sur les droits de douane et de ne pas songer à la remanier tous les six mois, suivant le cas.

Voici ma pensée, je vous la donne pour ce qu'elle vaut, sans avoir la prétention d'être dans l'absolue vérité.

Jules Ferrier.

DESTRUCTION DES PUCERONS ET DES ALTISES

Ayant à combattre, dans mes pépinières, plusieurs catégories de pucerons, tous plus ravageurs les uns que les autres, et faisant, certaines années, un mal considérable, je ne négligeais rien pour arrêter ce fléau dès son apparition au printemps.

Ma pépinière de Solaure, où se fait la culture des arbres fruitiers (poiriers, pommiers, pruniers, abricotiers, pêchers, vignes pour raisin de table, etc., etc.), est tout naturellement la moins épargnée par les insectes et les cryptogames, en raison de la quantité d'arbres fruitiers qui s'y trouvent réunis. C'est donc là où toute mon attention s'est portée, pour arriver à anéantir ces pucerons, ou du moins atténuer le mal qu'ils causent.

Plusieurs formules pour insecticides relevées dans différents journaux horticoles et agricoles ne me donnaient qu'un résultat si peu appréciable, que, parfois, lorsque, par une température propice, l'éclosion se faisait avec une rapidité dangereuse, et en présence de l'impuissance des remèdes employés, j'en étais réduit à user d'un moyen par trop radical : je faisais couper tous les rameaux envahis, ces rameaux étaient mis en tas, loin des arbres, et le feu en faisait sa part. Ce procédé, je l'avoue, n'était pas idéal, puisque les arbres se trouvaient presque massacrés, sans que, pour faire face à ces dégâts, les pucerons soient entièrement détruits.

Je commençais à être découragé en constatant que, malgré tous mes efforts, mes arbres étaient toujours dans un état déplorable lorsque, il y a deux ans, je fis préparer une nouvelle solution (nouvel essai après tant d'autres) dont la propriété insecticide était manifestement reconnue supérieure à tous les produits que j'avais employés jusqu'alors.

Depuis, par expérience, j'ai modifié un peu cette formule, et la composition invariable que j'emploie maintenant est la suivante :

Eau	10 lit.
Savon noir (en pâte).....	250 gr.
Alcool amylique dénaturé au méthylène..	200 gr.
Jus de tabac concentré.....	50 gr.

Cette solution bien préparée est d'une efficacité surprenante, si l'on a soin de l'employer comme il convient en raison de la catégorie ou de la quantité des pucerons à détruire. La manière de procéder pour l'application du liquide a une certaine importance, de même qu'il faut choisir le moment opportun pour opérer, car, comme pour beaucoup de choses, il est bon de se rappeler de cet axiome : qu'il vaut mieux prévenir le mal que de le guérir. Et du reste, si les insectes et les cryptogames sont nuisibles aux végétaux, les insecticides employés en temps inopportun, c'est-à-dire trop tard, sont susceptibles de faire beaucoup de mal, soit parce qu'on est obligé de multiplier les opérations, soit aussi et surtout parce qu'on est tenté de forcer la dose des produits dangereux.

Un temps frais sans pluie doit être choisi si possible de préférence.

Projetée au moyen d'un pulvérisateur ou d'une seringue à vaporisateur, cette préparation a accompli son œuvre au bout de 2, 3 ou 4 injections au plus, renouvelées de 24 en 24 heures, qu'il s'agisse du puceron lanigère, des différents pucerons verts, ainsi que de l'altise de la vigne.

Pour détruire le puceron lanigère, il est d'une nécessité impérieuse de ne pas attendre que cet insecte ait atteint sa formation complète, parce qu'alors le duvet qui l'entoure devient de plus en plus épais et le liquide glisse dessus sans que le puceron en soit incommodé le moins du monde, la destruction est, par suite, très imparfaite, tandis que, pris au début, il ne résiste pas plus que les autres après 3 ou 4 injections.

Le puceron vert est le plus facile à détruire.

Toutefois, lorsqu'il se trouve en très grande quantité sous les feuilles, l'opération doit être faite d'une façon très complète, sans laisser la plus petite feuille exempte de poison.

A cet effet, le pulvérisateur est de beaucoup préférable à la seringue, parce que, avec le jet de celui-là, on peut fouiller et pénétrer de toutes façons, avec beaucoup plus de facilité, dans les branches feuillées; deux ou trois injections sont nécessaires pour que la destruction soit complète.

L'altise de la vigne est un peu plus récalcitrante, et sa mort plus lente. Aussi, immédiatement après chaque injection, il est nécessaire de soufrer fortement (j'emploie avec succès le soufre précipité à la nicotine), de façon à ce que le soufre

puisse adhérer sur les feuilles encore humides. Comme cela, *l'altise*, qui commence à être empoisonnée par le liquide, finit souvent par être asphyxiée par le soufre.

Cette expérience que j'ai faite sur des vignes dans mes pépinières de Solaure, a été très concluante. L'essai a été fait avec un succès étonnant, sur des *altises*, envoyées à la *Société d'Agriculture* par M. Blanchard, propriétaire à Saint-Martin-en-Coailleux. Le ravage causé par *l'altise* dans les pays vignobles, constituant un fléau redoutable, les meilleurs moyens au point de vue pratique, doivent être employés. Je crois que celui que je signale en est un.

OTIN fils.

CONCOURS

POUR

PRIX CULTURAUX, VISITES DES FERMES ET EXPLOITATIONS

DANS LES CANTONS DE

RIVE-DE-GIER ET SAINT-CHAMOND

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

Le Dimanche 6 Octobre 1901.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Ainsi que la Société l'avait décidé dans son Assemblée générale du 5 septembre 1901, la distribution solennelle des récompenses aux lauréats du concours dans les cantons de Rive-de-Gier et de Saint-Chamond a eu lieu dans la salle des concerts de la ville de Rive-de-Gier, le dimanche, 6 octobre 1901, à 2 heures du soir.

Cette fête, presque tout intime, donnée par la Société, avait presque l'attrait des solennités des distributions de prix, aux jours des Concours suivis d'exposition des produits agricoles et de machines servant à l'agriculture. En effet, malgré le mauvais temps qui dure depuis tant de semaines, et qui avait eu une légère accalmie ce jour-là, presque tous les lauréats, au nombre de 80, se sont présentés pour

recevoir les récompenses qu'ils ont obtenues ; deux seulement ont fait défaut.

Avant la cérémonie, un déjeuner auquel la Société avait convié, suivant l'usage, les membres du Jury et les lauréats des primes d'honneur : MM. Morel, propriétaire à Saint-Romain-en-Jarez, Dervieux, fermier à Grange-Merlin, commune de Saint-Paul-en-Jarez, et Bonny, propriétaire viticulteur, et maire de Saint-Genis-Terrenoire, ainsi que M. Bouché, maire, et Fillon, adjoint à Rive-de-Gier, avait lieu à l'Hôtel Saint-Jacques, sous la présidence de M. Ginot, président de la Société.

Après la bienvenue et les remerciements adressés aux convives par M. Ginot, M. Bouché, maire de Rive-de-Gier, présente ses félicitations aux lauréats des primes d'honneur, puis, s'adressant à M. Ginot, il lui exprime toute sa satisfaction de ce que la Société d'Agriculture ait bien voulu choisir Rive-de-Gier pour la solennité qui se prépare. Il le prie d'adresser tous ses remerciements aux membres qui la composent, et lui donne en même temps l'assurance de tout son dévouement et de celui de son Conseil municipal, pour lui faciliter sa tâche soit dans le territoire même de Rive-de-Gier, soit dans le canton dont il est aujourd'hui conseiller général.

Prenant acte de ses paroles, M. Biron, secrétaire général, rappelle en quelques mots l'étude déjà faite par la Société, sur les demandes exposées par un certain nombre de viticulteurs au sujet de la création d'une sous-section de viticulture pour la région de Rive-de-Gier. Ces demandes ont été accueillies avec la plus grande cordialité par les membres de la Société, toute disposée à prêter aux viticulteurs son aide et le concours le plus dévoué. Diverses questions s'y rattachant sont à l'étude et, le moment venu, nous irons avec confiance demander à M. le Maire de Rive-de-Gier le bon concours qu'il vient de nous promettre.

La salle des concerts de Rive-de-Gier avait été décorée pour la circonstance, et quand le Bureau vient prendre place sur l'estrade, la table d'honneur est déjà ornée des trois bronzes destinés aux trois lauréats du prix d'honneur; le deuxième bureau est garni des médailles qui vont être distribuées. Sur l'estrade, abondamment pourvue de sièges, prennent place le Conseil municipal de Rive-de-Gier, presque au complet, et de nombreuses notabilités de la ville et des deux cantons.

Dans la salle sont groupés les lauréats accompagnés la plupart par leur famille. Le coup d'œil est vraiment remarquable et agréable à constater par les membres si dévoués de la Société.

M. le Préfet de la Loire, invité par la Société à venir présider la cérémonie, ayant écrit à M. Ginot que son absence du département ne lui permettait pas de se rendre à son invitation, ce qu'il regrettait beaucoup, la présidence est attribuée à M. Bouché, maire de Rive-de-Gier et conseiller général du canton.

La séance étant ouverte, M. Bouché, en quelques mots heureux remercie d'abord le Bureau de l'honneur qu'il lui fait en cette circonstance, et auquel il ne s'attendait pas. S'adressant ensuite aux lauréats, il leur renouvelle ses félicitations et les encourage à persévérer dans leur labeur que la Société d'agriculture vient aujourd'hui récompenser.

Il remercie de nouveau et très chaleureusement la Société à laquelle tout son dévouement est désormais acquis.

Il donne ensuite la parole à M. Ginot, qui prononce le discours suivant :

« Messieurs,

« En agriculture bien plus qu'en toutes autres choses, la critique est aisée, mais là aussi l'art est difficile, car sous des apparences simples cette industrie est des plus complexes ; aussi, savants botanistes, chimistes, météorologues, zoologistes, etc., se sont-ils mis à la recherche des secrets que recèle cette merveilleuse et mystérieuse nature ; honneur à ces savants qui nous jalonnent l'immense voie du progrès.

« Trop rares sont les agriculteurs qui possèdent, même sommairement, les connaissances nécessaires pour mener à bien leur industrie, mais les possèderaient-ils toutes qu'ils auraient encore à compter avec l'imprévu des saisons et aussi avec les redoutables et innombrables ennemis de nos récoltes et de notre bétail. Ces agriculteurs sont-ils vraiment bien coupables de ne pas même connaître leur art ? Quelques-uns oui, mais le plus grand nombre n'a ni le temps ni les moyens de les acquérir : aussi, sans jamais nous lasser, réclamons-nous toujours qu'un enseignement agricole élémentaire soit donné dans les écoles rurales de garçons et de filles ; nous insistons même tout particulièrement pour ces dernières, car, sans craindre de nous

répéter, nous dirons encore que si à la ferme l'homme est le maître, la femme honnête en est l'âme.

« Pendant sa longue existence, notre Société a toujours fait tous ses efforts pour se tenir au courant des découvertes et des perfectionnements agricoles, employant aussi tous les moyens dont elle peut disposer pour aider à leur diffusion ; a-t-elle toujours réussi ? Evidemment non, ce qui ne l'a cependant pas empêchée de poursuivre son œuvre sans trop se préoccuper des critiques qui ne lui sont pas ménagées.

« Sans prétendre à la perfection, nous éprouvons cependant une certaine satisfaction en considérant l'œuvre des Sociétés agricoles nos voisines, qui, malgré tous leurs efforts, ne sont pas plus que nous en avance dans la voie du progrès. Si leurs concours sont plus homogènes que les nôtres, cela tient à ce que dans leurs régions plus agricoles les produits sont moins variés et que leur bétail a la même destination : la boucherie ; nous ne jalousons pas leurs succès, bien au contraire, nous en sommes heureux et savons tirer bon parti de l'exemple qu'elles nous donnent.

« Lorsque dans le nombre des critiques qui nous sont plus ou moins directement adressées l'une d'elles attire notre attention, nous l'étudions avec le désir d'en tirer profit : c'est ce qui vient d'arriver pour la tenue de nos concours.

« Après une longue expérience, nous avions pu constater que les concours de fermes, suivis d'expositions, tenus annuellement et à tour de rôle, dans chacun des cantons de notre arrondissement, occasionnaient des dépenses et un surcroît de travail qui nous paraissaient peu en rapport avec le résultat obtenu ; aussi fut-il décidé que seuls les concours de fermes qui, sans conteste, sont de beaucoup les plus intéressants, continueraient à être tenus annuellement, les concours suivis d'expositions auraient lieu seulement tous les deux ans. Cette expérience, sans nous donner absolument tort, nous a cependant démontré que tout concours de ferme, pour être complet, devait être suivi d'une exposition et d'une distribution solennelle de prix, car là seulement les lauréats peuvent faire voir leur supériorité et recevoir publiquement les récompenses qu'ils ont méritées, récompenses qui sont un stimulant pour leurs voisins.

« C'est pour ces raisons que nous nous sommes décidés à revenir à notre ancien mode de concours, et cela dès l'année prochaine, tout en donnant cependant plus de soins aux visites de fermes, car c'est là que nous trouvons le mieux

justifié, l'emploi des subventions que le gouvernement et le département mettent généreusement à notre disposition.

« Après un peu d'hésitation, nous nous sommes décidés à venir vous entretenir d'un autre genre de critique qui, tout en passant inaperçu, n'en produit pas moins de fâcheux effets : nous voulons parler de celle des amateurs qui, sans s'en douter, à tous propos et maladroitement, critiquent l'agriculteur professionnel, le paysan. En général, l'agriculteur amateur est un ancien commerçant qui, après avoir passé une trentaine d'années à la ville, où par son intelligence, son activité et son économie il a su acquérir une fortune lui permettant de se reposer, en un mot de vivre de ses rentes.

« En quittant les affaires, le grand nombre se retire à la campagne, là, à la vue de la nature, il se sent saisi d'enthousiasme, se réjouissant de pouvoir enfin vivre tranquille et respirer cet air pur de nos campagnes ; il s'installe confortablement dans sa nouvelle demeure, mais l'oisiveté lui pèse, il se lève de bonne heure, parcourt ses propriétés d'abord en les admirant, mais bien vite des observations, des critiques plus ou moins justes sont formulées. Le paysan, tout en l'écoutant, a l'air de ne pas bien comprendre. La vue de ces terres mal cultivées, de ce bétail mal soigné le surexcite, il se met donc à étudier l'agriculture, soit dans les livres, soit en se renseignant auprès des grands agriculteurs, en peu de temps il se croit très fort : ne pouvant se faire écouter par ses fermiers, il prend une grande décision : il se fait lui-même agriculteur, réorganise sa ferme, renouvelle le bétail, achète des instruments perfectionnés, etc. Si cet agriculteur a des aptitudes spéciales et de la prudence, il ne paiera pas trop cher son apprentissage. Le grand nombre de ces agriculteurs débutants est mal secondé par son personnel, aussi bien vite va-t-il de déceptions en déceptions ; pour une cause ou pour une autre les récoltes sont mauvaises, peu rémunératrices même quand elles sont bonnes, les produits de la ferme sont médiocres, souvent détestables, les instruments perfectionnés sont négligés, aussi, après quelques années de pénible expérimentation, le découragement s'empare-t-il de lui, alors, pour recouvrer la paix, il ferme les yeux et laisse faire, souvent même il se décide à louer ce domaine, jadis objet de ses rêves. Beaucoup de propriétaires cependant sont de véritables agriculteurs, mais le paysan, confondant les uns et les autres, se tient sur la réserve, écoutant sans répondre. Ce qu'il y a de

certain, c'est qu'en général il apprécie fort peu ces discours débités sur un ton doctoral. Sans en avoir l'air, le paysan a comme tout autre son amour-propre, aussi, sans trop le faire paraitre, déteste-t-il souvent ces citadins critiques maladroits.

« Nous concluons en disant que la critique est bonne ou mauvaise selon le tact de celui qui en use, car, mal maniée, elle produit des effets contraires à ceux que l'on attend.

« Oui Messieurs, avec le paysan soyez patients et bons, parlez moins, écoutez davantage, soyez prudents dans vos critiques et surtout mettez-y des formes, en agissant ainsi vous arriverez facilement à conquérir sa confiance et son amitié, et vous vous apercevrez que sous des apparences un peu dures se cache un excellent cœur qu'il faut savoir mettre à l'aise.

« Il nous reste à vous dire quelques mots du concours de ferme. Messieurs les jurés, ces hommes de savoir qui, avec un dévouement et un désintéressement au-dessus de tout éloge ont pu constater avec une vraie satisfaction combien d'importantes améliorations avaient été faites à ces exploitations : agencement, instruments nouveaux, bétail, culture tout a progressé; honneur donc aux lauréats qui, sans cesse, sont à la recherche du progrès. Vous êtes en bon chemin, continuez sans jamais vous laisser décourager par les insuccès qui, fatalement, se trouvent trop souvent sur votre passage.

« Dans votre région, Messieurs, la vigne a donné de bons résultats, mais malheureusement la surproduction est venue en diminuer la valeur ; ne vous découragez pas cependant, soignez toujours cette vigne et surtout appliquez-vous à faire une bonne vinification, comme a dû vous le dire souvent M. le Professeur d'Agriculture, vos vins bien soignés se vendront plus facilement et plus avantageusement.

« Quoique très satisfait de ce concours, nous nous permettons cependant de constater avec regret que les reboisements sont beaucoup trop rares : il y a cependant là une question d'intérêt général et un bon placement à faire.

« En terminant, nous sommes heureux de remercier le Gouvernement de la République et le Conseil général qui, par leur générosité et leur bienveillance, nous permettent de poursuivre avec succès notre œuvre de progrès. »

La parole est ensuite donnée à M. Biron, secrétaire général, qui lit le rapport de la Commission de visite des fermes suivant lequel les récompenses ont été attribuées aux lauréats qui

viennent les recevoir, aux applaudissements unanimes de toute l'assistance.

Il nous a été rarement donné d'assister à un spectacle aussi réconfortant pour la Société, et bien fait pour adoucir les peines qu'elle a à supporter, ainsi que les déboires dont elle a trop souvent à souffrir. La joie était sur toutes les physionomies, et nous n'avons pas remarqué un seul nuage sur les fronts des concurrents.

Les applaudissements semblaient souligner le jugement porté sur eux par la Commission de visite, et c'était particulièrement réconfortant aussi pour elle ; on semblait lui dire : *Vous avez été juste et impartiale, nous sommes très satisfaits de votre arrêt.*

Nous ne pouvons rien ajouter de plus aux conclusions du rapport de la Commission, car il s'en dégage un sentiment communicatif du progrès réellement accompli dans les deux cantons, depuis la précédente visite. Ce progrès est dû en grande partie aux conseils et aux encouragements prodigués par notre Société aux cultivateurs de tous rangs ; elle est heureuse de le constater.

Plus que jamais, nous recevrons cordialement les personnes qui viendront augmenter le nombre de nos collègues ; et, avec le bon concours de chacun, avec les allocations que le gouvernement de la République et le Conseil général veulent bien mettre à notre disposition, sans nous rebuter jamais, sans forfanterie, mais aussi sans crainte, nous irons toujours en avant avec le ferme espoir dans les résultats de notre mission pacifique : **Aide fraternelle aux Agriculteurs**.

RAPPORT

SUR

LA VISITE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

DES

CANTONS DE RIVE-DE-GIER ET SAINT-CHAMOND

Membres de la Commission :

MM. Otin, Matras, Perrachon, Rossillol

Suppléants :

MM. Croizier, Teyssier, Fontvielle

Messieurs,

La Commission que vous avez nommée pour la visite des fermes des cantons de Rive-de-Gier et Saint-Chamond a l'honneur de venir vous rendre compte de la mission que vous lui avez confiée.

Le nombre des concurrents pour les diverses catégories prévues par le programme s'est élevé cette année à 80, chiffre bien supérieur à ceux connus jusqu'à ce jour pour les mêmes cantons.

Avant d'aborder le mérite des divers concurrents, la Commission croit devoir vous exposer les observations générales qu'elle a recueillies au cours de ses visites.

Les défrichements d'incultes, de genêts, de broussailles tiennent une large place dans les améliorations constatées ; ils se pratiquent partout avec entrain et on voit surgir à leur place des céréales et des prairies de bon rapport. Dans ces cantons, nous avons constaté près de 35 hectares de défrichements nouveaux.

La reconstitution des vignes en plants greffés se poursuit d'une façon un peu lente, malgré les avantages sérieux qui en résultent ; les anciens usages et la routine sont difficiles à supplanter. On rencontre encore beaucoup de vignes, plants directs, que nos vignerons ont peine à conserver malgré le sulfure de carbone dont ils font pourtant un meilleur usage qu'autrefois. Ces plantations, faites à une distance trop rapprochée, ne peuvent pas donner un grand rendement ; chaque fois que la Commission a pu le faire, elle a invité sur son passage les vignerons à observer une distance plus grande et à suivre notamment l'exemple donné à Saint-Genis-Terrenoire par le maire de cette commune qui a obtenu des résultats surprenants dans une vigne en plants greffés, et disposés en cordons Cazenave.

Sur certains points, à Tartaras, à Saint-Genis, votre Commission a pu voir les ravages causés par l'altise (dénommée *barbirotte* par les gens du lieu), insecte qui envahit les vignes et parvient à détruire les plus belles espérances en peu de jours. Au cours de notre passage, l'un de nous (M. Otin), a donné aux vignerons les détails d'une recette souveraine contre cet insecte, nouveau fléau venant s'ajouter à tous ceux qui ont contaminé, sinon détruit, nos vignobles.

Les appareils mécaniques destinés à l'agriculture ont fait du chemin ; c'est, sans contredit, la partie qui a fait le plus de progrès. Dans ces cantons, il n'est pas rare de rencontrer des faucheuses, des moissonneuses-lieuses, en un mot, les machines destinées à remplacer, dans la mesure du possible, la main-d'œuvre, étant donné sa rareté et son prix élevé. Ces cantons, dépourvus de bras agricoles, ont été obligés de recourir aux machines dont l'usage se répand partout. Nous osons espérer que les autres cantons de l'arrondissement, quoique accidentés, suivront cette impulsion, car ils ne présentent pas plus de déclivité que les cantons que nous venons de parcourir..

Nous avons constaté avec plaisir le soin que l'on prend à recueillir le purin, engrais si précieux et si fertilisant, qu'on laissait perdre autrefois dans les basses-cours, ou sur les chemins avoisinant les fermes. Il y a de ce côté-là une notable amélioration et, hâtons-nous de le dire, les conseils donnés par la Société d'Agriculture ont été suivis, quoiqu'il y ait encore beaucoup à faire dans cette voie.

Les engrais chimiques sont aujourd'hui employés d'une

façon générale ; leur emploi est répandu partout. Les craintes et les défiances qui s'étaient manifestées dès le début, touchant l'efficacité de ces produits ont disparu devant les résultats obtenus.

Nous avons constaté aussi que la tenue du bétail a fait des progrès sérieux; il est plus propre et mieux soigné qu'autrefois. C'est, en effet, par des soins et par un bon choix qu'on arrive à produire davantage.

La question de reboisement laisse beaucoup à désirer, ce qui est triste à constater. En effet, en parcourant les communes de Pavezin, de Sainte-Croix, de Châteauneuf, la Commission, appelée à visiter des reboisements, aurait été heureuse d'en constater un plus grand nombre, étant donné la nature et la situation de terrains très vastes où l'on ne voit que genêts, fougères et broussailles, pays évidemment propice au reboisement qui est une source de produits de toute nature.

En vous demandant d'encourager le reboisement, votre Commission vous demandera aussi d'émettre dans une de vos prochaines réunions un vœu formel tendant à l'application de la loi sur l'échenillage afin de protéger les plantations de toute nature. Dans sa tournée, votre Commission a eu le regret de voir des vergers entiers, principalement les pommiers, envahis par les chenilles, encore un fléau pouvant compromettre les revenus de nos cultivateurs. Il y a là un intérêt public dont les autorités doivent se préoccuper en frappant les contrevenants des peines prévues par la loi.

En résumé, à part la question du reboisement qui laisse trop à désirer et est, pour ainsi dire, restée stationnaire, la Commission est heureuse d'avoir pu constater des progrès réels dans toutes les autres branches de l'agriculture, notamment les défrichements, la tenue des étables et fumiers, l'emploi raisonné des engrais et celui des machines agricoles qu'elle a trouvé pour la première fois dans ces deux cantons.

En vous proposant les récompenses indiquées sur la liste des lauréats que nous vous remettons, nous vous prions de joindre à ces attestations de leur mérite des félicitations qui seront pour eux un précieux encouragement pour l'avenir.

PROPRIÉTAIRES

1er PRIX D'HONNEUR

M. Morel André-Marie, propriétaire à Pré-Berne, commune de Saint-Romain-en-Jarez.

Ce propriétaire possède audit lieu un domaine composé de bâtiments d'habitation et d'exploitation, de prés, vignes, terres et bois taillis, le tout d'une contenance de plus de 18 hectares, dont 6 hectares de prés, 8 hectares de terres, le surplus en vignes et bois taillis.

Cette ferme, qu'il occupe depuis 38 ans, était, dès le début, d'une importance moins grande, mais, par des acquisitions successives, il en a fait une propriété magnifique complantée d'arbres fruitiers de toutes sortes et en pleine prospérité. Les vignes qu'il a créées dans des terrains qu'il a fallu défoncer sont en bon état, et les pierres provenant des défoncements ont été utilisées à faire des murs de clôture.

Il a en outre défriché plus de 2 hectares d'incultes et de genêts qu'il a convertis en céréales et en prés.

Il a créé une pépinière où il puise chaque année les arbres fruitiers destinés à régénérer ses vergers qui comptent plus de 2.000 pieds.

Dans son étable bien tenue, nous avons trouvé 6 vaches laitières, 2 bœufs, 1 génisse, 1 taureau charolais, 6 brebis, 5 chèvres et 1 cheval dans un état d'entretien parfait.

Il possède, en outre, un bon outillage, une forge pour les réparations de celui-là, un rucher composé de 8 troncs d'arbres ou caisses garnies.

Les bâtiments sont vastes, bien aménagés, la propreté y règne.

Aidé de sa nombreuse famille et d'une ménagère accomplie, M. Morel est digne de recevoir le grand prix d'honneur, soit un objet d'art, c'est ce que vous propose votre Commission.

M. Morel reçoit le bronze « **l'Agriculture** » offert par la Société.

2e PRIX D'HONNEUR

M. Félix Remillieux, propriétaire au Cognet, commune de Sainte-Croix.

Ce propriétaire exploite le domaine qu'il possède audit lieu, lequel est composé de prés, terres, champêtres, incultes,

d'une contenance d'environ 25 hectares, y compris 50 homées de vignes, dont 5 homées de plants Klington et 2.700 pieds de plants greffés, le surplus en plants directs. Les plants Klington ont donné de bons résultats dans ces parages, ce qui encourage les vignerons de la localité à en planter, ce vin étant recherché par les consommateurs, bien qu'il soit un peu foxé.

M. Remillieux est un cultivateur soigneux et un vigneron parfait; il possède un pressoir, une bascule et un outillage qui ont attiré notre attention. Il a fait l'acquisition d'une faucheuse-moissonneuse dont il tire un parti excellent dans un pays d'une déclivité peu ordinaire. Cela prouve ce que peut l'homme lorsqu'il est persévérant, aussi le citerons-nous comme exemple aux cultivateurs de notre région qui doutent de l'utilité des appareils de cette nature en prétextant que nos localités sont trop pentueuses.

M. Remillieux a créé en outre un verger de 80 cerisiers, diverses variétés, que nous avons trouvé dans un excellent état.

Votre Commission vous demande pour lui le deuxième prix d'honneur : **une grande médaille de vermeil** des *Agriculteurs de France.*

FERMIERS

1er PRIX D'HONNEUR

M. Dervieux Antoine, fermier à Grange-Merlin, commune de Saint-Paul-en-Jarez.

M. Dervieux exploite un domaine de 20 hectares, moitié prés, moitié terres, dont une partie en prairies artificielles, le surplus en froment.

Il a défriché 5.000 mètres carrés de terres à la défonceuse et à la marre.

Il possède un outillage mécanique complet: faucheuse, moissonneuse-lieuse, scarificateur, défonceuse, charrues diverses et nombre d'autres outils.

Les bâtiments de cette exploitation, construits avec tout le confort désirable, par les soins de M. Granjon, son propriétaire, nous ont révélé un point faible qui a appelé notre attention. Cette ferme si belle est dépourvue de fosse à purin, et c'est avec peine que nous avons vu se perdre partiellement le

meilleur engrais de l'étable. Celle-ci comprend : 9 vaches, 3 génisses, 2 chevaux et deux bœufs.

M. Dervieux, entré fort jeune dans cette propriété, à l'âge de 22 ans, est un garçon actif et intelligent qui a créé en dehors de sa ferme 110 ares de vignes, plants greffés divers.

En raison de ce qui précède, votre Commission vous propose de lui décerner un premier prix d'honneur, soit un objet d'art.

M. Dervieux reçoit le groupe en bronze « **Les Glaneuses** », offert par la Société.

2e PRIX D'HONNEUR

M. Chaize, Jean-Marie, fermier au Sagnol, commune de Saint-Martin-en-Coailleux.

M. Chaize est à la tête d'une ferme de 90 hectares, tant en prés que terres, champêtres, incultes et bois.

Son étable comprend 13 vaches, 4 bœufs, 1 taureau, 1 cheval, 18 brebis, 4 chèvres, 1 truie et 9 petits.

Il a fait l'acquisition d'une faucheuse et d'une moissonneuse.

Il a créé 350 mètres de chemin pour la desserte de sa ferme, défriché 7.000 mètres d'incultes qu'il a mis en céréales et transformé 12.000 mètres de terres en prés.

Il a planté environ 5.000 pieds de sapins.

Il emploie chaque année 15.000 kilogrammes d'engrais chimiques.

Pour les améliorations diverses apportées par ce fermier à ce domaine, votre Commission vous demande pour lui une **grande médaille de vermeil**, offerte par le Conseil général.

PROPRIÉTAIRES DE FERMES

M. Cizeron Jean-Claude, propriétaire aux Roches de Langonan, commune de Saint-Julien-en-Jarez.

Il exploite audit lieu une ferme de 16 hectares. Lorsqu'il y est entré, en 1873, l'étable comprenait 4 bêtes à cornes en tout. Par les améliorations qu'il y a apportées, les défrichements qu'il a faits, il y entretient aujourd'hui 11 vaches, 1 cheval et 4 chèvres.

Il a créé une vigne de plants français, de 1.500 mètres environ, et converti en terres et prés 40.000 mètres d'incultes.

Le jardin que M. Cizeron a créé, ainsi que l'étable, la maison d'habitation, les abords de la ferme, font honneur à ce propriétaire dont le matériel de ferme est complet.

En raison de ce qui précède, votre Commission est heureuse d'adresser à M. Cizeron toutes ses félicitations et de demander pour lui une **médaille d'or**.

M. Couchoud Jean-Marie, propriétaire à la Chirondière, commune de Cellieu.

Ce propriétaire est à la tête d'une ferme de 14 hectares, dont 4 hectares de prairies, 6 hectares de terres environ, 50 homées de vigne dont 2.000 pieds en plants greffés ; il a conservé les plants directs au moyen du sulfure de carbone.

Il a créé un verger de 8.000 mètres dans un terrain pentueux sur l'emplacement d'une châtaigneraie, où nous avons vu un beau froment et des pommiers vigoureux.

Les bâtiments sont bien aménagés, une grange bien comprise ; l'étable renfermait 7 vaches, 2 bœufs et 1 cheval.

Il a créé aussi une belle cave, et dans la cour on remarque un lavoir et un abreuvoir bien conditionnés.

Pour M. Couchoud qui est à la fois aussi bon agriculteur que viticulteur, votre Commission vous demande une **grande médaille de vermeil** du Conseil général.

M. Darnon Antoine, propriétaire au bourg de Saint-Paul-en-Jarez.

Ce propriétaire fait valoir environ 14 hectares de terrain dont 4 hectares seulement sont sa propriété personnelle.

En agrandissant ses bâtiments d'exploitation, M. Darnon a eu soin de construire une fosse à purin conditionnée convenablement ; son étable comprend 11 vaches ou génisses et 3 bœufs dont un se lie seul, toutes bêtes de choix et tenues avec soin.

Il possède une faucheuse et une moissonneuse, fait valoir en outre 24 homées de vigne. Malheureusement, la grêle a causé de tels ravages cette année dans ces parages que nous n'avons pas pu faire des constatations aussi utiles que nous l'aurions désiré.

Votre Commission vous demande, pour M. Darnon, une **grande médaille de vermeil** du Conseil général.

M. Couzon Jean-Louis, propriétaire et maire de Valfleury, au lieu du Grand-Logis.

Ce propriétaire fait valoir un domaine de 10 hectares, moitié prés, moitié terres, où il entretient 6 vaches, 8 brebis et trois chèvres.

Après avoir fait en 1892 l'acquisition de 3 hectares de bois taillis, il les a défrichés et convertis en prairies et en céréales. Il y a, en outre, créé un verger d'environ 100 pieds comprenant poiriers et pommiers.

Votre Commission vous propose de lui décerner une **médaille de vermeil.**

M. Chorel Jean-Baptiste, à la Merlanchonière, commune de Saint-Paul-en-Jarez.

Ce propriétaire possède une petite écurie modèle : 2 vaches laitières superbes et un cheval. Le jardin, à la fois potager et fruitier, situé devant les bâtiments, est bien tenu.

Il possède en outre 14 homées de vigne, partie plants directs, partie plants greffés. Bien que la grêle ait exercé ses ravages dans cette région, nous avons pu remarquer les efforts faits par M. Chorel pour le bon aménagement de son vignoble.

Votre Commission vous demande pour lui une **médaille de vermeil.**

M. Girard Jean-Baptiste, propriétaire et maire à Tartaras.

Ce propriétaire possède un domaine d'une superficie de 6 hectares environ, où il entretient 3 vaches, 4 chèvres et 1 âne.

M. Girard est aidé dans son labeur par ses enfants âgés de 12, 17 et 19 ans ; il a amélioré une terre humide par des drainages où nous avons vu un beau froment. En somme, ses fonds sont bien cultivés, près du bourg, nous avons vu une vigne de 14 homées en plants directs, beaux et vigoureux, mais envahis par la chenille, plus connue sous le nom de barbirotte.

Votre Commission vous demande pour lui une **médaille de vermeil.**

M. Arod Jean, propriétaire au Platon, commune de Saint-Julien-en-Jarez.

Ce propriétaire possède un domaine audit lieu où notre attention a été retenue par le bon état d'une prairie toute complantée d'arbres fruitiers. La ferme est bien tenue et le purin conservé.

Il s'occupe, avec son fils, des outils de ferme pour la région et fabrique un trident s'adaptant aux charrues pour la destruction du chiendent.

Pour ce qui précède et le rucher qu'il a créé, votre Commission vous demande pour M. Arod une **grande médaille d'argent**.

M. Laurent Jean-Marie, propriétaire à la Condamine, commune de Farnay.

Ce propriétaire fait valoir audit lieu un domaine de 6 hectares environ répartis comme suit : 32.000 mètres de prairies, 20.000 de terres et 12 homées de vigne. Il y entretient 6 vaches, 1 cheval, 4 chèvres et 1 brebis, animaux de choix et bien tenus.

Il a défoncé 4.000 mètres d'incultes et fait usage des engrais chimiques. M. Laurent est un bon cultivateur, votre Commission vous prie de lui accorder une **médaille d'argent**.

M. Bochut Antoine, propriétaire au lieu de Gentialon, commune de Saint-Julien-en-Jarez.

Ce propriétaire possède audit lieu une ferme bien tenue. L'étable comprend : 9 vaches bonnes laitières, 1 cheval et 8 brebis. Il n'y a pas de perte de purin, bien qu'il n'y ait pas de fosse spéciale.

Il a conservé une vigne ancienne, grâce au sulfure de carbone.

Votre Commission vous demande pour lui une **médaille d'argent**.

M. Peyrieux, propriétaire à Saint-Chamond, place Nationale.

Ce propriétaire possède au lieu de la Place, près de la Terrasse, commune de Doizieu, un domaine de 8 hectares environ cultivables, où il a fait des améliorations, surtout en ce qui concerne les bâtiments qui étaient vieux ; construction d'un hangar et murs de clôture. Le verger, au regard de la ferme, a été complété ; de vieux arbres ont été remplacés par de jeunes pieds.

Votre Commission vous demande pour lui une **médaille de bronze argenté**.

FERMIERS

M. Fond Antoine, fermier à Grangeneuve, commune d'Izieux.

M. Fond exploite au dit lieu une ferme importante où il a apporté depuis quelques années de nouvelles améliorations en défrichant 1 hectare d'incultes qu'il a mis en céréales et 2 hectares de terres qu'il a transformés en prairies.

Il entretient dans cette ferme 15 vaches ou génisses, 4 bœufs, 2 chevaux, 4 brebis et 4 chèvres.

M. Fond est admirablement secondé par ses enfants, au nombre de 4 ; c'est un cultivateur modèle à qui votre Commission est heureuse de rappeler **la médaille d'or** qu'il a obtenue dans un précédent concours **avec toutes ses félicitations**.

M. Clergeon Jean-Baptiste, fermier à l'Ollagnière, commune d'Izieux.

M. Clergeon a apporté au domaine qu'il exploite au dit lieu de réelles améliorations en créant 24.000 mètres de prairies et en défrichant 10.000 mètres d'incultes. Il a créé une fosse à purin.

Son étable est bien tenue, nous y avons trouvé 6 vaches, 2 génisses, 2 bœufs, 1 taureau, 7 brebis et 2 chèvres.

M. Clergeon fait l'élevage de ses bestiaux, aussi votre Commission vous propose-t-elle de lui accorder **une grande médaille de vermeil** du Conseil général.

M. Massardier Pierre, fermier à Chavannes, commune de Saint-Julien-en-Jarez.

M. Massardier est à la tête d'une ferme d'environ 30 hectares. Son étable, tenue d'une façon irréprochable, renferme 5 bœufs, 1 taureau, 11 vaches, 1 cheval, 4 brebis et 3 chèvres.

Il a converti 15.000 mètres de terres en prés et défriché 20.000 mètres d'incultes dont il a fait des terres labourables.

Il emploie chaque année 3.000 kilogs de poudre d'os, indépendamment des engrais de sa ferme et de ceux qu'il trouve dans le voisinage. Il possède une moissonneuse-lieuse. Votre Commission vous demande pour lui **une grande médaille de vermeil** du Conseil général.

M. Fayolle Jean-Marie, fermier à la Donzelière, commune de Saint-Julien-en-Jarez.

M. Fayolle exploite une grande ferme au dit lieu où nous avons trouvé une belle étable, laquelle renfermait 2 bœufs, 11 vaches, 1 taureau, 8 brebis, 1 jument et sa pouliche, joli bétail et soigné.

Ce fermier possède une moissonneuse-lieuse, un tonneau à purin avec pompe ; il exploite avec méthode, et sa culture, soignée d'une façon toute spéciale, lui fait le plus grand honneur.

Votre Commission vous demande pour lui **une grande médaille de vermeil**.

M. Fayolle Jacques, fermier à la Donzelière commune de Saint-Julien-en-Jarez.

M. Fayolle a créé 30.000 mètres de prairies et un joli verger d'arbres fruitiers divers ; son étable,qui est tenue avec soin, comprend 2 bœufs, 7 vaches, 1 jument et sa pouliche de 13 mois, 2 brebis, 1 truie et ses 2 petits.

Votre Commission vous demande **une médaille de vermeil**.

M. Plassart Mathieu, fermier au Grand-Colombier, commune de Saint-Julien-en-Jarez.

M. Plassart occupe cette ferme depuis 26 ans, il a défoncé 4 000 mètres de mauvais terrain et y a planté une vigne en 1889, il a rasé une châtaigneraie de 8.000 mètres qu'il a nivelés et mis en céréales, il emploie chaque année 1.500 kilogs de poudre d'os et a fait l'acquisition d'une faucheuse, d'un hache-paille et d'un coupe-racine, d'une pompe à purin et tonneau ad hoc, il possède une belle étable où nous avons trouvé 4 bœufs, 13 vaches laitières, 1 cheval et 4 brebis.

En considération de ce qui précède, votre Commission vous demande pour lui **une médaille de vermeil**.

M. Guillaume Claude-Marie, fermier à la Brosse, commune de Saint-Julien-en-Jarez.

M. Guillaume tient en ferme un domaine de 25 hectares, tant en prés qu'en terres,où il entretient: 10 vaches, 4 bœufs, 1 taureau, 1 cheval et 3 brebis.

Il a défriché 1 hectare de bois acacias qu'il a mis en terres.

Dans sa propriété à la Font-Bouvet, il a défriché 1 hectare de vieux bois qu'il a mis en culture.

Comme la plupart de ses voisins, M. Guillaume a fait l'acquisition d'une faucheuse et d'une moissonneuse, instruments appelés à rendre de grands services à l'agriculture.

Votre Commission vous prie de lui accorder **une médaille de vermeil**.

M. Crapanne Jean-Baptiste, fermier de M. Allamagny, au lieu de Grange-Roux, commune de Saint-Martin-en-Coailleux.

M. Crapanne est entré depuis 8 ans dans cette ferme, où il entretient, pour une superficie de 9 hectares en prés et 5 hectares en terres, 14 bêtes à cornes, 1 âne, 16 brebis fort belles.

Il possède une fosse à purin, sa ferme est bien tenue et son exploitation est faite suivant les meilleures méthodes.

Votre Commission vous prie de lui accorder **une médaille de vermeil**.

M. Chaumier Joseph-Marie, fermier au lieu de Viard, commune de Doizieu.

Il exploite au dit lieu une ferme où il a fait 20.000 mètres de défrichements dont un tiers a été converti en prés et le surplus en terres labourables dans un pays accidenté, non loin du col du Planil. Le purin provenant de son étable est recueilli dans une fosse située à la tête d'une prairie dont l'irrigation a été bien faite.

Son étable renferme 6 vaches, 4 chèvres, 2 brebis et 1 âne; elle est tenue avec soin.

Votre Commission est d'avis que vous lui accordiez la **grande médaille d'argent** *fondée par M. Croizier, sociétaire.*

M. Peyllon, fermier à la Sorlière, commune d'Izieux.

M. Peyllon a créé une vigne de plants greffés de 1.000 mètres environ et converti en prés 12.000 mètres de terres, il a défriché 4.000 mètres d'incultes qu'il a mis en céréales et a conservé au moyen de sulfure de carbone 8 homées de vigne.

Son étable renferme 7 vaches, 1 génisse, 2 bœufs, 1 cheval, 30 brebis et 4 chèvres.

Votre Commission vous demande pour ce fermier **une médaille d'argent.**

M. Donnet André, fermier au Clos-Marquet, commune de Saint-Julien-en-Jarez.

Ce fermier exploite, tant en prés qu'en terres, une surface d'environ 60.000 mètres carrés. Les prairies sont très bien tenues et sa vigne, de 9.000 mètres carrés en plants mornants, est également bien tenue. Son étable, où l'écoulement de purin se fait sans perte, renferme 5 bonnes vaches laitières.

Votre Commission vous prie de lui accorder **une médaille d'argent.**

M. Poncet Pierre, fermier au Grand-Pré, commune de Doizieu.

Ce fermier a défriché 3.000 mètres de genêts, que nous avons vus en pommes de terre.

Il a créé 8.000 mètres de prés sur un pacage, dans un site accidenté, au pied du col du Planil, sur le versant de Doizieu.

Cette ferme, bien qu'elle ne comprenne que 4 hectares de prés et 4 hectares de terre, lui permet de nourrir 5 vaches, 3 génisses et 1 taureau race salers, 5 chèvres, 10 moutons et 2 truies. Le taureau est un des plus beaux que nous ayons rencontrés dans notre visite de fermes.

Votre Commission vous prie de lui accorder **une médaille d'argent.**

M. Régny Joseph, au Soleil, commune de Doizieu.

Ce fermier exploite un domaine de 8 hectares, moitié prés, moitié terres, indépendamment des pâturages.

Bien que d'un certain âge, M. Régny tient, avec l'aide de ses enfants (2 fils et 1 fille), sa ferme d'une façon soignée. L'étable, bien aérée et pavée avec rigoles à purin, renfermait 7 vaches, 1 âne, 3 chèvres, 2 brebis, 1 truie et ses 2 petits; le purin en provenant est recueilli dans une fosse située au sommet de la principale prairie.

Pendant la mauvaise saison, les enfants Régny s'occupent de la fabrication des chaînes, articles de quincaillerie.

Votre Commission vous demande pour lui **une médaille d'argent.**

M. Oriol Jean-Marie, fermier de M. Stéphane Balas, au bourg de Saint-Martin-en-Coailleux.

M. Oriol a succédé, l'an dernier, à son père qui y avait résidé environ 30 ans.

La contenance du domaine est d'environ 10 hectares, dont 5 hectares de prairies, 4 hectares de terres, 1 hectare de pâturages. La culture est bien faite, ce qui explique l'importance de l'étable où nous avons trouvé 1 cheval, 2 bœufs et 7 vaches, le tout dans un bon état.

Ce fermier possède une moissonneuse-lieuse.

Votre Commission est d'avis de lui accorder **une médaille d'argent**.

M. Chaize Antoine, fermier à Voron, commune de Saint-Julien-en-Jarez.

Depuis 5 ans qu'il est entré dans cette ferme, M. Chaize a défoncé un inculte de 2.000 mètres qu'il a mis en terres labourables.

Il a fait l'acquisition d'une faucheuse, d'une moissonneuse. Sa culture est bien faite.

Son étable est belle : elle comprend 3 bœufs, 10 vaches, 2 chèvres et 2 brebis.

Votre Commission vous demande de lui accorder **une médaille d'argent.**

M. Vanel Pierre, fermier au Maniquet, commune de Rive-de-Gier.

Depuis son entrée dans cette ferme, il n'y a pas encore un an, M. Vanel a planté 3.500 pieds greffés sur divers.

Il a fait des nivellements sur lesquels il a semé de la luzerne. Il emploie les engrais provenant des vidanges. La surface de ce domaine est de 68.000 mètres, indépendamment de 45 homées de vigne. L'étable renferme 9 vaches et 2 bœufs.

Votre Commission vous demande pour lui **une médaille d'argent.**

M. Odouard Jean-Marie, fermier au Maniquet, commune de Rive-de-Gier.

Depuis qu'il est entré dans ce domaine, soit le 1er avril 1898, M. Odouard a créé 18 homées de vigne, plants greffés sur riparias, et planté 1.000 pieds de plants directs.

Cette ferme comprend 80.000 mètres de prairies, 130.000 de terres où il a fait quelques défoncements.

Il emploie les engrais chimiques, ainsi que ceux de vidanges.

Son étable renferme 10 vaches et 2 bœufs.

Votre Commission vous prie de lui accorder **une médaille d'argent.**

M. Peyroche Claude, fermier à la Donzelière, commune de Saint-Julien-en-Jarez.

M. Peyroche a converti 4.000 mètres de terres en prés ; il emploie chaque année la poudre d'os.

Son exploitation est bien conduite, ses récoltes sont belles, son étable, tenue avec soin, comprend 6 belles vaches laitières, 1 cheval et 2 brebis.

Votre Commission est d'avis de lui accorder **une médaille d'argent.**

M. Lyonnet Jean-Marie, fermier à la Bouchardière, commune d'Izieux.

Ce fermier a défriché 18.000 mètres d'incultes qu'il a convertis, savoir : moitié en prés et le surplus en céréales.

Il possède une belle étable, 2 bœufs, 6 vaches laitières, 1 cheval, 2 brebis, 3 chèvres, le tout dans un état satisfaisant.

Votre Commission vous demande pour lui **une médaille de bronze doré.**

M. Bourrin Jean-Claude, fermier à Voron, commune de Saint-Julien-en-Jarez.

Ce fermier a planté des arbres fruitiers divers et créé avec beaucoup de goût un jardin potager.

Son étable, qu'il tient avec beaucoup de soin, comprend 10 vaches, 2 bœufs, 3 chèvres et 3 brebis, animaux qui lui font honneur.

Votre Commission sollicite pour M. Bourrin **une médaille de bronze doré.**

M. Bruyère Jérôme, fermier au Crêt-de-la-Brosse, commune de Saint-Julien-en-Jarez.

M. Bruyère est entré dans cette ferme il y a 2 ans seulement, et par l'emploi des engrais chimiques il a obtenu de bons résultats. Son étable, qui renferme un réservoir à purin, est bien tenue et comprend 6 vaches ou génisses et 1 âne.

Votre Commission vous demande **une médaille de bronze argenté.**

M. Jolivet Pierre, fermier à la Bouchardière, commune d'Izieux.

Ce fermier a converti 8.000 mètres de terre en prés ; il

emploie les engrais chimiques. La culture en général est bien faite.

Son étable, bien entretenue, renferme 2 bœufs, 6 vaches, 6 brebis, 3 chèvres, et possède en outre un réservoir à purin.

Votre Commission vous demande pour lui **une médaille de bronze argenté**.

M. Courbon Antoine, fermier à la Donzelière, commune de Saint-Julien-en-Jarez.

Ce fermier a converti en prés une terre de 8.000 mètres ; il emploie chaque année 800 kilogrammes d'engrais chimiques.

Il possède une bonne étable où nous avons trouvé 7 vaches laitières, 1 cheval, 1 chèvre et 2 brebis.

Votre Commission vous demande pour lui **une médaille de bronze argenté**.

M. Brudoux Claude-Marie, fermier à la Condamine, commune de Farnay.

M. Brudoux exploite une ferme de 7 hectares et demi dont 2 hectares et demi en prairies et 5 hectares en terres.

Son étable, qui est fort belle, et munie d'une fosse à purin, renferme 5 vaches, 1 âne et 4 chèvres, le tout dans un bon état.

Votre Commission vous demande pour lui **une médaille de bronze argenté**.

VITICULTURE

M. Bonny Stéphane, propriétaire et maire de Saint-Genis-Terrenoire.

Il a défriché environ 1 hectare d'incultes qu'il a converti en plants greffés sur divers cépages américains. Cette plantation, faite en cordons Cazenave, a été établie d'une façon confortable ; elle a déjà donné d'excellents résultats qui ont étonné les gens de la localité, toujours enclins à la critique et un peu rebelles aux choses nouvelles.

Il a en outre créé près du bourg de Saint-Genis-Terrenoire une clôture de 2 hectares complantée d'arbres fruitiers, de vignes et d'arbustes divers avec maison bourgeoise, celliers, caves et outillages vinaires perfectionnés. M. Bonny n'a rien épargné pour joindre l'agréable à l'utile.

Propriétaire de 50 homées de vigne dont 40 en plants greffés, M. Bonny est un viticulteur qu'on peut citer comme exemple.

Votre Commission vous propose de lui décerner le premier prix, soit un objet d'art, le bronze « **Le Moissonneur** », offert par M. Jules Ginot, président de la Société.

M. Vellerut Claude, propriétaire-viticulteur aux Trèves, commune de Cellieu.

Ce propriétaire fait valoir 75 homées de vigne dont 20 homées en plants greffés. Le surplus, plants directs, a été conservé grâce au sulfure de carbone et aux soins incessants de chaque jour du propriétaire.

Il a drainé 2 vignes envahies par l'eau.

M. Vellerut possède une belle cave fraîche et bien aérée, un cuvier parfait, et sans contredit les bâtiments d'habitation, leurs aisances et dépendances, peuvent être cités comme exemple aux viticulteurs de la région.

L'étable, bien tenue et aménagée avec goût, renfermait 1 vache laitière, 1 beau cheval et 2 bœufs magnifiques ; à la suite, un petit réservoir à purin.

Pour ce qui précède, votre Commission vous propose de décerner à M. Vellerut **une grande médaille de vermeil.**

M. Vellerut Elisée, viticulteur à Mullet, commune de Cellieu.

M. Vellerut exploite audit lieu une ferme de douze hectares, dont cinq hectares en terres, 3 hectares en prairies, le reste en vignes dont partie est greffée, le surplus en plants directs conservé par le sulfure de carbone.

Il a créé une pépinière de plants greffés (30.000 environ) en mornins, persagnes, alicantes sur divers cépages américains.

Il a drainé une vigne de 7.000 mètres carrés plantée sur un terrain marécageux, et cela au moyen de tranchées garnies de scories.

Il possède une faucheuse-moissonneuse que nous avons vu fonctionner, conduite par 2 chevaux ; depuis longtemps il fait usage des engrais chimiques.

La Commission vous demande pour ce viticulteur-agriculteur **une grande médaille de vermeil.**

M. Ogier Etienne-Marie, propriétaire à Graney, commune de Châteauneuf.

M. Ogier a créé des bâtiments de ferme.

Il a défriché 1.000 mètres d'incultes et fait une vigne en plants greffés de 2.000 mètres environ.

Il possède en outre 25 homées de vigne non greffée qu'il a conservée jusqu'à ce jour au moyen du sulfure de carbone, en alternant les engrais, tantôt fumier de ferme, tantôt l'engrais complet de Saint-Gobain.

Son étable comprend 5 vaches, 2 chevaux et 4 chèvres.

Bien que son domaine soit peu étendu : 3 hectares et demi de prés, 4 hectares de terres, par les engrais et les soins qu'il a donnés à sa propriété, M. Ogier en tire le meilleur produit. Ses vignes, ses céréales et ses prés sont dans un bon état.

Votre Commission vous demande pour M. Ogier **une grande médaille de vermeil du Conseil général**.

M. Couchoud, mineur et cafetier à Salsigneux, commune de Cellieu.

M. Couchoud a créé 1 hectare de vigne sur 3 parcelles de terrain qu'il a achetées successivement avec le fruit de ses économies.

Deux de ces parcelles étaient garnies de roches qu'il a fallu enlever à la poudre, et les pierres en provenant ont été employées en murs de soutènement ; l'une de ces vignes est en plants greffés ; la troisième parcelle de vigne taillée à godets est conservée au moyen du sulfure de carbone.

Ces trois vignes sont dans un état d'entretien parfait et promettent une excellente récolte.

M. Couchoud est d'autant plus méritant qu'il est ouvrier mineur et que c'est au prix de beaucoup d'efforts qu'il a pu créer ces trois vignes qui lui procurent aujourd'hui une certaine aisance.

Il a récolté l'an dernier 60 hectolitres de vin.

Votre Commission est d'avis d'accorder à M. Couchoud **une grande médaille de vermeil**.

M. Montaland Jean-Claude, propriétaire au bourg de Saint-Genis-Terrenoire.

M. Montaland a reconstitué plusieurs de ses vignes détruites par le phylloxera au moyen de plants greffés sur

divers cépages américains. Ses vignes sont situées en divers endroits : à Beaulieu, à la Garcière et à la Garde, à peu de distance du bourg.

La surface reconstituée ainsi est de 8.500 mètres carrés, ce qui n'est pas banal ; les vignes ont très belle apparence et répondront aux sacrifices que s'est imposés ce propriétaire.

Votre Commission vous demande pour lui **une médaille de vermeil.**

M. Cognet Philippe, propriétaire à Lémieux, commune de Chagnon.

M. Cognet a créé une pépinière de vignes greffées sur divers (15.000 pieds environ).

Il a défriché une châtaigneraie, terrain essentiellement inculte, qu'il a transformé en vigne greffée (900 pieds environ).

Votre Commission vous demande pour lui **une médaille de vermeil.**

M. Colomban Paul, propriétaire à Saint-Genis-Terrenoire.

M. Colomban nous a montré au territoire de Beaulieu, commune de Saint-Martin-la-Plaine, une vigne de 5 homées, en plants greffés franco-américains.

Cette vigne, reconstituée sur l'emplacement d'une ancienne vigne, est d'une belle venue ; sa tenue est irréprochable et la Commission a été heureuse de constater que M. Colomban est un viticulteur soigneux, connaisseur, et d'autant plus méritant qu'il ne peut y consacrer que les quelques instants de loisir que lui laisse son emploi d'ouvrier aux forges.

En lui accordant **une grande médaille d'argent** *des Agriculteurs de France*, vous récompenserez un intelligent et laborieux vigneron.

M. Cognet Benoît, propriétaire à Lémieux, commune de Chagnon.

M. Cognet a reconstitué en plants greffés (2.000 pieds environ) une vigne phylloxérée et a conservé une vigne de plants directs de 4.500 pieds au moyen du sulfure de carbone. Ces vignes, dont la végétation est excellente, sont situées dans les gorges de Chagnon, pays accidenté et offrant beaucoup de difficultés.

Votre Commission vous demande pour M. Cognet **une médaille d'argent.**

M. Bruyas Jean, propriétaire, Grande-Rue n° 6 à l'Horme, commune de Saint-Julien-en-Jarez.

Ce propriétaire a défriché un inculte de 7.000 mètres environ qu'il a converti en vigne que nous avons trouvée dans un état satisfaisant.

Votre Commission vous demande pour M. Bruyas **une médaille d'argent**.

M. Bonche Joseph, propriétaire à Chevillon, commune de Grand'Croix.

M. Bonche exploite au dit lieu une petite ferme de 45.000 mètres environ où il a fait des défrichements pour vignes; les vignes anciennes comprennent 19 homées et celle créée en plants greffés, 2 homées et demie.

Les améliorations faites par M. Bonche méritent **une médaille d'argent** que votre Commission vous propose de lui allouer.

M. Ogier Antoine, propriétaire à Lémieux, commune de Chagnon.

M. Ogier a reconstitué dans les gorges de Chagnon une vigne détruite par le phylloxera, en cépages américains sur lesquels il a greffé les plants du pays qui produisaient naguère un vin assez estimé dans la région et d'un écoulement facile.

Votre Commission estime qu'il convient d'allouer à M. Ogier **une médaille d'argent**.

M. Jourgeon Charles, propriétaire à Bellevue, commune de Saint-Julien-en-Jarez.

M. Jourgeon a créé en plusieurs fois une vigne d'une contenance d'environ 3.000 mètres carrés. Cette plantation, faite en cordons, est en bon état; les ceps sont à une distance convenable, les cordons également.

Cette vigne, bien traitée et que nous avons trouvée propre, nous conduit à demander pour M. Jourgeon **une médaille d'argent.**

M. Drillon Fleury, propriétaire à Lémieux, commune de Chagnon.

M. Drillon a créé dans ses moments de loisir, au milieu des rochers, dans un terrain très accidenté, une vigne de 2.000 pieds environ. M. Drillon est d'autant plus méritant qu'il ne

dispose, étant donné sa qualité d'ouvrier aux forges, que des heures de répit que lui laisse son travail.

Votre Commission vous demande pour lui **une grande médaille de bronze doré.**

M. Imbert Joseph, fermier à Rochepicot, commune de Farnay.

M. Imbert a créé un verger d'arbres fruitiers.

Il a planté une vigne en plants greffés de 10 homées environ. Le verger et la vigne que nous avons visités étaient bien tenus.

Votre Commission vous demande pour lui **une grande médaille de bronze doré.**

M. Camille François, propriétaire rue des Combes, à Rive-de-Gier.

M. Camille a créé une vigne et un jardin dans un terrain très accidenté, où il a fallu enlever le rocher et y substituer de la terre végétale.

Votre Commission vous demande pour lui **une médaille de bronze doré.**

M. Jusseron Pierre, au Moulin-Dampierre, commune de Saint-Paul-en-Jarez.

M. Jusseron a créé au regard de son habitation, dont il n'est que locataire, une petite vigne en cordons avec jardin potager complanté d'arbres fruitiers.

Votre Commission vous demande pour ce travailleur **une médaille de bronze argenté.**

REBOISEMENT

MM. Delay, Barrot et Chatagnon, propriétaires à Rive-de-Gier, ont acquis depuis plusieurs années au sommet des Tourettes, commune de Châteauneuf, sur les confins du Rhône et de la Loire, un tènement de bois de 30 hectares. Cette plantation, faite par les précédents propriétaires, a dû être élaguée et éclaircie, étant donné la distance trop faible à laquelle elle avait été faite. Cette opération a eu pour but de permettre aux plants de se développer. Des chemins ont en outre été créés pour le service et la desserte de ce bois.

Un incendie ayant détruit une partie de ces plantations, environ 5 hectares, on l'a replantée en pins noirs d'Autriche, mélèzes, chênes et châtaigniers. Des acacias et des thyuas ont été plantés sur les bords afin de parer, avec les chemins que l'on a créés, aux incendies.

Votre Commission vous demande pour ces Messieurs **un diplôme d'honneur**.

M. Chaize, propriétaire et maire à Sainte-Croix.

M. Chaize a fait deux reboisements : le premier au col de Montivert, d'une surface de 2 hectares, en mélèzes, épicéas et sapins ; cette plantation, qui comprend 25.000 pieds environ, datant de 20 ans, est en pleine prospérité ; la deuxième partie reboisée située au Champ-du-Feu, est également complantée d'épicéas, de mélèzes et sapins dont la végétation est magnifique.

Il a planté, près de sa résidence, un verger composé de diverses variétés de cerisiers, pommiers, etc. Le jardin est bien tenu, on y voit 4 ruches garnies.

Il possède en outre 20 homées de vigne dont 4 homées de plants greffés sur riparias et viallas, 16 homées de plants directs, le tout dans un parfait état d'entretien.

M. Chaize ayant donné dans sa commune l'essor du reboisement, votre Commission estime qu'il y a lieu de lui allouer pour cette raison et celles qui précèdent, **une médaille d'or**.

M. Cognet Jérôme, ébéniste, Grande Rue 83, à Saint-Chamond.

M. Cognet a planté un verger d'arbres fruitiers dans la propriété qu'il possède sur la commune de Saint-Martin-en-Coailleux ; sur la route qui dessert sa ferme, il a créé une avenue d'arbres forestiers divers.

Enfin, il a fait un reboisement de 30.000 pins sylvestres. Ces diverses plantations exécutées avec beaucoup de goût, sont en bonne voie.

Votre Commission vous demande pour lui **une grande médaille de vermeil**.

HORTICULTURE

M. Raymond, horticulteur à la Valette, près Saint-Chamond.

M. Raymond nous a montré son établissement dont la surface en culture comprend environ 15.000 mètres carrés.

Il y a établi 9 serres, dont 2 ont 35 mètres de longueur, 100 mètres de châssis, une poterie avec rayonnages suivant les grandeurs des pots, une écurie avec fosse cimentée pour recueillir le purin, une remise pour les voitures servant aussi à faire les emballages concernant ses expéditions, une cave voûtée spécialement pour hiverner les plantes et les mettre à l'abri des rigueurs de l'hiver, enfin, un jardin d'hiver servant d'orangerie et de rempotage pendant la belle saison.

M. Raymond est soigneux, son jardin est bien tenu et ne laisse rien à désirer.

Votre Commission vous demande de lui accorder **une grande médaille de vermeil** et lui adresse des félicitations pour ses semis de géraniums et de bégonias semperflorens.

M. Heyraud André, propriétaire à Saint-Chamond.

Ce propriétaire nous a fait visiter son jardin qui comprend 3 serres, 40 châssis, une salle de rempotage, hangar et maison pour logement de garçon. Cet établissement comprend 1.500 mètres carrés environ de superficie pour la partie floréale et 6.000 mètres carrés pour pépinières d'arbres fruitiers, forestiers et arbustes.

M. Heyraud est un travailleur en même temps qu'un bon fleuriste.

Votre Commission vous demande pour lui **une grande médaille d'argent**.

APICULTURE

M. Laval Jean-Baptiste, propriétaire à Bagnarat, commune de Saint-Martin-en-Coailleux.

M. Laval est un apiculteur bien connu de la Société qui lui a décerné, il y a quelques années, une médaille d'or pour la création de divers ruchers à cadres mobiles et de son invention.

Votre Commission a visité de nouveau le rucher qu'il possède audit lieu de Bagnarat. Ce rucher est composé de 20 ruches dont 11 sont garnies.

Inutile de vous dire que M. Laval poursuit son œuvre toujours avec le même goût et que la Commission est heureuse de lui adresser toutes ses félicitations avec **rappel de médaille d'or**.

SERVITEURS ET SERVANTES DE FERMES

M. Laurent Pierre est au service du pensionnat de la Sainte Famille, à Farnay, depuis 25 ans ; pour ses bons et longs services, votre Commission vous demande **25 francs**.

M. Violet Jean, âgé de 42 ans, est entré au service de M. Celle, maire de Farnay, à l'âge de 17 ans, soit 25 ans de services pour lesquels votre Commission vous demande **25 francs**.

Mme Lombart Cécile, domestique chez M. Peillon Jean-Claude, fermier à la Sorlière, âgée de 64 ans, en service chez M. Lombard, à l'âge de 10 ans, soit depuis 54 ans, **25 francs**.

M. Villemagne Jérôme est au service de M. Vellerut Claude, propriétaire au Trève, commune de Cellieu, depuis 21 ans. Pour cet excellent serviteur, votre Commission vous demande **20 francs**.

M. Thiollière Jean, ouvrier jardinier chez M. Heyraud, horticulteur à Saint-Chamond, compte plus de 15 ans de bons services dans cette maison. Votre Commission vous prie de lui accorder **une médaille de bronze doré**.

M. Rousset Pierre est entré au service de M. Châtaignon, au lieu de Perrieux, commune de Cellieu, le 1er novembre 1885, soit près de 16 ans de services pour lesquels votre Commission vous demande **15 francs**.

M. Rousset Antoine est entré au service de Mme veuve Targe, fermière à Voron, commune de Saint-Julien-en-Jarez, il y a quatorze ans. Votre Commission vous demande de lui accorder **10 francs**.

M. Laurent Joseph compte 13 années de services chez M. Antoine Ollagnier, commune de Farnay ; votre Commission vous prie de lui accorder **10 francs**.

M. Tardy Antoine compte 12 années de services chez M. Jourgeon Charles, propriétaire à Bellevue, commune de Saint-Julien-en-Jarez. Votre Commission vous demande pour lui **10 francs**.

M. Marquet Claudius est au service de M. Fillion, au Puits-Château, commune de Rive-de-Gier, depuis 10 ans. Votre Commission vous demande pour lui **10 francs**.

M. Bonnet Baptiste compte 10 années de services chez M. Fayolle Jean-Marie, fermier à la Donzelière, commune de Saint-Julien-en-Jarez. Votre Commission demande **10 francs**.

M. Champallié Claude compte 11 ans et 1/2 de services chez M. Combarmon, propriétaire aux Maranches, commune de Pavezin. Pour ce serviteur, votre Commission vous demande **10 francs**.

M. Prat Michel est au service de la maison Chorel, de Saint-Paul-en-Jarez, depuis 1868. Cet ancien et bon domestique ayant déjà été récompensé au concours de Rive-de-Gier, votre Commission vous prie de lui délivrer un diplôme pour bons services constituant pour lui **un rappel de récompense**.

BERGERS

M. Jourdac Claude est au service de Mme veuve Montagne, à la Baratière, commune de Saint-Martin-en-Coailleux, depuis 15 ans. Votre Commission vous demande **15 francs**.

M. Ferret Claude est berger chez M. Brudoux Claude-Marie, fermier à la Condamine, commune de Farnay, depuis 7 ans, bien qu'il ne soit âgé que de 14 ans, votre Commission vous prie de lui accorder **10 francs**.

M. Maillon Claude, berger depuis 4 ans au service de Mme Ferret, au lieu du Pizet, commune de Saint-Martin-en-Coailleux, votre Commission vous demande **5 francs**.

M. Colomb Jean-Claude, berger chez Mme Fond, au Trève, commune de Chaignon, **5 francs**.

Familles d'agriculteurs dont les enfants sont occupés à l'Agriculture.

M. Morel André-Marie et Mlle Louise Prost, habitant la commune de Saint-Romain-en-Jarez, lieu de Pré-Berne, ont eu de leur union 12 enfants tous vivants et dont 6 sont attachés à la ferme qu'ils exploitent; le plus âgé de ces derniers a 30 ans et le plus jeune est dans sa quatorzième année.

Pour cette belle famille dont plusieurs appartiennent à l'armée, d'autres aux maisons de charité, sans compter ceux qui se vouent à l'Agriculture, votre Commission vous demande **une prime de 100 francs.**

M. Fond Antoine, fermier à Grange-Neuve, commune d'Izieux, est à la tête d'une importante ferme où il est secondé par ses 4 enfants âgés de 18, 17, 15 et 14 ans. Votre Commission vous demande pour lui **une prime de 50 francs.**

COUR DE CASSATION (Chambre des requêtes)

8 mai 1901.

—

PRÉSIDENCE DE M. TANON

—

Accidents de travail. — Elagage d'arbres. — Travail agricole. — Inapplicabilité de la loi du 9 avril 1898.

La loi du 9 avril 1898 ne s'applique pas aux accidents survenus au cours de travaux agricoles, alors qu'il n'était employé ni matières explosibles, ni machines à moteurs inanimés.

Par suite, l'accident survenu à un ouvrier qui élaguait des arbres ne rentre pas dans la catégorie de ceux que ladite loi précisée par la loi du 30 juin 1890 a entendu viser.

ORSOLLE c/ TERREUX

« La Cour,

« Sur l'unique moyen pris de la violation de l'article 1er de la loi du 9 avril 1898 ;

« Attendu que l'article 1er de la loi précitée ne comprend pas dans son énumération les travaux agricoles qui ne comportent ni la fabrication ou la mise en œuvre de matières explosives ni l'emploi de moteurs inanimés, qu'en ce qui concerne ces travaux, il a été déclaré, au cours de la discussion de la loi, que la disposition dudit article n'était applicable à l'agriculture que dans le cas où elle emploie des machines à moteur inanimé et seulement à l'occasion des accidents qui pourraient être causés par ce moteur; que la loi du 30 juin 1899 a expressément consacré cette déclaration en disposant, dans le dernier paragraphe de son article unique, que la loi du

9 avril 1898 n'était pas applicable à l'agriculture en dehors du cas qu'elle spécifie ;

« Attendu que, dans l'espèce, il est établi en fait, par l'arrêt attaqué, que, le 9 octobre 1899, Orsolle, qui élaguait des arbres pour le compte du sieur Terreux, a été victime d'un accident ; qu'un tel accident ne saurait rentrer dans la catégorie de ceux que les lois des 9 avril 1898 et du 30 juin 1899 ont entendu viser ; qu'en déboutant, dès lors le sieur Orsolle de sa demande, la Cour de Rouen, loin de violer le texte de loi invoqué au pourvoi, en fait, au contraire, une exacte application ;

« Rejette le pourvoi formé contre l'arrêt de la Cour de Rouen du 11 avril 1900. »

LES RETRAITES OUVRIÈRES

La question des retraites est très ancienne. Les traditions des vieilles corporations de l'ancien régime avaient pour but de faire régner les sentiments de charité chrétienne parmi les maîtres, les compagnons et les apprentis. Des règlements étroits, dont le principe était la négation de la loi de l'offre et de la demande, en même temps qu'ils étaient un obstacle au progrès industriel, assuraient quelque régularité aux salaires. Par eux et par ces traditions, l'assistance était un devoir pour la corporation ou pour la confrérie.

La Révolution, en brisant le moule corporatif, en isolant l'ouvrier, devait appliquer ce devoir à la Société, pour que l'ouvrier, livré à lui-même, ne fût pas la première victime du nouvel état de choses (1).

Aussi les Constituants inscrivirent dans leurs déclarations les mots de fraternité, d'assistance par la nation, etc., sinon de droit au travail.

Les statisticiens estiment à 5.000 le nombre de projets de toute nature lancés depuis cette époque dans la presse, dans les Chambres législatives, etc., pour assurer l'existence des vieux travailleurs. Le premier projet parlementaire date de 1844. Depuis 1871, on n'en compte pas moins de trente-cinq à quarante déposés sur le bureau du Parlement français.

Le nombre de ces projets et le sort qui leur a été réservé, aussi bien d'ailleurs que le projet que l'on discute aujourd'hui et que les nombreux contre-projets qui ont été présentés, suffisent à démontrer l'extrême délicatesse du sujet, sa complexité et la répercussion fatale de tout système sur les finances de l'Etat et sur la prospérité publique.

La question des retraites pour les travailleurs est une des faces — la plus importante sans doute — de la Prévoyance sociale. On a répété que la société devait organiser des retraites et assurer l'existence de tous ses membres, que c'était pour elle un devoir moral et en même temps une

(1) Voy. le discours de M. de Gailhard-Bancel à la Chambre des députés.

mesure de préservation. Un devoir moral parce qu'il serait contraire au sentiment de fraternité de laisser mourir, même par sa faute, un vieillard dans le dénûment. Une mesure de préservation, c'est-à-dire un devoir social par ses conséquences mêmes sur l'ensemble de la société, parce que la société doit se défendre contre les conséquences de l'imprévoyance et parce que la misère est mauvaise conseillère.

Mais ce problème touche, par ses données, peut-être plus à l'assistance qu'à la prévoyance. Aussi a-t-on dit qu'il fallait faire d'abord une loi sur l'assistance obligatoire. Malgré l'organisation des retraites il restera, en effet, toujours des vieillards indigents, n'ayant jamais été ouvriers parce qu'ils étaient trop riches ou trop paresseux pour verser à la caisse.

Par contre, on a soutenu qu'en créant d'abord des retraites, on procédait avec méthode. La loi sur l'assistance qui sera discutée après la loi sur les retraites sera, a-t-on dit, le complément naturel et nécessaire de cette loi. Qu'on commence par déblayer le terrain, par organiser la prévoyance obligatoire pour les travailleurs, et ensuite on s'occupera de ceux auxquels les événements n'auront pas permis d'être prévoyants, malgré l'obligation inscrite dans la loi.

Ecartant ces deux systèmes, un orateur (1) a préconisé le devoir de solidarité. Le droit à l'existence pour un seul individu correspond au devoir de solidarité pour tous ses semblables. Qu'on ne demande, par conséquent, ni retenues sur les salaires, ni versements proportionnels à ces mêmes salaires aux patrons, mais qu'on établisse l'impôt général sur le revenu et que le produit de cet impôt serve à donner, non des secours, mais des pensions à tous les vieillards incapables de travailler, quel que soit le temps pendant lequel ils auront travaillé, et les fonctions sociales qu'ils auront remplies. On appellera cet impôt *l'impôt de solidarité*. Ce ne sera pas de l'assistance parce que l'assistance implique l'idée de secours, de charité, incompatible avec la dignité morale de l'assisté, mais ce sera de la solidarité, parce que tous assureront à tous une existence convenable sur leurs vieux jours.

Cette théorie, très simple, a un défaut originel. Il n'est pas admissible que, comptant sur l'observation, par ses semblables, des devoirs de solidarité pour s'assurer une pension, un individu ne pratique pas ce même devoir envers ses concitoyens.

---

(1) M. Mirman.

Cette même théorie, qui va à l'encontre du développement de l'esprit de prévoyance et de l'activité individuelle, repose sur l'application d'un impôt général sur le revenu, question qui ne peut être examinée ici, mais dont des discussions récentes ont montré la complexité.

Le projet gouvernemental procède à la fois de la prévoyance et de l'assistance. De la prévoyance en ce qu'il impose des retenues sur les salaires, et de l'assistance parce que l'Etat intervient, par sa participation financière, pour assurer le service de pensions déterminées pendant la période transitoire, de pensions d'invalidité pendant la période normale, et pour garantir aux versements un taux fixe de capitalisation.

Il s'agit, en effet, d'assistance et non de simples subventions, comme celles données aux Sociétés ouvrières, aux Sociétés de secours mutuels, aux titulaires de livrets de la Caisse nationale de retraites pour la vieillesse, aux industries qui bénéficient de primes allouées sur le budget. Les subventions dont il s'agit sont des encouragements à la prévoyance, à l'exportation, des compensations pour atténuer l'effet de certains droits de douane ou l'absence de ces mêmes droits. Dans le projet actuel, au contraire, l'Etat devance l'application de la loi et assure une pension aux travailleurs dans le besoin pendant la période transitoire. Il assure aussi le service des retraites d'invalidité pendant la période normale. Il majore les pensions ordinaires au moyen de la fixité du taux de capitalisation. Ce n'est pas là un encouragement à la prévoyance, puisque la prévoyance sera obligatoire et n'aura pas besoin, par conséquent, d'être encouragée. C'est simplement de l'assistance pour une partie des travailleurs.

De l'obligation des versements.

La Chambre des députés, en votant l'article 1er du projet a admis l'obligation de constituer des retraites. Cette obligation n'a pas été combattue sérieusement dans la discussion au Parlement, mais ses partisans, de beaucoup les plus nombreux, ont fait eux-mêmes les demandes et les réponses. Dans la presse, au contraire, la lutte a été beaucoup plus vive sur ce point.

La prévoyance sera donc obligatoire et cela, a-t-on dit, « parce que l'éducation au regard de l'économie n'est pas faite », parce qu'il faut une énergie et une ténacité peu communes pour

prélever chaque jour, sur un maigre salaire, une économie quotidienne, et pour ne pas entamer le dépôt de ses économies, surtout à la suite d'un chômage prolongé, d'une maladie, etc. C'est à la grande majorité, à celle des imprévoyants par force, myopie, ignorance, qu'on doit songer. Il faut que l'organisation des retraites soit automatique, indépendante de la volonté et si l'on veut aboutir à un résultat effectif, il faut que l'obligation de verser soit inscrite dans la loi.

Quels sont les inconvénients ou les défauts de l'obligation, indépendamment de l'énormité des charges, de l'accumulation des capitaux, de leur emploi et de la participation financière de l'Etat, questions que nous examinerons plus loin ? On lui reproche de créer une prime à l'incurie, d'étouffer la prévoyance libre, d'affaiblir l'énergie individuelle et l'esprit d'entreprise, de forcer le travailleur à épargner sur un maigre salaire dont il a besoin, de ne pas lui laisser la disposition de ses économies pour s'en servir dans une circonstance pressante, de porter atteinte à sa liberté et à sa dignité, de mettre les industriels dans un état d'infériorité vis-à-vis de l'étranger, de rendre inutile le fonctionnement des caisses patronales et des Sociétés de Secours mutuels.

Les partisans de l'obligation répondent : L'organisation des retraites n'a pas pour but de faire des rentes aux vieux travailleurs, mais de leur assurer une pension si modeste qu'il ne pourra leur venir à l'idée d'augmenter cette pension par de nouvelles épargnes. Il est certain, en effet, que la prévoyance libre ne sera pas annihilée. Toutefois, elle sera sensiblement diminuée. Mais cette forme de la prévoyance, celle qui provient de l'initiative individuelle en général, pas plus que la bienfaisance privée, n'ont pu donner des résultats en rapport avec l'importance du but à atteindre. « Il semblerait que la prévoyance ne fût pas une vertu commune et qu'elle ait besoin d'être provoquée. »

Sur 8 à 10 millions de travailleurs, on n'en compte guère que 1 million qui ont du pain *assuré* pour leurs vieux jours, et dans ce million sont compris les ayants droit aux retraites des Sociétés de secours mutuels ; ceux des caisses patronales (75.000 environ), ceux des manufactures de l'Etat (17.000), des Mines (165.000), des Etablissements militaires (20.000), des Chemins de fer (183.000), des entreprises secondaires de transports : bateaux, omnibus, etc. (134.000), de la Caisse des invalides pour la marine (marins du commerce et de la pêche 120.000), de la Caisse nationale des retraites

pour la vieillesse. La moyenne des retraites varie depuis 1.000 fr. pour les chemins de fer et 4 ou 500 francs pour les ateliers de l'Etat, jusqu'à 2 ou 300 francs pour les Caisses patronales, 142 francs pour la Caisse de la vieillesse, 70 francs pour les Sociétés de secours mutuels (Voir la *Réforme sociale*, 1er et 16 juin 1901).

Comme on le voit, la plupart des ayants droit appartiennent à de puissantes Sociétés subventionnées par l'Etat ou ayant reçu de lui une concession ou un monopole.

Le mouvement ascensionnel de la mutualité, surtout depuis la loi du 1er avril 1898, est digne de beaucoup de considération, et les orateurs des Congrès ou de la Chambre n'ont pas manqué de le signaler et de demander qu'on ne l'arrêtât pas. Mais on ne peut sacrifier les intérêts de ces Sociétés à ceux de la société tout entière. Les résultats auxquels elles ont abouti concernant les retraites sont des plus médiocres. Ces Sociétés n'attireront jamais tout le monde. Il leur restera, indépendamment de la faculté légale de constituer des retraites, un champ d'action assez vaste avec les secours en cas de maladie ou de décès.

Quant aux caisses patronales, est-il possible d'en attendre la généralisation ? Tous les industriels n'ont pas la puissance d'organisation suffisante ni l'esprit de générosité nécessaire. Après l'affaire de Terrenoire, une loi du 27 décembre 1895 a imposé des conditions strictes à la création et au fonctionnement de ces caisses. Depuis, il n'en a plus été créé. Comment, d'ailleurs, a dit le Ministre du Commerce, concilier cette organisation avec la mobilité du personnel ouvrier dans certaines industries, et comment un patron pourra-t-il s'imposer, de son propre chef, des retenues sur ses bénéfices pour alimenter une caisse, si ses concurrents n'imitent pas son exemple ? Il faut donc arriver à la généralisation par l'obligation et n'admettre les caisses patronales à concourir pour le service des retraites que dans des conditions analogues à celles que le projet de loi impose aux Sociétés de secours mutuels : consentement de l'ouvrier, versement des employeurs égaux à ceux qu'ils feraient à la caisse nationale, pensions au moins égales à celles assurées par cette caisse, contrôle de l'Etat.

Plus grave est le reproche d'obliger le travailleur à effectuer des retenues sur un salaire quelquefois insuffisant, ou de le priver jusqu'à 65 ans, ou même totalement, en cas de mort prématurée, du produit de ses retenues. Il est certain,

comme nous le verrons tout à l'heure, à propos des cotisations, qu'il y a un correctif à ajouter à la loi, dans laquelle on a déjà introduit la disposition permettant le placement à capital réservé.

Quant à porter atteinte à la dignité de l'ouvrier, l'argument n'est pas sérieux. L'Etat impose des retenues à tous ses fonctionnaires et il ne vient à personne l'idée de dire que la dignité des fonctionnaires est atteinte par le fait des retenues. Au contraire, beaucoup de personnes ont une vénération pour les fonctions publiques et beaucoup postulent pour les occuper. La retraite est certainement un motif qui pèse sur leur détermination.

Enfin, la question de mettre l'industriel français en état d'infériorité vis-à-vis du concurrent étranger mérite qu'on s'y arrête, et malheureusement il ne paraît pas que cette considération ait été aussi longuement exposée que les autres à la tribune et dans la presse. A part l'Allemagne, où les retenues sont moindres qu'elles ne le seront en France, aucun pays n'a encore organisé des retraites obligatoires. C'est en vain que les partisans de la loi disent qu'après avoir protégé les patrons par des droits de douane, la France doit accorder sa protection aux ouvriers. Mais les droits de douane protègent également les ouvriers et les patrons, et de plus, il n'y a pas qu'en France où les droits ont un caractère protecteur très accusé. A l'étranger, ils sont quelquefois plus élevés qu'en France, et cependant l'étranger, à l'exception de l'Allemagne, n'a pas encore organisé des retraites obligatoires pour tous les travailleurs. Ici comme en Italie, le système des subventions aux institutions de prévoyance a prévalu ; là, comme en Danemark, on a organisé l'assistance obligatoire. En Suisse, le peuple, par voie de referendum, a repoussé nettement le principe de l'obligation. Il est évident que si la loi est votée, les industriels auront plus de droits qu'auparavant à la protection douanière, et qu'en votant cette loi, on décrétera, par la même occasion, suivant la juste expression d'un industriel stéphanois, *la mort du libre-échange.*

On peut calculer l'augmentation de protection qui devra résulter des versements. La moyenne de 10 centimes par journée de travail, correspondra à une retenue variant depuis 2 °/₀ jusqu'à 5 °/₀. Elle sera doublée si, par une grève ou autrement, les ouvriers exigent que le patron paye effectivement les retenues sur les salaires.

Ceci nous amène à parler des cotisations, c'est-à-dire de l'alimentation de la Caisse.

Des Cotisations.

Elles frapperont à la fois l'employeur et l'employé, car la loi s'appliquera à toutes les industries, à toutes les professions, à l'agriculture, au commerce.

Il eût été sage de commencer par une grande enquête sur la population appelée à contribuer aux versements ou à bénéficier de la retraite, car on en est réduit aux statistiques très incomplètes de l'Office du travail, et aux résultats des derniers dénombrements qui, n'ayant pas été faits en vue de l'organisation des retraites, manquent de précision et prêtent aux controverses. Le Gouvernement et la Commission n'ont pas voulu, sans doute, retarder encore le vote de la loi, car l'enquête dont il s'agit eût été très laborieuse. Tous les renseignements dont on aura besoin seront fournis par le fonctionnement même de la Caisse, et dès les premières années de ce fonctionnement.

Le Ministre des Finances estime que le nombre des travailleurs visés dans la loi est de 10 millions. D'autres ont dit 8 millions, et d'autres 15 millions. Ces travailleurs seront soumis à un régime et à des versements communs, qu'ils appartiennent au commerce ou à l'industrie, voire même à une profession libérale, mais pourvu qu'ils soient de nationalité française. Pour l'agriculture, le versement sera uniformément de 5 centimes par journée de travail, fourni moitié par l'employeur et l'employé, mais le maximum de la retraite d'invalidité sera réduit à 150 francs. La retraite des travailleurs agricoles, pendant la période transitoire, fait également l'objet de quelques dispositions spéciales.

Les domestiques attachés à la personne ne sont pas compris parmi les travailleurs obligés de verser à la retraite. Comme pour les artisans, façonniers, colons partiels, métayers et bordiers, commerçants ou cultivateurs, travaillant seuls ou n'employant habituellement que des membres de leur famille, l'obligation sera remplacée par la faculté.

Ces nouvelles catégories n'avaient pas été insérées dans le texte de la Commission, mais la Chambre les a adoptées sur la proposition de M. Bienvenu-Martin. Il eût été peu logique d'assimiler les travailleurs agricoles aux travailleurs industriels, car les salaires des uns sont bien moins élevés que ceux des autres, et le taux de la pension n'a pas la même importance à la campagne qu'à la ville.

L'adjonction facultative des artisans et petits commerçants

est toute naturelle, car leur situation sociale n'est souvent pas très différente de celle des ouvriers.

Mais l'expression « travaillant habituellement avec leur famille » ne permettra pas aux artisans ou aux commerçants ayant un ou deux ouvriers ou employés à leur service, de verser à la Caisse ouvrière, bien que dans un grand nombre de cas la situation de l'artisan ne soit pas plus enviable que celle de son compagnon. Il lui restera toutefois la faculté de verser à la Caisse des retraites pour la vieillesse.

Les retenues sur les salaires devront être effectuées avant le paiement. Cette disposition semble exclure le salaire en nature (logement, nourriture, habillement). Dans la loi des accidents du travail, une disposition spéciale avait été introduite pour stipuler qu'il s'agissait bien de la rémunération effective, soit en argent, soit en nature. La loi sur les retraites ouvrières manque sur ce point de précision, et il est probable que lorsque l'article 2 viendra en discussion, la question sera posée pour être résolue dans un sens ou dans l'autre. Mais la retenue sur le salaire en nature ne sera possible qu'à la condition que ce salaire fasse l'objet d'une évaluation dans des formes déterminées.

Les retenues seront fixées suivant la quotité de salaire à 5 centimes, 10 centimes et 15 centimes. Verser 5 centimes par jour sera une lourde charge pour les ouvriers très nombreux qui ont un salaire très modeste, et notamment pour les jeunes ouvrières des modes, de la couture et autres professions qui gagnent fréquemment 1 fr. 50, 1 fr. 25, et même moins. Il conviendrait de réduire encore, la retenue pour la retraite. On pourrait adopter une échelle de retenues ayant un plus grand nombre de paliers. Pour 2 francs, la retenue de 10 centimes est déjà élevée. Pour 5 francs la retenue de 0 fr. 15 représente 3 %. Si le patron supporte toute la charge, ce qui est probable, ses prix de revient seront majorés de 6 %, ce qui est exagéré, surtout pour les industries où le prix de la main-d'œuvre forme presque la totalité du prix de revient. La Commission avait, au début, adopté le maximum de 0 fr. 10.

Les actuaires qui ont établi des tarifs, ont été guidés par les conséquences mathématiques de la quotité des retenues, mais il ne faudrait pas cependant en arriver à prélever sur un salaire excessivement bas, une somme dont l'ouvrière est obligée de tenir compte dans son maigre budget. Il ne faut pas sacrifier complètement le présent à l'avenir. Il ne faudrait

pas non plus, sous prétexte de prévoyance, organiser le chômage en écrasant certaines industries.

Les retenues vont provoquer et ont déjà provoqué des récriminations de la part des ouvriers qui ne comprennent pas qu'on réduise encore leur salaire pour une retraite aléatoire et des plus modestes, et qui déclarent bruyamment que les patrons réduiront encore les salaires pour rentrer dans leurs versements.

Cette crainte est très certainement injustifiée. Les conditions du travail sont trop différentes suivant les régions et les industries pour qu'on en arrive à une entente sur ce point. Il pourra se produire quelques cas isolés, mais on sait trop combien les ouvriers usent et abusent du droit de grève pour faire augmenter leur salaire. Qui nous dit même que les ouvriers ne feront pas payer aux patrons le montant total des retenues.

Plus grave sera, dans bien des cas, la situation des patrons dont les charges ne cessent d'augmenter par suite des lois sociales votées au cours de ces dernières années; par suite de l'effet des centimes additionnels que les villes et les départements créent tous les jours; des grèves et des exigences toujours croissantes du monde du travail.

D'ailleurs, les patrons verseront pour les ouvriers étrangers une somme fixe de 0, 25 par journée et par ouvrier. Ces versements serviront à payer les frais d'administration de la caisse et à indemniser l'Etat du service des retraites pendant la période transitoire. Il n'est guère admissible qu'on oblige les patrons à payer davantage pour des ouvriers qui ne bénéficieront pas d'une retraite que pour les ouvriers auxquels la loi s'appliquera. Il est encore moins admissible que les relations internationales permettent un protectionisme aussi peu déguisé pour les ouvriers nationaux. Il y aura certainement des complications diplomatiques qui naîtront à ce sujet.

Le projet frappera indistinctement toutes les industries, mais il sera plus particulièrement onéreux, comme la loi des accidents, pour les petits entrepreneurs, non seulement pour les petits patrons, mais pour les moyens, qui travaillent avec un fonds de roulement peu considérable, qui demandent beaucoup au crédit et dont le personnel est composé de 15 ou 20 individus. C'est cette situation qu'il faudrait ménager, c'est le petit patronat plus particulièrement menacé, qu'il faudrait sauver.

La question des retraites est si complexe que tous les

projets soulèvent de grosses objections et qu'il devient très difficile, sinon impossible, de soumettre aux pouvoirs publics un plan capable de supporter l'examen sans faiblir.

M. Mirman a fait une comparaison entre le petit fabricant de tissus, qui emploie 10 ou 12 ouvriers, et joint à peine les deux bouts, et le grand importateur de laine dont le personnel est souvent plus restreint et qui est presque toujours millionnaire. Ils supporteront cependant l'un et l'autre les mêmes charges. Aussi, M. Mirman préconisait un impôt général sur le revenu. Par ce moyen, plus d'inégalité choquante, la retraite serait à la charge de toute la société.

Cette combinaison est assez logique, si l'on n'étend pas le bénéfice de la retraite à tous ceux qui éviteront d'avoir des revenus, c'est-à-dire à ceux qui travailleront peu ou pas, en comptant sur l'accomplissement du devoir de solidarité par leurs semblables.

Tout consommateur est pour quelque chose dans le prix des objets, et, par conséquent, dans la quotité des salaires. En établissant un impôt sur le revenu, on supprime toutes récriminations de la part des ouvriers, toute crainte de voir diminuer les salaires par les patrons, car, dans l'esprit de M. Mirman, avec la loi actuelle, cette diminution s'opérera dans les campagnes et seuls les ouvriers des villes, syndiqués et conscients de leurs droits, résisteront aux tentatives patronales.

Mais, nous l'avons dit, l'impôt sur le revenu, très simple en théorie, a des inconvénients pratiques considérables provenant de la difficulté de l'établir et de le percevoir sans commettre ni vexations ni injustices.

De plus, il aurait les inconvénients, pour ce qui concerne son application aux retraites, du *système de la répartition* qui a été abandonné, tandis qu'on adoptait le *système de la capitalisation*. Il convient de dire quelques mots de ces deux systèmes.

Des systèmes de retraites et de l'emploi des fonds.

Le système de la répartition est la simplicité même. Il a séduit beaucoup d'imaginations et trouvé d'éminents défenseurs devant le Parlement. On répartit chaque année, entre les ayants droit aux retraites, le produit des retenues sur les salaires et des versements patronaux effectués dans la même année. S'il s'agit d'un impôt sur le revenu, on répartit le

produit de cet impôt. De cette manière, on évite les inconvénients de l'accumulation des capitaux, on n'a pas à résoudre le problème de leur placement, on supprime la période transitoire.

Mais ce système a de grands inconvénients. Il pourrait arriver que, par suite d'une crise économique, d'une guerre, etc., le produit des versements et des retenues, aussi bien que le produit de l'impôt, fût de beaucoup inférieur aux rentes à servir. Il faudrait cependant combler le déficit pour ne pas diminuer ou supprimer la retraite des vieillards. Or, comment pourrait-on y arriver... ?

D'un autre côté, avec ce système, l'ouvrier ne serait plus le propriétaire de ses retenues. Il n'aurait droit qu'à une part du crédit de répartition, quelle que soit l'importance de ses retenues. On donnerait autant à ceux qui ont peu versé qu'à ceux qui ont versé beaucoup, et on n'encouragerait ni l'esprit d'épargne, ni le goût du travail et celui de la propriété.

Le système de la capitalisation, au contraire, n'a pas ces défauts. Les retenues sont inscrites au compte spécial de l'ouvrier. L'Etat lui garantit un taux de capitalisation, et c'est la retraite correspondant à ces retenues et à ce taux qui sera servie à l'ouvrier. Celui-ci a toujours le droit de suivre son compte et de savoir à combien il s'élève. De plus, pas de déficit budgétaire à redouter pour le service des pensions dans la période normale.

Ce n'est pas que la capitalisation n'offre aucun inconvénient, au contraire. Ces inconvénients sont moins grands que ceux de la répartition, qui, dans une mauvaise année, empêcherait tout le système des retraites de fonctionner. Mais, pour le budget, les inconvénients de la capitalisation ont une portée considérable, et cette portée est immense si l'on considère la fortune publique en général. C'est là un des plus gros côtés de la question, celui qui prête aux plus grosses objections.

Pour que la capitalisation s'effectue et donne des résultats, il faut attendre que la loi soit entrée dans sa période normale. La période transitoire durera de 30 à 40 ans. Seuls, les hommes ayant de 25 à 35 ans au moins verront leurs retenues produire par la capitalisation une retraite normale. Comment traitera-t-on les vieillards qui arriveront à l'âge de 65 ans avant la fin de la période transitoire ? Le projet imagine, pour eux, un système de répartition fonctionnant au moyen du concours financier de l'Etat. Voilà engagée cette grosse question de la participation de l'Etat, désastreuse pour les finances publiques, mais impossible à éviter, dit le Ministre des

finances, car il serait par trop choquant d'ajourner à 30 ou 40 ans le paiement des pensions de retraite, de ne donner aux vieux travailleurs ayant 60 ou 64 ans, au jour de l'application de la loi, aucun moyen de soutenir leurs infirmités, de ne servir à ceux qui auront 50 ou 55 ans à cette date, c'est-à-dire à ceux qui verseront pendant 10 ou 15 ans à la Caisse nationale, une pension qui n'aura de rapport avec la retraite que le nom, et qui ne leur permettra même pas de manger du pain quelques jours chaque année. C'est un devoir d'assistance que l'Etat remplit, bien que le mot ne soit pas dans la loi. Mais ce devoir coûtera cher aux contribuables, bien que, dans les premières années, la pension servie aux premiers retraités sera à peu près insignifiante. Si on estime à 800.000, en effet, le nombre des vieillards qui auront 65 ans au jour de l'application de la loi et qu'on leur répartisse 15 millions, ce sera moins qu'un secours qui sera alloué.

Jointe aux charges résultant pour l'Etat de la garantie du minimum des retraites d'invalidité, la participation de l'Etat occasionnera une dépense annuelle qui s'élèvera jusqu'à 90 millions. Elle grèvera, en outre, le budget des départements et des communes, obligés de payer 25 % de la majoration des retraites d'invalidité.

Il semblerait que cette double question : retraites d'invalidité, retraites pendant la période transitoire, devrait être résolue par une loi sur l'assistance, car il s'agit de secours à donner à ceux auxquels la Prévoyance obligatoire n'aura pu assurer une pension.

La capitalisation soulève aussi le problème de l'emploi des fonds et elle aura pour conséquence une accumulation de capitaux considérables.

Pour l'emploi des fonds, le projet énumère un certain nombre de valeurs d'Etat ou garanties par l'Etat, des départements, communes, établissements publics, colonies, etc. Il va même jusqu'aux valeurs internationales. Cette liste est assez étendue, mais néanmoins les capitaux retirés de la circulation ne profiteront que très indirectement et dans une faible mesure, au commerce et à l'industrie. On va ainsi accumuler 12 ou 15 milliards, qui s'ajouteront aux dépôts immobilisés des caisses d'épargne, au capital de la rente perpétuelle et autres fonds publics. Le danger est très gros de conséquences. Un orateur a dit que la concentration des fonds de la caisse en valeurs de l'Etat forcerait le crédit de l'Etat à tel point qu'il pourrait l'épuiser ; de sorte qu'un jour où l'Etat aurait, par suite d'une guerre ou pour tout autre

motif, à faire appel au crédit, il ne trouverait plus de prêteurs. Il ne faut donc pas solidariser la fortune d'un pays avec celle de l'Etat et faire de celui-ci le détenteur des fortunes. Le Ministre des Finances a répondu que la liste des placements était très étendue et que l'Etat, usant d'une disposition spéciale contenue dans la loi, substituerait automatiquement et successivement la caisse des retraites ouvrières aux porteurs de rentes, dont les capitaux deviendraient disponibles. L'article 10, en effet, permettra, au moyen des disponibilités de la caisse, de rembourser une série de rentes perpétuelles en circulation ayant dépassé le pair. Cette série sera annulée au Grand-Livre de la dette publique. De cette manière, si la caisse reçoit, en échange, des obligations dont l'intérêt remplacera l'intérêt servi aux rentiers, les titres de rentes eux-mêmes seront annulés, et l'Etat aura transformé une partie de sa dette perpétuelle en obligations de la caisse des retraites. Les capitalistes ne pouvant acheter de la rente annulée seront obligés de reporter leurs capitaux sur d'autres valeurs.

Par cela même, l'accumulation des capitaux à la Caisse des retraites sera équilibrée par le retrait d'une partie du capital de la rente perpétuelle, lequel capital devenu disponible sera rendu à la circulation.

Ce système aura des effets analogues à l'amortissement, quant au capital de la dette publique. Par contre, au point de vue du budget de l'Etat les mêmes charges subsisteront.

Aussi, a dit le Ministre des Finances, nous ne drainerons pas l'épargne, nous lui donnerons un emploi différent.

Peut-être pourra-t-on étendre encore la liste des valeurs pour le placement des fonds de la Caisse des retraites, et ne pas se cantonner uniquement dans les valeurs de l'Etat ou garanties par l'Etat. Le placement partiel en valeurs industrielles serait certainement un placement aléatoire mais les profits plus grands qu'on retirerait de certaines valeurs compenseraient les risques courus et les pertes qu'ils pourraient quelquefois occasionner. De plus la Caisse des retraites supporterait, par cela même, une partie des charges que supportera l'industrie.

Ce procédé permettrait d'éviter, dans une certaine mesure, les inconvénients de l'accumulation des capitaux puisqu'il serait fait deux parts des fonds à employer, l'une serait placée en valeurs de tout repos, l'autre en valeurs industrielles. La première servirait, en outre, pour substituer la caisse aux porteurs de rentes.

Enfin ce procédé aurait l'avantage, en faisant produire des

intérêts plus considérables aux capitaux, de diminuer les charges de l'Etat, résultant de la garantie très dangereuse du taux de capitalisation de 3 %. Ce taux de 3 % sera évidemment au-dessus du taux normal des placements de tout repos, dans un délai peut-être rapproché. S'il s'abaisse de 1 %, l'État aura à payer 120 millions du fait de la garantie pour un capital de 12 milliards. Cet argument a servi de base pour proposer d'inscrire au budget un fonds de dotation de la caisse, fonds qui serait alimenté par une subvention annuelle fixe qui produirait elle-même des revenus. De cette manière on éviterait les variations des crédits à inscrire au budget pour assurer cette garantie.

Mais la diminution du taux de l'intérêt n'a pas embarrassé le Ministre des Finances. Dans 30 ou 40 ans, a-t-il dit, nous aurons à payer 120 millions. Que seront 120 millions pour notre budget d'ici à 40 ans, surtout si l'on considère que l'économie faite par les conversions de la rente 3 % en 2 % par exemple, sera peut-être supérieure à cette somme ? On aurait pu répondre qu'à cette époque l'économie procurée par la conversion sera déjà compensée par les arrérages payés pour les nouveaux emprunts que l'État aura contractés.

Dispositions diverses.

Les questions précédentes étant examinées, il ne reste plus qu'à exposer quelques dispositions importantes sans doute, mais d'ordre secondaire par rapport aux précédentes.

On avait proposé, et la Commission s'était ralliée au début à ce projet, de créer, au lieu d'une caisse unique, des caisses régionales, d'autres ont dit des caisses corporatives. C'eût été une mesure de décentralisation ayant quelques avantages. On aurait appelé dans les Conseils d'administration des patrons et des ouvriers, évité la responsabilité des placements par l'Etat et développé l'esprit d'épargne et d'initiative chez les uns et les autres, chez les ouvriers surtout.

Le Ministre a fait abandonner ce projet, estimant que les administrateurs des Caisses régionales n'auraient pas assez d'initiative pour le placement des fonds et qu'en tous cas, ils n'en auraient pas la responsabilité effective, car, l'Etat garantissant le taux de capitalisation, serait appelé à payer les différences entre le taux de capitalisation et le taux de placement.

On est en droit de critiquer le système très onéreux et très

compliqué de fonctionnement de la Caisse et il serait nécessaire de recourir à des procédés administratifs plus simples, moins coûteux et plus expéditifs. On a proposé, non sans raison, le système de cartes et de timbres employés en Allemagne qui permettrait d'éviter la fourniture de toute pièce comptable et de réduire au minimum les exigences relatives aux feuilles et carnets de paye, car les bordereaux de salaires ne pourront être fournis par les petits patrons en temps voulu et avec la précision demandée (1). Le système des cartes et des timbres, au contraire, réduira les frais d'administration que le Gouvernement évalue à 15 millions.

Telles sont les principales observations auxquelles le projet de loi sur les retraites ouvrières a donné lieu, notamment au cours de la discussion générale à la Chambre des Députés.

On lui a reproché encore de faire abstraction de la veuve et de l'orphelin, en n'admettant pas la réversion de la pension de retraite.

On a proposé aussi de s'emparer des héritages en ligne collatérale pour assurer le service des pensions.

Indépendamment du principe de l'obligation que les économistes classiques combattent au nom du « laissez faire, laissez passer », suivis des partisans de la non-intervention de l'Etat, principe contre lequel les attaques les plus vives ont été dirigées depuis la discussion à la Chambre, les autres principes du projet, ainsi que tous les systèmes proposés, prêtent à de graves objections.

Ces objections ont apparu au cours de la discussion générale et seront renouvelées avec plus de force et de précision dans la discussion des articles. Le projet de loi, s'il est voté par les deux Chambres, subira très certainement de profondes modifications (2).

L.-J. Gras.

Août 1901.

---

(1) Union des industries métallurgiques et minières.

(2) Nous avons essayé, dans cette étude, de résumer sommairement et sous une forme synthétique, les opinions manifestées, au sujet du projet de loi sur les Retraites ouvrières, soit dans un certain nombre de revues périodiques, soit à la tribune de la Chambre des Députés (discussion générale du projet). Ce travail était préparé avant que les Chambres de Commerce et Associations professionnelles ne fussent consultées en vertu d'un ordre du jour du Parlement. La Société d'agriculture, industrie, arts, sciences et belles-lettres du département de la Loire a pensé que les renseignements que contenaient ce travail pourraient être mis à profit par ceux qu'intéressent la question, et qui n'ont ni le temps ni les moyens de lire le compte rendu des copieux débats auxquels les principes inscrits dans le projet de loi ont donné lieu.

Sté de l'Imp. Théolier, J. Thomas et Cie

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres

DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896).

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 OCTOBRE 1901

SOMMAIRE. — Membres présents. — **Correspondance.** — Lettres et documents divers. — **Travaux des Sections.** — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — Procès-verbal de la réunion du 21 septembre 1901. — **Actes de l'Assemblée.** — Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 5 septembre 1901. — Retraites ouvrières. — Don de médailles par la *Société des Agriculteurs de France.* — Création d'un champ d'expérience de viticulture à Rive-de-Gier. — Traitement de la fièvre aphteuse. — *Congrès International de défense contre la grêle.* — Projet de loi tendant à créer un *Diplôme agricole.* — Projet de rétablissement des concours cantonaux annuels.

Président : M. Jules Ginot.

Secrétaire : M. J. Biron.

Les membres présents, au nombre de onze, sont: MM. Biron, Brunet, Croizier, Cros, Ginot, Gras, Labully, Lapala, Otin fils, Rossillol et Teyssier.

Correspondance.

Elle comprend :

1° Lettre de la *Société des Agriculteurs de France* annonçant l'envoi d'une médaille de vermeil, grand module,

deux médailles d'argent grand module et deux médailles de bronze.

Voir aux actes de l'Assemblée.

2° Communication du *Comité permanent de la vente du blé* relative à l'élaboration des statuts dudit Comité et de la constitution d'un *Comité international agricole des cours du blé.*

Communiqué à la Section d'Agriculture.

3° Règlement concernant le Concours et Exposition de chrysanthèmes, à Grenoble, les 25, 26 et 27 octobre 1901.

Communiqué à la Section d'Agriculture.

4° Lettre de M. Couchoud, viticulteur à Granay, relative à la création d'un Champ d'expérience de viticulture, à Rive-de-Gier.

Communiqué à la Section d'Agriculture.

Travaux des Sections.

Section d'Agriculture et d'Horticulture. — Réunion du 21 septembre 1901. — Président : M. Rossillol, vice-président de la Section d'Agriculture et d'Horticulture, secrétaire : M. Alexandre.

En l'absence de M. Labully, M. Rossillol, vice-président, prend place au fauteuil.

Publications renvoyées à la Section. — 1° Lecture est donnée d'une lettre de M. G. Perdoux, viticulteur, horticulteur-pépiniériste à Bergerac (Dordogne), offrant, moyennant le prix de 3 francs, un tableau représentant les principales maladies de la vigne, avec l'indication des différents traitements à appliquer à chacune d'elles. Sur l'avis de M. Teyssier, les membres présents décident de ne pas donner suite à cette demande, attendu que la Société possède un tableau à peu près semblable.

2° Règlement-programme de la *Société d'Horticulture de Limoges* pour l'Exposition de chrysanthèmes et l'Exposition maraîchère qu'elle organise à Limoges les 9, 10 et 11 novembre prochain ; sans suite.

3° Brochure de la *Maréchalerie française* et le *Journal des Eleveurs*, par M. A. Illaret, vétérinaire.

A classer.

4° *La Culture intensive illustrée*, organe mensuel de la *Société d'encouragement pour développer l'emploi des engrais chimiques en France*, dont M. Justus Liebig est le promoteur.

Publication intéressante à mettre à la disposition des sociétaires.

5° Catalogues des publications périodiques de la maison Vilmorin-Andrieux et Cie, à Paris.

Une variété de blé étant jugée très intéressante par M. Teyssier, les membres présents décident qu'elle sera semée à notre champ d'expérience.

6° Brochure sur la *fièvre aphteuse* et son traitement, par G. Lyding, publiée par les laboratoires Sauter, de Genève et Bellegarde (Ain).

A classer.

Rapport de la Commission de visites des fermes pour les prix culturaux dans les cantons de Rive-de-Gier et de Saint-Chamond. — Le rapport n'étant pas déposé, lecture en sera donnée à la prochaine Assemblée générale.

Congrès international de défense contre la grêle. — La *Société régionale de viticulture de Lyon*, désirant que notre Société soit représentée au *Congrès de l'Hybridation de la vigne* qu'elle organise pour les 15, 16 et 17 novembre prochain, les membres présents sont d'avis de pressentir M. Fillon ou M. Bruyas pour que l'un ou l'autre puisse nous représenter au dit Congrès.

Communications diverses. — Lecture est ensuite donnée d'un exposé des motifs d'un certain nombre de députés pour une proposition de loi tendant à la création d'un *diplôme agricole* dispensant les titulaires de deux années de service militaire. Ce projet est ainsi conçu :

« Article unique :

« Un diplôme agricole est créé en faveur de ceux qui « passeront avec succès, devant une Faculté de l'Etat, un « examen d'agriculture suivant un programme établi par le « Ministre d'Agriculture.

« Ce diplôme donnera droit aux titulaires à la dispense de « deux années de service prévue dans l'article 23 de la loi « du 15 juillet 1889.

« Le nombre de diplômes qui pourront être délivrés chaque « année sera fixé par les Ministres de l'Agriculture et de la « Guerre. »

Les membres présents, considérant les avantages faits à l'agriculture, forment un vœu à l'unanimité pour que cette proposition de loi soit votée par le Parlement.

Concours cantonaux. — M. Teyssier donne ensuite quelques renseignements sur les concours cantonaux que nous faisons tous les deux ans. Quoiqu'il soit un des promoteurs de cette disposition, aujourd'hui il est revenu sur sa détermination qui est, dit-il, préjudiciable aux intérêts de la Société, et émet le vœu qu'à la prochaine Assemblée générale, nos concours cantonaux fassent l'objet d'une proposition tendant à ce qu'ils soient rétablis dorénavant chaque année, en supprimant une partie des frais décoratifs qu'on laisserait à la charge des municipalités intéressées.

Adopté par tous les membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures et demie.

Actes de l'Assemblée.

L'an mil neuf cent un, et le 3 octobre, à deux heures et demie du soir, la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire s'est réunie en Assemblée générale ordinaire dans l'une des salles de la Chambre de Commerce de Saint-Etienne.

Onze membres sont présents.

La séance étant ouverte, M. Ginot, président, donne la parole à M. Biron, secrétaire général, pour lire le procès-verbal de l'Assemblée générale du 5 septembre, lequel est adopté sans observation.

Correspondance. — Le Secrétaire général donne connaissance de la correspondance reçue depuis la dernière réunion ; chaque affaire est renvoyée à la section qu'elle concerne, sauf les suivantes sur lesquelles il est immédiatement statué.

Don de médailles par la Société des Agriculteurs de

France. — L'Assemblée adresse tous ses remerciements à la *Société des Agriculteurs de France* pour son envoi de cinq médailles (1 grande médaille vermeil, 2 médailles argent grand module et 2 médailles bronze), destinées à être distribuées au *Concours de visite des fermes*, dans les cantons de Rive-de-Gier et de Saint-Chamond.

Travaux des Sections. — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — M. Biron, secrétaire général, donne lecture du procès-verbal de la réunion de la section d'Agriculture et d'Horticulture (21 septembre 1901), qui est adopté sans observation.

Il est décidé, toutefois, que, la Société adhérant au *Congrès international contre la grêle*, qui aura lieu à Lyon, au mois de novembre, M. Otin fils est délégué pour la représenter, et rendre ensuite compte des travaux du *Congrès* qui pourront l'intéresser.

Epoque des Concours. — Après un échange d'explications, il est admis en principe que les Concours Exposition seront repris annuellement, en tenant compte de diverses mesures à employer pour en atténuer la dépense. Mais rien ne presse encore puisque le Concours de 1902 est, d'ores et déjà, fixé à Saint-Héand.

Retraites ouvrières. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi concernant les retraites ouvrières, au sujet duquel le Gouvernement, par circulaire du 15 juillet 1901, a demandé à la Société d'Agriculture de lui faire parvenir ses observations.

La parole est donnée à M. Gras, chargé de présenter un rapport sur cette question.

M. Gras, retenu lors de la dernière Assemblée par une période d'instruction militaire de 28 jours, dit qu'il n'a eu ni le temps ni l'intention de soumettre à l'Assemblée des conclusions touchant le projet de loi ; la question est, en effet, très complexe et très délicate, et le rapporteur s'est borné à préparer un travail où, sous une forme synthétique, il s'est efforcé de résumer sommairement les opinions manifestées au cours de la discussion générale du projet à la Chambre des députés. Il propose à l'Assemblée de lui en donner

lecture. Peut-être les renseignements qu'il contient contribueront à éclairer sa religion *(Assentiment)*.

M. Gras donne lecture de son travail (1).

Cette lecture achevée, M. le Président et les membres présents adressent leurs plus vives félicitations au rapporteur pour le travail qu'il a préparé. L'insertion aux Annales est votée à l'unanimité.

M. Ginot obligé de partir et ayant quitté la salle des séances, le fauteuil de la présidence est occupé par M. Labully, vice-président.

Sur la question de savoir si la Société entend prendre des conclusions au sujet du projet de loi, l'Assemblée répond par l'affirmative à l'unanimité. Elle regrette de ne pas être plus nombreuse, pour que sa délibération ait une importance plus grande. Mais la question a déjà été portée à l'ordre du jour de deux séances et ne peut être indéfiniment ajournée.

Une proposition est faite pour nommer une Commission chargée de préparer les conclusions dont il s'agit. Cette procédure ayant l'inconvénient de retarder, jusqu'à la prochaine Assemblée, le vote de l'Assemblée, et le délai imparti par l'Administration étant expiré, depuis le 20 septembre, il est décidé de passer immédiatement à la discussion du projet.

En conséquence, la discussion est ordonnée. Tous les membres présents y prennent part. L'Assemblée est d'avis :

1° Que si l'on veut organiser des retraites pour tous les travailleurs, la loi doit avoir un caractère obligatoire. Les versements doivent être demandés, par fractions égales, aux patrons et aux ouvriers. L'Assemblée estime cependant qu'il serait dangereux de faire appliquer cette loi au début d'une période de crise comme celle que nous subissons et que l'effet inévitable des nouvelles charges mettra dans un état d'infériorité les industries en concurrence avec l'étranger ;

---

(1) Ce travail, qui présentait un certain caractère d'urgence, a été publié dans les *Annales* du 3e trimestre, page 190.

2° Que le bénéfice de la loi ne doit être étendu qu'aux employés ayant un salaire modeste, 2.400 francs au maximum par exemple ; que le maximum des versements doit être ramené à 0 fr. 10, comme la Commission l'avait d'abord proposé, et les versements concernant les ouvriers étrangers à 0 fr. 20 ; que la loi devrait créer un plus grand nombre d'échelons pour les versements ;

3° Que l'Etat ne doit pas garantir le taux de capitalisation, dans l'intérêt de ses finances ;

4° Que les secours à donner aux travailleurs, soit au titre de retraite d'invalidité, soit au titre de retraite pendant la période transitoire, doivent faire l'objet de dispositions spéciales concernant la loi sur l'assistance à intervenir, et disparaître, en conséquence, du projet de loi sur les retraites ;

5° Que les règles du fonctionnement de la Caisse doivent être réduites à leur plus simple expression, afin de ne pas entraîner des charges trop considérables pour l'Etat.

Quelques-uns des membres présents ayant présenté quelques objections relatives au contrôle des versements, il est répondu que si la loi est votée, un règlement d'administration publique édictera les mesures d'application à ce sujet ; pour le moment, il s'agit des principes inscrits dans le projet de loi, principes qui ont soulevé et soulèveront de grandes objections dont quelques-unes ont été exposées dans le travail dont il a été donné lecture au début de la séance et au sujet duquel M. le Président renouvelle à M. Gras les félicitations de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire général,

J. Biron.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 1901

SOMMAIRE. — Membres présents. — **Correspondance.** — Lettres et documents divers. — **Travaux des Sections.** — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — Procès-verbal de la réunion du 19 octobre 1901. — *Sections de l'Industrie et des Sciences.* — Procès-verbal de la réunion du 17 octobre 1901. — **Actes de l'Assemblée.** — Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 3 octobre 1901. — *Société nationale des Sciences naturelles et mathématiques de Cherbourg.* — Canal de la Loire au Rhône. — Tarifs des transports de denrées en Angleterre. — 40e Congrès des Sociétés savantes, à Paris. — Compte rendu des travaux des *Conseils d'hygiène et de salubrité du département de la Loire.* — *Comité International du cours du blé.* — *Code de législation rurale.* — Distribution des récompenses du concours des cantons de Rive-de-Gier et de Saint-Chamond. — Démission de deux membres de la Société. — Présentation de nouveaux membres.

Président : M. Jules Ginot.

Secrétaire : M. J. Biron.

Les membres présents, au nombre de 12, sont : MM. Biron, Brunet, Croizier, Cros, Gras, Ginot, Kybourg, Lapala, Lyonnet, Otin fils, Rossillol et Teyssier.

Correspondance.

Elle comprend :

1° Circulaire de M. le Ministre de l'Agriculture relative à l'organisation de l'*Office de renseignements.*
Communiqué à la Section d'Agriculture.

2° Réponse de M. le Ministre de l'Agriculture relative à l'application de la loi sur la surveillance des étalons.
Communiqué à la Section d'Agriculture.

3° Documents relatifs au *Congrès international contre la grêle.*
A classer.

4° Demande d'abonnement par la *Société de l'Alimentation rationnelle du bétail.*
Communiqué à la Section d'Agriculture.

5° Communication de la *Société nationale de Sciences naturelles et mathématiques de Cherbourg.*
Voir aux actes de l'Assemblée.

6° Communications relatives au *Congrès d'Horticulture* de 1892, à Paris.
Communiqué à la Section d'Agriculture.

7° Démission de membres de la Société de MM. Jacques Vérots et Varagnat, de Saint-Etienne.
Voir aux Actes de l'Assemblée.

Travaux des Sections

Section d'Agriculture et d'Horticulture. — Réunion du 19 novembre 1901. — Président : M. Rossillol, vice-président ; Secrétaire : M. Biron, Secrétaire général.

Communications renvoyées par l'Assemblée générale. — Celles relatives au *Comité international des cours du blé,* (Section française) et du *Comité permanent de la vente du blé,* sont adressées à M. Jules Ferrier, avec prière de les examiner et de présenter un rapport.

En ce qui concerne le *Code de législation rurale* édité par la maison Berger-Levrault de Nancy, l'Assemblée exprime le désir que l'acquisition en soit faite, ce livre pouvant être d'une grande utilité aux sociétaires.

La séance est levée à 11 heures.

Sections de l'Industrie et des Sciences. — Réunion du 17 octobre 1901. — Président : M. Benoît Clair, vice-président ; Secrétaire : M. Gardette.

M. Biron, secrétaire général, remet sur le bureau les excuses de M. Gras, président de la Section de l'Industrie, et de M. Lebois, président de la Section des Sciences, absents l'un et l'autre pour affaires urgentes.

Sont ensuites déposées les communications renvoyées par l'Assemblée générale aux deux Sections.

1° Une lettre de la *Chambre de Commerce française de Londres*, relative aux tarifs de transports de diverses denrées envoyées en Angleterre.

L'Assemblée prie M. Gras de vouloir bien examiner si la Société peut agir efficacement pour cette question.

2° Programme envoyé par M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts concernant le 40e *Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements* qui doit avoir lieu le 1er avril 1902.

3° Le compte rendu des travaux des *Conseils d'hygiène et de salubrité du département de la Loire*, brochure envoyée à la Société par M. le Préfet de la Loire.

Ces deux dernières communications seront remises à M. Lebois, sur sa demande, pour être l'objet d'un rapport s'il y a lieu.

Après un échange de vues sur divers objets par les membres présents, la séance est levée à 3 heures.

Actes de l'Assemblée.

L'an mil neuf cent un, et le sept novembre à deux heures et demie du soir, la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire s'est réunie en Assemblée générale ordinaire dans l'une des salles de la Chambre du Commerce de Saint-Etienne.

Douze membres sont présents.

La séance étant ouverte, M. Ginot, président, donne la parole à M. Biron, secrétaire général, pour lire le procès-verbal de l'Assemblée générale du 3 octobre 1901, qui est adopté sans observation.

Correspondance. — Le Secrétaire général donne connaissance de la correspondance reçue depuis la dernière Assemblée ; chaque affaire est renvoyée à la Section qu'elle concerne, sauf les suivantes sur lesquelles il est immédiatement statué.

Société nationale des Sciences naturelles et mathématiques de Cherbourg. — L'Assemblée adresse à la *Société nationale des Sciences naturelles et mathématiques de Cherbourg* ses vives félicitations, et l'expression de sa sympathie, à l'occasion de l'anniversaire de sa 50e année d'existence, qu'elle se prépare à célébrer.

Démission de membres de la Société. — Acte est donné de leur démission de Membres de la Société envoyée par MM. Vérots Jacques et Varagnat de Saint-Etienne.

Travaux des Sections. — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — M. Biron, secrétaire général, donne lecture du procès-verbal de la réunion de la Section d'Agriculture et d'Horticulture (19 octobre 1901), lequel est adopté sans observation.

Sections de l'Industrie et des Sciences. — M. Biron, secrétaire général, lit le procès-verbal de la réunion de la Section de l'Industrie et des Sciences (17 octobre 1901), lequel est adopté sans observation.

Distribution des récompenses aux lauréats des cantons de Rive-de-Gier et de Saint-Chamond. — Le Secrétaire général donne lecture du compte rendu de la distribution des récompenses aux lauréats du concours des prix culturaux dans les cantons de Rive-de-Gier et Saint-Chamond. Ce compte rendu sera imprimé dans les *Annales* avec le palmarès (1).

Canal de la Loire au Rhône. — M. Gras donne quelques explications au sujet du projet qui vient d'être mis à l'enquête d'utilité publique.

Le rapport des ingénieurs, annexé au dossier déposé à la Préfecture, qui est à la disposition du public, fait l'historique de la question. L'avant-projet que nous connaissons aujourd'hui est le premier qui ait été mis à l'enquête.

Les difficultés techniques d'exécution sont résolues par l'installation d'écluses qui ont jusqu'à 10 et 14 mètres de chute. Jusqu'à présent, il n'existe qu'une écluse de cette

---

(1) Ces documents ont été publiés dans les *Annales* du 3e trimestre, page 155.

catégorie en France : c'est celle du bassin de la Villette à Paris, qui a 10 mètres de hauteur. On a préféré les écluses aux élévateurs dont les résultats ne sont pas encore assez concluants.

De Roanne à Saint-Etienne, deux tracés ont été étudiés : l'un par la rive droite, l'autre par la rive gauche. Un choix devra être fait.

De Saint-Etienne à Givors, on n'a pu utiliser qu'une partie de l'assiette du petit canal de Rive-de-Gier à Givors, qui ne répond plus aux conditions de la navigation moderne. Ce canal est trop étroit, pas assez profond, trop sinueux et trop éclusé.

L'alimentation du canal sera assurée par le Lignon du Velay pour le bief de partage, par le Couzon, près de Rive-de-Gier, par le Lignon du Forez et l'Aix pour la branche de Roanne (rive gauche), ou par la Coise et l'Aix si le tracé par la rive droite est adopté.

La dépense s'élève à 123 ou 126 millions.

L'utilité du canal n'est plus à démontrer. M. Gras engage les membres présents à prendre connaissance par eux-mêmes des renseignements contenus dans les dossiers déposés à la Préfecture. Il leur montre les tracés sur la carte d'état-major et les profils et coupes-type sommaires exposés à la Chambre de Commerce et dressés par les ingénieurs : MM. Delestrac, ingénieur en chef, Reuss, Richard et Rolland de Ravel, ingénieurs ordinaires.

L'Assemblée remercie M. Gras des explications si intéressantes qu'il vient de donner, touchant un projet si important pour le département de la Loire.

Présentation de nouveaux membres. — M. le Président propose à l'Assemblée les candidatures des personnes ci-après :

M. Bonny Stéphane, propriétaire et maire à Saint-Genis-Terrenoire, présenté par MM. Biron et Rossillol.

M. Bouché, propriétaire et maire de Rive-de-Gier, présenté par MM. Biron et Fillon.

M. Chaize J.-B., propriétaire et maire de Sainte-Croix, présenté par MM. Biron et Rossillol.

M. Couchoud Jean, viticulteur-cafetier à Salcigneux, commune de Cellieu, présenté par MM. Biron et Rossillol.

M. Fond Antoine, fermier à Grangeneuve, commune d'Izieux, présenté par MM. Bonjour, Otin fils, Rossillol et Croizier.

M. Girard J.-B., propriétaire et maire de Tartaras, présenté par MM. Otin fils et Rossillol.

M. Ogier Etienne-Marie, propriétaire à Granay, commune de Châteauneuf, présenté par MM. Couchoud, Fillion et Teyssier.

M. Remillieux Félix, viticulteur au Cognet, commune de Sainte-Croix, présenté par MM. Biron, Rossillol et Croizier.

Ces candidatures sont agréées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire général,

J. Biron.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 1901

SOMMAIRE. — Membres présents. — **Correspondance.** — Lettres et documents divers. — **Travaux des Sections.** — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — Procès-verbal de la réunion du 16 novembre 1901. — *Sections de l'Industrie et des Sciences.* Procès-verbal de la réunion du 14 novembre 1901. — *Section des Arts et Belles-Lettres.* — Procès-verbal de la réunion du 23 novembre 1901. — **Actes de l'Assemblée.** — Adoption du procès-verbal de la Séance du 7 novembre 1901. — *Congrès International de Défense contre la grêle.* — Remède contre la fièvre aphteuse (projet de loi). — Modification de la loi du 31 mars 1899 sur les *Caisses régionales de Crédit agricole mutuel* (Projet de loi). — Congrès International d'apiculture. — Office des renseignements agricoles. — Surveillance des étalons. — Congrès d'horticulture en 1902. — Remise d'une médaille à M. Lapourré. — *Arts et artistes foréziens.* — Démission de deux membres de la Société. — Admission de huit nouveaux membres.

Président : M. Jules Ginot.

Secrétaire : M. J. Biron.

Les membres présents, au nombre de 11, sont : MM. Alexandre, Biron, Brunet, Bruyas, Croizier, Cros, Ginot, Labully, Lapala, Magand et Rossillol.

Correspondance.

Elle comprend :

1° Bulletin du *Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements*, publiant l'arrêté fixant les dates de la session des *Sociétés des Beaux-Arts des départements* en 1902.

Transmis à la Section des Arts et Belles-Lettres.

2° Proposition de loi ayant pour objet d'instituer un prix de 100.000 francs à décerner à celui qui découvrira un *remède contre la fièvre aphteuse.*

Transmis à la Section d'Agriculture.

3° Projet de loi tendant à modifier la loi du 31 mars 1899, relative à l'institution des *Caisses régionales de Crédit agricole mutuel.*

Transmis à la Section d'Agriculture.

4° Programme d'un *Congrès international d'apiculture* qui aura lieu à Bois-le-Duc, les 9, 10 et 11 septembre 1902.

Transmis à la Section d'Agriculture.

5° Démission de membres de la Société, envoyée par MM. Robert, de Chavanay, et Courbis, arbitre de commerce à Saint-Etienne.

Voir aux actes de l'Assemblée.

Travaux des Sections

Section d'Agriculture et d'Horticulture. — Réunion du 16 novembre 1901. — Président : M. Fillon, vice-président ; secrétaire : M. Alexandre.

M. Labully, président de la Section, s'étant fait excuser pour cause de maladie, la séance est présidée par M. Fillon, vice-président.

M. Biron, secrétaire général, donne lecture des documents ci-après, renvoyés à la Section.

Organisation de l'Office des renseignements agricoles. — M. le Ministre de l'Agriculture, par une circulaire en date du 10 septembre 1901, informe les Sociétés agricoles qu'il vient d'organiser, à son Ministère, un *Office de renseignements agricoles ;* il fait ressortir les avantages précieux de cette organisation pour tout ce qui touche au développement de l'agriculture en France et dans ses colonies.

A cette circulaire en est jointe une autre, du 18 septembre 1901, concernant spécialement les vins et indiquant les divers débouchés qui existent à l'étranger pour les vins français.

L'Assemblée, appréciant la haute valeur de cette organisation, adresse à M. le Ministre de l'Agriculture l'assurance de tout son concours.

Surveillance des étalons. — En réponse au vœu formulé par la Société d'Agriculture, dans sa séance du 1er août 1901, et qui lui avait été adressé, M. le Ministre de l'Agriculture nous a envoyé, le 29 août, une lettre ainsi conçue :

« Monsieur le Président,

« Vous m'avez transmis, le 14 courant, le texte d'un vœu émis par la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire, tendant à obtenir l'application intégrale, pour tous les étalons, de la loi du 14 août 1885, et vous me demandez que les étalons pur sang soient examinés comme les autres étalons par les Commissions sanitaires instituées à cet effet.

« J'ai l'honneur de vous informer que c'est sur l'avis du Conseil supérieur des Haras qu'une exception a été faite en faveur des étalons de race pure. Ces animaux présentent en effet pour la plupart une grande valeur, et c'est pour ce motif qu'il a paru opportun de ne pas les forcer à un déplacement qui pourrait être d'autant plus dangereux pour eux qu'ils sont plus excitables et d'un tempérament plus nerveux que ceux des autres espèces.

« Dans ces conditions, je ne crois pas pouvoir revenir sur la décision qui a été prise antérieurement et je vous en exprime tous mes regrets.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée. »

Le Ministre de l'Agriculture.
J. Dupuy.

Congrès d'Horticulture de 1902. — La *Société nationale d'Horticulture de France* nous a adressé le règlement relatif au *Congrès d'Horticulture* de 1902. Ce règlement est tenu à la disposition des membres qu'il peut intéresser, au siège de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures.

Sections de l'Industrie et des Sciences. — Réunion du 14 novembre 1901. — Président : M. Lebois ; Secrétaire : M. Biron, secrétaire général.

M. Gras, président de la Section de l'Industrie, assiste à la séance.

Affaires transmises aux deux Sections. — 1° *40e Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements.* Programme.

Ce programme est déposé au bureau pour être mis à la disposition des sociétaires.

2° *Compte rendu des travaux des Conseils d'Hygiène et de Salubrité publique du département de la Loire.*

M. Lebois, président, qui avait bien voulu se charger de l'examen de cette brochure adressée à la Société par M. le Préfet de la Loire, en rend compte en ces termes :

« La lecture de cet important document est fort intéressante à plus d'un titre et montre que les Comités d'Hygiène s'occupent activement des nombreuses et très diverses questions de salubrité et d'hygiène qui leur sont soumises.

« On y trouve d'excellents conseils et des résultats d'observation d'une réelle importance.

« Nous ne passerons pas en revue les avis longuement et judicieusement motivés sur les demandes concernant des ouvertures d'écoles, l'établissement de cimetières et d'industries plus ou moins insalubres, bien que nous pourrions trouver à y souligner d'instructives remarques.

« Nous nous bornerons à quelques vues des principales questions dont les Conseils d'Hygiène se sont occupés :

« Et, en premier lieu, de la tuberculose et des moyens préconisés pour enrayer la propagation de cette maladie terrifiante qui par ses progrès, les ravages qu'elle cause, menace de devenir un véritable danger public.

« A ce sujet, nous croyons utile de reproduire *in-extenso*, ici, les instructions proposées par une Commission composée de MM. Labully, docteurs Fleury, Duchamp et Julié ».

Voir page 254.

M. Lebois dit que le remarquable rapport de M. Labully sur la « suppression des tueries d'animaux dans la commune de Saint-Etienne », sur la surveillance et l'inspection sanitaire des tueries particulières, sur la circulation des viandes de boucherie, serait aussi à reproduire en entier ; mais obligé d'être court, nous ne citerons que quelques passages édifiants :

« La préparation du saucisson utilise, en effet, de véritables usines, sans compter les charcuteries de Saint-Etienne, celles de la vallée du Gier et d'autres clandestines, qui fabriquent pour... l'exportation... ».

« Je pourrais citer des exemples d'industriels d'occasion

qui ne craignaient pas de faire servir, à la confection de saucissons, de la viande provenant d'animaux morts et déjà enfouis. Nous avons eu connaissance d'une vache morte de la fièvre charbonneuse, dans les parages de Saint-Didier-la-Séauve, et dont la viande a été employée à la fabrication de saucissons (août 1882) ! ».

« Il est un fait démontré, c'est que toutes les vaches maigres ou tuberculeuses, dont la plupart, hier encore, étaient réservées à l'alimentation du soldat, sont dirigées sur ces fabriques de *conserves alimentaires* d'un genre spécial, et si des faits d'empoisonnement se produisent peu ou pas, cela tient beaucoup à l'habitude que nous avons de faire cuire nos aliments et aux condiments variés qui entrent dans la préparation de ces produits ».

Dans la séance du 10 novembre 1899, M. le docteur Fleury expose à ses collègues l'observation suivante d'un grand intérêt :

« Envoyé par M. le Préfet au Guizet, pour y constater l'existence d'une petite épidémie de fièvre typhoïde, chez des paysans, il remarqua que la manutention du lait se faisait dans le local contaminé. Il eut alors l'idée de rechercher si, dans la clientèle des épiciers de Saint-Etienne, débitant ledit lait, il n'y avait point de cas déclarés. Il en constata quinze. Le lait soupçonné, envoyé au laboratoire de Bactériologie du docteur Roux, de Lyon, fut reconnu contenant le bacille Coli très virulent ».

Comme on le voit par ces quelques extraits, le compte rendu des travaux des Conseils d'Hygiène du département de la Loire présente un grand intérêt et nous ne pouvons mieux faire en en recommandant la lecture aux membres de notre Société.

La séance est terminée par le désir fortement exprimé par les membres présents, de voir se grouper un plus grand nombre de sociétaires dans nos réunions qui présentent un si grand intérêt pour tout le monde.

Section des Arts et Belles-Lettres. — Réunion du 23 novembre 1902. — Président : M. Félix Thiollier, vice-président ; Secrétaire : M. Biron, Secrétaire général.

A l'ouverture de la séance, M. Mulsant s'étant fait excuser pour cause de voyage, M. Thiollier Félix, vice-président, le remplace au fauteuil.

M. Lapourré, instituteur à Izieux, ayant été convoqué, reçoit des mains du Président la médaille de bronze et le diplôme de mérite qui lui ont été accordés, à titre d'encouragement, pour les travaux d'histoire qu'il avait présentés, dans la séance du 1er août 1901.

M. Félix Thiollier entretient ensuite les membres présents des documents qu'il prépare sur *l'Art et les artistes Foréziens*, et qu'il compte pouvoir remettre à la Société dans le courant du mois de janvier prochain. Il sera nécessaire pour la publication dans les *Annales* du texte et des gravures, de consacrer une somme semblable à celle qui a été employée les années précédentes, et c'est ce que demande la Section.

Après un échange de vues sur les travaux qui pouvaient être présentés à la Section, et d'intéressants détails donnés par M. Chapelle touchant le monument de la Chaise-Dieu et le nombre 13, la séance est levée à 6 heures 1/2.

Actes de l'Assemblée.

L'an mil neuf cent un et le cinq décembre, à 2 h. 1/2 du soir, la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire s'est réunie en Assemblée générale ordinaire, dans l'une des salles de la Chambre de Commerce de Saint-Etienne.

Onze membres sont présents.

La séance étant ouverte, M. Ginot, président, donne la parole à M. Biron, secrétaire général, pour lire le procès-verbal de l'Assemblée générale du 7 novembre 1901, lequel est adopté sans observation.

Correspondance. — Le Secrétaire général donne connaissance de la correspondance reçue depuis la dernière Assemblée. Chaque affaire est renvoyée à la section qu'elle concerne, sauf la suivante sur laquelle il est immédiatement statué.

Démission. — Acte est donné de la démission de membres de la Société, envoyée par M. Robert, propriétaire à Chavanay, et par M. Courbis, arbitre de commerce à Saint-Etienne.

Travaux des Sections. — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — M. Biron, secrétaire général, lit le procès-verbal de la réunion de la Section d'Agriculture et d'Horticulture (16 novembre 1901), lequel est adopté sans observation.

Sections de l'Industrie et des Sciences. — M. Biron, secrétaire général, lit le procès-verbal de la réunion des Sections de l'Industrie et des Sciences (14 novembre 1901), qui est adopté sans observation.

Section des Arts et Belles-Lettres. — M. Biron, secrétaire général, lit le procès-verbal de la réunion de la section des Arts et Belles-Lettres (23 novembre 1901), lequel est adopté sans observation.

Congrès International de défense contre la grêle et de l'hybridation de la vigne. — M. Ginot, président, ayant assisté aux séances du *Congrès International de défense contre la grêle* qui a eu lieu à Lyon en novembre dernier, en rend compte en ces termes :

« Tout d'abord, nous avons eu l'intention de vous donner un aperçu des nombreux et intéressants rapports qui ont été lus et discutés en séance du *Congrès de la défense contre la grêle*, mais nous avons pensé que pour le plus grand nombre de nos sociétaires ce résumé serait peu intéressant ; quant aux spécialistes, ils auront tout avantage à lire en entier tous ces rapports, ainsi que le compte rendu des séances qui, pendant trois jours, se sont succédé à l'Hôtel de Ville de Lyon, dans la splendide salle des fêtes, qui était insuffisante pour contenir les congressistes, savants ou praticiens, venus de toutes les parties de la France et de l'étranger.

« Au cours de ces intéressantes réunions, bien des controverses se sont élevées, car là, comme pour bien d'autres choses, les opinions diffèrent : les uns affirmant l'efficacité du tir contre la grêle, d'autres la niant.

« Pour nous, qui sans prévention avons attentivement suivi ce débat, nous avons pu constater, jusqu'à preuve du contraire, que la statistique des orages et des chutes de grêle donnait raison aux partisans du tir. Malheureusement, cette statistique est encore bien récente, elle a besoin par conséquent d'être confirmée par de nouveaux faits, par de nouvelles et nombreuses observations. Nous ne doutons pas que par leur patience, leur persévérance, nos savants arriveront à saisir

les secrets de la formation des glaces, que renferment ces fulgurants nuages, qui trop souvent viennent tourbillonner au-dessus de nos récoltes, et que parfois ils anéantissent en les mitraillant de leurs terribles glaçons ; alors, les praticiens, s'appuyant sur ces nouvelles données, pourront plus efficacement préconiser leurs meilleurs moyens de défense contre ce redoutable fléau.

« Pour étudier ces phénomènes, nos météorologistes ont besoin d'observatoires, d'instruments ; aussi, encore une fois, émettons-nous le vœu que de nouveaux observatoires soient installés sur les points stratégiques les plus avantageux, notamment au Pilat, comme notre Société l'a souvent réclamé.

« Dans notre région montagneuse, qui est assez rarement ravagée par la grêle, que devons-nous faire ? A notre avis, présentement rien, si ce n'est d'observer, d'étudier et d'attendre que d'autres régions plus exposées aux ravages de la grêle, moins accidentées, nous fassent la preuve de l'efficacité du tir, car en séance du Congrès il a été reconnu que les expériences isolées, incomplètement organisées, pourraient quelquefois faussement prouver le contraire de ce que l'on cherche et ainsi décourager les autres expérimentateurs mieux placés et mieux organisés.

« Mais si présentement nous n'avons rien à faire pour combattre la grêle par le tir, nous pouvons cependant efficacement modérer, paralyser les désastreux effets de ces orages, et cela par le reboisement de nos montagnes dénudées ; là, savants et praticiens sont d'accord pour reconnaître les effets bienfaisants de la forêt qui tamise les vents, atténue les violentes manifestations électriques, comme aussi elle régularise l'écoulement des eaux. Oui Messieurs, poursuivons avec une nouvelle ardeur cette œuvre de reboisement, qui est vraiment d'utilité publique.

« Nous ne croyons pas avoir à vous parler des canons et autres engins employés contre la grêle, car les nouvelles expériences et le zèle des expérimentateurs en feront bien vite ressortir les qualités et les défauts. Mais nous ne saurions trop approuver les mesures de prudence réclamées par le *Congrès*, telles que épreuve des canons et assurance des artilleurs.

« Oui, Messieurs, honneur aux organisateurs de ce Congrès et à tous ceux qui ont contribué à son succès. »

Le compte rendu officiel devant être plus tard publié, le Secrétaire général sera chargé d'en faire un résumé afin d'en donner connaissance aux sociétaires par la voie des *Annales*.

Admission de nouveaux membres. — Il est procédé au vote par scrutin secret pour l'admission comme membres de la Société de :

M. Bonny Stéphane, propriétaire et maire à Saint-Genis-Terrenoire, présenté par MM. Biron et Rossillol.

M. Bouché, propriétaire et maire de Rive-de-Gier, présenté par MM. Biron et Fillon.

M. Chaize J.-B., propriétaire et maire de Sainte-Croix, présenté par MM. Biron et Rossillol.

M. Couchoud Jean, viticulteur-cafetier à Salcigneux, commune de Cellieu, présenté par MM. Biron et Rossillol.

M. Fond Antoine, fermier à Grangeneuve, commune d'Izieux, présenté par MM. Bonjour, Otin fils, Rossillol et Croizier.

M. Girard J.-B., propriétaire et maire de Tartaras, présenté par MM. Otin fils et Rossillol.

M. Ogier Etienne-Marie, propriétaire à Granay, commune de Châteauneuf, présenté par MM. Couchoud, Fillon et Teyssier.

M. Remillieux Félix, viticulteur au Cognet, commune de Sainte-Croix, présenté par MM. Biron, Rossillol et Croizier.

Tous ces candidats sont admis à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire général,

J. Biron.

ART

ET

ARTISTES FORÉZIENS

(1901)

Bavardages artistiques ou agricoles.

I.

Depuis l'année dernière, les questions d'art occupent à Saint-Etienne une place inaccoutumée, et nos lecteurs auront lieu d'être étonnés de ne pas trouver dans ce recueil l'animation que l'on rencontre dans un autre milieu à propos des décorations de la nouvelle Préfecture. L'excuse est bien simple : voulant nous tenir à l'écart de toute polémique, il nous semble inutile de prendre parti pour l'un ou l'autre des candidats destinés à couvrir de peintures ou de sculptures le nouveau monument. Nous savons que M. Jean-Paul Laurens est chargé de deux panneaux importants : l'éminent artiste a fait un assez long séjour dans notre pays afin de l'étudier dans tous ses détails et l'on affirme que, d'après ses maquettes, nous avons lieu d'espérer une œuvre hors ligne. Bornons-nous à souhaiter que d'autres artistes de valeur s'acquittent également de leur tâche ; ne les jugeons pas d'avance, attendons d'avoir vu leur travail.

Nous ne répèterons pas de nouveau les clichés d'usage relatifs aux rôles respectifs des architectes, peintres et sculpteurs dans la décoration d'un monument : les derniers doivent-ils être soumis aux premiers, comme on le dit souvent ? Oui, si le premier est un homme de talent capable de comprendre son rôle ; non, si c'est le contraire, car la médio-

crité fait tache d'huile autour d'elle (1). Et en attendant un Michel-Ange, à la fois peintre, architecte et sculpteur, espérons que les efforts de tous aboutiront à un résultat qui provoquera l'enthousiasme unanime et ne fera *hurler* personne. A cause des raisons signalées plus haut, nous nous dispenserons d'analyser les œuvres de nos compatriotes (2) exposées aux divers salons ; indiquons seulement les noms suivants :

Bador ; Balouzet ; Barbier ; Barret ; Beauverie ; Berger ; Berthon ; Chapelon ; Collet ; Chomette ; Couturier ; Denis ; Delorme ; Ducaruge ; Dupré ; Frappa ; Greilsamer ; Hennequin ; Huvey ; Jacquier ; Japy, et ses amis : MM. Carette et Charreton qui, dans le courant de l'été, ont peint les sites des environs de Noirétable ; Jacquier ; Lalauze ; Morin ; Moulin ; Dumas ; Noirot ; Pélissier ; Picaud ; Pitiot ; Poinat ; Rey ; E. Thiollier ; Vasselon. Des peintures de MM. Beauverie et Barbier ont été exposées dans la grande salle de l'Hôtel de Ville de Saint-Etienne et les tableaux des sites foréziens de M. Japy ont été admirés à Paris, rue Caumartin. Dans une exposition de peinture et d'art photographique inaugurée dans la ville du Puy par M. Charles Dupuy, au printemps dernier, on a pu voir des œuvres nombreuses de nos concitoyens et plusieurs de ceux-ci ont été choisis comme membres du Jury de cette exposition très réussie à tous les points de vue.

Parmi les artistes récompensés, signalons :

M. Emile Noirot, décoré de la Légion d'honneur, le 12 janvier dernier, à l'occasion du passage de divers ministres à Saint-Etienne ; cette distinction a été généralement approuvée dans notre pays où l'on aime le talent et le

---

(1) Nous ne saurions trop conseiller à nos lecteurs qui s'intéressent à ces questions de lire un livre très instructif, écrit avec humour et intitulé : Opinion d'un artiste sur l'art, par Louis Janmot (Lyon, 1887, Vitte et Perrussel, éditeurs). Ils y trouveront beaucoup d'observations curieuses et d'anecdotes relatives à la question qui occupe Saint-Etienne et à ce qui se passe généralement ailleurs lorsqu'il s'agit de construire ou décorer un monument public.

(2) Nous nous sommes cru cependant obligé de donner plus loin quelques renseignements sur le peintre Noirot qui a reçu récemment une haute récompense, ignorant d'ailleurs s'il est question de lui confier des travaux à la Préfecture.

caractère de cet artiste. Sa peinture, difficile à analyser, est empreinte d'un caractère très personnel ; on la reconnaît facilement au milieu de beaucoup d'autres. Le motif est presque toujours bien choisi, l'exécution très large et en même temps habile, les arbres sont bien dessinés, les rochers admirablement construits, les eaux bien transparentes ou écumantes. Le peintre Français disait quelque temps avant sa mort : « On néglige de plus en plus le dessin des arbres, « prétendant que c'est *vieux jeu !* pour cette raison on finit « par tout négliger, et malgré l'enthousiasme de certains « snobs pour la peinture des impressionnistes, la vogue ne « durera guère, car le dessin manque presque toujours. « Parmi les peintres modernes, Emile Noirot est un des « rares qui soient capables de dessiner les arbres... ». Nous savons que le peintre Français n'est plus un oracle et que ses tableaux sont moins appréciés que jadis ; toutefois, sa célébrité était justifiée et son témoignage paraît d'autant plus flatteur pour Noirot que la peinture de ce dernier est très *moderne* et n'a aucun rapport avec celle du maître. Tandis que celui-ci faisait usage de pinceaux très fins et autres instruments luxueux, Noirot emploie les grosses brosses, le couteau à palette, même le manche de pinceau et ne s'appesantit pas sur les détails. La couleur de Français était sourde, celle de son élève est vibrante. Outre son talent comme peintre, M. Noirot est un dessinateur émérite ; il a collaboré à plusieurs livres d'art, a exécuté des eaux-fortes, etc. Bien que sa peinture ne ressemble à celle de personne, il a été influencé par Français, Corot, Rousseau, Constable, Ravier, Borel, etc. Les œuvres qu'il a exposées depuis une vingtaine d'années au Salon de la Société des artistes français, représentent des sites des bords de la Loire, des marines exécutées à Toulon, Dunkerque, Saint-Malo, des vues du Puy, de Monaco, du mont Saint-Michel, etc. Son effet de neige, tableau du salon de 1901, a obtenu un très grand succès. En ce moment il s'occupe de la décoration du château de Chenevoux.

M. Gérard, professeur de dessin à Saint-Etienne, a obtenu les palmes d'officier de l'Instruction Publique. Plusieurs Foréziens, élèves de l'école des Beaux-Arts de Paris, ont été médaillés et, parmi eux, M. Lamaizière, fils de l'architecte de la ville de Saint-Etienne. Si l'on doit regretter la mort de M. Chapelon, ancien architecte départemental qui comptait de nombreux amis en Forez, disons que son successeur,

M. Bernard, offre les plus sérieuses garanties, et les nombreuses récompenses qui lui ont été décernées dans divers concours ne font que confirmer la bonne opinion qu'ont de lui les personnes compétentes. Indiquons aussi les succès nombreux de M. Georges Dupré, graveur en médailles.

Deux ouvrages d'art et d'archéologie ont valu à leurs auteurs de hautes récompenses à l'Institut : Une première médaille a été accordée pour le livre intitulé : *Architecture romane dans l'ancien diocèse du Puy*. De leur côté, MM. Brassart et Déchelette ont obtenu une première mention pour leur étude relative aux peintures murales foréziennes.

Puisqu'en ce moment on s'agite beaucoup dans notre ville à propos d'inaugurations diverses, il ne nous paraît pas superflu d'insister sur la décoration de notre Chambre de Commerce, terminée depuis peu de temps et qui n'a été inaugurée par aucun ministre. Il y a là un bel ensemble, tout se tient et il est rare de voir chose pareille en province, notamment à Toulouse, où d'admirables peintures de maîtres sont entourées d'œuvres médiocres ou de figures sculptées disproportionnées; et ce triste voisinage est bien plus nuisible qu'on ne peut l'imaginer.

Nous n'ajouterons rien à ce qui a été dit au sujet de la décoration de l'Hôtel de Ville de Paris où certaines salles sont superbes ; ailleurs, on voit un mélange hybride de peintures de maîtres et de choses ratées complètement. Si l'on avait confié les mêmes salles à des peintres de second ordre doués de beaucoup de goût, sinon de génie, le résultat au point de vue décoratif eût été sans doute préférable. Souvent aussi un mobilier aux tons criards est un bien terrible voisinage pour les maîtres délicats. La *fleur* des tableaux de Corot disparaît dans les appartements de *bourgeois* ornés de rideaux trop rouges ; les bleus de Diaz paraissent ternes à côté de draperies trempées dans l'aniline, etc. Que nous réserve-t-on à Saint-Etienne ?

Par un heureux concours de circonstances, on a pu obtenir à Saint-Etienne un résultat qu'il était difficile d'espérer dans le début. La Chambre de Commerce s'était décidée à faire des sacrifices pour décorer son bâtiment, de façon à le rendre digne de l'importance de notre ville, et de riches boiseries avaient été sculptées sous la direction de M. Lamaizière ; mais on était dépourvu de peintures et de sculptures. Grâce aux démarches de gens dévoués, parmi lesquels il faut citer un

ancien ministre, d'autres personnages politiques éminents, etc., on obtint de l'Etat un groupe de marbre que l'on voit dans l'escalier principal : c'est l'œuvre de M. Hugues, sculpteur apprécié, dont on a pu admirer les statues à de nombreuses expositions. On a également obtenu le concours financier de l'Etat pour l'ornementation de la grande salle, ce qui permit de demander à M. Maignan, l'artiste connu dont nous n'avons pas à faire l'éloge, une série de compositions relatives aux industries principales du pays ; elles consistent en un plafond de 9 mètres sur 4 et en tapisseries, exécutées à la Manufacture Nationale des Gobelins, aux frais de l'Etat. Les cartons de ces tapisseries qu'on peut voir au Musée de Saint-Etienne, ont été payés par la Chambre de Commerce. Pour compléter la décoration de cette salle, on a demandé au célèbre sculpteur Guillaume, membre de l'Institut et directeur de l'Ecole de Rome, un buste en marbre de Marc Séguin et l'on s'est adressé à des peintres foréziens, MM. Beauverie et Noirot, pour garnir de paysages plusieurs petits panneaux.

Ces peintures représentent Saint-Etienne, Saint-Chamond, Montbrison, Firminy, Rive-de-Gier et Saint-Bonnet-le-Château. Sans abandonner leur personnalité, ces artistes ont pu s'entendre entre eux de façon à ne pas apporter de notes discordantes et nous devons souhaiter pareille entente chez ceux qui seront appelés à décorer la nouvelle Préfecture.

Dans une autre salle, on a réuni les bustes en marbre et les portraits à l'huile des principaux présidents de la Chambre de Commerce : l'ensemble de la décoration est luxueux, mais ces portraits n'ont pas tous une égale valeur.

Connaissant la généreuse hospitalité de MM. les Membres et du Secrétaire de la Chambre de Commerce, nous pouvons en conclure que les étrangers seront bien accueillis et qu'on leur facilitera le moyen de visiter cette superbe installation, l'une des rares curiosités artistiques de Saint-Etienne. Sans nous appesantir sur les questions budgétaires et sans vouloir faire de comparaisons, nous pouvons dire sans hésitation qu'à tous les points de vue, la *valeur* de la décoration que nous venons d'indiquer peut supporter d'être comparée à celle des diverses statues récemment inaugurées. Toutefois, nous ne voulons pas dire que ces dernières soient inférieures à celles que l'on voit sur la plupart des places publiques.

Deux acquisitions principales ont été faites pour notre musée : ce sont des peintures de MM. Cottet et Guiguet, artistes très connus, à qui l'Etat a acheté plusieurs tableaux.

Ils font l'un et l'autre partie de la Société nationale des Beaux-Arts, insuffisamment représentée chez nous, au dire de beaucoup de gens.

Une aquarelle exécutée en Forez a été achetée à M. Barbier qui fait partie de la Société des artistes français ; un curieux fusain représentant un vieux quartier de Saint-Etienne est également acquis. C'est l'œuvre de M. Beauderon, l'artiste regretté, ancien professeur de l'Ecole régionale de dessin.

II.

Une ferme dans la plaine du Forez.

Notre Société ayant décidé de faire imprimer à périodes fixes quelques pages illustrées, a été prise au dépourvu en ne recevant pas, ainsi qu'on l'a expliqué plus haut, ses communications habituelles.

Pour éviter une lacune, nous avons cru devoir répondre à l'invitation qui nous a été faite, espérant publier des articles plus sérieux à l'avenir. Aujourd'hui, nous voulons uniquement accompagner quelques gravures d'une prose écrite à la hâte, destinée uniquement à servir d'encadrement à cette illustration et pour laquelle nous demandons l'indulgence de nos lecteurs.

Ainsi que l'indique le titre de ce chapitre, nous nous bornerons à observer une parcelle de la plaine du Forez que nous connaissons plus spécialement. Sans être supérieure ni inférieure à la moyenne, elle renferme la plupart des particularités de cette région.

Disons cependant que les arbres séculaires que l'on rencontre dans les propriétés de Mme la marquise de Vivens, aux environs de Feurs, ont une très belle allure ; notons également les chênes que l'on peut voir aux environs de Saint-Galmier, dans les domaines de M. Rémy Thiollière, autour de Jourcey et à la Bodinière ; les ormeaux de Bigny ; les peupliers qui s'élèvent sur les bords de la *Mare* près de son embouchure ; les ombrages de Montrouge, Vaugirard, Saint-Clément, les Périchons, etc. On rencontrerait aussi des terrains plus mouvementés et des étangs plus vastes. Mais nous répétons que le pays qui nous occupe offre le caractère des autres régions de la plaine. Les sites que

nous reproduisons peuvent donc donner un aperçu de l'ensemble; et les artistes nombreux qui ont visité le pays en ont gardé le meilleur souvenir. Les fonds de montagnes sont à une bonne distance et occupent une place utile dans un tableau; leurs formes sont accentuées sans jamais devenir extravagantes; les arbres ont été peu élagués et leurs grandes branches protectrices s'étendent sur les rivières, les étangs ou les prairies. Ils prennent racine dans un terrain ondulé, de couleur claire et recouvert de végétations sauvages. Les colorations de l'automne et l'éclairage oblique du soleil accentuent le caractère du paysage.

Ce n'est pas dans ce recueil que nous devons critiquer les progrès envahissants de l'agriculture; disons cependant que petit à petit les plus beaux sites du Forez tendent à disparaître et les coupes de bois considérables exécutées sur les bords du Lignon enlèvent à cette célèbre rivière l'aspect qu'elle devait avoir lorsqu'elle était décrite par Honoré d'Urfé. Les prés existeront encore et leur surface sera même augmentée par suite de la création du canal de Forez, mais ces prés ne seront pas ombragés comme par le passé le long des rives de la sinueuse et limpide rivière à la couleur ambrée.

Autour de la ferme où nous sommes, les grands arbres qui se reflètent dans la rivière du Vizézy forment de superbes tableaux avec les saules et autres végétations grêles, dominés par des chênes, frênes ou peupliers.

Vers la fin de l'automne dernier, à l'apparition des premiers froids, l'effet était particulier et absolument séduisant. Les feuilles subsistaient encore, et la couleur de plusieurs d'entre elles ne s'était pas modifiée. Ainsi les saules gardaient encore leur vert délicat tandis que les peupliers s'étaient revêtus d'or et les chênes d'écarlate. Le givre qui les recouvrait d'un glacis argenté apportait une harmonie générale d'une finesse extraordinaire; vers le milieu de la journée le soleil apparaissait, dissipant les brumes et anéantissant la glace, mais pendant sa longue agonie, le givre formait des étincelles qui scintillaient de tous côtés et envoyaient au loin les couleurs de l'arc-en-ciel.

Tous les campagnards ont pu observer les différents aspects que présentent les toiles d'araignées plus ou moins humides et le rôle important qu'elles jouent dans un paysage d'hiver ; l'eau, la neige ou le givre s'y accrochent de mille manières, se bornant souvent à accentuer les formes, ce qui produit une note bien particulière dans les premiers

plans ; souvent elles plient sous le fardeau et se détachent des feuilles pour rester accrochées à des bouts de branches où elles jouent le rôle de *pendus* recouverts de vêtements clairs. Tout cela existait rarement en novembre dernier ; en revanche on voyait des *brillants* de la plus belle *eau* admirablement montés. Nous vous souhaitons, Mesdames, d'être aussi bien parées que ces buissons roses et ces genêts de velours vert ! Jamais *Lalique* et autres bijoutiers célèbres ne pourront vous fournir des joyaux aussi impeccables que ces paillettes de givre intelligemment éparpillées, formant un dessin léger en même temps que correct, et reflétant le soleil.

Tout était merveilleux, mais difficile à analyser ou à reproduire ; et nous regrettons que le procédé imparfait employé pour nos illustrations nous ait empêché de graver quelques-uns de ces effets afin de faire partager notre enthousiasme à nos lecteurs. Car il est impossible de représenter des paysages d'une idéale fluidité avec un grossier réseau métallique plus ou moins recouvert d'une encre épaisse et grasse.

C'était, disons-nous, difficile sinon impossible à peindre, bien que très artistique, puisque les artistes étaient vivement impressionnés. Saisissons cette occasion pour citer une phrase absurde émise par un Conférencier : « On ne peut appeler « beauté artistique que celle qui peut être traduite en art ; « le reste est de la beauté littéraire. » Mais il faudrait nous indiquer exactement la ligne de démarcation qui sépare ces deux beautés ! La littérature n'est-elle pas un art comme un autre et les mauvais écrivains ne sont-ils pas aussi nombreux que les mauvais peintres ? Si l'habileté est toujours utile, l'art vit surtout d'émotion et l'on n'est pas digne du nom d'artiste si l'on est incapable de transmettre ce sentiment... C'est pour cela, chers lecteurs, que nous comprenons notre infériorité ; car au lieu d'être émus, vous allez rire de notre enthousiasme pour les toiles d'araignées ; nous nous en consolerons facilement en pensant qu'à l'heure actuelle on se moque de tout le monde — même des Ministres, du chef de l'Etat et des artistes de la Comédie-Française.

Les aspects indiqués plus haut sont bien particuliers à la plaine du Forez, toujours couverte d'une brume légère. Cependant, nous ne voudrions pas être exclusif et l'on pourrait également rendre à nos montagnes l'hommage qui leur est dû ; Virgile les aurait aimées et décrites mieux que personne, car elles

ont beaucoup de rapports avec celles de la campagne romaine.

Il est évident que dans la plaine du Forez on est privé des grandes ombres qui descendent des montagnes lorsque le soleil s'abaisse. Elles sont remplacées par un voile de brume d'où émergent les sommets des arbres que l'on confondrait parfois avec les mâts d'un navire... Si l'on aperçoit dans la plaine des troupeaux de chèvres conduits par de vieilles femmes ou des enfants, il serait bien difficile de rencontrer une grotte pour s'y abriter et admirer de loin ces bêtes charmantes broutant le cytise en fleurs et les saules amers autour d'un rocher couvert de mousse (1). Sans trop regretter les beautés de la montagne, contentons-nous de ce que nous avons sous les yeux et examinons ce qu'il serait impossible de voir dans les pays escarpés.

Observons le soleil qui brille au milieu des joncs roux des étangs et ces mêmes joncs qui donnent une impression d'immensité lorsque la brume envahit les seconds plans. Sans avoir pour la chasse un enthousiasme exagéré, soyons impressionnés par ces nuées d'oiseaux aquatiques qui volent dans toutes les directions et animent la solitude. Examinons ces étangs en détail puisqu'on les considérait jadis, malgré leur innocuité, comme des ennemis à supprimer... On affirmait qu'après leur disparition le terrain deviendrait fertile et le pays absolument salubre. Bref, on offrait aux Foréziens le paradis en échange de leurs étangs. Mais on a constaté ailleurs que la fièvre paludéenne apparaissait au fur et à mesure de cette suppression, ce qui n'a rien d'étonnant; car il est difficile d'assainir complètement des terrains bas qui retiennent l'eau malgré tous les drainages imaginables. D'un autre côté, les fièvres paludéennes ont apparu dans une région nouvellement irriguée par le canal du Forez et dépourvue d'étangs; on pouvait s'y attendre, puisque les minces couches d'eau stagnante beaucoup plus que les couches d'eau profondes engendrent et réjouissent les microbes, c'est du moins ce que nous avons entendu dire, n'étant pas nous-même au courant des *mœurs* de ces personnages. Le véritable assainissement de la plaine consisterait donc à surveiller les prairies et à *irriguer* les étangs afin d'empêcher leur niveau de baisser; c'est un moyen adopté dans les marais pontins. On a

(1) Il est inutile de dire que le cytise en fleurs de la campagne italienne est remplacé chez nous par des genêts.

toujours remarqué que les plantes pourries qui encombrent les bords de certains étangs étaient l'unique cause de la contagion; ces herbes, assez rares dans nos terrains sablonneux disparaîtraient complètement si le moyen indiqué était adopté : le sera-t-il ? Nous sommes loin de le croire, car on ne considèrera jamais ces notes comme l'œuvre d'un agronome expérimenté et sérieux ; d'ailleurs les prés sont productifs et la fièvre est rarement terrible !

Nous avons signalé plus haut les brumes qui couvrent les prairies à l'arrivée du crépuscule ; autrefois elles étaient légères, on les comparait volontiers à de la mousseline ! L'étoffe diaphane est devenue un linceul de toile opaque depuis l'apparition des eaux du canal de la Loire. Ces brouillards disparaissent généralement à la lisière des bois, ce qui confirme les observations déjà faites relativement aux plantations d'arbres, considérées comme des causes d'assainissement.

En conséquence, nous souhaitons que des plantations de forêts soient entreprises en même temps que les nouvelles prairies, ce qui rendra la plaine plus belle en même temps que plus salubre.

Mais revenons aux étangs. La description qu'en a faite Victor Hugo ne s'applique guère à ceux de nos pays :

Comme dans les étangs assoupis sous les bois,
Dans plus d'une âme on voit deux choses à la fois :
Le ciel — qui teint les eaux à peine remuées
Avec tous ses rayons et toutes ses nuées.
Et la vase, — fond morne, affreux, sombre et dormant,
Où des reptiles noirs fourmillent vaguement.

V. Hugo. *(Les Rayons et les Ombres.)*

Si le ciel teint souvent les eaux de nos étangs, on ne peut dire que la vase y soit généralement noire, ni que l'âme des Foréziens soit de la même couleur. La couleur du fond des étangs et celle de leurs habitants est presque toujours d'un gris clair, même blanchâtre.

Les ouvrages relatifs à la construction des chaussées et à la pisciculture sont nombreux et connus ; et nous y renvoyons ceux de nos lecteurs que le sujet intéresse. Ajoutons cependant quelques explications personnelles :

La base d'une chaussée devant avoir comme épaisseur le triple de sa hauteur, on comprend que cette grande quantité

1. — Bords de ruisseau.

3. — Etang. Soleil levant.

4. — Chasse au marais.

5. — Etang. Effet de neige.

6. — Scène de pêche.

7. — Enlevage du poisson.

8. — Cour de ferme.

de terre rapportée soit très fertile ; aussi, malgré les conseils donnés dans les livres, on profite souvent de cette disposition pour planter des arbres qui atteignent de grandes proportions. Leurs racines traversent le terrain et permettent à l'étang de se vider ; en revanche, la ligne d'arbres est superbe et forme un admirable motif de peinture avec les joncs, l'eau des premiers plans et le soleil rutilant qui s'endort dans les fonds bleutés.

Le sol d'un étang doit être nivelé avec soin, et dans sa partie la plus basse on établit des fossés terminés par une bonde. C'est là que se réunit le poisson au moment de la pêche. On peut alors se rendre compte de l'abondance des *têtes* et de la grosseur des *corps*. On aperçoit d'abord les dos des *mères* et des *grand'mères* carpes au-dessus des autres, comme les dômes s'élèvent au-dessus des bâtisses d'une ville. Ces personnes vénérables, très lourdes et très âgées sont portées d'un étang à l'autre par deux hommes pénétrés de l'importance de leurs fonctions. Avant tout, il ne faut pas les endommager... Elles changent parfois de propriétaires, mais on leur conserve généralement le nom de ceux qui les ont connues pendant leur tendre enfance. Ainsi nous voyons depuis plusieurs années les mères ou grand'mères de M. Mme ou Mlle X. Y. ou Z. On les réservait autrefois pour les repas de noce des enfants du propriétaire. Aujourd'hui, on hésite à les détruire, ce qui est un grand tort au point de vue économique ; car chaque année une carpe qui dépasse le poids de 3 kilos absorbe une grande quantité de nourriture et affame ses petits enfants. Lorsqu'elle atteint 8 kilos l'effet est désastreux ; mais si l'on émet le désir de les faire baigner dans un vaste court-bouillon, les protestations des pêcheurs surgissent de tous côtés.

L'eau se vide peu à peu et, après les *mères*, on aperçoit les dos des carpes *marchandes*, dont le poids dépasse 1/2 kilog. Ce sont également des personnes respectables parmi lesquelles s'agitent des brochets qui montrent parfois leurs museaux pointus et dont le corps paraît se transformer en *vagues*.

L'eau baisse de plus en plus et permet de contempler les gros et petits *nourrains* qui conserveront encore l'existence pendant un an ou deux, jusqu'au moment où ils pourront être désignés sous le titre peu enviable de carpes marchandes. On voit ensuite les tanches, amies de la vase, et enfin la *feuille*, menu fretin d'un âge peu avancé. Le tout est pêché au moyen de filets carrés, ce qui provoque beaucoup d'agitation dans la populace. La boue est projetée au loin : Nous avons pu

contempler les vêtements clairs d'une dame venue à la pêche comme à une partie de plaisir ; en quelques instants, ils furent couverts d'une boue épaisse et la journée fut occupée à l'enlever et à faire sécher ces merveilles.

En peu de temps l'épaisseur de la vase augmente, on charge les derniers chars pour se diriger vers les *serves* qui sont des trous longs, profonds d'un à deux mètres et remplis d'eau courante. C'est là que l'on assemble chaque catégorie de poissons. Mais pour arriver à ce résultat, on verse préalablement le contenu des chars dans un grand drap aux bords relevés, entouré de *choisisseurs*. Ceux-ci, personnages graves et sérieux, remplissent leurs fonctions avec circonspection ; si l'un d'eux se permet de placer un *nourrain* dans la balle destinée aux carpes *marchandes* ou dans la corbeille des tanches, il est interpellé par ses voisins.

On tue les grenouilles pour les mettre en tas, les écorcher et les faire cuire immédiatement, et les balles remplies de poissons sont vidées plus ou moins brutalement dans les serves, sans égards pour les pauvres bêtes entassées dans la boue depuis longtemps.

Aussi plusieurs d'entre elles lèvent le *ventre en l'air*, ce qui prouve qu'elles sont mortes ou qu'elles ne valent guère mieux. Toutefois, il est rare qu'un *choisisseur* compatissant ne cherche pas à les ranimer et il y parvient souvent en leur ouvrant les ouïes, en les remuant doucement et en les plaçant alternativement dans l'eau ou sur les bords de la *serve*. Les jeunes brochets sont spécialement difficiles à conserver ; aussi prend-on la résolution de les mettre dans la friture sans retard, ce qui les empêche de manger les carpes à l'avenir et procure une certaine satisfaction à ceux qui les mangent eux-mêmes. Ce sont, en effet, des poissons très délicats, qui n'ont aucun rapport avec leurs aînés. On reproche à ces derniers le nombre et l'acuité de leurs arêtes qui nous empêchent ainsi que plusieurs d'entre vous, chers lecteurs, de trop les fréquenter lorsque nous sommes pressés de terminer un repas. Consolons-nous cependant en apprenant que les têtes couronnées consomment des brochets sans arêtes !

Un Forézien était invité à une table royale. La conversation languissait lorsqu'on servit un brochet monumental. Le Forézien voulant être aimable dit à la reine : « Votre Majesté nous montre une race d'animaux très rare et très particulière, car ce brochet n'a point d'arêtes... »

« Monsieur, répondit la reine, on voit bien que vous « habitez un pays où l'on consomme de trop jeunes brochets ; « ici, nous avons la patience d'attendre qu'ils aient perdu « leurs petites arêtes, ce qui nécessite un assez grand nombre « d'années. » Mais pour en arriver là, ils ont commis tellement de carpicides qu'ils restent à peu près seuls dans les étangs où ils cohabitaient avec les carpes ; leur éducation est donc fort dispendieuse ; ainsi, un vieux brochet a absorbé pendant sa vie une quantité de carpes ou de tanches qui représente un grand nombre de fois son propre poids. Pourquoi, direz-vous, conserver pareil destructeur ? Bismark donne la réponse : « Je suis, disait-il, le brochet qui remue les carpes, afin « de les empêcher de s'atrophier ». Il n'ajoutait pas : qui les dévore. Il paraît en effet que les carpes se portent beaucoup mieux lorsqu'elles ne s'endorment pas dans les délices de Capoue. Et rien en effet ne donne autant de rapidité aux mouvements que la poursuite d'un personnage qui a l'intention de vous tuer et ensuite de vous manger.

On verrait encore dans les traités spéciaux que la moralité est une excellente chose pour les brochets, de même que pour la plupart des êtres animés ; il est même salutaire de les séparer complètement de leur famille entière ; alors, ils n'ont plus de soucis et ne songent qu'à engraisser. On apprendrait également que ces goulus doivent toujours être nourris avec le plus grand soin, sans quoi ils se mangent entre eux lorsqu'ils sont privés de carpes ; et le dernier survivant se lamente, après avoir dévoré ses semblables ; il maigrit peu à peu et reste seul avec la peau sur les os. Un opulent propriétaire de notre connaissance, peu habitué à gaspiller son bien, avait placé dans un réservoir les plus beaux poissons de ses étangs avec l'intention de les pêcher au fur et à mesure de ses besoins. Mais chaque fois qu'il recevait un invité, il ne pouvait se décider à se séparer de ces animaux gigantesques. Cependant, un voisin ayant entendu parler du précieux réservoir, accepta un repas à la condition d'entamer ce trésor. Des cinquante habitants, il ne restait qu'un seul brochet dont la longueur avait augmenté de dix centimètres, mais le poids avait diminué des deux tiers. Ce qui prouve une fois de plus qu'une trop grande économie est souvent désastreuse.

Revenons vers les *serves* où tout le monde est réuni, car les braves pêcheurs ont terminé leur rude besogne. Ils allument de grands feux pour se sécher et la fumée jaunâtre

produite par les joncs s'harmonise avec le ton bleuté du brouillard.

On remarquera que le feu, et par conséquent la fumée, jouent un certain rôle dans les scènes de pêche ; il est indispensable en effet que les travailleurs aient le moyen de se chauffer de temps en temps, sans quoi ils ne pourraient résister au froid, les pêches de nos pays étant faites dans le courant de novembre. Après quelques heures de répit accordées au poisson pour se reposer et pour *dégorger*, le marchand vient s'emparer du butin ; il est souvent en retard ; on n'a qu'à l'attendre en maudissant son inexactitude, car les *serves* demandent une surveillance incessante afin de ne pas être dépeuplées par les loutres et certains bipèdes dangereux.

On entend enfin sonner les grelots ; le poisson est entassé dans des chars dont le fond est couvert de paille ; on fouette le cheval en se dirigeant le plus rapidement possible vers les réservoirs alimentés par des rivières. Plusieurs marchands habitent Saint-Galmier, où leur marchandise vit dans les eaux de la Coise jusqu'au jour où elle est entraînée loin de cet endroit pittoresque pour être revendue au détail. Chose curieuse, les étangs ne donnent guère plus de produit qu'à l'époque où ils ont été fondés. Des comptes de l'année 1400 indiquent que les seuls étangs du Roi, situés à la base du mont d'Isour, et appartenant au comte de Forez, lui rendaient quatre mille sept cent vingt-six livres et en outre deux mille cent quatre-vingt-deux pièces transportées et mises en réserve dans le petit étang de Chazey et dans le vivier clos du duc à Montbrison. Sans connaître aussi exactement le produit actuel des deux mêmes étangs, nous avons lieu de supposer qu'il est très inférieur, étant donnée la valeur actuelle de l'argent.

Plusieurs fois les propriétaires d'étangs ont eu l'intention de former un syndicat, afin de vendre eux-mêmes leurs produits en détail, ce qui augmenterait leurs revenus. Mais il faut que tout le monde vive, et les marchands de poissons comme le reste de l'humanité.

Les voitures parties, on ferme les *bondes* et les étangs se remplissent petit à petit. Souvent la neige s'accumule au sommet des joncs et forme en fondant de curieuses stalactites qui se mirent dans l'eau plus ou moins gelée. Le martin-pêcheur passe rapidement, les corbeaux et les hérons s'abattent sur les épaves.

Mésanges et roitelets se balancent sur les roseaux ; on les

regarde avec envie parce qu'ils sont joyeux et agiles, cependant il ne faudrait pas suivre à la lettre les conseils de Victor Hugo :

Soyez comme l'oiseau posé pour un instant
Sur des rameaux trop frêles,
Qui sent ployer la branche et qui chante pourtant,
Sachant qu'il a des ailes...

(Les Rayons et les Ombres).

Comme nous sommes complètement dépourvu de cet appareil, nous tomberions dans la boue grisâtre au lieu de nous envoler au ciel, si nous voulions imiter roitelets et mésanges.

Abandonnons définitivement les étangs et leurs poissons qui nous ont retenu trop longtemps, ce dont on voudra bien nous excuser à cause des raisons données plus haut.

Visitons les autres habitants de la ferme : voici un troupeau d'oies qui lèvent la tête avec une dignité magistrale. Elles valent bien mieux que leur réputation, causent agréablement, s'apprivoisent avec facilité, ont le regard franc ; le ton de leur conversation est très expressif, elles comprennent la plaisanterie et dédaignent les paons. Elles auraient donc le droit de se formaliser lorsqu'on les compare à d'autres êtres ! Nous préférons de beaucoup leur société à celle des dindons qui ont cependant le privilège d'être baptisés avec les noms des notables du pays ou des adversaires politiques du fermier ou du berger. Celui-ci daigne nous donner les raisons qui l'ont décidé à prendre cette résolution : « Voilà Monsieur X.., parce qu'il est bête, long et maigre ; cette autre est Madame Y.., qui est petite, grasse et parle toujours... » Passe le troupeau de porcs ; plusieurs ont également des noms particuliers ; cette truie aux formes accidentées, mère et nourrice d'une nombreuse famille, est surnommée Mademoiselle Z..., ce qui n'est guère justifié, attendu que l'honorable personne, absolument privée de famille, passe son temps très saintement et donne ses revenus aux pauvres. Quant aux porcs bien gras, prêts à être saignés, on leur donne le nom collectif de... ces messieurs...

Voici les moutons qui se dirigent en sautant vers une allée de grands chênes ; la couleur de plusieurs d'entre eux se confond avec celle du feuillage d'automne ; le berger se retourne et nous dit : Il pleuvra ce soir, les moutons dansent

trop! Actuellement, le ciel est pur et le soleil brillant. Le berger n'a cependant pas tort.

A gauche est un troupeau de vaches aux couleurs diverses; le célèbre peintre de Vuillefroy nous a dit souvent qu'il adorait la couleur des *bayardes* de nos pays. Il avait cent fois raison et nous préférons de beaucoup ces races variées aux pâles charolaises qui donnent beaucoup plus de produits, mais forment des taches blanches qui se détachent brutalement sur le vert cru des prairies. Et ces poules de toutes espèces qui entourent un beau coq doré dont la queue noire a des reflets verts, ne sont-elles pas préférables à ces personnes noires, lugubres, primées à divers concours parce qu'elles appartiennent aux races honorables de la Flèche ou de Houdan? Il est vrai que ces dernières font des œufs énormes et qu'elles engraissent facilement, mais on a déjà remarqué que nous ne sommes pas un agronome sérieux dont l'unique préoccupation consiste à faire engraisser tout ce qui l'entoure.

Avant de quitter la ferme, donnons un coup d'œil dans la cour où une population variée s'agite près d'un immense tas de fumier; sa couleur puissante contraste avec celle des bâtiments, des chars et des charrues dont les *gris* deviennent brillants. Le soleil disparaît, les dindons grimpent sur de pittoresques charpentes et dominent les poules. Dans une mare verdâtre barbotent canards et grenouilles à l'ombre des joncs, orties et chardons qui s'élèvent fièrement aux pieds des saules ravagés aux branches dégingandées. Au loin apparaissent les grands chênes; leur base est cachée par des buissons multicolores, où la terre de Sienne brûlée abonde, ce qui réchauffe la pâleur des brumes que couronnent le mont Isour et les autres montagnes du Forez dont le violet paraît intense à côté de la neige de Pierre-sur-Haute et des nuages d'or éclairés encore par le soleil qui vient de s'éteindre.

Au milieu de cette nature grandiose on est très étonné de voir un mesquin petit jardin où poussent de lamentables salades et quelques grosses fleurs rouges ou jaunes. Une pompe verte fournit l'eau d'arrosage et grince une partie du jour. Deux chiens bourrus et trois chats maigres se lèchent ou se disputent au milieu d'enfants débraillés qui se balancent sous un sureau surmonté de vases de toute espèce. Ce jardin est un lieu de délices pour celui qui le fréquente; à aucun prix il ne voudrait le détruire et ses yeux deviennent attendris lorsqu'il fait admirer les beautés de sa *plaisance*. Heureusement fagots, bois mort et gerbiers s'accumulent autour des *laitues* et empêchent de les voir de trop loin.

Notre visite à la ferme est terminée. Examinons encore les bords du Lignon et la population qui les habite;

Fileuse.

et dessinons, en passant, la tête d'une brave paysanne. Cette vieille personne, d'une essence supérieure, est bonne et

distinguée, même dans son langage très expressif. Nous retrouvons sur le même album quelques autres croquis représentant bergère, glaneuse, fileuse, nourrice et fille de ferme dans l'exercice de leurs fonctions.

Empruntons en outre trois croquis exécutés sur place par un ami, artiste de talent. Il était impossible de passer dans le pays de l'Astrée sans dire quelques mots de ses habitants.

Mais comme cet opuscule où nous avons voulu noter quelques impressions vraies et passagères est loin d'être un roman ou un poème, disons simplement que les bergères du Lignon ressemblent à celles de tous les autres pays et que, pour trouver des types à la taille élancée, nous avons dû faire un certain choix. Nous pensions un peu trop à l'Astrée, ce qui a fait exagérer peut-être l'allure svelte de ces figures. Disons encore que ces bergères filent, brodent, tricotent ou chantent, ce qui se voit ailleurs; tandis que vers les montagnes du soir, elles fabriquent des chapelets, occupation plus spéciale.

Quant aux jeunes bergers ou laboureurs, ils ont souvent la voix très juste et chantent des airs mélancoliques qui se rapprochent de ceux de la Bresse.

Nous regrettons d'être pris au dépourvu et de ne pouvoir indiquer plusieurs des chants que nous avons notés et qui tendent à disparaître depuis le jour éloigné où nous avons parcouru pour la première fois la plaine du Forez en compagnie de Victor Smith, ancien juge du Tribunal de Saint-Etienne, homme d'élite, artiste, érudit, littérateur de grand talent. Il avait fait une étude importante relative aux chants de nos pays et a légué ses manuscrits à M. Gaston Paris. Espérons que l'on se décidera à les publier.

Ce juge, doué de qualités rares, poussait la distraction jusqu'à ses dernières limites, ce qui lui attirait de curieuses aventures. Nous ne l'avons jamais vu plus embarrassé qu'au retour d'un enterrement. Il avait endossé son costume de juge pour accompagner un de ses collègues et il n'avait pas pensé à apporter un habit de rechange ni à louer une voiture, de sorte qu'il traversa toute la ville, accompagné d'innombrables curieux.

Transcrire les paroles des chansons que nous avons retenues nous entraînerait trop loin; elles sont presque toujours relatives aux travaux des champs ; l'on y rencontre des expressions très énergiques et en même temps quelques

mots scabreux lorsque le sujet devient tendre, ce qui nous permet de nous arrêter là.

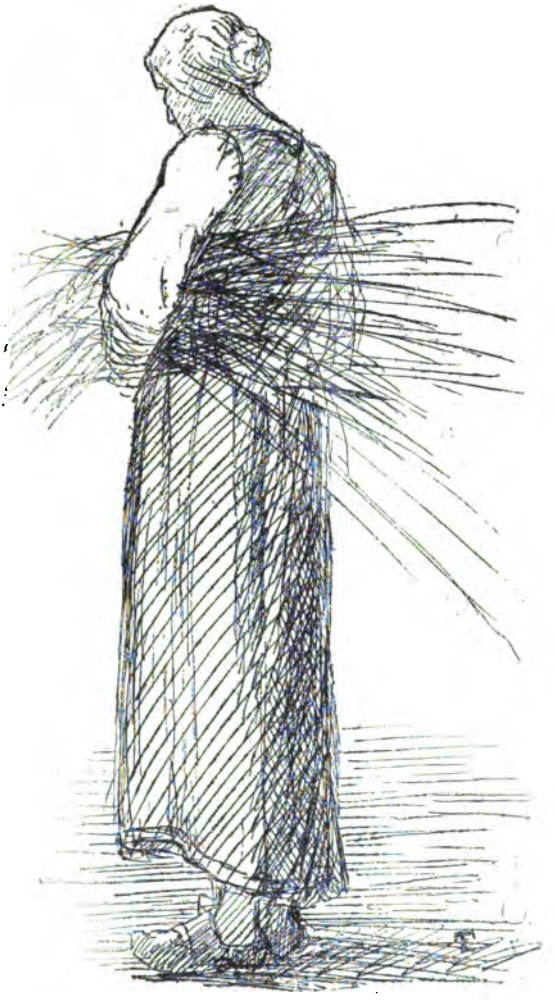

Glaneuse.

Quelle est cette fumée bleue qui s'élève au-dessus des bois ? Elle indique, nous dit-on, la cabane d'une bande

d'Italiens à l'aspect héroïque. Ils sont venus couper du bois, dorment sur des feuilles sèches et se nourrissent de fouines, putois, renards, lapins et autres bêtes de ce genre.

Mais voici un personnage important! Son pantalon bouffant émerge de hautes bottes; il est armé d'un fusil perfectionné et d'un revolver et raconte en langage châtié les détails du crime de Sainte-Agathe-la-Bouteresse ! C'est un garde moderne, type qui diffère absolument de celui que nous avons connu jadis. Ce dernier avait un ton beaucoup moins tragique et des expressions bien plus pittoresques pour tout raconter, même les crimes. Malheureusement, il nous est impossible de transcrire sa conversation d'une façon absolue; car elle était émaillée de mots qu'il est indispensable de supprimer mais qui ajoutaient beaucoup de sel.

Cet homme appartenait à une espèce assez commune il y a 30 ans, avant les progrès de la civilisation, l'instruction obligatoire, etc., et aussi l'invasion de paysans bourbonnais. Cette race polie, bonne, douce et en même temps narquoise et moqueuse, n'avait aucun rapport avec celle des montagnards d'une nature beaucoup plus rude, mais où l'on rencontre fréquemment des amis très sincères et très dévoués.

Ce vieux garde avait été valet de ferme, ensuite braconnier endurci. Il s'était décidé à changer de vocation dans ses vieux jours et avait toutes les qualités de l'emploi sans cependant aspirer à la perfection ; il n'était pas sans analogie avec le célèbre paysan de Balzac, quoique beaucoup moins *noir*. Nous avons dit qu'il ne fallait pas être collet monté pour apprécier sa conversation, mais on pouvait suivre sans crainte ses conseils cynégétiques, presque toujours précieux.

Il était loin de mépriser la vertu; cependant, il admirait l'adresse au-dessus de tout et aurait pardonné bien des méfaits à un chasseur capable de faire plusieurs coups doubles sur les bécassines. Son petit œil clignotant éclatait au contraire de malice lorsqu'un *bourgeois* n'abattait pas un lièvre à moins de 40 mètres, et il exprimait son indignation avec de telles épithètes que le pauvre maladroit était forcé de lui tourner le dos. Il était avare d'un coup de fusil et méprisait le gibier à plume, *gaspillateur* de poudre.

Cependant nous avons signalé son goût pour les coups doubles et il était particulièrement indulgent lorsqu'on abattait plusieurs canards à la fois. Le lièvre le préoccupait d'une façon toute spéciale ; et lorsqu'il s'agissait de chasser ce *bestiau*, ses conseils devenaient parfois des ordres.

Par un terrible temps de pluie, un notaire, chasseur préten-

Mère.

tieux, voulait s'abriter dans un bois : « Vous n'irez pas là, dit-il, « il faut chercher *la lièvre* sur le bord de l'étang, car c'est

Grand'mère.

« un *bestiau* qui craint pas d'être assis dans l'eau, mais pour

« ce qui lui mouille le cou, ça ne lui plaît pas du tout ». Le notaire ne voulut pas suivre ce conseil et se dirigea vers le bois pendant qu'un autre personnage massacrait ces *bestiaux* (lièvres) en compagnie du garde. En rentrant dans la ferme, le tabellion fut invectivé comme suit : « Monsieur, on n'oserait jamais dire à un notaire qu'il est imbécile parce qu'il ne le croirait pas, et ça ne se dit jamais ! mais si vous n'étiez pas notaire, je vous le dirais bien... »

Si les tabellions lui imposaient le respect, il n'en était pas de même des avocats : « Ces gens qui s'habillent en « femmes, disait-il, parce qu'ils parlent toujours pour « dire des choses qu'on ne comprend jamais ». Cependant, Me X..., ancien bâtonnier, homme parfait et par conséquent *pas fier*, avait absolument fait sa conquête, d'autant plus qu'il avait tué un lièvre à 80 mètres avec un fusil à baguette... Après ce beau fait d'armes, il reçut le compliment d'usage suivi de celui-ci : « Monsieur, vous êtes bien gentil, mais pourquoi avez-vous volé l'argent de votre patron ! — Comment donc ? — Ça me fait bien de la peine de vous le répéter, mais c'est bien sûr que vous l'avez volé, puisque l'autre jour à Montbrison, pendant l'histoire que vous avez racontée, vous n'avez dit qu'un seul mensonge, et lorsqu'on prend un avocat c'est pour qu'il en dise beaucoup. Votre compère en a dit au moins 40 ». Le bâtonnier prit bien la chose et répondit : « Cela n'a rien d'étonnant puisque je plaidais gratis. — Alors je comprends, ça ne valait pas la peine de vous faire payer un franc pour celui que vous avez dit, tandis qu'on a dû payer l'autre au moins 40 francs, c'est-à-dire 20 sous par mensonge. »

Il préférait les artistes à tout le monde, même à M. le maire. Il aimait leur caractère sans admirer leurs œuvres, toujours inférieures à la nature, disait-il ; il se permettait de leur donner des conseils, et voyant un peintre célèbre qui usait largement du couteau à palette, il lui dit en considérant alternativement toile et palette : « Est-ce avec ça que vous faites ceci ou avec ceci que vous faites ça ? »

Sans être féroce, il comprenait parfaitement la manière d'agir d'un personnage dont le peintre Français avait failli être victime et qui voulait lui faire un mauvais parti parce qu'il était furieux de voir un homme aussi robuste, assez fort pour travailler, perdre tout son temps à faire des choses inutiles. Il pensait comme le curé cité par Janmot que « le « caractère principal d'une église était la propreté et qu'on

« avait tort de salir les murs blancs en y mettant de la couleur « et d'enlever le jour des ouvertures avec des vitraux ».

Par exemple, il s'extasiait en entendant le peintre D... imiter parfaitement les jappements d'un chien et le désignait sous le nom du *Monsieur qui a un chien dans la bouche.* En parlant du peintre de P... qui préparait ses toiles au bitume, il disait : « Je ne sais pas pourquoi on trouve ça *bon* ; « c'est probablement parce qu'on commence à le sucrer avec « de la mélasse. »

Fermière.

Un chasseur peu expérimenté avait tué une poule ordinaire sur le bord d'une rivière, la prenant pour une poule d'eau. Le garde lui dit : « Vous avez bien raison de l'appeler comme « ça parce qu'elle était vers la rivière, mais vous feriez bien « de m'en faire cadeau, sans quoi on se moquerait de vous ; « ensuite, comme vous ne voulez voler personne, vous me « donnerez 40 sous pour le fermier. »

Quand soufflait le vent du sud, il ne quittait pas les bas-fonds où les lièvres se réfugient toujours. Il prétendait au

contraire que le vent du nord faisait rire *ce bestiau*, et il le cherchait dans les hautes terres où il l'apercevait de loin : « Allez-y avec précaution, mais sans avoir l'air d'y faire « attention, et remarquez ce qu'il fera quand vous appro- « cherez ; il ira en se *baississant*, mais si vous vous éloignez, « il ira en *s'haussissant ;* car c'est une bête qui *s'haussisse* « et se *baississe.* » Quand arrivait une température modérée à la fin du mois de janvier, il partait avec enthousiasme à la chasse au lièvre : Nous réussirons, disait-il, parce que les grands *courriers* de la montagne descendent dans la plaine pour se marier ; ça les rend *bêtes* et ils se laisseront tuer. Il était superstitieux et respectait les sorciers. Rien ne l'aurait décidé à partir pour la chasse s'il avait rencontré au moment de son départ un curé, une femme ou un héron. « Tout cela porte malheur », disait-il. Et cependant il adorait son curé, pour des raisons multiples et surtout parce qu'il était *adroit* pour dire sa messe, tandis qu'il fallait au curé voisin une demi-heure de plus.

Il indiquait avec de longs détails ses merveilleux procédés pour enlever les sorts. Relativement à ce sujet unique on aurait pu écrire sous sa dictée de nombreuses pages et former un manuel spécial. Il est regrettable à certains points de vue que nous ne puissions pas étudier cette grave question ; effleurons-la simplement et citons avec prudence un fait dont pourraient témoigner plusieurs personnes et dont on trouverait à la rigueur des traces aux archives d'une justice de paix.

Donc, ce garde reçut un jour la visite d'un paysan victime d'un sort; il était persuadé qu'une *chaise* restait accrochée à sa personne et qu'il ne pouvait s'en débarrasser; l'une de ses parentes était affligée d'une infirmité analogue. Sans donner une consultation positive, car il ne voulait jamais se compromettre, notre homme raconta qu'un sorcier d'Auvergne avait un excellent moyen pour débarrasser les gens de pareilles infirmités : il consistait à enfoncer la lame d'un canif dans le *dos* d'une chanteuse d'église, pendant l'*élévation*. On suivit scrupuleusement le conseil, et l'histoire se termina par des cris affreux et une comparution devant le juge de paix.

Lorsqu'il avait mal aux dents, il se coupait l'ongle de l'orteil gauche à minuit, entre le premier lundi et le premier mardi de la nouvelle lune, et ajoutait : « Je ne donnerai jamais ce remède aux femmes, car elles ne sont pas assez

sérieuses pour le faire convenablement ». Nous protestions et alors il ajoutait : « Oh ! non, les femmes sont toutes couvées par

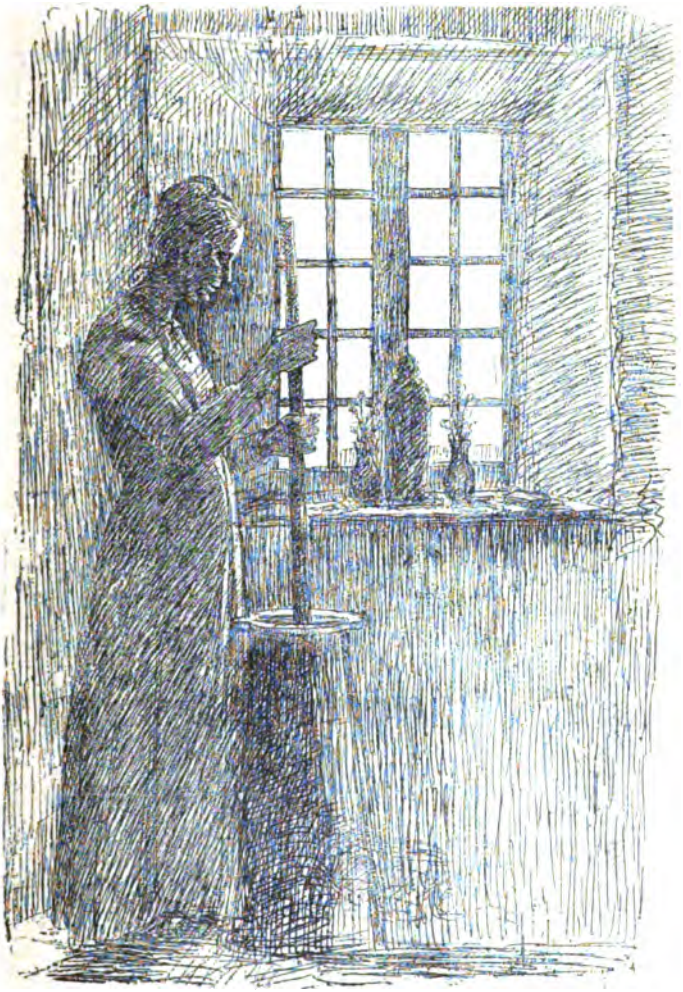

Battage du beurre.

la même poule » ! Enfin il avait un talent particulier pour poser les lacets, prendre les fouines, tuer les lièvres au gîte

avec un coup de bâton ; nous l'avons surtout connu comme *choisisseur de poissons* et c'est sous ses ordres qu'on mettait dans chaque étang la quantité et qualité de carpes destinées à être pêchées l'année suivante.....

Mais il est temps de nous arrêter, car notre bavardage occupe largement la place qui nous était offerte. Nous

Vieille paysanne.

aurions encore bien des choses à ajouter pour décrire en détail notre plaine et ses habitants, mais nous ne voulons pas abuser de la patience de nos lecteurs que nous avons déjà mise à l'épreuve. Ce bavardage n'a d'ailleurs aucun autre mérite que celui d'indiquer des choses réelles quoique sans

9. — Cour de ferme.

10. — Scène de pêche d'étang.

11. — Choisisseurs de poissons.

12. — Troupeau dans un pré.

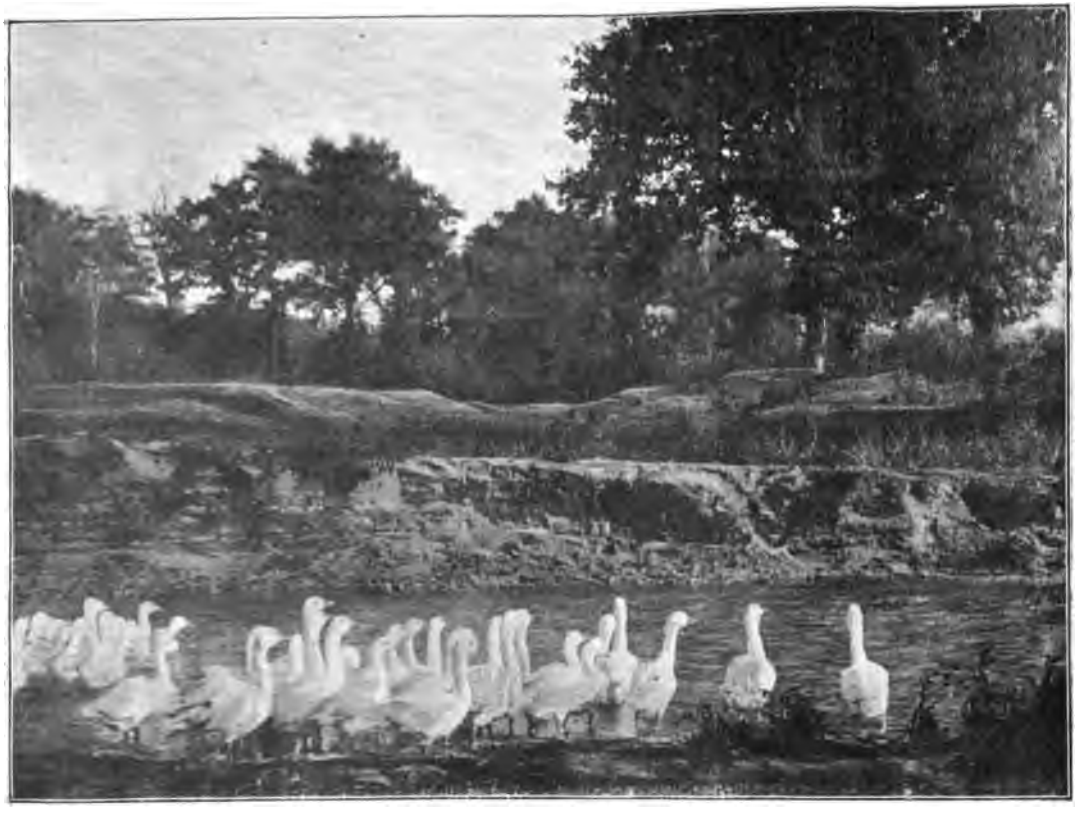

13. — Bords du Vizézy.

14. — Départ de troupeau.

15. — Rentrée à la ferme.

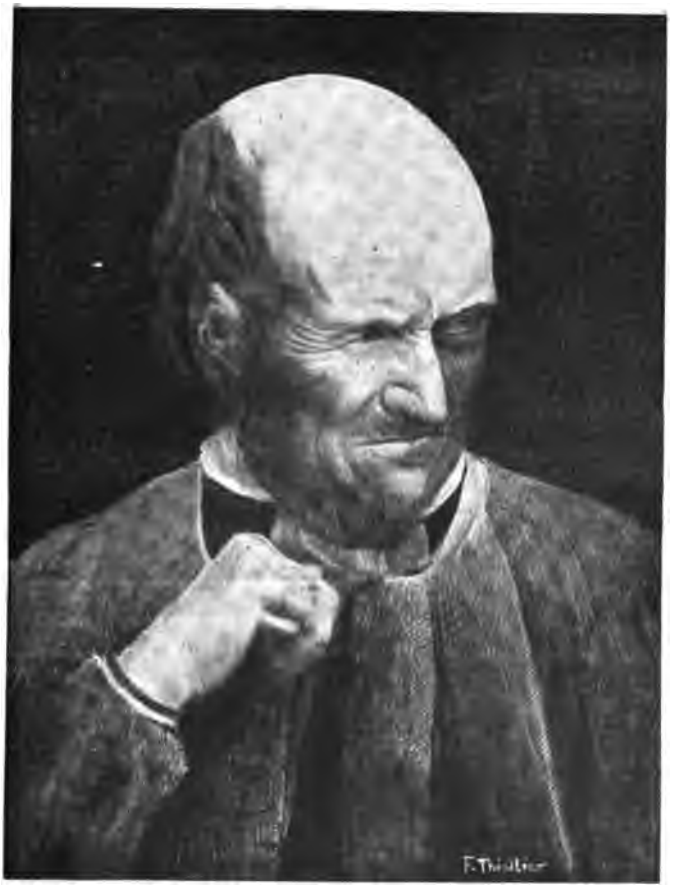

16. — Type de paysan.

importance ; et si les archéologues du XXIe siècle rencontrent cet opuscule, ils ne manqueront pas de ridiculiser son auteur, car ces messieurs n'admettent guère les travaux de ce genre ! Ce n'est pas sérieux ni scientifique ! Aujourd'hui bornons-nous à espérer que nos illustrations serviront de passe-port à cette prose. C'est le cas de dire ou jamais que la sauce fait passer le poisson ; abandonnons enfin le brouillard argenté pour venir retrouver la fumée noire de Saint-Etienne.

X.

ERRATUM. — Au titre de la 7e gravure, le mot *enlevage* doit être souligné et remplacé par *enlèvement*.

LA TUBERCULOSE

Instructions pour les familles.

La *tuberculose,* plus connue dans une de ses manifestations sous le nom de phtisie pulmonaire, est, de toutes les maladies, celle qui fait le plus de victimes, puisqu'elle cause environ 1/6 des décès dans les villes.

Elle peut se guérir souvent, mais elle se transmet assez facilement par les crachats desséchés et réduits en une poussière fine, qui contient le bacille spécifique de Koch et que les individus sains respirent.

Donc, pour empêcher toute transmission de la maladie, les crachats des phtisiques doivent être détruits avant qu'ils aient pu se dessécher.

Comme il est généralement difficile d'affirmer qu'un malade, au début, est ou n'est pas tuberculeux, tout individu qui crache ou qui tousse depuis quelque temps, doit s'astreindre aux mêmes précautions qu'un phtisique, d'autant mieux que presque toutes les maladies où l'on crache peuvent se transmettre par l'expectoration desséchée.

En conséquence il faut :

1° Eviter absolument de cracher sur le sol ou les planchers dans les habitations privées, maisons, usines, ateliers, magasins, comme dans les lieux publics, voitures, vagons, hôtels, théâtres, écoles, gares de chemin de fer, cafés, etc...

2° Cracher exclusivement dans les crachoirs en porcelaine ou en verre contenant un peu de liquide antiseptique (1) ou même un peu d'eau seulement et non des matières pulvérulentes. Il est bon que ces crachoirs soient tenus à la main ou fixés à une certaine hauteur au-dessus du sol, pour que les malades ne soient pas exposés à cracher à côté.

---

(1) La solution antiseptique est préparée en mettant dans un litre d'eau, 50 grammes de sulfate de cuivre, ou bien 50 grammes de chlorure de chaux, ou encore 200 grammes de chaux vive (lentement mouillée au préalable).

3° Vider chaque jour ces crachoirs dans le feu, après avoir s'il est nécessaire, mélangé leur contenu avec une matière pulvérulente combustible, telle que la sciure de bois ou le son, puis les nettoyer avec de l'eau bouillante ou un liquide antiseptique (1).

4° Si, à défaut de crachoirs, l'expectoration s'est faite dans un mouchoir ou dans un linge, désinfecter ce linge avant la dessiccation des crachats, par l'immersion prolongée dans une solution antiseptique (1) ou par l'ébullition dans l'eau.

5° Malgré les précautions prises, les murs et le sol des appartements ou des lieux publics peuvent être souillés ; pour éviter de soulever les poussières nocives, le balayage à sec des planchers doit être supprimé partout et remplacé par le lavage humide, avec un linge plus ou moins mouillé suivant la nature du sol ou du plancher.

6° Eviter de coucher dans le lit d'un tuberculeux, habiter sa chambre le moins possible ; ne pas se servir des objets qu'il a pu contaminer par l'usage, avant de les avoir désinfectés par l'ébullition, l'étuve, les vapeurs soufrées, etc...

7° Après le décès d'un phtisique, les locaux qu'il a occupés doivent être minutieusement désinfectés, largement et longtemps aérés, les tapisseries changées et les murs reblanchis. Il serait sans doute préférable d'avoir des appartements, ou du moins des alcôves, sobres de rideaux et tentures, non tapissées, et des murs peints à l'huile que l'on peut facilement laver avec un liquide antiseptique.

8° Avant d'entrer dans un local, tout nouveau locataire, quel que soit son prédécesseur, doit s'assurer que les planchers ont été nettoyés à la potasse ou à la soude, les murs blanchis à la chaux mélangée d'antiseptiques, les cabinets désinfectés et mis dans le plus grand état de propreté.

9° La tuberculose, pouvant aussi être transmise, quoique plus rarement, par le lait ou même exceptionnellement par la viande provenant d'animaux tuberculeux, il est indispensable de ne consommer que du lait préalablement bouilli ou stérilisé et de la viande portant l'estampille des abattoirs surveillés.

10° Une mère tuberculeuse ne doit pas nourrir son enfant, mais l'envoyer de préférence à une nourrice qui habite la campagne, où il trouvera un lait meilleur et un air plus sain.

Les sujets les plus particulièrement prédisposés à contracter la tuberculose sont :

Les personnes nées de parents tuberculeux, quoiqu'elles ne soient pas fatalement condamnées à la contracter.

Celles qui sont débilitées par les privations, les excès, et surtout par l'abus des boissons alcooliques ; enfin les malades et les convalescents.

Instructions pour les établissements scolaires ou dépendant des administrations municipales ou préfectorales.

(sous forme de règlement exécutoire).

1° Tout individu, élève ou maître, atteint de tuberculose ouverte et constatée par un médecin, sera éloigné de l'école jusqu'à sa guérison.

2° Faire apposer dans les établissements des écriteaux bien en vue portant : « Défense absolue de cracher par terre et de balayer à sec » et tenir la main à l'exécution de cette prescription.

3° Installer des crachoirs assez nombreux, placés à une certaine hauteur et contenant un peu de solution phénique à 25 pour 1.000.

Instructions pour les casernes et hôpitaux.

Les médecins militaires ayant reçu des instructions spéciales et les hôpitaux mettant généralement en pratique les prescriptions ci-dessus indiquées, il n'y a pas lieu de formuler des conseils à l'usage de ces établissements.

CATALOGUE DES PUBLICATIONS

REÇUES PAR LA

BIBLIOTHÈQUE DE LA SOCIÉTÉ

Pendant l'année 1901.

Publications adressées par l'Etat.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Bulletin. — Documents officiels, Statistique, Rapports, Comptes rendus de missions en France et à l'Etranger. — 20e année, 1901, nos 1 à 4.

Feuille d'informations, année 1901.

Ornis. — Bulletin du Comité ornithologique international, tome XI, nos 1, 2 et 3, 1900-1901.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

Comité des travaux historiques et scientifiques.

Bulletin archéologique du Comité, année 1900, 3e livraison ; année 1901, 1re et 2e livraisons.

Bulletin historique et philologique, année 1900, nos 1 à 4, année 1901, 1 et 2.

Comptes rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des Sciences, tomes 128 et 129, et table générale des Comptes rendus du 5 janvier 1881 au 30 décembre 1895.

Bulletin des travaux historiques et scientifiques, année 1900.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques. — Congrès tenu à Nancy en 1900, 2 vol.

Bibliographie des travaux historiques et archéologiques, tome III, 4e livraison, 1901.

Annales du musée Guimet.

Revue de l'Histoire des religions, tome XLIII, nos 1, 2 et 3; XLIV, nos 1, 2 et 3.

Bibliothèque d'Etudes, tomes 9e, 10e et 13e.

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DES COLONIES

Bulletin officiel de la propriété industrielle et commerciale, année 1901.

Publications adressées par les Sociétés correspondantes.

Aix. — Séances publiques de l'Académie, 1899-1900-1901.

Amiens. — Bulletin mensuel de la Société Linnéenne du Nord de la France, années 1900-1901.

Arras. — Mémoires de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts, tome XXXII.

Aurillac. — Revue de la Haute-Auvergne, 1900, 1 fascicule, 1901, 3 fascicules.

Autun. — Mémoires de la Société Eduenne, tome XXVIII, 1900.

Avignon. — Bulletin de la Société d'Agriculture et d'Horticulture de Vaucluse, année 1901.

Beaune. — Bulletins de la Société Vigneronne de l'arrondissement de Beaune, 1901.

Besançon. — Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs, 1900.

Besançon. — Société forestière de Franche-Comté et de Belfort, décembre 1900, et l'année 1901.

Béziers. — Bulletin de la Société d'étude des Sciences naturelles de Béziers, XXIIe vol., année 1899.

Béziers. — Bulletin de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire de Béziers, vol. XXVIII, XXIX et XXX.

Bordeaux. — Actes de l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts, 60e, 61e années, 1898, 1899.

Bourg. — Annales de la Société d'Emulation et d'Agriculture de l'Ain, année 1901.

Bourges. — Bulletin de la Société d'Agriculture du département du Cher, 1901.

Caen. — Mémoires de l'Académie nationale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, 1900, 1 vol.

Caen. — Bulletin de la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen, année 1901.

Chalons-sur-Marne. — Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne, années 1899-1900, tome III.

Clermont-Ferrand. — Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, année 1901.

Clermont-Ferrand. — Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand. — Les muscinées d'Auvergne, 1899.

Compiègne (Seine-et-Oise). — Société d'Agriculture de l'arrondissement de Compiègne. — L'Agronome praticien, année 1901.

Dijon. — Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, années 1899-1900.

Feurs (Loire). — Syndicat des Agriculteurs de France du département de la Loire. Bulletins mensuels, 1901.

Grenoble. — Bulletin du Sud-Est, année 1901.

Grenoble. — Bulletin de la Société de statistique des Sciences naturelles et des Arts industriels, 4e série, tome V, 1900.

Le Puy. — Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce du Puy, nos 1 à 9.

LIMOGES (Haute-Vienne). — Société Archéologique et Historique du Limousin, tome XLIX, 2e livraison.

LIMOGES. — Société d'Horticulture de Limoges. Bulletins mensuels, 1901.

LIMOGES. — Société d'Horticulture et d'Arboriculture. Bulletins, 1901.

LISIEUX. — Bulletin de la Société d'Horticulture et de Botanique du centre de la Normandie, 1900.

LUXEMBOURG. — Publication de l'Institut Grand-Ducal de Luxembourg, tome XXVI, 1901.

LYON. — Lyon horticole, 1901.

LYON. — L'Horticulture nouvelle, 1901.

LYON. — Bulletin historique du diocèse de Lyon, 1901.

MACON. — Annales de l'Académie de Mâcon ; Société des Arts, Sciences, Belles-Lettres et Agriculture de Saône-et-Loire. Troisième série, tome IV, 1899.

MANTES. — Bulletin mensuel de la Société Agricole et Horticole, nos 248, 250.

MARSEILLE. — Revue Horticole, 1901.

MARSEILLE. — Répertoire des travaux de la Société de Statistique de Marseille, années 1900-1901.

MEAUX (Seine-et-Marne). — Syndicat agricole de l'arrondissement de Meaux. Bulletins mensuels, 1901.

MENDE. — Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts du département de la Lozère. Bulletins mensuels, janvier à décembre 1901.

METZ. — Mémoires de l'Académie de Metz, 1898-1899.

MONTAUBAN. — Recueil de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Tarn-et-Garonne, année 1900.

MONTBRISON (Loire). — Société Archéologique de la *Diana*. Publication trimestrielle, tome XI, n° 8 de 1900 ; 1, 2, 3, 4, de 1901.

MONTPELLIER. — Mémoires de la Section des Sciences et des Lettres, 2 vol., tome III n° 1, tome IV n° 1.

Cartulaire des abbayes d'Aniane et de Gellone, 1900.

MONTPELLIER. — Mémoires de la Société Archéologique de Montpellier, tome II, 2e fascicule.

MOULINS. — Société d'Emulation des Beaux-Arts du Bourbonnais. Bulletin-Revue, 8e année, 1900.

MOULINS. — L'Echange, Revue Linnéenne, Bulletins de mars et décembre 1901.

NANCY (Meurthe-et-Moselle). — Académie Stanislas; Mémoires, 5e série, tome XVIII, 1901.

NANTES. — Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure. Annales 1900.

NEUCHATEL. — Bulletin de la Société Neuchâteloise de géographie, 1901.

NEVERS (Nièvre). — Société départementale d'Agriculture de la Nièvre. — Bulletins trimestriels, 1901.

NEVERS. — Bulletin du Syndicat des éleveurs de la race Charmoise, année 1901.

NIORT. — Bulletin de la Société Botanique des Deux-Sèvres, 1900.

NOGENT. — Bulletin de la Société d'Apiculture de l'Aube, année 1901.

ORLÉANS. — Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, 1er semestre 1901.

PARIS. — Association philotechnique. Bulletins mensuels, année 1901 et Annuaire.

PARIS. — Société nationale d'Agriculture de France. Comptes rendus mensuels, 1901.

PARIS. — Société des Agriculteurs de France. Bulletins bi-mensuels, 1901.

PARIS. — Romania, tome XXX, nos 117 à 120.

PARIS. — Bulletin de l'Alliance Française, 1901.

PARIS. — Association Française pour l'avancement des Sciences; L'Intermédiaire de l'Afas, année 1901.

PARIS. — Journal de la Société nationale d'Horticulture de France, année 1901.

PARIS. — Chronique horticole, janvier à août 1901.

PAU. — Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau, 1898-1899, tome 28, 1re et 2e livraisons.

PERPIGNAN. — Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales, 42e volume.

POITIERS. — Bulletin de la Société Académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts, nos 340 à 342, années 1900-1901.

REIMS. — Bulletin de la Société industrielle de Reims, nos 88, 89.

ROCHECHOUART. — Bulletin de la Société des Amis des Sciences et des Arts, 1901.

ROCHEFORT. — Bulletin de la Société de Géographie de Rochefort, année 1901, nos 1, 2 et 3.

ROCHELLE (LA). — Société des Sciences naturelles de la Charente-Inférieure. Annales, 1900.

RODEZ. — Bulletin de la Société centrale d'Agriculture de l'Aveyron, 1900.

RODEZ. — Procès-verbaux des séances de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, du 29 juin 1897 au 18 février 1900.

RODEZ. — Essai de la Flore du Sud-Ouest de la France, par l'abbé Joseph Revel, 2e partie, 1900.

ROUEN. — Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen pendant les années 1899-1900.

SAINT-ETIENNE (Loire). — Société de l'Industrie minérale. Comptes rendus mensuels. Bulletins, 1901.

SAINT-ETIENNE. — Société de Médecine de la Loire. La Loire médicale. Bulletins mensuels, 1901.

SAINT-LÔ. — Société d'Agriculture, Archéologie et Histoire naturelle du département de la Manche. Notices, mémoires et documents, 18e volume.

SENS. — Siège de Sens, défense de l'Yonne, par M. Joseph Perrin.

STRASBOURG (Alsace). — Société des Sciences, Agriculture et Arts de la Basse-Alsace. Bulletins mensuels, 1901.

TARARE. — Bulletin de la Société des Sciences naturelles et d'enseignement populaire de Tarare, 1901.

TOULON. — Bulletin de l'Académie du Var. Le Livre d'or du Centenaire 1800-1900.

TOULOUSE. — Bulletin de l'Université de Toulouse, fascicules nos 13 et 14, et : Annuaire et Livret.

TOULOUSE. — Recueil de l'Académie des Jeux Floraux, 1901.

TOULOUSE. — Société d'Histoire naturelle de Toulouse. Bulletins, 1898 à 1901.

VALENCE (Drôme). — Société des Agriculteurs de la Drôme. Bulletins mensuels, 1901.

VERSAILLES. — Mémoires de la Société d'Agriculture et des Arts, du 1er octobre 1900 au 1er octobre 1901.

VILLEFRANCHE. — Bulletin de la Société des Sciences et Arts du Beaujolais, 1901.

Revues et publications périodiques.

Journal d'Agriculture pratique, 64e année, 1901.

Le Génie civil. — Revue générale hebdomadaire des industries françaises et étrangères, année 1901.

Revue des Deux-Mondes, année 1901.

Revue horticole, 71e année, 1901.

Revue politique et littéraire (Revue bleue), année 1901.

Revue scientifique, année 1901.

Publications diverses.

Bulletin périodique du Syndicat des Agriculteurs de France, année 1901.

Bulletin statistique et administratif de la ville de Saint-Etienne, 1901.

Compte rendu des travaux des Conseils d'hygiène publique et de salubrité du département de la Loire pendant les années 1899 et 1900, 1 volume.

Comité Stéphanois du canal de la Loire au Rhône. Rapport. 1 brochure.

Congrès International d'Histoire comparée. — Procès-verbaux sommaires, 1 brochure.

Congrès International d'Histoire comparée. — Annales Internationales d'Histoire ; fascicule n° 1 ; liste des membres.

Congrès International d'Histoire comparée. — Histoire générale et diplomatique, 1 volume.

Congrès International d'Histoire comparée. — Histoire des Sciences, 1 volume.

Congrès International d'Histoire comparée. — Histoire comparée des littératures, 1 volume.

Congrès International de Météorologie. — Procès-verbaux sommaires, 1 brochure.

Congrès International de Météorologie. — Procès-verbaux des séances et Mémoires, 1 volume.

Congrès International d'Arboriculture et de Pomologie. — Publication de mémoires, 1 volume.

Congrès International Apicole. — Procès-verbaux sommaires, 1 brochure ; procès-verbal des séances, excursions, mémoires, etc., 1 vol.

Congrès International de l'Alimentation rationnelle du bétail. — Procès-verbaux sommaires, 1 brochure.

Congrès des Sociétés savantes à Nancy. — Discours. 1 brochure, 1901.

L'année Forézienne, par M. L.-J. Gras, 1901, 1 brochure.

La question du blé à l'heure actuelle, par M. René Paisant 1 brochure.

Les chemins de fer français et le transport des céréales, par M. Richard Bloch, 1 brochure.

Les enfants vagabonds, thèse pour le doctorat, par M. Joseph Rosès, 1 volume, 1900.

Les moteurs à alcool, par M. Lucien Périssé, 1 brochure 1901.

Mémoires de la Société Philomathique de Verdun : tome V, 1901.

Origines et distribution géographique de la faune d'Europe, par M. le vicomte de Salignac-Fénelon, 1 brochure, 1901.

Sabar, histoire de l'église de Sabar, par l'auteur des études historiques sur le pays de Foix, 1 volume, 1849.

Théâtre de Saint-Etienne (Histoire anecdotique du) de 1764 à 1853, par M. Barthélemy Braud, 1 volume.

Vie et travaux d'Alexandre Leymerie, par Louis Lartet, 1 brochure.

Publications étrangères.

Nord américan Fauna (Faune de l'Amérique du Nord), nos 16, 19, 20 et 21.

Ohio Agricultural Experiment Station (Station d'expérience de l'agriculture de l'Ohio) :

Bulletin 110. *The maintenance of fertility* (L'entretien de la fertilité. *Field experiments with fertilizers* (Champs d'expériences avec appareil à fertiliser), 1888 à 1899.

Bulletin 111. *Investigations of plant diseases* (Recherche sur les maladies des plantes), 1899.

Bulletin 112. *The clover root borer* (L'insecte perceur de la racine du trèfle), 1899.

Bulletin 113. *Plunes a comparison of varieties* (Prunes ; une comparaison de variétés), 1899.

Bulletin 114. *How insects are studied at the Ohio agricultural experiment station* (Comment les insectes sont étudiés à la station d'expérience d'agriculture de l'Ohio), 1900.

Bulletin 115. *Sugar beets and sorghum. Investigations in 1899* (Betteraves à sucre et sorgo), recherches en 1899-1900.

Bulletin 116. *The grape-cane gall matrer and its enemies* (L'insecte qui forme des noix de galle sur les cannes à sucre et ses ennemis), 1900.

Bulletin 117. *Stomach worms in sheep* (Les vers dans l'estomac des moutons), 1900.

Bulletin 118. *Field experiments with wheat* (Champs d'expérence sur le froment), 1900.

Bulletin 119. *The Hessian fly in* 1899, *and* 1900 (La mouche hessoise en 1899 et 1900).

Bulletin 120 et 19e compte rendu annuel pour 1899-1900.

U. S. — *Département of agriculture*, n° 14.

Laws regulating the transportation and sale of game. (Lois régularisant le transport et la vente du gibier), par T. S. Palmer et H. W. Olds.

Bulletin n° 18. *Our trade with Japon, China, and Hongkong.*
(Notre commerce avec le Japon, la Chine et Hongkong), 1889-1899, par Frank H. Hitchcock.

Bulletin n° 20. *Agricultural exporto of the United States hy countries*, 1895-1899.
(Exportation d'agriculture des Etats-Unis par contrées, 1895-1899, par Frank H. Hitchcock, chef de section des marchés étrangers.)

Bulletin n° 21. *Agricultural importo of the United States hy countries*, 1895-1899.
(Importation d'agriculture des Etats-Unis par contrées, 1895-1899, par Frank H. Hitchcock, chef de section des marchés étrangers.)

Bulletin n° 22. *Our, trade With Scandinavia* (Commerce avec la Scandinavie), 1890-1900, par Frank H. Hitchcock, 1901.

Bulletin n° 27. *Departement of agriculture.*
Division of botany (Division de botanique).
Seeds of commercial saltbushes (Semences des plantations commerciales sur les marais salants), par G. N. Collins.

Wisconsin, geological and natural Survey.
(Géologie et études de la nature).

Bulletin n° III, série scientifique n° 2. *A contribution to the geology of the Pre-Cambrian igneous rocks of the fox river-valley, Wisconsin.*
(Un article sur la géologie des roches ignées du Pré-Cambrian, dans la vallée de la rivière Fox, dans le Wisconsin), par Samuel Weidman, Ph. D., 1898.

Bulletin n° V, série d'éducation n° 1 *The geography of the region about Devil's lake and the Dalles of the Wisconsin, with some notes on Its surface Geology.*
(La géographie de la région autour du lac Devil et le Dalles du Wisconsin avec quelques notes sur ses surfaces géologiques), par Rollin, D. Salisbury, A. M. et Wallace, W. Atwood, B. S., 1900.

Bulletin n° VI, série économique n° 3. *Preliminary report on the Copper-Tearing rocks of Douglas county Wisconsin.*
(Compte rendu préliminaire sur les gisements de roches du comté de Douglas au Wisconsin), par Ulysses, Sherman, Grant, Ph. D., 1900.

Bulletin n° VII, 1re partie. *The clays and clay industries of Wisconsin.*
(Les argiles et l'industrie de l'argile du Wisconsin), par Ernest Robertson Buchley, Ph. D.
N° 1, 5e série. *Thirtieth annual report of the board of trustees of the Ohio state university to the governor of Ohio for the Year Ending june* 30, 1900.
(30e compte rendu annuel du Conseil d'administration de l'Université de l'état de l'Ohio pour l'année qui finit 30 juin 1900, 1re et 2e parties.

Boletim do Instituto Agronomico do Estado de São Paulo em Campinos, 1900, nos 6, 7; 1901, nos 1 à 7.

Boletim da Real sociedade nacional de Horticultura de Portugal, 1900, nos 7, 8 et 9; 1901, nos 1 à 7.

Anales del Museo nacional de Montevideo, 1901, fasciculos 17 à 22.

TABLE GÉNÉRALE MÉTHODIQUE

DES

Matières contenues dans le tome XXI, deuxième série, des Annales de la Société

ANNÉE 1901

DOCUMENTS GÉNÉRAUX

	Pages
Composition des Bureaux pour l'année 1901.	3
Liste générale des membres au 1er janvier 1901. . . .	5
Séance du 10 janvier 1901	17
— 7 février —	28
— 7 mars —	36
— 4 avril —	85
— 2 mai —	90
— 6 juin —	95
— 4 juillet —	129
— 1er août —	135
— 5 septembre —	143
— 3 octobre —	205
— 7 novembre —	212
— 5 décembre —	218
Catalogue des publications reçues par la Bibliothèque de la Société pendant l'année 1901.	257
Sections d'Agriculture et d'Horticulture ; d'Industrie ; des Sciences ; d'Arts et Belles-Lettres (Voir les procès-verbaux des Assemblées générales).	

TRAVAUX. — RAPPORTS ET MÉMOIRES LUS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — ARTICLES DIVERS

A

Accidents du travail..... 91, 96, 188
Agenda agricole de M. Vermorel..... 18, 30
Agriculteurs de France (Société des) Réunion 17, 30, 205, 208
Agriculteurs (Chambres départementales d') 29, 95, 130, 137, 148
Agriculture (Situation de l') dans le département..... 100
Agriculture (Conseiller de l') de la France..... 131, 133
Agriculture (*Office de renseignements*)..... 212
Altises (Destruction des)..... 130, 136, 138, 140, 152
Alimentation rationnelle (Société de l') du bétail..... 213
Année (*L'*) *Forézienne*, par M. L.-J. Gras..... 18, 22, 41
Apiculture (Conférence de M. Homel).... 36, 39, 42, 121
Apiculture (Congrès international d')..... 219
Apprêts mécaniques des rubans..... 100, 102
Arithmétique (L') dans l'archéologie..... 57
Art industriel (Concours d')..... 32
Arts et artistes foréziens..... 227

B

Bavardages artistiques ou agricoles (Arts et artistes foréziens)..... 227
Beaux-arts (Comité des Sociétés des) des départements 218
Blé (*Comité permanent de la vente du*)..... 29, 206, 213
Blé (Comité international du cours du)..... 206, 213
Blé. (Compte rendu de la culture (du) chez M. Bastide. 30, 65
Blés (*La mévente des*). Brochure..... 97, 137, 150
Braconnage (La répression du)..... 124
Budget (Projet de) pour 1901..... 43, 56
Bulletin du *Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements*..... 92

C

Cabale numérique à la Chaise-Dieu (La). 92, 131, 134, 223
Canal de la Loire au Rhône..... 98, 142, 215
Candidatures..... 26, 43, 88
Chaise-Dieu (Monument de la)..... 92, 131, 134, 223
Chasse (Ouverture de la)..... 136, 140

Chambre de Commerce française de Londres. Communication..... 136, 214
Chambres consultatives d'agriculture 29, 95, 130, 137, 148
Champ d'expérience..... 28, 206
Chrysanthèmes (Exposition de) à Limoges..... 86
Code de législation rurale..... 213
Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements 218
Comité permanent de la vente du blé..... 29, 206, 213
Comité International du cours du blé..... 206, 213
Compte rendu des travaux de la Société en 1900... 25, 45
Compte rendu des travaux de la Chambre de Commerce de Saint-Etienne..... 29, 33
Compte rendu des semences de blé et pommes de terre..... 30, 65, 66
Comptabilité (Théorie algébrique de la)..... 32, 40
Commission de visites des fermes..... 31
Commission des Finances..... 24, 43
Comité des vins de France..... 136, 140

Concours :
Modifications à apporter aux concours annuels. 208, 209
Concours régional agricole, à Paris en 1901..... 17, 87
Concours régionaux agricoles en 1901..... 38
Concours organisés à Nancy..... 91
Concours et exposition de chrysanthèmes, à Grenoble 206
Concours d'art industriel..... 32

Concours d'animaux de boucherie, engraissés :
Lettre du Maire de Saint-Etienne, etc. 28, 31, 33, 38
Programme..... 31, 33, 72
Rapport du Commissaire général..... 91, 105

Concours de Rive-de-Gier et de Saint-Chamond :
Commission de visites des fermes et du programme 31, 34, 43, 67, 87
Renseignements historiques..... 71
Enseignement agricole..... 70
Reboisements..... 96
Distribution des récompenses..... 145, 155
Rapport sur la visite des fermes..... 162, 207
Palmarès..... 165
Compte rendu..... 155, 215

Conférence apicole..... 36, 39, 42, 121
Congrès international de zoologie à Berlin.... 37, 92, 136

Conseil supérieur de l'agriculture..... 29
Conseils d'hygiène et de salubrité du département de la Loire..... 214
Congrès de l'hybridation de la vigne. 207, 209, 212, 224
Congrès des Sociétés savantes, à Nancy..... 40
Congrès de l'Association Française pour l'avancement des Sciences, à Ajaccio..... 86, 95, 140
Congrès des Horticulteurs, à Paris..... 86, 213, 220
Congrès des Sociétés savantes, à Paris en 1902.. 214, 220
Congrès international de défense contre la grêle 136, 141, 207, 209, 212, 224
Congrès international d'Apiculture..... 219
Conseiller de l'Agriculture de la France..... 131, 133
Conseil d'Hygiène et de Salubrité du département de la Loire..... 137, 221
Crédit agricole mutuel (Caisses régionales de)..... 219
Culture (*La*) *intensive* illustrée..... 207

D

Décès de membres..... 29, 34, 91, 93, 145
Démission de membres. 18, 22, 29, 34, 88, 91, 93, 213, 215, 219, 223
Destruction des pucerons et des altises..... 140, 152
Diana (La). Excursions archéologiques à Saint-Bonnet-le-Château..... 130
Dictionnaire pratique d'horticulture et de jardinage... 39
Diplôme agricole..... 130, 207

E

Echange de publications: *L'Echange*, *Revue Linnéenne* 29
Echo (*L'*) *des Syndicats* ; journal..... 37
Estrade (Demande de l') par le Maire de la Ricamarie.. 137
Etalons (Monte en 1901 des).. 37, 86, 142, 146, 212, 219
Evrard (Maximilien), Président honoraire de la Section d'Industrie..... 23, 29

F

Félicitations (Légions d'honneur)..... 24
— à M. Charles Baltet..... 86, 88
— (Officiers d'Académie)..... 94

Fièvre aphteuse..... 141, 207, 218
Finances (Commission des)..... 24, 43
— Compte rendu du concours de Saint-Genest-Malifaux..... 43, 52
— Compte rendu du concours horticole de Saint-Etienne..... 43, 54
— Compte rendu des recettes et dépenses au 31 décembre 1900..... 43, 50
— Budget (projet de) pour 1901..... 43, 56
Forêts (La couverture des) et le rôle des vers de terre.. 125
Fumier (Transport du)..... 90, 96

G

Grêle (*Congrès International de défense contre la*) 136, 141

H

Harmet (M.) refuse sa nomination de vice-président de section..... 40
Histoire des végétaux cultivés, etc., dans le département de la Loire..... 132
Historique des mines du département de la Loire. 29, 33, 97
Horticulture (Dictionnaire pratique d')..... 39
Hybridation de la vigne (*Congrès de l'*)..... 207
Hygiène (Conseil d') et de salubrité du département de la Loire..... 137

I

Impôt (L') progressif, c'est le vol. brochure..... 37
Instruction pour les familles (Tuberculose)..... 254
Introductions en France des animaux provenant de la Suisse..... 30
Izieux (La commune d') manuscrit..... 132, 139, 223

J

Journal russe : *Le Climat*..... 86, 92
Journal des Eleveurs..... 206

K

Kabbale (La) à la Chaise-Dieu..... 92, 131, 134

L

Laboratoire entomologique de Rouen..... 29, 38
Légion d'honneur (Félicitations)..... 24
Législation rurale (Code de)..... 213

M

Maire de la Ricamarie. — Demande de l'estrade. 137, 141
Maréchalerie française..... 206
Marques de fabrique et de commerce..... 131
Médailles des *Agriculteurs de France*..... 205, 208
Médailles (Stock de) au 31 décembre 1900..... 55
Médailles accordées à la *Société du tir de l'Observatoire*..... 100
Médaille accordée à M Lapourré..... 223
Médaille égarée (Remplacement d'une)..... 130, 133
Membres nouveaux..... 34, 88, 94, 216
Mines (Historique des) du département de la Loire 29, 33, 97
Moirage des étoffes..... 40
Montbrison, autrefois et aujourd'hui, manuscrit 132, 139, 223
Mont-Pilat (Une excursion au) manuscrit... 132, 139, 223

O

Observatoire du Pilat (Vœu)..... 225
Office des renseignements agricoles..... 131, 219
Officiers d'Académie (Félicitations)..... 94
Ouverture de la chasse..... 136, 140

P

Phonologie historique de la langue française..... 41, 93
Phosphates d'Algérie..... 37, 42, 91
Phosphates Thomas..... 39
Pommes de terre (Compte rendu sur la culture des) 30, 66
Pomme de terre (Suppression des fleurs de la)..... 84
Prix Lameyran. Programme..... 96

R

Reboisements 97, 225
Recherches historiques et Etudes agricoles sur la vallée du Janon 139, 145
Recherches physiologiques et anatomiques sur les cuscutacées 90, 96
Retraites ouvrières..... 131, 135, 140, 144, 190, 209
Renseignements agricoles (Office des) 131, 219
Revue de synthèse historique, brochure..... 41
Rubans (Apprêts mécaniques des)..... 100, 102

S

Semences (Sulfatage des)..... 43, 81

Société des *Agriculteurs de France*. — Réunion. 17, 30, 205
— d'*Agriculture de la Nièvre*. — Concours d'animaux gras..... 18, 30
— *Archéologique et Historique du Limousin*. — Décès de M. François Arbellot..... 18
— *Nationale d'Agriculture*. — Organisation de séances..... 37
— de *Tir des Touristes cadets Foréziens*..... 37, 42
— *Nationale académique de Cherbourg*..... 37, 42
— de *Diffusion des Sciences*. — Echange de publications..... 37
— *Forestières de Franche-Comté et Belfort*. — Echange de publications..... 38
— *Industrielles de Rouen*. — Congrès..... 41, 95
— d'*Horticulture de Limoges*. — Exposition de chrysanthèmes..... 86, 206
— de l'*Union Industrielle*..... 92
— d'*Agriculture de la Gironde*. — Chambre départementale d'agriculture..... 95, 130
— d'*Agriculture de Grenoble*. — Accidents de culture..... 96
— d'*Horticulture de Nancy*. — Concours..... 96
— de *Tir de la Réserve et de l'Armée territoriale*. 130, 133, 136
— d'*Encouragement pour développer l'emploi des engrais chimiques en France*..... 207

Société de l'*Alimentation rationnelle du bétail*..... 213
— *Nationale de Sciences naturelles et mathématiques de Cherbourg*..... 213, 215
— *des Beaux-Arts des départements*..... 268

Sous-section de viticulture de Rive-de-Gier. 25, 31, 34, 85 87, 91
Souscription à *l'Historique des mines du département de la Loire*..... 29, 33
Souscription à la *Société nationale académique de Cherbourg*..... 37, 42
Subventions à la Société..... 28, 33, 143
Sulfatage des semences..... ... 43, 81
Syndicat de reboisement. — Lettre de M. l'Inspecteur de Nîmes-Est..... 39, 136

T

Théorie algébrique de la Comptabilité..... 32, 40
Tir de l'Observatoire..... 96, 100, 130
Tir de la *Réserve ét de lArmée territoriale*. 130, 133, 136
Touristes cadets foréziens (Société de tir des)..... 37, 42
Transport des fumiers..... 90, 96
Tuberculose (Instruction pour les familles)..... 221, 254

V

Vallée du Janon (Recherches historiques et Etudes agricoles sur la)..... 139, 145
Vers de terre (La couverture des forêts et le rôle des)..... 125
Viticulture (Sous-section de) de Rive-de-Gier... 25, 31, 34, 85, 87, 91, 206
— (Champ d'expérience de Rive-de-Gier)..... 206
— (Tableau des maladies de la vigne)..... 206

Vœux :

Création de Chambres départementales d'Agriculture. 148
Etalons (Visite des)..... 86, 142, 146
Observatoire du Pilat..... 225
Reboisements. — Concours..... 97
Reboisements. — Leur utilité..... 225

SAINT-ÉTIENNE, SOCIÉTÉ DE L'IMP. THÉOLIER — J. THOMAS ET Cie

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres

DU

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896).

DEUXIÈME SÉRIE

TOME XXII

46me volume de la collection

ANNÉE 1902

SAINT-ÉTIENNE

SOCIÉTÉ DE L'IMPRIMERIE THÉOLIER — J. THOMAS ET Cie

12, Rue Gérentet

1902

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres

DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896).

COMPOSITION

DES

BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ

—

ANNÉE 1902

—

BUREAU GÉNÉRAL

Président d'honneur . . . M. le Préfet de la Loire.

Président . . . . . M. Jules GINOT

Vice-Présidents . . . . . M. P. LABULLY (O.M.A.).
M. L.-J. GRAS ✿.
M. C. LEBOIS ✱.
M. Sébastien MULSANT ✿.

Secrétaire général . . . . . M. Joseph BIRON ✿.

Trésorier . . . . . M. J.-J. BONNIOT.

BUREAUX DES SECTIONS

Section d'Agriculture, d'Horticulture et de Viticulture

AGRICULTURE

Président . . . . . M. LABULLY (O.M.A.).
Vice-Présidents . . . . . { M. A. FILLON (M.A.). M. ROSSILLOL.
Secrétaire. . . . . M. ALEXANDRE.

HORTICULTURE

Président. . . . . M. Emile PHILIP.
Vice-Président. . . . . M. TEYSSIER (M.A.).
Secrétaire. . . . . M. BRUNET.

VITICULTURE

Président . . . . . M. PERRACHON (M.A.)
Vice-Président . . . . . M. BRUYAS, de Granay.
Secrétaire. . . . . M. PLOTON.

Section d'Industrie.

Président . . . . . M. L.-J. GRAS ✪.
Vice-Président. . . . . M. Benoît CLAIR ✱.
Secrétaire. . . . . M. GARDETTE.

Section des Sciences.

Président . . . . . M. C. LEBOIS ✱.
Vice-Président. . . . . M. CHATAIGNIER.
Secrétaire. . . . . M. A. VIAL.

Section des Arts et Belles-Lettres.

Président. . . . . M. Sébastien MULSANT ✪.
Vice-Président. . . . . M. Félix THIOLLIER ✱.
Secrétaire. . . . . M. Ch. DURIVAUX.

Conservateur du matériel des Comices et des Collections . . . . . M. J.-B. CROIZIER.
Bibliothécaire . . . . . M. Paul CHEVALIER.

Président honoraire . . . . M. Jules EUVERTE ✱.
Président honoraire de la Section d'Industrie . . . M. Maximilien EVRARD ✱.
Président honoraire de la Section d'Agriculture. . M. OTIN fils (M.A.).

LISTE GÉNÉRALE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

INDUSTRIE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Au 1er Janvier 1902.

Membre d'honneur : M. le Maire de la ville de Saint-Etienne.

Membres titulaires habitant Saint-Etienne (1).

MM.

1891 ALEXANDRE (Nicolas), entrepreneur, 35, avenue Denfert-Rochereau.

1896 ANDRIEU (Pierre), directeur de la voirie municipale, 2, rue Jacquard.

1886 AULAGNE (Emile), pharmacien, 36, rue de la République.

1890 AULAGNON (Léon), directeur de la Minoterie Stéphanoise, 13, rue de la Préfecture.

1887 AULANIER (Fernand), ingénieur, 25, rue Claude-Delaroa.

1891 BACONNIER, horticulteur, à Côte-Chaude.

1879 BAHUREL (Joannès), maître-teinturier, chez M. Marcoux, 10, rue de la Paix.

1893 BALAŸ (Ferdinand), notaire, 10, rue de la Paix.

1878 BARAILLER (Jacques), fabricant de velours, 25, rue de la République.

1863 BARRALLON (Antony), 3, rue de la République.

(1) Les noms en caractères gras sont ceux des Membres qui faisaient partie de la Société lorsqu'elle a été reconstituée sous sa forme actuelle, en 1857, par la fusion de la Société agricole et industrielle avec la Société des Sciences naturelles et des Arts.

1889 Barlet (Eustache), 12, place Paul-Bert.

1898 Bartésago (Edmond), marchand de bronzes d'art, 15, place de l'Hôtel-de-Ville.

1884 Bastide (Théodore), propriétaire, 1, rue Voltaire.

1893 Berthon (J.-B.), 35, rue Gambetta.

1885 Bertrand (Pierre), fabricant de produits chimiques, 29, rue de la République.

1870 Biétrix ✻, constructeur-mécanicien à La Chaléassière.

1876 Biron (Joseph) ✻, chef de division honoraire de la Préfecture, 8, rue Traversière.

1898 Blachon, directeur de la Manufacture Française d'armes, cours Fauriel.

1884 Blanchard (Jules), négociant en cotons, 5, place Marengo.

1892 Bodart, directeur du Crédit Lyonnais, Saint-Étienne.

1896 Bonnet (Pierre), entrepreneur, aux Chaumières, près Le Soleil.

1899 Bonniot (Jean-Jacques), Directeur de la Société Générale de Saint-Etienne, 6, place de l'Hôtel-de-Ville.

1890 Bonthoux (Henri), fabricant d'instruments de musique, 8, place Marengo.

1883 Bory-Solle, coutelier, 17, rue du Grand-Moulin.

1896 Boyer (Jean-Baptiste), distillateur-liquoriste, 45, rue de la Préfecture.

1892 Bréchignac (Gaspard), banquier, 13, rue des Jardins.

1895 Brossy ✻, négociant, 13, rue des Jardins.

1892 Brunet (Mathieu), rentier, 60, rue du Treuil.

1898 Brunon (Emile), maître-menuisier, 16, rue des Chappes.

1901 Buisson (J.-B.), ferblantier-lampiste, 15, rue de la Loire.

1879 Chaize (Nicolas), fabricant de lisses, à La Digonnière, chemin de Guizay.

1892 Chambovet, avoué, 13, rue des Jardins.

1893 Chansselle (Jules), ingénieur civil des mines, 8, place de l'Hôtel-de-Ville.

1863 Chapelle (F.) ✻, avocat, 1, rue de la Badouillère.

1896 Charbonnet ✻, directeur honoraire des Contributions indirectes, 31, rue Gambetta.

1876 Charvet (Henri), négociant, 5, place Marengo.

1888 Chataignier (Mathieu), constructeur-mécanicien, 85, rue Michelet.

1894 CHAUMARAT (Joannès), architecte, 6, rue du Chambon.

1886 CHAUVET (Pierre), fabricant de chaux à Bellevue.

1892 CHÉRI ROUSSEAU, photographe, 3, rue de la Paix.

1868 CHEVALIER fils, libraire, 2, rue du Général-Foy.

1877 CHEVRET (Louis), pharmacien, 7, rue d'Annonay.

1901 CHIRAT (Aimé), horticulteur, 1, rue du Général-Foy.

1892 CHOLAT (Charles) ✱, administrateur délégué des Aciéries de Saint-Etienne.

1879 CLAIR (Benoît) ✪, mécanicien, 126, rue de Lyon.

1897 CLAVEL, directeur de l'Institution des Sourds-Muets, Saint-Etienne.

1880 COGNET-ROBIN, grainetier, 1, rue de la République.

1895 COLCOMBET (André), négociant, place de l'Hôtel-de-Ville

1899 COLLONGE, négociant en tissus de caoutchouc, route de Bourg-Argental.

1898 COURBON, marchand de bois, avenue Denfert-Rochereau.

1899 COURBON-LAFAYE (Joseph), ingénieur-agronome, 6, rue Mi-Carême.

1891 CRÉTINON (François), marchand de vins, 14, rue de la Badouillère.

1895 CROS (Pierre), rentier, 15, rue Jean-Claude-Verpilleux.

1870 CROIZIER (J.-B.), propriétaire, 52, rue de la Paix.

1887 DARNE, fabricant d'armes, cours Fauriel.

1867 DAVID (Francisque), négociant, 16, rue de la Bourse.

1885 DAVID (Maurice), blanchisseur, aux Grandes-Molières.

1896 DÉCHAUD ✪, épicier en gros, 7, rue Mi-Carême.

1879 DEGRAIX (Antoine) fils, 3, rue du Grand-Moulin.

1898 DELOMIER, négociant, place de l'Hôtel-de-Ville.

1895 DENUZIÈRE (Charles) ✪, négociant, 6, rue du Général-Foy.

1898 DODAT, architecte, 3, place Paul-Bert.

1896 DUBŒUF (Claudius), négociant, 9, rue des Mouliniers.

1898 DURIVAUX (Charles), rédacteur au *Mémorial de la Loire*, 12, rue Gérentet.

1901 EMARD, vétérinaire, 9, rue de la Bourse.

1889 EPITALON (Antoine), fabricant de rubans, 20, rue de la Bourse.

1862 EPITALON (Jean-Marie), propriétaire, négociant, 5, rue Mi-Carême.

1888 Falciola (Marcel), entrepreneur de plâtreries et peintures, 35, rue Paul-Bert.

1894 Fayard (Joseph), fabricant de joaillerie, 21, place du Peuple.

1889 Fayard, 35, avenue Denfert-Rochereau.

1896 Ferréol, manufacturier, 4, rue de la Rivière.

1899 Ferrier, négociant en grains, rue de Sorbiers.

1890 Fessy, teinturier, docteur-médecin à La Valette.

1899 Figarol aîné, marchand d'articles de boucherie, 117, rue de Roanne.

1894 Fougerolle ✠, notaire, 26, place du Peuple.

1876 Foujols (Amédée), propriétaire, 12, rue du Général-Foy.

1900 Fraisse Paul ✠, négociant, 5, place de la Badouillère.

1889 Fraissenon, inspecteur de la Compagnie d'assurances *La Nationale*, 12, rue Gambetta.

1893 De Fréminville (Marie) ✠, archiviste de la Loire, cours Fauriel.

1894 Gachet (Marc), avocat, 4, rue du Grand-Moulin.

1900 Gattel, horticulteur, rue Sainte-Catherine.

1901 Garand ✠, docteur en médecine, 1, rue de la Paix.

1894 Gardette (Léonard), chef des services administratifs aux Houillères de Saint-Etienne.

1886 Gaston, docteur-médecin, 2, rue Faure-Belon.

1884 Gaurel (Philippe), horticulteur, rue Bourgneuf, 14.

1889 Gauthier (Antoine) (O. ✠), fabricant de rubans, 10, rue Mi-Carême.

1868 Gauthier-Dumont, 5, rue d'Arcole.

1887 Gauthier (Jean), chapelier, 3, rue de Paris.

1895 Gerinte, maître de forges, rue Thimonier.

1896 Gilonne, plâtrier-peintre, 18, rue Neuve.

1892 Ginot (Joseph), 19, place Marengo.

1863 Ginot (Jules), propriétaire, 4, rue de la République.

1879 Giron (Marcellin) ✠, négociant, 2, rue de la Richelandière.

1897 Giry (Paul), pharmacien, 39, place du Peuple.

1892 Gonon (Emile), avoué honoraire, 14, rue de la Loire.

1883 Granger, notaire honoraire, 4, rue Saint-Jean.

1900 Gras (Louis-Joseph) ✠, secrétaire général de la Chambre de Commerce de Saint-Etienne.

1886 GRIOT (Louis) ✻, ancien ingénieur aux mines de Montrambert, 7, place de la Badouillère.

1878 GUÉRIN-GRANJON, propriétaire, 7, place Villebœuf.

1879 GUYARD, fabricant de briques réfractaires, route de Saint-Chamond.

1895 GUYOT (Claudius), négociant, 10, place Dorian.

1901 GUYOT, marchand d'épicerie en gros, 24, rue des Jardins.

1896 HARMET (Henri) ✻, ingénieur, 17, place Marengo.

1857 **Jacob**, pharmacien, 5, rue de la Loire.

1878 JOURJON (Louis), négociant en grains, 27, cours Victor-Hugo.

1893 KYBOURG (Daniel), négociant en rubans, 17, place Marengo.

1879 LABULLY (O. M. A.), vétérinaire, 6, rue des Jardins.

1878 LACHMANN, vétérinaire, 26, rue de la République.

1876 LASSABLIÈRE-TIBLIER, propriétaire, 1, rue de la Badouillère.

1890 LAPALA, chef de division honoraire de la Préfecture, place de la Charité, 5.

1892 LEBOIS ✻, directeur de l'Ecole Professionnelle, rue Fontainebleau.

1882 LIGONNET, entrepreneur, 9, rue de Roanne.

1891 LORNAGE (Paul), agent d'assurances, 4, rue de la Paix.

1886 MALAURE (l'abbé), aux Chalets-Preynat, route de Rochetaillée.

1881 MARANDON (Jacques), propriétaire, colline Sainte-Barbe.

1890 MARCELLIER, rentier, 4, rue de La-Tour-de-Varan.

1890 MARCIEUX (Antonin), teinturier, rue des Teinturiers.

1895 MARCOUX (Pierre) ✻, fabricant de rubans, 13, rue de la République.

1883 MARTIN (François), entrepreneur de menuiserie, rue Saint-Etienne.

1892 MARTIN (Francisque), architecte, rue Saint-Etienne.

1884 MARTIN, horticulteur-maraîcher à L'Etivallière.

1886 MARTHOUD (Henri), propriétaire, 15, petite rue Saint-Jacques.

1880 MATRAS (Jean-Marie), négociant, 15, place Paul-Bert.

1900 MAZOYER (Jean-Pierre), négociant en tissus, 18, rue du Général-Foy.

1881 MÉHIER-CÉDIÉ, quincaillier, 5, rue de la Loire.

1892 MÉHIER (Fernand), quincaillier, rue de la Loire.

1881 Verney-Carron aîné ✻, fabricant d'armes, 27, rue de la République.

1889 Vérots (Victor), négociant en grains, 110, rue de Lyon.

1899 Vessiot, inspecteur-adjoint des Forêts, 3, rue Saint-Michel.

1884 Vial (Antoine), 6, rue des Arts.

1861 Vier ✻, ancien avoué, 10, rue du Palais-de-Justice.

1896 Vignet-Perrin, négociant en vins, 6, rue Praire.

1896 Waton (Albert), imprimeur, à Bellevue.

1889 Wisser-Valentin, taillandier, 105, rue de Lyon.

Membres titulaires habitant hors Saint-Etienne.

MM.

1886 Aroud, ingénieur, à La Barraillère.

1896 Aulagne (Vital), vétérinaire à La Ricamarie.

1887 Barellon (M.A.), propriétaire à Fontmorand, commune de Rochetaillée.

1893 Bastide (Jean), à La Chiorarie, commune de Roche-la-Molière.

1897 Berlier (Benoît), à Trablaine, commune du Chambon.

1900 Berger (Louis), cultivateur à Chadey, commune de Sorbiers.

1901 Berger (Blaise), propriétaire à Andrézieux.

1889 Beney, de la Maison Beney, Lamaud et Musset, quai Saint-Antoine, 36, Lyon.

1879 Bonjour (J.-B.), cultivateur à Verpilleux, commune de Saint-Romain-en-Jarez.

1901 Bonny (Stéphane), propriétaire et maire à Saint-Genis-Terre-noire.

1901 Bouché, propriétaire, conseiller général et maire de Rive-de-Gier.

1886 Brezenaud (de), inspecteur d'agriculture à Quintenas, près Annonay (Ardèche).

1883 Bruchet (Jean), horticulteur à Saint-Rambert-sur-Loire.

1899 Brun, propriétaire aux Cumines, commune de L'Etrat.

1899 Bruyas (Antoine), horticulteur, à Saint-Chamond.

1890 Bruyas, propriétaire à Granay, commune de Châteauneuf.

1898 Bruyas (Claude), propriétaire à Cussieux, commune de Saint-Martin-en-Coailleux.

1887 Canel (Mme Elisabeth), au Bois-de-la-Rive, commune de Saint-Paul-en-Cornillon.

1898 Cellard (Henri), propriétaire et négociant, à Bourg-Argental.

1901 Chaize J.-B., propriétaire et maire de Sainte-Croix.

1895 Chambert (Jean), propriétaire à Cotatay, commune du Chambon.

1885 Chardon (Auguste), constructeur de machines à Pélussin.

1900 Chardon, cultivateur à Montcharras, commune de Sorbiers.

1886 Charlot, moulinier à Pontpailler, commune de Pélussin.

1895 Charpin-Feugerolles (le comte André de), propriétaire au Château de Feugerolles, au Chambon-Feugerolles.

1889 Chazay, rue Richagneux, 1, à Saint-Julien-en-Jarez.

1884 Chipier, propriétaire à Saint-Romain-en-Jarez.

1894 Cognet (Joanny), cultivateur à Salcignieux, commune de Cellieu.

1899 Cognet (Philippe), viticulteur, à Chagnon.

1879 Cœur (l'abbé), directeur de la Maison Paternelle, à Saint-Genest-Lerpt.

1863 Coignet (C.-M.), professeur de langues, à Parthiollière, commune de Rochetaillée.

1882 Colcombet (Adrien), propriétaire à Saint-Genest-Lerpt.

1895 Colcombet (Alexandre) (Mme), propriétaire à La Sablière, par la Talaudière.

1895 Colomb (Laurent), propriétaire à La Talaudière.

1889 Corompt, négociant à Saint-Julien-Molin-Molette.

1901 Couchoud (Jean), viticulteur à Salcigneux, commune de Cellieu.

1901 Couchoud (Paul), viticulteur à Granay, commune de Châteauneuf.

1890 Courbon (Jean), à Lafaye, commune de Marlhes.

1882 Courbon (J.-B.), propriétaire à Marthezet, commune de Saint-Genest-Malifaux.

1897 Croze, cultivateur à la Bertrandière, commune de L'Etrat.

1868 Crozet (Emile), ingénieur-constructeur au Chambon-Feugerolles.

1892 Déchelette-Despierre (Joseph) ✠, manufacturier, à Roanne.

1895 Denis (Benoît), marchand de vins à Saint-Genest-Lerpt.

1901 Dervieux (Antoine), agriculteur à Grange-Merlin, commune de Saint-Paul-en-Jarez.

1892 Desjoyaux (Joseph), agriculteur au Grand-Clos, maire de Saint-Galmier.

1884 Dorian (Charles), député à Unieux.

1864 Douvreleur (Léon), propriétaire à Veauche.

1900 Dubanchet, cultivateur à Trémoulin, commune de Saint-Genest-Lerpt.

1899 Dugas du Villard, ingénieur-agronome, 16, rue de la République, à Saint-Chamond.

1857 **Evrard (Maximilien)** ✻, ingénieur à Sorbiers, par La Talaudière.

1899 Faure (Claude-Marie), fermier, à La Sibertière, commune de Saint-Jean-Bonnefonds.

1877 Fillon (Antoine) (M.A.), propriétaire au Puits-du-Château, à Rive-de-Gier.

1901 Fond (Antoine), fermier à Grangeneuve, commune d'Izieux.

1893 Fontvieille, à Landuzière, commune de Saint-Genest-Lerpt.

1897 Fulchiron, propriétaire-cultivateur à Comberigol, commune de Grand'Croix.

1887 Gabert (Auguste), ingénieur civil, 1, rue d'Arpot, à Vienne (Isère).

1898 Gayet (Louis), propriétaire, à Saint-Paul-en-Cornillon.

1895 Gigard (Joseph), architecte, à Roche-la-Molière

1870 Gillier (Victor), manufacturier, à Saint-Julien-Molin-Molette.

1901 Girard (J.-B.), propriétaire et maire de Tartaras.

1885 Guinand, notaire à Saint-Genis-Terrenoire.

1896 Hugot (Adolphe), directeur de la Société anonyme des Forges et Aciéries de Firminy.

1889 Jamet, négociant à Saint-Julien-Molin-Molette.

1894 Laval (J.-M.), boucher à La Talaudière.

1894 Louison (Ferdinand), maître de forges, au Chambon-Feugerolles.

1897 Loyant, propriétaire à Saint-Jean-Bonnefonds.

1865 Magand (Jean) (M. A.), fermier à L'Etrat.

1901 Magand (Joannès), propriétaire et marchand de vins à Saint-Didier-la-Séauve.

1899 MAGAND (Fleury), à la ferme des Ollières, l'Etrat.

1888 MARREL (Charles), maître de forges à Rive-de-Gier.

— MARREL (Etienne), maître de forges à Rive-de-Gier.

1897 MARREL (Henri-Alexandre), maître de forges, à Rive-de-Gier.

1893 MARTIGNIAT (Jean), expert-géomètre, au Bouchet, commune du Chambon.

1892 MARTOURET, à Andrézieux.

1861 MAUSSIER, ingénieur à Saint-Galmier.

1895 MAZENOD (E.), cultivateur, à La Roche, commune de Saint-Etienne, section de Valbenoîte.

1886 MÉGEMOND, entrepreneur de peintures et plâtreries, à Firminy.

— MENAUEL, inspecteur général d'Agriculture, à Angerville (Seine-et-Oise).

1891 MOLIN, marchand grainier, place Bellecour, Lyon.

1887 MONTALAND, propriétaire, à Saint-Genis-Terrenoire.

1890 MONTGOLFIER (DE) C. ✻, président de la Chambre de Commerce de Saint-Etienne, directeur des Forges et Aciéries de la Marine, à Saint-Chamond.

1893 NÉRON, propriétaire au Flachat, par Monistrol-sur-Loire (Haute-Loire).

1891 ODIN (Joannès), ingénieur, à Saint-Chamond.

1901 OGIER (Etienne-Marie), propriétaire à Granay, commune de Châteauneuf.

1897 OLLAGNIER (Barthélemy), minotier, rue Jules-Duclos, à Saint-Chamond.

1880 ORIOL (Benoît) ✻, fabricant de lacets à Saint-Chamond.

1900 PERRICHON (Jean), cultivateur à Colombier, commune de Saint-Jean-Bonnefonds.

1885 PERRIER (Jean-Claude), propriétaire à Saint-Julien-Molin-Molette.

1886 PHILIP (Emile), propriétaire à Angers, rue Château-Gontier, 36.

1900 POIRIER (Constant), propriétaire, à Pélussin.

1898 PUGNET (Joseph), propriétaire à Saint-Martin-la-Plaine.

1896 RELAVE, maître-teinturier, à Saint-Just-sur-Loire.

1901 REMILLEUX (Félix), viticulteur au Cognet, commune de Sainte-Croix.

1879 Repiquet, vétérinaire à Firminy.

1899 Reynaud (Jean), fermier, aux Gouttes, à Nervieux.

1892 Robert (J.-M.), au Pont-de-l'Ane.

1864 Rochetaillée (baron Vital de) ✻, propriétaire à Nantas, commune de Saint-Jean-Bonnefonds.

1892 Rousset, métallurgiste à Saint-Victor-sur-Loire.

1899 Roux (Emile), propriétaire, à Annonay (Ardèche).

1890 Salichon (Jean-Baptiste), propriétaire à Izieux.

1881 Serve-Coste (M. A.), propriétaire à Porte-Broc, près Annonay (Ardèche).

1868 Soleil (Henri), propriétaire à Saint-Genest-Lerpt.

1880 Thoulieux (O. M. A.), constructeur-mécanicien, à Saint-Chamond.

1900 Vellerut (Claude), propriétaire à Cellieu.

1900 Vellerut (Elysée), viticulteur à Cellieu.

1899 Vernay (Louis), régisseur de propriétés, à Sainte-Foy-Saint-Sulpice.

1898 Vidon ✻, conseiller général, maire de Bourg-Argental.

1883 Viricel (Jean-François), propriétaire à Saint-Romain-en-Jarez.

1896 Voisin (Honoré) ✻, directeur des mines de Roche-la-Molière et Firminy.

1886 Voland aîné, fabricant de treillages à Oullins (Rhône).

Membres correspondants.

1902 Da Cunha (Xavier), bibliothécaire de la ville de Lisbonne, rue de Saint-Bartholomeu, 12-2°.

1866 Euverte (Jules) ✻, 6, rue de Seine, Paris.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 JANVIER 1902

SOMMAIRE. — Membres présents. — **Correspondance.** — Lettres et documents divers. — **Travaux des Sections.** — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — Voir aux actes de l'Assemblée. — *Sections de l'Industrie et des Sciences.* — Voir aux actes de l'Assemblée. — *Section des Arts et Belles-Lettres.* — Procès-verbal de la réunion du 21 décembre 1901. — **Actes de l'Assemblée.** — Adoption du procès-verbal du 5 décembre 1901. — *Assemblée extraordinaire de toutes les Sections.* — Adoption du procès-verbal de la réunion du 28 décembre 1901. — Nomination des membres du Bureau pour l'année 1902. — Convocation, par M. le Préfet, du Bureau de la Société, pour assister à la réception de M. Waldeck-Rousseau, président du Conseil, et des Ministres. — *Concours:* d'animaux de boucherie engraissés à Saint-Etienne; visites de fermes dans les cantons de Saint-Etienne et de Saint-Héand; de Bâtiments agricoles. — Admission de M. Xavier da Cunha comme membre correspondant. — Remerciements à M. Braud, pour l'envoi de son livre intitulé : *Pages lointaines. Histoire anecdotique du théâtre de Saint-Etienne, de 1764 à 1853.* — Vœu relatif à la dispense militaire pour les élèves des Ecoles d'agriculture. — Remerciements à M. Gras pour l'envoi de son travail : *L'Année Forézienne.* — Compte rendu des travaux de la Société pendant l'année 1901. — Démissions de membres. — Décès de M. Michel Sauveur.

Président : M. Jules Ginot.

Secrétaire : M. J. Biron.

Les membres présents, au nombre de seize, sont : MM. Alexandre, Biron, Brunet, Chataignier, Cros, Faure, Gardette, Ginot, Labully, Magand, Mazenod, Otin fils, Ploton, Rossillol, Teyssier et Venet.

Correspondance.

Elle comprend :

1° Circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, informant que le *Congrès des Sociétés savantes* s'ouvrira à la Sorbonne le 1er avril prochain.

Communiqué à la Section des Sciences.

2° Lettre de M. le Ministre de l'Agriculture, informant la Société que son vœu relatif à la dispense militaire pour les élèves des Ecoles d'Agriculture avait été reçu et qu'il en était pris bonne note.

Classer.

3° Deux circulaires de la *Société Nationale d'Horticulture de France*, relatives à des réunions ayant lieu à Paris pendant le mois de décembre, reçues trop tard pour être communiquées aux membres.

Classer.

4° Circulaire de la *Société des agriculteurs de France*, invitant les délégués des Sociétés à se rendre à l'Assemblée qui aura lieu le samedi 22 février.

Communiqué à la Section d'Agriculture.

5° Lettre de M. Bruyas, de Granay, relative au Champ d'expériences viticole à créer.

Communiqué à la Section d'Agriculture.

6° Demande de renseignements par la *Société des Sciences naturelles de Tarare.*

Le Bureau répondra.

7° Programme du *Congrès international d'Apiculture* qui aura lieu à Bois-le-Duc en 1902.

Communiqué à la Section d'Agriculture.

8° Lettre de M. le Préfet de la Loire, invitant le Conseil d'administration de la Société à se rendre à la réception de M. Waldeck-Rousseau à la préfecture, le 11 janvier courant.

Voir aux actes de l'Assemblée.

9° Démissions de membres de la Société, envoyées par MM. Béal, propriétaire à Saint-Etienne; Comte, pasteur à Saint-Etienne; Clermont, ingénieur à Saint-Etienne; Dubois Pascal, entrepreneur à Saint-Etienne; Séguenot Elie, pépiniériste à Bourg-Argental.

Voir aux actes de l'Assemblée.

10° Envoi, par M. Gras, de sa brochure intitulée : *L'Année Forézienne* 1901.

Communiqué à la Section des Arts et Belles-Lettres.

Travaux des Sections.

Section des Arts et Belles-Lettres. — Réunion du 21 décembre 1901. — Président : M. Mulsant; Secrétaire : M. Biron, secrétaire général.

A l'ouverture de la séance, M. Félix Thiollier entretient l'Assemblée du travail qu'il prépare pour les Annales.

M. le Président propose à la Section d'admettre, comme membre honoraire et correspondant de la Société, M. Xavier da Cunha, bibliothécaire de la ville de Lisbonne, rue de Saint-Bartholomeo, 12-2°.

L'Assemblée adresse ses remerciements à M. Braud pour l'envoi qu'il a fait à la Société de son livre intitulé : *Pages lointaines. Histoire anecdotique du théâtre de Saint-Etienne, de 1764 à 1853.* Elle félicite l'auteur d'avoir fait revivre dans la mémoire des Stéphanois, dont le nombre s'éclaircit, hélas, chaque année, les émotions intellectuelles et le charme d'un art tout à fait à ses débuts dans notre ville, et toujours si apprécié.

Nomination des Bureaux pour l'année 1902. — Les membres présents n'étant pas en nombre pour qu'il soit procédé utilement à la nomination du Bureau pour l'année 1902, cette désignation sera faite lors d'une Assemblée extraordinaire, à laquelle tous les sociétaires seront convoqués.

La séance est levée à 6 h. 1/2.

Sections réunies. — Assemblée extraordinaire du 28 décembre 1901. — Président : M. Jules Ginot; Secrétaire : M. J. Biron.

L'an mil neuf cent un, et le 28 décembre à 10 heures du matin, la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire s'est réunie en Assemblée générale extraordinaire dans l'une des salles de la Chambre de Commerce de Saint-Etienne.

Vingt-deux membres sont présents.

M. Ginot, président, ayant ouvert la séance, explique que la séance extraordinaire à laquelle tous les membres ont été convoqués a été provoquée par la nécessité de recourir de nouveau au scrutin pour la désignation des membres du

Bureau de chaque Section, les membres des diverses Sections ne s'étant pas présentés en nombre suffisant aux réunions qui ont eu lieu pendant le mois, aux dates fixées.

En conséquence, le scrutin est ouvert dans l'ordre des Sections, et donne les résultats suivants :

SECTION D'AGRICULTURE ET D'HORTICULTURE

Sont élus : Président..... M. Labully.
Vice-Présidents.. M. Fillon.
— M. Rossillol.
Secrétaire..... M. Alexandre.

HORTICULTURE

Président..... M. Emile Philip.
Vice-Président.. M. Teyssier.
Secrétaire..... M. Brunet.

VITICULTURE

Président..... M. Perrachon.
Vice-Président..... M. Bruyas de Granay.
Secrétaire..... M. Ploton.

SECTION D'INDUSTRIE

Sont élus : Président..... M. Gras.
Vice-Président.. M. Benoît Clair.
Secrétaire..... M. Gardette.

SECTION DES SCIENCES

Sont élus : Président..... M. Lebois.
Vice-Président.. M. Chataigner.
Secrétaire..... M. Vial.

SECTION DES ARTS ET BELLES-LETTRES

Sont élus : Président..... M. Mulsant.
Vice-Président.. M. Félix Thiollier.
Secrétaire..... M. Ch. Durivaux.

Fièvre aphteuse. — M. le Président invite M. Labully à lire le rapport sur la fièvre aphteuse qu'il avait préparé pour être communiqué à la Section d'Agriculture.

M. Labully est vivement félicité pour cette communication qui sera reproduite dans les Annales de la Société. (Voir page 43.)

Après un échange d'observations des membres présents, relatives aux intérêts de la Société, la séance est levée à 11 heures.

Actes de l'Assemblée.

L'an mil neuf cent deux, et le neuf janvier, à 2 heures 1/2 du soir, la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire s'est réunie en Assemblée générale ordinaire dans l'une des salles de la Chambre de Commerce de Saint-Etienne.

Seize membres sont présents.

M. Ginot, président, ayant ouvert la séance, M. Biron, secrétaire général, lit le procès-verbal de l'Assemblée générale du 5 décembre 1901, lequel est adopté sans observation.

Section des Arts et Belles-Lettres. — Le Secrétaire général lit ensuite le procès-verbal de la réunion de la Section des Arts et Belles-Lettres (31 décembre 1901), qui est adopté sans observation.

Le Secrétaire général donne ensuite lecture du procès-verbal de la réunion extraordinaire de toutes les Sections, rendue nécessaire par rapport à l'élection des membres des Bureaux qui n'avait pu avoir lieu en réunion ordinaire, faute d'un nombre de membres suffisant, et qui a eu lieu le 28 décembre dernier. Ce procès-verbal est adopté sans observation.

En conséquence, les Bureaux des Sections pour l'année 1902 sont ainsi constitués :

SECTION D'AGRICULTURE

Président.....	M. Labully.
Vice-Présidents..	M. Fillon.
—	M. Rossillol.
Secrétaire	M. Alexandre.

SOUS-SECTION D'HORTICULTURE

Président.....	M. Emile Philip.
Vice-Président ...	M. Teyssier.
Secrétaire.....	M. Brunet.

SOUS-SECTION DE VITICULTURE

Président..... M. Perrachon.
Vice-Président... M. Bruyas de Granay.
Secrétaire..... M. Ploton.

SECTION D'INDUSTRIE

Président..... M. Gras.
Vice-Président... M. Benoît Clair.
Secrétaire..... M. Gardette.

SECTION DES SCIENCES

Président..... M. Lebois.
Vice-Président... M. Chataigner.
Secrétaire..... M. Vial.

SECTION DES ARTS ET BELLES-LETTRES

Président..... M. Mulsant.
Vice-Président... M. Félix Thiollier.
Secrétaire..... M. Durivaux.

Correspondance. — Le Secrétaire général donne lecture de la correspondance reçue depuis la dernière Assemblée. Une lettre de M. le Préfet de la Loire invite le Président de la Société à convoquer les membres du Conseil d'administration pour assister à la réception qui aura lieu à la Préfecture le 11 janvier, à l'arrivée de M. Waldeck-Rousseau, Président du Conseil. Des convocations seront immédiatement adressées aux membres du Conseil d'administration qui n'assistent pas à la séance.

Démissions de membres. — Acte est donné de leur démission de membres de la Société à MM. Béal, propriétaire à Saint-Etienne; Comte, pasteur à Saint-Etienne; Clermont, ingénieur à Saint-Etienne; Dubois, entrepreneur à Saint-Etienne; Séguenot, pépiniériste à Bourg-Argental.

Compte rendu des travaux de la Société en 1901. — Le Secrétaire général lit son rapport sur les travaux de la Société en 1901. L'Assemblée le remercie de cette communication qui sera insérée dans les Annales (Voir page 39).

Décès de M. Michel Sauveur. — M. le Président, au nom de la Société, renouvelle les regrets déjà exprimés à la

famille de M. Michel Sauveur, qui a plusieurs fois fait partie du Conseil d'administration et du Bureau, et dont les sentiments dévoués envers notre Association étaient bien connus.

Election des membres du Bureau pour 1902. — A l'unanimité, et par acclamation, les membres appelés à faire partie du Bureau sont ainsi désignés :

Secrétaire général.....	M. Biron.
Trésorier.....	M. Bonniot.
Bibliothécaire.....	M. Chevalier.
Conservateur du matériel des Comices et des Collections.....	M. Croizier.

Concours de 1902. — Il est décidé que les questions diverses relatives aux concours qui doivent avoir lieu en 1902 seront portées devant la Section d'Agriculture qui doit avoir lieu le 18 janvier. Elle désignera les membres de la Commission devant rédiger les programmes du Concours d'animaux de boucherie engraissés, le Commissaire général dudit Concours, et les membres de la Commission chargée de préparer le programme de visite des fermes dans les cantons de Saint-Etienne et de Saint-Héand.

Programme pour un concours de Bâtiments agricoles. — Sur la proposition de M. Labully, il est décidé qu'un concours sera ouvert pour la présentation d'un projet complet d'installation de bâtiments agricoles de trois catégories, suivant l'importance et l'étendue des terrains qu'ils seront appelés à desservir.

Une Commission sera réunie pour établir les bases dudit concours, et cette Commission est immédiatement ainsi composée :

MM. Labully, président; Chataigner, Dodat, Faure, Magand, Otin fils, Rossillol, Thomas-Javit, Vergnette.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire général,

J. Biron.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 FÉVRIER 1902

SOMMAIRE. — Membres présents. — **Correspondance**. — Lettres et documents divers. — **Travaux des Sections**. — *Section d'Agriculture et d'Horticulture*. — Procès-verbal de la réunion du 18 janvier 1902. — *Section de l'Industrie et des Sciences*. — Procès-verbal de la réunion du 16 janvier 1902. — *Section des Arts et Belles-Lettres* (Voir aux actes de l'Assemblée). — **Actes de l'Assemblée**. — Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 9 janvier 1902. — Félicitations adressées à M. de Montgolfier et à M. Charles Marrel, à l'occasion de leur promotion dans l'ordre de la Légion d'honneur. — Décès de M. Bulliot. — Vœu touchant la crise viticole. — Allocation départementale de 2.000 francs pour l'année 1902. — Concours divers. — Présentation de nouveaux membres.

Président : M. Jules Ginot.

Secrétaire : M. J. Biron.

Les membres présents, au nombre de douze, sont : MM. Biron, Bory-Solle, Brunet, Croizier, Dervieux, Ginot, Maussier, Mazenod, Otin fils, Ploton, Rossillol et Teyssier.

Correspondance.

Elle comprend :

1° Circulaire de M. le Ministre de l'Agriculture, relative à l'établissement de notices destinées à faire connaître à l'étranger les produits de l'agriculture française.

Renvoyé à la Section d'Agriculture.

2° Proposition de la Société des *Agriculteurs de France*, tendant à émettre un vœu sur la crise viticole.

Renvoyé à la Section d'Agriculture.

3° Lettre de M. le Préfet de la Loire, informant la Société que le Conseil général a maintenu son allocation de 2.000 francs pour l'année 1902.

Voir aux actes de l'Assemblée.

4° Lettre de M. le Préfet de la Loire, demandant les comptes rendus du Champ d'expériences en 1901.
Le Bureau répondra.

5° Lettre de M. Xavier da Cunha, conservateur de la Bibliothèque nationale de Lisbonne, remerciant la Société de l'avoir admis à titre de membre honoraire correspondant.
Classer.

6° Lettre de remerciement de la *Société nationale des sciences naturelles et mathématiques de Cherbourg*, à l'occasion des félicitations qu'elle a reçues pour la fête de son cinquantième anniversaire.
Renvoyé à la Section des Sciences.

Travaux des Sections.

Section d'Agriculture et d'Horticulture. — Réunion du 18 janvier 1902. — Président : M. Labully ; Secrétaire : M. Alexandre.

1° *Concours d'animaux de boucherie engraissés à Saint-Etienne.* — M. Labully ayant ouvert la séance, fait connaître que la municipalité de Saint-Etienne est disposée, comme les années précédentes, à faire un Concours d'animaux de boucherie engraissés, et qu'il y a lieu de nommer, dès à présent, la Commission de rédaction du programme ; plusieurs noms sont proposés et la Commission est composée ; MM. Magand, Fillon, Dugas du Villard, Courbon-Lafaye, Grillet, Julien Chapuis, Laudet et Rémi Devidal.

2° *Concours de Saint-Héand. Commission de visites des fermes et exploitations. Rédaction du programme de ces visites.* — M. Thiollier, maire de Saint-Héand, qui a bien voulu nous honorer de sa présence, nous témoigne le plaisir qu'il éprouve d'avoir le Concours agricole dans sa commune. M. Biron demande que la municipalité de Saint-Héand accorde à la Société le même crédit qu'au précédent Concours, soit 1.500 francs, plus le transport du matériel.

M. Croizier fournit quelques explications sur les dégâts qu'a subis l'estrade de distribution des prix à Saint-Genest-Malifaux et demande que la dimension en soit réduite. La Commission appréciera les modifications qu'il y a lieu de faire.

Sont ensuite nommés, pour faire partie de la Commission de visites des fermes et exploitations du canton de Saint-Héand :

MM. Otin fils, Magand, Rossillol, Croizier et Ploton. Comme membres suppléants : MM. Teyssier, Fontvieille et Dugas du Villard. A ces membres seront adjoints pour la préparation du programme : MM. Labully, Bruyas et Courbon Joseph. Le 24 août est arrêté en principe comme date du concours.

3° *Concours de Bâtiments agricoles.* — Dans sa dernière Assemblée générale, la Société a voté l'élaboration d'un programme pour ouvrir un Concours de projets de Bâtiments agricoles; une Commission a été nommée pour rédiger le cahier des charges. Ces projets de Bâtiments agricoles peuvent être divisés en 2 catégories : 1° Pour la grande culture, comprenant une exploitation d'environ 50 hectares de terrain; 2° Pour la petite culture, comprenant une exploitation de 10 hectares de terrain au moins.

La Commission devra surtout tenir compte de la nature du sol, au point de vue économique, dans les différents endroits où ces projets pourront être mis à exécution. Dans les régions où le rocher est à proximité, la construction se fera en pierre, en béton; où il y aura du mâchefer, en cailloux au voisinage d'une rivière, etc., etc. Les plans seront aussi détaillés que possible et deviendront la propriété de la Société, qui pourra en faire la publication dans ses Annales. Les membres présents laissent le soin au Bureau de fixer la date de la réunion de la Commission.

4° *Société des Agriculteurs de France.* — Une invitation est faite par la *Société des Agriculteurs de France* d'assister à l'Assemblée des délégués qui aura lieu le 22 février prochain. A classer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 1/2.

Sections de l'Industrie et des Sciences. — Réunion du 16 janvier 1902. — Président : M. Lebois; Secrétaire : M. Biron, secrétaire général.

M. le Président communique à l'Assemblée une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts,

faisant connaître que le 40e Congrès des Sociétés savantes se réunira à la Sorbonne le mardi, 1er avril prochain.

La première circulaire ministérielle a déjà été portée à la connaissance des sociétaires, mais personne n'a encore indiqué l'intention de prendre part audit Congrès.

Les membres présents échangent leurs vues au sujet des mesures qu'il y aurait lieu d'employer afin de remédier au peu d'empressement apporté par nos collègues à se rendre aux convocations des Sections.

La séance est levée à 3 heures.

Actes de l'Assemblée.

L'an mil neuf cent deux et le 6 février, à 2 h. 1/2 du soir, la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire s'est réunie en assemblée générale ordinaire dans l'une des salles de la Chambre de Commerce de Saint-Etienne.

Douze membres sont présents.

Félicitations à M. de Montgolfier. — La séance étant ouverte, M. Ginot, président, prononce l'allocution suivante :

« Messieurs, M. de Montgolfier, Président de la Chambre de Commerce, Directeur des Aciéries de la Marine et des Chemins de fer et membre de notre Société, vient d'être nommé Commandeur de la Légion d'honneur. Je ne crois pas devoir vous faire ressortir ses titres à cette haute distinction ; dans le *Mémorial*, M. Laur nous en a déjà donné un aperçu et d'autres encore le feront avec plus de compétence que moi. Du reste, seule, cette splendide usine de Saint-Chamond, où sont réunies bien des merveilles de la science, est là pour nous rappeler les mérites de son Directeur, si nous devions les oublier.

« Ce que je puis dire encore, c'est que ceux qui connaissent cet éminent industriel, au cœur vraiment français, applaudiront sans réserve à cette distinction si bien placée.

« Aussi, Messieurs, je vous propose de voter des félicitations à notre distingué sociétaire dont nous devons être fiers. »

Après avoir applaudi chaleureusement ces paroles, l'Assemblée adresse à M. de Montgolfier ses plus vives félicitations.

Félicitations à M. Charles Marrel. — M. Ginot reprend ensuite la parole en ces termes :

« Messieurs, M. Charles Marrel, membre de la Chambre de Commerce, Maître de forges et notre sociétaire, vient aussi d'être nommé Chevalier de la Légion d'honneur ; là encore, une telle distinction ne pouvait être mieux placée.

« Car, par leur intelligence, leur persévérance et leur travail, les frères Marrel ont su créer une remarquable usine qui a maintenu et augmenté la prospérité de Rive-de-Gier, de cette ville qu'ils aiment et qu'ils vont doter d'un superbe hôpital.

« Je vous demande aussi de vouloir bien voter des félicitations à M. Charles Marrel, notre sympathique sociétaire. »

L'Assemblée applaudit très vivement ces paroles et adresse à M. Charles Marrel ses plus sympathiques félicitations.

Décès de M. Bulliot. — M. Maussier, ingénieur, présent à la séance, demande à l'Assemblée de s'unir par un vote de regrets à adresser à notre collègue M. Déchelette, de Roanne, pour la perte regrettable pour sa famille, ainsi que pour les Sciences et les Lettres, de M. Bulliot.

M. Maussier s'exprime ainsi :

« M. G. Bulliot, président de la Société Eduenne, chevalier de la Légion d'honneur, est décédé à Autun le 10 janvier dernier. J'ai l'honneur de proposer à la Société de vouloir bien adresser ses sympathiques condoléances à la famille de l'éminent savant que fut M. Bulliot, et en particulier à son neveu M. Joseph Déchelette, membre de notre Société, directeur et donateur du musée archéologique de Roanne.

« Je laisse à de plus autorisés l'honneur d'énumérer les travaux de M. G. Bulliot, dont le nom ne fera que grandir dans l'Europe scientifique, je me borne à en rappeler quelques-uns :

1855. Etude sur le système défensif des Romains dans le pays Eduen, 1 vol. in-8° avec cartes et plans.

1879. La cité gauloise selon l'histoire et les traditions, en collaboration avec M. J. Roidot, président du Tribunal civil d'Autun, 1 vol. in-8°.
1881. Fouilles du mont Beuvray ; le parc aux chevaux.
1897. Fouilles du mont Beuvray, rapport général, 2 vol. avec un album de planches, par F. et N. Thiollier, imprimé à Autun en 1899.

« Les fouilles du Beuvray constatent les industries absolument gauloises des constructions, de la métallurgie du fer, de l'émaillage, etc., jusqu'au second siècle de notre ère, époque à laquelle cet oppidum a été abandonné pour la nouvelle ville gallo-romaine d'Autun, *Augustodunum*. C'est un point de comparaison précieux avec d'autres points d'industrie gauloise, plus nombreux qu'on ne pense : en Bohême, en Autriche, en Suisse, en Italie, points occupés aussi par la race celtique.

« Le digne continuateur des fouilles du Beuvray, après 1897, est M. Joseph Déchelette. Notre Société aura à s'occuper de lui à propos de sa récente brochure : « *L'Archéologie celtique en Europe* », parue dans la *Revue de Synthèse historique* n° 7, juillet-août 1901.

La parole est ensuite donnée à M. Biron pour lire le procès-verbal de la dernière Assemblée (9 janvier 1902), lequel est adopté sans observation.

Correspondance. — Le Secrétaire général lit ensuite la correspondance reçue depuis la dernière Assemblée. Deux affaires sont renvoyées aux Sections qu'elles concernent et il est statué sur les suivantes :

Allocation du Conseil général. — L'Assemblée adresse ses remerciements au Conseil général pour l'allocation de 2.000 francs qui lui est accordée pour 1902.

Travaux des Sections. — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — Le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la réunion de la Section d'Agriculture et d'Horticulture du 18 janvier 1902, qui est adopté sans observation.

Section de l'Industrie et des Sciences. — Lecture est donnée, par le Secrétaire général, du procès-verbal de la réunion des Sections de l'Industrie et des Sciences (16 janvier 1902), qui ne donne lieu à aucune observation.

Section des Arts et Belles-Lettres. — M. le Président informe l'Assemblée qu'il n'a pas été fait de procès-verbal de la réunion de la Section des Arts et Belles-Lettres, les membres s'étant rendus en nombre trop faible pour qu'il en soit autrement.

Concours d'animaux de boucherie engraissés. — L'Assemblée approuve le programme proposé pour le Concours d'animaux de boucherie engraissés qui doit avoir lieu le 23 mars (voir page 65), mais il témoigne néanmoins ses regrets de ce que la Commission ait cru devoir écarter du concours les marchands de bestiaux ayant déjà obtenu des prix pour les mêmes animaux qu'ils peuvent présenter ici. Cette mesure peut avoir pour résultat d'en écarter un certain nombre et de diminuer par suite l'éclat du Concours.

Concours de Saint-Héand. Programme de la visite des fermes. — L'Assemblée adopte le programme présenté par la Commission, en ce qui concerne la visite des fermes et exploitations dans les cantons de Saint-Etienne et de Saint-Héand. Il y a donc lieu de faire immédiatement de la publicité (voir page 75).

Concours de Bâtiments agricoles. — Le Secrétaire général lit le programme rédigé par M. Dodat, architecte, en suite de la mission qui lui avait été donnée par la Commission, pour le Concours de Bâtiments agricoles. Des démarches seront faites auprès de l'Administration supérieure et de diverses Sociétés pour obtenir des subventions et des médailles afin d'augmenter le montant des prix à allouer.

Présentations de membres. — L'Assemblée agrée la candidature de :

M. Chambeyron, maître-teinturier à la Digonnière, présenté par MM. Otin fils et Dodat.

M. Crozet, propriétaire, rue du Bourg-Argental à Saint-Etienne, présenté par MM. Otin fils et Dodat.

M. Toussaint Jules, propriétaire à Bourbouillon, Rive-de-Gier, présenté par MM. Bouché et Fillon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire général,

J. Biron.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 MARS 1902

SOMMAIRE. — Membres présents. — **Correspondance.** — Lettres et documents divers. — **Travaux des Sections.** — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — Procès-verbal de la réunion du 15 février 1902. — *Sections de l'Industrie et des Sciences.* Procès-verbal de la réunion du 13 février 1902. — *Section des Arts et Belles-Lettres.* — Procès-verbal de la réunion du 22 février 1902. — **Actes de l'Assemblée.** — Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 6 février. — Décès de MM. Pierre Duplay (Pare Barounta), Francisque David et Marcellier. — Comptabilité : Etat des recettes et des dépenses au 31 décembre 1901. — Projet de budget pour 1902. — Médailles restant en caisse. — Concours de Saint-Héand : réparation au matériel ; publicité à donner aux sociétaires pour la date du concours. — Résumé des travaux de la Chambre de Commerce de Saint-Etienne, par M. J. Gras. — Champ d'expériences de viticulture de Rive-de-Gier. — Emploi de l'alcool dénaturé ; vœu. — *L'Archéologie celtique en Europe*, par M. J. Déchelette. — Monte du Haras en 1902. — Les voies navigables de l'Allemagne. — Office des renseignements agricoles. — Droits de circulation sur les vins. — Concours de bâtiments agricoles. — Concours d'animaux de boucherie engraissés. — Les taupes et leurs mœurs. — Les turbines. — Démission d'un membre. — Admission de nouveaux membres. — Présentation d'un nouveau membre.

Président : M. Jules Ginot.

Secrétaire : M. J. Biron.

Les membres présents, au nombre de 14, sont : MM. Alexandre, Bastide, Biron, Brunet, Bruyas Etienne, Chataignier, Couchoud, Croizier, de Fréminville, Ginot, Gras, Otin fils, Ploton et Rossillol.

Correspondance.

Elle comprend :

1° Envoi, par M. le Ministre de l'Agriculture, du programme du Concours général agricole qui aura lieu à Paris du 7 au 16 avril 1902.

Communiqué à la Section d'Agriculture.

2° Lettres de MM. de Montgolfier et Marrel, en réponse aux félicitations qui leur avaient été adressées au sujet de leur nomination dans la Légion d'honneur.
Classer.

3° Lettre de M. Déchelette, remerciant la Société des témoignages de sympathie qui lui ont été adressés touchant le décès de son parent, M. Bulliot.
Classer.

4° Lettre de M. Maussier, ingénieur, demandant la formation d'une Commission à l'effet d'examiner l'œuvre de M. Déchelette intitulée : *L'archéologie celtique en Europe*, dont un exemplaire nous a été remis, de la part de l'auteur, par M. de Fréminville.
Communiqué à la Section des Arts et Belles-Lettres et à celle des Sciences.

5° Envoi, par M. le Préfet, d'une affiche concernant la monte du Haras en 1902.
Communiqué à la Section de l'Agriculture.

6° Invitations, par la *Société d'Agriculture de la Nièvre* et par celle de *l'Allier* d'assister à leurs concours de 1902.
Arrivées trop tard pour cette année.

7° Envoi, par son auteur, d'une brochure intitulée : *Les voies navigables de l'Allemagne* par M. Alfred Mange.
Communiqué à la Section de l'Industrie.

8° Démission de membre de la Société, envoyée par M. Reynaud, cultivateur à Nervieux.
Voir aux Actes de l'Assemblée.

Travaux des Sections.

Section d'Agriculture et d'Horticulture. — Réunion du 15 février 1902. — Président : M. Labully ; Secrétaire : M. Alexandre.

Questions renvoyées à la Section : 1° *Office des renseignements agricoles.* — Circulaire du Ministère de l'Agriculture aux présidents des Sociétés d'Agriculture, des Comices agricoles et des Syndicats destinée à faire connaître à l'étranger les produits de l'agriculture française. La Section, tout en reconnaissant cette circulaire très intéressante pour maintenir et développer les débouchés de l'agriculture, estime qu'il n'y

a pas lieu actuellement de répondre à l'Office de renseignements agricoles, notre région étant un centre de consommation et non de production.

2° *Droit de circulation sur les vins. Vœu.* — *La Société des Agriculteurs de France*, dans sa séance du 8 janvier dernier, a émis un vœu déclarant repousser la proposition de M. Augé qui aurait pour conséquence d'aggraver le droit de circulation sur les vins, elle demande à notre Société de s'associer à ce vœu, qui est adopté par tous les membres présents.

Concours de Bâtiments agricoles.—La Commission chargée de l'élaboration du programme du Concours de Bâtiments agricoles, dans sa première réunion, a jugé que les prix à décerner ne sont pas en rapport avec le travail que ce Concours nécessitera et, dans la crainte de ne pas avoir de résultats satisfaisants, demande que ces prix soient plus importants. Après un échange d'idées, la Section décide de demander une subvention à M. le Ministre de l'Agriculture, afin de porter le premier prix à la somme de 1.000 francs.

Concours d'animaux de boucherie engraissés. — A la suite des réclamations adressées à la Commission d'organisation du Concours d'animaux engraissés, dans le but d'éliminer les animaux primés dans de précédents concours, M. Labully ayant représenté à M. le Maire tout le préjudice que cette élimination ne manquerait pas de produire en rendant notre Concours insuffisant, la Section décide que satisfaction sera donnée en partie aux dites réclamations ; il n'y aura que la restriction concernant le premier prix d'ensemble qui sera maintenue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h. 1/4.

Section de l'Industrie et des Sciences. — Réunion du 13 février 1902. — Président : M. Lebois ; Secrétaire : M. Biron, Secrétaire général.

A l'ouverture de la séance, M. Lebois donne connaissance à la réunion de la lettre de remerciements envoyée par la *Société Nationale des Sciences naturelles et mathématiques de Cherbourg*, en réponse aux félicitations que nous lui avons

envoyées à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation.

M. Lebois entretient ensuite les membres présents d'un intéressant article qu'il a trouvé dans une publication reçue par la Société : *La Revue des Sciences*, concernant les taupes et leurs mœurs. Cet article, des plus curieux, se trouvant un peu long, il en prendra quelques extraits qui, publiés dans les *Annales*, ne pourront manquer d'intéresser les membres de la Société.

L'honorable Président de la Section parle aussi des récents travaux sur les turbines de M. Rateau, le distingué ingénieur des Mines, l'an dernier encore professeur à notre école de Chantegrillet.

Les résultats obtenus par M. Rateau sont étonnants et causent une émotion dans le monde scientifique.

L'Assemblée prie M. Lebois de vouloir bien en donner une analyse écrite afin de l'insérer dans nos *Annales*.

La séance est levée à 3 h. 1/2.

Section des Arts et Belles-Lettres. — Réunion du 22 février 1902. — Président : M. Félix Thiollier, Vice-Président ; Secrétaire : M. Biron, Secrétaire général.

La séance étant ouverte, un membre présente à M. le Président, au nom de plusieurs de ses collègues, ses plus vives félicitations, au sujet de la causerie artistique et des illustrations qui enrichissent nos *Annales* du 4° trimestre 1902 qui viennent d'être remises à tous les sociétaires. L'auteur voudrait se dérober avec trop de modestie aux éloges qui lui sont adressés ; mais il est un fait incontestable, c'est que le Bureau reçoit très fréquemment des témoignages sérieux de satisfaction de la part des sociétaires.

M. Biron demande à l'Assemblée d'adresser un souvenir ému à la mémoire de Pierre Duplay (*Pare Barounta*), dont les obsèques ont eu lieu il y a trois jours seulement. Quoique ne faisant pas partie de notre Association, M. Duplay avait reçu de la Société ses plus hautes récompenses : une grande médaille de vermeil d'abord, puis une médaille d'or. Avec lui disparaît l'un des derniers fervents, d'affection ardente pour la petite patrie, au culte de laquelle il a consacré les meilleurs instants de son existence.

Les membres présents adressent à la famille de M. Duplay l'expression de leurs sympathiques regrets.

Après une conversation des plus intéressantes sur les arts et les artistes contemporains, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Actes de l'Assemblée.

L'an mil neuf cent deux, et le 6 mars, à 2 heures 1/2 du soir, la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire s'est réunie en Assemblée générale ordinaire, dans l'une des salles de la Chambre de Commerce.

Quatorze membres sont présents.

Décès de MM. David Francisque et Marcellier.

A l'ouverture de la séance, M. Ginot, président, fait part à l'Assemblée du décès de MM. Francisque David, ancien négociant, et Marcellier, de Saint-Etienne.

L'Assemblée envoie aux familles de ces deux membres décédés l'expression de ses regrets et de toute sa sympathie. M. Marcellier faisait partie de la Société depuis l'année 1890 et M. Francisque David depuis 1867.

La parole est ensuite donnée à M. Biron, secrétaire général, pour lire le procès-verbal de l'Assemblée générale du 6 février dernier, lequel est adopté sans observation.

Correspondance. — Le Secrétaire général communique la correspondance reçue depuis la dernière Assemblée. Ces documents sont renvoyés aux Sections qu'ils concernent.

Démission. — Acte est donné de sa démission de membre de la Société, à M. Reynaud, cultivateur à Nervieux.

Travaux des Sections. — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — Lecture est donnée par le Secrétaire général du procès-verbal de la réunion de la Section d'Agriculture et d'Horticulture (15 février 1902), qui est adopté sans observation.

Section de l'Industrie et des Sciences. — Le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la réunion de la

Section de l'Industrie et des Sciences (13 février 1902), qui est adopté sans observation.

Section des Arts et Belles-Lettres. — Lecture est donnée du procès-verbal de la réunion de la Section des Arts et Belles-Lettres (22 février 1902), qui est adopté sans observation.

Décès de M. Pierre Duplay. — Les membres présents s'associent aux regrets exprimés par la Section des Arts et Belles-Lettres, au sujet du décès de M. Pierre Duplay (*Pare Barounta*) et adressent à sa famille l'expression de leur douloureuse sympathie.

Comptabilité. — Le Secrétaire général communique à l'Assemblée le procès-verbal de la Commission des Finances du 25 février dernier, appelée à vérifier la comptabilité de l'exercice 1901.

Sont approuvés :

1° L'état des recettes et des dépenses au 31 décembre 1901 ;

2° Le projet de budget pour l'exercice 1902 ;

3° L'état des médailles restant en caisse au 31 décembre 1901 (voir page 55).

Quittances non recouvrées pour l'année 1901. — Quelques sociétaires n'ayant pas acquitté leur cotisation pour l'année 1901, quoique ayant régulièrement reçu les Annales, et malgré les deux rappels qui leur ont été faits, l'Assemblée décide qu'un dernier avis leur sera donné avant d'en arriver aux formalités judiciaires pour le recouvrement.

Concours de Saint-Héand. — Réparations urgentes au matériel. — M. Croizier demande qu'une somme de 200 francs soit votée pour l'exécution de réparations urgentes au matériel des concours. Des drapeaux et oriflammes doivent être remplacés et l'estrade de la distribution des prix doit être modifiée comme dimensions.

L'Assemblée adopte.

Concours de Saint-Héand. Publicité à donner au concours parmi les membres de la Société. — M. Gras demande qu'une grande publicité soit donnée à la date à laquelle aura lieu le Concours de Saint-Héand, et des cartes remises aux

membres de la Société. M. Ginot, président, répond que les Concours étant publics, une carte d'entrée n'est pas nécessaire, mais que néanmoins cette date sera rappelée aux sociétaires dans les lettres de convocation aux réunions mensuelles, dont l'envoi précèdera l'ouverture du Concours. Quant à l'accès de la tribune où a lieu la distribution des prix, comme pour l'admission au banquet, c'est surtout la Municipalité qui en a la libre disposition. On examinera néanmoins s'il n'est pas possible d'envoyer des cartes d'admission sur l'estrade au moins à tous les membres du Bureau de la Société.

L'archéologie celtique en Europe, par M. J. Déchelette. — M. de Fréminville, archiviste du département, dépose sur le bureau, au nom de M. J. Déchelette, une brochure intitulée : *L'Archéologie celtique en Europe*, dont il est l'auteur. Des remerciements sont adressés à M. Déchelette, et cette brochure est renvoyée aux deux Sections : des Sciences et des Arts et Belles-Lettres.

Résumé des travaux de la Chambre de Commerce de Saint-Etienne, en 1901. — M. Gras dépose sur le bureau deux exemplaires d'une brochure intitulée : *Résumé des travaux de la Chambre de Commerce de Saint-Etienne pendant l'année 1901.* L'Assemblée remercie M. Gras, et renvoie ce travail à la Section d'Industrie pour qu'elle en rende compte s'il y a lieu.

Champ d'expériences de Rive-de-Gier. — M. Bruyas Etienne, vice-président de la Sous-Section de viticulture, directeur du Champ d'expériences de Rive-de-Gier, rend compte de la réunion des sociétaires de la région et des désirs qu'ils ont exprimés.

Le procès-verbal de cette réunion est renvoyé à la Section d'Agriculture.

Emploi de l'alcool dénaturé. — M. Paul Couchoud, de Granay, dépose un vœu relatif à l'emploi de l'alcool dénaturé.

Ce vœu est renvoyé à l'examen de la Section d'Agriculture.

Admission de nouveaux membres. — Il est procédé au vote sur l'admission, comme membres de la Société, de :

M. Chambeyron, maître-teinturier, à la Digonnière, Saint-Etienne, présenté par MM. Otin fils et Dodat.

M. Crozet, propriétaire, rue du Bourg-Argental, Saint-Etienne, présenté par MM. Otin fils et Dodat.

M. Toussaint Jules, propriétaire à Bourbouillon, près Rive-de-Gier, présenté par MM. Bouché, maire, et Fillon, adjoint, à Rive-de-Gier.

Ces membres sont admis à l'unanimité.

Présentation d'un nouveau membre. — L'Assemblée admet la candidature de :

M. Frestier Léon ✠, docteur en médecine, 26, place du Peuple, à Saint-Etienne, présenté par MM. Ginot et Biron, comme membre de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire général,

J. Biron.

COMPTE RENDU

DES

TRAVAUX EXÉCUTÉS PAR LA SOCIÉTÉ

EN 1901

Par M. J. BIRON, Secrétaire général.

Afin de remplir les obligations imposées au Secrétaire général par les statuts, je viens vous rendre compte des travaux exécutés par les quatre sections de la Société pendant l'année 1901.

Ayant à vous entretenir plus longuement de la Section d'Agriculture qui présente à son actif, comme toujours d'ailleurs, la plus grande somme d'efforts et de résultats, je vous parlerai d'abord des trois autres Sections : Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres.

Pour déférer au désir exprimé par le Conseil d'administration, cédant lui-même aux sollicitations d'un certain nombre de nos collègues, les réunions des deux Sections : *Industrie* et *Sciences*, ont eu lieu les mêmes jours, aux mêmes heures. Cette disposition avait pour but de réunir un plus grand nombre de Sociétaires et de rendre ainsi les séances plus attrayantes. Nous avons eu le regret de constater que cette mesure n'a pas répondu à notre attente ; mais tout nous fait espérer que l'année qui commence sera meilleure, que les auditeurs se rendront plus nombreux à la convocation des distingués présidents : M. Lebois pour la Section des Sciences, et M. Gras pour la Section d'Industrie.

Nous devons à M. Lebois une intéressante étude sur les *Apprêts mécaniques des rubans* et un compte rendu sur les travaux du Comité d'hygiène du département de la Loire.

M. Gras nous a donné un remarquable travail sur *Les retraites ouvrières* ; il a ensuite communiqué à la Société les études préparatoires, concernant le projet du grand canal de la Loire au Rhône.

M. Chapelle a fourni, cette année encore, les résultats de ses recherches scientifiques, concernant l'arithmétique dans l'archéologie ancienne.

En ce qui concerne la Section des Arts et Belles-Lettres, une médaille de bronze a été attribuée à M. Lapouré, instituteur à Izieux, à titre d'encouragement, pour la production de manuscrits relatifs à l'histoire de Montbrison et d'Izieux.

D'autre part, M. Félix Thiollier, qui a déjà enrichi nos *Annales* de deux remarquables études sur l'art et les artistes foréziens, prépare en ce moment un nouveau travail, qui pourra sans doute être inséré dans les *Annales* du premier trimestre.

Quant à la Section d'Agriculture, dont le rôle semble devoir être des plus modestes dans le centre industriel où nous vivons, elle a, cette année encore, montré ce que peuvent la volonté, le courage et le désintéressement. Elle se trouve d'ailleurs récompensée par les résultats que vous avez pu constater.

En effet, le Concours d'animaux de boucherie engraissés, qui a été organisé, comme d'habitude, sous les auspices de la municipalité de la ville de Saint-Etienne, a obtenu un plein succès, et le progrès réalisé, comparativement aux précédents concours, était réel.

Au Concours de prix culturaux et de spécialités, qui a eu lieu dans les cantons de Rive-de-Gier et de Saint-Chamond, vous avez pu voir aussi, par le rapport de la Commission de visite, que les améliorations dues aux nouvelles méthodes de culture sont palpables : meilleur entretien des étables et fumiers, emploi plus fréquent des engrais chimiques, soins plus hygiéniques dans les laiteries, défoncement de terrains incultes et rochers transformés en vignes et, surtout, emploi d'outils agricoles perfectionnés pour des cultures profondément vallonnées, alors que jusqu'ici ces instruments semblaient être l'apanage exclusif des cultivateurs de la plaine.

Le Champ d'expériences de Fontainebleau va être cette année en plein rapport, grâce aux soins dévoués de son directeur, M. Teyssier. Un rapport spécial vous fera connaître les résultats obtenus pour les semis de céréales et de fleurs.

Le Champ d'expériences uniquement viticole, à créer dans le canton de Rive-de-Gier, est en voie de formation. Il sera

situé à Granay, et confié aux soins éclairés du vice-président de la sous-section, M. Bruyas.

La question de revenir aux anciennes habitudes d'organiser chaque année un Concours-exposition dans l'un des chefs-lieux du canton, a été soulevée par quelques-uns de nos collègues. Elle sera tranchée définitivement cette année. Vous savez, Messieurs, que la mesure consistant à ne faire ces Concours-expositions que tous les deux ans — sans pourtant abandonner les Concours de visites de fermes, qui n'ont jamais cessé d'avoir lieu dans les cantons, suivant le roulement établi — avait uniquement pour but de faire des économies qui nous eussent permis d'allouer des sommes plus importantes aux lauréats. Ces économies étaient réalisées sur les dépenses onéreuses du transport et de l'établissement de notre matériel de distribution de prix dans les communes. Nous étudierons les moyens d'éviter ces transports, soit en les laissant à la charge des municipalités, soit en organisant un mode de distribution de prix plus simple.

Tel est, Messieurs, l'exposé sommaire des travaux de la Section d'Agriculture en 1901.

Mais combien de choses restent encore à entreprendre et d'études à poursuivre.

Après avoir commencé une lutte sans merci contre les fléaux multiples qui s'attaquent à la vigne, cette partie si belle et si riche de l'agriculture française, nos vignerons, guidés par les savants, vont maintenant tâcher de vaincre la nature en neutralisant les orages de grêle.

Puis, c'est la maladie qui frappe les bestiaux, notamment la fièvre aphteuse, que tous les Gouvernements s'attachent à combattre depuis longtemps sans avoir pu encore trouver le remèdé à lui opposer. Le distingué président de la Section, M. Labully, nous a lu l'autre jour un rapport des plus intéressants sur cette question.

Il ne faut pas s'étonner, si, au Parlement, les questions agricoles de toute nature font depuis quelques années l'objet des études les plus sérieuses de la part de nos gouvernants.

Ces questions sont nombreuses et je ne saurais les énumérer, mais il appartient aux Associations agricoles d'encourager ces efforts et d'apporter toute l'aide dont elles sont capables, soit par des vœux, soit par des conseils ou des remontrances.

Je ne terminerai pas, Messieurs, sans faire encore appel à toute votre bonne volonté pour aider et encourager, par votre assiduité à nos réunions de Sections et Assemblées générales les collègues qui s'y rendent habituellement, et dont le dévouement aux intérêts de notre chère Société est sans limites. Amenez-nous aussi de nouveaux membres, afin de combler les vides causés soit par le changement de résidence de quelques-uns, soit par les décès, qui ont été nombreux cette année.

Au 1er janvier 1901, la Société comptait un nombre de 318 membres, ci		318
Il en a été admis, 20, ci		20
Total		338
Dont il faut déduire:		
Radiations pour démissions	18	27
Décès	9	
Reste		311

Les membres décédés sont:

M. Gaucher, fabricant d'armes, 12, rue des Creuses.
M. Guérin, marchand de vins, 3, rue Mi-Carême.
M. Martin, 6, rue des Jardins.
M. Michel Sauveur, négociant, 44, rue du Treuil.
M. Nan, ingénieur, 13, rue Michelet.
M. Victor de Boissieu, propriétaire à Saint-Chamond.
M. Faure Benoît, rentier, cours Jovin-Bouchard.
M. Faure Louis, épicier en gros, au Chambon.
M. Saint-Genest (baron Pierre de), propriétaire à Saint-Genest-Malifaux.

Nous adressons de nouveau, aux membres des familles de nos collègues disparus dans la tombe, l'expression de notre sympathie et de tous nos regrets.

LA FIÈVRE APHTEUSE ET SON TRAITEMENT

RAPPORT

DE

M. LABULLY, Président de la Section d'Agriculture.

Messieurs,

A l'une de nos dernières séances, M. le Président a bien voulu soumettre à mon appréciation un opuscule relatif au traitement de la fièvre aphteuse, publié par les laboratoires *Sauter, Société par actions, de Genève et de Bellegarde* (Ain), concessionnaires pour l'exploitation d'une spécialité : *Le Goudron anti-aphteux*, brevetée en France et en Belgique, et dont la formule, tenue secrète, a été établie par M. Lyding, directeur de la laiterie hygiénique de Francfort.

Cette préparation, vraisemblablement à base de goudron de Norvège, donnerait d'excellents résultats et ne présenterait aucun danger quand elle est absorbée ; son action serait curative et préventive. Elle s'emploie en badigeonnages à l'intérieur de la bouche, des cavités nasales, sur le mufle, les pieds et le pis.

L'usage du goudron anti-aphteux serait également bon pour guérir les blessures du garrot, le piétin, le crapaud et le panaris.

De nombreux certificats émanant de propriétaires ou régisseurs d'exploitations agricoles, de vétérinaires, les uns et les autres allemands, attesteraient de la supériorité de ce spécifique.

Celui-ci étant peu ou pas connu en France, ne l'ayant pas expérimenté, pour ma part, il ne m'est guère possible de vous donner une appréciation quelconque sur sa valeur.

Je souhaite toutefois, sans oser l'espérer, que ce traitement de la fièvre aphteuse qui vient, après beaucoup d'autres, tour à tour prônés et délaissés, se révèle meilleur que ceux déjà préconisés.

On donne cependant comme très efficace la méthode de traitement découverte par M. Bacceli, ministre de l'Agriculture d'Italie, qui consiste à injecter, dans les veines des animaux malades, une solution de bichlorure de mercure aux doses suivantes :

Pour les taureaux.....	de 6 à 8	centigrammes.
Pour les bœufs ou vaches.	de 4 à 6	—
Pour les veaux.....	de 2 à 4	—

La solution comprend : 0,075 milligrammes de chlorure de sodium pour chaque centigramme de bichlorure de mercure.

Sur 52 cas traités à Civita-Vecchia, il y a eu 52 guérisons ; en Sardaigne, sur 26 cas il y a eu 26 guérisons rapides et complètes.

A l'égard des multiples traitements employés contre la fièvre aphteuse, étant donné, d'autre part, que les mesures de police sanitaire se sont quelquefois montrées impuissantes pour enrayer l'extension du fléau, qu'il me soit permis — et je ne saurais mieux terminer — de vous communiquer l'opinion d'un maître de la science française, M. Ed. Nocard, professeur à l'Ecole vétérinaire d'Alfort, exposée dans un rapport à l'Académie de médecine, à propos d'une communication de M. le docteur Jarre sur les bons effets de l'acide chromique dans le traitement de la fièvre aphteuse :

« I. Parmi les maladies contagieuses qui menacent la prospérité de l'élevage, il en est contre lesquelles les mesures sanitaires les mieux conçues, les plus rigoureuses et les plus strictement appliquées restent parfois impuissantes.

« La fièvre aphteuse est de celles-là.

« Il est déjà difficile pour un pays, complètement indemne, d'échapper à l'infection quand les pays qui l'environnent sont infectés eux-mêmes.

« L'exemple de l'Angleterre le prouve d'une façon saisissante.

« On sait quelle admirable énergie nos voisins ont déployée pour éteindre la péripneumonie et la fièvre aphteuse.

« Grâce à des mesures sanitaires très rigoureuses, rigoureusement appliquées, grâce aussi aux larges indemnités allouées aux propriétaires des animaux abattus comme atteints

ou comme suspects, ils ont réussi à s'affranchir du lourd tribut qu'ils payaient chaque année, depuis plus de cinquante ans, à ces redoutables maladies.

« De 1886 à 1892, on ne signale pas un seul cas de fièvre aphteuse sur tout le territoire de la Grande-Bretagne.

« La maladie éteinte à grands frais, il fallait l'empêcher de reparaître. On crut y réussir en ordonnant l'abattage au port de débarquement de tout animal provenant de pays infectés. L'événement prouva bientôt l'insuffisance de cette mesure. En 1892, la maladie reparut, importée par des animaux venant du Danemark, pays que l'on croyait indemne ; cette nouvelle invasion ne prit fin qu'en 1894. Elle provoqua une aggravation des mesures sanitaires ; dorénavant, l'Angleterre n'autorisa plus l'introduction d'animaux vivants de provenance européenne, même à la condition de les faire abattre au port de débarquement ; elle ne les accepta plus qu'à l'état de viande morte ; la possibilité de la propagation du mal par les bouchers ou par les ouvriers des abattoirs qui ont manipulé des animaux malades, justifiait une mesure aussi rigoureuse.

« L'Angleterre se croyait bien à l'abri de toute nouvelle infection ; pourtant, l'an dernier, la fièvre aphteuse s'est montrée à différentes reprises dans plusieurs comtés très éloignés les uns des autres, et sans qu'on pût savoir par quelle voie le contage avait été introduit. Combattue avec la même énergie que précédemment, la maladie a été promptement éteinte.

« Si l'Angleterre, protégée par sa situation insulaire et par sa législation draconienne, se défend avec tant de peine contre la contagion de la fièvre aphteuse, on comprend bien qu'il est pratiquement impossible de préserver un pays non défendu par des frontières naturelles ; quelles que soient la vigilance des agents du service sanitaire et la sévérité des mesures prises, ce pays ne pourra pas échapper longtemps à l'infection ; la prohibition de l'importation du bétail provenant des pays contaminés sera insuffisante à le protéger. Sans parler des fraudes toujours possibles sur une frontière factice, on ne peut éviter les rapports constants qui s'établissent entre les habitants des localités voisines, des deux côtés d'une frontière ouverte. La facilité et la rapidité des moyens de transport contribuent aussi pour une part à l'importation de la maladie dans des contrées souvent fort éloignées de la frontière. Un marchand de vaches qui, le matin, a manipulé des bêtes

malades au marché de Bruxelles, peut contaminer le soir même des bêtes saines au marché de Lille, de Reims ou de La Villette. Les personnes ne sont pas seules capables de transporter les germes de la contagion : les chiens, les chats, les volailles, le lait, le fumier, les fourrages peuvent aussi leur servir de véhicule.

« C'est ainsi que la France, demeurée indemne jusqu'en 1892, alors que la maladie sévissait depuis 1886 dans toute l'Europe centrale, n'a pu échapper à l'infection qui avait gagné peu à peu la Belgique, les provinces rhénanes, la Suisse et l'Italie ; toute notre frontière orientale était menacée, la lutte devenait impossible.

« En 1892 et 1893, plusieurs foyers sont éteints sur place. Mais dès 1894, la maladie apparaît en des points multiples très éloignés, d'où elle s'étend dans toutes les directions.

« II. Dès qu'un pays s'est laissé contaminer, il lui est bien difficile d'enrayer l'extension de la contagion.

« Quand des foyers primitifs sont dénoncés, dès leur apparition on peut réussir à les éteindre sur place par une énergique et rapide intervention.

« Mais quand le service sanitaire s'est laissé déborder, quand de nombreux foyers se déclarent en des points éloignés du territoire, tout espoir d'éteindre rapidement le mal doit être abandonné ; on pourra limiter ses ravages, on ne les supprimera pas entièrement.

« L'exemple de la Suisse et de l'Allemagne est bien probant à cet égard. La Suisse est infectée en permanence depuis plus de 20 ans. Sa législation sanitaire est excellente de tous points ; elle a de bons agents, instruits et disciplinés ; elle a pu restreindre à des chiffres relativement minimes les pertes que la fièvre aphteuse lui inflige chaque année ; elle n'a pas réussi à s'en libérer entièrement.

« C'est seulement en 1886 que la fièvre aphteuse fait son apparition en Allemagne ; depuis, elle s'y est installée à demeure et semble ne pas vouloir en sortir. Le tableau ci-après montre quelles pertes énormes elle a infligées à l'agriculture allemande :

ANNÉES	ÉTABLES nouvellement infectées	ANIMAUX habitant ces étables	OBSERVATIONS
1886	375	13.603	»
1887	1.242	31.868	Non compris l'effectif de 36 étables.
1888	3.185	82.834	— 250 —
1889	23.219	555.183	— 363 —
1890	39.693	816.911	— 61 —
1891	44.519	821.130	— 92 —
1892	105.929	4.153.539	— 1.620 —
1893	15.417	500.341	— 93 —
1894	9.049	192.611	»
1895	16.975	461.646	»
1896	68.874	1.548.437	Non compris l'effectif de 1.114 étables
1897	40.269	1.163.876	— 119 —

« Pour la seule année 1892, on estime a plus de 150 millions de marks les pertes causées par la maladie, par la diminution du lait, du travail et de l'état de graisse, par les avortements, la stérilité ou les maladies du pis, par la mort des veaux et, parfois aussi, par la mortalité élevée des bêtes adultes. En un seul mois, par exemple (décembre 1896), le Wurtemberg à perdu 885 bêtes adultes, mortes subitement sans qu'on ait eu le temps de les saigner avant la mort.

« L'Allemagne possédait pourtant, elle aussi, une législation sanitaire rigoureuse et un personnel nombreux, instruit et discipliné. Malgré tous les efforts, la maladie progressait d'année en année, au point de frapper, en 1892, plus de 4.153.000 têtes de bétail.

« Devant un état de choses aussi menaçant, le Gouvernement de l'Empire allemand se décida à renforcer sa législation sanitaire déjà si rigoureuse. La loi nouvelle rentra en vigueur le 1er mai 1894 ; chose curieuse, cette année-là on ne comptait que 192.611 bêtes infectées , mais ce chiffre s'élevait en 1895 à 461.646 et en 1896 à 1.548.437.

« De ces résultats un certain nombre d'agronomes, et non des moins influents, ont conclu à l'inefficacité et à l'inutilité

de toute mesure sanitaire en matière de fièvre aphteuse, et ils en ont demandé l'abrogation.

« La doctrine du « *laisser faire* » est insoutenable en pareille matière ; si élevées que soient les pertes dues à la fièvre aphteuse en dépit des efforts dépensés pour limiter ses ravages, elles sont minimes au regard de celles qu'elle causerait si elle pouvait se propager en toute liberté ! Il est facile d'en donner la preuve ! Cette preuve, nous l'emprunterons à un épisode de la lutte admirable que l'Angleterre a soutenue contre la fièvre aphteuse et dont elle est sortie victorieuse.

« En 1870, la fièvre aphteuse frappait près de 500.000 animaux ; en 1871, le chiffre des malades approchait de 700.000. Le pouvoir central avait prescrit des mesures sévères pour enrayer l'extention du mal ; mais l'exécution de ces mesures était confiée aux autorités locales ; elles s'acquittaient de cette mission avec la même insuffisance que celles de notre pays ; elles contestaient l'efficacité et l'utilité de ces mesures, les accusant d'être plus nuisibles à l'agriculture que la maladie elle-même ; elles ameutèrent le grand public contre les vétérinaires officiels du Gouvernement (on se croirait en France !) ; aux circulaires, instructions ou injonctions du pouvoir central, elles opposaient la force de l'inertie, et leur opposition alla jusqu'à cesser de lui adresser les renseignements et les rapports statistiques qu'il réclamait au nom de la loi. Pendant cinq ans, de 1872 à 1876, il fut impossible de savoir, même approximativement, l'étendue des ravages causés par la fièvre aphteuse.

« Cette attitude eut pour effet l'extension rapide de l'épizootie : elle prit bientôt des proportions si alarmantes que de toutes parts se réunirent des meetings d'agriculteurs, demandant au Gouvernement de rappeler les autorités locales au respect et à l'exécution des prescriptions légales.

« C'est seulement en 1878 que le Parlement promulgua une nouvelle loi donnant au *Conseil privé* des pouvoirs très étendus pour combattre la fièvre aphteuse, et lui permettant de se substituer dans les cas graves aux autorités locales, ou d'exercer sur elles une pression efficace pour obtenir l'exécution des prescriptions sanitaires.

« Depuis lors, la maladie diminua peu à peu, pour disparaître complètement en 1886.

« Il paraît certain que les mesures de police sanitaire, si rationnelles et si peu compliquées qu'elles soient, indis-

pensables pour limiter les ravages de la fièvre aphteuse, dans la mesure du possible sont impuissantes à éteindre les foyers existants ou ne peuvent amener ce résultat qu'après de longues années d'efforts persévérants et continus.

« Il y a donc lieu de chercher dans une autre direction les moyens de compléter, d'activer et d'exalter l'action bienfaisante de la police sanitaire.

« L'étude scientifique de la maladie, patiemment et longtemps poursuivie, la recherche de l'agent microbien qui la provoque et des divers modes de sa propagation, l'étude des conditions d'où procède l'immunité consécutive à une première atteinte suivie de guérison, permettraient sans doute de trouver la solution du problème.

« Il est vrai que toutes les tentatives faites jusqu'à présent dans cette direction ont échoué misérablement ; mais l'histoire du microbe de la péripneumonie est bien faite pour nous encourager à ne pas perdre patience. Là où, pendant 20 ans, tous les essais donnaient des résultats négatifs, un petit perfectionnement dans la technique, et sans doute aussi un peu de chance, nous ont permis de réussir. Pourquoi n'en serait-il pas de même pour le microbe de la fièvre aphteuse ? C'est une question de patience, de persévérance et de ténacité dans les efforts.

« Mais si la recherche du microbe demeurait infructueuse, on ne serait pas encore désarmé.

« Pasteur ne connaissait pas le microbe de la rage — toujours inconnu, d'ailleurs — et cependant, à force de multiplier les expériences, il est parvenu à instituer le mode de traitement dont l'efficacité laisse loin derrière elle toutes les médications connues.

« On ne connaît pas davantage le microbe de la peste bovine, et cependant, à l'heure actuelle, on est puissamment armé pour la combattre ; tout récemment, les différents Etats de l'Afrique du sud, fédérés pour une lutte commune contre une épizootie formidable déjà maîtresse d'immenses territoires, ont réussi à vaincre le fléau qui menaçait l'espèce bovine d'une complète destruction. Les mêmes procédés appliqués en Turquie, en Indo-Chine, en Russie donnent les mêmes résultats heureux.

« Pourquoi ne réussirait-on pas de même contre la fièvre aphteuse ?

« En toutes ces matières, la condition du succès, c'est

de multiplier les expériences, c'est d'expérimenter sans cesse.

« Or, ces expériences, possibles à peu de frais pour les maladies transmissibles aux petits animaux de laboratoire, deviennent plus laborieuses et plus coûteuses lorsqu'on s'attaque à des contagions mieux différenciées, qui ne frappent qu'une espèce ou qu'un petit nombre d'espèces, surtout quand il s'agit d'animaux de grande taille.

« Les difficultés et les dépenses sont plus grandes encore quand il s'agit d'un contage aussi subtil que celui de la fièvre aphteuse, qui se transmet non seulement par le contact des animaux malades, mais par leurs déjections, par les chiens, les chats, les volailles, et surtout par les personnes chargées de leur donner des soins.

« Il faut donc, pour cette étude, une grosse installation, des locaux multiples, bien aménagés pour l'isolement complet et parfois prolongé des animaux d'expériences, et pour une désinfection facile et complète ; il faut enfin un nombreux personnel, un gros budget.

« Pour des recherches de ce genre, les efforts individuels resteraient probablement impuissants ; pour avoir chance de réussir, il faut l'intervention de l'Etat.

« C'est ce que paraît avoir compris notre Ministre de l'Agriculture. Au cours de la discussion au Sénat du budget de son ministère, l'honorable M. Jean Dupuy, qui montre tant de zèle pour les intérêts dont il a la charge, a déclaré qu'il était résolu à faire étudier scientifiquement la fièvre aphteuse.

« Nous avons lieu de croire que ce projet sera prochainement réalisé. Il nous reste à souhaiter que les résultats obtenus soient conformes à ce qu'il est permis d'en espérer.

« A chaque nouvelle épidémie de la fièvre aphteuse, nous assistons à une floraison nouvelle d'une infinité de traitements, qui tous, à en croire les inventeurs, sont plus efficaces les uns que les autres. Les Sociétés agricoles ou vétérinaires sont assaillies de communications émanant d'agriculteurs, de vétérinaires ou de médecins qui relatent les bons effets de telle ou telle médication et qui, généreusement, veulent faire bénéficier leurs compatriotes des résultats de leur expérience personnelle. L'Académie elle-même n'est pas à l'abri de cette avalanche de découvertes.

« C'est ainsi que l'on a vu prôner successivement tous les produits antiseptiques ou autres dont les progrès de l'industrie

chimique ont doté la médecine ; le sulfate de fer, le sulfate de cuivre, l'eau de chaux, le chlorure de chaux, l'eau de javel, l'acide phénique, l'acide salicylique, le sulfate de zinc, le chlorure de zinc, les infusions de serpolet, la créoline, le lysol, l'acide chromique et jusqu'à l'eau d'arquebuse de nos ancêtres... j'en passe, et des meilleurs... ont ainsi successivement obtenu la faveur du public et l'ont retenue... l'espace d'un matin, jusqu'à ce que l'expérience de chacun et de tous ait montré que le nouveau produit ne présentait pas de sensibles avantages sur le précédent.

« Il faut reconnaître que, le plus souvent, les auteurs de ces communications sont de bonne foi et qu'ils sont mus uniquement par le désir d'être utiles à la collectivité. La plupart citent à l'appui de leurs affirmations nombre de faits qui plaident ou semblent plaider en leur faveur.

« Et cependant, il n'est pas douteux qu'ils n'aient été le jouet d'une illusion.

« La raison en est simple.

« La fièvre aphteuse est une maladie vraiment protéiforme.

« Tantôt elle est d'une extrême bénignité et les sujets guérissent en quelques jours, sans avoir souffert d'une façon appréciable ; tantôt elle est plus grave, supprimant la production lactée, immobilisant pendant des semaines les animaux de travail, provoquant un amaigrissement considérable, tuant un grand nombre de jeunes animaux ; parfois encore, elle revêt un caractère de malignité extrême, foudroyant nombre de sujets adultes avant même que l'éruption ait eu le temps d'apparaître, en sorte que même à l'autopsie, propriétaires et vétérinaires ne savent pas au juste quelle a été la cause de la mort et sont tentés d'incriminer le charbon. Parfois, enfin, elle tue subitement, sans prodrome d'aucune sorte, des animaux qui paraissaient guéris d'une atteinte peu grave de la maladie, ou qui étaient entrés en convalescence ; on constate alors fréquemment à l'autopsie qu'un bol alimentaire a fait fausse route et s'est engagé dans les voies respiratoires ; il semble que la fièvre aphteuse puisse provoquer, comme la diphtérie, mais beaucoup plus tôt qu'elle, des paralysies ou des parésies du pharynx entraînant la gêne de la déglutition et des spasmes de la glotte souvent mortels, lorsque le bol alimentaire ou des parcelles d'aliments ont pénétré dans le larynx. Je connais plusieurs observateurs de vaches convalescentes de fièvre aphteuse qui, tombées ainsi en état de mort apparente au cours du repas, ont été rappelées à la vie après

quelques minutes de tractions rythmées de la langue ayant provoqué l'expulsion de matières alimentaires au cours d'un violent effort de toux.

« Cette infinie variété de la gravité de la maladie explique bien les illusions de ceux qui vantent les bons effets de telle ou telle médication.

« Un cultivateur a été aux prises avec une épidémie de gravité moyenne ; il sait par expérience quelles pertes elle peut causer. Voilà la maladie qui reparaît dans son étable ; il a recours à une nouvelle médication que son journal recommande chaudement ; cette fois, la maladie disparaît promptement, sans causer de morts, sans lui infliger des pertes sensibles ; tout naturellement, il est enclin à attribuer cet heureux résultat à la médication nouvelle qu'il a employée, avec une bonne foi qui ne peut être mise en doute, il s'empresse de donner un certificat à l'inventeur du traitement.

« Voilà comment toutes les médications nouvelles sont appuyées par de nombreuses attestations de propriétaires, attestations qui portent parfois sur un chiffre considérable d'animaux.

« En réalité, quand il s'agit d'une maladie comme la fièvre aphteuse, qui ne tue qu'exceptionnellement et dont la gravité est aussi variable, on ne peut juger de l'efficacité d'une médication quelconque qu'à la condition de l'avoir étudiée suivant les règles de la méthode expérimentale ; il faudrait, par exemple, dans une étable infectée, dont tous les habitants vont devenir malades successivement, marquer d'un numéro tous les sujets et n'appliquer le traitement qu'à ceux qui portent un numéro pair, les autres restant soumis au traitement ancien ; en comparant les résultats obtenus dans les deux groupes, on serait en mesure de porter un jugement utile sur la supériorité de l'un ou de l'autre modes de traitement.

« Ces considérations générales me permettent de dire que les diverses médications qui ont été depuis deux ans signalées à l'académie comme permettant de combattre victorieusement l'épidémie actuelle de la fièvre aphteuse ne me paraissent pas avoir plus de valeur que les précédentes. En tous cas, pour aucune d'elles l'auteur n'a fait l'expérience comparative que je viens d'esquisser et sans laquelle il est impossible d'imposer la conviction.

« La dernière communication de M. le docteur Jarre sur les bons effets de l'acide chromique, employé en attouche-

ments sur les aphtes, a eu un grand retentissement; les journaux agricoles ou autres ont reproduit partout, en France et même à l'étranger, les commentaires élogieux d'un important journal du soir, ordinairement bien informé; elle ne fait pourtant pas exception à la règle : les attestations que le docteur Jarre a jointes à son travail, et qui visent plusieurs centaines d'animaux, ne prouvent pas que l'acide chromique ait donné de meilleurs résultats que les autres modes de traitements ; pas un seul de ses correspondants ne l'a expérimenté comparativement aux autres : j'ai donc le droit de penser qu'ils se sont tous trouvés aux prises avec des manifestations bénignes de la maladie, qui sont de beaucoup les plus fréquentes; l'étude comparative que j'en ai faite personnellement me confirme dans cette conviction.

« Et d'ailleurs, il suffit de réfléchir un instant pour comprendre toute l'insuffisance du mode de traitement qui consiste à agir uniquement sur quelques-unes des manifestations locales d'une infection générale.

« Dira-t-on que l'on a guéri la morve ou le farcin parce qu'on aura réussi à obtenir la cicatrisation d'une ulcération nasale ou cutanée ?

« Toucher avec un pinceau imbibé d'une solution d'acide chromique au tiers des aphtes de la mamelle, des lèvres ou de la langue, c'est chose relativement aisée ; mais comment atteindre ceux de l'arrière-bouche, du pharynx, des cavités nasales, de la muqueuse respiratoire ou de la muqueuse intestinale ?

« M. Jarre a bien compris l'importance de cette objection. Il y répond d'une façon un peu bien inattendue : « *La fièvre aphteuse, dit-il, loin d'être une maladie générale avec lésions locales secondaires, doit, au contraire, trouver son explication dans le fait d'une infection spécifique, par un agent pathogène cultivant dans le derme avec troubles généraux symptomatiques de l'état local.* »

« Cette théorie nouvelle est contraire à tout ce que l'on sait de la pathogénie de la fièvre aphteuse, à tout ce qu'ont solidement établi l'observation séculaire et l'expérimentation.

« Lorsqu'on injecte dans les veines, ou plus simplement dans l'épaisseur du muscle, une trace de virus aphteux, on reproduit le plus souvent la maladie sous son type ordinaire ; fièvre plus ou moins intense, précédant de 12, 15 ou 18 heures l'éruption qui se fait aux lieux d'élection habituels : bouches, onglons, mamelles.

« On ne peut pas dire, en ce cas, que les lésions locales sont le résultat de la pullulation du virus au point où il a été inoculé ; on peut dire encore moins que l'état général est symptomatique de l'état local, puisqu'il l'a précédé.

« Mais il n'y a pas lieu d'insister plus longtemps sur une théorie bâtie de toutes pièces pour justifier le traitement imaginé par l'auteur.

« Ce qui importe, c'est de faire savoir aux intéressés que jusqu'à présent il n'existe aucun traitement spécifique de la fièvre aphteuse ; lorsque la maladie existe à leur voisinage, les cultivateurs n'ont pas d'autre chance d'y échapper qu'en appliquant avec une extrême rigueur les mesures prescrites par les lois et les règlements sanitaires. Quand elle s'est montrée dans leur étable, les seuls moyens de diminuer ses ravages consistent :

« 1° A donner la maladie en même temps à tous les animaux de l'étable infectée : on y parvient aisément en badigeonnant la bouche des animaux sains avec de la salive des animaux malades ; le plus souvent les animaux contractent ainsi la forme buccale de l'affection, de beaucoup la moins grave, on diminue ainsi dans une proportion considérable la durée de l'épizootie, et aussi le temps pendant lequel l'étable infectée doit rester soumise aux mesures de police sanitaire, toujours gênantes et onéreuses.

« 2° A soumettre les animaux malades au traitement hygiénique depuis longtemps classique : lavages antiseptiques de la bouche, des mamelles et des pieds, répétés aussi souvent que possible, la nature de l'antiseptique employé ayant beaucoup moins d'importance que les soins apportés à l'exécution des lavages ; suppression des aliments durs, paille, fourrages, grains, exigeant une longue et complète mastication ; interdiction absolue de faire prendre de force les aliments même liquides, pour éviter leur pénétration dans les voies respiratoires ; emploi méthodique et raisonné des laxatifs et des diurétiques, pour entretenir la régularité des fonctions digestives et urinaires.

« 3° A utiliser les tubes trayeurs pour vider les mamelles malades, et à faire bouillir le lait recueilli avant de le livrer à la consommation des personnes ou des jeunes animaux.

« En attendant mieux, on réussira, par ces moyens simples, à restreindre, dans la mesure du possible, les pertes énormes que cause, à l'agriculture de tous les pays, chaque grande épizootie de fièvre aphteuse. »

COMMISSION DES FINANCES

La Commission des finances, désignée dans l'assemblée générale du 10 janvier 1901 et composée de :

MM. Matras, Ollier et Rocher,

s'est réunie au siège de la Société le mardi, 25 février 1902, à 2 heures du soir, pour examiner :

1° Les comptes de recettes et de dépenses de la Société au 31 décembre 1901 ;

2° L'état des médailles restant en caisse ;

3° Le projet de budget pour l'année 1902.

Après avoir pris connaissance de ces documents, la Commission leur a donné son approbation.

J.-M. Matras, Ollier, Rocher.

SITUATION FINANCIÈRE

RECETTES

Solde de caisse au 31 décembre 1900 et intérêts . .		1.899 94
Cotisations recouvrées : 301 à 12 fr.		3.612 »
Subvention de l'Etat	1.500 »	1.900 »
— Champ d'expériences	400 »	
Subvention du Département.	1.841 35	2.191 35
— Champ d'expériences	350 »	
Allocation des Mines de Roche-la-Molière pour le concours de Saint-Genest-Malifaux.		200 »
Subvention de la commune de Saint-Genest-Malifaux.		1.200 »
TOTAL DES RECETTES.		11.003 29
TOTAL DES DÉPENSES.		7.652 54
RESTE.		3.350 75

13 quittances sont à recouvrer, soit : 156 francs.

AU 31 DÉCEMBRE 1901

DÉPENSES

Concours de prix culturaux dans les cantons de Rive-de-Gier et Saint-Chamond.	1.015 15
Champ d'expériences	1.136 53
Bronzes et médailles.	524 25
Impressions diverses	1.954 95
Abonnements aux publications et achats de livres .	191 25
Loyer, frais de bureau et de secrétariat	2.414 22
Affaires diverses.	416 19
TOTAL	7.652 54

J.-M. MATRAS, OLLIER, ROCHER.

PROJET DE BUDGET POUR L'ANNÉE 1902

RECETTES

320 cotisations à 12 francs.	3.840	»
Subvention du Département.	1.800	»
Subvention de l'Etat.	1.500	»
Subvention de l'Etat et du Département en faveur du Champ d'expériences	750	»
Subvention de la commune de Saint-Héand pour la tenue du concours, en 1902	1.500	»
Total des prévisions de recettes.	9.390	»

DÉPENSES PRÉVUES

Frais de Secrétariat.	2.000	»
Loyer du Bureau.	240	»
Impressions diverses	1.800	»
Abonnements aux revues et publications.	200	»
Dépenses du champ d'expériences.	1.000	»
Frais de Bureau.	200	»
Concierge de la Chambre de commerce.	60	»
Frais funéraires.	75	»
Dépenses du concours de Saint-Héand.	3.500	»
Total des dépenses prévues.	9.075	»
Total des recettes prévues.	9.390	»
Reste.	315	»
Nous avons en caisse.	3.350	»
Il resterait . . .	3.665	»

J.-M. MATRAS, OLLIER, ROCHER.

STOCK DE MÉDAILLES

Chez M. le Trésorier,

SUIVANT INVENTAIRE AU 31 DÉCEMBRE 1901

INDICATION DES MÉDAILLES	NOMBRE	PRIX	VALEUR TOTALE
Vermeil grand mod. (Conseil général)	4	20f »	80f »
Vermeil petit mod. (Conseil général)	36	15 »	540 »
Vermeil grand module (Société)...	4	15 »	60 »
— petit module — ...	3	8 »	24 »
Argent grand module (Agriculteurs de France).....	1	12 »	12 »
Argent grand mod. (Conseil général)	4	12 »	48 »
Argent petit mod. (Conseil général).	1	10	10 »
Argent grand module (Société)...	14	12 »	168 »
— petit module — ...	1	6 »	6 »
Bronze grand module (Agriculteurs de France).....	6	7 »	42 »
Bronze petit module (Ville de Saint-Etienne).....	3	3 »	9 »
Bronze doré grand module (Société).	2	10 »	20 »
— petit module —	5	6 »	30 »
Bronze argenté grand mod. (Société)	1	6 »	6 »
— petit mod. —	7	4 »	28 »
Bronze petit module (Société).....	3	2 50	7 50
Total.....			1.090 50

Certifié sincère par le Trésorier,

BONNIOT.

Saint-Etienne, le 25 février 1902.

Champ d'Expériences de Fontainebleau

CULTURE DE CÉRÉALES, LÉGUMES ET FLEURS pendant les années 1900-1901

Résumé présenté par M. J. TEYSSIER, directeur.

LÉGUMES

Chou-fleur Dalmais, à pied court.	Pomme très grosse, très fine, très blanche et assez dure ; excellente variété.
Chou-fleur de Chambourcy, gros.	Bonne variété comme goût, mais inférieure au précédent : les pommes tendent à brancher.
Chou pommé de Parence.	Bonne variété ; grosseur moyenne, pomme bien, pied court.
Chou pommé « *Tête noire d'Erfurt* ».	Excellente variété ; petit, bien pommé, d'un goût exquis.
Chicorée scarole d'hiver du Var.	Bonne variété, volume développé.
Chicorée fismoise, hybride.	Très bonne variété. Croisement de la chicorée sauvage avec la chicorée endive.
Céleri Pascal, plein blanc.	Très bonne qualité, bon parfum et bon goût.
Céleri plein, blanc doré, C. Chemin.	Bonne variété, précoce ; préférable à employer pour la salade.

Carotte rouge demi-longue, Nantaise, sans cœur.	Excellente variété, précoce.
Carotte rouge demi-longue de Luc.	Très bonne, mais inférieure à la précédente.
Chicorée scarole, maraîchère, géante.	Excellente variété ; énorme, très tendre et facile à blanchir.
Haricot à rames, *Triomphe de Presles*.	Très productif, rames élevées, cosses longues, très bonne qualité.
Haricot nain, fondant, de Malakoff.	Variété recommandable, hâtif, cosses pleines, vertes et sans fils, nain et très fertile.
Laitue asperge, améliorée.	Bonne variété à couper, hauteur 0^{m},25. A employer en salade ou cuite.
Laitue miniature.	Très petite, hâtive, monte peu.
Laitue colossale.	Très bonne variété, ne monte que lentement.
Mache à cœur doré.	Bonne variété, les cœurs sont restés verts au Champ d'expérience.
Pois athlète.	N'a pas répondu à la description faite dans les catalogues.
Pois mangetout nain, *Merveille de Lyon*.	Bonne qualité, mais les cosses sont petites et produisent peu.
Pois à rames, ridé, sucré, Gradus.	Excellente variété à recommander, très productif, précoce, cosses longues, grains très gros.
Pois nain ridé, sucré, *Merveille de Lyon*.	Très bonne variété.

Pois ridé à rames, *Perfection.*	Rames élevées, 1m,40 à 1m,60, très grandes cosses, grains gros, excellents.
Pois ridé à rames, *Invincible.*	Très bonne variété. Rames moyennes, cosses longues, grains très bons.
Pois mangetout, nain, blanc, très hâtif.	N'a rien de particulier. A essayer pour grande culture.

FLEURS

Cosmos.	Bonne plante ; à cultiver en massif ou isolée. Hauteur 1 mètre.
Dianthus hedwigi nobilis « *Œillets royaux* ».	Bonne amélioration des anciens dianthus, au point de vue de la largeur des fleurs.
Dahlia double (gloria).	N'offre rien de bien remarquable.
Myosotis des Alpes, pyramidal, à grandes fleurs.	Bonne variété, fleurs roses. Produisant un bel effet en massif, entouré de myosotis bleu.
Œillets de Chine à très grandes fleurs, pourpre éclatant.	Nouveauté du plus grand mérite comme grandeur et nuances de la fleur.
Œillets de Chine à fleurs planes laciniées.	Très jolie nouveauté ; remarquable par les tons de couleurs et les pétales laciniées.
Pois de senteur nain « *Buisson fleuri* ».	Bonne acquisition pour les jardins ; ce pois pouvant être cultivé sans rames.
Réséda à gros épis monstrueux « *Le Prince* ».	Le plus gros épi connu jusqu'à ce jour. Beau coloris, bon parfum.

Reine-marguerite Boutmy, d'Huart, blanche, rose.	Comète géante, 60 à 70 cent.
Reine-marguerite pompon, tuyautée, couleur chair, rose.	Nouvelle race de tuyautée, mais d'un coloris un peu terne.
Reine-marguerite plume d'Autruche, lilas rougeâtre et rose saumoné, précoce.	Deux coloris nouveaux. Forme de la comète à plus grandes fleurs.
Reine-marguerite plume d'Autruche naine ; blanc passant au rose.	Port branchu, forme comète à plus grande fleur.
Reine-marguerite Triomphe, carmin.	Bonne variété, d'un rouge nouveau.
Salpiglossis variabilis superbissima.	Très belle variété à grandes fleurs.
Salvia splendeur, gloire de Stuttgard.	Très bonne variété.
Violette « *La France* ».	Bonne variété. Grandes fleurs très odorantes.

BLÉS, SEIGLES ET AVOINES

Rendement en grains et pailles de la récolte faite en 1901.

		Poids du grain semé	Poids de la récolte obtenue	Poids de la paille
Blé	pédigre, grain rougeâtre	200 gr.	1k »	0k 300 gr.
—	hybride du Trésor.....	200	0 800	3 »
—	hybride à Grosse tête...	200	1 »	2 700
—	de Riéti.....	200	0 600	0 800
—	Blood Red.....	200	0 800	2 800
Seigle	géant d'hiver.....	200	900	1 700
—	— — amélioré...	200	1 400	1 200
—	d'Espagne.....	200	1 »	1 900
—	d'hiver de Schlansted...	200	1 200	2 500
—	Emeraude d'hiver.....	200	1 300	2 500
—	Saint-Jean.....	200	1 200	2 100
Avoine	prolifique de Saxe.....	200	2 »	2 800
—	jaune de Hongrie.....	200	0 700	1 700
—	très hâtive d'Australie..	200	0 600	0 850

POMMES DE TERRE

Six variétés de pommes de terre nouvelles ont été plantées cette année au Champ d'expériences ; mais, soit à cause du récent défrichement du sol où elles étaient plantées, soit par rapport à l'humidité de la saison, elles n'ont pas répondu à la description donnée par les obtenteurs et nous les cultiverons de nouveau en 1902, afin que notre appréciation puisse être donnée en parfaite connaissance de cause.

VILLE DE SAINT-ÉTIENNE

CONCOURS

au Marché aux Bestiaux de Saint-Etienne,

D'ANIMAUX DE BOUCHERIE ENGRAISSÉS

Le Dimanche 23 Mars 1902,

Sous les auspices de la Municipalité de Saint-Etienne,
au moyen des subventions de la Ville
et d'une
allocation accordée par M. le Ministre de l'Agriculture,
pour être distribuée en primes
au nom du Gouvernement de la République.

PROGRAMME

DIMANCHE 23 MARS. — De 7 heures à 9 heures du matin : Introduction des animaux ; de 9 heures à 11 heures du matin : Opérations du Jury ; à 11 heures : Ouverture du Concours aux visiteurs ; à une heure précise : Banquet offert par la Municipalité à M. le Préfet, aux Commissaires, aux membres du Jury et aux Lauréats des primes d'honneur ; à 4 heures : Distribution des récompenses dans la grande Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville.

LUNDI 24 MARS. — Grand marché aux bestiaux. — Mise en vente des animaux exposés au Concours.

1re Classe. — ESPÈCE BOVINE

1re DIVISION

Propriétaires-Eleveurs.

1re SECTION

Races charolaise, nivernaise, bourbonnaise, limousine et analogues.

1re CATÉGORIE. — *Bœufs présentés par paires.*

1er Prix	200 francs.
2e Prix	125 francs.
3e Prix	100 francs.
4e Prix	75 francs.
5e Prix	50 francs.
6e Prix	mention.
	550 francs.

Les animaux déjà primés dans d'autres concours ne seront pas admis à concourir pour le 1er prix de cette catégorie.

2e CATÉGORIE. — *Bœufs présentés seuls ayant encore des dents de lait.*

1er Prix	100 francs.
2e Prix	75 francs.
3e Prix	50 francs.
	225 francs.

3e CATÉGORIE. — *Bœufs présentés seuls n'ayant plus de dents de lait.*

1er Prix	75 francs.
2e Prix	60 francs.
3e Prix	50 francs.
	185 francs.

4e CATÉGORIE. — *Vaches présentées seules et ayant encore des dents de lait.*

1er Prix	85 francs.
2e Prix	75 francs.
3e Prix	50 francs.
	210 francs.

5e Catégorie. — *Vaches au-dessus de 5 ans présentées seules.*

1er Prix	75 francs.
2e Prix	65 francs.
3e Prix	50 francs.
4e Prix	40 francs.
	230 francs.

DEUXIÈME SECTION

Race salers.

1re Catégorie. — *Bœufs en paires.*

1er Prix	120 francs.
2e Prix	80 francs.
3e Prix	60 francs.
4e Prix	40 francs.
	300 francs.

2e Catégorie. — *Bœufs présentés seuls.*

1er Prix	50 francs.
2e Prix	40 francs.
3e Prix	30 francs.
	120 francs.

3e Catégorie. — *Vaches engraissées.*

1er Prix	40 francs.
2e Prix	30 francs.
3e Prix	25 francs.
	95 francs.

La préférence sera accordée aux animaux les plus jeunes.

TROISIÈME SECTION

Races du Mezenc, tarentaize et analogues.

1re Catégorie. — *Bœufs en paires.*

1er Prix	80 francs.
2e Prix	70 francs.
3e Prix	55 francs.
	205 francs.

2e Catégorie. — *Bœufs présentés seuls.*

1er Prix	50 francs.
2e Prix	40 francs.
3e Prix	30 francs.
	120 francs.

3e Catégorie. — *Vaches engraissées.*

1er Prix	40 francs.
2e Prix	30 francs.
3e Prix	25 francs.
	95 francs.

QUATRIÈME SECTION

Catégorie unique. — *Vaches engraissées appartenant aux races cottentine, hollandaise ou flamande, schwitz, etc.*

1er Prix	70 francs.
2e Prix	60 francs.
3e Prix	50 francs.
4e Prix	40 francs.
	220 francs.

CINQUIÈME SECTION

1re Catégorie. — *Bœufs en paires appartenant ou issus de croisement de races diverses.*

1er Prix	75 francs.
2e Prix	60 francs.
3e Prix	50 francs.
	185 francs.

2e Catégorie. — *Bœufs présentés seuls.*

1er Prix	50 francs.
2e Prix	40 francs.
3e Prix	30 francs.
	120 francs.

2me DIVISION

Marchands et Approvisionneurs

PREMIÈRE SECTION

1re Catégorie. — *Races charolaise, nivernaise, bourbonnaise. Bandes de bœufs ou vaches ne concourant pas dans les autres sections. — Groupes de 4 animaux.*

1er Prix	150 francs.
2e Prix	125 francs.
3e Prix	100 francs.
4e Prix	70 francs.
	445 francs.

2e Catégorie. — *Race limousine.*

1er Prix	125 francs.
2e Prix	100 francs.
3e Prix	75 francs.
	300 francs.

3e Catégorie. — *Races du Mezenc, tarentaize et analogues.*

1er Prix	100 francs.
2e Prix	75 francs.
3e Prix	50 francs.
	225 francs.

4e Catégorie. — *Races charolaise, nivernaise, bourbonnaise. — Groupes les plus nombreux composés au maximum de 12 bœufs ou vaches engraissés, ne concourant pas dans les autres sections.*

1er Prix	150 francs.
2e Prix	125 francs.
3e Prix	100 francs.
	375 francs.

5e Catégorie. — *Race limousine. — Groupes composés au maximum de 12 bœufs ou vaches engraissés ne concourant pas dans les autres sections.*

1er Prix	100 francs.
2e Prix	75 francs.
3e Prix	50 francs.
	225 francs.

6e Catégorie. — *Races salers, mezenc, tarentaize, etc. — Groupes composés au maximum de 12 bœufs ou vaches engraissés ne concourant pas dans les autres sections.*

La préférence, à mérite égal, sera accordée aux groupes composés d'animaux de même race.

1er Prix	100 francs.
2e Prix	75 francs.
3e Prix	50 francs.
	225 francs.

DEUXIÈME SECTION

Veaux engraissés. — Minimum de poids : 90 kilogr.
Maximum : 140 kilogr.

1re Catégorie. — *Propriétaires-éleveurs.*

1er Prix	30 francs.
2e Prix	25 francs.
3e Prix	20 francs.
4e Prix	15 francs.
5e Prix	10 francs.
	100 francs.

2e Catégorie. — *Marchands et approvisionneurs.*

1er Prix	30 francs.
2e Prix	25 francs.
3e Prix	20 francs.
4e Prix	15 francs.
5e Prix	10 francs.
	100 francs.

PRIX D'HONNEUR

Médaille de vermeil, grand module, pour la plus belle paire de bœufs.

Médaille de vermeil, petit module, pour la plus belle vache présentée seule.

Médaille de vermeil, grand module, pour le plus beau groupe de 4 animaux.

Médaille de vermeil, grand module, pour le plus beau groupe de 12 animaux et au-dessous.

2me CLASSE — ESPÈCE OVINE

Lots de 3 moutons ou brebis et au-dessus, engraissés.

1re Catégorie. — *Propriétaires-éleveurs.*

1er Prix	35 francs.
2e Prix	30 francs.
3e Prix	20 francs.
	85 francs.

Lots de 5 moutons et au-dessus, engraissés.

2me Catégorie. — *Marchands.*

1er Prix	35 francs.
2e Prix	30 francs.
3e Prix	25 francs.
4e Prix	20 francs.
	110 francs.

Les moutons devront avoir été tondus dans la quinzaine. Une mèche aura été laissée derrière l'épaule gauche.

3me CLASSE — ESPÈCE PORCINE

Lots de 3 porcs et au-dessus, engraissés.

Catégorie unique

1er Prix	50 francs.
2e Prix	40 francs.
3e Prix	30 francs.
	120 francs.

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article premier. — Le concours est ouvert aux cultivateurs, propriétaires ou fermiers, et aux marchands de bestiaux.

Art. 2. — Les exposants, éleveurs ou engraisseurs, sont tenus de justifier qu'ils possèdent les animaux de l'espèce bovine, âgés de plus de deux ans, depuis six mois au moins; et ceux de l'espèce ovine devront leur appartenir depuis le 1er janvier de la présente année.

Art. 3. — Les sujets exposés seront dans un bon état d'engraissement, très propres, munis de longes solides, et ne seront admis qu'après avoir été visités par un vétérinaire.

Art. 4. — Pour prendre part au concours, les personnes qui désirent exposer devront adresser, avant le lundi 17 mars, à M. Biron, secrétaire général de la Société d'agriculture, 27, rue Saint-Jean, une déclaration indiquant le nombre d'animaux qu'ils veulent exposer, leur sexe, leur âge, ainsi que la division, section ou catégorie dans lesquelles ils désirent les faire concourir.

Les déclarations devront être faites sur des formules qui seront adressées à toute personne qui en fera la demande au siège de la Société d'agriculture, rue Saint-Jean, 27, à Saint-Etienne, ou à son Secrétaire général.

Art. 5. — Les bovins âgés de moins de deux ans ne sont pas admis à concourir.

Art. 6. — Les marchands de bestiaux ne pourront concourir que dans les sections comprenant quatre animaux et plus. Les groupes ne pourront être composés de plus de douze animaux.

Un exposant ne pourra présenter plus de deux lots ou bandes d'animaux dans chaque catégorie.

Art. 7. — L'introduction des animaux dans l'enceinte du concours se fera le dimanche 23 mars, de 7 à 9 heures du matin, et les opérations du Jury auront lieu de 9 à 11 heures.

Les animaux ne pourront être retirés avant 6 heures du soir.

Art. 8. — Aucune personne ne sera admise dans l'enceinte du concours pendant les opérations du Jury.

Art. 9. — Pendant les opérations du Jury, les exposants devront avoir un homme qui restera aux côtés des animaux

et se tiendra à la disposition des jurés, sans pouvoir s'absenter avant la fin des opérations.

Art. 10. — Chaque exposant sera préposé à la garde de ses animaux. Il devra en prendre soin; l'Administration municipale, de même que la Société d'agriculture, n'en seront responsables dans aucun cas.

Art. 11. — La police du concours appartient au Commissaire général.

Art. 12. — Les réclamations devront être produites, au plus tard, dès la décision connue du Jury, c'est-à-dire après la clôture des opérations de classement.

Art. 13. — Le Jury conformera ses décisions aux règles édictées dans le présent règlement; il pourra modifier les prix ou opérer des virements suivant le mérite et le nombre des animaux exposés, en restant toutefois dans l'esprit du programme et les limites des allocations afférentes aux classes, divisions et catégories.

Art. 14. — A mérite égal, les animaux les plus jeunes seront préférés.

Un exposant ne peut recevoir qu'un seul prix dans chaque catégorie. Néanmoins, tous les animaux seront classés par le Jury suivant leur mérite, lors même que plusieurs animaux de la même catégorie appartiendraient au même exposant.

Dans le cas où plusieurs animaux appartenant au même exposant seraient jugés dignes d'être primés, le premier seul aura droit à la prime. Les autres seront classés à leur rang par prix hors concours et ne recevront qu'une médaille.

Les économies ainsi réalisées ou celles résultant de la non-distribution de primes, pourront être, s'il y a lieu, distribuées en prix supplémentaires aux animaux reconnus méritants des catégories diverses ou rester acquises à la caisse du concours.

Art. 15. — Tout exposant convaincu d'avoir fait une fausse déclaration sera immédiatement exclu du concours.

Sera également exclu du concours, l'exposant dont l'attitude aura donné lieu à des plaintes motivées de la part du Jury et celui qui aura refusé les primes attribuées.

Art. 16. — Les décisions du Jury seront sans appel.

Art. 17. — Les primes ne seront distribuées qu'autant que les animaux primés auront été exposés en vente au marché du lundi 24 mars Le paiement de ces primes aux ayants droit aura lieu le même jour, à la Recette municipale, rue Forissier, 3, de 2 à 5 heures du soir.

Observation importante.

Le marché aux bestiaux de Saint-Etienne, admirablement agencé, offre tout le confort désirable ; il est relié à la ligne du chemin de fer de Saint-Etienne à Paris et à Lyon par un embranchement pourvu d'un quai très spacieux qui facilite le débarquement et l'embarquement, sans fatigue, des animaux les plus lourds et les moins transportables.

MARCHE ET HORAIRE DES TRAINS

DESSERVANT LE MARCHÉ AUX BESTIAUX

De la gare de Saint-Etienne (Châteaucreux) au marché.

Numéros des trains.....	7202	7206	7214	7222
	Matin	Matin	Soir	Soir
Départ de la gare de Saint-Etienne	2h 37	8h 25	1h 12	5h 20
Arrivée au marché.....	2 46	8 34	1 21	5 29

Du marché aux bestiaux à la gare de Saint-Etienne.

Numéros des trains.....	7201	7205	7207	7209
	Matin	Matin	Soir	Soir
Départ du marché aux bestiaux..	3h 12	9h 27	2h 39	6h 28
Arrivée à la gare de Saint-Etienne	3 21	9 36	2 48	6 37

Saint-Etienne, le 21 février 1902.

Le Commissaire général,

P. LABULLY.

Le Président de la Société d'Agriculture,

Jules GINOT.

L'Adjoint délégué,

J.-B. MÉTRAS.

Le Maire de Saint-Etienne,

J. LEDIN.

VISITES DES FERMES ET EXPLOITATIONS AGRICOLES

DANS LES CANTONS DE

SAINT-ÉTIENNE et SAINT-HÉAND

PROGRAMME DES PRIX

1re Section

Fermes réunissant les conditions suivantes : Bon agencement et bon entretien des bâtiments d'exploitation ; outillage perfectionné de ferme et bon entretien ; bonne culture ; étables bien installées; fumiers abrités et bien entretenus; établissement de fosses à purin ; irrigations avec rigoles tracées au moyen de niveau, et drainages bien entendus; entretien d'animaux de choix ; bonne tenue des laiteries ; établissement et bon entretien des chemins d'exploitation ; défoncement de terrains incultes convertis en prairies ou en cultures d'une surface de 2.000 mètres au minimum; emploi rationnel d'engrais chimiques.

GRANDS PRIX D'HONNEUR

à décerner indistinctement soit aux propriétaires soit aux fermiers :

Un bronze d'art; une médaille d'or.

Les personnes ayant obtenu le prix d'honneur dans l'un des précédents concours, ne recevront qu'un diplôme rappelant cette récompense.

2e Section

Fermes et exploitations présentant un ensemble de cultures satisfaisant sans cependant réunir les conditions exigées pour les prix d'honneur.

Pour les propriétaires :

Une grande médaille de vermeil et diplôme.
Une grande médaille d'argent et diplôme.
Une médaille bronze doré et diplôme.

Pour les fermiers ou métayers :

Une grande médaille de vermeil et diplôme.
Une grande médaille d'argent et diplôme.
Une médaille de bronze argenté et diplôme.

D'autres médailles seront mises à la disposition de la Commission de visites, pour récompenser, s'il y a lieu, les propriétaires et fermiers les plus méritants.

Il sera, en outre, mis à la disposition de la Commission de visites, pour les objets spéciaux ci-après : 1° 100 francs pour bon entretien de fumier et création de fosse à purin ; 2° 100 francs pour création de chemins d'exploitation ; 3° une prime de 100 francs, pour un an, au meilleur taureau âgé de dix-huit mois au moins, qui se trouvera en la possession d'un propriétaire ou fermier, dans l'un des cantons visités et qui sera jugé par la Commission en état de pouvoir remplir les conditions d'un bon reproducteur. Une prime de 50 francs pourra être attribuée l'année suivante, au même, si le taureau primé continue à remplir ces conditions pour la seconde année.

3e Section — SPÉCIALITÉS

a **Reboisement sur une surface de 5.000 mètres au minimum et bon entretien.**

1er Prix. Un objet d'art.
2e — Une grande médaille de vermeil et diplôme.
3e — Une grande médaille d'argent et diplôme.
4e — Une médaille d'argent et diplôme.
5e — Une médaille de bronze argenté et diplôme.

b **Défrichement de terrains incultes convertis en vignes greffées en plants français et traitements divers de ces vignes.**

1er Prix. Une grande médaille de vermeil et diplôme.
2e — Une grande médaille d'argent et diplôme.
3e — Une médaille d'argent et diplôme.

c **Création de vergers, plantation de noyers, bon entretien du jardin potager de fermes et pépinières de fermes.**

1er Prix. Une grande médaille de vermeil et diplôme.
2e — Une petite médaille d'argent et diplôme.
3e — Une petite médaille d'argent et diplôme.

d **Bon entretien d'établissements d'horticulteurs, de pépiniéristes et de maraîchers. Bon entretien de parcs et petits jardins.**

1er Prix. Une grande médaille de vermeil et diplôme.
2e — Une grande médaille de vermeil et diplôme.
3e — Une médaille d'argent et diplôme.
4e — Une médaille d'argent et diplôme.
5e — Une médaille de bronze argenté et diplôme.
6e — Une médaille de bronze argenté et diplôme.

Une somme de 200 francs sera mise à la disposition du Jury pour encouragement aux petits jardins d'ouvriers les mieux tenus.

e **APICULTURE. — Importance et bonne tenue des ruchers.**

1er Prix. Une médaille de vermeil et diplôme.
2e — Une grande médaille d'argent et diplôme.
3e — Une médaille de bronze argenté et diplôme.

f **Laiteries bien tenues ; bonne fabrication du beurre et du fromage.**

1er Prix. Une médaille de vermeil et diplôme.
2e — Une grande médaille d'argent et diplôme.
3e — Médaille de bronze doré et diplôme.
4e — Grande médaille de bronze et diplôme.

Bons serviteurs et servantes de fermes, d'établissements horticoles et maraîchers, en service depuis au moins deux ans ; bergers et bergères en service depuis au moins deux ans chez le même agriculteur. Familles d'agriculteurs dont les enfants sont occupés à l'agriculture.

Primes en argent à distribuer par le Jury, jusqu'à concurrence de 400 francs ; savoir : 1° aux serviteurs, servantes et bergers, 200 francs ; 2° aux familles d'agriculteurs dont les

enfants sont gardés ou employés pour la culture et dont le plus jeune aura 15 ans au moins, 200 francs. — Les serviteurs et servantes primés dans les précédents concours n'auront droit qu'à des rappels de récompenses.

Les agriculteurs qui voudront concourir pour l'un des prix ci-dessus devront adresser, avant le 15 avril 1902, une demande à M. Biron, Secrétaire général de la Société, 27, rue Saint-Jean, à Saint-Etienne, où les personnes qui auraient des renseignements particuliers à demander pourront se présenter les mardis, de 2 heures à 5 heures du soir, les samedis de 9 heures à midi. — Des imprimés pour les déclarations seront fournis aux intéressés qui en demanderont.

Les demandes devront indiquer, d'une manière précise, pour quel objet elles sont formées, et donner à cet effet le numéro du programme. — Les serviteurs et servantes devront faire appuyer leur demande par un avis favorable de leur maître et du maire de la commune. Les pères de famille devront joindre à leur demande la liste de leurs enfants par rang d'âge accompagnée d'un certificat du maire de leur commune.

La visite des Exploitations aura lieu dans le courant du mois de juin 1902.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

A l'occasion du concours dans les cantons de Saint-Etienne et de Saint-Héand, des prix seront attribués à l'Enseignement agricole dans les conditions du programme suivant : 1° les instituteurs de l'arrondissement de Saint-Etienne pourront seuls prendre part au concours ; 2° le concours sera divisé en deux parties : *a.* théorie ; *b.* pratique. — *a.* **Théorie**. Production de travaux théoriques, imprimés ou manuscrits ; conférences ou leçons faites en public pendant l'année qui aura précédé le concours, dont le sujet nous sera donné, et dont il devra être justifié. — Production d'herbiers ou collections n'ayant pas été primés dans les précédents concours. *b.* **Pratique**. Etudes sommaires de terrain. Etablissements de champs et jardins d'expériences. — Promenades démonstratives pour lesquelles il sera produit un rapport justificatif indiquant le lieu où ces promenades ont été faites et le nombre d'élèves qui y ont pris part.

Les demandes de concourir et les documents et pièces justificatives à l'appui devront être remis au secrétariat avant le 30 avril 1902, afin que le Jury puisse visiter les champs d'expériences.

Renseignements historiques.

Des médailles en vermeil et en argent pourront être distribuées aux personnes qui présenteront des mémoires contenant des renseignements et des indications précises sur des faits d'histoire locale encore ignorés et pouvant intéresser l'agriculture, la science en général et les arts de toute nature.

Les demandes, accompagnées des Mémoires, devront être déposées au Secrétariat, avant le 30 juin 1902, pour que leurs auteurs puissent être admis à concourir.

Saint-Etienne, le 6 février 1902.

Le Secrétaire général,

J. Biron.

Le Président,

J. Ginot.

Sté de l'imp. Théolier, J. Thomas et Cie

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres

DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896).

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 AVRIL 1902

SOMMAIRE. — Membres présents. — **Correspondance.** — Lettres et documents divers. — **Travaux des Sections.** — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — Procès-verbal de la réunion du 15 mars 1902. — *Sections de l'Industrie et des Sciences.* (Voir aux actes de l'Assemblée). — *Section des Arts et Belles-Lettres.* (Voir aux actes de l'Assemblée.) — **Actes de l'Assemblée.** — Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 6 mars 1902. — Concours de *Constructions agricoles*, subvention de M. le Ministre de l'Agriculture. — Programme agricole présenté par M. Ory. — *Code de l'Armurerie*, par M. Gras. — Décès de M. Lapala, ancien secrétaire-archiviste. — La vermoulure des bois. — Salle de réunion et d'exposition. — Monte des Haras. — Champ d'expériences de viticulture de Rive-de-Gier. — Emploi de l'alcool dénaturé; vœu. — Démission d'un membre de la Société. — Présentation d'un nouveau membre. — Admission d'un nouveau membre.

Président : M. Jules Ginot.

Secrétaire : M. J. Biron.

Les membres présents, au nombre de 9, sont : MM. Bastide, Biron, Croizier, Evrard, Ginot, Gras, Labully, Magand et Rossillol.

Correspondance.

Elle comprend :

1° Lettre de M. le Ministre de l'Agriculture, annonçant l'envoi d'une subvention de 300 francs en faveur du concours de Constructions agricoles.
Voir aux Actes de l'Assemblée.

2° Circulaire de la *Société pour développer l'enseignement de l'art religieux.*
Communiqué à la Section des Sciences et des Arts et Belles-Lettres.

3° Démission de membre de la Société envoyée par M. Maurice David, blanchisseur aux Grandes-Molières.
Voir aux Actes de l'Assemblée.

4° Lettre de M. Ory, maire de Feurs, demandant une réunion de la Société pour discuter les bases d'un programme agricole à présenter aux candidats à la députation.
Voir aux Actes de l'Assemblée.

5° Envoi, par M. Gras, secrétaire de la Chambre de Commerce, d'un ouvrage dont il est l'auteur, intitulé : *Code de l'Armurerie.*
Voir aux Actes de l'Assemblée.

Travaux des Sections.

Section d'Agriculture et d'Horticulture. — Réunion du 15 mars 1902. — Président : M. Labully ; Secrétaire : M. Biron, secrétaire général.

A l'ouverture de la séance, M. le Président dit qu'il est de son devoir d'adresser un souvenir sympathique et des témoignages de regrets, touchant le décès de M. Lapala, ancien secrétaire-archiviste de la Société. Il se souvient personnellement des relations administratives qu'il a eues avec lui pendant son séjour à la Préfecture, du sens pratique apporté aux affaires et de l'esprit conciliateur qu'il a maintes fois montré pendant qu'il appartenait à notre Société.

Les membres présents s'associent aux sentiments exprimés par M. le Président.

Concours général agricole à Paris. — M. le Président fait remarquer, à propos du programme du Concours général agricole qui doit avoir lieu à Paris, du 7 au 16 avril 1902, l'importance acquise par ce concours, qui avait lieu autrefois en mars et que l'on a dû scinder aujourd'hui en deux parties. Mais ce programme ne peut toucher aucun agriculteur ou éleveur de l'arrondissement de Saint-Etienne.

Haras. — Monte de 1902. — Sur l'avis donné par la Préfecture du nombre et des noms des étalons destinés à la monte en 1902, M. le Président est heureux de constater la différence qui existe aujourd'hui entre le nombre des étalons et celui d'il y a une vingtaine d'années. C'est là une preuve de l'importance acquise au point de vue de la production et de l'élevage des chevaux dans notre département.

Concours de Moulins et de Nevers. — Les Présidents des *Sociétés d'Agriculture de l'Allier et de la Nièvre* nous ont adressé des invitations pour visiter leurs concours ; mais ces invitations sont arrivées trop tardivement pour que l'on ait pu en faire emploi.

Champ d'expériences de viticulture de Rive-de-Gier. — M. Biron donne lecture du procès-verbal de la réunion des Sociétaires de Rive-de-Gier, chargés de l'organisation du champ d'expériences de viticulture. L'Assemblée décide qu'il sera fait droit à leur demande.

Emploi de l'alcool dénaturé. — Vœu. — L'Assemblée adopte le vœu présenté par M. Paul Couchoud, au nom des Sociétaires de la région de Rive-de-Gier, en faveur de l'emploi de l'alcool dénaturé et qui est ainsi conçu :

La Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire, réunie le 6 mars 1902 en Assemblée générale ordinaire :

Considérant que l'emploi de l'alcool dénaturé ouvrirait à notre production agricole un débouché considérable ;

Considérant en outre que l'alcool pouvant, dans la plupart des cas, remplacer le pétrole, soit pour l'éclairage, soit pour le chauffage et la production de la force motrice ;

Qu'il est par conséquent tout naturel, dans l'intérêt des populations agricoles, de remplacer le pétrole étranger par l'alcool français,

Emet le vœu :

Que le Gouvernement encourage par tous les moyens possibles l'emploi de l'alcool dénaturé ;

Qu'il fasse rechercher et permette l'emploi d'un dénaturant à bon marché et ne nuisant pas à la combustion, afin que la substitution de l'alcool au pétrole devienne économique ;

Qu'il simplifie les formalités relatives à la vente de l'alcool dénaturé ;

Et qu'enfin, il ne soit pas donné suite à la proposition en faveur du monopole pour l'achat, la raffinerie et la vente du pétrole.

Salle de conférences et musée agricole et horticole. — M. Otin fils demande la parole et expose à l'Assemblée qu'il a souvent entendu exprimer des regrets de ce que la Société d'Agriculture ne possède pas de salle de réunion dans laquelle pourraient être faites des conférences et qui serait, en temps ordinaire, une salle d'exposition, un musée d'objets se rapportant à l'agriculture, à l'horticulture et à la viticulture.

Cette salle pourrait être très utile aussi pour une exposition restreinte.

Il demande la nomination d'une Commission à laquelle il exposera en détail le plan général qu'il a conçu dudit projet.

L'Assemblée désigne, pour faire partie de cette Commission : MM. Ginot, président, Otin fils, Rossillol, Thomas-Javit, Teyssier.

Sections de l'Industrie et des Sciences. — (Voir aux Actes de l'Assemblée.)

Section des Arts et Belles-Lettres. — (Voir aux Actes de l'Assemblée.)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures et demie.

Actes de l'Assemblée.

L'an mil neuf cent deux, et le 3 avril, à 2 heures et demie du soir, la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire, s'est réunie en Assemblée ordinaire dans l'une des salles de la Chambre de Commerce de Saint-Etienne.

Neuf membres sont présents.

M. Ginot, président, ayant ouvert la séance, il donne la parole au Secrétaire général pour lire le procès-verbal de la dernière assemblée (6 mars 1902), lequel est adopté sans observation.

Correspondance. — Lecture est donnée, par le Secrétaire général, de la correspondance reçue depuis la dernière assemblée, qui sont les suivantes :

Subvention de M. le Ministre de l'Agriculture en faveur du Concours de constructions agricoles. — Par une dépêche en date du 21 mars 1902, M. le Ministre de l'Agriculture informe M le Préfet de la Loire. qui vient de nous transmettre cette décision, qu'il alloue à la Société d'Agriculture une subvention extraordinaire de 300 francs, à titre exceptionnel, destinée à récompenser les lauréats du concours de constructions agricoles organisé par la Société. Il charge M. le Préfet de nous faire connaître que l'exiguité du crédit des encouragements à l'agriculture ne lui a pas permis d'attribuer au concours dont il s'agit une allocation plus élevée et de nous en exprimer tous ses regrets.

L'Assemblée exprime toute sa reconnaissance pour l'envoi de cette allocation qui lui permettra, malgré son chiffre moindre que celui espéré, de mener à bien le concours en question.

Programme agricole. — Dans une lettre adressée à M. le Président, M. Ory, vétérinaire, maire de Feurs, demande que la Société se réunisse extraordinairement, afin de discuter les bases d un programme agricole qui serait présenté aux candidats à la députation.

Cette proposition, paraissant avoir un caractère politique, l'Assemblée estime que les statuts qui la régissent ne lui permettent pas de donner une réponse favorable à son auteur.

Code de l'Armurerie. — M. Gras, secrétaire général de la Chambre de Commerce, dépose sur le bureau, avec dédicace à la Société, un ouvrage dont il est l'auteur: *Code de l'Armurerie.* Des remerciements sont adressés à M. Gras, en même temps que des félicitations, pour la production d'un livre appelé à rendre les plus grands services au commerce de l'armurerie, si important dans cette contrée.

Démission d'un membre. — Acte est donné à M. Maurice David, blanchisseur aux Grandes-Molières, de sa démission de membre de la Société.

Travaux de Sections. — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — M. Biron lit le procès-verbal de la réunion de la Section d'Agriculture et d'Horticulture (15 mars 1902), qui est adopté sans observation. L'Assemblée unit ses sympathiques regrets à ceux exprimés par la Section, au sujet du décès de M. Lapala.

Sections de l'Industrie et des Sciences. — La réunion de ces deux sections ayant coïncidé avec le jour des funérailles de M. Lapala, les membres présents à cette funèbre cérémonie ont exprimé le désir que les réunions soient renvoyées, aucune affaire importante n'étant à l'ordre du jour.

Section des Arts et Belles-Lettres. — Réunion du 15 mars 1902. — M. le Président de la Section ayant demandé que les affaires concernant la Section soient renvoyées à la réunion d'avril, il n'a pas été rédigé de procès-verbal.

Concours de constructions agricoles. — Dès que la subvention de 300 francs accordée par M. le Ministre a été connue, la Commission d'organisation du concours de constructions agricoles a été convoquée pour arrêter définitivement les bases du concours, dont le programme est lu par le Secrétaire général et adopté à l'unanimité.

La vermoulure des bois. — M. Ginot, président, prend la parole pour faire à l'Assemblée la communication suivante :

« Messieurs,

« Dans notre région nous voyons des constructions ayant à peine 25 à 30 années d'existence, dont les charpentes faites en bois de sapin sont déjà vermoulues. Interrogez nos forestiers, nos marchands de bois. A peu près tous vous répondront que cela tient à ce que les arbres dont elles ont été faites avaient été coupés en mauvaise lune, c'est-à-dire en vieille lune pour les sapins et en nouvelle lune pour les bois durs. Si on leur demande sur quoi repose cette croyance, ils vous répondront que c'est un fait bien connu sur lequel ils sont tous d'accord ; aussi abattons-nous toujours nos sapins, selon l'altitude, de mai en août, c'est-à-dire pendant la montée de la sève et en lune nouvelle, tout en ajoutant cependant qu'en opérant ainsi, l'écorçage en était plus facile et le bois plus beau. Pour nous, qui croyons peu à l'influence de la lune à ce sujet, nous sommes convaincu que là est la première et vraie raison de l'abattage des sapins à ce moment. Pour appuyer leur dire, ils vous montrent des souches de sapins abattus depuis des années, qui malgré le temps sont restées vertes, attribuant ce phénomène à l'influence de la lune, là sans être obligé d'aller chercher l'explication dans cet astre mystérieux, nous la trouvons sous nos pieds, car cela tient simplement à ce qu'il y a eu greffe naturelle par approche entre racines d'arbres voisins, et que lors même que l'un des sujets a été coupé, celui restant debout fournit à la souche restante une certaine alimentation qui la fait vivre et se conserver (Flore forestière, par Mathieu et Fliche).

« Il nous reste à expliquer les causes de la vermoulure. A cet effet, nous ne croyons pas pouvoir mieux faire que de reproduire l'article de M. Fernand Couston, publié dans la *Nature* du 22 février 1902. (Voir page 107.)

« En publiant cet article nous n'avons pas la prétention de faire changer la défectueuse mode d'exploitation de nos forestiers, car ils sont en somme peu intéressés à ce que les bois qu'ils vendent durent des siècles, leur unique préoccupation est de vendre avantageusement. Ont-ils raison ? Nous ne le pensons pas, car leurs bois ainsi exploités étant plus facilement attaqués par les vrillettes que ceux du Jura qui, généralement, sont abattus pendant la saison d'hiver, sont pour cette raison moins recherchés que ces derniers ».

Admission d'un nouveau membre. — Il est procédé au vote sur l'admission, comme membre de la Société, de

M. Frestier Léon ✠, docteur en médecine, 26, place du Peuple, à Saint-Etienne, présenté par MM. Ginot et Biron.

M. Léon Frestier est admis à l'unanimité des membres présents.

Présentation d'un nouveau membre. — Est admise la candidature, comme membre de la Société, de M. Devidal Rémy, négociant en bestiaux, 7, place des Ursules, à Saint-Etienne, présenté par MM. Labully et Biron.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire général,

J. Biron.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1er MAI 1902

SOMMAIRE. — Membres présents. — **Correspondance.** — Lettres et documents divers. — **Travaux des Sections.** — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — Procès-verbal de la réunion du 19 avril 1902. — *Sections de l'Industrie et des Sciences.* — Procès-verbal de la réunion du 17 avril 1902. — *Section des Arts et Belles-Lettres.* — Procès-verbal de la réunion du 5 avril 1902. — **Actes de l'Assemblée.** — Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 3 avril 1902. — *Bulletin mensuel de l'Office des renseignements agricoles.* — Vœux concernant : les retraites ouvrières ; la contribution personnelle-mobilière ; l'impôt sur le revenu ; ventilateurs et pompes centrifuges, par M. Rateau, ingénieur. — *Société de tir de l'Observatoire* : Don de médailles.— Concours de Saint-Héand : rédaction du programme ; désignation de la Commission. — Concours de constructions agricoles. — Médailles envoyées par la *Société des Agriculteurs de France.* — Comité permanent de la vente des blés. — Notices nécrologiques. — *L'archéologie celtique en Europe*, par M. J. Déchelette. — Décès de membres. — Admission d'un nouveau membre. — Présentation de nouveaux membres.

Président : M. Jules GINOT.

Secrétaire : M. J. BIRON.

Les membres présents, au nombre de dix, sont : MM. Alexandre, Biron, Bory-Solle, Brunet, Croizier, Faure, Ginot, Labully, Magand et Teyssier.

Correspondance.

Elle comprend :

1° Circulaire de M. le Ministre de l'Agriculture relative à la publication du *Bulletin mensuel de l'Office des renseignements agricoles.*

Voir aux Actes de l'Assemblée.

2° Arrêté ministériel contenant le programme du concours

régional agricole qui aura lieu à Chambéry, du 3 août au 7 septembre 1902.

Renvoyé à la Section d'Agriculture.

3° Lettre de M. le Président de la *Société française des Amis des Arts*, demandant une souscription pour l'œuvre qu'elle dirige.

Renvoyé à la Section des Arts et Belles-Lettres.

4° Vœux adressés par la *Société des Agriculteurs de France* relatifs : 1° aux retraites ouvrières ; 2° à la nouvelle assiette de la contribution personnelle-mobilière ; 3° à l'impôt sur le revenu.

Voir aux Actes de l'Assemblée.

5° Envoi, par M. Rateau, ingénieur, de son ouvrage relatif aux ventilateurs et pompes centrifuges.

Voir aux Actes de l'Assemblée.

6° Lettre de M. Charles Foujols, remerciant la Société des marques de sympathie adressées à sa famille à l'occasion du décès de son père.

Classer.

7° Circulaire de M. le Président de la *Société nationale d'Horticulture de France*, concernant le prochain Congrès international d'Horticulture qui aura lieu à Paris, au mois de mai 1902.

Renvoyé à la Section d'Agriculture.

8° Circulaire de M. le Président de la *Société française des Rosiéristes*, informant que le VI° Congrès de cette Association aura lieu à Marseille, le vendredi 16 mai.

Renvoyé à la Section d'Agriculture.

9° Demande formée par la *Société du tir de l'Observatoire* en vue d'obtenir des prix pour son concours prochain.

Voir aux actes de l'Assemblée.

10° Communication faite par M. Chansselle, ingénieur, sur la quincaillerie et machines agricoles.

Classé au Bureau à la disposition des intéressés, ainsi que divers catalogues et informations concernant l'agriculture.

Travaux des Sections.

Section d'Agriculture et d'Horticulture. — Réunion du 19 avril 1902. — Président : M. Rossillol, vice-président ; Secrétaire : M. Biron, secrétaire général.

Comité permanent de la vente des blés. — Le Secrétaire général donne connaissance de la réponse de M. Jules Ferrier, touchant la communication qui lui avait été faite des propositions du *Comité permanent de la vente des blés.*

M. Jules Ferrier estime que, quoique notre région soit peu productive de céréales, il peut être utile à notre Société de se mêler à ce mouvement, ne serait-ce qu'en vue de se tenir au courant de ce qui se passe dans le monde agricole.

La réunion décide d'attendre de nouvelles communications dudit Comité pour savoir si elle doit adhérer à sa demande.

Concours de constructions agricoles. — Le Secrétaire général informe la réunion que la *Société des Agriculteurs de France* vient d'annoncer l'envoi d'une médaille d'or et de deux médailles d'argent pour être attribuées au *Concours de constructions agricoles.* Le programme qui était sous presse vient d'être modifié en conséquence, et il va être immédiatement adressé à tous les architectes français appelés à concourir. (Voir page 126.)

Concours de Saint-Héand. — Le nombre de demandes relatives aux visites de fermes dans les cantons de Saint-Etienne et de Saint-Héand se produisant en grand nombre, M. le Président demande à l'Assemblée s'il ne serait pas nécessaire de procéder sans retard aux préparatifs du Concours-Exposition, c'est-à-dire à la rédaction du programme et à la désignation des commissaires. La désignation des membres du jury peut être retardée sans inconvénient.

L'Assemblée adopte ces propositions, et elle décide :

1° En ce qui concerne le programme, que les membres qui ont déjà procédé à la rédaction de celui de visites des fermes seront appelés à formuler leur avis sur celui du Concours-Exposition ;

2° Que les commissaires seront les membres suivants :

Commissaire général..... M. Otin fils.
Commissaire-adjoint..... M. Magand Fleury.
Commissaires :
MM. Brunet.
Cognet Joanny, de Salcigneux.
Guérin-Granjon.
Kybourg.
Philip.
Ploton.
Revolier.
Teyssier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h. 1/2.

Sections de l'Industrie et des Sciences. — Réunion du 17 avril 1902. — Président : M. Benoît Clair, vice-président ; Secrétaire : M. Biron, secrétaire général.

Résumé des travaux de la Chambre de Commerce de Saint-Etienne pendant l'année 1901, et Code de l'Armurerie, par M. L.-J. Gras, secrétaire général de la Chambre de Commerce. — L'Assemblée adresse ses remerciements à l'auteur de ces deux ouvrages, avec ses plus vives félicitations. Dans le premier se trouve analysée d'une manière claire et précise la somme importante des travaux dont s'est occupée la Chambre de Commerce pendant l'année dernière ; le second comble une lacune plus d'une fois regrettée, et rendra les plus grands services au commerce important de l'armurerie.

Ventilateurs et pompes centrifuges de M. Rateau, ingénieur au Corps des Mines. — M. Lebois fait à l'Assemblée la communication suivante (Voir page 104) :

Travaux de M. J. Déchelette. — Le Secrétaire général donne connaissance de la décision prise par la Section des Arts et Belles-Lettres en ce qui concerne les travaux de M. J. Déchelette. Cette décision est confirmée par la Section des Sciences.

Nécrologie. — Sur la proposition de l'un de ses membres, l'Assemblée demande qu'à l'avenir les *Annales* publient une notice biographique, avec portrait, des membres de la Société décédés qui auront fait partie du Bureau, ou se seront

distingués par leur dévouement et leur talent aux intérêts de la Société. Cette mesure a été prise l'année dernière pour le regretté M. Favarcq ; ne doit-il pas en être de même pour M. Lapala ?

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Section des Arts et Belles-Lettres. — Réunion du 5 avril 1902. — Président : M. Mulsant ; Secrétaire : M. Biron, secrétaire général.

M. le Président dépose sur le bureau, et donne connaissance à l'Assemblée de diverses lettres de notre distingué collègue, M. Maussier, tendant à obtenir une récompense de la Société en faveur de M. J. Déchelette, notre collègue de Roanne, pour les travaux intéressants qu'il a publiés, et notamment ceux contenus dans une brochure intitulée : *L'Archéologie celtique en Europe*, dont il a offert un exemplaire à la Société.

Un des membres présents fait observer que les médailles de la Société ont été très rarement distribuées, et ont toujours été réservées à des œuvres relatives au département de la Loire. Or, le très intéressant travail de M. Déchelette se rapporte à toute l'Europe ; ne serait-il pas préférable d'attendre la publication des divers ouvrages entrepris par M. Déchelette sur des sujets foréziens pour étudier la proposition de M. Maussier ?

L'Assemblée adopte à l'unanimité cette manière de voir, et M. le Président se charge d'en informer M. Maussier.

D'autres propositions sont renvoyées, pour examen, à la prochaine réunion du mois de mai.

La séance est levée à 6 heures 1/2.

Actes de l'Assemblée.

L'an mil neuf cent deux et le 1er mai, à 2 h. 1/2 du soir, la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire s'est réunie en Assemblée générale dans l'une des salles de la Chambre de Commerce de Saint-Etienne.

Dix membres sont présents.

La séance étant ouverte, M. Ginot, président, donne la parole au Secrétaire général pour lire le procès-verbal de l'Assemblée générale du 3 avril qui est adopté sans observation.

Correspondance. — Le Secrétaire général donne connaissance de la correspondance reçue depuis la dernière Assemblée. Il est statué sur quelques-unes, les autres sont renvoyées aux Sections qu'elles concernent.

Bulletin mensuel de l'Office des renseignements agricoles. — L'Assemblée déclare souscrire, pour une somme de 12 fr., à la publication du *Bulletin mensuel de l'Office des renseignements agricoles*, dont M. le Ministre de l'agriculture nous a adressé un spécimen.

Vœux présentés par la Société des Agriculteurs de France. — *La Société des Agriculteurs de France* nous adresse trois formules de vœux auxquels elle nous demande de nous associer. Ces vœux ont trait : 1° aux retraites ouvrières ; 2° à la nouvelle assiette de la contribution personnelle-mobilière ; 3° à l'impôt sur le revenu.

L'Assemblée décide la composition de deux Commissions auxquelles ces vœux seront remis pour être examinés et faire l'objet d'un rapport, s'il y a lieu.

La Commission chargée d'examiner le vœu relatif aux *retraites ouvrières* comprendra : MM. Gras, président, Benoît Clair, Crozet, propriétaire, marchand de bois et Rossillol.

Les deux autres vœux, concernant *l'impôt sur le revenu* et *la nouvelle assiette de la contribution personnelle-mobilière*, seront soumis à une Commission composée de : MM. Point, président, Balay, Croizier et Thomas-Javit.

Ventilateurs et Pompes centrifuges. — L'Assemblée adresse ses félicitations et ses remerciements à M. Rateau, ingénieur au corps des mines, pour l'envoi qu'il fait à la Société de son remarquable ouvrage concernant les ventilateurs et pompes centrifuges.

Société du tir de l'Observatoire. — La *Société du tir de l'Observatoire* demande qu'il lui soit alloué un don pour être affecté au concours annuel qu'elle prépare en ce moment.

L'Assemblée estime qu'il peut être accordé à ladite Société une médaille d'argent et une médaille de bronze.

Travaux des Sections. — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — M. Biron, secrétaire général, lit le procès-verbal de la réunion de la Section d'Agriculture et d'Horticulture, 19 avril 1902, qui est adopté sans observation.

En conséquence, les désignations faites pour les Commissaires et la Commission de rédaction du programme du Concours de Saint-Héand sont adoptées.

Sections de l'Industrie et des Sciences. — Le Secrétaire général lit le procès-verbal de la réunion des Sections de l'Industrie et des Sciences (17 avril 1902), qui est adopté sans observation.

Section des Arts et Belles-Lettres. — Lecture est donnée par le Secrétaire général du procès-verbal de la réunion de la Section des Arts et Belles-Lettres (5 avril 1902) ; ce procès-verbal est adopté.

Admission d'un nouveau membre. — Il est procédé au vote pour l'admission, comme membre de la Société, de :

M. Devidal, négociant en bestiaux, 7, place des Ursules, présenté par MM. Labully et Biron.

Ce candidat est admis à l'unanimité.

Présentation de nouveaux membres. — L'Assemblée admet la candidature, comme membres, de :

M. Aulagnier Claude, clerc de notaire, rue Saint-Jean-Baptiste, 2, à Saint-Etienne, présenté par MM. Noël Thiollier et Biron.

M. Bréchignac Paul, architecte, rue d'Arcole, 14, à Saint-Etienne, présenté par MM. Noël Thiollier et Biron.

M. Dumas Joseph, propriétaire, rue de la République, 13, à Saint-Etienne, présenté par MM. Noël Thiollier et Biron.

M. Montuclard Mathieu, architecte, rue d'Arcole, 14, à Saint-Etienne, présenté par MM. Noël Thiollier et Biron.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire général,

J. Biron.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 JUIN 1902

SOMMAIRE. — Membres présents. — **Correspondance**. — Lettres et documents divers. — **Travaux des Sections**. — *Section d'Agriculture et d'Horticulture*. — Procès-verbal de la réunion du 17 mai 1902. — *Section de l'Industrie et des Sciences*. — (Voir aux actes de l'Assemblée.) — *Section des Arts et Belles-Lettres*. — Procès-verbal de la réunion du 31 mai 1902. — **Actes de l'Assemblée**. — Concours régional de Chambéry. — *Société des Antiquaires de l'Ouest* : échange de publications. — *Université et Académie de Lille* : échange de publications. — *Botanisches Centralblatt* : publication botanique. — *Annuaire des associations agricoles et de l'agriculture*. — *Société de tir des Touristes et Cadets Foréziens* : don de médailles. — Concours de Saint-Héand : programme. — Culture des noyers : vœu. — Achat de denrées agricoles par le Ministère de la guerre : questionnaire. — Congrès des rosiéristes. — Artistes foréziens. — Publications archéologiques. — Admission de nouveaux membres. — Présentation de nouveaux membres.

Président : M. Labully, vice-président.

Secrétaire : M. Biron, secrétaire général.

Les membres présents, au nombre de onze, sont : MM. Alexandre, Biron, Brunet, Chapelle, Croizier, Dubanchet, Faure, Labully, Otin fils, Ploton et Rossillol.

Correspondance.

Elle comprend :

1° Circulaire de M. le Ministre de l'Agriculture relative aux Concours régionaux de 1902. — Désignation d'un délégué.

Renvoyé à la Section d'Agriculture.

2° Demande d'échange de publications formée par la *Société des Antiquaires de l'Ouest* et par l'*Université de Lille*.

Voir aux Actes de l'Assemblée.

3° Demande d'envoi de nos publications au *Botanisches Centralblatt*, organe bibliographique de l'Association internationale des Botanistes.
Voir aux Actes de l'Assemblée.

4° Question posée par la *Revue de Synthèse historique* sur la race française, et dont une partie intéresse les monts du Forez.
Renvoyé à la Section des Sciences.

5° *Annuaire des Associations agricoles et de l'Agriculture*, publié par M. Sylvestre, au Bois-d'Oingt. — Demande de souscription.
Voir aux Actes de l'Assemblée.

6° Remerciements adressés par la *Société du Tir de l'Observatoire* pour les médailles qui lui ont été allouées par la Société.
Classer.

7° Demande d'une allocation par la *Société de Tir des Touristes et Cadets Foréziens*, en faveur de son 5e concours.
Voir aux Actes de l'Assemblée.

8° Demande de renseignements par le *Comité permanent de la vente du blé*.
Renvoyé à la Section d'Agriculture.

9° Demande de renseignements par l'*Union Centrale des Agriculteurs de France*.
Renvoyé à la Section d'Agriculture.

10° Programme du prix Lamayran à décerner par la *Société d'Agriculture de Seine-et-Oise*.
Classer.

Travaux des Sections.

Section d'Agriculture et d'Horticulture. — Réunion du 17 mai 1902. — Président : M. Rossillol, vice-président ; Secrétaire : M. Alexandre.

Publications renvoyées à la Section :

1° La séance étant ouverte, M. Biron donne connaissance d'un programme du Concours régional agricole qui aura lieu à Chambéry du 30 août au 7 septembre prochain.
A la disposition des sociétaires.

2° La Société française des Rosiéristes nous informe que leur VI° Congrès aura lieu cette année à Marseille le 16 mai. Sans suite.

3° Lecture est ensuite donnée du programme concernant le Comice agricole de Saint-Héand. Après quelques modifications, il est décidé d'y introduire un avis concernant l'exposition des plans des constructions agricoles ainsi que la distribution des récompenses qui auront lieu à Saint-Héand. (Voir page 132.)

4° L'Administration de la guerre ayant fait parvenir au bureau de la Société un questionnaire de la Commission d'études pour la recherche des meilleurs procédés d'achat des denrées agricoles, M. Rossillol est chargé de préparer la réponse.

5° La Commission de la visite des fermes décide que la réunion aura lieu les premiers jours de juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 11 heures.

Sections de l'Industrie et des Sciences. — Voir aux Actes de l'Assemblée.

Section des Arts et Belles-Lettres. — Réunion du 31 mai 1902. — Président : M. Mulsant ; Secrétaire : M. Biron, secrétaire général.

M. le Secrétaire général communique à la Société le 20° fascicule du *Bulletin du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements*, publié par la direction des Beaux-Arts au ministère de l'Instruction publique et contenant une question intéressant la Société. Cette question est ainsi posée :

Les artistes du Forez. — *Il a été parlé du sculpteur Abraham-César Lamoureux dans les n°s 6 et 11 du Bulletin. Quelqu'un possède-t-il de nouveaux renseignements sur cet artiste ? De même, pourrait-on obtenir des notes précises sur le sculpteur Simon-Claude Désiré ? Ces deux artistes se rattachent au Forez. Au dix-neuvième siècle, Jaley, sculpteur, est aussi d'origine forézienne. Une nomenclature des artistes foréziens, si brève qu'elle fût, pourvu qu'on la fît complète, serait utile et provoquerait peut-être un historiographe courageux à écrire sur l'un ou plusieurs d'entre eux quelque monographie. La Section des Beaux-Arts serait sûrement heureuse d'accueillir des travaux de cet ordre.*

M. Noël Thiollier dit que depuis longtemps un répertoire des artistes foréziens lui paraissait utile. Il a réuni un certain nombre de renseignements sur ce sujet et se propose même de répondre à la question posée par le ministère.

Il se fera un plaisir de communiquer à la prochaine réunion de la Société les documents qu'il a pu recueillir et sera heureux des communications que les membres de la Société pourront faire à ce sujet.

En ce qui concerne Désiré et Lamoureux, la question a pour Saint-Etienne même un intérêt tout spécial puisqu'ils sont les auteurs de la merveilleuse chaire de Notre-Dame. Ils ont même exécuté d'autres œuvres en Forez.

M. Noël Thiollier présente à la Société deux publications archéologiques parues depuis la dernière réunion et dont l'intérêt et la valeur sont vivement appréciés par les membres présents.

L'une est le premier volume du *Manuel d'Archéologie française depuis les temps mérovingiens jusqu'à la Renaissance*, de M. Camille Eulart, ouvrage de premier ordre, magnifiquement illustré, résumant d'une manière nette et précise l'état actuel de la science archéologique. Rien d'analogue n'avait eté publié depuis le milieu du siècle dernier, époque où l'un des créateurs de notre archéologie nationale, Arcis de Caumont, faisait imprimer ses *rudiments d'archéologie*. Depuis lors, cette science a fait des progrès considérables qu'il était impossible de connaître et d'apprendre en dehors des cours professés sur cette matière dans les grandes écoles de Paris. La publication du livre de M. Eulart répondait donc à une nécessité. Il a été édité par la librairie A. Picard et fils, 82, rue Bonaparte, à Paris.

La seconde, due à la plume érudite de M. Ad. de Rochemonteix, a pour titre : *Les Eglises romanes de la Haute-Auvergne*. C'est un livre de grand luxe, fort bien illustré et décrivant d'une façon magistrale les églises romanes encore très nombreuses dans le département du Cantal. Certains de ces édifices ne sont pas sans présenter une analogie réelle avec les monuments foréziens. M. de Rochemonteix est arrivé à délimiter d'une façon précise l'influence exercée sur les églises du Cantal par deux des grandes écoles d'art de l'époque romane : l'école poitevine et l'école auvergnate. La connaissance des édifices de cette région lui permet de distinguer ceux qui ont été élevés par

les maçons indigènes de ceux qui ont été bâtis par les constructeurs nombreux alors comme aujourd'hui, originaires du Limousin.

Actes de l'Assemblée.

L'an mil neuf cent deux, et le 5 juin, à 2 heures 1/2 du soir, la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire s'est réunie en Assemblée générale ordinaire dans l'une des salles de la Chambre de Commerce de Saint-Etienne.

Onze membres sont présents.

M. Ginot s'étant fait excuser, la séance est présidée par M. Labully, vice-président.

La parole est donnée à M. Biron, secrétaire général, pour lire le procès-verbal de la dernière Assemblée (1er mai 1902), lequel est adopté sans observation.

Correspondance. — Le Secrétaire général donne lecture de la correspondance reçue depuis la dernière Assemblée; plusieurs de ces documents sont renvoyés aux Sections qu'ils concernent, il est immédiatement statué sur les suivants :

Concours régional de Chambéry; désignation d'un délégué. — M. Labully est délégué pour représenter la Société au concours régional de Chambéry du 30 août au 7 septembre.

Société des Antiquaires de l'Ouest. — L'Assemblée décide qu'un échange de publications aura lieu à l'avenir avec la *Société des Antiquaires de l'Ouest* suivant la demande qui nous est adressée.

Université et Académie de Lille. — L'échange de publications demandé par l'*Université et l'Académie de Lille* est également adopté.

Botanisches Centralblatt. — Des renseignements seront pris afin de savoir si l'envoi qui nous est demandé de nos *Annales* peut offrir un avantage quelconque à cette Association.

Travaux des Sections. — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — Le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la réunion de la Section d'Agriculture et d'Horticulture (17 mai 1902), qui est adopté sans observation.

Sections de l'Industrie et des Sciences. — Le Secrétaire général fait connaître que MM. les Présidents de ces deux Sections n'ayant pu se rendre à la convocation, et qu'aucune question importante n'étant à l'ordre du jour, il n'a pas été dressé procès-verbal de ladite réunion qui avait lieu le 15 mai 1902.

Section des Arts et Belles-Lettres. — Lecture est donnée par le Secrétaire général du procès-verbal de la réunion de la Section des Arts et Belles-Lettres (31 mai 1902).

L'Assemblée manifeste sa satisfaction de ce que la Section des Beaux-Arts donne, depuis quelque temps, des marques certaines de vitalité qui font bien augurer pour l'avenir.

Annuaire des Associations agricoles et de l'Agriculture. — L'Assemblée décide de souscrire à cette publication qui paraît appelée à rendre de réels services. La liste de souscription sera en outre tenue à la disposition des intéressés. Le Bureau est chargé de répondre aux questions diverses qui nous sont posées par l'éditeur, M. C. Sylvestre.

Société de Tir des Touristes et Cadets foréziens. — La *Société de Tir des Touristes et Cadets foréziens* nous adresse une demande tendant à obtenir un don en faveur de son 5e concours de tir. L'Assemblée décide qu'il sera fait droit à cette demande par l'allocation d'une médaille d'argent et d'une médaille de bronze.

Concours de Saint-Héand. Programme des récompenses. — Le Secrétaire général donne lecture du programme des récompenses pour le concours de Saint-Héand, qui est définitivement adopté.

Culture des noyers. — M. Teyssot jeune, présent à la séance, demande ce que la Société a fait, les mesures qu'elle a prises pour répondre au vœu qu'il avait présenté et qu'elle avait adopté, lequel vœu tendait à créer des récompenses spéciales, dans les concours, en vue de favoriser la culture du noyer.

Il est répondu à M. Teyssot que des récompenses spéciales ont toujours été indiquées dans les programmes des concours, en ce qui concerne la culture des noyers, mais que jusqu'ici la Commission de visites des exploitations agricoles n'avait rien remarqué de capable d'attirer son attention ; toutefois, elle est toujours bien disposée à tenir compte, dans une large mesure, des progrès qui pourraient lui être signalés dans cette intéressante branche de l'arboriculture.

M. Teyssot jeune dépose alors un vœu sur le bureau et demande, qu'après avoir été étudié, il soit pris en considération par la Société et transmis à l'Administration supérieure en vue d'obtenir des encouragements de l'État pour les personnes qui s'occuperont de la plantation et de la culture des noyers.

Ce vœu est ainsi conçu :

Considérant que le bois de noyer devient de plus en plus rare en France, et que les consommateurs sont obligés d'aller le chercher au loin, alors qu'il serait si facile de le trouver chez nous ;

Considérant que la pénurie de cette essence de bois tient surtout à ce que sa culture est trop négligée parce qu'elle n'est pas assez connue au point de vue productif ;

Considérant qu'il est regrettable de payer fort cher à l'étranger une denrée que nous pourrions si facilement trouver ici ;

Considérant qu'il y aurait lieu, dans ce but, d'encourager autant que possible les propriétaires et fermiers à faire des plantations de noyers, et que le meilleur moyen à employer serait de leur accorder des primes,

Emet le vœu :

Que les Pouvoirs publics créent des primes d'encouragement spéciales, pour être distribuées dans les concours régionaux, départementaux et cantonaux, aux personnes qui se seraient particulièrement distinguées dans la culture du noyer.

L'Assemblée décide le renvoi de ce vœu à la Section d'Agriculture.

Société française des Amis des Arts. — L'Assemblée exprime tous ses regrets de ne pouvoir, faute de ressources,

souscrire à l'œuvre entreprise par cette Association, le prix de 100 fr. n'étant pas en rapport avec les moyens pécuniaires dont nous pouvons disposer.

Admission de nouveaux membres. — Il est procédé au vote sur l'admission, comme membres de la Société, de :

M. Aulagnier Claude, clerc de notaire, rue Saint-Jean-Baptiste, 2, à Saint-Etienne, présenté par MM. Noël Thiollier et Biron.

M. Bréchignac Paul, architecte, rue d'Arcole, 14, à Saint-Etienne, présenté par MM. Noël Thiollier et Biron.

M. Dumas Joseph, propriétaire, rue de la République, 13, à Saint-Etienne, présenté par MM. Noël Thiollier et Biron.

M. Montuclard Mathieu, architecte, rue d'Arcole, 14, à Saint-Etienne, présenté par MM. Noël Thiollier et Biron.

Ces membres sont admis à l'unanimité.

Présentation de nouveaux membres. — L'Assemblée admet la candidature, comme membres de la Société, de :

M. Masse Rémy, marchand de bestiaux à Saint-Etienne, 134, rue de Roanne, présenté par MM. Labully et Biron.

M. Montheux Jean-Baptiste, propriétaire, marchand de bois, à Planfoy, présenté par MM. Otin fils et Biron.

M. Sagnard Pierre-Antoine, propriétaire, rue de la Bourse, n° 48, à Saint-Etienne, présenté par MM. Bahurel, Rossillol et Ploton.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire général,

J. Biron.

VENTILATEURS ET POMPES CENTRIFUGES

DE

M. A. RATEAU, ingénieur au Corps des Mines,
ancien professeur à l'Ecole des Mines de Saint-Etienne.

Par M. C. LEBOIS,
Directeur de l'Ecole professionnelle.

M. Rateau, l'éminent ingénieur des mines, ancien professeur à l'Ecole des Mines de notre ville, vient de faire paraître un mémoire extrêmement intéressant sur les ventilateurs et pompes centrifuges, pour haute pression, de son invention.

Nous n'ignorons pas, nous qui l'avons connu à Saint-Etienne, que M. Rateau est non seulement un savant, mais encore un mécanicien des plus distingués. Dans la réalisation de ses appareils et machines, il s'est occupé des moindres détails de construction, et c'est en unissant la science de la mécanique pratique à ses hautes conceptions mathématiques qu'il est arrivé, à peu près sans tâtonnements, à faire construire des ventilateurs et pompes qui laissent bien loin derrière tout ce qui avait été fait avant lui dans cet ordre d'idées. C'est à Saint-Etienne, dans les magnifiques ateliers mécaniques de la Chaléassière, que ses premiers ventilateurs ont été réalisés et essayés. Du premier coup les travaux de M. Rateau ont fait autorité.

Son mémoire est trop concis pour pouvoir être analysé, il faudrait le citer en entier ; je me bornerai donc à en extraire quelques-uns des résultats étonnants qui s'y trouvent consignés.

« Jusqu'à ces derniers temps on n'obtenait pas avec les ventilateurs centrifuges des pressions ou des dépressions supérieures à $0^m,50$, ou exceptionnellement $0^m,60$». Avec le ventilateur Rateau accouplé à une turbine à vapeur, on peut obtenir 10 fois plus ou 5 mètres avec une seule roue et autant qu'on veut avec plusieurs.

Ses pompes centrifuges à grande vitesse peuvent élever l'eau à *200 et 300 mètres* avec une seule roue offrant un bon

rendement mécanique et à une hauteur quelconque en accouplant plusieurs roues sur un même arbre.

Ventilateurs et pompes sont actionnés directement, soit par des moteurs électriques, soit par des turbines à vapeur dont la vitesse est encore bien plus considérable. Les roues sont calées sur l'arbre même du moteur.

Des courbes de rendement montrent que chaque appareil tournant à une vitesse constante présente un maximum de rendement correspondant à une pression et à un débit donnés. Il faut, autant que possible, mettre l'appareil dans les conditions du rendement maximum afin d'en tirer le meilleur parti ; c'est ce que l'inventeur appelle la *marche normale* de la machine pour laquelle le débit est aussi *normal*. Bien que le rendement baisse quand on s'en éloigne, on peut néanmoins compter dans la pratique sur une marge de 30 °/₀.

« On avait cru, et on croit généralement encore, qu'une pompe centrifuge doit donner un débit à peu près constant, quelle que soit la hauteur d'élévation du liquide », ce qui a fait penser que cet appareil était incapable de produire de grandes pressions avec un bon rendement mécanique.

M. Rateau a démontré théoriquement et pratiquement *qu'une pompe centrifuge, comme un ventilateur, donne un débit proportionnel à la vitesse de rotation et une hauteur de pression proportionnelle au carré de cette vitesse de rotation ;* de sorte que le débit, toujours pour une marche normale, *est proportionnel à la racine carrée de la hauteur de pression.*

En raison de leur énorme vitesse, jusqu'à 20.000 tours à la minute, les machines de M. Rateau sont presque microscopiques si on les compare aux pompes à piston de dimensions colossales et bien que considérablement réduites, elles ont cependant même puissance : telle une souris que nous supposerons d'une extrême agilité qui fournirait en un temps donné le même travail qu'un éléphant.

Un ventilateur d'une seule roue de 25 centimètres de diamètre actionné par une turbine à vapeur de 30 centimètres, tournant à raison de 20.000 tours à la minute, a pu produire une pression de $5^{m},80$ d'eau et fournir 700 litres d'air à la seconde avec un rendement de 56 °/₀. La puissance absorbée était de 45 chevaux.

Ces ventilateurs sont tout indiqués pour le soufflage des hauts-fourneaux. Ainsi pour un haut-fourneau débitant 160 tonnes de fonte par jour exigeant 9 mètres cubes d'air

par seconde à la pression de 1/2 kilog. par centimètre carré, il suffirait d'un ventilateur de $0^m,80$ de roue tournant à la vitesse de 6.000 tours à la minute. La turbine à vapeur de 500 chevaux de puissance ne serait guère plus volumineuse. L'espace occupé par le groupe serait considérablement plus petit que celui que nécessiterait une soufflerie actuelle et les frais d'installation, beaucoup moindres.

Avec les moteurs électriques, les pompes élèvent l'eau à 20 ou 30 mètres. Pour une hauteur plus grande, on dispose plusieurs roues sur l'arbre et on les réunit en série de manière que toutes soient traversées par le même courant liquide (pompe multicellulaire). Ainsi une pompe de 10 roues sur le même arbre pourrait élever l'eau à plus de 200 mètres de haut.

Avec une turbine à vapeur, une seule roue, ai-je déjà dit, élève l'eau de 200 à 300 mètres; par conséquent, une pompe mue de la même façon et composée de 2, 3, 4... roues peut élever l'eau à plus de 1.000 mètres. On est donc loin, dit M. Rateau, de l'opinion encore récente que les pompes centrifuges étaient impuissantes à dépasser une hauteur de 10 à 15 mètres avec un bon rendement.

Il serait très intéressant de citer les résultats obtenus avec divers modèles de pompes Rateau. Nous nous bornerons au suivant :

Une pompe d'une seule roue de *8 centimètres de diamètre* commandée par une turbine presque aussi petite a pu, à la vitesse de *18.000 tours* à la minute, élever à une hauteur de *263 mètres 12 litres d'eau à la seconde*, soit 43 mètres cubes à l'heure ou plus de *1.000 par jour*. La puissance utile en eau élevée était de 45 chevaux-vapeur. Voit-on cet ensemble, du poids de quelques kilogs, installé à Saint-Just, par exemple, capable de refouler dans les bassins de distribution de Saint-Etienne assez d'eau prise dans la Loire pour alimenter 10.000 ménages à raison de 1 hectolitre par famille? Trois pompes semblables enverraient autant d'eau qu'il faudrait pour les besoins ménagers de toute la ville.

Résultats extrêmement remarquables qui font le plus grand honneur au savant ingénieur. Ces pompes sont susceptibles d'un grand nombre d'applications et nous souhaitons bien sincèrement à M. Rateau que ses magistrales inventions aient tout le succès qu'elles méritent.

LA VERMOULURE

Par M. Fernand COUSTON, ingénieur agricole.

Les bois criblés de petits trous ronds et qu'on dit rongés par les vers, d'où le nom de vermoulus qu'on leur a donné, sont attaqués par différentes espèces d'insectes coléoptères appartenant au genre anobium. Ce sont de petits insectes ayant la tête enfoncée dans le corselet ; les mandibules terminées en trois pointes ; les antennes, de onze articles, insérées près des yeux ; le corps convexe ; les pattes courtes, le premier article du tarse plus long que les autres.

Les anobiums portent vulgairement, en français, le nom de « vrillettes ». Le nom latin d'anobium exprime une particularité qu'offrent ces insectes : celle de feindre la mort au moindre danger. On a beau les piquer, leur couper une partie du corps, leur appliquer un fer chaud, ils ne bougent que lorsqu'ils croient le danger passé. De sorte qu'ils ont en apparence la faculté de ressusciter ; de là leur nom tiré du grec : *ava*, de nouveau ; *βλοω*, je vis.

Quant au nom français de vrillette, c'est un diminutif de vrille.

Il a été imaginé par Geoffroy à cause de l'aspect particulier du bois vermoulu criblé de petits trous ronds.

Si l'on aperçoit à l'ouverture un amas de poussière fine, on peut conjecturer que la larve de l'insecte est dans ce trou. Au fond du canal, on trouve une larve ressemblant à un petit ver blanc mou, à six pattes écailleuses, avec deux fortes mandibules qui lui servent à déchirer le bois dont elle se nourrit et qu'elle rend ensuite par petits grains constituant cette poussière de bois vermoulu dont nous avons parlé. Ce n'est pas seulement dans nos maisons que les bois sont percés par les vrillettes. Certaines espèces attaquent les arbres vivants et sur pied, causant d'assez grands dégâts. Ces insectes ne se trouvent pas exclusivement dans le bois ; ils s'accommodent de toutes les matières organiques dures. Ils ne sont pas rares dans les collections d'histoire naturelle.

On les trouve dans le corps d'autres insectes desséchés dont les muscles sont volumineux, et dans les nids de quelques hyménoptères.

Les larves subissent des métamorphoses dans leurs galeries qu'elles tapissent de quelques fils de soie pour y passer à l'état de nymphes. On suppose qu'avant de se transformer, la larve s'assure une sortie commode en se creusant d'avance une issue. Et c'est ainsi qu'il faut concevoir le fait, rapporté par MM. Kirby et Spence, d'une galerie percée par un de ces insectes, dans une bibliothèque publique, au travers de 27 volumes. De telle sorte qu'on aurait pu, faisant passer une ficelle en dedans, enlever tous ces ouvrages ensemble.

Les insectes parfaits se montrent au printemps. Ils ne quittent guère leurs galeries, n'en sortent que pour s'accoupler le soir, et y rentrent bientôt. On entend, dans l'intérieur du bois, un bruit très distinct, et qu'ils produisent en frappant vivement la tête contre le bois, après s'être fortement accrochés avec leurs pattes. Certains auteurs ont cru que ce bruit était produit avec les mandibules. Latreille l'attribuait au frottement des élytres. Quoi qu'il en soit, ce bruit, longtemps inexpliqué, n'a pour but que de les guider les uns vers les autres. Il a été désigné sous le nom d'horloge de la mort.

On distingue une trentaine d'espèces d'anobium propres à l'Europe ; au point de vue pratique, quelques-unes seulement sont à retenir :

1° *Anobium tessellatum.* — Vrillette marquetée. La plus grande du genre, 6 à 7 millimètres, brun marron, marquée de taches irrégulières, formées par une pubescence dorée. — Antennes testacées. Dessous du corps et pattes recouverts de poils jaunâtres. Commune dans l'Est où elle attaque les vieux acacias et la viande desséchée, dit-on.

2° *Anobium striatum.* — Vrillette opiniâtre. La plus commune dans les maisons, 4 millimètres, fauve, brunâtre, avec reflets dorés. Corselet portant une saillie médiane triangulaire, très accusée. — Elytres à stries ponctuées. Elle vit dans les maisons où elle se propage rapidement. On la trouve parfois en abondance, pendant la nuit, sur les vieux meubles. Elle attaque le chêne et les bois durs. — M. Rouzet l'a étudiée sur le marronnier et a vu que les larves attaquent le bois et non l'écorce.

3° *Anobium abietis.* — Vrillette du sapin. Brun rougeâtre. Elytres finement ponctuées. Ces métamorphoses ont été étudiées avec soin par M. H. Rouzet. « Les galeries, dit-il, se terminent par une petite bourse renfermant une poussière noirâtre. Quand l'insecte va se transformer, il agrandit encore sa galerie, agglomère la poussière et se forme une loge ovale qui, dans un de ses points, n'est séparée de l'extérieur que par une mince pellicule. C'est ce faible obstacle que l'insecte parfait détruit pour sortir de sa prison. Toutefois, la femelle semble y rester jusqu'après l'accouplement ».

Les larves de l'anobium abietis vivent dans l'écorce et n'attaquent jamais le bois, quoique parfois une partie de leurs galeries soient imprimées dans l'aubier.

4° *Anobium minor.* — Vrillette petite. Fauve clair, 3 millimètres. — Attaque le bois blanc des meubles. L'insecte parfois se montre en mai et juin.

5° *Anobium paniceum.* — Vrillette du pin, 2^{mm},1/2. Brun rougeâtre. Le corselet uni, d'un marron plus foncé que celui des élytres. Celles-ci portent chacune cinq lignes de ponctuations fines et sont recouvertes d'une pubescence dorée plus abondante et plus développée que sur le corselet.

Les larves sont courtes, renflées en avant, blanches, charnues, velues. — Pour se transformer en chrysalides, elles se font une coque avec leur vermoulure qui est d'un aspect brillant tout particulier.

Cette espèce vit dans la farine et dans les pains abandonnés. Elle est peu commune dans les maisons où règne l'ordre et la propreté ; mais elle attaque fréquemment le biscuit de soldat qui est accumulé dans des magasins où il fait un certain séjour. C'est dans des biscuits provenant des magasins d'approvisionnement du 163e de ligne (Ajaccio) que nous l'avons étudiée en 1899. Ces magasins avaient été envahis avec intensité, et l'on recherchait à qui devait incomber la responsabilité des dégâts commis. La question se posait, en effet, de savoir si l'insecte préexistait dans la farine ou s'il avait attaqué le biscuit une fois rangé dans le magasin.

Il a été inadmissible d'admettre que les larves aient été introduites dans le biscuit, dès la panification, par des farines avariées, car elles auraient été détruites dans la cuisson, la température atteinte par la pâte, dans les fours, étant de 200° à l'extérieur et de 100° au centre de la masse.

Or, des recherches alors récentes, de MM. Schribaux et Bussard, venaient de montrer que des insectes tels que des charançons, des bruches....., d'organisation par conséquent analogue à celle des vrillettes, étaient tués par un séjour de cinq minutes à 60° pour la bruche et de deux minutes et demie à 50° seulement pour le charançon. Et l'on sait que les larves sont autrement délicates que les insectes parfaits. Une coupe, dans un de ces biscuits, montrait que les insectes avaient évolué surtout à la périphérie, dans la région dorée, comme s'ils recherchaient, de préférence, la partie la plus dure et la plus digestible. Telles les personnes à estomac délicat qui préfèrent la croûte à la mie. Pour se débarrasser de ces intrus lorsqu'ils envahissent un magasin de l'armée, il faut vider complètement les locaux attaqués. Les biscuits avariés seront séparés, et l'on sauvera les autres d'une détérioration certaine en les passant simplement au four.

Le produit du nettoyage des locaux sera incinéré soigneusement. Les murs seront bien brossés. On brûlera du soufre à plusieurs reprises dans les pièces hermétiquement closes, puis on blanchira à la chaux. Les angles et les coins auront été l'objet d'attentions toutes particulières et les fentes parfaitement bouchées. Des pulvérisations de lysol ou de crésyl sont également tout indiquées. En ce qui concerne les espèces d'anobium s'attaquant aux bois, il est utile de signaler un procédé permettant de s'en préserver. Le moyen est basé sur ce fait que les vrillettes ne consomment que l'amidon du bois. Aussi a-t-on cherché à débarrasser celui-ci de son amidon avant l'abatage. Au printemps (mai) on enlève, en haut du tronc de l'arbre à abattre, un anneau d'écorce : pour plus de facilité, on le fait au-dessous des premières grosses branches, et on ampute grossièrement celles-ci pour empêcher la communication avec le tronc. On fait une nouvelle annellation analogue à la base de l'arbre.

La circulation de la sève est ainsi arrêtée dans le tronc et celui-ci vit encore quelque temps sur les réserves d'amidon accumulées dans l'aubier. Au bout de cinq mois la résorption est complète. Elle se produit toujours avant la mort de la cime, en tout cas avant celle du tronc. L'abatage pourra donc se faire alors que le liber est encore vivant, condition indispensable, car le bois qui meurt sur pied perd toutes ses qualités par suite de l'oxydation du tanin. (Nous parlons des bois non résineux.) De plus, on n'a pas à redouter que l'arbre soit envahi sur pied par des larves d'insectes des champignons.

On aura toute latitude pour l'exploiter d'octobre au printemps.

On obtient un autre résultat. L'aubier de la cime et des grosses branches sera plus riche en tanin, ce qui n'est pas à dédaigner aujourd'hui qu'on extrait le tanin du bois de châtaignier, de chêne.

Ce qui précède s'applique à tous les bois durs. Quant aux résineux et aux bois blancs : tilleul, peuplier, le procédé offre peu d'intérêt, car, le tronc de ces essences ne renfermant plus d'amidon en hiver, il suffira d'exploiter dans cette saison.

CONCOURS

au Marché aux Bestiaux de Saint-Etienne,

D'ANIMAUX DE BOUCHERIE ENGRAISSÉS

Le Dimanche 23 Mars 1902,

Sous les auspices de la Municipalité de Saint-Etienne,
au moyen des subventions de la Ville
et d'une
allocation accordée par M. le Ministre de l'Agriculture,
pour être distribuée en primes
au nom du Gouvernement de la République.

COMMISSAIRES ET MEMBRES DU JURY

Commissaire général : M. Labully (O.M A.), vétérinaire.

Commissaires : MM. Emard, vétérinaire ; Magand fils, Ponson, Prajalas, vétérinaire, et Teyssier.

Membres du Jury : MM. Brut et Favre, président et vice-président de la Boucherie Lyonnaise;

M. Auloge (M.A.), vétérinaire à Roanne ;

M. Bonniaud, vétérinaire à Montbrison ;

M. Fillon (M.A.), propriétaire à Rive-de-Gier;

M. Fontvieille, propriétaire à Landuzière, commune de Saint-Genest-Lerpt;

M. Helfre, vétérinaire à Saint-Galmier;

M. Magand père (M.A.), propriétaire-cultivateur à L'Etrat;

M. Paradis, propriétaire-agriculteur aux Quatre, par Feurs;

M. Rougier (O.M.A.), professeur départemental d'agriculture à Montbrison.

COMPTE RENDU

Par M. P. LABULLY,
Vétérinaire, Commissaire général du Concours.

Messieurs,

Le concours d'animaux de boucherie engraissés de 1902, le sixième du genre, à Saint-Etienne, n'a pas été inférieur aux précédents. Si on a pu refaire cette constatation : que le progrès était lent en agriculture, où rien ne s'obtient sans application ou beaucoup de persévérance, il a été possible, aux personnes compétentes et non prévenues, de s'assurer qu'il y avait amélioration et que l'appel adressé aux cultivateurs n'était pas resté sans écho.

On le sait, du reste, ce concours, surtout institué pour faire connaître notre marché aux bestiaux, devait, en outre, être de notre part l'objet de préoccupations vraiment agricoles par les encouragements réservés aux éleveurs en vue de la préparation, pour la boucherie, d'animaux de travail ou de vaches laitières. A cet égard, si nous n'avons pas encore obtenu un plein résultat, du moins pensons-nous avoir été compris par les agriculteurs de la région, ce qui est déjà d'une certaine importance.

S'il était démontré, comme cela a été dit, que cette manifestation agricole n'a d'autre utilité que de donner un certain relief à notre Société, de décerner des primes à des marchands de bestiaux ou de favoriser : restaurateurs, cafetiers du quartier des Mottetières, nous vous demanderions instamment de décliner l'offre qui, chaque année, nous est faite par la Municipalité de Saint-Etienne d'organiser le concours. Mais il n'en est pas ainsi, car les efforts de la Municipalité, comme le dévouement de la Société d'agriculture, ont trouvé leur juste récompense dans l'ensemble des résultats obtenus, lesquels, quoique paraissant modiques, vont croissant chaque année.

L'état comparatif dressé, par espèce, du nombre d'animaux amenés, donne un chiffre moindre que celui des années antérieures ; mais il y a lieu de retenir que cela tient, d'une part, à la réduction du maximum de sujets par bandes, soit : 12 au lieu de 15 ; et, d'autre part, à l'élimination de bon nombre d'animaux présentés par les marchands ne satisfaisant pas aux conditions d'âge requises par le règlement.

Les cultivateurs, par contre, nous ont amené un nombre plus important de produits de leur élevage ; augmentation surtout appréciable pour les bœufs en paires de race salers et ceux de race charolaise-bourbonnaise. La préparation des premiers était excellente et témoignait d'un sérieux effort. Quant aux seconds, dont la réputation n'est plus à faire, ils étaient ce que vous les avez vus, c'est-à-dire remarquables comme conformation et leur engraissement était poussé aux dernières limites.

Les veaux et les porcs admis à ce concours ne présentaient rien qui mérite de fixer l'attention ; l'ensemble de cette exposition était plutôt médiocre.

Quoi qu'il en soit, et nous ne saurions trop le répéter à propos de ce concours, nos efforts doivent tendre, non à l'augmentation de la quantité des sujets exposés, mais au choix ou à la perfection de leur état comme animaux de boucherie. Ce résultat a été en partie atteint cette année en ce qui concerne l'exposition du bétail de race salers qui nous a paru être supérieure à ce qui nous avait été donné d'apprécier jusqu'à ce jour.

Etat comparatif des animaux présentés aux Concours de 1897, 1898, 1899, 1900, 1901 et 1902.

ANNÉES	ESPÈCES				OBSERVATIONS
	BOVINE		OVINE	PORCINE	
	Bœufs ou vaches.	Veaux engraissés			
1897....	329	35	149	46	Le nombre important de bœufs ou vaches exposés en 1897 tient aux groupes en nombre illimité amenés par les marchands de bestiaux. A partir de 1898, les groupes les plus nombreux ne dépassent pas un maximum de 15 animaux. Depuis 1900, le programme du Concours ne comporte ni veaux ni porcs engraissés. Pendant ces dernières années, il convient de retenir que l'épizootie de *fièvre aphteuse* a limité, dans une notable mesure, l'engraissement du bétail. Cette année, le chiffre maximum des animaux de bande a été réduit, et, d'autre part, on s'est montré plus sévère sur la question d'âge pour l'admission des animaux.
1898....	266	18	184	53	
1899....	291	18	136	18	
1900....	323	»	84	»	
1901....	322	»	29	»	
1902....	262	22	103	34	
1902....	.....	.....	.....	.....	

Etat, par race, des animaux de l'espèce bovine présentés par les Cultivateurs-Eleveurs et par les Marchands de bestiaux, aux Concours de 1901 et 1902.

	ÉLEVEURS							MARCHANDS			
	RACE CHAROLAISE BOURBONNAISE		RACE SALERS		RACE DU MEZENC		VACHES ENGRAISSÉES appartenant aux races cottentine, hollandaise, tarentaise, etc.	RACE CHAROLAISE bourbonnaise	RACE LIMOUSINE	RACE SALERS	RACE DU MEZENC
	bœufs	vaches	bœufs	vaches	bœufs	vaches		bœufs ou vaches	bœufs ou vaches	bœufs	bœufs
1901	24	13	12	9	7	6		201	»	27	12
	37		21		13		11				
	82							240			
1902	35	13	27	4	9	4		130	20	12	8
	48		31		13		3				
	95							170			

Les opérations du Jury, commencées à 9 heures du matin, étaient terminées vers onze heures. A une heure avait lieu au restaurant Hilaire, place Marengo, le banquet offert par la Municipalité à M. le Préfet, à MM. les Commissaires, membres du Jury et aux lauréats de la prime d'honneur.

Une cinquantaine de convives y assistaient. A la table d'honneur prennent place, avec M. le Maire qui préside, M. Moyne, secrétaire général de la Préfecture, représentant M. le Préfet empêché, M. Ginot, président de la Société d'Agriculture, M. Métras, adjoint au maire, M. Biron, secrétaire général de la Société d'Agriculture ; des membres du Conseil Municipal : MM. Granjon, Bachelard, Châteauneuf, Tronquée, Cotta ; M. Labully, commissaire général du concours, M. Rougier, professeur d'agriculture, MM. Auloge, Bonniaud, Prajalas, Helfre, vétérinaires ; Fontvielle, de Saint-Genest-Lerpt, Magand, de l'Etrat, etc., etc.

Prennent successivement la parole : M. le Maire qui constate le succès obtenu par le concours et dont l'honneur et le mérite reviennent en grande partie à MM. Ginot, Biron et Labully qui n'ont ménagé ni leur temps ni leurs peines ; il porte la santé des membres du Jury, des exposants et celle de la Société d'Agriculture.

M. Moyne, secrétaire général de la Préfecture, après avoir présenté les excuses de M. le Préfet, avec beaucoup d'à propos porte la santé de M. Loubet, président de la République.

M. Ginot, président de la Société d'Agriculture, lit le discours qui suit :

Messieurs,

« Il y a un an, nous avions l'honneur de vous adresser nos félicitations et remercîments, tout en nous donnant rendez-vous pour cette année. C'est avec une vraie satisfaction que nous constatons que vous avez répondu à notre appel.

« Conviés à ce banquet par M. le Maire de la ville de Saint-Etienne, nous nous retrouvons, jurés et éleveurs primés, et, à nouveau nous avons l'honneur et le plaisir d'adresser nos remercîments à M. le représentant du Préfet et à M. le Maire, représentant la Municipalité qui, par leur générosité, nous ont permis de faire largement les choses, aussi ce concours a-t-il complètement réussi.

« Merci à MM. les Eleveurs, qui avec une patience et une persévérance remarquables, ont su amener à un état d'entraînement exceptionnel ce bétail que nous avons pu admirer.

« Nous n'oublierons pas aussi de féliciter et remercier MM. les Jurés et Commissaires qui, avec un zèle et un dévouement au-dessus de tout éloge, ont si dignement rempli la mission qui leur était confiée.

« Honneur et merci à notre Commissaire général, qui, avec son expérience et sa compétence, a si bien su tout coordonner.

« Je lève mon verre à la prospérité de notre grande et industrieuse cité en vous disant : à l'année prochaine. »

A quatre heures de l'après-midi, avait lieu la distribution des prix dans la grande salle des fêtes de l'Hôtel de Ville. La cérémonie était présidée par M. Moyne, secrétaire général, représentant M. le Préfet.

La séance ouverte, M. Ginot exprime à nouveau ses remerciements à toutes les personnes ayant, à des titres divers, coopéré à la réussite du concours. Il cède ensuite la parole à

M. Biron pour la lecture du palmarès. Avant de faire l'appel des lauréats, le dévoué secrétaire général de la Société d'Agriculture prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

« L'exposition des agriculteurs éleveurs a été sensiblement plus importante que celle des années précédentes.

« Ce résultat, intéressant à constater, est dû à la persévérance dans l'effort poursuivi par la Municipalité de Saint-Etienne, dont l'unanimité des agriculteurs s'accorde à reconnaître l'esprit de suite.

« Il est possible de faire mieux. Pourquoi, par exemple, ne pas concentrer à Saint-Etienne le concours d'animaux de boucherie engraissés des départements et réserver aux pays d'élevage les encouragements pour les animaux reproducteurs ? ce qui serait, au point de vue économique, reconnaître une fois de plus cette loi immuable de la division du travail, pour faire mieux et bien.

« Nous espérons que la Municipalité de Saint-Etienne voudra bien prêter à la Société d'Agriculture son bienveillant appui pour permettre d'obtenir ces importants *desiderata*. »

M. Ledin, maire de Saint-Etienne, prend acte des paroles que vient de prononcer M. Biron, et donne l'assurance que l'intention de la Municipalité est de s'associer au dévouement de la Société d'Agriculture pour tout ce qui touche au développement des mesures qui tendent à l'amélioration de l'hygiène et l'alimentation de la ville de Saint-Etienne.

Concours d'animaux gras — Etat comparatif des primes distribuées et frais divers.

ANNÉES	PRIMES DISTRIBUÉES			FRAIS DIVERS				TOTAL GÉNÉRAL
	Cultivateurs.	Marchands.	TOTAL	Décorations et installations.	Fournitures diverses affiches, tableaux, programme, palmarès et autres menus frais	Déjeuner et Banquet.	TOTAL	
1897	1.540f	2 235f	3.775f	539f	440f	178f	1.157f	4.932f
1898	2.110	1.965	4 075	669,15	181,45	400,65	1.250,25	5.326,25
1899	2.120	2.315	4.435	409,95	278,90	410.95	1.099,80	5.534,80
1900	3.280	2.040	5.320	409,85	509,15	423,80	1.342,80	6.662,80
1901	2.575	1.925	4.500	544,75	770,40	460,40	1.775,55	6.275,55
1902	2.560	2.245	4.805	483,50	838,50	538,30	1.860,30	6.665,30

PALMARÈS

1re CLASSE. — ESPÈCE BOVINE

PREMIÈRE DIVISION

Propriétaires-éleveurs

1re SECTION

Races charolaise, nivernaise, bourbonnaise, limousine et analogues

1re CATÉGORIE

Bœufs présentés par paires.

1er Prix.	M. GILLET, à Nervieux (**Offert par le Gouvernement de la République**).....	200	fr
2e —	M. PEJOUX Gilbert, à Boucé (Allier).....	125	»
3e —	M. VERNAY Jean, à Nervieux.....	100	»
4e —	M. GIRAUD François, à Nervieux.....	75	»
5e —	M. DELORME Jean, à la Motte, par Feurs.	50	»
6e —	M. MALINVAUD Mantoue, à Limoges.....	50	»
7e —	M. DELORME aîné, à Magneux.....	30	»
8e —	M. GONON J.-B., à Grézieux-le-Fromental	20	»

2e CATÉGORIE

Bœufs présentés seuls ayant encore des dents de lait.

1er Prix.	M. GIRAUD F., à Nervieux (**Offert par le Gouvernement de la République**).....	100	»
2e —	M. VERNAY Jean, à Nervieux.....	75	»
3e —	M. PALANDRE, à Chambéon	50	»

3e CATÉGORIE

Bœufs présentés seuls n'ayant plus de dents de lait.

1er Prix. M. VERNAY Jean, à Nervieux (**Offert par le Gouvernement de la République**)..... 75 »
2e — M. VERNAY Jean, à Nervieux..... Mention.
3e — M. GIRAUD François, à Nervieux.... ... 60 »

4e CATÉGORIE

Vaches présentées seules ayant encore des dents de lait.

1er Prix. M. CHAVENET François, à Nervieux (**Offert par le Gouvernement de la République**)..... 85 »
2e — M. GIRAUD François, à Nervieux..... 75 »
3e — M. MOIGNOT Marius, à Saint-Etienne.... 25 »

5e CATÉGORIE

Vaches au-dessus de 5 ans présentées seules.

1er Prix. M VERNAY Jean, à Nervieux (**Offert par le Gouvernement de la République**)..... 75 »
2e — M. PROTIER, à Chambéon..... 65 »
3e — M. GILLET, à Nervieux..... 50 »
4e — M. VERNAY à la Selle..... 40 »

2e SECTION

Race salers.

1re CATÉGORIE

Bœufs en paires.

1er Prix. M. BOURIER-MASONEAU, à Chasseneuil (Charente) (**Offert par le Gouvernement de la République**). 100 »

2e Prix. M. THOLOT, à Chazelles-sur-Lyon **(Offert par le Gouvernement de la République)** ..... 80 »
3e — M. MEYER Pierre, à Saint-Héand..... 50 »
4e — M. MOULARD Jean-Baptiste, à Saint-Héand 30 »
5e — M. FOND Antoine, à Izieux..... 20 »
6e — M. GOUJON François, à Saint-Héand..... 10 »
7e — M. JEAN Just, à Veauchette..... 10 »

2e CATÉGORIE

Bœufs présentés seuls.

1er Prix. M. BOURIER-MASONEAU, à Chasseneuil (Charente) **(Offert par le Gouvernement de la République)**.... 50 »
2e — M. MAZENOD, à Saint-Etienne..... 40 »
3e — M. PLOTON Antoine, à Villars..... 15 »
4e — Mme veuve MOULARD, à Saint-Héand..... 15 »

3e CATÉGORIE

Vaches engraissées.

1er Prix. M. BERGER Claude, à Saint-Etienne **(Offert par le Gouvernement de la République)**..... 40 »
2e — M. BADINAND François, à Villars..... 30 »
3e — M. FORISSIER Claude, à Saint-Etienne... 25 »

3e SECTION

Races du mezenc, tarentaise et analogues.

1re CATÉGORIE

Bœufs en paires.

1er Prix. M. GENEYS Régis, à Sainte-Eulalie (Ardèche) **(Offert par le Gouvernement de la République)**..... 50 »

2e Prix. M. MICHEL Pierre, aux Estables (Haute-Loire)..... 40 »
3e — M. PIC Pierre, à Retournac (Haute-Loire) 30 »

2e CATÉGORIE

Bœufs présentés seuls.

1er Prix. *ex-æquo* M. HÉRAUD Louis, aux Estables **(Offert par le Gouvernement de la République)**..... 40 »
1e — *ex-æquo* M. CRESPY, à Moudeyres (Haute-Loire)..... 40 »
2e — M. MICHEL Pierre, aux Estables (Haute-Loire)..... 15 »

3e CATÉGORIE

Vaches engraissées.

1er Prix. M. MICHEL Pierre, aux Estables (Haute-Loire) **(Offert par le Gouvernement de la République)**..... 35 »
2e — M. LIONARD, à la Ricamarie..... 35 »
3e — M. LOUISON Jacques, au Chambon-Feugerolles..... 20 »
4e — M. HÉRAUD Louis, aux Estables (Haute-Loire)..... 15 »

4e SECTION

CATÉGORIE UNIQUE

Vaches engraissées appartenant aux races cottentine, hollandaise ou flamande, schwitz, etc.

1er Prix. M. LAVAL, à La Talaudière **(Offert par le Gouvernement de la République)**..... 70 »
2e — M. CROZE Joseph, à l'Etrat..... 50 »
3e — M. BADINAND François, à Villars..... 40 »
4e — M. BERTAIL Jean, au Chambon-Feugerolles 20 »

2e CATÉGORIE

Bœufs présentés seuls.

1er Prix.	M. PLOTON Antoine, à Villars.....	50	»
2e —	M. BADINAND Blaise, à Villars..... ..	40	»
3e —	M. GONON Pierre, Saint-Héand.....	30	»

DEUXIÈME DIVISION

Marchands et Approvisionneurs.

1re SECTION

1re CATÉGORIE

Races charolaise, nivernaise, bourbonnaise. — Bandes de bœufs ou vaches ne concourant pas dans les autres sections. — Groupes de 4 animaux.

1er Prix.	M. CLAVARON Louis, à Saint-Etienne...	150	»
2e —	M. DEVIDAL, à Saint-Etienne.....	125	»
3e —	M. GRILLET, à Saint-Etienne.....	100	»
4e —	M. FRAISSE, à Saint-Etienne.....	70	»
5e —	M. REYMOND, à Saint-Etienne.....	60	»
6e —	M. REYMONDIER Claude, à Saint-Etienne.	50	»

2e CATÉGORIE

Race limousine.

1er Prix.	M. LABROUSSE, à Chasseneuil (Charente).	125	»
2e —	M. GRILLET, à Saint-Etienne.....	100	»

3e CATÉGORIE

Races du mezenc, tarentaize et analogues.

1er Prix.	M. ROCHE Pierre, à Firminy.....	100	»
2e —	M. BESSON, à Retournac (Haute-Loire)..	75	»

4e CATÉGORIE

Races charolaise, nivernaise, bourbonnaise. — Groupes les plus nombreux composés au maximum de 12 bœufs ou vaches engraissés, ne concourant pas dans les autres sections.

1er Prix.	M. Reymondier Claude, à Saint-Etienne.	150	»
2e —	M. Pichon Jean, à Firminy.....	125	»
3e —	M. Grillet, à Saint-Etienne.....	100	»
4e —	M. Dumas J., à Saint-Etienne.....	80	»
5e —	M. Sauvin Michel, à Saint-Etienne.....	70	»
6e —	M. Clavaron Louis, à Saint-Etienne....	60	»

5e CATÉGORIE

Race limousine. — Groupes composés au maximum de 12 bœufs ou vaches engraissés ne concourant pas dans les autres sections.

1er Prix.	M. Grillet, à Saint-Etienne.....	100	»

6e CATÉGORIE

Races salers, mezenc, tarentaize, etc. — Groupes composés au maximum de 12 bœufs ou vaches ne concourant pas dans les autres sections.

1er Prix.	M. Labrousse, à Chasseneuil (Charente).	100	»

2e CATÉGORIE

Marchands et Approvisionneurs.

1er Prix.	M. Genevrier Antoine, à Margerit.....	30	»
2e —	M. Clavaron Louis, à Saint-Etienne..	25	»
3e —	M. Tixier, à Saint-Etienne.....	5	»
4e —	M. Closte, à Saint-Etienne.....	5	»

PRIX D'HONNEUR

Médaille de vermeil grand module pour la plus belle paire de bœufs, M. GILLET, à Nervieux (Loire).

Médaille de vermeil petit module pour la plus belle vache présentée seule, M. BOURIER-MASONEAU, à Chasseneuil (Charente).

Médaille de vermeil grand module pour le plus beau groupe de 4 animaux, M. CLAVARON Louis, à Saint-Etienne.

Médaille de vermeil grand module pour le plus beau groupe de 12 animaux et au-dessous, M. REYMONDIER Claude, à Saint-Etienne.

2e CLASSE. — ESPÈCE OVINE

Lots de trois moutons ou brebis et au-dessus engraissés

1re CATÉGORIE

Propriétaires-éleveurs

1er Prix.	M. FOURNEL M., à Bas (Haute-Loire).	35	»
2e —	M. VINCENT Pierre, à Aurec (Haute-Loire).	30	»
3e —	M. FOURNEL, à Bas (Haute-Loire).....	25	»
4e —	M. CROZE Joseph, à l'Etrat.....	20	»
5e —	M. PERRIN Marius, à Roche-la-Molière..	15	»
6e —	M. PON Auguste, à Valdrôme (Drôme)...	10	»
7e —	M. MORTON Etienne, à Chambœuf.....	5	»

Lots de cinq moutons et au-dessus engraissés

2e CATÉGORIE

Marchands

1er Prix.	M. VALLET Louis, à Saint-Etienne.....	35	»
2e —	M. ROCHE Pierre, à Firminy.....	30	»
3e —	M. VOCANSON, à Montfaucon (Haute-Loire)	25	»
4e —	M. CLAVARON Louis, à Saint-Etienne...	20	»

5e Prix.	*ex-æquo*. M. Bouchetal Clément, à Saint-Etienne	15	»
5e —	*ex-æquo* M. Rouchouse Claudius, à Saint-Etienne	15	»
6e —	M. Louison Jacques, au Chambon-Feugerolles	10	»
7e —	M. Faure fils, à Saint-Etienne	5	»
8e —	M. Barou, à Saint-Etienne	5	»

3e CLASSE. — ESPÈCE PORCINE

Lots de trois porcs et au-dessus, engraissés

CATÉGORIE UNIQUE

1er Prix.	M. Bathier, de Loddes (Allier)	50	»
2e —	M. Chalaye Firmin, à Saint-Etienne	40	»
3e —	M. Chapuis André, de Saint-Etienne	30	»
4e —	M. Chapuis Julien, de Saint-Etienne	20	»

Certifié conforme :

Le Secrétaire général,

J. Biron.

Concours de Constructions agricoles

PROGRAMME

Un Concours est ouvert entre tous les Architectes français pour l'établissement de plans et devis propres à l'édification de **constructions agricoles** dans le département de la Loire.

1° Pour grande Culture, *avec un minimum de superficie de 50 hectares comportant 25 à 30 têtes de gros bétail.*

2° Pour petite Culture, *avec un maximum de superficie de 15 hectares et comportant 10 à 12 têtes de gros bétail.*

Les concurrents pourront choisir indifféremment l'un ou l'autre projets.

Les constructions et leurs aménagements intérieurs devront être appropriés à notre région et comporter :

1° *Logement du personnel dirigeant et exploitant ; habitation du fermier et de sa famille, aides, gens de service ; accessoires divers :* fournil, buanderie, bûcher, etc.

2° *Logement des animaux de ferme ; locaux propres à l'élevage et à l'engraissement du bétail :* espèces bovine, ovine et porcine ; *animaux de basse-cour :* poulailler, pigeonnier et clapier ; *productions laitière et fourragère ; ruchers*, production du miel, etc.

3° *Logement des produits divers de vente ou de consommation :* lait, céréales, légumes, vin, bois, etc.

4° *Logement du matériel, accessoires :* équipages, voitures, locaux pour sellerie, forges, etc.

A ces conditions principales seront joints : *des projets de fosses à fumier, à purin ; d'alimentation en eau potable ; puits, pompes ; captage de sources, leur adduction et distribution d'eau pour le personnel de la ferme, pour le bétail, pour la laiterie, lavages, etc.*

Chaque concurrent devra produire :

1° Un plan d'ensemble à l'échelle de $0^m,005$ par mètre pour le projet à grande culture et à $0^m,01$ pour celui à petite culture.

2° Plan d'étages, élévations de façades principales et latérales, coupes longitudinales et transversales à l'échelle de $0^m,01$ pour l'un ou l'autre des projets. — *Les plans, coupes et élévations devront être cotés.*

Tous les dessins devront être tendus sur châssis, lavés et susceptibles d'être exposés.

3° Un devis estimatif de la dépense ; en outre, les concurrents restent libres de déposer également un mémoire descriptif, faisant connaître les matériaux employés suivant les localités (pierres, briques ou pisés), force des planchers, dimensions des fers ou bois, etc., et enfin tous les éléments pouvant permettre de contrôler la dépense et les moyens d'exécution.

Outre les plans, coupes et élévations des constructions principales, semblable étude devra être faite pour les accessoires, mobiliers, agencements divers, portes, fenêtres, cheminées d'aération ou de ventilation, mangeoires, râteliers, auges, séparations, stalles ou bas-flancs, boxes pour juments poulinières, abreuvoirs, etc., appareils économiques pour cuisson des aliments, etc.

L'échelle des dessins concernant les détails est laissée au choix des concurrents.

La Commission d'organisation du concours sera chargée de l'examen du classement des projets, lesquels devront être adressés au siège de la **Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du Département de la Loire, 27, rue Saint-Jean, à Saint-Etienne (Loire), jusqu'au 1er août 1902, terme de rigueur.** Cette Commission pourra être augmentée de deux membres désignés par les concurrents.

Il sera attribué :

Au projet classé 1er : *Une prime de* **600** *francs, une médaille d'or* offerte par la *Société des Agriculteurs de France* et un diplôme ;

Au projet classé 2e : *Une prime de* **200** *francs, une médaille de vermeil grand module* et un diplôme ;

Au projet classé 3e : *Une prime de* **100** *francs, une médaille de vermeil petit module* et un diplôme ;

Au projet classé 4e : *Une médaille d'argent grand module* offerte par la *Société des Agriculteurs de France* et un diplôme ;

Au projet classé 5e : *Une médaille d'argent petit module* offerte par la *Société des Agriculteurs de France* et un diplôme.

La Commission se réserve le droit de modifier les primes affectées suivant le mérite des projets présentés.

Tous les projets seront exposés par les soins de la Société pendant un délai de quinze jours, passé lequel les projets non primés pourront être retirés ainsi que les pièces annexées.

Les projets primés resteront la propriété exclusive de la Société, laquelle se réserve le droit d'en disposer à sa convenance.

Les projets ne seront pas signés et porteront une épigraphe apparente ; une enveloppe cachetée portant la même épigraphe et contenant les noms et adresse de l'auteur et une notice explicative, sera annexée au projet.

Le classement des projets précèdera rigoureusement l'ouverture du pli cacheté.

Fait à Saint-Etienne, le 15 avril 1902.

Le Secrétaire général, J. Biron.

Le Président, J. Ginot.

Nous croyons devoir donner ici, le mémoire adressé à M. le Ministre de l'Agriculture et à la *Société des Agriculteurs de France* à l'appui de votre demande de subvention et de médailles.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Les Commissions désignées chaque année pour visiter les exploitations des propriétaires ou fermiers demandant à concourir pour les prix culturaux, sont toujours frappées par l'inégalité et l'imperfection de l'installation des bâtiments qu'elles sont appelées à voir. Si quelque partie mérite des éloges, combien d'autres sont à blâmer, tant au point de vue de l'hygiène qu'à celui des bénéfices perdus faute d'une meilleure organisation. Aux observations qu'elles ne manquent pas de faire, les propriétaires ou fermiers répondent que l'entrepreneur auquel ils se sont adressés, quelquefois un simple maçon du village, ne leur a pas fait la construction comme ils le désiraient, ou bien que les aménagements nécessaires ne leur ont pas été suffisamment indiqués. Il en est d'autres qui, frappés des inconvénients qu'ils remarquent chez leurs voisins, sont venus nous demander les indications nécessaires pour édifier une métairie avec tous les détails d'organisation propres à satisfaire l'exploitation d'un domaine, dans toute son acception.

De leur côté, les vétérinaires chargés du service sanitaire se plaignent fréquemment des difficultés qu'ils éprouvent pour faire exécuter les mesures prescrites par la loi en cas d'épizootie, et ils déclarent que la majeure partie des cas d'infection provient de l'installation défectueuse des écuries où sont tenus les bestiaux.

En présence des observations formulées par les Commissions, des plaintes fondées des vétérinaires et des demandes qui lui sont fréquemment adressées, la *Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire* a pensé qu'il y avait une lacune à combler parmi les projets d'architecture intéressant la vie civile, que l'on peut trouver dans maints traités, et qu'il serait utile et bon d'ouvrir un *Concours de Bâtiments Agricoles* — auquel seraient appelés les architectes, afin de créer des modèles qui puissent

servir à tous les propriétaires soucieux d'avoir des établissements ne laissant rien à désirer, dans toutes les parties dont se compose une installation rurale dans laquelle les bestiaux, la laiterie et les produits agricoles doivent occuper leur place logique autour du logement des maîtres.

La *Société d'Agriculture* a donc demandé à une Commission composée de personnes compétentes, de lui présenter un programme pouvant servir de base audit *Concours*. C'est celui dont nous avons l'honneur de vous envoyer ci-inclus quelques copies.

Nous n'avons pu, Monsieur le Ministre, indiquer le montant des primes à accorder aux concurrents parce qu'il ne nous était pas encore possible de le faire, étant obligés de recourir à la bienveillance de l'Administration supérieure afin d'obtenir des subventions en faveur du but que nous poursuivons.

Il serait difficile, en effet, de trouver auprès des architectes sollicités par nous, des projets d'un mérite sérieux si, pour les premiers prix surtout, nous n'avions qu'une somme de minime importance à leur offrir.

Or, vous le savez, Monsieur le Ministre, les ressources de la *Société d'Agriculture* sont très bornées, et elle les emploie chaque année aux Concours et Expositions agricoles et aux Champs d'expériences. Elle se propose bien de consacrer au *Concours de Bâtiments Agricoles* une somme de 300 ou 400 francs ; mais ce chiffre est absolument insuffisant, car on nous dit qu'afin d'obtenir des projets sérieusement étudiés, il faudrait attribuer 1.000 francs au moins au premier prix. L'allocation de la *Société* ne pourrait donc suffire qu'à donner des prix secondaires aux concurrents.

Nous venons avec confiance, Monsieur le Ministre, faire appel à votre haute bienveillance, et vous prier de vouloir bien nous accorder la subvention extraordinaire de 1.000 francs qui nous est indispensable pour mener notre entreprise à bonne fin.

Nous comptons, pour l'attribution des prix, former un Jury composé du Professeur départemental d'agriculture, de deux architectes, et des personnes les plus compétentes en matière d'économie rurale et de profession agricole.

Les plans primés seraient exposés d'abord au chef-lieu du département, puis dans les chefs-lieux de cantons pour que les intéressés puissent les voir. Nous en ferons ensuite des

réductions qui seront publiées dans nos *Annales* afin de les mettre à la portée de tous. Ils serviront de type aux agriculteurs, quelles que soient les ressources dont ils peuvent disposer, lorsqu'ils voudront créer une exploitation agricole ou améliorer celles existantes.

Nous croyons que l'exécution de notre projet sera une œuvre d'intérêt général et utile à tous, et qu'il est du devoir de notre *Société* de la poursuivre. Et c'est pour cela, Monsieur le Ministre, que nous vous sollicitons de vouloir bien vous y associer par l'allocation que nous avons l'honneur de vous demander.

Nous vous prions aussi, Monsieur le Ministre, de croire à nos sentiments profondément dévoués.

Le Président de la Société,

Signé : J. Ginot.

COMICE CANTONAL DE 1902

CONCOURS AGRICOLE

A SAINT-HÉAND

Le Samedi 23 et le Dimanche 24 Août 1902

Des Récompenses en Médailles et en Argent seront distribuées au nom du Gouvernement de la République.

ORDRE DE LA TENUE DU CONCOURS

Samedi 23 aout

A 8 heures du matin. — Ouverture du Comice ; Réception des machines et instruments, des produits agricoles, horticoles et viticoles, sauf les fleurs coupées et bouquets, qui ne seront reçus que le dimanche matin, de 5 heures à 8 heures.

A 1 heure du soir. — Concours de labourage et essais de charrues vigneronnes, herses, etc.

Dimanche 24 aout

De 6 heures à 8 heures du matin. — Réception des animaux.

De 9 heures 1/2 à midi. — Visites et opérations du Jury.

A midi. — Réunion du Jury dans la salle des délibérations, distribution des pancartes indiquant les récompenses obtenues.

A 3 heures précises. — Séance publique et solennelle pour la distribution des récompenses aux exposants du concours.

PROGRAMME DU CONCOURS

Primes affectées aux concurrents de tout l'arrondissement de Saint-Etienne.

Concours de Labourage

1er	Prix	25 francs.
2e	Prix	20 francs.
3e	Prix	20 francs.
4e	Prix	15 francs.
5e	Prix	15 francs.
6e	Prix	15 francs.
7e	Prix	10 francs.
8e	Prix	10 francs.
9e	Prix	10 francs.
10e	Prix	5 francs.

Concours d'animaux reproducteurs

ESPÈCE BOVINE

1re Section. — *Taureaux.*

a. — **Taureaux de moins de 24 mois.**

1er	Prix	40 francs.
2e	Prix	25 francs.
3e	Prix	15 francs.

b. — **Taureaux de plus de 24 mois.**

1er	Prix	50 francs.
2e	Prix	40 francs.
3e	Prix	30 francs.
4e	Prix	15 francs.

2e Section. — *Génisses.*

a. — **Génisses de moins de 24 mois.**

1er	Prix	40 francs.
2e	Prix	25 francs.
3e	Prix	20 francs.
4e	Prix	15 francs.

b. — **Génisses de plus de 24 mois.**

1er	Prix	40 francs.
2e	Prix	35 francs.
3e	Prix	25 francs.
4e	Prix	20 francs.

3e Section. — *Vaches laitières et de reproduction.*

a. — **Vaches laitières.**

1er	Prix	50 francs.
2e	Prix	40 francs.
3e	Prix	35 francs.
4e	Prix	30 francs.
5e	Prix	25 francs.
6e	Prix	20 francs.
7e	Prix	10 francs.
8e	Prix	10 francs.

b. — **Vaches de reproduction.**

1er	Prix	50 francs.
2e	Prix	45 francs.
3e	Prix	35 francs.

En outre de ces prix, des Médailles de vermeil, d'argent et de bronze seront mises à la disposition du Jury pour, s'il y a lieu, récompenser les exposants de ces trois sections.

4e Section. — *Étables complètes de même race.*

1er Prix.....	Un Objet d'art.
2e Prix.....	Une Médaille d'or.
3e Prix.....	Une grande Médaille de vermeil des Agriculteurs de France.
4e Prix.....	Une grande Médaille d'argent.

5e Section. — *Bœufs de travail en paires.*

1er Prix.....	Grande Médaille de vermeil.
2e Prix.....	Grande Médaille de vermeil.
3e Prix.....	Petite Médaille de vermeil.
4e Prix.....	Grande Médaille d'argent.
5e Prix.....	Grande Médaille d'argent.
6e Prix.....	Petite Médaille d'argent.
7e Prix.....	Petite Médaille d'argent.
8e Prix.....	Petite Médaille d'argent.
9e Prix.....	Petite Médaille d'argent.

ESPÈCE CHEVALINE

1re Section. — *Poulains et Pouliches.*

a. — **Poulains jusqu'à 3 ans**

1er Prix.....	40 francs.
2e Prix.....	30 francs.

b. — **Pouliches jusqu'à 3 ans.**

1er Prix.....	40 francs.
2e Prix.....	30 francs.

2e Section. — *Juments pleines ou suitées.*

1er Prix.....	50 francs.
2e Prix.....	40 francs.

Des médailles de vermeil, d'argent et de bronze seront, en outre, mises à la disposition du Jury pour récompenser, s'il y a lieu, les exposants de cette catégorie.

Les exposants des espèces bovine et chevaline devront justifier qu'ils sont possesseurs de ces animaux depuis six mois au moins.

ESPÈCE OVINE

1re Section. — *Béliers.*

1er Prix..... 20 francs.
2e Prix..... Une Médaille d'argent.

2e Section. — *Brebis.*

1er Prix.... ..... 20 francs.
2e Prix..... Une Médaille d'argent.

ESPÈCE PORCINE

a. — **Verrets.**

1er Prix..... 20 francs.
2e Prix..... Une Médaille d'argent.

b. — **Truies.**

1er Prix..... 20 francs.
2e Prix..... 15 francs.
3e Prix.... ..... 10 francs.

ESPÈCES GALLINES, etc.

Coqs, Poules, etc.

1er Prix..... Une Médaille d'argent.
2e Prix..... Une Médaille de bronze.
3e Prix..... Une Médaille de bronze.

LAPINS EN LOTS

1er Prix..... 5 francs.
2e Prix..... Une Médaille de bronze.
3e Prix..... Une Médaille de bronze.

Concours de produits agricoles, viticoles et horticoles.

Un objet d'art et des médailles d'or, de vermeil, d'argent et de bronze seront mis à la disposition du Jury pour les récompenses à décerner aux exposants de cette catégorie.

Concours d'instruments et outils agricoles, viticoles et horticoles.

Une somme de 100 francs et des médailles de vermeil, d'argent et de bronze seront mises à la disposition du Jury, pour être décernées, s'il y a lieu, aux exposants de cette catégorie.

Nota. — Tous les constructeurs français sont admis à concourir pour les instruments et outils d'agriculture, de viticulture et d'horticulture.

Les machines et instruments de culture pourront être mis à l'essai, en présence du Jury, le samedi 23 août.

Tous les lauréats ayant obtenu des médailles recevront en outre un diplôme.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Des prix en argent et en médailles pourront être, s'il y a lieu, distribués.

CONCOURS DE CONSTRUCTIONS AGRICOLES

Une exposition sera faite des projets primés concernant le *Concours de constructions agricoles*, dont le programme a été publié en avril dernier.

La distribution des prix aux lauréats de ce concours aura lieu en même temps que celle relative aux exposants du concours agricole.

Avis. — Les prix qui n'auront pas été retirés dans les 2 mois qui suivront la distribution des récompenses resteront la propriété de la Société.

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES DU CONCOURS

Article premier. — Toutes les déclarations du concours devront être adressées à M. J. Biron, secrétaire général de la Société, rue Saint-Jean, 27, à Saint-Etienne, avant le *6 août, dernier délai.*

Art. 2. — Aucun concurrent, aucun exposant ne sera admis s'il n'a pas fait de déclaration. Tout exposant devra présenter, à son arrivée au Concours, la lettre d'admission qui lui aura été adressée par le Secrétaire général.

Art. 3. — Les exposants d'animaux devront amener leur bétail le dimanche 24 août, de 6 heures à 8 heures du matin, dernier délai; un Commissaire spécial leur donnera leur numéro d'ordre.

Art. 4. — Pour le Concours spécial de charrues, les concurrents devront se procurer leurs attelages.

Art. 5. — Des pancartes seront apposées sur les animaux et sur les produits primés dès que le Jury aura terminé ses opérations définitives.

Art. 6. — Les animaux et les produits resteront exposés jusqu'au dimanche à 5 heures du soir, au moins, et ne pourront être enlevés sans la permission de l'un des Commissaires du Concours.

Art. 7. — La nourriture des bestiaux exposés sera fournie par la Société pendant la durée du Concours.

Art. 8. — Les exposants ne pourront recevoir qu'une récompense dans chaque section, alors même qu'ils exposeraient dans cette section plusieurs animaux ou objets susceptibles d'être primés. Dans ce cas, il leur sera décerné une mention honorable.

Art. 9. — Toutes contestations, réclamations ou difficultés, relatives aux présentes dispositions, seront soumises au Commissaire général du Concours qui en décidera sans appel.

La Société ne sera dans aucun cas responsable des accidents.

Saint-Etienne, 5 juin 1902.

Le Secrétaire général de la Société,

J. Biron.

Le Président de la Société,

Jules Ginot.

Le Commissaire général du Concours,

A. Otin.

Le Maire de Saint-Héand,

L. Thiollier.

M. Louis de LAPALA

Chef de division honoraire de la Préfecture de la Loire,
Secrétaire-Archiviste de la Société d'Agriculture,
Né à Saint-Germain-Laval, en 1836,
Décédé le 11 mars 1902.

M. Louis de LAPALA

Nous ne tarderons pas davantage à nous rendre au vœu exprimé par les membres de la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire en publiant une notice biographique de M. Louis Lapala qui fut, pendant près de dix ans, leur collègue et occupa dans la Société les fonctions de secrétaire-archiviste.

En formant ce vœu, les membres de la Société n'ont fait qu'exprimer de nouveau leur désir de conserver dans les *Annales* le souvenir de ceux de nos collègues qui, ayant acquis déjà une certaine notoriété, ont en même temps occupé un poste dans nos rangs ou se sont signalés par leur dévouement aux intérêts de notre Association.

C'est à ces divers titres que nous devons nous occuper de notre collègue décédé vers le premier mois de l'année.

M. Louis Coupa de Lapala naquit en 1836, à Saint-Germain-Laval; il était fils de *M. Vincent Coupa de Lapala* et de *Mme Antonine Perrinet.* Nous ne savons à quelle époque remonte l'usage de la particule dans la famille, et dont notre collègue ne fit jamais emploi, quoiqu'il ait parfois parlé à ses intimes de son droit à le faire, mais nous avons sous les yeux un titre de rente perpétuelle créée au profit de *Mme Magdeleine de Prandières*, veuve de *Vincent Coupa de Lapala*, greffier de Verrières et de Saint-Martin-la-Sauveté; ce titre porte la date du 27 avril 1647. Nous avons vu aussi un contrat de mariage du 15 juillet 1782 de *M. Joseph-Germain Coupa de Lapala* avec *Mlle Suzanne Chavannes de Régny*. C'était sans doute le grand-père et la grand'mère de *M. Louis Lapala* (1).

(1) Le nom de Coupa est écrit avec un *t* ou sans *t*. L'orthographe de Lapala est aussi différente : quelquefois deux *ll*, quelquefois un *t* à la fin.

Cette particule avait d'ailleurs valu, à *M. Vincent de Lapala*, un ordre d'arrestation du Comité révolutionnaire de Montbrison, en 1793, lequel avait déjà reçu un commencement d'exécution.

Mais, nous le répétons, notre ami ne signa jamais que « Lapala » tout court. Nous pensons, étant donnée sa manière de raisonner en certaines circonstances, qu'il jugeait préférable de taire sa noblesse d'origine, ne pouvant l'appuyer d'une situation pécuniaire dont il eût certes su faire un sage emploi s'il l'eût possédée. Nous sommes persuadés aussi qu'il n'était pas sans éprouver un certain regret de ne point avoir à sa disposition la fortune de ses pères; sa philosophie en atténuait sans doute un peu l'amertume; mais il n'a jamais cherché à cacher la haine profonde qu'il avait pour la plèbe grouillante des bas-fonds de la société, sans foi ni loi. Il avait même grand'peine à cacher son antipathie pour tout ce que l'on rencontre, dans la vie ordinaire, de bas et de commun. Ces sentiments lui donnaient une allure et une manière d'être peu ordinaire, mais sans exclure la bonhomie et la cordialité. Il était d'ailleurs bon et secourable à tous les malheureux qui venaient à lui.

Tous ceux qui l'ont approché, et avec lesquels il a pu converser en toute franchise, savent que sous des dehors d'un stoïcisme affecté et les paroles d'un homme blasé, se trouvait un cœur sensible et tendre.

C'est à Verrières, village dépendant de la commune de Saint-Germain-Laval, que notre ami a passé les premières années de son existence ; il n'avait ni frères ni sœurs.

Ses parents, autant que ses souvenirs ont pu le lui rappeler, lorsqu'il nous en parlait, vivaient dans la petite aisance des propriétaires agriculteurs; c'était presque de la gêne. Puis vinrent des revers de fortune inattendus, et la famille fut obligée d'aller créer à Montbrison un petit commerce d'épicerie qui était tout son avoir.

M. Louis Lapala se fit distinguer par son esprit et son intelligence pendant ses études primaires chez les Frères de la doctrine chrétienne de Montbrison. Il en sortait à peine lorsqu'il fut demandé pour occuper un modeste emploi chez le receveur des finances. L'appointement était faible, mais c'était déjà un soulagement pour le père et la mère. Il entra peu après dans les bureaux de la Préfecture, et il y était à peine installé qu'il fallait subir l'épreuve d'une séparation

d'avec ses parents, le transfert de la Préfecture à Saint-Etienne venant d'être décidé. Puis ce fut une nouvelle épreuve à subir, celle-ci bien cruelle : la mort de son père.

Il prit alors sa mère avec lui, et il ne l'a jamais quittée jusqu'à sa mort arrivée en 1883, c'est-à-dire pendant plus de vingt-cinq ans; nous l'avons vu toujours auprès d'elle attentif à ses moindres désirs, aimant et respectueux.

Arrivé à Saint-Etienne comme expéditionnaire dans les bureaux de la Préfecture, il était nommé chef de bureau de la comptabilité en 1863, puis appelé, en 1871, à remplir les fonctions de chef de division. Il a toujours été à la hauteur de sa tâche et investi de la confiance de tous les préfets qui se sont succédé à Saint-Etienne, pendant sa carrière administrative ; il a laissé aussi, dans le cœur et dans l'esprit de ceux qui furent ses collaborateurs ou ses collègues, des souvenirs d'estime et de parfaite loyauté.

En quittant la Préfecture, il fut nommé chef de division honoraire par M. Bargeton son dernier préfet, qui récompensait ainsi les services rendus pendant son passage dans l'administration départementale.

Il a fait partie, depuis lors, du Conseil d'administration des prisons, et a conservé jusqu'à sa mort ses attributions ainsi que celles de directeur-adjoint à la Caisse d'épargne de Saint-Etienne, et dans ses divers emplois il a laissé des traces de son expérience des affaires et de son dévouement à les mettre à la disposition de ses collègues.

Nous avons dit ailleurs pourquoi M. Louis Lapala avait quitté l'administration à un âge où les forces physiques et l'ardeur intellectuelle sont loin de faire défaut; nous n'y reviendrons pas. C'est d'ailleurs à ce repos prématuré qu'est due son entrée parmi nous, à un moment où quelques mésintelligences, d'ailleurs promptement disparues, s'étaient formées entre quelques membres qui poursuivaient pourtant le même but : l'intérêt et le développement de notre Association.

Avec son esprit liant, son caractère aimable et courtois, M. Louis Lapala aida beaucoup à des rapprochements qui devaient inévitablement se produire plus tard, mais il en avança l'époque, et tous lui en ont conservé un souvenir durable.

En le perdant nous avons vu disparaître un collaborateur

absolument dévoué, et tous les sociétaires qui ont eu des relations d'affaires avec lui se plaisent à rappeler l'affabilité avec laquelle il les accueillait toujours lorsqu'ils avaient besoin de le consulter.

Nous étions certes bien loin de nous attendre à le voir partir si tôt; mais depuis deux ans, depuis l'année dernière surtout, les docteurs l'avaient condamné, et il devait, à brève échéance, être emporté par une affection cardiaque. Les paroles rassurantes des médecins l'avaient pendant longtemps trompé sur son état, mais depuis les premiers jours de février il ne se faisait plus guère d'illusions, et se préparait simplement, sans tristesse et sans non plus aucune forfanterie, au redoutable départ. Nous l'avons vu, nous avons causé avec lui quelques heures avant sa mort et nous étions surpris de la lucidité de son esprit, de la rectitude de son jugement, de la fermeté de son caractère en un pareil moment. Nous ne nous attendions certainement pas à ce que cet entretien fût le dernier, mais le mal, un instant en repos, avait redoublé d'ardeur et l'emportait en quelques minutes et sans agonie.

J'ai accepté d'adresser le dernier adieu à notre collègue car je savais que les regrets qui me sont personnels ont dans vos cœurs, à tous sans exception, un écho profond, et vous saviez, en me demandant cela, que je ne pourrais quoi qu'il m'en coûtât, vous refuser ce témoignage d'affection envers celui dont une amitié qui date de quarante ans n'a jamais été troublée en quoi que ce soit.

N'est-ce pas là, Messieurs, une preuve de la délicatesse de cœur de celui que nous pleurons. Il fut bon, serviable à tous, et ceux qui l'ont connu garderont de lui, dans leur souvenir, l'estime la plus profonde.

Joseph Biron.

ité de l'Imp. Théolier, J. Thomas et Cie

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres

DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896).

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 JUILLET 1902

SOMMAIRE. — Membres présents. — **Correspondance.** — Lettres et documents divers. — **Travaux des Sections.** — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — Procès-verbal de la réunion du 21 juin 1902. — *Sections de l'Industrie et des Sciences.* — Procès-verbal de la réunion du 19 juin 1902. — *Section des Arts et Belles-Lettres.* — Procès-verbal de la réunion du 18 juin 1902. — **Actes de l'Assemblée.** — Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 5 juin 1902. — *Les plantes nuisibles.* — Subvention de l'Etat pour les champs d'expériences. — Congrès pour l'avancement des Sciences à Montauban. — *Situation générale des industries de la région.* — Conférence sur *le bassin houiller de Saint-Etienne*, par M. Petit, ingénieur. — Jury du concours de Saint-Héand. — Indemnité à accorder pour saisie de viandes d'animaux tuberculeux. — Vœu concernant l'échenillage. — Vœu concernant la culture des noyers. — *Commission forézienne de l'histoire des Gaules.* — *Artistes foréziens.* — Décès de M. Dorian, député ; et de M. Saumont, maître de verrerie. — Admission de nouveaux membres. — Présentation de candidatures.

Président : M. Jules Ginot.

Secrétaire : M. Biron.

Les membres présents, au nombre de neuf, sont : MM. Biron, Brunet, Croizier, Fillon, Magand, Otin fils, Ploton, Rossillol et Teyssot jeune.

Correspondance.

Elle comprend :

1° Envoi, par M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, de la collection (nos 1 à 19) du *Bulletin du Comité des Sociétés des Beaux-Arts*.

Renvoyé à la Section des Arts et Belles-Lettres.

2° *Association française pour l'avancement des Sciences*. Documents relatifs à la 31e session qui aura lieu à Montauban en août 1902.

Renvoyé à la Section des Sciences.

3° Demande, par M. le Maire de Saint-Etienne, de l'estrade de distribution des prix, pour la Fête Nationale du 14 juillet.

Voir aux actes de l'Assemblée.

4° Avis par la *Société nationale d'Horticulture de France* de l'Assemblée générale devant avoir lieu le 26 juin.

Arrivé trop tard pour en faire emploi.

5° Lettre de M. le Directeur de l'*Institut de Botanique de l'Université de Montpellier* relative au *Botanisches centralbaltt*.

Renvoyé à la Section d'Agriculture.

6° Envoi, par la Chambre de Commerce de Saint-Etienne, de la *Situation générale des Industries de la région en 1901*.

Renvoyé à la Section d'Industrie.

7° Diverses lettres et prospectus déposés au Bureau à la disposition des Sociétaires.

Travaux des Sections.

Section d'Agriculture et d'Horticulture. — Réunion du 21 juin 1902. — Président : M. Labully ; Secrétaire : M. Alexandre.

1° *Questions renvoyées à la Section*. — L'*Union centrale des Syndicats des Agriculteurs de France* a fait parvenir au Bureau de la Société une demande de renseignements sur les cours pratiqués dans les différents marchés de notre région, sur le blé, l'avoine, l'orge, etc.

Le Bureau a déjà répondu à cette communication.

La réunion arrête ensuite la liste des membres du Jury des diverses sections pour le concours de Saint-Héand, à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale.

Cette liste est ainsi composée :

1° *Espèce bovine* (1re section).

MM. Labully, vétérinaire ; Magand Jean; Bruyas, de Granay ; Faure Claude-Marie ; Ponson, de Saint-Etienne.

2° *Espèce bovine* (2e section).

MM. Fillon, de Rive-de-Gier ; Bastide, de Roche ; Serve-Coste, d'Annonay ; Dervieux, de Saint-Paul ; Repiquet, vétérinaire.

Espèces chevaline, bovine, porcine et galline.

MM. Emard, vétérinaire ; Nicolas Alexandre, de Saint-Etienne ; Barrellon, de Rochetaillée ; Dubanchet, de Saint-Genest ; Giry, pharmacien.

Produits agricoles, horticoles et viticoles.

MM. Couchoud, de Granay ; Bruyas, de Saint-Martin ; Bonjour, de Saint-Romain ; Teyssier Joseph, de Saint-Etienne ; Chirat, horticulteur à Saint-Etienne.

Instruments agricoles et Enseignement agricole.

MM. Montaland ; Chataignier ; Clair ; Biron ; Gardette ; Rossillol et Matrat.

Labourage.

MM. Magand Jean, de l'Etrat ; Cognet Joanny, de Salcigneux ; Fillon, de Rive-de-Gier ; Dervieux, de Saint-Paul-en-Jarez ; Bonjour, de Saint-Romain-en-Jarez.

Le prix demandé pour la réparation de l'estrade de distribution des récompenses paraissant trop élevé, ces réparations sont ajournées, attendu que, d'après les explications données par le Secrétaire général, qui a vu à ce sujet M. le Maire de Saint-Héand, l'estrade ne sera pas indispensable cette année.

La *Société de la Jeunesse de France* préparant une fête qui doit bientôt avoir lieu, le Comité d'organisation de ladite

fête a demandé qu'on lui prête, comme précédemment, les chevalets et les planches pouvant être utilisés pour établir une *kermesse*. Le prêt de ces matériaux est consenti sous certaines conditions qui seront indiquées au Comité.

2° *Communications diverses.* — M. Labully, président, fait connaître que les expériences concernant le traitement de la fièvre aphteuse, dont il nous avait entretenu il y a deux ans, n'ont pas donné de résultats appréciables ; il cite un nouveau traitement préconisé qui consiste à injecter une solution d'iodure de potassium dans le pied des vaches.

M. Labully donne ensuite lecture d'un article non moins intéressant concernant l'indemnité à accorder pour saisie de viande d'animaux tuberculeux, un résumé sera inséré dans nos *Annales* de cet article (voir page 162).

Echenillage. — M. Otin rappelle que les vœux concernant l'échenillage présentés par la Société sont restés sans suite, il demande que ce vœu soit de nouveau présenté sous une autre forme à seule fin d'arriver à un résultat meilleur. Ce vœu, qui est adopté, est ainsi concu :

Considérant que les vœux plusieurs fois émis par la Société d'Agriculture, Industrie, etc., en ce qui concerne les mesures à prendre afin d'assurer d'une façon efficace l'exécution de la loi sur la police rurale et les arrêtés préfectoraux ordonnant l'échenillage, n'ont obtenu aucun résultat sérieux, ainsi que chacun peut le voir en parcourant les campagnes ;

Considérant que la loi donne pourtant aux maires les pouvoirs les plus étendus pour faire opérer eux-mêmes les échenillages dans le cas où les propriétaires ou fermiers ne les exécuteraient pas, après avoir été requis d'y procéder ; mais que ces fonctionnaires hésitent à user d'énergie vis-à-vis de leurs administrés ;

Considérant qu'il convient de chercher une solution à cet état de choses si préjudiciable aux intérêts des petits agriculteurs, lesquels après avoir soigneusement fait chez eux l'échenillage se voient infestés de nouveau par suite de l'incurie et du sans-gêne de leurs voisins, ayant souvent à leur disposition des moyens plus étendus pour cette destruction et dont ils ne veulent se servir ;

Considérant que si des exemples étaient faits de temps en temps en pratiquant l'échenillage d'office, les délinquants seraient plus rares et les petites propriétés mieux protégées,

Emet le vœu :

1° Que l'Administration examine s'il ne serait pas possible de charger plus spécialement la gendarmerie, qui n'a aucune attache directe dans les communes, de surveiller l'exécution des arrêtés préfectoraux concernant l'échenillage ;

2° Que les procès-verbaux dressés par la gendarmerie soient adressés à la Préfecture en même temps qu'aux Maires et que l'Administration départementale fasse opérer elle-même directement l'échenillage, en faisant application de l'article 7 de la loi du 14 ventôse an IV dans le cas où le maire voudrait se soustraire à ses obligations ;

3° Que ce vœu soit adressé en double copie à M. le Préfet, afin que l'une soit soumise au Conseil général dans sa prochaine session pour être appuyé de son autorité et la seconde transmise à M. le Ministre de l'Agriculture.

Ce vœu est adopté à l'unanimité des membres présents.

Culture des noyers. — Le vœu présenté par M. Teyssot à l'Assemblée générale du 5 juin, et concernant la culture des noyers, est adopté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h. 1/2.

Sections de l'Industrie et des Sciences. — Réunion du 19 juin 1902. — Président : M. Lebois ; Secrétaire : M. Biron, secrétaire général.

Conférence de M. Petit, ingénieur, sur le bassin houiller de Saint-Etienne. — A l'ouverture de la séance, M. Benoît Clair demande s'il serait possible d'insérer, dans les *Annales* de la Société, la conférence faite il y a quelque temps à la Chambre de Commerce par M. Petit, ingénieur principal des Houillères de Saint-Etienne, et qui a pour sujet : *Le bassin houiller de Saint-Etienne.* Des projections avaient donné un grand attrait à cette conférence, et M. Lebois pense qu'il serait possible de réduire quelques-unes des principales photographies et ce, à peu de frais, pour les reproduire avec le texte dans les *Annales*.

La proposition paraît très réalisable, et MM. Lebois et Clair sont chargés de s'entendre pour cela avec M. l'Ingénieur Petit.

Le Secrétaire général donne lecture d'une communication faite par M. Xavier Raspail, à la Société zoologique de France (25 février 1902), et dans laquelle il a expliqué pourquoi le martinet posé à terre ne peut prendre son vol.

Cet article, pouvant intéresser beaucoup des lecteurs de nos *Annales*, son insertion est demandée.

(Voir page 231).

La séance est levée à 3 heures 1/2.

Section des Arts et Belles-Lettres. — Séance du 18 juin 1902. — Président : M. Mulsant ; Secrétaire : M. Biron, secrétaire général.

M. le Secrétaire général donne communication d'une lettre de M. Maussier relative à la réorganisation de la *Commission forézienne de l'histoire des Gaules*. M. Maussier estime que la Société devrait s'adjoindre quelques membres étrangers à elle. Après un échange d'observations entre les membres présents, l'Assemblée décide de demander à M. Maussier de vouloir bien se charger des démarches voulues ; elle espère qu'il voudra bien accepter la présidence de cette Commission.

Répondant à une question posée dans le dernier fascicule du *Bulletin* du *Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements* relative aux artistes nés en Forez et dont il avait déjà été parlé à la réunion précédente, M. Noël Thiollier donne lecture d'une longue liste de peintres, sculpteurs et graveurs nés en Forez. Cette liste, qui s'étend du XVe au XIXe siècle, a été dressée d'après les registres de l'état-civil, les minutes de notaires, les œuvres conservées dans les musées, les églises, etc.

Dans l'état actuel du dépouillement des archives, il ne paraît pas possible d'en avoir une liste plus complète.

M. Thiollier veut bien mettre à la disposition de la Société et, s'il y a lieu, du Ministère, une copie de cette liste.

M. Mulsant signale en outre un graveur né à Saint-Etienne, ayant travaillé à la Monnaie de Lyon, et dont il est question dans les œuvres de M. Nathalis Rondot.

M. Dumas fait observer, avec raison, qu'il serait intéressant de retrouver des détails sur les œuvres de l'architecte Galbaccio, ami d'Antonin Moine, mort comme lui d'une façon tragique.

La séance est levée à 9 heures 1/2.

Actes de l'Assemblée.

L'an mil neuf cent deux, et le 3 juillet, à 2 heures 1/2 du soir, la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire, s'est réunie en Assemblée générale ordinaire, dans l'une des salles de la Chambre de Commerce de Saint-Etienne.

Neuf membres sont présents.

M. Ginot s'étant fait excuser, M. Fillon, vice-président de la Section d'Agriculture, est invité à prendre place au fauteuil.

Décès de membres de la Société. — La séance étant ouverte, M. le Président exprime les regrets éprouvés par la Société au sujet du décès de M. Dorian, député, qui en faisait partie depuis l'année 1884, et de celui de M. Saumont, maître de verreries, notre collègue depuis l'année 1881. Un témoignage de vive sympathie sera adressé aux familles de ces deux collègues.

Procès-verbal de la séance du 5 juin 1902. — La parole est ensuite donnée à M. Biron, secrétaire général, pour lire le procès-verbal de la dernière Assemblée (5 juin 1902), lequel est adopté sans observations.

Correspondance. — Le Secrétaire général donne lecture de la correspondance reçue depuis la dernière Assemblée. Divers documents sont renvoyés aux Sections qu'ils concernent, et il est immédiatement statué sur les suivantes.

Les plantes nuisibles. — L'Assemblée décide l'acquisition d'un ouvrage agricole qui vient de paraître sous le titre de : *Les plantes nuisibles en agriculture et en horticulture et les moyens de les détruire*, dont le coût est de 10 francs.

Emprunt de l'estrade des fêtes. — La ville de Saint-Etienne sollicite, comme elle le fait chaque année, l'emploi de notre estrade de distribution des prix, pour la revue du 14 juillet.

Cet emprunt est accordé.

Travaux des Sections. — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — Le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la réunion de la Section d'Agriculture et d'Horticulture (21 juin 1902), qui est adopté sans observation.

Sections de l'Industrie et des Sciences. — Il est donné lecture par le Secrétaire général du procès-verbal de la réunion des Sections de l'Industrie et des Sciences (19 juin 1902).

Ce procès-verbal ne donne lieu à aucune observation.

Sections des Arts et Belles-Lettres. — Le Secrétaire général lit le procès-verbal de la réunion de la Section des Arts et Belles-Lettres qui a eu lieu le 18 juin 1902.

Ce procès-verbal ne donne lieu à aucune observation.

Subvention de l'Etat pour les champs d'expériences.—Le Secrétaire général fait connaître à l'Assemblée que l'administration vient d'envoyer à la Société un mandat de 185 francs représentant la subvention de l'Etat pour les champs d'expériences. Cette subvention était autrefois de 400 francs. C'est donc une diminution de 215 francs pour l'année 1902. Cela est d'autant plus fâcheux que les prévisions budgétaires ont été établies sur cette donnée, et qu'il va en résulter un déficit, attendu que cette année nous dépensons un chiffre assez élevé pour l'établissement d'un nouveau champ d'expériences de viticulture à Rive-de-Gier.

Des renseignements pris auprès de l'administration départementale, il résulte que cette diminution de subsides de la part de l'Etat a frappé non seulement notre Société, mais toutes celles qui, dans la Loire, obtenaient des encouragements pour leurs champs d'expériences.

Admission de nouveaux membres. — Il est procédé au vote sur l'admission, comme membres de la Société, de :

M. Masse Rémy, marchand de bestiaux à Saint-Etienne, 134, rue de Roanne, présenté par MM. Labully et Biron.

M. Montheux Jean-Baptiste, propriétaire, marchand de bois à Planfoy, présenté par MM. Otin fils et Biron.

M. Sagnard Pierre-Antoine, propriétaire, rue de la Bourse, 48, présenté par MM. Bahurel, Rossillol et Ploton.

Ces membres sont admis à l'unanimité.

Présentation de nouveau membre. — L'Assemblée admet la candidature, comme membre de la Société, de :

M. Chatagnon Pierre, notaire à Rive-de-Gier, présenté par MM. Bonjour et J.-Baptiste Perrachon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire général,

J. Biron.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 AOUT 1902

SOMMAIRE. — Membres présents. — **Correspondance.** — Lettres et documents divers. — **Travaux des Sections.** — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — Procès-verbal de la réunion du 19 juillet 1902. — *Sections de l'Industrie et des Sciences.* Procès-verbal de la réunion du 17 juillet 1902. — *Section des Arts et Belles-Lettres.* — Procès-verbal de la réunion du 23 juillet 1902. — Ouverture de la chasse. — Demande de médailles pour le *Syndicat des Horticulteurs.* — *Note sur la présence de la présure dans les végétaux.* — *Légumes crus et microbes.* — *Les Hannetons en 1903.* — Le Congrès *Pan-celtique* tenu à Dublin. — Liste des riches habitants de Saint-Etienne contraints par *Javogues* de verser une partie de leur fortune. — Liste des habitants suspects de Saint-Etienne. — Dépenses pour l'adduction des eaux de la Semène à Saint-Etienne. — Transport en franchise des charbons destinés à la *Compagnie des Indes*, de Saint-Etienne à Lorient. — Notice sur M. Louis de Lapala. — Admission d'un membre.

Président : M. Jules Ginot.

Secrétaire : M. J. Biron.

Les membres présents, au nombre de 9, sont: MM. Biron, Croizier, Dubanchet, Evrard, Frestier, Ginot, Ploton, Rossillol et Teyssier.

Correspondance.

Elle comprend :

1° Circulaire de M. le Ministre des Travaux Publics, concernant le tarif des essais et analyses effectués par le laboratoire de l'Ecole nationale des ponts et chaussées.

A classer.

2° Circulaire de M. le Préfet de la Loire demandant l'avis de la Société au sujet de la date d'ouverture de la chasse en 1902.

Voir aux actes de l'assemblée.

3° Note de M. Heuzé, touchant les indemnités à accorder aux fermiers améliorateurs, transmise par la *Société nationale d'agriculture de France*.

Communiquée à la Section d'Agriculture.

4° Demande de médailles à distribuer en primes, par le Syndicat des Horticulteurs de Saint-Etienne.

Voir aux actes de l'Assemblée.

Travaux des Sections.

Section d'Agriculture et d'Horticulture. — Réunion du 19 juillet 1902. — Président : M. Rossillol, vice-président ; Secrétaire : M. Alexandre.

Aucune communication n'ayant été transmise à la Section, les membres présents s'entretiennent des mesures à prendre et de celles qui ont déjà été mises à exécution pour l'organisation du concours de Saint-Héand. Le Secrétaire général fait connaître qu'il s'est rendu dans cette localité en compagnie de M. Otin fils, commissaire général, où ils avaient été convoqués par M. le Maire.

Des dispositions ont été prévues en ce qui concerne les concours d'animaux et produits agricoles qui seront, cette année, parfaitement abrités.

Quelques membres donnent ensuite des indications sur les ravages causés aux récoltes par le terrible orage du 16 juillet ; dans certains endroits les ravinements de terrains amenés par la masse d'eau tombée ont fait autant de dégâts que la grêle.

La séance est levée à 11 heures.

Section de l'Industrie et des Sciences. Réunion du 17 juillet 1902. —Président : M. Benoît Clair, vice-président ; Secrétaire : M. Biron, secrétaire général.

M. le Président rend compte des démarches faites auprès de M. Petit, ingénieur, pour la publication de sa conférence sur le *bassin houiller* de Saint-Etienne.

Le Secrétaire général communique les bulletins reçus de l'*Association pour l'avancement des sciences* en ce qui concerne le Congrès qui doit avoir lieu cette année à Montauban. Aucun membre ne désire faire ce voyage.

Il est transmis à M. Lebois, avec prière de l'examiner et d'en faire l'objet d'un rapport, une brochure publiée par M. le docteur Clément, médecin des Hospices à Lyon, à propos du Congrès de défense contre la grêle.

Le Secrétaire général donne lecture d'un certain nombre d'articles puisés dans la *Revue scientifique* et qui paraissent mériter d'être reproduits dans les *Annales*, principalement ceux dont voici les titres : *Note sur la présence de la présure dans les végétaux. Légumes crus et microbes. Les Hannetons en 1901* (1) (Voir pages 227, 233 et 235).

L'Assemblée remercie la Chambre de Commerce de l'envoi qu'elle lui a fait de l'opuscule intitulé : *Situation générale des Industries de la région en 1901.*

Un membre fait observer qu'il y aurait lieu de suspendre les réunions pendant les mois d'août et de septembre comme cela se fait chaque année, attendu que beaucoup de personnes sont, à cette époque, en villégiature.

La séance est levée à 3 h. 1/2.

Section des Arts et Belles-Lettres. — Réunion du 23 juillet 1902. — Président : M. Mulsant; Secrétaire : M. Biron, secrétaire général.

Il est donné lecture d'une très intéressante notice de M. Maussier, relative à la réunion du *Congrès pan-celtique* tenu à Dublin au mois d'août 1901. Le but de ce Congrès est de réunir les sociétés et les personnes qui s'intéressent à la préservation des traits caractéristiques de la race celtique.

M. Joseph Dumas communique à la Société de fort belles photographies exécutées par lui de documents faisant partie de la bibliothèque de M. Louis Nicolas, décédé l'an dernier, et mis à sa disposition par M. Jean Nicolas, son fils. L'un de ces documents est une liste portant la signature autographe de Javogues, des plus riches habitants de Saint-Etienne et des sommes qu'ils devaient payer.

---

(1) L'attention des lecteurs des *Annales* de la Société est vivement appelée sur ce dernier et intéressant article, parce qu'il vient ajouter, par son autorité, aux recommandations tant de fois répétées touchant la surveillance à exercer sur ce redoutable insecte.

L'autre contient, avec d'autres notes très curieuses, la mention de dépenses faites pour l'adduction des eaux de la Semène à Saint-Etienne.

M. Noël Thiollier lit une pièce faisant également partie de la bibliothèque de M. Jean Nicolas, permettant de se rendre compte de la série de formalités à faire pour que le charbon destiné à la *Compagnie des Indes* puisse voyager de Saint-Etienne à Lorient sans acquitter les droits de péage établis sur le cours de la Loire.

Ces trois pièces, vu leur importance, seront publiées in-extenso dans les *Annales* et des remercîments seront adressés à leur possesseur qui a bien voulu les mettre à la disposition de la Société. (Voir pages 211 à 221).

Actes de l'Assemblée.

L'an mil neuf cent deux et le sept août, à deux heures et demie du soir, la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire, s'est réunie en Assemblée générale ordinaire, dans l'une des salles de la Chambre de Commerce de Saint-Etienne.

Neuf membres sont présents.

M. Ginot, président, ayant ouvert la séance, M. Biron, secrétaire général, lit le procès-verbal de la dernière Assemblée (3 juillet 1902), lequel est adopté sans observation.

Correspondance. — Le Secrétaire général donne connaissance de la correspondance reçue depuis la dernière Assemblée. Une affaire est renvoyée à la Section d'Agriculture et il est statué sur les deux suivantes.

Ouverture de la chasse. — L'Assemblée est d'avis qu'il convient d'ouvrir la chasse le plus tard possible, c'est-à-dire le 1er dimanche du mois de septembre, plutôt que le dernier dimanche du mois d'août.

Demande de médailles. — Le *Syndicat des Horticulteurs de Saint-Etienne* veut organiser une exposition de fleurs, au bénéfice des horticulteurs qui ont subi des dommages lors de l'orage du mois de juillet. Il demande à la Société le don de quelques médailles destinées à récompenser les exposants les plus méritants.

5° Demande d'échange de publications par le *The Lloyd Library*, à Cincinnati, et annonce d'envoi de volumes.
Voir aux actes de l'Assemblée.

6° Avis du décès de M. Charbonnet, ancien directeur des Contributions indirectes, administrateur de la Caisse d'Epargne, et de M. Antonin Porte, administrateur de la Caisse d'Epargne.
Voir aux actes de l'Assemblée.

Travaux des Sections.

SECTION D'AGRICULTURE ET D'HORTICULTURE. — Réunion du 16 août 1902. — Président : M. Teyssier ; Secrétaire : M. Biron, secrétaire général.

Le Secrétaire général entretient la réunion d'une brochure envoyée par la *Société des Agriculteurs de France*, intitulée : *Indemnités à accorder aux fermiers améliorateurs*, dont l'auteur est M. Heuzé. Cette brochure est remise à l'un de nos collègues qui en fera l'objet d'un rapport s'il y a lieu.

Les membres présents s'entretiennent de l'*Exposition du Concours de constructions agricoles* ainsi que des dernières dispositions à prendre pour le concours de Saint-Héand.

La séance est levée à 11 heures.

Actes de l'Assemblée.

L'an mil neuf cent deux, et le 4 septembre, à 2 h. 1/2 du soir, la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire, s'est réunie en Assemblée générale ordinaire, dans l'une des salles de la Chambre de Commerce de Saint-Etienne.

Sept membres sont présents.

M. Ginot, président, ayant ouvert la séance, M. Rossillol, remplissant les fonctions de secrétaire, en remplacement du secrétaire général absent, lit le procès-verbal de la dernière Assemblée générale (7 août 1902), lequel est adopté sans observation.

Correspondance. — Le Secrétaire donne connaissance de la correspondance reçue depuis la dernière Assemblée ; diverses affaires sont renvoyées aux Sections et il est statué sur les suivantes :

Echange de publications. — L'Assemblée décide que nos publications seront échangées, suivant la demande qui en est faite, avec le *The Lloyd Library*, de Cincinnati.

Décès de membres. — M. le Président, au nom de la Société, adresse aux familles de deux de nos collègues, décédés depuis notre dernière réunion, l'expression de nos sympathiques regrets.

Ces membres sont : M. Charbonnet, ancien directeur des Contributions directes, administrateur de la Caisse d'Epargne de Saint-Etienne, faisant partie de la Société depuis l'année 1896, et M. Antonin Porte, administrateur de la Caisse d'Epargne de Saint-Etienne, et notre collègue depuis l'année 1885.

Travaux des Sections. — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — Le Secrétaire lit le procès-verbal de la réunion de la Section de l'Agriculture qui a eu lieu le 16 août dernier.

Ce procès-verbal est adopté sans observation.

Concours de Saint-Héand. — L'Assemblée s'entretient du concours de Saint-Héand, qui vient d'avoir lieu avec un plein succès.

Concours de constructions agricoles. — M. le Président donne connaissance d'une lettre pleine de récriminations envoyée par l'un des candidats au *Concours de constructions agricoles*, et qui n'a pas obtenu de récompense. Le Président et les membres du Jury de ce concours après examen ont été d'avis de ne faire aucune réponse à ladite lettre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire général,

J. Biron.

TUBERCULOSE

Indemnités allouées aux Cultivateurs propriétaires d'Animaux tuberculeux.

(Exécution de l'article 82 de la loi de finances du 30 mars 1902.)

Concernant l'atténuation des charges que la *tuberculose* crée à l'agriculture, une loi de finances promulguée, depuis l'exercice 1898, alloue des indemnités aux propriétaires d'animaux abattus pour cause de tuberculose. Mais les dispositions de ladite loi n'admettaient pas au bénéfice de l'indemnisation les cas de tuberculose constatés dans les abattoirs publics, sans déclaration préalable de la maladie, c'est-à-dire ceux constatés sur des animaux dont l'état de santé ne permettait pas de les supposer atteints de la maladie.

Le législateur a enfin comblé cette lacune regrettable par les dispositions de la loi de finances du 30 mars 1902, en appelant au bénéfice de l'indemnisation, le cultivateur qui, ne se doutant pas de l'état de son animal, l'envoyait en confiance dans un abattoir public, où il savait cependant qu'il serait soumis à l'examen d'un vétérinaire.

Nul doute que, lorsque les dispositions de cette loi seront mieux connues, les cultivateurs ne s'empressent d'en réclamer le bénéfice. Elle aura, en outre, cette conséquence heureuse de les amener à ne plus vendre, à vil prix, les animaux qu'ils soupçonnaient malades et qu'on sacrifiait, soit dans des tueries non surveillées, soit dans les nombreuses *saucissonneries* de la région où, quel que soit le degré de généralisation de la tuberculose, on utilise quand même les viandes pour les faire servir à l'alimentation.

Afin de permettre l'interprétation plus complète des prescriptions de la nouvelle loi, nous croyons devoir donner connaissance de la circulaire que M. le Préfet de la Loire a reçue de M. le Ministre de l'agriculture et qu'il a adressée aux maires et vétérinaires sanitaires du département.

« Paris, 5 avril 1902.

« Monsieur le Préfet,

« La loi de finances du 30 mars 1902 porte en son article 82 que les indemnités prévues par la loi de finances du 30 mai 1899, seront allouées au propriétaire de tout animal sacrifié dans un abattoir public, dont la viande aurait été l'objet d'une saisie totale ou partielle, pour cause de tuberculose, de la part du vétérinaire chargé de l'inspection de l'abattoir.

« Il résulte de cette nouvelle disposition que les restrictions apportées par la loi de 1899, dans l'attribution des indemnités, ne sont plus maintenues dans le cas d'abatage dans un abattoir public. Pour les animaux sacrifiés dans ces conditions, la déclaration préalable de maladie, prescrite par notre législation sanitaire n'est donc plus exigée.

« Le législateur a ainsi voulu appeler au bénéfice de l'indemnité le cultivateur qui, ne se doutant pas de la maladie dont son animal est atteint, l'envoie de bonne foi dans un abattoir public, où il sait qu'il sera soumis à l'examen d'un vétérinaire avant et après l'abatage.

« Mais la loi de 1902, en n'apportant aucune restriction dans l'allocation des indemnités pour les animaux sacrifiés dans un abattoir public, n'a certainement pas voulu affranchir les propriétaires de ces animaux de toutes les prescriptions de la loi sanitaire : elle les excuse de ne pas avoir fait la déclaration de maladie, mais elle ne peut évidemment pas les dispenser d'exécuter, dans les étables d'où proviennent les animaux reconnus malades, toutes les mesures de désinfection prescrites par notre législation pour détruire les germes de maladie.

« Dans ces conditions, les dossiers de demandes d'indemnités pour les animaux dont il s'agit devront être ainsi constitués :

« 1° La demande de l'intéressé, rédigée sur papier timbré et visée par le maire de sa commune ;

« 2° Le procès-verbal de saisie et d'estimation dressé comme il est indiqué ci-après ;

« 3° Une déclaration du propriétaire faisant connaître, pour chaque tête de bétail abattu, le poids de la viande laissée à sa disposition et indiquant séparément le produit de la vente de cette viande et celui de la vente des dépouilles. Cette pièce sera certifiée par le vétérinaire inspecteur de l'abattoir ;

« 4° Son certificat du vétérinaire sanitaire attestant que l'étable qui renfermait l'animal malade a été désinfectée conformément aux prescriptions de l'arrêté ministériel sur la matière.

« Pour les animaux ayant fait l'objet d'une déclaration de maladie, l'estimation a lieu avant l'abatage ; mais il ne peut en

être de même pour ceux qui sont sacrifiés dans un abattoir public, sans que cette formalité ait été remplie ; pour ces derniers, l'estimation ne peut être faite qu'après l'abatage, c'est-à-dire lorsque la maladie est constatée ; cette estimation ne peut, par suite, être basée que sur le rendement en viande, et elle est effectuée par le vétérinaire-inspecteur de l'abattoir, de concert avec un expert désigné par le propriétaire ; à défaut d'expert, le vétérinaire seul opère.

« Le procès-verbal de saisie et d'estimation, constituant une seule pièce, est dressé par le vétérinaire-inspecteur de l'abattoir, immédiatement après l'abatage ; il indique le nom, la profession et le domicile du propriétaire, le signalement complet de l'animal, le poids net de la viande, il fait connaître si la maladie était localisée ou généralisée ; il indique le siège et l'étendue des lésions, la nature des parties saisies et leur poids.

« Le procès-verbal de saisie et d'estimation est établi en double: l'un des exemplaires est remis à l'intéressé, l'autre, après avoir été visé par le maire de la commune où l'abatage a eu lieu, est transmis immédiatement au Préfet. Le vétérinaire délégué en reçoit communication et donne son avis.

« Si le propriétaire ne réside pas dans le département où l'animal a été abattu et où a eu lieu la saisie, le procès-verbal de saisie et d'estimation est transmis au Préfet du département de sa résidence.

« Le règlement des indemnités allouées en exécution de la loi de finances du 30 mars 1902, sera effectué par mon administration, qu'il s'agisse de tuberculose localisée ou de tuberculose généralisée, et je vous prierais, en conséquence, de me transmettre le dossier des demandes constituées comme il est prescrit.

« Quant aux dossiers des demandes d'indemnités s'appliquant à des animaux ayant été l'objet d'une déclaration préalable, ils devront être constitués conformément aux prescriptions de ma circulaire du 3 août 1899, et vous continuerez à effectuer le règlement de ces indemnités pour les saisies faites par suite de tuberculose localisée.

« Bien que les lois de finances de 1899 et de 1902 ne fixent pas, sous peine de déchéance, de délai pour la production des demandes d'indemnités, il importe que ces indemnités soient payées sans retard, et je vous prierais, en conséquence, ainsi d'ailleurs que je vous l'ai demandé dans ma circulaire du 3 août 1899, précitée, d'activer l'envoi des dossiers qui devront, autant que possible, toujours me parvenir dans le délai de trois mois au maximum. Vous voudrez bien donner les instructions les plus formelles à cet égard.

« Je vous serais absolument obligé de m'adresser la liste des abattoirs publics de votre département, avec le nom du vétérinaire préposé, dans chacun d'eux, par l'autorité municipale à l'inspection sanitaire des animaux qui y sont conduits, et je

vous demanderais, en outre, de me tenir constamment au courant des modifications qui pourront se produire dans le personnel de ces vétérinaires-inspecteurs.

« Je vous prie de m'accuser réception de la présente circulaire, à laquelle je vous serais obligé de donner la plus grande publicité possible, notamment en l'insérant dans le Recueil des Actes administratifs de votre département.

« Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« *Le Ministre de l'Agriculture,*

« Jean Dupuy. »

Cette communication est fort bien, me direz-vous, mais combien de cultivateurs en pourront profiter si on ne les conseille, si on ne les aide aux démarches nécessaires et à l'établissement des pièces à produire sans lesquelles ils ne peuvent faire aboutir leurs demandes ?

Pour suppléer à l'ignorance ou à l'apathie des intéressés, j'ai pensé qu'il était de mon devoir de faire établir un modèle des pièces à fournir ; nous donnons, ci-après celui de la demande qui doit être adressée à M. le Préfet :

le *190* .

Monsieur le Préfet,

Je soussigné
ai l'honneur de vous exposer
que le 190 , j'ai vendu à Monsieur
au prix de , un de race
qui a été abattu à l'abattoir
de le , où
fut reconnu atteint de tuberculose
et comme telle saisi en

Aux termes de l'article 82 de la loi de Finances de l'exercice 1902, je viens vous prier, Monsieur le Préfet, de vouloir bien me faire accorder une indemnité.

A l'appui de ma demande je joins :

1° Le procès-verbal de saisie et d'estimation dressé par le vétérinaire de l'abattoir de

2° Une déclaration faisant connaître le produit retiré de la vente de la peau certifiée par ce même vétérinaire ;

3° Un certificat du vétérinaire sanitaire de la circonscription dont dépend l
attestant que l'étable qui renfermait l'animal malade a été désinfectée conformément aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 1er avril 1898.

Daignez agréer, Monsieur le Préfet, l'hommage de mes sentiments très respectueux.

Vu par nous, Maire de la commune de
qui reconnaissons exacte et légitime la demande de M

le 190

Le Maire,

Cachet de la Mairie,

Cette demande devra être accompagnée :

1° Du procès-verbal de saisie et d'estimation rédigé par le vétérinaire qui a, lui-même, présidé à l'abatage et procédé à la saisie ;

2° D'une déclaration du propriétaire faisant connaître le poids de la viande laissée à sa disposition et indiquant séparément le produit de la vente des dépouilles ; déclaration qui doit être certifiée par le vétérinaire-inspecteur de l'abattoir ;

3° D'un certificat du vétérinaire sanitaire attestant que l'étable qui renfermait l'animal malade a été désinfectée conformément à la loi.

Grâce à l'initiative que nous avons prise, les demandes se produisent nombreuses, les cultivateurs reprennent confiance ; ils redoutent moins de vendre aux bouchers des villes possédant un abattoir surveillé. Sous peu nous vous ferons connaître le nombre de celles que nous avons instruites rien que pour l'abattoir de Saint-Etienne.

P. Labully.

CONCOURS AGRICOLE

Tenu à Saint-Héand

Les 23 et 24 Août 1902

COMMISSAIRES

Commissaire général : M. Otin fils.

— *adjoint* : M. Magand Fleury.

Commissaires : MM. Brunet,
Cognet Joanny,
Guérin-Granjon,
Kybourg,
Philip,
Ploton,
Revolier,
Teyssier.

JURY

Espèce bovine (1re section).

MM. LABULLY, MAGAND Jean, BRUYAS, de Granay, FAURE Claude-Marie, PONSON.

Espèce bovine (2e section).

MM. FILLON, BASTIDE, SERVE-COSTE, DERVIEUX.

Espèces chevaline, bovine, porcine et galline.

MM. EMARD, ALEXANDRE, BARRELON, DUBANCHET, GIRY.

Produits agricoles, horticoles et viticoles

MM. COUCHOUD, de Granay, BRUYAS, de Saint-Martin, CHIRAT, BONJOUR, TEYSSIER.

Instruments agricoles.

MM. MONTALAND, CHATAIGNIER, CLAIR.

Enseignement agricole.

MM. BIRON, GARDETTE, ROSSILLOL, MATRAS.

Labourage.

MM. MAGAND Jean, COGNET Joanny, FILLON, DERVIEUX, BONJOUR.

RAPPORT

SUR LES

PRIX CULTURAUX ET LES VISITES DE FERMES

en 1902

DANS LES

CANTONS DE SAINT-ÉTIENNE ET SAINT-HÉAND

Membres de la Commission :

MM. J.-B. Croizier, J. Magand, Otin fils, Ploton et Rossillol.

Suppléants :

MM. Dugas du Villard, Fontvieille et Teyssier.

Rapporteur : M. Rossillol.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Messieurs,

En 1899, votre Commission vous exposait que le nombre de demandes concernant les cantons de Saint-Etienne et de Saint-Héand avait augmenté d'une façon notable sur le concours de 1887.

Cette année, votre Commission est heureuse de constater qu'à cet égard les demandes n'ont pas diminué, au contraire; et elle rapporte, de sa visite longue et laborieuse, les constatations suivantes :

1° Au point de vue des engrais chimiques, plus de doute aujourd'hui sur leur efficacité; ils sont répandus partout, dans les coins les plus reculés. Les résultats qu'ils ont procurés aux cultivateurs du canton de Saint-Héand, particulièrement dans la région montagneuse, ont convaincu les culti-

vateurs qui pouvaient avoir des craintes sur leur utilité. L'exemple donné par la *Société d'Agriculture* a porté ses fruits. Aujourd'hui, c'est un fait accompli.

2° Les défrichements se poursuivent un peu partout et, bien que la surface de ces améliorations soit moins importante qu'en 1899, elle est relativement considérable et mérite d'être retenue.

3° Au point de vue de l'outillage agricole, votre Commission est unanime à reconnaître que ces cantons ont fait des progrès. En 1899, elle constatait l'introduction des outils mécaniques aux abords de Saint-Etienne, mais aujourd'hui les faucheuses et les moissonneuses ont fait leur apparition dans le canton de Saint-Héand, où nos braves cultivateurs continueront à marcher de l'avant. Aux bras qui sont absorbés par l'industrie, on substituera la machine agricole sur tous les points possibles afin de diminuer la main-d'œuvre de plus en plus onéreuse.

4° Lors de la précédente visite, votre Commission exprimait le regret de n'avoir pas rencontré dans sa tournée des taureaux reproducteurs susceptibles d'être récompensés. Il n'en est pas de même cette année, plusieurs spécimens lui ont été présentés au cours de ses travaux, et certainement lors de l'exposition prochaine à Saint-Héand, vous pourrez les admirer.

5° Les étables qu'elle a visitées laissent toujours à désirer, en général ; il faudrait, pour obtenir des résultats, sacrifier les anciennes constructions, adopter un modèle réunissant les conditions voulues, tant au point de vue de l'étable proprement dite que de la laiterie, fosse à purin et annexes diverses. Votre Commission a été à même de visiter une ferme récemment construite à Saint-Héand, lieu de la Coassière, où le propriétaire qui l'exploite a fait construire de sa propre initiative des bâtiments d'exploitation de conformité à ce que la *Société d'Agriculture* a si souvent répété et demandé.

Espérons, Messieurs, que le concours qui est ouvert cette année, à propos des bâtiments de ferme, portera ses fruits et, étant donnée sa publicité dans les *Annales* de la *Société*, beaucoup d'agriculteurs pourront y puiser les moyens d'établir désormais des constructions répondant à tous les besoins.

Depuis quelques années, notre *Société* a mis à la disposition des nombreuses familles se livrant aux travaux des

champs et vivant sous le même toit, des primes en argent. Votre Commission, qui n'avait pu primer qu'une famille lors du concours de Saint-Genest-Malifaux, en a rencontré, cette année, un certain nombre très digne d'intérêt, ainsi que vous pourrez en juger par le nombre de prix. Puissent ces exemples devenir nombreux !

Reste, Messieurs, la question de reboisement. Comme pour les étables, cette question fait peu de progrès, malgré tous les conseils de la *Société* qui ne cesse de le répéter à chaque instant, dans toutes les occasions, et en récompensant toujours avec plaisir ceux qui pratiquent le reboisement. Inutile d'insister sur son utilité, la démonstration n'est plus à faire, car le reboisement serait une richesse publique et, en même temps, une garantie contre certaines calamités.

En résumé, votre Commission a constaté, au cours de ses visites, d'excellentes améliorations, elle est heureuse d'adresser aux agriculteurs toutes ses félicitations, avec le ferme espoir de les voir persévérer dans cette voie.

LISTE DES PRIX DÉCERNÉS

PROPRIÉTAIRES

PRIX D'HONNEUR

M. Laval Pierre, propriétaire à la Grande-Grange, commune de Fontanès.

Ce propriétaire fait valoir un domaine dont la superficie est de 24 hectares environ, ainsi répartis : 4 hectares et demi de bois, 7 hectares et demi de prés et le surplus en terres, environ 12 hectares.

Il y entretient 11 vaches, 2 bœufs, un taureau, 1 cheval, 10 brebis, 3 chèvres, une truie et 7 petits porcs, 1 bélier.

Il a créé une prairie de un hectare, extrait de ses terres près de 500 mètres cubes de pierres, a construit des drains

sur une longueur de plus de 100 mètres et un chemin neuf d'environ 150 mètres. Les chemins sont entretenus avec soin ; il a fait une fosse à purin et emploie chaque année 6.000 kg. d'engrais chimiques.

Il possède un rucher de 11 troncs d'arbres, tous habités.

M. Laval est un agriculteur intelligent et laborieux, ne cherchant qu'à améliorer l'exploitation qu'il possède et qu'il a si bien menée jusqu'aujourd'hui ; aussi votre Commission n'hésite pas à vous demander pour lui un prix d'honneur, un objet d'art. Il est attribué à M. Laval **le grand prix d'honneur** offert par M. Ginot, président, consistant en **une garniture de cheminée en bronze**, dont le sujet est : « **Le Batteur** ».

M. Berry Antoine, cultivateur à la Coassière, commune de Saint-Héand.

Ce propriétaire possède au dit lieu une ferme de 12 hectares environ, dont 4 hectares en prairies et 8 hectares en terres affectées aux céréales, etc. Il y a fait des améliorations importantes qui sont les suivantes :

1° Création d'un bâtiment d'exploitation, écurie, remise, réserve à pommes de terres et betteraves ;

2° Il a foncé un puits de 8 mètres de profondeur, diamètre 3 mètres, avec laiterie près du dit puits ;

3° Il a créé un jardin potager et défoncé un inculte de 4.000 mètres, rocailleux, pierreux, dont les matériaux ont servi à l'édification des bâtiments de la ferme ;

4° Il a fait une fosse à purin de 5 mètres de longueur, par 1 m. 50 de largeur, 1 m. 50 de profondeur.

Ce propriétaire fait emploi des engrais chimiques. L'état des récoltes de cette exploitation est parfait.

Il y entretient 7 vaches, 1 cheval, 1 truie et 5 petits porcs, 2 brebis et 3 chèvres.

A ce cultivateur laborieux et qui met en pratique les conseils qu'on lui donne, votre Commission vous propose de lui accorder un prix d'honneur, soit un objet d'art, avec toutes ses félicitations.

Il est attribué à M. Berry le 2e prix d'honneur, consistant en **un bronze d'art « Le Faucheur »**.

PROPRIÉTAIRES

2e SECTION

M. Laval Etienne, propriétaire à Fontchevalier, commune de Fontanès.

Ce propriétaire exploite, au dit lieu, un domaine de 26 hectares environ, dont 7 hectares 1/2 en prés, 15 hectares en terres, le surplus en bois. Il y entretient 12 vaches, 2 bœufs, 1 taureau, 1 cheval, 11 brebis, 3 chèvres, 1 bouc, 2 truies et 10 porcs.

Les chemins qui desservent la propriété sont bien entretenus. M. Laval a extrait environ 600 mètres cubes de pierres sur une surface de dix hectares ; il emploie chaque année 3.500 kilog. d'engrais chimiques.

Votre Commission a constaté le bon état de la laiterie et un rucher en création ; elle vous demande pour lui **une grande médaille de vermeil**.

Mme veuve Maisonnette et ses enfants, propriétaire à Bel-Air, commune de Saint-Christô-en-Jarez.

Cette dame fait valoir une ferme dont l'étendue est de 16 hectares, dont 1 hectare en bois, six hectares en prairies et 9 hectares de terres.

Depuis quelques années, le produit de cette ferme a été augmenté d'un tiers par suite de l'emploi des engrais chimiques (2.000 kilog. environ par an).

Elle a fait l'acquisition d'une moissonneuse-lieuse, d'une faucheuse, d'un râteau pour la cueillette des graines de trèfle.

Dans la mauvaise saison, cette famille s'occupe de la fabrication des jougs.

Votre Commission vous prie de lui accorder une **grande médaille d'argent des Agriculteurs de France**.

M. Bonnard Michel est propriétaire à Grand-Vie, commune de Saint-Christô-en-Jarez, d'une ferme de 15 hectares environ ; depuis 18 mois qu'il y est entré il a créé 3.000 mètres de prés, 27.000 mètres de terres et reboisé une partie de 2.000 mètres.

Il emploie chaque année 1.500 kilog. d'engrais chimiques. Il entretient dans sa propriété 7 vaches, 2 bœufs, 1 cheval, 5

brebis et 2 chèvres, bien qu'il n'ait que 4 hectares 1/2 de prairies, le surplus étant affecté à la culture des céréales.

Il a fait l'achat d'une moissonneuse-lieuse.

Son jardin potager est bien tenu. Il y fait ses semis.

Votre Commission est d'avis de lui attribuer une **grande médaille d'argent.**

M. Seux Jean-Baptiste, propriétaire à Pey-Martin, commune de La Tour-en-Jarez.

M. Seux a pris possession, il y a environ cinq ans, de cette ferme dont la contenance est de 11 hectares; avant cette époque, son fermier y entretenait 5 vaches seulement.

Par suite des défrichements qu'il y a opérés et de l'emploi des engrais chimiques (1.000 kilog. par an), M. Seux possède aujourd'hui 8 vaches, 1 cheval et 3 brebis.

Il a miné un inculte bois taillis de 12.000 mètres carrés qu'il a mis en terre, et converti en pré 2.000 mètres de terre.

Votre Commission vous demande pour M. Seux **une médaille d'argent.**

M. Mazenod Etienne-Marie, propriétaire au Puy, commune de Sorbiers.

La propriété de M. Mazenod a fait l'objet d'une visite de la Commission des fermes en 1899. Depuis, M. Mazenod a créé un bassin réservoir d'une capacité de 80 mètres cubes, il a amélioré les chemins qui desservent sa propriété, arraché quantité de pierres de ses terres et continue l'emploi des engrais chimiques. Son bétail est soigné et ses récoltes belles.

Votre Commission vous demande pour M. Mazenod **une médaille d'argent.**

M. Merlat Claude, propriétaire au bourg de Saint-Christô en-Jarez.

M. Merlat exploite une ferme de 10 hectares, dont 6 hectares de prairies et 4 hectares de terres et y entretient 8 vaches ou génisses, 1 cheval, 6 brebis, 1 chèvre.

Il fait emploi de l'engrais chimique.

Votre Commission est d'avis de lui accorder **une médaille d'argent.**

M. Peyrard Jean-Marie, propriétaire au Sapey, commune de Sorbiers.

Ce propriétaire exploite un domaine de 9 hectares dont

6 hectares de prairies et 3 hectares de terres, où il entretient 9 vaches ou génisses, 1 cheval, 7 brebis, 1 chèvre et 1 bouc.

Il a converti en prés 14.000 mètres de terres et emploie chaque année 1.200 kilog. d'engrais chimiques.

Votre Commission vous propose de lui accorder **une grande médaille de bronze doré.**

M. Merle Jean-Pierre, propriétaire en la commune de Marcenod.

M. Merle possède un domaine dont la superficie est de 11 hectares environ, dont 4 hectares de prairies, 1 hectare de bois et 6 hectares de terres, tant pour céréales que pour prairies artificielles. Il y entretient 8 vaches, 1 cheval, 2 brebis, 2 chèvres ; il emploie la poudre d'os et a créé une fosse à purin avec tonneau. Il a, en outre, miné 1.000 mètres environ d'inculte.

Pour toutes ces raisons, votre Commission estime qu'il convient de lui accorder **une grande médaille de bronze argenté.**

M. Galland Claude, propriétaire à Montchovet, commune de Sorbiers.

La propriété de M. Galland a été visitée par le Jury en 1899. Cette année, votre Commission a constaté une partie de terre minée à la main, d'une surface d'environ 3.000 mètres carrés. L'état des récoltes est très satisfaisant ; son étable comprend 8 vaches, 1 cheval et 4 brebis, le tout en bon état.

Il a créé une fosse à purin dont il arrose sa prairie.

Votre Commission vous propose de lui **rappeler sa médaille de bronze doré de 1899 avec diplôme.**

M. Fléchet Benoît, propriétaire à Thevenon, commune de Marcenod.

Depuis la dernière visite faite en 1899, ce propriétaire a défriché 3.000 mètres environ d'inculte qu'il a convertis en terre à céréales. Son exploitation est tenue avec soin. Il possède une écrémeuse.

Votre Commission vous demande de rappeler à M. Fléchet sa récompense de 1899 : **une médaille d'argent avec félicitations.**

FERMIERS

PRIX D'HONNEUR

M. Mazenod Etienne, fermier à La Roche, section de Valbenoîte, près Saint-Etienne.

Ce fermier exploite un domaine de 24 hectares dont le rendement a augmenté d'une façon notable par des améliorations successives. Il a créé 25.000 mètres de prairies et 16.000 mètres de terres, prolongé un chemin de service à travers prés et terres sur une longueur de 200 mètres environ et a pratiqué des entrées au regard de chaque parcelle dans des parties accidentées.

Il a, en outre, irrigué des parties non arrosées sur une longueur de 300 mètres environ et construit trois aqueducs pour la desserte de ses prairies.

Ce cultivateur emploie chaque année 5.000 kilog. de produits chimiques et tire le meilleur parti possible d'une propriété qui avait été grandement négligée.

Bien que M. Mazenod ait reçu une grande médaille de vermeil en 1899, votre Commission vous demande, pour le récompenser de ses travaux qui sont un exemple pour tous ses voisins, la **prime d'honneur**, un objet d'art.

Il est attribué à M. Mazenod, comme **prix d'honneur, un bronze : « La Tricoteuse »**.

FERMIERS

2e SECTION

M. Bonny Jacques, fermier à Fontbonond, commune de Saint-Christô-en-Jarret, exploite, depuis 23 ans, un domaine d'une superficie de 27 hectares environ dont 4 hectares en prés, le surplus en terres pour céréales, trèfles et plantes sarclées, ce qui lui permet d'y entretenir 9 vaches, 1 taureau, 2 bœufs, 1 cheval, 12 brebis, 3 chèvres, 1 bouc, 1 truie et 4 petits porcs.

A son entrée, il ne pouvait y nourrir que 8 bêtes à cornes ; mais par les défrichements qu'il y a faits, 7 hectares environ, et l'emploi des engrais chimiques, environ 2.000 kilos par an, M. Bonny a donné une plus-value à cette ferme où il a su conduire, à force de travail, de l'eau pour l'alimentation de son bétail et l'aménagement d'une laiterie.

Votre Commission estime qu'il convient de lui accorder une **grande médaille de vermeil avec félicitations**.

M. Bouchut François, fermier de Mme Ville, au bourg de Saint-Christô-en-Jarret.

L'étendue de cette ferme est de 24 hectares dont 6 hectares en prairies, le surplus en terres affectées aux céréales et prairies artificielles.

Il a converti en prés 3 hectares de terre et a défriché une partie de bois qui est aujourd'hui en céréales.

Propriétaire d'un inculte (3 hectares environ), il l'a transformé en terre labourable.

Ce fermier emploie les engrais chimiques. Il possède 10 vaches, 4 bœufs, 1 taureau, 1 cheval, 40 brebis, 1 truie, 7 petits porcs et 8 chèvres.

En raison de ce qui précède, votre Commission vous demande pour M. Bouchut une **grande médaille de vermeil.**

M. Thizy Jean, fermier de Mlle Astic, à Fontanès, est à la tête d'une exploitation de 36 hectares environ, dont 9 hectares de prés, 19 hectares de terre, 7 hectares de bois taillis et 2 hectares de pacage, est un cultivateur laborieux; il a créé 3.000 mètres de prairies et défriché 3.000 d'incultes qu'il a mis en céréales.

Il a créé un chemin de service pour des terres qui en étaient dépourvues, sur une longueur de 120 mètres, et emploie chaque année 2.000 kilog. d'engrais chimiques.

M. Thizy possède une écrémeuse.

En donnant à M. Thizy la **grande médaille de vermeil** que vous propose votre Commission, vous lui ferez justice.

M. Jean Neyret, fermier à La Mure, commune de La Fouillouse.

Ce fermier est entré dans cette exploitation en 1889. A cette époque, il possédait 12 bêtes à cornes.

Par suite des améliorations qu'il y a faites, création de prairies, un hectare environ, défrichement d'incultes, 3.000 mètres environ et le bon entretien de cette ferme, Neyret y entretient aujourd'hui 2 bœufs, 16 vaches, un taureau et 2 chevaux.

A ce cultivateur laborieux, votre Commission vous propose de décerner une **médaille de vermeil**.

M. Gonon Jean-Pierre, cultivateur à Monichard, commune de Saint-Héand,

Il est entré dans cette ferme en mars 1889 ; sa contenance est de 36 hectares ; il a défriché 6.000 d'incultes et transformé 6 hectares de terre et pacages en bonnes prairies, ce qui lui permet d'y entretenir 10 vaches laitières, 2 bœufs, 1 taureau, 2 chevaux, 6 brebis et 1 truie.

Il emploie chaque année 1.000 kilos d'engrais chimiques.

Votre Commission vous propose de lui décerner une **médaille de vermeil**.

M. Rebaud Balthazar, demeurant à Ecullieux, commune de La Fouillouse.

Ce fermier exploite une superficie de 20 hectares environ, 7 hectares comme propriétaire, le surplus appartenant à divers.

Il a créé 4 hectares de prairies, ce qui lui a permis de porter à 10 vaches le nombre de ses bêtes à cornes, alors qu'il n'en possédait que quatre il y a trois ou quatre ans.

Il emploie chaque année 2.000 kilos d'engrais chimiques et 100 voitures de gadoues.

Votre Commission estime qu'il y a lieu de décerner à M. Rebaud une **grande médaille d'argent**.

M. Goujon François, à Coquagnard, commune de Saint-Héand.

Il exploite une ferme de 18 hectares qu'il a bonifiée depuis son entrée, en convertissant en prés 24 métérées de terres. Son étable est bien tenue, le fumier est abrité et les bêtes à cornes sont dans un état parfait.

D'une façon générale cette ferme est soignée.

Votre Commission a compté 14 vaches ou génisses, 2 taureaux et 2 bœufs et elle vous propose d'accorder à M. Goujon François une **grande médaille d'argent**.

M. Defour Raymond, cultivateur à Bramefin, commune de La Talaudière.

Ce fermier fait valoir une ferme de 14 hectares appartenant à deux propriétaires, Mme Gonon et M. Voutat, où il entretient 10 vaches, 1 cheval, 4 brebis, 1 truie et 4 petits.

Il a défriché un inculte de 5.000 mètres carrés, emploie les engrais chimiques et vient de faire environ 70 mètres de drains pour assainir une partie par trop humide.

Votre Commission vous prie de lui accorder une **grande médaille d'argent**.

M. Goujon Fleury, fermier Chez-Le-Roux, commune de Saint-Héand.

Ce fermier fait valoir une ferme dont la superficie est de 15 hectares dont 5 hectares de prairies, 6.000 mètres de bois et le reste en terres.

A son entrée, il y a 32 ans, cette ferme permettait seulement d'y nourrir 7 bêtes à cornes et 1 cheval. Par les améliorations successives qui y ont été apportées soit par des défrichements, soit par des engrais, l'étable renferme actuellement 12 bêtes à cornes, 1 cheval, 4 brebis, 2 truies, 7 porcs et 3 chèvres.

Votre Commission vous demande pour lui une **médaille d'argent**.

M. Cizeron Antonin, fermier à Albigneux, commune de Saint-Héand.

Depuis 8 ans qu'il est entré dans cette ferme, ce cultivateur a obtenu de bons résultats par les améliorations qu'il y a apportées par l'emploi des engrais chimiques et les défrichements qu'il a faits. A son entrée, il avait 6 vaches et 2 bœufs, aujourd'hui son étable est pourvue de 12 vaches ou génisses, 2 bœufs, 1 cheval, 5 brebis, 5 chèvres, 2 truies et 6 petits porcs.

Il a créé une fosse à fumier et sa laiterie est bien tenue.

Votre Commission vous demande pour M. Cizeron une **médaille d'argent**.

M. Fontanay Jean, fermier à La Guichardière, commune de Fontanès.

Il possédait, à son entrée dans la dite ferme, 10 vaches, 2 bœufs et 1 cheval. Par suite des bonifications qu'il y a faites, il y entretient aujourd'hui 16 vaches, 2 bœufs, 1 cheval, 12 brebis et 4 chèvres. L'exploitation a une contenance d'environ 50 hectares, dont 20 en bois taillis, 9 hectares en prairies, 15 hectares en terre, le surplus constitue des pacages qu'il défriche chaque année. A ce jour, on peut compter 3 hectares de défrichements ; il a créé des drains dans une partie fortement humide sur une longueur de 200 mètres environ et capté l'eau pour sa basse-cour ; il fait usage des engrais chimiques, 2.500 kilog. environ chaque année.

Votre Commission vous demande pour M. Fontanay une **médaille d'argent**.

M. Fontvieille J.-C., fermier Chez-Le-Roux, commune de Saint-Héand.

Ce fermier exploite un domaine dont la contenance totale est de 25 hectares, dont 8 hectares en prés, 4 hectares en bois et le surplus en terres labourables.

A son entrée dans cette ferme il y entretenait 11 bêtes à cornes, aujourd'hui l'étable comprend 19 bêtes à cornes, 1 cheval, 2 truies et 17 petits porcs, 15 brebis et 3 chèvres.

C'est grâce à son travail et à l'emploi des engrais chimiques ainsi qu'aux défrichements de 6 hectares d'inculte, que M. Fontvieille a pu presque doubler le rapport de son exploitation.

Votre Commission estime qu'il y a lieu de lui accorder une **médaille d'argent**.

M. Caire François, fermier de Mme Gilibert, à La Chèvre, commune de Saint-Etienne.

Le domaine exploité a une étendue de 16 hectares où il a défriché 6.000 mètres qu'il a mis en terre, enlevé de mauvaises haies sur une longueur de 200 mètres, amélioré un vieux chemin.

Il fait emploi des engrais chimiques (3.000 kilos environ).

Son étable comprend 9 vaches laitières, 1 cheval, 1 chèvre et 11 brebis.

Votre Commission propose de lui accorder une **médaille d'argent.**

M. Chatelard Clément, fermier, rue de la Visitation, à Saint-Etienne.

Ce fermier a défriché un tertre de 200 mètres carrés de surface et a converti 7.000 mètres de terre en prés ; il fait usage des engrais chimiques.

Lorsqu'il est entré dans cette ferme qui avait été négligée, il n'avait que 4 vaches; par suite des amendements qu'il y a apportés, il en possède aujourd'hui 7.

La surface de ce domaine est de 12 hectares dont une partie d'inculte.

Votre Commission vous propose de lui accorder une **médaille d'argent.**

M. Piney Jean-Claude, fermier des Hospices, à Crépon, commune de Sorbiers.

La contenance du domaine exploité par ce fermier est de 30 hectares environ, dont il a défriché 1 hectare qu'il a converti pour la grande partie en pré et le reste en jardin et vigne.

Il a créé une fosse à purin depuis son entrée, qui date de 8 ans.

Son étable comprend 8 vaches laitières, 2 bœufs, 2 taureaux, 1 bélier, 1 brebis, 3 porcs et 1 bouc.

Votre Commission vous demande pour M. Piney une **médaille d'argent**.

M. Besson Pierre, cultivateur au Valjoly, commune de Sorbiers.

M. Besson exploite une ferme d'environ 12 à 13 hectares, dont 5.000 mètres de prairies.

L'étable est bien tenue et les prairies sont soignées.

Il possède une fosse à purin avec pompe pour l'arrosage de ses prés.

Cette ferme ne laissant rien à désirer, votre Commission est d'avis d'accorder à M. Besson une **médaille d'argent**.

M. Buisson Pierre, fermier au Roule, commune de La Talaudière.

Il exploite cette ferme depuis quelques années; sa surface est de 20 hectares, dont 9 hectares de prairies et 11 hectares de terres.

Lorsqu'il y est entré, il ne possédait que 8 vaches. Par suite des amendements qu'il y a faits et des engrais employés, il y entretient aujourd'hui 16 bêtes à cornes, 1 poulinière suitée, 8 brebis, 3 vérats, 2 truies et 5 petits.

Votre Commission vous demande pour lui une **médaille de bronze argenté**.

M. Croze Joseph, fermier à La Bertrandière.

M. Croze est un fermier de grand mérite. Sa ferme est l'une des mieux entretenues de celles qui ont été visitées par la Commission. Mais, comme il a obtenu, en 1899, la plus haute récompense du concours, **un objet d'art**, le Jury vous propose de lui adresser ses félicitations, avec un **rappel de récompense**.

M. Seux Antoine, fermier à La Flache, commune de Sorbiers.

Il a été l'objet d'une récompense en 1899 à la suite de la visite de la Commission des fermes. Depuis, le sieur Seux a fait quelques améliorations, notamment en bonifiant une partie de terre de 5.000 mètres carrés qu'il a défrichée. Il a créé une fosse à purin.

Votre Commission vous prie de lui **rappeler** sa récompense de 1899 : **médaille de vermeil avec diplôme.**

M. Goutagny Jean-Louis, fermier au lieu de Masson, commune de Saint-Héand.

Il a déjà reçu la visite de la Commission en 1899.

Depuis cette époque, il a défriché un tertre d'acacias et mis en pré 2.000 mètres de terres.

Il a en outre extrait quantité de pierres de ses terres.

Votre Commission vous propose de lui **rappeler** sa récompense de 1899 : **une médaille d'argent des Agriculteurs de France.**

M. Jacquier Antoine, cultivateur aux Epalles, commune de Saint-Héand.

Ce fermier a reçu la visite de la Commission en 1899; depuis cette date, ce fermier a fait quelques améliorations dans ce domaine important, bien qu'une partie du fonds soit un peu médiocre.

Il possède une étable bien garnie, 14 vaches ou génisses, 4 bœufs, 1 cheval, 65 brebis, 1 truie et 11 petits porcs.

Il a fait l'acquisition d'une faucheuse-moissonneuse.

Votre Commission vous propose de lui **rappeler** sa récompense de 1899 **avec félicitations : médaille d'argent des Agriculteurs de France.**

M. Berthollet, fermier à la Guithardière, commune de Saint-Héand.

M. Berthollet exploite au dit lieu un domaine de 20 hectares, dont 2 hectares en bois taillis, le surplus en terres et prés. Lors de la précédente visite de votre Commission en 1899, ce fermier avait 10 bêtes à cornes et 2 chevaux. Depuis, il a amélioré cette ferme en transformant près de 22.000 mètres d'incultes et de terres en prairies, ce qui lui permet de tenir deux vaches de plus.

Il a, en outre, 24 moutons et 6 porcs.

En raison de ce qui précède, votre Commission est d'avis de lui **rappeler** sa récompense de 1899 : **une médaille d'argent avec félicitations.**

M. Delobre Claude, fermier à La Chana, près Saint-Etienne.

Ce fermier fait valoir un domaine de 20 hectares dont 1 hectare

seulement en terre, le surplus en prairie dont il vend le foin. 12.000 mètres de terre ont été convertis en pré.

Il ne possède que 6 vaches et 4 chevaux; le produit de sa ferme étant livré sur la place publique.

Votre Commission vous demande de lui **rappeler** la récompense qu'il a eue en 1899 : **une médaille d'argent.**

M. Berger Louis, fermier à Chadet, commune de Sorbiers.

M. Berger a eu la visite de la Commission en 1899; il lui avait été accordé une médaille d'argent ; mais depuis cette date, ce fermier a fait l'acquisition d'un pulvérisateur pour combattre la maladie des pommes de terre, d'une houe à cheval, d'un concasseur et d'un trieur pour semence.

M. Berger est digne de l'attention de la *Société*. Nulle part nous n'avons trouvé autant d'instruments agricoles, étant donné que la ferme qu'il exploite n'a que 7 hectares dont il a presque doublé le produit en employant les engrais chimiques et le purin qu'il recueille dans une fosse pour le mélanger avec de la gadoue.

Votre Commission vous prie de lui adresser **ses vives félicitations avec rappel de la médaille d'argent de 1899.**

M. Vallot Jean, fermier des Hospices, à La Chana, commune de Sorbiers.

Ce fermier a reçu la visite de la Commission des fermes en 1899; la ferme qu'il exploite est vaste (42 hectares). Il y entretient 10 vaches, 2 bœufs, 3 taureaux dont 2 jeunes, 1 cheval, 14 brebis, 3 chèvres et 3 porcs.

Il a défriché un hectare d'inculte et emploie chaque année 3.500 kilos d'engrais chimiques.

Cette ferme, où il y a beaucoup à faire, à cause de sa superficie, donnera d'excellents résultats entre les mains de ce jeune fermier qui est apte et vigoureux.

Votre Commission vous propose de lui **rappeler sa médaille de bronze doré avec félicitations.**

M. Fontvieille Jean-Marie.

Sa ferme est bien conservée à tous les points de vue depuis qu'il a obtenu, en 1899, **une médaille de bronze des Agriculteurs de France. Rappel de récompense.**

M. Jacquemond Jean, cultivateur à Malleval, commune de Saint-Héand,

M. Jacquemond est un fermier plein de bonne volonté qui ne peut augmenter son bétail faute d'emplacement; son étable trop restreinte est basse, le purin coule aux abords de la ferme et se perd sur la voie publique faute d'un conduit d'écoulement.

La Commission de 1899 avait déjà produit les mêmes remarques, et bien qu'elle ait fait des observations à ce fermier, le propriétaire n'a pas donné suite à la réclamation de Jacquemond.

Son étable renferme 2 bœufs, 11 vaches ou génisses, 2 brebis, 2 truies, 12 porcs et 5 chèvres.

Votre Commission estime qu'il convient de lui **rappeler** sa récompense de 1899 : **médaille de bronze des Agriculteurs de France.**

M. Jean-Marie Jolivet, cultivateur aux Chirottes, commune de Saint-Héand.

Ce fermier a eu la visite du Jury en 1899; cette année, la Commission a constaté le bon état de la ferme et de l'étable. Chaque année, ce fermier engraisse quatre bœufs.

Jolivet ayant depuis assaini une terre, votre Commission vous demande de lui **rappeler** sa récompense de 1899 : **une grande médaille de bronze.**

REBOISEMENT

M. Sagnard Pierre, propriétaire à la Violette, commune de Rochetaillée.

M. Sagnard possède au dit lieu une ferme dont les bâtiments ont été créés par un ancien collègue, M. Félix Tardy. Depuis que M. Sagnard en a fait l'acquisition, il y a apporté certaines améliorations, notamment le reboisement d'une parcelle de plus d'un hectare en pins sylvestres.

Votre Commission vous demande pour M. Sagnard **une grande médaille de vermeil.**

VITICULTURE

M. Chaffard Claude, propriétaire à la Fouillouse, a, par des défrichements d'incultes, créé au dit lieu une vigne dont la contenance est de 3.000 mètres carrés environ. Il lui est accordé **une grande médaille de vermeil.**

M. Rivoire Jean, propriétaire à la Fouillouse. Ce propriétaire possède une vigne, très bien entretenue, en plants français et américains.

Il lui est attribué **une médaille de vermeil.**

JARDINS

M. Teyssier Joseph, propriétaire, rue de la Badouillère, n° 26, à Saint-Etienne, possède, près le cours Fauriel, une clôture-jardin, créée par lui, et où il a montré depuis longtemps son affection pour les fleurs.

Dans un espace assez restreint, puisqu'il ne dépasse pas 800 mètres carrés, M. Teyssier a trouvé le moyen de cultiver un nombre important de conifères, d'arbres et arbustes à feuilles caduques et persistantes, et surtout des Rhododendrons remarquables.

Il possède une grande quantité de plantes vivaces en collection: Pivoines, Primevères, Phlox, Potentilles, Delphiniums, etc., comme il est rare d'en rencontrer autant chez un simple amateur.

M. Teyssier, qui a pour les roses un culte fervent, possède une collection de plus de 300 variétés de rosiers.

Tout est étiqueté dans son jardin avec un soin minutieux, et l'ensemble des cultures révèle au premier coup d'œil le praticien éclairé et l'amateur d'élite.

Les membres du Jury, à l'unanimité, attribuent à M. Teyssier **une grande médaille de vermeil** et lui adressent leurs **vives félicitations.**

M. Poyet Jacques, jardinier chez M. Beaufils, à la Chambeyronnière, commune de Sorbiers, cultive un jardin dont la surface est de 4.000 mètres carrés ; partie agrément et partie potager, grande culture.

Votre Commission n'a que des éloges à lui faire et vous demande pour ce bon serviteur **une grande médaille de vermeil.**

M. Coppéré Antoine, instituteur communal à Marcenod.

Le jardin potager et fruitier est très bien entretenu, il sert de démonstration pour les leçons données aux élèves.

Le Jury attribue à M. Coppéré **une médaille d'argent.**

M. Jacquemond Jean-Marie, marchand de vins à Saint-Héand.

M. Jacquemond a créé un verger dans une prairie appartenant à M. Moulard; ce verger compte une quarantaine d'arbres fruitiers plein vent, plus une quinzaine de noyers, le tout en bon état.

Votre Commission vous demande pour M. Jacquemond **une médaille d'argent.**

M. Mondon Vital, à Beaulieu, Saint-Etienne.

M. Mondon possède un jardin bien tenu comme culture maraîchère et fruitière.

Il lui est attribué **une médaille d'argent.**

M. Dejob, jardinier de M. Granger, rue de la Mulatière, 127, à Saint-Etienne.

Il cultive un jardin très bien entretenu, surtout au point de vue de la culture maraîchère.

Il lui est attribué **une médaille d'argent.**

M. Relave Jean-Marie, propriétaire au bourg de Marcenod, où il exerce les fonctions de garde de ladite commune.

Il a créé un jardin complanté d'arbres fruitiers dont la tenue est satisfaisante.

Il possède en outre 2 vaches et fait de la vannerie dans ses moments de loisir.

Votre Commission vous propose de lui allouer **une médaille de bronze argenté.**

DÉFRICHEMENTS

M. Perrichon Jean, fermier au Colombier, commune de Saint-Jean-Bonnefonds.

Ce fermier a succédé à son père dans l'exploitation de cette ferme dont la surface est de 30 hectares environ.

Son étable, un peu basse, insuffisamment aérée, renferme néanmoins 14 vaches, 2 bœufs, 2 taureaux, 2 chevaux et 25 brebis.

Depuis son entrée, ce fermier a fait des terrassements importants pour assainir son étable qui était autrefois entourée de remblai.

Il a converti 15.000 mètres de terres en prés et transformé en terres 3 hectares d'incultes,

La bonne tenue de cette exploitation et les améliorations apportées par ce fermier laborieux et intelligent engagent votre Commission à vous demander pour lui **une grande médaille de vermeil** du Conseil général.

M. Odin Antoine, fermier au lieu de Bachassin, commune de Saint-Jean-Bonnefonds.

Ce fermier exploite un domaine de près de 30 hectares où il entretient 12 vaches, 4 bœufs, 1 taureau, 25 brebis et un cheval. Près de l'habitation 8 ruches dans des troncs d'arbres.

Attaché à cette ferme de père en fils, Odin y a fait de sérieuses améliorations. Il a converti en prés 15.000 mètres d'incultes et mis en terres environ 22.000 mètres de terrains ingrats et rebelles à la culture.

L'exploitation de ce domaine est faite avec goût, les bêtes sont bien tenues et font honneur à ce fermier qui leur prodigue tous les soins voulus.

Votre Commission estime qu'il convient de lui accorder **une grande médaille d'argent** du Conseil général.

M. Grataloup Jean-Marie, propriétaire à Nuzy, commune de Saint-Héand.

Il fait valoir 11 hectares de terrain où il a défriché un inculte qu'il a mis en céréales et pommes de terre. Il a converti un hectare de terres en prairies. Il emploie les engrais chimiques.

Son étable, dont les vaches sont bien tenues, renferme 7 vaches laitières et 1 cheval.

Votre Commission est d'avis de lui accorder **la grande médaille d'argent fondée par un de vos sociétaires**.

FAMILLES D'AGRICULTEURS

M. et Mme Bouchut François, demeurant en la commune de Saint-Christô-en-Jarez, ont eu de leur union sept enfants tous occupés dans la ferme qu'ils font valoir.

Ces enfants sont âgés de 27 ans, 25 ans, 23 ans, 21 ans, 18 ans, 16 ans et 13 ans et concourent tous à la bonne tenue de la maison et de l'exploitation.

Votre Commission vous demande pour la mère de cette belle famille, Mme Bouchut, **soixante francs**.

M. et Mme Bonny Jacques, fermiers à Fontbonond, commune de Saint-Christô-en-Jarez, possèdent une nombreuse famille : onze enfants, 6 garçons, 5 filles.

Neuf sont à la maison, le plus âgé a 22 ans et le plus jeune 5 ans. Il va sans dire que parmi les neuf restant à la maison, les plus jeunes ne peuvent aider à la ferme ; c'est dans ces conditions que votre Commission vous demande pour Mme Bonny **une prime de cinquante francs.**

M. et Mme Martin Pierre, fermiers à Sauveterre, commune de Saint-Héand, possèdent neuf enfants, dont cinq sont utiles à la ferme et remplacent avantageusement les domestiques ou manœuvres. Le plus âgé a 22 ans et le plus jeune, 13 ans, remplit les fonctions de berger.

Votre Commission vous prie d'accorder à Mme Martin **une prime de quarante francs.**

Mme veuve Maisonnette, propriétaire à Bel-Air, commune de Saint-Christô-en-Jarez, possède six enfants, dont cinq attachés aux travaux de la ferme.

Votre Commission vous propose de lui accorder **une prime de trente francs.**

M. et Mme Jacquier Antoine, fermiers aux Palles, commune de Saint-Héand, ont pour aider dans l'exploitation de la grande ferme qu'ils occupent au dit lieu, 4 enfants de 25 ans, 23 ans, 21 ans et 19 ans.

Votre Commission vous prie d'accorder à Mme Jacquier **une prime de vingt francs.**

DOMESTIQUES

1. M. Faure Jean, jardinier chez M. Peuvergne, à la Fouillouse, depuis 36 ans..... 25 fr.

2 et 3. M. Bouchut Jean-Marie et Mlle Marie Bouchut, 35 ans de service chez M. Bouchut à Saint-Christô-en-Jarez, Rappel de 1899.

4. Mlle Détrat Annette, 32 ans de service chez M. Villemagne, à Maisonnette, Saint-Héand..... 20 fr.

5. Mlle Faure Marie, 30 ans de service chez M. Moulard, à Salette, Saint-Héand..... 20 fr.

6. M. Paris Jean, 30 ans de service chez M. Louison, au Coin, Saint-Héand..... 20 fr.

7. Mlle Thizy Catherine, 28 ans de service chez M. Thizy, à Machizaux, Marcenod..... 15 fr.

8. M. Thivillier Antoine, 28 ans de service chez M. Porte, à Michard, Villars..... 15 fr.

9. M. Thizy Antoine, 14 ans de service chez M. Voyant, à l'Hôpital, Marcenod..... 10 fr.

10. M. Ogier Jean-Clande, 10 ans de service chez M. Ogier, à la Chadelière, Saint-Christô-en-Jarez..... 10 fr.

11. M. Montagne Claude, 10 ans de service chez M. Magand, à l'Etrat..... 10 fr.

12. M. Pluye Pierre, 10 ans de service chez M. Perrichon, à Saint-Jean-Bonnefonds..... 10 fr.

13. M. Giraud Mathieu, 10 ans de service chez M. Rivollier Jean-Marie, meunier, à la Fouillouse..... 10 fr.

14. M. Gonon Jean, 7 ans de service chez M. Cizeron, à la Maison Blanche, l'Etrat..... 10 fr.

15. M. Villemagne Antoine, 7 ans de service chez M. Bruel, à Chazotte, Saint-Héand..... 10 fr.

16. Mlle Bony Marie, 6 ans de service chez M. Montagnon, au plat du Coin, Saint-Héand..... 5 fr.

17. Rivollier Jean-Baptiste, 6 ans de service chez M. Terrasse, au Coin, Saint-Héand..... 5 fr.

18. Mandalon Jean, 6 ans de service chez M. Meyrieux, au Guény, Saint-Héand..... 5 fr.

19. M. Lavaur Jacques, 6 ans de service chez M. Lassablière Pierre, à la Parolière, Fontanès..... 5 fr.

20. M. Blanchard Joannès, 6 ans de service chez M. Cizeron, à Nantas, Saint-Héand..... 5 fr.

21. M. Bruyère Baptiste, 5 ans de service chez M. Thizy Jean, fermier à Fontanès..... Médaille de bronze.

22. Mlle Joannin Marie, 5 ans de service chez M. Fayolle Pierre, à la Chalée, Saint-Christô-en-Jarez. Médaille de bronze

23. M. Galley Jean, 5 ans de service chez M. Charlier, au Coin, Saint-Héand..... Médaille de bronze.

24. M. Faure Claude, 4 ans de service chez M. Magand, à l'Etrat..... Médaille de bronze.

25. M. Fayolle, 4 ans de service chez M. Pascal, à l'Etrat, médaille de bronze.

26. Mlle Viricel Benoîte, 4 ans de service chez M. Laval, à Fontchevalier, Fontanès..... .. Médaille de bronze.

27. M. Duchamp Jean-François, 4 ans de service chez M. Grataloup, à Fulchiron, Fontanès.... Médaille de bronze.

28. Mlle Martin Elisabeth, 4 ans de service chez M. Maisonnette, à Picardière, Saint-Héand..... Médaille de bronze.

29. Mlle Thizy Françoise, 4 ans de service chez M. Mercier, à Machizaud, Marcenod..... Médaille de bronze.

30. M. Perret Jean-Pierre, 4ans de service chez M. Fayolle Jean-Baptiste, à Fontanès ..... Médaille de bronze.

31. M. Perret Jean-Baptiste, 4 ans de service chez M. Fayolle Jean-Baptiste, à Fontanès..... Médaille de bronze.

32. Mlle Perret Marie, 3 ans de service chez M. Fayolle Jean-Baptiste, à Fontanès..... Médaille de bronze.

33. M. Pélisson Jean-Marie, 3 ans 1/2 de service chez M. Chorel, à Marcenod..... Médaille de bronze.

34. M. Perrichon Louis, 3 ans 1/2 de service chez M. Fléchet, à la Combe, Marcenod..... Médaille de bronze,

35. Mlle Jacquier Clotilde, 3 ans de service chez M. Merlat, à Saint-Christô-en-Jarez..... Médaille de bronze.

36. M. Villemagne Jacques, 3 ans de service chez M. Régnier, à Molandière, Saint-Héand.. Médaille de bronze.

37. M. Viricel Antoine, 3 ans de service chez M. Goujon, à Cocagnard, Saint-Héand..... Médaille de bronze.

38. Mlle Tisseur Antonine, 3 ans de service chez M. Berlier, à Maisonnette, Saint-Héand..... Médaille de bronze.

39. M. Tonneyrieux César, 3 ans de service chez M. Goujon, à Chez-le-Roux, Saint-Héand..... Médaille de bronze.

40. Mlle Montagnon Jeanne, 3 ans de service chez M. Goujon, à Cocagnard, Saint-Héand.. Médaille de bronze.

41. Mlle Jay Marie, 3 ans de service chez M. Cizeron, à Nantas, Saint-Héand..... Médaille de bronze.

42. M. Brun Jean-Claude, 3 ans de service chez M. Montagnon, à Poizat, Saint-Héand..... Médaille de bronze.

43. M. Brunel Jean-Marie, 3 ans de service chez M. Gou-

telle, à la Bourjeat, Saint-Christô-en-Jarez. Médaille de bronze.

44. M. Depré Benoît, 3 ans de service chez M. Faure, à Fontchevalier, Fontanès..... Médaille de bronze.

45. M. Sorlin François, 3 ans de service chez M. Laval Jean-Pierre, à Fontanès..... Médaille de bronze.

46. Mlle Michard Antoinette, 2 ans de service chez M. Marthourey, à Laurisse, Fontanès..... Médaille de bronze.

47. Mlle Philibert Antoinette, 2 ans de service chez M. Cizeron, à Albigneux, Saint-Héand... Médaille de bronze.

48. Chatelard Jean, 2 ans de service chez M. Buisson, au Roule, la Talaudière..... Médaille de bronze.

49. M. Bosc Benoît, 2 ans de service chez M. Goutagny, à Masson, Saint-Héand..... Médaille de bronze.

50. Philis Jean-Marie, 2 ans de service chez M. Merlat, à Saint-Christô-en-Jarez..... Médaille de bronze.

BERGERS

1. M. Lavaure Jacques, berger, 5 ans de service chez M. Lassablière Pierre, à la Pérolière, Fontanès..... 5 fr.

2. M. Dutreuil Antonin, 5 ans de service chez M. Villemagne, à Villemagne, Saint-Héand..... 5 fr.

3. M. Jolivet Jean, 5 ans de service chez M. Jolivet, à la Bourgia, Saint-Héand..... 5 fr.

4. M. Saunier Francisque, 4 ans de service chez M. Grataloup, à Nuzy, Saint-Héand..... 5 fr.

5. Mlle Massart Marie, 4 ans de service chez M. Gonon, à Monichard, Saint-Héand..... 5 fr.

6. M. Paras, 3 ans de service chez M. Gonon, à Monichard, Saint-Héand..... Médaille de bronze.

7. M. Romain François, 3 ans de service chez M. Magand, à l'Etrat..... Médaille de bronze.

8. M. Buthier Jacques, 3 ans de service chez M. Cizeron, à Pré-Martin, Saint-Héand..... Médaille de bronze.

9. M. Grange Jean, 3 ans de service chez M. Guillarme, aux Palles, Saint-Héand..... Médaille de bronze.

10. M. Meillier Philibert, 3 ans de service chez Mme Moulard, à Orlut, Saint-Héand..... Médaille de bronze.

11. M. Seguin Jean, 3 ans de service chez M. Berlier, à Maisonnette, Saint-Héand..... Médaille de bronze.

12. M. Minaire Jean, 3 ans de service chez M. Berthollet, à la Guithardière, l'Etrat..... Médaille de bronze.

13. M. Pitaval Pierre, 3 ans de service chez M. Tardy, à la Coassière, Saint-Héand..... Médaille de bronze.

14. M. Moulin Antoine, 2 ans de service chez M. Maisonnette, à Salon, Fontanès..... Médaille de bronze.

15. Mlle Maillon Philomène, 2 ans de service chez M. Jacquier, aux Palles, Saint-Héand..... Médaille de bronze.

16. Mlle Marnasson Marguerite, 2 ans de service chez M. Durand, à Bellevue, Saint-Héand..... Médaille de bronze.

17. Mlle Odin Benoîte, 2 ans de service chez M. Gonon, au Jarrod, Saint-Héand..... Médaille de bronze.

Concours des 23 et 24 août 1902

CONCOURS DE LABOURAGE

1er Prix.	M. Villemagne Jean, à Parades.....	25	»
2e —	M. Cizeron Louis, aux Palles.....	20	»
3e —	M. Fontvielle J.-M., à la Croix-de-la-Grange.....	20	»
4e —	M. Meillier J.-B., à Chavanne.....	15	»
5e —	M. Bosc Jean, au Masson.....	15	»
6e —	M. Cizeron Claude, aux Astiers.....	15	»
7e —	M. Martin Jean-Marie, à Sauveterre.....	10	»
8e —	M. Gonon Jean-Pierre, à Monichard.....	10	»
9e —	M. Telisson Jean-Marie, au Petit-Meyrieux	10	»
10e —	M. Chartoire Jean-Marie.....	5	»

CONCOURS D'ANIMAUX REPRODUCTEURS.

ESPÈCE BOVINE

1re Section. — *Taureaux.*

a. — Taureaux de moins de 24 mois.

1er Prix.	M. Villemagne Jean-Baptiste, à Saint-Héand.	30	»
2e —	M. Thévenon Jean-Baptiste, à Saint-Héand.	20	»
3e —	M. Bony Jean-Baptiste, à Saint-Christô-en-Jarez.....	15	»
4e —	M. Berlier Jean-Baptiste, à Saint-Héand...	15	»

b. — Taureaux de plus de 24 mois.

1er Prix.	M. Buisson Pierre, à la Talaudière.....	40	»
2e —	M. Laval Jean-Etienne, à Fontaney.....	35	»
3e —	M. Jacquemond, à Saint-Priest-en-Jarez....	25	»
4e —	M. Moulard Jean-Marie, à Saint-Héand....	15	»
5e —	M. Fayolle Pierre, à Saint-Christô-en-Jarez.	10	»
6e —	M. Goujon François, à Saint-Héand.....	10	»

2e Section. — *Génisses.*

a. — Génisses de moins de 24 mois.

1er Prix.	M. Bertholet Philibert à Curnieux, Villars	40	»
2e —	M. Télisson Toussaint, à Chavanne, St-Héand	25	»
3e —	M. Perrier Marcellin, à Fayard, Saint-Héand	20	»
4e —	M. Vérissel J.-M., à Roassieux, Fontanès...	15	»
5e —	M. Moulard J.-B., à Saint-Héand : grande médaille d'argent.		
6e —	M. Epitalon Ant., à Saint-Etienne : grande médaille de bronze.		

b. — Génisses de plus de 24 mois.

1er Prix.	M. Badinand Blaise, à Villars.....	40	»
2e —	M. Perrier Marcellin, à Fayard, Saint-Héand	35	»
3e —	M. Bruel, à Saint-Héand.....	25	»

4e Prix *ex-equo* M. VILLEMAGNE Pierre, à St-Héand 15 »
— — M. DEFOUR Raymond, à La Talaudière..... 15 »
5e — M. CIZERON, à Saint-Héand : grande médaille d'argent.
6e — M. BAYARD Joseph, à Saint-Héand : grande médaille de bronze.
7e — M. PERRIER Marcellin, à Fayard, St-Héand : une médaille de bronze.

Le Jury se plaît à reconnaître une amélioration sensible dans l'ensemble du bétail et comme entretien, et comme race, relativement au dernier concours.

3e SECTION.— *Vaches laitières et de reproduction.*

a. — **Vaches laitières.**

1er Prix. M. BERTHOLLET Philibert, à Curnieux, à Villars..... 45 »
2e — M. GAUCHER, à La Bertrandière, commune de l'Etrat..... 35 »
3e — M. BADINAND Blaise, à Villars..... 35 »
4e — M. NEYRET, à La Fouillouse..... 30 »
5e — M. JACQUEMOND, à La Bergette, Saint-Héand..... 25 »
6e — M. GUILLARME, à Albigneux, Saint-Héand... 20 »
7e — M. BADINAND Joannès, à Saint-Priest..... 10 »
8e — M. EPITALON Antoine, à Saint-Etienne..... 10 »
9e — M. BUISSON Pierre, au Roule, La Talaudière. 10 »
10e — M. GOUJON François, à Saint-Héand : médaille d'argent.

b. — **Vaches de reproduction.**

1er Prix. M. CROZE, à l'Etrat..... 40 »
2e — M. LAVAL, à La Talaudière..... 35 »
3e — M. BERRY J.-A., à La Coissière, Saint-Héand. 30 »
4e — M. BADINAND Joannès, à Saint-Priest..... 15 »
5e — M. GUILLARME, à Albigneux, Saint-Héand... 10 »

6e Prix. M. GAUCHER, à La Bertrandière à l'Etrat : médaille d'argent.

4e SECTION. — *Etables complètes de même race.*

1er Prix. M. CROZE, à la Bertrandière, l'Etrat: **objet d'art.**

2e — Non décerné.

3e — M. NEYRET, aux Moulineaux, La Fouillouse : grande médaille de vermeil.

4e — Non décerné.

5e SECTION. — *Bœufs de travail en paires.*

1er Prix. M. MEYRIEUX J.-B., à Saint-Héand, classé 1er à raison de l'âge des animaux : grande médaille de vermeil.

2e — M. EPITALON Antoine, à l'Etrat : grande médaille de vermeil.

3e — M. FONTVIELLE J.-C., de Saint-Héand, petite médaille de vermeil.

4e — M. FONTVIELLE, de Saint-Héand : grande médaille d'argent.

Dans ces appréciations, le Jury, outre la conformation et l'âge, a cru devoir tenir compte de la race des animaux exposés ; il a regretté de n'avoir pu donner autant de récompenses qu'il l'aurait désiré à raison du nombre et de la qualité des animaux soumis à son examen.

ESPÈCE CHEVALINE

1re SECTION. — *Poulains et pouliches.*

a. — **Poulains jusqu'à 3 ans.**

1er Prix. M. ROLLAND Pierre, au Maniquet, à l'Etrat.. 40 »

2e — M. CHALEYER Jacques, à Villars..... 30 »

3e — M. MICHALON, à La Fouillouse..... 20 »

4e — M. BRUEL Marius, à Chazotte, à Saint-Héand : Médaille d'argent.

5e — M. COLOMB, à La Talaudière : Médaille d'argent.

b. — **Pouliches jusqu'à 3 ans.**

1er Prix.	M. DALFORT, à La Talaudière.....	40	»
2e —	M. MASSON Claude, au Fay, à Saint-Jean-Bonnefonds.....	30	»
3e —	M. DUBOUCHET J., au Vernet, à La Fouillouse	20	»
4e —	M. FONTVIELLE J.-B., à La Fouillouse, médaille d'argent et.....	5	»
5e —	M. BERTHOLLET, à l'Etrat, médaille de bronze.		

2e SECTION. — *Juments pleines ou suitées.*

1er Prix.	M. COLOMB, à La Talaudière.....	40	»
2e —	*ex-æquo* M. BUISSON Pierre, à La Talaudière.	25	»
—	— M. CIZERON Claude, aux Astiers, à Saint-Héand.....	25	»
3e —	M. EPITALON Antoine, à Saint-Etienne : médaille de vermeil.		
4e —	M. GONON Jean-Pierre, à Saint-Héand : médaille d'argent.		

ESPÈCE OVINE

1er Prix.	M. BRUEL, à Condelouse, à Saint-Héand....	15	»
2e —	M. CIZERON Claude, aux Astiers, à Saint-Héand : médaille d'argent.		

ESPÈCE PORCINE

a. — **Verrats.**

1er Prix.	M. BUISSON Pierre, à La Talaudière.....	15	»
2e —	M. MICHON Jean, au Goujat, à Saint-Héand.	15	»

b. — **Truies.**

1er Prix.	M. CÉLARIER Antoine, à Monichard, à Saint-Héand.....	15	»
2e —	M. LAVAL, à La Talaudière.....	10	»
3e —	M. BUISSON Pierre, à la Talaudière.....	5	»

PRODUITS HORTICOLES

Mme Rozet, à la Montat, commune de Sorbiers, fleurs, fruits et légumes : médaille de vermeil.

M. Chanava, à Saint-Héand, fleurs, fruits et légumes : médaille de vermeil.

M. Bœuf, à Saint-Héand, plantes et fleurs coupées : grande médaille d'argent.

PRODUITS AGRICOLES

M. Mazenod Etienne, à Saint-Christô-en-Jarez, céréales et betteraves : grande médaille de vermeil.

M. Laguilhonie Charles, à la Ricamarie, pommes de terre : médaille de vermeil.

M. Offrand Jean-Claude, au Chambon, pommes de terre : grande médaille d'argent.

M. Cizeron Claude, aux Astiers, à Saint-Héand, céréales, betteraves : médaille d'argent.

M. Colomb François, à Saint-Héand, tourteaux et huiles : grande médaille de bronze.

M. Charlin, au Coin, commune de Saint-Héand, céréales : grande médaille de bronze.

M. Defour Raymond, à Bramefin, commune de la Talaudière, colza : grande médaille de bronze

M. Croze Joseph, à l'Etrat, beurre : 15 francs.

Mme veuve Bruel, à Saint-Héand, beurre : 10 francs.

M. Croze Joseph, à l'Etrat, miel : 15 francs.

M. Bredoux Pierre, à Izieux, vin : grande médaille d'argent.

M. Bredoux Pierre, à Izieux, eau-de-vie : médaille d'argent.

INSTRUMENTS

M. Perrier Jean, taillandier, route de Saint-Chamond, 30 : **médaille d'or.**

M. Méhier Fernand, quincaillier, rue de la Loire, grande médaille de vermeil.

M. Géry Augustin, à Ampurany (Ardèche), médaille de vermeil.

M. Mazenod Etienne, au Vieil-Albuzy, commune de Saint-Christô-en-Jarez, grande médaille d'argent.

M. Maisonnette, à Saint-Christô-en-Jarez, grande médaille de bronze des Agriculteurs de France.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Deux instituteurs seulement se sont présentés pour concourir aux récompenses :

M. Lonjon, instituteur à Saint-Jean-Bonnefonds, présente des cahiers d'élèves très soigneusement faits.

Le second, M. Blanchard Jean-Fleury, instituteur à Saint-Etienne, a fait des conférences sur *Pasteur* dans plusieurs locaux scolaires.

Le jury regrette que le programme imposé par la Société n'ait pas été suivi. Mais, à titre d'encouragement, il alloue à l'un et à l'autre de ces instituteurs une grande médaille de bronze.

CONCOURS DE CONSTRUCTIONS AGRICOLES

(Procès-verbal de la Commission d'examen.)

L'an mil neuf cent deux, le douze du mois d'août, à 10 heures du matin,

La Commission chargée de l'examen des projets du concours de constructions agricoles, s'est réunie à l'Hôtel de Ville, où les projets étaient exposés.

Etaient présents :

MM. Faure, agriculteur,
Eymard, vétérinaire,
Thomas-Javit, architecte,
Dodat, architecte,

membres désignés par la Société d'Agriculture du département de la Loire ;

MM. Néel, architecte,
Devuns, architecte,

membres désignés par les concurrents.

M. Néel est élu président.

Les plans et devis sont étudiés minutieusement et discutés par les membres de la Commission.

Le président résume les diverses observations faites et, dans un rapport verbal, fait ressortir les qualités et les défauts de chacun des projets exposés.

Il est ensuite procédé aux votes pour le classement des projets.

A l'unanimité, la Commission décide qu'il n'y a pas lieu de décerner de premier prix, les projets présentés ne répondant pas à l'esprit du programme du concours.

La Commission tenant compte néanmoins de l'importance et du mérite de certains projets et usant de la réserve stipulée au programme relativement à la modification des primes à affecter, décide, par un deuxième scrutin, de fusionner les 2e et 3e prix et de décerner deux prix ex-œquo.

Le vote sur les projets ex-œquo donne les résultats suivants :

Ecce..... six voix.
Timbre de un centime..... quatre voix.

Les deux prix ex-œquo sont donc attribués aux projets portant les devises : Ecce et Timbre de un centime.

Le scrutin pour la 4e prime donne le résultat suivant :

A l'unanimité la 4e prime est attribuée au projet portant pour devise : Vouloir.

La Commission décide par un nouveau scrutin qu'il n'y a pas lieu de décerner de 5e prime.

M. le Président procède alors à l'ouverture des plis cachetés renfermant les noms des auteurs des projets primés.

Les projets ex-œquo, portant pour devises Ecce et Timbre de un centime, ont été exécutés par :

MM. Boulin, architecte à Saint-Etienne,
Duplay, architecte à Montbrison.

Il leur est attribué, à chacun, en vertu de la décision prise dans la présente séance, une prime de cent cinquante francs, une grande médaille de vermeil et un diplôme.

Le projet classé 4e ayant pour devise : Vouloir, a été exécuté par :

M. Adrien Laforgue, architecte à Limoges, 46, avenue de la Révolution ; il lui est attribué une médaille d'argent grand module et un diplôme.

La Commission, tout en constatant l'étude consciencieuse de certains détails, regrette que les concurrents n'aient pas suffisamment tenu compte de la question dépense, cependant si importante lorsqu'il s'agit d'exploitations agricoles.

En instituant le présent concours, la Société d'Agriculture du département de la Loire avait espéré trouver, parmi les projets présentés, des données pratiques et économiques pouvant être utilisées par ses nombreux membres agriculteurs dans la disposition de leurs bâtiments d'exploitation.

COMPTE RENDU

DU

CONCOURS DE SAINT-HÉAND

(23 et 24 août 1902)

Lu par M. J. BIRON, Secrétaire général, à l'Assemblée générale du 2 octobre 1902.

C'est au chef-lieu du canton de Saint-Héand qu'a eu lieu, cette année, les 23 et 24 août dernier, le *Concours agricole, horticole et d'instruments*, ouvert par notre Société.

La visite des fermes et exploitations avait précédé ce Concours, et la Commission que vous aviez désignée pour opérer le classement des concurrents avait effectué ce travail très important dans le courant des mois de juin et de juillet. M. Rossillol, l'un des membres de la Commission, avait bien voulu accepter encore cette année d'en être le rapporteur. Vous trouverez, annexées au palmarès, les notes et remarques faites sur chacun des concurrents, ainsi qu'un fidèle résumé des opérations. Nous n'avons pas à y revenir, mais la Commission, ainsi que son rapporteur, ont droit à toute notre reconnaissance pour le dévouement qu'ils ont montré à remplir la tâche qui leur était confiée et à nos vives félicitations pour les résultats qu'ils nous ont apportés.

Vous pensez comme moi, n'est-il pas vrai, Messieurs, qu'il devient inutile de vous présenter en détail tous les préparatifs de cette fête agricole et de vous indiquer la participation de chacun de nous à son organisation, en vue d'obtenir un bon résultat. Commissaires et membres des Jurys, chacun apporte son courage, son dévouement et ses connaissances techniques, et ce sont toutes ces aptitudes réunies qui nous permettent, cette année encore, de considérer le concours de Saint-Héand comme un succès.

Et pourtant, ce n'est point chose facile que d'organiser un véritable *Concours agricole* composé de toutes les catégories ou sections que l'on trouve presque partout ailleurs que dans le périmètre des cantons de Saint-Héand, pays montagneux et difficile à cultiver, alors que ce périmètre comprend aussi les quatre cantons de Saint-Etienne, tout aussi montagneux quand ils ne sont pas absolument industriels.

Sans se laisser décourager par les difficultés qui se rencontrent nombreuses et bien souvent inattendues, notre Société aborde franchement et courageusement les obstacles, elle les franchit et arrive.

En ce qui concerne le Concours proprement dit, nous devons ajouter que nous avons trouvé auprès de la municipalité de Saint-Héand le meilleur accueil et les plus grands encouragements. Il n'est rien de tel pour fortifier les sentiments de solidarité dont sont animés ceux qu'un même but attire : faire le bien pour l'intérêt général.

Voici le résumé des observations faites pour chacune des sections du Concours.

LABOURAGE

Le Concours a commencé le samedi 23 août, par les opérations du labourage. Les concurrents étaient nombreux, et si tous n'ont pas obtenu des récompenses, c'est que le jury avait épuisé toutes celles qui avaient été mises à sa disposition.

ANIMAUX

Le *Concours de Saint-Héand,* forcément incomplet en ce qui concerne les machines agricoles et l'horticulture, a été remarqué par son exposition d'animaux.

Les espèces chevaline et bovine y étaient largement représentées.

Les sujets de l'espèce chevaline, la plupart issus du demi-sang anglo-normand, avaient été amenés par des éleveurs étrangers au canton de Saint-Héand et parmi lesquels quelques-uns déjà primés aux concours hippiques de Montbrison ou de Feurs.

Quelques poulains de trait, élevés dans la région, témoignaient par leurs formes et leur taille d'une certaine précocité.

Il y a environ quelque vingt ans on élevait beaucoup ce genre de cheval qu'on destinait au camionnage. Saint-Etienne était le débouché habituel des éleveurs de cette région qui achetaient à des marchands de chevaux de Saint-Symphorien-sur-Coise des poulains originaires de la Bresse et de la Franche-Comté. Cet élevage semble avoir sensiblement diminué, soit par suite de modifications des habitudes culturales, soit aussi à cause de la disparition des dits marchands, alors très connus et très achalandés de toute cette région.

Les bovins de beaucoup les plus nombreux, et cela se conçoit aisément, comprenaient des animaux de races diverses ou issus du croisement de ces races : salers, hollandaise, normande, tarentaize, bourbonnaise, nivernaise. Ces derniers, appartenant à des éleveurs de la plaine du Forez, étaient supérieurs comme conformation et embonpoint. C'est aux représentants de cette dernière race qu'allèrent les préférences du jury pour les jeunes animaux tout au moins.

On a pu apprécier quelques belles paires de bœufs salers dans ce canton qui est plus spécialement la race autochtone à ossature puissante et bien en chair.

PRODUITS AGRICOLES ET HORTICOLES

Cette partie a été la plus faible du Concours, et nous ne devons attribuer cela qu'au mauvais temps que nous avons eu à subir depuis le commencement de l'année. Tous les produits, en effet, raisins, fruits et fleurs ne pouvaient affronter l'épreuve d'un concours, les uns à cause de leur non maturité, les autres parce que les orages trop fréquents ont dévasté un grand nombre de jardins. Néanmoins, un agriculteur des plus intelligents a présenté une importante collection de céréales et de pommes de terre parmi lesquelles il s'en trouvait d'excellentes qu'il avait obtenues de semis. Cet agriculteur doit être cité comme exemple à suivre.

INSTRUMENTS

Les instruments présentés étaient en petit nombre ; néanmoins le Jury a cru devoir allouer une belle récompense à l'un d'eux ; les objets présentés sortant des ateliers du lauréat, confectionnés par lui-même, et montrant toute sa compétence en matières d'outils agricoles, et surtout horticoles.

CONCOURS DE CONSTRUCTIONS AGRICOLES

Les projets de *Constructions agricoles* qui ont obtenu des récompenses, suivant le procès-verbal du Jury, inséré dans le compte rendu qui précède, avaient été installés dans l'une des salles de la Mairie ; ils ont été consultés par un grand nombre de visiteurs et n'étaient pas le moindre attrait de l'exposition.

DISTRIBUTION DES PRIX

Les opérations des divers Jurys étant terminées, la distribution des récompenses commence à 3 heures, sur la place de l'Eglise, après l'audition d'un concert.

L'estrade, comme la place et tous les environs, sont pittoresquement ornés de faisceaux de drapeaux et de guirlandes de verdure. Sur la table d'honneur ont été exposés les objets d'art qui vont être bientôt distribués aux lauréats.

Autour de cette table prennent place M. Ginot, qui va présider la cérémonie en l'absence de M. le Préfet empêché, M. le Maire de Saint-Héand, M. Charpentier, député, M. Epitalon, conseiller d'arrondissement, plusieurs maires des communes du canton, le Conseil municipal de Saint-Héand, les notabilités de la commune et un grand nombre de dames.

M. Ginot prononce le discours suivant :

« Messieurs.

« Pour présider cette solennité agricole, nous espérions avoir, comme d'habitude, le représentant du gouvernement de la République. Mais, M. le Préfet nous a fait répondre que ses nombreuses occupations ne pouvaient le lui permettre.

« Nous regrettons vivement cette absence, car la présence du premier magistrat du département est pour notre Société et pour tous les lauréats, un témoignage de sympathie auquel ils sont très sensibles, et constitue pour eux un encouragement des plus précieux.

« Messieurs, nous étions ici il y a 10 ans, comme aujourd'hui, cordialement accueillis par les habitants de cette ravissante région. A cette époque déjà lointaine, ce canton était représenté par notre regretté collègue et ami, M. Lucien Thiollier, conseiller général et maire de cette commune. Par son désir de

faire le bien, par son intelligence et sa persévérance, il put mener à bien la construction de la superbe église que nous pouvons admirer aujourd'hui ; on lui doit aussi la création de ce chemin de fer départemental, si désiré et si attendu, qui pour toute cette région marquera le commencement d'une ère nouvelle de prospérité. Honneur donc et reconnaissance à la mémoire de M. Lucien Thiollier.

« Et, Messieurs, vous trouverez sûrement en son fils Louis, votre sympathique maire, un digne et courageux continuateur des œuvres si bien commencées par son père : aimant son pays, ses concitoyens, il saura y organiser les institutions philanthropiques qui sont appelées à venir en aide à nos honnêtes et vaillants travailleurs : caisses de retraites, de secours, d'assurances, etc., dont souvent nous avons entretenu nos auditeurs lors des distributions de prix des concours, que nous avons eu l'honneur de présider ; pour nous, là est le vrai progrès social, et non dans les attrayantes utopies que font miroiter aux yeux des populations tant de politiciens, dans l'espoir d'en tirer bon parti.

« Nous n'avons pas à nous occuper de ces brûlantes questions qui, cependant, peuvent exercer une si grande influence sur la prospérité de la nation ; mais sans bruit, nous poursuivons lentement et sûrement notre œuvre de progrès.

« Depuis bien des années, nos Jurys, qui ont visité à tour de rôle les fermes les plus importantes des cantons de l'arrondissement de Saint-Etienne, ont pu, d'une visite à l'autre, constater les nombreuses et importantes améliorations apportées à ces exploitations.

« Le canton de Saint-Héand est un de ceuxqui se sont lancés avec le plus d'entrain dans la voie du progrès ; les engrais chimiques y sont depuis longtemps employés avec avantage, les instruments nouveaux, tels que moissonneuses, faucheuses, etc., s'y trouvent en nombre. C'est donc avec une grande satisfaction que nous adressons à tous ces intelligents et vaillants agriculteurs nos bien sincères félicitations ; nous croyons cependant pouvoir ajouter que, s'il a été beaucoup fait, ça n'est pas à dire que tout soit parfait. car nos jurés rencontrent encore dans ce canton comme dans les autres trop de fermes dont les bâtiments laissent beaucoup à désirer, soit comme agencement, soit au point de vue de l'hygiène, bâtiments peu artistiques qui, tout en ayant coûté cher, manquent souvent des choses les plus essentielles qu'il nous serait trop long d'énumérer.

« Déjà, plus de 200 ans avant notre ère, cette importante question des constructions rurales avait été longuement traitée par Caton, Varon, Calmette et autres érudits agronomes dont les ouvrages sont encore de nos jours des plus intéressants à consulter.

« Notre Société, pénétrée aussi de l'importance qu'a sur le rendement d'une exploitation agricole le bon agencement des bâtiments, avait une première fois tenté d'introduire dans ses programmes de Concours des prix spéciaux, mais la modicité des récompenses dont elle pouvait disposer lui faisant craindre un échec, elle ne crut pas devoir donner suite à ce projet. Cette année, ce projet de nouveau proposé par M. Labully, président de la *Section d'Agriculture*, a été étudié et mis au point par une Commission spéciale, et grâce à une généreuse subvention du Ministre de l'Agriculture, et aussi à la donation d'une médaille d'or de la Société des Agriculteurs de France, notre Société a pu enfin le réaliser.

« En faisant mieux connaître ce que savent et peuvent faire nos architectes spécialistes, notre Société a pensé faire œuvre des plus utiles ; aussi ne craignons-nous pas de conseiller à nos agriculteurs ayant des fermes à construire ou même simplement à réparer, de s'adresser aux architectes ayant étudié de près ce genre de construction qui demande des connaissances spéciales. Cet architecte, s'inspirant auprès de l'agriculteur du besoin de son exploitation, saura tout mettre à sa place avec habileté et économie. En tous les cas, si le propriétaire se croit assez fort pour se passer d'un architecte, l'étude minutieuse de ses plans et devis lui fera sûrement éviter beaucoup d'erreurs et de malfaçons.

« Avez-vous une ferme bien placée, bien distribuée, abondamment pourvue en eau de bonne qualité ? il vous faut encore pour la compléter créer, perfectionner les chemins d'exploitation, qui, trop souvent, manquent ou sont tout au moins mal tracés ou mal entretenus ; là, les journées perdues de l'hiver seront bien placées, car, avec de bons chemins, les transports se font vite et sans fatigue, c'est-à-dire économiquement. Cela est d'autant plus vrai que la région est plus accidentée.

« Nous vous dirons peu de choses du Concours dont nous avons été heureux de constater le succès. Nous ne chercherons pas à faire ressortir les mérites de chacun, mais nous adresserons à tous nos plus sincères félicitations en laissant aux visiteurs le soin de les apprécier, ce qui leur a été facile en suivant le judicieux classement fait par les divers jurys.

« Nous n'oublierons pas de remercier le gouvernement de la République et le département qui, par les subventions qu'ils veulent bien annuellement nous accorder, nous permettent de poursuivre avec succès notre œuvre de progrès.

« Nous remercions aussi la Société des Agriculteurs de France qui est toujours si bienveillante pour notre Société et qui cette année nous a fait don d'une médaille d'or.

« Nous remercions la Municipalité de Saint-Héand si bien représentée par son maire, M. Louis Thiollier, notre collègue et ami. Si notre concours a été des mieux réussi, c'est à la générosité et au dévouement de cette municipalité que nous le devons en grande partie.

« Nous terminons en adressant nos félicitations et nos remerciements à notre zélé et sympathique Secrétaire général, M. Biron ; à M. le Commissaire général du concours, M. Otin ; aux Commissaires-adjoints et à MM. les Jurés qui, avec le dévouement et le désintéressement qui les distinguent, ont bien voulu prêter leur précieux concours. En un mot, merci à tous les exposants et à tous ceux qui ont contribué au succès de ce Concours, de cette fête de paix et de progrès. »

Ce discours est vivement applaudi.

M. Biron, secrétaire général, lit ensuite le rapport de la Commission de visite des fermes, et fait l'appel des lauréats qui viennent recevoir les récompenses qu'ils ont obtenues.

BANQUET

Après la distribution des récompenses un banquet, organisé par la Municipalité de Saint-Héand, réunissait, à la mairie, près de quatre-vingts convives, qui tous ont fait un accueil empressé au menu qui était excellent.

Auprès de M. Thiollier, maire, avaient pris place : M. Charpentier, député, M. Ginot, président de la Société, M. Biron, secrétaire général, M. Otin, commissaire général, les adjoints de la commune, les commissaires et membres du jury, etc.

Quand le champagne est versé dans les coupes, M. Thiollier, après avoir exprimé ses regrets touchant l'absence de M. le Préfet, qu'il avait invité au banquet, comme la *Société d'Agriculture* l'avait invité à venir présider la distribution des

récompenses aux lauréats, adresse ses remerciements, au nom de la commune tout entière, aux organisateurs du Concours, et boit à la santé et à la prospérité de la *Société d'Agriculture*.

M. Ginot, à son tour, porte le toast suivant :

Messieurs,

« En venant ici cette année, nous avons pu apprécier les avantages qu'offre votre jeune chemin de fer dont nous avions souhaité la prompte création, lors de notre dernier concours.

« Aujourd'hui nous avons à compléter ce vœu en demandant que sans trop tarder cette ligne soit prolongée jusqu'à Saint-Symphorien-sur-Coise où elle trouvera sûrement des éléments nouveaux de vitalité et de prospérité dont toute cette région ressentira les bons effets.

« Nous levons donc notre verre à la réalisation de ce nouveau vœu, c'est-à-dire à la prospérité de cette riche région agricole et commerciale, où nous avons toujours été si cordialement accueilli.

« A M. le Maire de Saint-Héand, le si sympathique représentant de cette honnête et vaillante population de travailleurs.

« Nous ne vous disons pas adieu, mais au revoir. »

Ce toast est longuement applaudi, et plusieurs convives demandent si, au prochain concours, les produits venant des limites du département, du côté de Saint-Symphorien-sur-Coise, pourront y être amenés par la voie ferrée.

M. Charpentier prend ensuite la parole.

Après avoir remercié la Municipalité de Saint-Héand de l'invitation qui lui a été faite d'assister à cette réunion, félicite la *Société d'Agriculture* pour l'organisation du concours qu'il a visité avec le plus grand intérêt, il cherche à établir la solidarité qui existe entre l'ouvrier de la cité et les travailleurs de la terre.

Son discours est également applaudi.

Les heures passent vite quand, après une journée de rude labeur, le cœur et l'esprit satisfaits par la pensée du devoir accompli, on se laisse entraîner aux douces causeries, dans lesquelles la mémoire se reporte aux faits à signaler dans

les précédents Concours, et quand les projets des Concours futurs prennent déjà corps et se présentent comme si l'on allait les exécuter tout de suite. Telle chose était bonne, mais il faut l'améliorer encore, sera-ce la perfection ? Non ! elle ne saurait exister. Mais l'homme ne doit jamais se lasser et avoir sans cesse pour objectif le mieux relatif. C'est de cette idée fortifiante qu'est animée notre Société et tous doivent l'en féliciter.

Les heures passent vite, disons-nous ; en effet, les appels stridents des machines de la *C. F. D. L.* se font entendre, et nous nous empressons de gagner la gare où tous ne pouvons trouver de place. Heureusement, nous dit-on, qu'un 2e train est en formation.

Nous garderons de cette dernière fête agricole, organisée par notre *Société*, le meilleur souvenir.

La bienveillance de la municipalité, l'affectueuse cordialité de M. Thiollier, maire, qui est de tradition dans sa famille, l'empressement des habitants étaient pleins de charmes.

Les musiques, harmonies et fanfares, conviées à la fête, y apportaient cette note joyeuse qui en rehausse le prix ; enfin, le ciel lui-même, si maussade depuis longtemps, y avait joint son éclat et rayonnait sur toutes choses.

En quittant ce beau pays de Saint-Héand, si animé, si pittoresque, les mains se serraient et l'on ne se disait pas seulement au revoir, mais à bientôt, au prochain Concours, comme si plusieurs années n'allaient pas s'écouler avant que la *Société d'Agriculture* puisse aller le revoir, et y porter les encouragements et les récompenses que, nous n'en doutons pas, les cultivateurs se seront, d'ici là, efforcés de mériter.

Nous tracions ces dernières lignes quand la poste nous a apporté un document qui trouve tout naturellement sa place ici.

C'est une délibération du Conseil municipal de Saint-Héand, précieux témoignage de reconnaissance de la population envers notre *Société* et qui doit être conservé dans ses *Annales*. Vous serez, je le crois, d'accord avec moi pour témoigner au Conseil municipal toute notre gratitude pour cet envoi.

La délibération du Conseil de Saint-Héand est ainsi conçue :

Séance du 31 août 1902.

« Le Conseil municipal de Saint-Héand adresse ses félicitations et ses remerciements à la *Société d'Agriculture* pour la parfaite organisation du Concours agricole du 24 août 1902.

« Il remercie le Président de la Société, M. Jules Ginot, d'avoir bien voulu évoquer dans son magnifique discours, le souvenir de M. Lucien Thiollier, l'un des bienfaiteurs de la commune, et lui envoie l'expression de la reconnaissance de toute la population de Saint-Héand.

« Il adresse ses meilleurs remerciements à M. Biron, à M. Otin et à M. Croizier qui se sont dévoués d'une façon toute particulière à la préparation de la fête, ainsi qu'à tous les membres de la *Société* qui ont bien voulu honorer la fête de leur présence.

« Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait conforme à Saint-Héand, le 1er septembre 1902.

« *Le Maire,*

« Signé : Louis THIOLLIER. »

Le Secrétaire général,

J. BIRON.

N° Ier.

TABLEAU GÉNÉRAL
DES CONSPIRATEURS

ET PERSONNES ſuſpectes du Diſtrict d'Armeville, ci-devant Saint-Etienne, dans le domicile deſquels les ſcellés ont été appoſés, & de ceux entre les mains deſquels les ſaiſies ont été faites :

SAVOIR,

Antoine Neyron cadet, membre de la commiſſion populaire & de ſalut public de Lyon, notable de la ci-devant municipalité de Saint-Etienne, négociant de rubans en cette ville, y demeurant *rue Neuve.*

Jacques-Barthélemy Richard, procureur de la commune de la ci-devant municipalité d'Armeville, membre de la commiſſion populaire & de ſalut public à Lyon; il étoit avoué en cette ville, & y demeuroit *rue Neuve.*

Muguet, receveur du diſtrict, & notable de la municipalité d'Armeville, membre de la commiſſion populaire & de ſalut public à Lyon; ſa demeure eſt à Armeville *rue de la Mi-carême.*

Jean-Louis Praire-Royer, maire de la ville d'Armeville; il étoit négociant en cette ville, il y réſidoit *rue St-François.*

Praire Gonyn, commandant de bataillon de la garde nationale de St-Etienne, négociant en rubans, demeurant en cette ville, *rue de la Mi-carême.*

Molle l'aîné, chef de légion de l'oueſt à St-Etienne, négociant en rubans, demeurant en cette ville, *grande Place.*

Les frères Calmard, négocians à St-Etienne, *rue Lavalette.*

Romain Peurière, ci-devant officier municipal de la ville d'Armeville, marchand drapier & clincailler, *rue Roannel.*

Joſeph Vialleton dit *Lacoste*, négociant, officier de la garde nationale d'Armeville, demeurant en cette ville, *rue des Gaux.*

Jean Dubouchet dit *Chambonnaire*, négociant en rubans à Saint-Etienne, y réſidant, *rue Grenette.*

Clémençon fils, notable de la Commune d'Armeville, y demeurant, *place de la Liberté.*

Legouvé, ci-devant officier municipal & directeur des aides à Armeville, *rue St-François.*

André Vernadet, ci-devant notable de la municipalité, négociant en rubans à Armeville, y demeurant, *rue de l'Hôpital.*

Arnaud Javelle, négociant & canonier de la garde nationale d'Armeville, y demeurant, *rue St-André.*

Teyſſier, négociant en rubans à Armeville, y demeurant, *rue des Capucins.*

Nicolas Leclerc, commis chez le citoyen Fleury, négociant à Armeville, *rue Neuve.*

Detours fils, capitaine des grenadiers de la ville d'Armeville, y demeurant, *rue Lavalette.*

Jean-Louis Cizeron fils, armurier, & ſoldat de la garde nationale d'Armeville, *rue St-Jacques.*

Desjoyaux fils, canonier de la garde nationale d'Armeville, y demeurant, *rue de la Pareille.*

Pierre Montagny, graveur à Armeville, y demeurant, *rue de l'Hôpital.*

Pierre Dumareſt, armurier à Armeville, *rue St-Jacques.*

Villain dit *Desjardin*, ſous-adjudant général de la légion de l'oueſt, négociant de rubans à Armeville, y demeurant, *grande Place.*

Sonyer Dulac fils, commandant de la garde nationale d'Armeville, & aide-de-camp de Précy, demeurant à Armeville, *rue du Chambon.*

Lambert Cachet, négociant de rubans, demeurant à Armeville, *rue du Chambon.*

Fanget, avoué, à Armeville, *rue Froide.*

Merlet, canonier à Armeville, *rue St-Roch.*

Tripot, négociant en draperie, *rue de la Ville*, d'Armeville.

Courbon fils aîné, marchand clincailler, *rue Neuve*, à Armeville.

Pourret cadet, juge du tribunal d'Armeville.

Vial, avoué, & greſſier du tribunal de commerce, *à Armeville.*

Chapon cadet, négociant en armes, à Armeville, *grande Rue.*

Giraud neveu, négociant en rubans, à Armeville, *rue des Foſſés.*

Gontard, négociant en rubans, à Armeville, *rue Neuve.*

Laulanier, juge de paix à Armeville, *quai de l'Eclufe.*

Peyret-Dubois, négociant en armes, & clincailler à Armeville, *rue des Droits de l'homme.*

Jovin aîné, négociant en armes, & clincailler, *rue St-Jacques, à Armeville.*

Gauthier, prêtre, *rue du Chambon, à Armeville.*

Carrier Lathuillerie, entrepreneur de la manufacture, *rue Valbenoîte, à Armeville.*

Chapon aîné, négociant en armes, & clincailler à Armeville, *rue de l'Hôpital.*

Bouillet, commiſſaire du pouvoir exécutif près de la commiſſion d'armes, demeurant chez Foreſt, aubergiſte.

Giraud, négociant en clincailles & armes, à Armeville, *grande Place.*

Vincent, négociant en rubans à Armeville, *rue du Chambon.*

Jacques Long, ancien officier municipal, & menuifier à Armeville, *rue Lavalette.*

François Buis, lieutenant de la gendarmerie d'Armeville, *rue de la Ville.*

Detours père, juge du tribunal, *rue Lavalette, à Armeville.* Séqueftre entre les mains de Michel Jey, & Jean-François Mollard, de Saint-Etienne.

Jacques Neyron, ci-devant noble, & négociant en rubans, demeurant à Armeville.

Ravarin père, commandant la garde nationale de St-Etienne à Lyon, demeurant à Armeville, *rue des Foffés.*

Crouzat, adminiftrateur du diftrict d'Armeville, y demeurant, *grande Place.* Il étoit ci-devant notaire.

Jacquet, commis à la maifon Molle, demeurant à Armeville, *grande Place.*

Coupat, avoué, demeurant à Armeville, *place Chavanelle.*

Jarige, capitaine de la féconde compagnie de la Charente, demeurant actuellement chez le nommé Jovin, négociant d'Armeville, chez lequel il étoit logé.

Chabanes, fecrétaire-greffier du juge de paix du canton de Notre-Dame, demeurant à Armeville *rue...*

Ronzil, ci-devant élu, demeurant à Armeville *rue St-Jacques.*

Thézenas, ci-devant avocat & élu, *rue Roannel.*

Dom Chaleyer, ci-devant moine.

Beraud, ci-devant officier municipal, *rue Neuve.*

Vialletton, officier municipal, demeurant *aux Gaux.*

Barthélemy Courbon, avoué au tribunal d'Armeville, y demeurant *rue Valbenoîte.*

Gerin, négociant, *rue des petits Foffés, à Armeville.*

Dagier, procureur-fyndic du diftrict d'Armeville, y demeurant *rue Notre-Dame.*

Jacques Ducoing, prêtre, demeurant à Armeville, *rue Valbenoîte.*

Bougis, tailleur d'habits.

Couturier, procureur de la commune & armurier, demeurant à Armeville, *rue St-Vincent.*

Brunot Penel, notable.

Noël Marcou, receveur provifoire du diftrict d'Armeville, y demeurant, *rue des Droits de l'homme.*

Jean-Baptifte Trablaine, préfident de l'adminiftration du diftrict d'Armeville, & élu en l'élection, y demeurant, *rue Neuve.*

Jovin, officier municipal.

Meffence, ancien receveur particulier des finances, demeurant à Armeville, *rue Lavalette.*

Fontaine, avoué, *rue du Chambon.*

Teyter père, ſecrétaire-général du directoire du diſtrict d'Armeville, y demeurant, *rue de la Ville.*

Pleney cadet, membre de la commiſſion populaire.

Teyter fils, greffier du tribunal, demeurant chez ſon père, *rue de la Ville.*

Granger aîné, officier municipal, *grande Rue.*

Jean-Baptiſte Lardon, notaire, avoué & adminiſtrateur du directoire du diſtrict d'Armeville, y demeurant, *rue des Droits de l'homme.*

François Veze, clerc d'Yvon.

Picon, juge de paix, *rue des petits Foſſés.*

Gabio, architecte.

Jean-Claude Perrin, coutelier & cabaretier, demeurant à Armeville, *rue Tarantaize.*

Montellier, ci-devant commiſſaire nationale de Commune d'Armes.

Joseph Michel, cordonnier, *rue de l'Hôpital, à Armeville.*

Raverol, huiffier, *rue Froide.*

Jean-Baptiſte Chauve, forgeur de rapes, demeurant à Armeville, *rue de l'Hôpital.*

Paul Lardon-Deverney, homme de loi, demeurant à Armeville, *rue Froide.*

Jean-Baptiſte Dubouchet, entrepreneur & clincailler, *rue Roannelle, à Armeville.*

Boutarel, marchand de rubans, *place Marat, à Armeville.*

Vinoy, notaire à Armeville, *grande Place.*

Jean Vincent, cabaretier, demeurant à Armeville, *grande Rue,* N° 22.

Marcou, ci-devant prêtre.

Mey, notaire & enrégiſtreur proviſoire, demeurant à Armeville, *rue de la Ville.*

Loſte, perruquier à Armeville, *rue de la Ville.*

Jean-François Courbon père, *rue de la Vierge,* N° 2.

Jean-Claude Chauvet, d'Armeville, propriétaire. Sequeſtre entre les mains de Bonnaventure & Pierre Ladavière, *de Châteauneuf.*

Chazal, huiſſier.

Evaluation de la fortune des principaux habitants de Saint-Etienne et montant des sommes auxquelles ils avaient été taxés par Javogues.

	Fortune totale.	Taxe totale.	Taxe à payer.
+ Croisier	1,600,000	1,500,000	500,000
+ Craponne père	600,000	500,000	200,000
+ Thiollière de Lille	1,500,000	1,400,000	300,000
+ Vve Palluat	1,200,000	1,000,000	250,000
+ Gagnère père	600,000	500,000	200,000
+ Royet-Chapellon	1,000,000	900,000	225,000
+ Gabriel Royet	200,000	100,000	50,000
+ Cde Colard père	200,000	100,000	
+ Mourgues père	300,000	200,000	
+ Joseph Midor	200,000	100,000	
+ Vve Pélissier	400,000	300,000	
+ Piaud, marchand de bois	200,000	100,000	
+ Citoyenne Fressinet	200,000	150,000	
+ Dubouchet père	400,000	300,000	
+ Antoine Robert	300,000	200,000	
+ Claude Lallier, aubergiste	200,000	100,000	
+ J.-Bte Cusset, oncle	300,000	200,000	
+ Claude Miolon-Peyre	150,000	50,000	
+ Vve Royet-Ravel	600,000	500,000	
+ Jeanne Griottier	200,000	190,000	
+ Guillaume Plotton	200,000	100,000	
+ Jacques Micolon, père	200,000	100,000	
+ Micolon-Ploton	120,000	20,000	
+ Vve L'hospital	150,000	50,000	
+ Gagnère fils aîné	200,000	100,000	
+ Lamothe, rue des Fossés	300,000	200,000	
+ Vve Martinon	500,000	400,000	
+ Joseph Praire, Terrenoire	600,000	450,000	
+ Antoine Praire	300,000	200,000	
+ Praire-Laroche	300,000	200,000	
+ Augustin Candy	150,000	50,000	
+ Louis Boucharlat	300,000	250,000	
+ Jourjon-Robert	300,000	200,000	
+ Etienne Meyrieux, taneur	200,000	100,000	
+ Henri Alléon	400,000	300,000	
+ Marcelline Beraud	200,000	150,000	
+ Laroa Dubuisson	200,000	100,000	
+ Etienne Bessy	200,000	100,000	
+ Vve Michel Alléon	300,000	200,000	
+ Vve Mazenod-Ducluzel	200,000	100,000	
+ Mathieu Verne	300,000	200,000	
+ Guy Boissieux	200,000	100,000	
+ Jacques Ravel	400,000	300,000	
+ Benoît Penel	150,000	50,000	
+ Antoine Dumarest	150,000	50,000	
+ Royet-Sauvinet	200,000	100,000	
+ Bénévent père	200,000	100,000	

	Fortune totale.	Taxe totale.	
+ Bénévent fils.....	200,000	100,000	
+ Vve Saint-Genest.....	400,000	300,000	
+ Gabriel Larderet.....	500,000	400,000	
+ Merley-Bénévent.....	150,000	50,000	
+ Courbon Saint-Genest.....	400,000	300,000	
+ Linossier-Lyonnais	200,000	100,000	
+ Citoyenne Chovin, vieille fille..	300,000	250,000	
+ Duchon (Chavanel).....	200,000	100,000	
+ Claude Journel.....	200,000	100,000	
+ Jn-Claude Dumaine.....	200,000	100,000	
+ Girard, chirurgien.....	200,000	100,000	
+ Peyret-Boucharlat.....	500,000	400,000	
+ Tête-Noire-Lafayette, Poit-de-Bard	160,000	60,000	
+ Jovin Molle.....	300,000	200,000	et arrêté.
+ Vve Gonin.....	200,000	100,000	
+ Vve Molle et fils cadet.....	200,000	100,000	
+ Clémençon père.....	200,000	100,000	
+ Vve Couillard-Descots.....	150,000	50,000	
+ Vve Decurnieux et fille Palluat..	150,000	50,000	
+ Vve Neyron et fils.....	300,000	200,000	
+ Vve Romestain.....	130,000	30,000	
+ Siméon.....	250,000	150,000	
+ Jn-Marie Lallier.....	160,000	60,000	
+ Bayon, rue Mi-Carême.....	300,000	200,000	
+ Perrin, épicier.....	150,000	50,000	
+ Prandière aîné.....	150,000	50,000	
+ Sauvinet-Bonnand.....	120,000	20,000	
Fromage-Juge.....	Séquestré	00,000	
+ Dejoyaux père.....	130,000	30,000	
+ Cusset neveu frères.....	150,000	50,000	
+ Badel père.....	150,000	50,000	
+ Paradis père et fils.....	150,000	25,000	
+ Jph Roustaing.....	300,000	20,000	

Les citoyens Duret, adjudant général de l'armée des Alpes, et le commandant le détachement de l'armée révolutionnaire parisienne sont autorisés à percevoir dans le délai de vingt-quatre heures le quart des secours à accorder à la commune d'armes. Fait à commune d'armes, le 4 Nivôse de l'an 2 de la Rép. démocratique.

Le Représentant du Peuple,

JAVOGUES.

Apurement de comptes par Reverchon des ſommes payées à divers par ordre des représentans du peuple provenant de la taxe révolutionnaire du 10e thermidor, l'an 2e.

CHOVET, Maire. Pierre COULLET.

Etat des Riches de Communes d'Armes.

Noms des Riches.	Montant de la sous cription	Sommes qui ont été payées.	Montant des promesses.
Claude Rouftaing.....	5000	3350	1650
Colard.....	10000	7000	3000
Ve Neyron.....	20000	12000	8000
Jacqes Ravel.....	20000	20000	.....
Gabel Royet.....	6000	4000	2000
Royet-Sauvigniet.....	10000	6500	3500
Cde Lallier.....	15000	7000	1000
Jn Marie Lallier.....	10000	4600	5400
Paradis père.....	8000	8000	.....
Gabel Larderet.....	15000	7000	8000
Benoit Piaud.....	10000	7000	3000
Pre Lamotte.....	18000	10000	8000
Thiollière-Delifle.....	40000	20000	20000
Coulard-Décos.....	6000	4000	2000
Marceline Beraud.....	8000	4000	4000
Ve Alléon.....	15000	8000	7000
Jourjon Robert.....	6000	6000	.....
Gaignière père.....	30000	13000	17000
Gaignière fils aîné.....	14000	7000	7000
Bayon de Mi-Carême.....	25000	15500	9500
Hy Alléon.....	20000	16000	4000
Ante Dumarest.....	5000	3500	1500
Merley-Benevent.....	2000	1500	500
Benevent fils.....	6000	2000	.....
Jeanne Griotier.....	10000	10000	.....
Tetenoire.....	5000	1000	.....
Ant. Robert père.....	12000	12000	.....
Matheu Verne.....	15000	6000	9000
Gme Ploton.....	5000	5000	.....
Bénevent père.....	10000	4500	5500
Ve St-Genest...	15000	6000	9000
Jh Prandière.....	10000	10000	.....
Ve Romeftteing.....	2000	2000	.....
Decurnieu, fille Palluard....	.....	500	.....
Ve Royet-Ravel.....	8000	5500	2500
Siméon.....	20000	8000	12000
Ve Gonin.....	2000	1500	500
		268950	154550

Vu led. compte, sauf pour la partie de fonds des 30.000 livres pour la réunion des deux rivières de Furent et de Semène à régler avec l'administration générale des Travaux publics de commune d'armes ainsi que les autres parties qui doivent rentrer dans les caisses après que la Trésorerie nationale les aura fait passer.

Aprouve les dépenses faittes pour la Société populaire, la partie des indigents en ce qui concerne la distribution du pain, ainsi que l'indemnité payer aux ouvriers qui ont abbandonné les états de luxe, pour se livrer à la fabrique des armes, et celle de neuf cent quatre livres payés à divers indigents.

A commune d'Armes ce dix Thermidor, l'an deux de la République.

REVERCHON,

rept. du peuple.

DOCUMENT

RELATIF

Au Transport en franchise des Charbons destinés aux Compagnies de Colonisation.

Communication de M. Noël Thiollier.

M. Noël Thiollier communique à la Société une pièce fort curieuse provenant de la bibliothèque de feu M. Louis Nicolas, obligeamment mise à sa disposition par M. Jean Nicolas.

Cette pièce intéresse Saint-Etienne à deux points de vue : elle indique la série de textes permettant aux denrées et notamment aux charbons embarqués à Saint-Rambert, pour le compte de la Compagnie des Indes, de parvenir à Lorient sans acquitter les droits de péages ou de douanes perçus à l'entrée des diverses provinces que ces denrées devaient traverser ; elle porte, en outre, une signature bien stéphanoise, d'un Courbon des Gaux, qui avait le titre de secrétaire du roy, près la cour supérieure d'Alsace.

Cette pièce est ainsi conçue :

Extrait de la déclaration du roi, du mois d'août 1664, portant établissement d'une Compagnie pour le Commerce des Indes Orientales.

Article XLIII.

La Compagnie sera exempte, pendant le temps du présent privilège, de tous droits d'entrée pour les bois, chanvres, ferts, cordages, munitions de guerre et autres choses nécessaires aux bâtiments et avituaillements de ses vaisseaux ensembles lesdits vaisseaux et marchandises exemps de droits d'amirauté et débris.

Extrait de l'Edit du Roy, du mois de mai 1719, portant réunion des Compagnies des Indes et de la Chine à la Compagnie d'Occident.

Article XIII.

Maintenons et confirmons laditte Compagnie dans touts les droits et privilèges à elle accordés par édit du mois d'aoust 1664, déclaration du mois de février 1685 et autres déclarations et règlements rendus en faveur de son commerce sans aucune exception, comme s'ils étaient tous rapellés par ces présentes, tout ainsi que la Compagnie des Indes en jouit.

Extrait des lettres patentes du roi, du mois de mars 1696, portant établissement d'une nouvelle Compagnie royalle du Sénégal, Cap Verd et Cotte d'Affrique.

Article XVI.

Toutes les marchandises et munitions de guerre et de bouche que laditte Compagnie aura destinée pour les dits lieux ensembles, pour les isles et colonies de l'Amérique, seront exemptes de touts droits de sorties et autres généralement quelconques, conformément aux arrests de notre conseil des 18 septembre et 25 novembre 1671 (même en cas qu'elles sortent par le bureau d'Ingrandes quoiqu'il ne soit pas exprimé dans lesdits arrest), ensembles des droits qui pourroint être imposé à l'advenir encore que les exempts et privilégiés y fussent assujettis ; à la charge par les directeurs commis ou préposés de laditte Compagnie de donner à l'adjudicaire de nos fermes, un certificat comme lesdittes marchandises, vivres et munitions de guerre et de bouche seront pour le compte de laditte Compagnie et destinées pour être transportées dans lesdits pays.

Article XVII.

Les marchandises et munitions de guerre et de bouche, bestiaux, vins, eaux-de-vie, chairs, farines et autres denrées, ensembles les futailles vuides, bois merain et à bâtir vaisseaux, le tout pour l'usage de laditte Compagnie qu'elle ferra transporter dans ses magasins et ports de mers pour les charger dans ses vesseaux, seront pareillement exempts de tous droits d'octroys et d'entrée des villes, ports, peages, passages, travers, domaines et autres impositions qui se perçoivent es rivières de Loire, Seine et autres, même des droits qui ont été par nous aliénés ou attribués sous le titre d'office, crée et de tous autres droits généralement de quelque nature qu'ils soient mis et à mettre, encore que les exempts et privilégiés y fussent assujettis ; défendons aux maires et échevins, jurats, consuls, sindics et habitans des villes, aux pourvus desdits offices et aux fermiers propriétaires ou engagistes desdits droits d'en exiger aucun de laditte Compagnie pour raison de ce que dessus, à paine de restitution et de tous dommages et intérests.

XVIII.

Comme aussi jouira suivant les arrests de notre Conseil desdits jours 24 avril et 24 aoust 1665 de l'exemption de tous droits d'entrée et de sortie et du bénéfice de l'entrepôt des munitions de guerre et de bouche, bois, chanvres, toiles à faire voiles, cordages, goudrons, canons de fert et fonte, poudre, boulets, armes, fert et autres choses générallement quelconques de cette qualité que laditte Compagnie fera venir pour son compte, tant des peys étrangers que de ceux de notre obéissance soit que lesdittes choses soient destinée pour l'avituallement, armement, radoub, équipement ou construction des vaisseaux qu'elle équipera ou fera construire dans nos ports, soit qu'elles doivent être transportée es lieux de sa concession.

Extrait de l'édit du roi du mois de juin 1725 portant confirmation des privilèges accordés, concessions et alliénations faittes à la Compagnie des Indes.

ARTICLE PREMIER.

Que la Compagnie des Indes créé sous le nom de Compagnie d'Occident par nos lettres patentes du mois d'août 1717, jouisse à perpétuité des concessions et privilèges que nous lui avons accordés, tant par lesdittes lettres patentes que par nos édits, déclarations et arrests de notre Conseil rendus depuis en sa faveur; desquelles concessions et privilèges nous voulons que laditte Compagnie jouisse de la manière que les Compagnies qui ont eu ces mêmes privilèges en ont joui ou dut jouir, sauf les articles auxquelles il sera dérogé ou qui seront plus emplement expliqué par le présent édit.

III.

Laditte Compagnie jouira du commerce exclusif de la traite des neigres, poudres d'or et autres marchandises à la côte d'Affrique depuis la rivière de Serre-Lyonne inclusivement jusque au cap de Bonne-Espérance, ainsi qu'en a joui ou dû jouir la Compagnie de Guinée qui avait été établie par lettres patentes du mois de janvier 1685 et conformément aux arrests de notre Conseil des 27 septembre 1720 et 14 décembre 1722.

IV.

Laditte Compagnie ayant acquis le 15 décembre 1718 le privilège et les effets de la Compagnie du Sénégal établie par lettres patentes du mois de mars 1696 elle jouira seule du commerce de la traitte des neigres, cuir, morphil, poudres d'or et autres marchandises depuis le cap Blanc jusqu'à la rivière de Serre-Lyonne exclusivement, ainsi et de la même manière que laditte Compagnie du Sénégal en a joui ou dû jouir.

Extrait de l'arrest du Conseil du 28 septembre 1726.

ARTICLE VI.

Veut en outre Sa Majesté que la Compagnie puisse tirer des peys étrangers les marchandises dont elle pourra avoir besoin pour les peys de ses concessions et les entreposer pendant six mois en observant les formalités ordinaires sans être obligée aux payements d'aucuns droits.

Collationé aux origineaux par nous écuyer, conseiller secrétaire du roy maison couronne de France et de ses finances.

Signé GEOFFRIN.

Nous sousignés directeurs de la Compagnie des Indes, certifions à tous qu'il appartiendra que..... marqué et numéroté comme en marge, contenant soixante-quatre voyes de charbon de terre que MM. Syméon et Sauvade font passer de Saint-Rambert à Lorient par voye de Roanne, Orléans et Nantes, sont destinée pour les armements de la Compagnie des Indes au moyen de laquelle destination lesdittes marchandises doivent passer sans payer aucun droit en vertu des édits, déclarations, lettres patentes et arrests dont les extraits sont de l'autre part : fait à l'hôtel de la Compagnie des Indes à Paris le 10 avril 1748.

Signé COLABEAU, GILLY et CLASSEN.

Collationé à l'original à nous présenté et à l'instant retiré par nous écuyer, conseiller, secrétaire du roy, en la chancellerie établie prez la cour supérieure d'Alsace.

Signé : COURBON DES GAUX.

Sériation des surfaces de cercle simplifiée

Messieurs,

Je puis enfin vous soumettre, aujourd'hui, la découverte que j'ai annoncée à quelques-uns de mes honorables collègues, et qui porte sur des relations curieuses (je ne dis pas *inexplicables*, comme certaines gens l'exigeraient, il semble, pour y attacher quelque prix) des carrés entr'eux et, par suite, des cercles entr'eux, relations qui permettent de former la série des surfaces de carrés ou de cercles successifs, par une simple *addition*, ainsi qu'il va être démontré :

CARRÉS			CERCLES		
Côté.	Pourtour.	Surface.	Diamètre.	Pourtour.	Surface.
3	12	9	3	9,4248	7,0686
4	16	16	4	12,5664	12,5664
5	20	25	5	15,7080	19,6350
6	24	36	6	18,8496	28,2744

En effet, si l'on additionne le pourtour d'un carré ou d'un cercle ayant l'un 4 unités de côté, et l'autre 4 unités de diamètre avec la surface d'un carré ou d'un cercle immédiatement inférieur (c'est-à-dire inférieur d'une unité) comme côté ou comme diamètre, nous obtenons exactement la surface du carré ou du cercle immédiatement supérieur (c'est-à-dire supérieur d'une unité) comme côté ou comme diamètre. Ainsi, dans l'espèce, en additionnant le pourtour du carré de 4 unités de côté (16) avec la surface du carré de 3 unités de côté (9), nous obtenons la surface du carré de 5 unités de côté : 25 ($16 + 9 = 25$). De même, en additionnant le pourtour d'un cercle de 4 unités de diamètre (12,5664) avec la surface d'un cercle de 3 unités de diamètre (7,0686), on obtient exactement la surface d'un cercle de 5 unités de diamètre : 19,6350 ($12{,}5664 + 7{,}0686 = 19{,}6350$).

Tout fait mathématique, connu ou découvert, trouve aussitôt sa formule chez les algébristes ; la voici, pour le cas présent, C représentant le côté du carré, et D le diamètre du cercle :

$$S \text{ du carré } = (C - 1) \times 4) + (C - 2)^2 ;$$

$$S \text{ du cercle } = (D - 1)\ \pi) + (D - 2)^2\ \frac{\pi}{4}.$$

C'est la formule mnémonique de la manière de résoudre le problème. Quant aux formules explicatives qui doivent aboutir, pour être justes, à la formule simple et ordinaire de la formation d'un carré ou d'un cercle, nous les donnons ci-après, pour les deux figures différentes :

Carrés (C = côté)	Cercles (D = diamètre)
$S = (C - 1) \times 4) + (C - 2)^2 ;$	$S = (D - 1)\ \pi) + (D - 2)^2\ \frac{\pi}{4};$
$= (4\,C - 4) + (C^2 - 4\,C) + 4) ;$	$= (2\,R - 1)\,\pi) + (2\,R - 2)^2\,\frac{\pi}{4};$
$= C^2$	$= \pi\left[(2\,R - 1) + \frac{(2\,R - 2)^2}{4}\right] ;$
	$= \pi\left[(2\,R - 1) + (R^2 + 1 - 2R)\right];$
	$= \pi\ R^2.$

De là résulte le principe inattendu que la surface de deux cercles, dont le diamètre diffère de deux unités, a pour différence constante, *en nombres*, la circonférence ou le pourtour du cercle à diamètre intermédiaire. Ainsi, la surface des cercles de 5 et de 7 unités de diamètre a pour différence la circonférence du cercle de 6 unités de diamètre : 38,48 — 19,63 = 18,85. Propriété pareille se rencontre naturellement dans les carrés. Ainsi, la surface des carrés de 5 et de 7 unités de côté a pour différence, toujours *en nombres*, le pourtour du carré de 6 unités de côté : 49 — 25 = 24, soit $7^2 - 5^2 = 6 \times 4$ ou 24.

La connaissance de ce principe permet de résoudre d'autres problèmes bien intéressants sur les rapports des surfaces des cercles entr'elles ou sur les rapports des surfaces des uns avec les circonférences des autres.

F. Chapelle.

Saint-Etienne, 29 janvier 1902.

LE HANNETON EN 1901

L'année dernière, la durée de la vie aérienne des hannetons a été fort écourtée. M. Xavier Raspail, qui poursuit sur cet insecte d'intéressantes observations qui redresseront bien des erreurs ayant encore cours à son sujet, attribue cette particularité à la baisse de la température survenue le 7 mai, et à la chute de grêle qui suivit. L'auteur a dressé le tableau suivant qui met en évidence l'anomalie que présente l'année 1901, au point de vue de la durée de la vie aérienne de l'insecte.

Cycle uranien.

Années.	Première apparition.	Grande sortie.	Dernière apparition.	Durée.
1892.....	7 avril	23 avril	21 juin	75 jours
1895.....	18 —	20 —	4 juillet	77 —
1898.....	20 —	25 —	28 juin	69 —
1901.....	25 —	3 mai	4 —	40 —

Ainsi, en 1901, le temps écoulé entre l'apparition et la disparition du hanneton a été de quarante jours seulement, c'est-à-dire près d'un mois plus court qu'en 1898 qui déjà était en diminution de huit jours sur 1895 et de six jours sur 1892.

M. Raspail a démontré qu'une femelle bien constituée faisait trois pontes à des intervalles pouvant varier de huit à seize jours. A la rigueur, la plupart des femelles de la grande sortie du 3 mai 1901 auraient donc pu effectuer deux pontes ; mais, en admettant même que ces pontes eussent été également distancées de huit jours, terme qui est l'exception, aucune n'aurait pu fournir la troisième puisque, à partir du 24 mai, les quelques individus qu'on rencontrait encore se montraient plutôt mourants qu'en état de reproduire.

En raison de la quantité de trous remarqués sur toute l'étendue de sa propriété de Gouvieux, l'auteur admet que les hannetons sont sortis en 1901 plus nombreux qu'aux périodes triennales antérieures ; or, tandis qu'en 1898 il en détruisait 191 kilos, il n'a pu arriver, cette dernière fois, en faisant pratiquer le hannetonnage dans les mêmes conditions, qu'à en récolter 72 kilos.

Il a donc fallu qu'il survînt une cause de destruction très rapide, une sorte d'épizootie, car bien que les oiseaux aient été heureusement beaucoup plus nombreux, surtout les merles noirs dont une vingtaine ne quittaient pas le parc, il est évident que leur action seule n'aurait pas été suffisante pour donner ce résultat,

s'il ne s'était produit une mortalité exceptionnelle parmi les hannetons qui s'étaient terrés, à l'approche du mauvais temps, quelques jours seulement après leur sortie.

Il est probable que ce qui s'est passé à Gouvieux s'est produit également partout où existe le régime uranien. En effet, alors qu'avant on avait fait une campagne très active pour engager les populations rurales à sortir enfin de leur indifférence, à pratiquer le hannetonnage, le seul moyen vraiment efficace d'enrayer la progression d'un insecte dont l'action enlève chaque année plusieurs centaines de millions à la richesse territoriale ; qu'à ce sujet des circulaires excellentes avaient été adressées aux maires des communes, notamment par les présidents des sociétés d'horticulture et d'agriculture de l'arrondissement de Senlis ; que des allocations spéciales avaient été votées par de nombreux conseils généraux ; après, il n'en fut plus mention, comme si la question du hanneton n'eût jamais existé ; nulle part on ne trouve la moindre indication sur les résultats qu'avait pu donner le hannetonnage en 1901.

Il y a donc lieu de supposer que, l'année dernière, on a détruit partout considérablement moins de hannetons qu'en 1898 ; que leur présence a été également plus courte et que, par suite, on s'en est désintéressé comme si le danger avait disparu par le fait seul de cette exceptionnelle année 1901.

M. Raspail pense que ce serait une grosse faute de compter pour l'avenir sur une heureuse diminution de ce redoutable insecte ; non seulement la quantité de vers blancs actuellement sous terre paraît suffisante pour causer des pertes sensibles à l'agriculture et à l'horticulture jusqu'en août 1903, mais, alors même qu'une cause morbide viendrait les réduire à un nombre insignifiant, on ne doit pas oublier la prodigieuse rapidité avec laquelle le hanneton se régénère. Une femelle n'ayant effectué qu'une seule ponte est capable, tout en faisant la plus large part aux causes naturelles de destruction, de fournir une descendance représentée, à la quinzième année, par 32.768 femelles pouvant produire le chiffre énorme de 2.621.440 vers blancs !

La guerre au hanneton doit donc être poursuivie sans relâche, qu'il se montre abondant ou non. Ne détruirait-on qu'une seule femelle qu'on aurait encore rendu service à l'agriculture qui, dans les deux tiers de la France, perd, chaque année, une part importante de son rendement par l'action seule de la maudite larve dont les mandibules s'attaquent aux racines de presque toute l'universalité des végétaux.

On voit des arbres fruitiers en pleine force productive mourir en une saison ; des plantations forestières offrir l'aspect de steppes au milieu desquels végètent quelques arbustes rabougris ; des prairies entières sécher sur place ; des champs de betteraves ne plus présenter sur leur étendue que des feuilles brûlées par le soleil ; d'immenses étendues de blé jaunir avant la maturité et les

tiges tomber devant la faux sans être coupées, le pied ne tenant plus au sol faute de racines. On voit des jardins paysagers présenter un aspect lamentable ; des jardins potagers ne produire que des récoltes dérisoires et l'homme assister impuissant à ces désastres.

C'est la raison qui a amené M. Raspail, il y a dix ans, à s'occuper tout spécialement du hanneton et à découvrir que jusque-là, on était dans une ignorance complète de ses mœurs et surtout de sa reproduction, bien que des savants tels qu'Emile Blanchard, Reiset, Brehm et Ratzeburg eussent fait des études spéciales de cet insecte.

Ne lit-on pas, dans une récente brochure intitulée : *Le Hanneton, Etude agricole et scientifique*, des faits erronés comme ceux-ci :

« Le hanneton vit dans l'air pendant dix à douze jours. Deux jours environ avant sa mort, il se multiplie... Le mâle, la fécondation terminée, ne prend plus de nourriture et meurt peu de temps après. La ponte terminée, les femelles vivent encore un ou deux jours. »

Or, en réalité, le hanneton vit de quarante-cinq à cinquante jours ; une femelle conservée dans un bocal a même vécu soixante-deux jours. Le mâle, après l'accouplement, se remet à manger pour se réaccoupler de nouveau jusqu'à huit et neuf fois pendant le temps que dure sa courte mais laborieuse existence. La première ponte terminée, la femelle en prépare une seconde qu'elle dépose en terre à un intervalle variant de huit à seize jours et, si elle est de constitution robuste, elle en fait une troisième.

Ne lit-on pas encore, dans une étude émanant d'un naturaliste distingué, la remarque suivante :

« Toutes les femelles se donnent rendez-vous sur la parcelle de terrain d'un mètre carré que l'on a labourée, bien ratissée et choisie à une bonne exposition au soleil ; elles y pondent en masse, et dans ces sortes de pièges, on n'a plus, avec une pelle, qu'à enlever, sur une profondeur de 10 centimètres environ, la terre, pour faire disparaître d'un seul coup les œufs d'une année. »

Moyen bien simple comme on le voit et à l'aide duquel, en y mettant un peu de bonne volonté, on arriverait à supprimer, avec la plus grande facilité, le point noir que représente pour l'avenir de notre richesse territoriale l'œuvre souterraine de cet insecte néfaste.

Mais, hélas ! il y a loin de la théorie à la pratique ; la réalité est que la femelle hanneton pond indifféremment dans les sols les plus durs, comme dans les sols les plus meubles ; dans les vieilles prairies, comme dans les bois séculaires ; dans les terrains incultes, comme dans les terres les mieux cultivées, selon le point où elle va

tomber au bout de son vol. On voit des terres labourées au moment même de la ponte où, par la suite, on ne trouvait pas un seul ver blanc, tandis qu'à côté, des terrains dont l'outil n'avait pas entamé la surface depuis des années en étaient infestés.

En somme, de tous les moyens qui ont été préconisés jusqu'ici, ce sont les deux plus simples qui peuvent seuls donner des résultats appréciables : le ramassage du ver blanc mis à découvert par la bêche ou le soc de la charrue et le hannetonnage pratiqué et poursuivi, sans interruption, pendant toute la durée de la présence de l'insecte parfait dans l'air.

(*Revue Scientifique*, 5 juillet 1902).

Pourquoi le martinet, posé à terre, ne peut prendre son vol.

M. Xavier Raspail, dans une communication à la Société zoologique de France (25 février 1902), a expliqué pourquoi le martinet, posé à terre, ne peut prendre son vol.

En fait, le martinet, lorsqu'il se trouve contre son gré placé sur une surface unie, est à peu près dans les mêmes conditions, quant à la possibilité de prendre son vol, que l'oiseau dont les pattes sont brisées ou réunies par un lien.

En effet, ses membres inférieurs, aussi mal faits que ridiculement disproportionnés, ne lui permettent pas plus de se percher que de marcher ; tout au plus lui servent-ils pour se traîner, et encore, sur un parcours très restreint, et c'est ce qui explique pourquoi, lorsqu'il regagne le trou qui lui sert de refuge, il ne s'arrête pas à l'entrée, où il pourrait cependant se cramponner à l'aide de ses ongles, mais s'y engouffre comme une flèche, les ailes repliées à temps, en conservant toute l'impulsion qui le porte directement jusqu'à son nid. Ce n'est donc que pour en sortir, qu'il est obligé d'utiliser les faibles moyens de locomotion dont il dispose afin d'atteindre le bord du trou d'où, en se laissant tomber dans le vide, il prend le vol puissant que lui confèrent ses ailes d'une longueur exceptionnelle.

A une brièveté du tarse tout à fait caractéristique chez le martinet, se joignent une conformation et une disposition des doigts que l'on ne retrouve chez aucune espèce d'oiseaux de la faune européenne ; d'abord les trois doigts antérieurs, courts et séparés, sont égaux ; puis le pouce, articulé sur le côté interne du tarse, est dirigé en avant, de sorte que l'ensemble représente assez bien l'aspect d'une main à laquelle manquerait le petit doigt ; enfin les ongles sont étroits, arqués, aigus et possèdent une rétractilité qui n'appartient qu'aux oiseaux de proie. Les extenseurs et les fléchisseurs sont faibles, ils se bornent presque uniquement à actionner la rétraction des ongles ; l'oiseau l'utilise pour se maintenir contre les surfaces verticales, les aspérités, et se cramponner sur le sol de façon à aider les mouvements en avant qu'il peut accomplir, non sans efforts, en s'appuyant sur ses tarses.

Mais ce qui intéresse ici, c'est que, par ses membres inférieurs rudimentaires, le martinet est dans l'impossibilité absolue de sauter et c'est justement pour cette raison, qu'il ne peut prendre son vol qu'en tombant et jamais en s'élevant au-dessus de la surface où il se trouve posé.

Tous les oiseaux, en effet, pour s'envoler, prennent un élan qui doit les écarter du sol à une hauteur suffisante pour que les ailes

aient leur libre et entier développement ; il faut également que celles-ci trouvent sous elles une couche d'air assez épaisse pour qu'en la refoulant par un battement rapide, la résistance qui en résulte donne la première impulsion permettant à l'oiseau de se soutenir dans l'atmosphère, conditions *sine qua non* qui font totalement défaut au martinet.

Les oiseaux, à l'exception du martinet, procèdent à l'exécution du saut exactement comme le fait l'homme lui-même, lorsqu'il veut franchir une distance ou un obstacle ; par cette simple comparaison, on en comprendra immédiatement le mécanisme plus facilement que par une minutieuse et savante description. Seulement, tous n'ont pas besoin de prendre un élan égal ; les uns, comme le corbeau, ne font que se baisser légèrement en avant ; d'autres, tels que la perdrix grise, s'aplatissent contre le sol. Cette dernière, dont les ailes médiocres, arrondies, subobtuses, sont relativement en disproportion avec son poids, a besoin d'un élan propulseur plus énergique et d'actionner le mouvement de ses ailes avec une rapidité plus grande, ce qui produit ce vol bruyant au départ qui émotionne toujours si fortement le chasseur débutant.

Mais la plupart des oiseaux, lorsqu'ils sont perchés, ne se donnent pas la peine de prendre leur élan ; ils quittent la branche, en se laissant aller dans le vide, comme le fait le martinet en sortant de son trou.

D'après ces observations, qui corroborent expérimentalement les inductions théoriques tirées de la conformation des membres inférieurs chez le martinet, M. Xavier Raspail conclut :

1° Qu'il est impossible à cet oiseau de prendre son vol lorsqu'un accident l'a mis dans la nécessité d'atterrir ;

2° Qu'il ne peut y parvenir, non sans effort, que s'il trouve à proximité une pierre, un morceau de bois, un objet quelconque sur lequel il arriverait à se hisser pour s'en laisser tomber ensuite, mais à cette condition expresse que la hauteur de cet objet soit suffisante pour que ses ailes développées ne rencontrent aucun obstacle, auquel cas il retomberait sur le sol et y resterait.

(*Revue Scientifique*, 31 mai 1902).

LÉGUMES CRUS ET MICROBES

Les partisans de l'épandage et des champs d'épuration viennent de recevoir un coup droit. C'est la décision du ministre des travaux publics interdisant la culture des légumes et des fruits destinés à être mangés crus dans les terrains arrosés avec l'eau d'égout. Les eaux d'égout ne seraient-elles donc plus le plus inoffensif des engrais ? Les champs d'épandage ne sont donc plus le filtre purificateur qu'on avait vanté ? Les légumes cultivés dans cette terre épuratrice peuvent donc absorber des germes microbiens qui ne devraient pas s'y trouver ? Voilà des choses qu'il n'était pas bon de dire, il y a une quinzaine d'années. Et maintenant, on vient nous dire que les légumes poussés dans l'eau d'égout sont dangereux, qu'ils ne doivent pas se manger crus, qu'ils contiennent par conséquent des microbes. C'est un peu dur, aujourd'hui que toute la banlieue de Paris est transformée en « champs d'épuration ». Il est vrai que pour nous consoler on limite le danger aux légumes qui poussent près du sol : radis, salade, etc. Ceux qui poussent à quelque distance du sol, comme les tomates et les artichauts, ne sont pas compris dans l'interdiction. Les gens prudents feront bien de ne pas s'y fier. Cela pourrait changer encore !

Car il n'y a pas à contester que cela ait changé du tout au tout. La vérité d'avant l'épandage n'est plus la vérité d'après l'épandage. Les eaux d'égout conservent très bien les microbes pathogènes qui ne se laissent nullement manger par leurs camarades saprogènes. Et les radicelles des légumes, négligeant leurs propriétés électives, absorbent tout avec la même indifférence.

Un bactériologiste allemand s'était proposé de rechercher ce que deviennent les bacilles tuberculeux quand les hasards de leur destinée les ont jetés à l'égout. On pouvait espérer qu'ils s'y noient ou s'y asphyxient. Loin de là ! Ils y vivent, au contraire, et y prospèrent beaucoup mieux qu'en air ou dans l'eau de rivière. C'est la virulence qui juge la vitalité d'un microbe. Or, tandis que dans l'eau de rivière la virulence des bacilles tuberculeux ne se conserve guère au delà de trois mois, ces mêmes bacilles, mélangés à l'eau des égouts, sont aussi virulents au bout de dix mois que le premier jour.

Ce même bactériologiste avait voulu aussi savoir ce que la terre cultivée fait du bacille de tuberculeux. Le réduit-elle à l'impuissance ? Le détruit-elle ? Pas davantage. Dans des pots de

terre, il sema des radis, et il arrosa sa plantation d'un mélange d'eaux d'égout et de crachats tuberculeux, conservés pendant une quarantaine de jours. Trois mois plus tard, il retrouvait dans cette terre cultivée les bacilles tuberculeux avec toute leur virulence.

Deux bactériologistes français, MM. Wurtz et Bourges, ont poussé l'expérience plus loin. Ils ont recherché si l'on ne trouverait pas les bacilles dans les radis semés dans cette terre tuberculisée. Des pots remplis de terre ont été ensemencés avec des graines de cresson, de laitue et de radis. On arrosait la terre avec l'eau mélangée de cultures de bacilles de tuberculeux. Au bout d'un certain temps, on prélevait des fragments de feuilles qu'on inoculait dans le péritoine de quelques cobayes ; dix-huit fois sur trente, les résultats ont été positifs, c'est-à-dire que les bacilles tuberculeux étaient passés de la terre où on les avait enfouis dans les feuilles du cressons des laitues et des radis poussés dans cette terre.

(*Revue Scientifique*, 5 juillet 1902).

Présence de la présure dans les végétaux

M. Roux présente une note de M. Maurice Javillier sur la présence de la présure dans les végétaux.

Certains sucs végétaux possédant la propriété de coaguler le lait, il y avait lieu de penser que ces sucs renferment un ferment analogue ou identique au ferment *lab* de l'estomac des mammifères en lactation. La recherche systématique du ferment a été réalisée par un grand nombre d'expérimentateurs. Ils l'ont trouvé dans une vingtaine d'espèces végétales, dans les feuilles, les fruits ou les graines. Mais il est curieux d'observer, dit l'auteur, qu'aucune expérience n'ait été tentée avec le souci d'éviter rigoureusement l'intervention des microorganismes. Le nombre des microbes susceptibles de coaguler le lait est extrêmement considérable, et il ne semble pas qu'aucun des expérimentateurs ait songé à stériliser le lait destiné aux essais ; d'autre part, les sucs végétaux, aussi facilement fermentescibles que le lait lui-même, apportent avec eux nombre de germes, et il est également de toute nécessité de les en priver.

M. Javillier a donc repris ces essais en opérant dans des conditions rigoureuses d'asepsie. Il a choisi comme sujet d'expérience l'ivraie, dont l'étude n'a pas été faite au point de vue qui l'occupe ici, et dont la richesse en pectase et en laccase est connue depuis les travaux de M. G. Bertrand. Il a constaté ainsi que le suc d'ivraie renferme une présure dont tous les caractères l'identifient avec le ferment *lab* des animaux. Il ajoute que la présure est extrêmement répandue chez les végétaux et cite le nom de neuf espèces végétales dans lesquelles il l'a rencontrée.

(*Revue Scientifique*, 28 juin 1902).

SAINT-ÉTIENNE, SOCIÉTÉ DE L'IMP. THÉOLIER — J. THOMAS ET Cie

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres

DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896).

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 OCTOBRE 1902

SOMMAIRE. — Membres présents. — **Correspondance.** — Lettres et documents divers. — **Travaux des Sections.** — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — Procès-verbal de la réunion du 20 septembre 1902. — *Section des Arts et Belles-Lettres.* — Procès-verbal de la réunion du 24 septembre 1902. — **Actes de l'Assemblée.** — Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 4 septembre 1902. — Concours de Saint-Héand; délibération du Conseil Municipal de la commune remerciant et félicitant la Société. — Admission de M. Zawodny, comme membre correspondant. — *Société artistique des monuments de la vallée de la Loire.* — Don, par M. Aulagnier, de divers ouvrages dont il est l'auteur. — Décès de M. Courbon de Marthezet et de M. le marquis de Poncins.

Président : M. Labully, vice-président.

Secrétaire : M. J. Biron.

Les membres présents, au nombre de sept, sont : MM. Alexandre, Biron, Croizier, Cros, Labully, Mazoyer et Rossillol.

Correspondance.

Elle comprend :

1° Lettre de M. Chatagnon, notaire à Rive-de-Gier, remerciant la Société de l'avoir admis au nombre de ses membres.
Classer.

2° Délibération du Conseil municipal de Saint-Héand, félicitant la *Société d'Agriculture* et la remerciant pour l'organisation du concours des 23 et 24 août 1902.
Voir aux Actes de l'Assemblée.

3° Vœu proposé par divers députés des départements de la Charente-Inférieure, Vienne, Indre-et-Loire, tendant à obtenir des relations directes et rapides par chemin de fer entre Lyon et La Rochelle.
Communiqué à la Section de l'Industrie.

4° Proposition d'adhésion de la *Société d'Agriculture* à la *Société artistique des monuments de la vallée de la Loire.*
Voir aux Actes de l'Assemblée.

Travaux des Sections.

Section d'Agriculture et d'Horticulture. — Réunion du 20 septembre 1902. — Président : M. Teyssier, vice-président. — Secrétaire : M. Alexandre.

M. Teyssier, vice-président de la Section, remplace M. Labully, absent.

Livres généalogiques des animaux. — En ce qui concerne la circulaire de la *Société Nationale d'agriculture de France*, qui lui a été renvoyée, la Section estime qu'elle ne comporte pas de réponse, aucun livre de cette nature n'étant tenu dans l'arrondissement de Saint-Etienne.

Vœu relatif à l'enseignement agricole. — La réunion estime également que la communication qui lui est faite d'un vœu formé par M. de Masquard, concernant l'instruction agricole, ne peut avoir en ce moment aucune suite, la session des Conseils généraux étant close.

Concours régional du Puy en 1903. — L'un des membres présents demande s'il ne conviendrait pas d'examiner dès à présent afin de s'y préparer, si la *Société d'Agriculture* peut prendre part au Concours Régional et à l'exposition qui suivra, en 1903; ce Concours ayant lieu dans le département de la Haute-Loire et sans doute au Puy.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures.

Section des Arts et Belles-Lettres. — Réunion du 24 septembre 1902. — Président: M. Félix Thiollier, vice-président; Secrétaire: M. Biron, secrétaire général.

A l'ouverture de la séance, le Secrétaire général informe la réunion qu'une copie du procès-verbal de la séance du 18 juin, relative aux Artistes foréziens, a été adressée à M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; il n'a encore été fait aucune réponse relative à la proposition d'envoi de la liste dressée par M. Noël Thiollier.

M. Aulagnier, notre nouveau collègue, a fait don, pour la bibliothèque de la Société, de huit notices historiques dont il est l'auteur et concernant: Saint-Galmier, Chazelles-sur-Lyon, Bellegarde, et Saint-Martin-en-Haut et Sain-Bel dans le Rhône.

Des remerciements sont adressés à M. Aulagnier, ainsi qu'une demande tendant à obtenir qu'il prépare un travail spécial pour les *Annales* de la Société.

La réunion s'entretient ensuite de la préparation du travail que M. Félix Thiollier doit nous donner comme continuation de ses précédentes notices sur l'*Art et les Artistes Foréziens* qui ont été si goûtées par tous ses collègues.

La séance, commencée à 8 heures, est terminée à 9 heures 1/2.

Actes de l'Assemblée.

L'an mil neuf cent deux et le 2 octobre, à 2 heures 1/2 du soir, la *Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire* s'est réunie en Assemblée générale ordinaire, dans l'une des salles de la Chambre de Commerce de Saint-Etienne.

Sept membres sont présents.

En l'absence de M. Ginot, empêché, la séance est présidée par M. Labully, vice-président.

La parole est donnée à M. Biron, secrétaire général, qui lit le procès-verbal de l'Assemblée générale du 4 septembre, lequel est adopté sans observation.

Correspondance. — Lecture est donnée de la correspondance reçue depuis le 4 septembre dernier. Une affaire est transmise à la Section de l'Industrie et des Sciences et il est statué sur les suivantes :

Concours de Saint-Héand. — Délibération du Conseil Municipal. — Lecture est donnée d'une délibération du Conseil municipal de la commune de Saint-Héand, en date du 31 août 1902, dans laquelle cette Assemblée, au nom des habitants de ladite commune, adresse ses remerciements et toutes ses félicitations à la *Société d'Agriculture* pour la bonne réussite du concours des 23 et 24 août dernier (Voir page 209, *Annales* du 3e trimestre).

En lui accusant réception de cet envoi, des remerciements seront adressés à la municipalité de Saint-Héand.

Société artistique des monuments de la vallée de la Loire. — L'Assemblée donne son adhésion à la proposition qui lui est faite de devenir membre de la *Société artistique des monuments de la vallée de la Loire*, et décide le versement de la cotisation annuelle qui est de 6 francs 50.

Membre correspondant. — Sur la demande qu'il lui en a faite, l'Assemblée reçoit à titre de membre correspondant M. Zawodny, de Moldaistein n° 105 (Bohême), membre correspondant de la *Société Nationale d'Horticulture de France*, et auteur d'une notice sur la *Culture des arbres fruitiers au Tyrol.*

Travaux des Sections. — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — Lecture est donnée par le Secrétaire général du procès-verbal de la séance de la Section d'Agriculture et d'Horticulture (20 septembre 1902), lequel est adopté sans observation.

Section des Arts et Belles-Lettres. — Le procès-verbal de la réunion de la Section des Arts et Belles-Lettres (24 septembre 1902), dont il est donné lecture, est adopté sans

observation ; mais des remerciements sont adressés à M. Aulagnier pour le don qu'il fait, à la bibliothèque de la Société, des diverses brochures dont il est l'auteur.

Décès de membres de la Société. — Avant de lever la séance, M. le Président, au nom de la Société, exprime les regrets unanimes causés par le décès de M. Courbon de Marthezet, maire de la commune de Saint-Genest-Malifaux, membre de la Société depuis l'année 1882.

Notre regretté collègue appartenait à cette famille respectable des Courbon qui ont servi de modèle aux agriculteurs de toute la région de Saint-Genest-Malifaux, en y apportant toutes les améliorations pratiques en matière d'agriculture.

M. le Président ajoute que des regrets sincères doivent aussi être portés au procès-verbal de cette assemblée, en ce qui concerne le décès de M. le Marquis de Poncins, dont l'ardeur et le dévouement pour tout ce qui touchait aux questions agricoles sont allés jusqu'à compromettre la fortune qu'il possédait, mais ont été en même temps un puissant encouragement pour les propriétaires et les fermiers de la plaine du Forez, qui ont puisé dans ses exploitations les meilleurs enseignements.

Quoique ne faisant pas partie de notre Association, la mort de M. le Marquis de Poncins la touche beaucoup, car c'est une perte réelle pour l'agriculture du département de la Loire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire général,

J. Biron.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 1902

SOMMAIRE. — Membres présents. — **Correspondance.** — Lettres et documents divers. — **Travaux des Sections.** — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — Procès-verbal de la réunion du 18 octobre 1902. — *Sections de l'Industrie et des Sciences.* Procès-verbal de la réunion du 16 octobre 1902. — *Section des Arts et Belles-Lettres.* — Procès-verbal de la réunion du 24 octobre 1902. — **Actes de l'Assemblée.** — Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 2 octobre 1902.— Souscription pour l'acquisition de la maison natale de Pasteur, à Dôle, et en faveur des Boers. — Essais d'hybridation des blés au Vieil-Albuzy. — Représentation officielle de l'Agriculture, vœu. — Concours de Pélussin en 1903, préparation du programme. — Enquêtes agricoles. — Trains directs de Lyon à La Rochelle, Lyon à Nantes et Lyon à Bordeaux, vœu. — Protestation contre la suppression de divers trains pour le service d'hiver, par la Compagnie P.-L.-M. — *Congrès des Sociétés savantes*, à Bordeaux, en 1903. — *Congrès international d'Archéologie* à *Barcelone* en 1903.— Paragrêles électriques.— Découvertes archéologiques dans la maison qui porte le n° 26 de la rue de la Ville, à Saint-Etienne. — Démission d'un membre.

Président : M. L.-J. Gras, vice-président ;

Secrétaire : M. J. Biron.

Les membres présents, au nombre de 9, sont : MM. Alexandre, Biron, Brunet, Croizier, Cros, Magand, Maussier, Ploton et Teyssier.

Correspondance.

Elle comprend :

1° Demande de souscription formée par la *Revue générale des Sciences*, en vue d'acquérir la maison natale de Pasteur. Voir aux actes de l'Assemblée.

2° Appel des généraux boers à la nation française. Voir aux actes de l'Assemblée.

3° Lettre de M. Mazenod, cultivateur au Vieil-Albuzy, commune de Sorbiers, concernant le concours de Saint-

Héand et ses projets de culture et recherches de blés améliorés.

Renvoyé à la Section d'agriculture.

4° Démission de M. Rome, de Saint-Etienne, comme membre de la Société.

Voir aux actes de l'Assemblée.

Travaux des Sections.

Section d'Agriculture et d'Horticulture. — Réunion du 18 octobre 1902. — Président : M. Rossillol, vice-président; secrétaire : M. Biron, secrétaire général.

Indemnités à accorder aux fermiers améliorateurs. — M. Rossillol rend compte de l'étude qui lui avait été demandée sur le travail publié par M. Heuzé, touchant les indemnités à accorder aux fermiers améliorateurs :

« La note soumise à la *Société des Agriculteurs de France* par M. Heuzé, membre de cette Société, à l'égard des fermiers-améliorateurs, a été faite avec compétence et clarté.

« Il est équitable, en effet, que tout fermier qui améliore un domaine trouve dans les revenus de celui-ci la rémunération des dépenses qu'il y a faites. Lorsque ces améliorations consistent à remettre en bon état de culture les terrains épuisés par des récoltes successives de même nature, sans engrais ni assolement, un fermier porteur d'un long bail à terme éloigné peut être dédommagé de ses débours par le produit de belles récoltes et le rendement du bétail qui sera plus important, mieux tenu, partant, plus productif que lors de son entrée dans ladite ferme.

« Mais si le fermier, d'accord avec son propriétaire, se propose de faire des améliorations non pas passagères comme les précédentes, mais des travaux tels que des défrichements d'incultes ou de mauvais bois, des assainissements d'étables, des travaux d'irrigation, des drainages, chemins, plantations de haies, d'arbres fruitiers, de vignes, etc., etc., en un mot, certaines catégories de travaux pouvant donner une plus-value au domaine qu'il exploite et qui sont du ressort du propriétaire, celui-ci qui est appelé à en recueillir le bénéfice à la sortie du fermier doit évidemment, dans une certaine mesure, indemniser ce dernier.

« La question qui se présente ainsi peut donner lieu à une source de difficultés, par conséquent aboutir à des procès. On peut cependant les conjurer, bien que la chose soit délicate, en faisant joindre au bail qui régit les conventions des parties un état des lieux du domaine avec les améliorations qu'on se propose d'y apporter. Cet état serait dressé par deux experts choisis par les contractants lors de la prise de possession et un second état serait fait par les mêmes experts à la sortie du fermier, en ayant soin d'appliquer dans l'un comme dans l'autre état les prix de base fixés pour chaque nature d'amélioration.

« Il va sans dire que ces états de lieux seraient établis d'une façon sommaire afin d'éviter des frais qui seraient toujours supportés par égale part.

« De cette manière, le fermier n'aurait rien à craindre à l'égard des dépenses qu'il aurait faites, et le propriétaire serait heureux de faire un tel placement qui aurait pour but d'embellir sa propriété et de la faire fructifier.

« Dans nos parages, la question est un peu difficile ; néanmoins, elle mérite d'être prise en considération. En la portant à la connaissance de nos agriculteurs par nos *Annales* où elle mérite d'être insérée, ils en dégageront certains enseignements qui peuvent rendre plus agréables les rapports entre fermiers et propriétaires ».

Représentation officielle de l'Agriculture. — Le Secrétaire général donne lecture de divers passages d'un discours prononcé par M. Loubet, président de la République, à l'occasion de la pose de la première pierre d'un pont sur le Rhône, destiné à relier le département de la Drôme à celui de l'Ardèche. M. Loubet indique, dans son discours, qu'une lacune existe dans la législation au sujet de la représentation officielle de l'Agriculture ; que cela est reconnu depuis longtemps puisque, depuis 1878, tous les ministères qui se sont succédé ont déposé des projets de loi à ce sujet. M. Loubet espère que cette question aboutira bientôt, car cette représentation spéciale contribuera à la prospérité du pays, à son bien-être moral et matériel.

Enquêtes agricoles. — Le Secrétaire général donne connaissance du décret ministériel du 27 août 1902, ainsi que du rapport qui le précède, concernant l'organisation des enquêtes agricoles. Ces documents sont suivis d'instructions relatives à l'application du décret, et sont publiés dans le *Bulletin*

mensuel de l'Office des renseignements agricoles du mois d'août 1902.

L'administration supérieure semble demander beaucoup aux communes, et il est à craindre que, malgré leur bonne volonté, les secrétaires de mairies ne puissent arriver à produire un travail bien sérieux, même avec l'appui et sous la direction des professeurs d'agriculture.

Concours agricole de 1903. — M. Otin fils rappelle que le concours à ouvrir par la Société, en 1903, doit, suivant le roulement établi, avoir lieu dans le canton de Pélussin, en y joignant celui de Bourg-Argental pour la visite des fermes et l'attribution des prix culturaux.

Il demande s'il ne serait pas nécessaire d'établir dès à présent le programme de ce concours, afin que les spécialités désignées puissent être l'objet d'une préparation indispensable de la part de ceux qui voudront concourir.

Cette question sera portée devant l'Assemblée générale du 6 novembre, et l'on pourrait même, ce jour-là, désigner les membres de la Commission qui sera chargée de préparer le programme, lequel serait ensuite proposé à l'Assemblée générale du 4 décembre et immédiatement envoyé dans les deux cantons.

La séance est levée à 11 heures.

Sections de l'Industrie et des Sciences. — Réunion du 16 octobre 1902. — Président : M. Lebois ; secrétaire : M. Biron, secrétaire général.

Trains directs entre Lyon et La Rochelle, Lyon et Nantes, Lyon et Bordeaux. — Lecture est donnée, par le Secrétaire général, du projet de vœu tendant à obtenir la création de trains directs entre Lyon et La Rochelle qui est ainsi conçu :

PROJET DE VŒU

Considérant que la prochaine mise en exploitation de la section d'Argenton à la Châtre (chemin de fer de Tournon-Saint-Martin à la Châtre) complètera à bref délai la ligne directe entre Lyon et La Rochelle par Roanne, la Palisse, Gannat, Montluçon, la Châtre, Argenton, le Blanc, Poitiers et Niort ;

Considérant que cette ligne est appelée à réaliser une

diminution considérable de parcours, à faciliter et à développer les relations agricoles et commerciales des nombreuses régions qu'elle traverse;

Considérant que l'ensemble de cette ligne a été exécuté dans des conditions techniques qui permettront d'en rendre l'exploitation facile,

Emet le vœu :

Que dès l'ouverture de la ligne, il soit créé des trains directs suffisamment rapides et nombreux entre Lyon et La Rochelle pour faciliter les relations de tout ordre entre les régions que cette ligne est appelée à desservir et développer son trafic.

Qu'il soit aussi créé des trains de même nature entre Lyon et Nantes et Lyon à Bordeaux.

Chemins de fer P.-L.-M.

Suppression de divers trains pour le service d'hiver.

VŒU

L'Assemblée proteste avec énergie contre la suppression d'un grand nombre de trains opérée par la Compagnie P.-L.-M. dans le service d'hiver, cette mesure étant des plus préjudiciables pour le commerce et les voyageurs de notre région.

Elle émet le vœu que l'Administration supérieure prenne les dispositions nécessaires pour que la Compagnie soit mise dans l'obligation de les rétablir le plus tôt possible.

Congrès des Sociétés savantes en 1903. — Il est donné connaissance à la réunion d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts concernant le programme du 41e *Congrès des Sociétés savantes* qui s'ouvrira à Bordeaux le 14 avril 1903. Ce document est mis à la disposition des membres de la Société.

Congrès international d'archéologie espagnole à Barcelone (1906-1907). — La circulaire ministérielle ainsi que le programme de ce Congrès sont à la disposition des membres de la Société.

Paragrêles électriques. — Au sujet des paragrêles électriques sur lesquels M. le docteur Clément, médecin des hôpitaux de Lyon, a publié un intéressant travail, M. Lebois, président, lit la note suivante.

NOTE SUR LE MÉMOIRE DU DOCTEUR E. CLÉMENT

Médecin des Hôpitaux de Lyon.

« M. le Docteur E. Clément, dans un intéressant mémoire envoyé à la *Société d'Agriculture*, préconise les *paragrêles* comme moyen de défense contre la grêle.

« Après avoir fait remarquer, avec raison, que les grêlons ne se forment pas instantanément et que pendant leur formation ils sont transportés à de grandes distances, 10, 20, 30 kilomètres par les nuages au sein desquels ils sont maintenus par des forces de nature *électrique* jusqu'au moment de leur chute. De ce fait, il tire cette conclusion logique : *Tout moyen de défense employé dans la localité même qu'on veut protéger est incapable d'empêcher la formation de la grêle, puisque celle-ci se forme à plusieurs kilomètres en avant du côté d'où vient l'orage.*

« Au sujet de l'efficacité des canons, il montre combien est grande l'énergie nécessaire à la destruction des grêlons. Ainsi, d'après ses essais, pour écraser un grêlon de 20 grammes appuyé sur un plan résistant, il faut une pression supérieure à 154 grammes. Un poids de 2 kilos tombant de 30 centimètres de haut le brise en fragments sans le réduire en neige.

« D'autre part, on sait que pour liquéfier 1 kilogramme de glace, il faut 79 calories, représentant un travail mécanique de 34.000 kilogrammètres. C'est tout au plus si *toute l'énergie* d'un coup de canon, à supposer qu'elle soit totalement utilisée, serait capable de produire la fusion d'un kilo de grêlons. Combien en faudrait-il alors pour les centaines de tonnes qui peuvent tomber sur la surface de 25 hectares qu'est sensé protéger un seul canon grêlifuge !

« Il est évident que pendant un temps relativement court, aucune puissance humaine ne serait capable de produire un pareil travail à la surface du sol et, à plus forte raison, en agissant à distance dans des régions élevées.

« M. le docteur E. Clément rappelle ensuite que la formation de la grêle est due à des forces électriques qui maintiennent dans les nuages les grêlons pendant leur grossissement. Si donc on parvenait à réduire suffisamment la tension électrique de ces nuages, l'eau tomberait à l'état de neige au fur et à mesure qu'elle se congèlerait dans les régions froides où les vapeurs se condensent.

« Ce résultat s'obtiendrait, d'après lui, au moyen de paratonnerres installés en grand nombre, non pas sur les

hauteurs du territoire à protéger, car lorsque le nuage orageux y arrive les grêlons sont déjà formés, mais à des distances de 20, 30 kilomètres ou plus. Ainsi pour la défense du Beaujolais, les paratonnerres devraient être placés sur les monts du Livradan et de l'Auvergne par où arrivent les orages à grêle ou, plus loin encore, sur les chaînes du Puy et du Cantal.

« Pour protéger contre la grêle les vignobles de France, il serait nécessaire de couronner les hauteurs de toute la surface du pays, de l'Atlantique aux Alpes et aux Vosges et des Pyrénées à la Manche. Ce serait là un sacrifice immense auquel on ne peut songer avant d'être mieux fixé sur les effets des paragrêles ».

La conversation s'engage sur cet intéressant sujet entre les membres présents à la réunion, et le temps s'écoule vite car la séance n'est terminée qu'à 4 heures.

Section des Arts et Belles-Lettres. — Réunion du 22 octobre 1902. — Président : M. Thiollier, vice-président; secrétaire : M. Biron, secrétaire général.

La séance étant ouverte, M. Thiollier rend compte en ces termes d'une découverte archéologique faite à Saint-Etienne tout récemment, dans une maison de la rue de la Ville, au n° 26.

« Là se trouvait, dit M. Thiollier, l'ancien Hôtel de Ville de Saint-Etienne construit au XVIe siècle. Transformé depuis longtemps en habitation particulière, il avait perdu tout caractère. Des ouvriers occupés à des travaux de réparation faits dans cette maison, ont découvert quatre sculptures fort curieuses : deux en ronde bosse et deux en bas-relief.

« Les deux premières représentent deux bustes : une tête d'homme et une tête de femme, mesurant 43 centimètres de hauteur et proviennent sans doute d'une ancienne cheminée.

« Les deux autres, semblables comme aspect à d'autres bas-reliefs analogues découverts dans des constructions de la même époque à Montbrison ou dans les environs; elles ont 65 centimètres de hauteur sur 86 de largeur. Disons cependant qu'elles sont plus frustes, quoique au moins aussi intéressantes à cause des sujets et de l'exécution. A première vue, les sujets pourraient paraître empruntés à la Mythologie ; cela ne semble pourtant pas prouvé. Ils représentent des

personnages aux mains entourées d'animaux, de reptiles ou de poissons.

« Toutes ces sculptures, exécutées sur grès, peuvent dater de la seconde moitié du XVIe siècle.

« A première vue, il était difficile de les apprécier, car elles étaient recouvertes de couches épaisses de peinture qui ont été enlevées avec autant de soin que possible par les ouvriers de M. Monmillion, entrepreneur.

« Le propriétaire comprend l'intérêt qu'elles offrent au point de vue de l'art local ; il a, nous dit-on, l'intention de les exposer dans une pièce bien éclairée où elles pourront être vues. Il y a lieu d'espérer qu'elles trouveront place, un jour ou l'autre, dans notre musée, et cela serait d'autant plus intéressant que nous sommes peu riches en sculptures stéphanoises.

« Sur un des fragments de cheminée on a trouvé des restes de peinture remarquables, mais trop effacés et dont nous espérons cependant publier bientôt une reproduction.

« La tête de femme représentée en buste porte une coiffure qui rappelle celle de la belle vierge de Saint-Galmier. Cette dernière statue commence à devenir célèbre ; on l'a tout récemment moulée pour le musée du Trocadéro qui renferme la reproduction des chefs-d'œuvre de notre art national. »

L'Assemblée remercie M. Thiollier de cette intéressante communication sur laquelle, dit-il, nous aurons à revenir.

La séance est levée à 9 h. 1/2.

Actes de l'Assemblée.

L'an mil neuf cent deux et le six novembre, à 2 h. 1/2 du soir, la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire, s'est réunie en Assemblée générale ordinaire, dans l'une des salles de la Chambre de Commerce de Saint-Etienne.

Neuf membres sont présents.

M. Ginot ne pouvant assister à la réunion, la séance est présidée par M. Gras, président de la Section d'Industrie.

La séance étant ouverte, la parole est donnée à M. Biron, secrétaire général, pour le procès-verbal de la dernière Assemblée générale qui est adopté sans observation (2 octobre 1902).

Correspondance. — Le Secrétaire général communique la correspondance reçue depuis la dernière Assemblée, laquelle comporte les questions ci-après :

Souscription Pasteur. — Il est décidé qu'un appel sera fait aux membres de la Société, par une note insérée dans le prochain bulletin de convocation, en vue de recevoir les souscriptions, fixées à un franc, dans le but de répondre à la demande qui nous est adressée, tendant au rachat de la maison natale de Pasteur, à Dôle.

Appel des généraux boers à la nation française. — Il sera fait mention également, sur la lettre de convocation, de l'appel des généraux boers en faveur de leurs concitoyens. Une liste de souscription sera ouverte au bureau.

Démission d'un membre. — Acte est donné à M. Rome, de sa démission de membre de la Société.

Essais d'hybridation par un cultivateur. — Le Secrétaire général donne lecture d'une lettre envoyée par M. Mazenod, cultivateur au Vieil-Albuzy, dans laquelle il explique les recherches auxquelles il se livre pour arriver à produire des céréales et des légumes vigoureux, et bien appropriés à notre région. Cette lettre est renvoyée à la Section d'Agriculture, mais l'Assemblée adresse, sans plus de retard, toutes ses félicitations et ses encouragements à M. Mazenod, qu'elle désirerait voir faire partie de la Société.

Travaux des Sections. — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — Le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la Section d'Agriculture et d'Horticulture (18 octobre 1902), qui est adopté sans observation, mais donne lieu aux décisions suivantes :

1° *Représentation officielle de l'Agriculture.* — l'Assemblée renouvelle le vœu plusieurs fois émis, tendant à la création des Chambres d'Agriculture.

2° *Concours de Pélussin.* — L'Assemblée laisse le soin à la Section d'Agriculture qui doit se réunir le samedi, 15 novembre, de désigner les membres qui devront préparer le programme du concours de Pélussin en 1903. Ce programme

devra être prêt pour l'Assemblée générale du 4 décembre, où il pourra être arrêté afin que sa publication ne souffre aucun retard.

Sections de l'Industrie et des Sciences. — Lecture est donnée par le Secrétaire général du procès-verbal de la réunion des Sections de l'Industrie et des Sciences (16 octobre 1902), qui est adopté sans observation, mais avec l'addition suivante :

Chemins de fer. — Une protestation sera adressée à l'Administration supérieure contre la suppression de divers trains, par la Compagnie P.-L.-M., pour le service d'hiver ; ces suppressions, dans le département de la Loire, causent une gêne considérable au commerce de la région.

Le vœu concernant l'établissement des trains rapides entre Lyon et La Rochelle, Lyon et Nantes, Lyon et Bordeaux, est adopté à l'unanimité.

Section des Arts et Belles-Lettres. — Le Secrétaire général lit le procès-verbal de la réunion de la Section des Arts et Belles-Lettres (24 octobre 1902), qui est adopté sans observation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire général,

J. Biron.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 1902

SOMMAIRE. — Membres présents. — **Correspondance**. — Lettres et documents divers. — **Travaux des Sections**. — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — Procès-verbal de la réunion du 15 novembre 1902. — *Sections de l'Industrie et des Sciences.* — Procès-verbal de la réunion du 13 novembre 1902. — *Section des Arts et Belles-Lettres.* — Procès-verbal de la réunion du 20 novembre 1902. — Récompense honorifique à M. Testenoire-Lafayette. — Approbation du programme du Concours de Pélussin (visite des fermes dans les cantons de Pélussin et de Bourg-Argental). Répression des vols dans les bois et forêts. Vœu. — Champ d'expérience de Rive-de-Gier. — Emploi des géomagnétifères contre la grêle. — Liste d'éligibilité prescrite par la Constitution en date du 15 brumaire an IX. — Démission d'un membre. — Présentation de candidatures nouvelles.

Président : M. Jules Ginot.

Secrétaire : M. J. Biron.

Les membres présents, au nombre de treize, sont : MM. Biron, Croizier, Dubœuf, Faure, Fillon, Ginot, Labully, Maussier, Mazenod, Meyer, Otin fils, Sagnard et Rossillol.

Correspondance.

Elle comprend :

1° Circulaire de la *Société nationale d'Horticulture de France* convoquant les membres en Assemblée générale pour le 11 décembre 1902.

Classer.

2° Lettre de M. Mazenod, de Vieil-Albuzy, demandant à faire partie de la Société.

A classer.

3° Procès-verbal d'une réunion de la sous-section de Viticulture de Rive-de-Gier, et état de situation du Champ d'expérience.

Envoyé à la Section d'Agriculture.

4° Note envoyée par M. Paul Couchoud, de Granay, au sujet du programme du concours de Pélussin.
Voir aux Actes de l'Assemblée.

5° Démission de membre de la Société présentée par M. Frestier, docteur en médecine à Saint-Etienne.
Voir aux Actes de l'Assemblée.

Travaux des Sections.

Section d'Agriculture et d'Horticulture. — Réunion du 15 novembre 1902. — Président : M. Labully ; Secrétaire : M. Alexandre.

Le Secrétaire général, présent à la réunion, donne connaissance de diverses questions intéressant la Section.

M. le Président rappelle que l'Assemblée générale du 6 de ce mois a chargé la Section de procéder à la nomination de la Commission chargée de préparer le programme du concours des prix culturaux dans les cantons de Pélussin et de Bourg-Argental, en 1902.

Sont nommés, pour former ladite Commission :

MM. Ginot, Labully, Bruyas de Granay, Couchoud Paul, Croizier, Fillon, Magand, Otin fils, Rossillol, Teyssier.

Il est décidé que la Commission sera convoquée pour le samedi, 22 novembre, à 9 heures du matin, au siège de la Société.

La séance est levée à 11 heures.

Sections de l'Industrie et des Sciences. — Réunion du 13 novembre 1902. — Président : M. Benoît Clair, vice-président ; Secrétaire : M. Biron, secrétaire général.

M. Lebois s'étant fait excuser pour des raisons de santé, la réunion est présidée par M. Benoît Clair.

La séance étant ouverte, le président donne lecture d'un travail préparé par M. Lebois, touchant la conférence préparée par M. le Docteur Frestier, l'année dernière, et ayant pour objet l'emploi des géomagnétifères contre les orages de grêle.

M. Lebois nous a déjà donné, en octobre dernier, une note

sur les paragrêles électriques au sujet desquels M. le Docteur Clément a publié une brochure.

Voici en quels termes notre distingué président rend compte de l'étude de la question faite par notre honorable collègue, M. le Docteur Frestier.

EMPLOI DU GÉOMAGNÉTIFÈRE CONTRE LES NUAGES A GRÊLE

« M. le Docteur Frestier, dans un long et très consciencieux mémoire déposé sur le bureau de la Section des Sciences, préconise le *géomagnétifère* non plus seulement pour favoriser la végétation, en facilitant aux plantes l'assimilation de l'azote de l'air, mais encore comme un instrument capable d'empêcher la formation de la grêle dans les nuages orageux.

« Après un exposé du trésorier sur les nuages à grêle auxquels il ajoute des observations personnelles, il met judicieusement en parallèle la grandeur des forces qui entrent en jeu pendant les orages et la petitesse des effets d'un canon ; il en conclut, avec raison, que l'artillerie agricole est absolument inefficace.

« Aux forces colossales de la nature, dit-il, il ne faut pas opposer des forces limitées et presque insignifiantes, dans le cas qui nous occupe, mais d'autres forces également colossales et de sens inverse de la nature. Les géomagnétifères peuvent puiser les forces au sein de la terre, et, servant seulement de transmetteurs, les lancer, pour ainsi dire, dans les nuages, sous forme de fluide de nom contraire à celui de l'atmosphère. Il faudrait donc recouvrir les territoires à protéger de nombreux géomagnétifères, environ deux par hectare, « tous seraient reliés ensemble dans le même réseau souterrain ».

« On voit que M. le Docteur Frestier est à peu près du même avis que M. le Docteur E. Clément de Lyon. S'il donne la préférence aux géos, c'est que ces appareils doivent remplir le double rôle de paragrêles et d'instruments susceptibles d'activer la végétation. »

Actes de l'Assemblée.

SECTION DES ARTS ET BELLES-LETTRES. — Réunion du 20 novembre 1902. — Président : M. Félix Thiollier ; Secrétaire : M. Biron, secrétaire général.

M. Mulsant, président, s'étant fait excuser, la réunion est présidée par M. Félix Thiollier.

A l'ouverture de la séance, M. Noël Thiollier dépose sur le bureau une brochure : *Les dernières confidences du génie de Beethoven* par M. l'abbé Lacuria, avec une préface des plus intéressantes due à M. Félix Thiollier, et le superbe volume de l'*Histoire de Saint-Etienne*, par M. Testenoire-Lafayette. Des remerciements sont adressés, et M. Noël Thiollier est chargé d'exprimer à M. Testenoire-Lafayette la profonde gratitude de la Section.

M. Dumas communique de précieux documents datant du commencement du siècle, et l'Assemblée décide que l'un d'eux mérite d'être publié dans nos *Annales*. C'est une affiche contenant la liste des notables du département de la Loire, concernant la formation et le renouvellement des listes d'éligibilité prescrites par la Constitution. Cette affiche porte la date du 15 brumaire an X ; elle est imprimée à Montbrison (voir page 263).

L'Assemblée s'entretient ensuite des découvertes archéologiques faites dans une maison de la rue de la Ville et dont il a déjà été question dans une précédente réunion. M. Félix Thiollier présente diverses épreuves photographiques des sujets mis au jour. Il est prié d'en faire une étude qui pourrait être publiée dans les *Annales* du 4e trismestre 1902. L'on avait supposé que la maison dans laquelle lesdites découvertes ont été faites pouvait avoir été, autrefois, l'Hôtel de Ville de Saint-Etienne. Un des membres présents a émis un doute à cet égard, car d'après certaines chroniques, l'Hôtel de Ville ancien aurait été démoli lors de la percée nécessitée par l'ouverture de la rue de la Bourse. Des recherches ultérieures seront faites pour s'assurer si cette probabilité existe.

La séance est levée à 9 h. 1/2.

Actes de l'Assemblée.

L'an mil neuf cent deux, et le 4 décembre, à 2 heures 1/2 du soir, la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire s'est réunie en Assemblée générale ordinaire, dans l'une des salles de la Chambre de Commerce de Saint-Etienne.

Treize membres sont présents.

M. Ginot, président, ayant ouvert la séance, M. Biron, secrétaire général, donne lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée générale (6 novembre 1902) qui est adopté sans observation.

Correspondance. — Le Secrétaire général communique la correspondance reçue depuis la dernière Assemblée ; une affaire est renvoyée à la Section d'Agriculture et il est statué sur les suivantes :

Concours pour prix culturaux dans les cantons de Pélussin et Bourg-Argental. — Il sera tenu compte, dans le programme, des observations présentées par un membre de la Société, M. Paul Couchoud, et des instructions spéciales données aux membres de la Commission de visite des exploitations.

Démission d'un membre. — Il est donné acte à M. Frestier de sa démission de membre de la Société.

Travaux des Sections. — *Section d'Agriculture et d'Horticulture.* — Le Secrétaire général lit le procès-verbal de la réunion de la Section d'Agriculture et d'Horticulture (15 novembre 1902), qui est adopté sans observation.

Sections de l'Industrie et des Sciences. — Lecture est donnée par le Secrétaire général du procès-verbal de la réunion des Sections d'Industrie et des Sciences (13 novembre 1902) ; ce procès-verbal est adopté sans observation.

Section des Arts et Belles-Lettres. — Lecture est donnée du procès-verbal de la réunion de la Section des Arts et Belles-Lettres (20 novembre 1902), qui est adopté sans observation.

Récompense à M. Testenoire-Lafayette. — M. Biron, secrétaire général, demande la parole et prononce l'allocution suivante :

« Messieurs, quand, à la réunion de la Section des Arts et Belles-Lettres, l'*Histoire de Saint-Etienne* fut déposée sur le bureau par M. Thiollier, de la part de son auteur, M. Testenoire-Lafayette, les membres présents prièrent

M. Thiollier d'être leur interprète auprès de M. Testenoire-Lafayette et de lui exprimer toute leur reconnaissance pour ce don précieux.

« Mais il appartient à la Société tout entière, représentée par l'Assemblée générale de ce jour, de manifester autrement son témoignage de gratitude envers le don de cette œuvre remarquable que d'autres, mieux que nous, sauront apprécier comme il convient.

« Vous vous rappelez sans doute, Messieurs, qu'en 1894 la grande médaille d'or fut décernée à M. Testenoire-Lafayette, à titre de témoignage de sympathie et d'admiration pour cet illustre vieillard qui consacrait depuis longtemps les plus précieux instants de sa vie aux recherches laborieuses et ardues destinées à l'histoire de son pays auquel, il le dit lui-même, il a voué un culte filial. De tels hommes sont la gloire et l'honneur des cités qui les virent naître, et heureuses sont les Sociétés comme la nôtre qui peuvent les conserver aussi longtemps dans leur sein. Car, laissez-moi encore évoquer ce souvenir, M. Testenoire-Lafayette, depuis longtemps notre doyen, est membre de la Société, et il collabore à ses travaux depuis l'année 1834, soit une période de 68 ans.

« Ne pouvant offrir à notre vénéré collègue une récompense plus élevée que celle qu'il a reçue en 1894, et vous le regretterez comme moi, ne seriez-vous pas d'avis que la Société pourrait faire un rappel de cette récompense en lui décernant un grand diplôme d'honneur ? »

L'Assemblée applaudit et vote à l'unanimité la récompense proposée.

Concours de Pélussin. — Programme de la visité des fermes et exploitations. — L'Assemblée donne son approbation au programme concernant le concours de prix culturaux à décerner en 1903, dans les cantons de Pélussin et de Bourg-Argental. Ce programme sera immédiatement publié dans les journaux et des exemplaires adressés aux maires de toutes les communes de ces deux cantons (voir page 259).

Vœu concernant les mesures de police à employer pour réprimer les vols dans les bois. — Un des membres présents signale à l'Assemblée les vols qui se commettent fréquemment dans les plantations de bois qui environnent Saint-Etienne ; il demande que la Société émette un vœu pour que l'administration prenne des mesures afin de réprimer ces délits.

Cette proposition est renvoyée à la Section d'Agriculture, qui est chargée de l'examiner.

Présentation de nouveaux membres. — L'Assemblée adopte la candidature, comme membres de la Société, de :

M. Boulin Stéphane, architecte à Saint-Etienne, rue Paul-Bert, n° 19, présenté par MM. Ginot et Biron.

M. Bouvier Jean-Philippe, propriétaire, à Chaussitre, commune de Saint-Régis-du-Coin, présenté par MM. Ginot et Biron.

M. Mazenod Etienne-Marie, agriculteur au Vieil-Albuzy, commune de Saint-Christô-en-Jarez, présenté par MM. Biron et Rossillol.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire général,

J. Biron.

Visite des Fermes et Exploitations agricoles

DANS LES CANTONS DE

PÉLUSSIN ET BOURG-ARGENTAL

en 1903

PROGRAMME DES PRIX

1re Section

Fermes réunissant les conditions suivantes : Bon agencement et bon entretien des bâtiments d'exploitation ; outillage perfectionné de ferme et bon entretien ; bonne culture ; étables bien installées ; fumiers abrités et bien entretenus ; établissement de fosses à purin ; irrigations avec rigoles tracées au moyen de niveau, et drainages bien entendus ; entretien d'animaux de choix ; bonne tenue des laiteries ; établissement et bon entretien des chemins d'exploitation ; défoncement de terrains incultes convertis en prairies ou en cultures d'une surface de 2.000 mètres au minimum ; emploi rationnel d'engrais chimiques.

GRANDS PRIX D'HONNEUR

à décerner indistinctement soit aux propriétaires, soit aux fermiers :

Un bronze d'art ; une médaille d'or.

Les personnes ayant obtenu le prix d'honneur dans l'un des précédents concours, ne recevront qu'un diplôme rappelant cette récompense.

2e Section

Fermes et exploitations présentant un ensemble de cultures satisfaisant, sans cependant réunir les conditions exigées pour les prix d'honneur.

Pour les propriétaires :

Une grande médaille de vermeil et diplôme.
Une grande médaille d'argent et diplôme.
Une médaille de bronze doré et diplôme.

Pour les fermiers ou métayers :

Une grande médaille de vermeil et diplôme.
Une grande médaille d'argent et diplôme.
Une médaille de bronze argenté et diplôme.

D'autres médailles seront mises à la disposition de la Commission de visites, pour récompenser, s'il y a lieu, les propriétaires et fermiers les plus méritants.

Il sera, en outre, mis à la disposition de la Commission de visites, pour les objets spéciaux ci-après : 1° 100 francs pour bon entretien de fumier et création de fosse à purin ; 2° 100 francs pour création de chemins d'exploitation ; 3° une prime de 100 francs, pour un an, au meilleur taureau âgé de dix-huit mois au moins, qui se trouvera en la possession d'un propriétaire ou fermier, dans l'un des cantons visités, et qui sera jugé par la Commission en état de pouvoir remplir les conditions d'un bon reproducteur. Une prime de 50 francs pourra être attribuée l'année suivante, au même, si le taureau primé continue à remplir ces conditions pour la seconde année.

3e Section — SPÉCIALITÉS

A **Reboisement sur une surface de 5.000 mètres au minimum et bon entretien.**

B **Défrichement de terrains incultes plantés en vignes ; création de vignes en plants directs hybrides ; entretien de vignes et pépinières de vignes en plants greffés ; traitement au sulfure de vieilles vignes ; sulfatage des vignes et traitements divers. Emploi d'outillage perfectionné.**

Un prix d'honneur, consistant en un objet d'art, sera attribué, pour cette spécialité, au propriétaire ou au fermier dont le vignoble et l'exploitation réuniront toutes les conditions reconnues nécessaires par le Jury.

C Création de vergers, plantation de noyers, bon entretien du jardin potager de fermes et pépinières de fermes.

D Bon entretien d'établissements d'horticulteurs, de pépiniéristes et de maraîchers. Bon entretien de parcs et petits jardins.

E APICULTURE. — Importance et bonne tenue des ruchers.

F Laiteries bien tenues ; bonne fabrication du beurre et du fromage.

Des prix consistant en objets d'art, médailles d'or, de vermeil, d'argent et de bronze, seront mis à la disposition du Jury pour récompenser les concurrents des spécialités ci-dessus indiquées.

Bons serviteurs et servantes de fermes, d'établissements horticoles et maraîchers, en service depuis au moins cinq ans ; bergers et bergères en service depuis au moins trois ans chez le même agriculteur. Familles d'agriculteurs dont les enfants sont occupés à l'agriculture.

Primes en argent à distribuer par le Jury, jusqu'à concurrence de 400 francs ; savoir : 1° aux serviteurs, servantes et bergers, 200 francs ; 2° aux familles d'agriculteurs dont les enfants sont gardés ou employés pour la culture et dont le plus jeune aura 15 ans au moins, 200 francs. — Les serviteurs et servantes primés dans les précédents concours n'auront droit qu'à des rappels de récompenses.

Les agriculteurs qui voudront concourir pour l'un des prix ci-dessus devront adresser, avant le 15 avril 1903, une demande à M. Biron, secrétaire général de la Société, 27, rue Saint-Jean, à Saint-Etienne, où les personnes qui auraient des renseignements particuliers à demander pourront se présenter les mardis, de 2 heures à 4 heures du soir, les samedis de 9 heures à midi. — Des imprimés pour les déclarations seront fournis aux intéressés qui en demanderont.

Les demandes devront indiquer, **d'une manière précise,** pour quel objet elles sont formées, et donner à cet effet la désignation existant sur le programme. — Les serviteurs et servantes devront faire appuyer leur demande par *un avis favorable de leur maître et du maire de la commune.* Les pères de famille devront joindre à leur demande la liste de leurs enfants par rang d'âge accompagnée d'un *certificat du maire de leur commune.*

La visite des Exploitations aura lieu dans la première quinzaine du mois de juin 1903.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

A l'occasion du Concours dans les cantons de Pélussin et de Bourg-Argental, des prix seront attribués à l'Enseignement agricole dans les conditions du programme suivant : 1° les instituteurs *de ces deux cantons* pourront seuls prendre part au concours ; 2° le concours sera divisé en deux parties : a. théorie ; *b.* pratique. — a. **Théorie.** Production de travaux théoriques, imprimés ou manuscrits ; conférences ou leçons faites en public pendant l'année qui aura précédé le concours, dont le sujet nous sera donné, et dont il devra être justifié. — Production d'herbiers ou collections n'ayant pas été primés dans les précédents concours. *b.* **Pratique.** Etudes sommaires de terrain. Etablissements de champs et jardins d'expériences. — Promenades démonstratives pour lesquelles il sera produit un rapport justificatif indiquant le lieu où ces promenades ont été faites et le nombre d'élèves qui y ont pris part.

Les demandes de concourir et les documents et pièces justificatives à l'appui devront être remis au secrétariat *avant le 30 avril 1903*, afin que le Jury puisse visiter les champs d'expériences.

Renseignements historiques.

Des médailles en vermeil et en argent pourront être distribuées aux personnes qui présenteront des Mémoires contenant des renseignements et des indications précises sur des faits d'histoire locale encore ignorés et pouvant intéresser l'agriculture, la science en général et les arts de toute nature.

Les demandes, accompagnées des Mémoires, devront être déposées au Secrétariat, *avant le 30 juin 1903*, pour que leurs auteurs puissent être admis à concourir.

Saint-Etienne, le 4 décembre 1902.

Le Secrétaire général, J. Biron.

Le Président, J. Ginot.

ELECTIONS NATIONALES DE L'AN IX

LISTE

Des notables du département de la Loire, élus pour faire partie de la liste de notabilité nationale, dressée d'après les dispositions de la loi du 13 ventôse an 9, concernant la formation et le renouvellement des listes d'éligibilité prescrites par la Constitution.

Nos	NOMS	PROFESSIONS	LIEU DU DOMICILE
	B		
1	Balandrod	Notaire	Montbrison.
2	Balme	Receveur de l'enregistrement	St-Etienne.
3	Barbier	Homme de Loi	Roanne.
4	Barge	Commissaire du Gouvernement	idem.
5	Bergier aîné	Membre du Conseil de l'arrondissement de Roanne	Mably.
6	Bouquet	Propriétaire et maire	Ambierle.
7	Bourboulon père	Notaire	Montbrison.
8	Brioude	Membre du Conseil général	Chazelles-sur-Lyon
	C		
9	Chantelouze	Avoué	Montbrison.
10	Couturier	Dr de la régie d'enregistrement	idem.
11	Cusset	Maire	St-Rambert.
	D		
12	Debanne	Secrétaire général de la Préfecture	Montbrison.
13	Desvernay des Arbres	Membre du Conseil général	St-Symphorien-de-Lay.
14	Dispot	Receveur de l'enregistrement	Rive-de-Gier.
15	Dubouchet	Médecin	Montbrison.
16	Dupuy	Juge au Tribunal civil	idem.
17	Durelle	Notaire	St-Just-en-Chevalet
18	Durelle	Suppléant au Tribunal civil	Roanne.
19	Dussud	Notaire	St-Martin-la-Sauveté.
	F		
20	Farjon	Membre du Conseil de l'arrondissement de Roanne	St-Just-en-Chevalet

Nos	NOMS	PROFESSIONS	LIEU DU DOMICILE
21	Faure.....	Vérificateur de l'enregistrement.....	Montbrison.
22	Foujols.....	Membre du Conseil de l'arrondissement de St-Etienne..	St-Etienne.
	G		
23	Gaudin.....	Tribun.....	Feurs.
24	Gaulne.....	Conseiller de Préfecture.	Montbrison.
25	Gonyn.....	Juge de paix.....	St-Rambert.
26	Gouzy fils.....	Notaire.....	Gumières.
	I		
27	Imbert.....	Préfet.....	Montbrison.
	L		
28	Lablanche père...	Sous-Préfet.....	Roanne.
29	Lamurette père....	Membre du Conseil de l'arrondissement de Roanne.....	St-Haon-le-Châtel.
30	Lécuyer.....	Maire.....	Périgneux.
	M		
31	Martin François...	Ex-Administrateur central.....	Montbrison.
32	Marillier cadet....	Professeur à l'école centrale.....	Roanne.
33	Meaudre.....	Conseiller de Préfecture.	idem.
34	Michelet.....	idem.....	St-Denis-de-Cabanne.
35	Moulin.....	Ex-conventionnel.....	Montagny.
36	Multon aîné.....	Membre du Conseil de l'arrondissement de Roanne.....	St-Symphorien-en-Lay.
	N		
37	Neveu.....	Notaire.....	St-Germain-Lespinasse.
38	Noaily.....	Membre du Conseil général.....	Changy.
39	Nompère Champagny.....	Conseiller d'Etat.....	St-Vincent-de-Boisset.
	P		
40	Pagnon.....	Juge de paix.....	Saint-Galmier.
41	Perrier.....	Employé à la Sous-Préfecture de Saint-Etienne..	Saint-Etienne.
42	Perrochia.....	Maire.....	Izieux.
43	Perroy.....	Ex-législateur.....	Saint-Germain-Lespinasse.

Nos	NOMS	PROFESSIONS	LIEU DU DOMICILE
44	Ponceton.....	Notaire.....	Estivareilles.
45	Portier.....	Président du Tribunal civil.....	Montbrison.
	R		
46	Ramel.....	Législateur.....	Roanne.
47	Ramey-Sugny....	Général Absent pour le service public.....	Saint-Just-en-Chevalet
48	Richard.....	Législateur.....	Bourg-Argental.
49	Richepanse père..	Membre du Conseil général.....	La Montagne-en-Lavieu.
50	Richepanse fils....	Général Absent pour le service public.....	La Montagne-en-Lavieu.
51	Richet.....	Membre du Conseil de l'arrondissement de Roanne.....	Charlieu.
52	Rochat aîné.....	Notaire.....	Soleymieux.
	S		
53	Sauzéas.....	Sous-Préfet.....	Saint-Etienne.
	V		
54	Verne.....	Législateur.....	Roanne.
55	Vier.....	Membre du Conseil général.....	Rive-de-Gier.
56	Vignat.....	Membre du Conseil général.....	Parigny.
57	Vignon.....	Bibliothécaire à l'Ecole centrale.....	Roanne.
58	Vimar.....	Ingénieur en chef.....	Montbrison.

Certifiée véritable la présente liste, par nous soussignés, Scrutateurs, Membres du Conseil de Préfecture et Préfet du Département de la Loire, réunis en vertu des articles CXIII et CXXI de la loi du 13 Ventôse an 9, concernant la formation et le renouvellement des Listes d'éligibilité prescrites par la Constitution, pour procéder au dépouillement du scrutin et à la formation de la Liste de ce Département, destinée à faire partie de la Liste Nationale.

A Montbrison, le 15 Brumaire an 10 de la République, Signé Imbert, Préfet ; Michelet, Courbon-Saint-Genest, Gaulne, conseillers de préfecture ; Graille, suppléant le citoyen Maudre, Conseiller de préfecture ; Bourboulon, père, Portier, Dubouchet, Laplagne et Desperichon, scrutateurs.

Certifié conforme :

Le Secrétaire général de la Préfecture,

DEBANNE.

L'ÉTÉ DE LA SAINT-MARTIN

Ce n'est plus le printemps, ni cet ardent réveil
Dont l'hirondelle amie a salué l'aurore.
Quelques beaux jours, peut-être, arriveront encore,
Mais rien ne semble plus en présager l'éveil.

Nous voyons, le matin, quand l'orient vermeil
Des premières lueurs lentement se colore,
Vers les monts élevés que dans sa marche il dore,
Sous un brouillard léger paraître le soleil.

Dans le nimbe adouci qui s'estompe là-bas,
A l'horizon lointain que l'œil n'atteindra pas,
Faut-il lire un passé nous livrant aux tristesses ?

Tout espoir a-t-il fui de notre âme aux abois ?
Non !... l'astre mi-voilé semble unir à la fois
L'ombre des souvenirs à l'aube des promesses.

J. BIRON.

15 Novembre 1902.

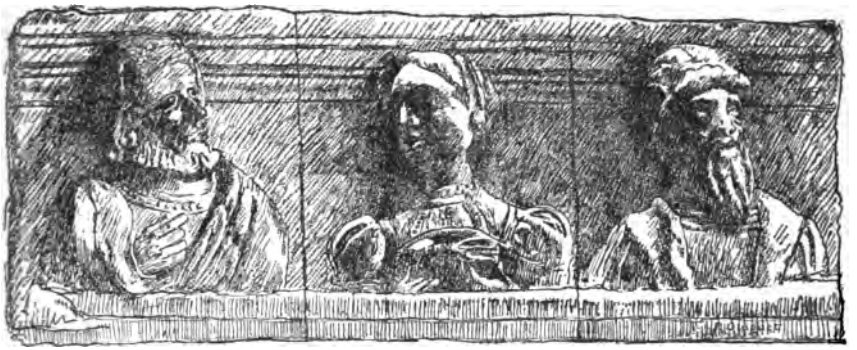

FIG. 1 FIG. 2 FIG. 3

Sculptures provenant d'une maison située 26, rue de la Ville, à Saint-Etienne.

Sculptures de la Renaissance trouvées à Saint-Etienne.

Dans notre réunion du 22 octobre dernier, nous avons signalé des sculptures de la Renaissance découvertes à Saint-Etienne, 26, rue de la Ville, dans une maison qui fut pendant quelques années l'Hôtel de ville de Saint-Etienne. Transformée depuis longtemps en habitation particulière, elle avait perdu tout caractère, et, d'après l'aspect extérieur du bâtiment, il était difficile de se douter de l'intérêt qu'il pouvait offrir au point de vue de l'art. Récemment, le propriétaire, obligé de faire des réparations, occupa un entrepreneur et des ouvriers intelligents qui découvrirent des pierres sculptées. Ils les conservèrent avec soin et, grâce à eux, il nous fut possible de les nettoyer et de les dessiner ou photographier ; deux d'entre elles sont sculptées en ronde-bosse et deux autres en bas-relief.

Les deux premières représentent un buste d'homme (FIG. 1)

et un autre de femme (Fig. 4) ; ils mesurent 43 centimètres de hauteur et proviennent sans doute d'une ancienne cheminée. Sur un de ces fragments de cheminée on a trouvé en outre des restes de peinture remarquable (Fig. 5) rappelant la frise en marqueterie du château de la Bastie que l'on a enlevée de notre pays au profit des Américains.

Heureusement, un sort plus heureux est réservé aux objets d'art que nous indiquons ; car le propriétaire les conserve avec soin et laisse toute liberté pour les voir.

Le buste de femme, sculpté en bas-relief, rappelle, par la coiffure et l'habillement, la belle Vierge de Saint-Galmier qui commence à devenir célèbre, de même que celle de l'Hôpital-sous-Rochefort, puisqu'on les a moulées l'une et l'autre pour le musée du Trocadéro qui renferme la reproduction des chefs-d'œuvre de notre art national. Sans offrir autant d'intérêt que ces statues de vierges, nous prétendons que le moulage du buste qui nous occupe trouverait également sa place dans le même musée. Espérons aussi qu'un jour ou l'autre cette intéressante découverte pourra être vue dans notre Palais des Arts. Le buste d'homme que nous reproduisons également, offre moins d'intérêt, bien que l'expression soit énergique et la sculpture exécutée avec entrain, mais l'ensemble est peu soigné. Il en est de même de deux autres têtes sculptées sur un manteau de cheminée placé depuis longtemps au-dessus de la porte d'entrée de la même maison (Fig. 2 et 3).

Occupons-nous des deux bas-reliefs (Fig. 6 et 7) : sculptés sur des pierres en grès de 0 m. 65 de hauteur sur 0 m. 85 de longueur, ils ont quelque analogie avec d'autres sculptures de même relief, de même grandeur et de la même époque, découvertes à Montbrison ou dans les environs ; plusieurs d'entre elles ont été publiées (1). Elles représentent généralement des sujets tirés de la Bible ou de la mythologie.

Sans être d'une facture aussi soignée que les plus beaux spécimens de cette sculpture montbrisonnaise, les bas-reliefs stéphanois, bien que plus frustes, sont au moins aussi intéressants que les premiers à cause des sujets bizarres, exécutés avec beaucoup de verve et reproduisant évidemment des types locaux. Ceci est frappant, car nous rencon-

---

(1) F. Thiollier : *Forez pittoresque et monumental*. Lyon, 1889, in-f°, Pl. LXXXIV, LXXXV, LXXXIX, CXI.

F. et N. Thiollier : *Art et archéologie dans le département de la Loire*, Saint-Etienne, 1898, in-8°, page 4, et Pl. LXXXVIII.

FIG. 6

Bas-relief provenant de la maison située 26, rue de la Ville, à Saint-Etienne.

FIG. 7

Bas-relief provenant de la maison située 26, rue de la Ville, à Saint-Etienne.

trons chaque jour dans notre ville des personnages semblables à ceux représentés. L'ensemble des têtes, spécialement les nez et les bouches, n'a certainement pas été inspiré par l'art grec ou romain, ni même par celui de l'Ile de France, de la Bourgogne ou de la Provence.

A première vue, les sujets nous paraissaient empruntés à

FIG. 4

Sculpture provenant de la maison située 26, rue de la Ville, à Saint-Etienne.

la mythologie, mais il nous a été impossible d'être fixé ; et notre excellent ami Steyert, l'archéologue lyonnais si érudit, n'a pu lui-même nous éclairer. Il croit que cette sculpture a été exécutée par des ouvriers ciseleurs ou graveurs qui étaient nombreux à cette époque dans notre pays. Ils décoraient les

armes luxueuses fabriquées à Saint-Etienne et se livraient à toutes les fantaisies possibles. Ces sujets représentent des personnages divers entourés de poissons ou de reptiles enroulés à leurs bras. D'ailleurs, nos reproductions, quoique médiocres, donneront une idée plus précise de ces compositions que n'importe quelle description, même détaillée, et l'appréciation de divers artistes ou archéologues de notre connaissance à qui nous avons montré ces sculptures nous permet de croire que cette communication offrira quelque intérêt.

A première vue, il était fort difficile d'apprécier la valeur de ces sculptures, car elles étaient recouvertes d'une couche épaisse de peinture qui a été enlevée avec soin, ainsi que nous l'avons dit plus haut. Et nous tenons à remercier M. Villard le propriétaire, M. Monmillon l'entrepreneur, ainsi que ses ouvriers, et M. Denis Mastin qui nous ont aidé, mais en nous laissant toute liberté.

Nous voulons également remercier un correspondant qui, après avoir lu une note insérée dans le *Mémorial de la Loire* (numéro du 26 octobre dernier), envoya à notre dévoué secrétaire général, M. Biron, la note suivante :

« ..... J'aurais voulu causer avec vous de la découverte archéologique faite rue de la Ville. J'ai lu dans les journaux que la maison où ces découvertes avaient été faites était située sur l'emplacement de l'ancien Hôtel de ville. Or, j'ai lu dans Descreux (notes manuscrites) que la première maison commune était, en effet, située rue de la Ville « dans le milieu, à droite en montant » et qu'elle fut démolie en 1794 pour le passage de la rue de la Bourse.

« Or, la maison dont les journaux ont parlé est située plus haut que la rue de la Bourse. La maison démolie ne servait plus d'Hôtel de ville depuis 1650. A cette époque, la maison commune avait été transportée place Marquise, en face de la Grand'Eglise. En 1790, elle fut transportée aux Minimes (église Saint-Louis) et en 1807 dans la maison à l'angle de la rue des Jardins et de la place de l'Hôtel-de-Ville; enfin en 1830, à l'Hôtel de Ville actuel..... »

Or, d'après les recherches que M. Brugniaut, le sympathique secrétaire général de la Mairie, a bien voulu faire à notre intention dans les registres des délibérations du Conseil municipal de Saint-Etienne, il résulte qu'en 1789 la

FIG. 5

Peinture ornant une cheminée provenant de la maison située 26, rue de la Ville, à Saint-Etienne.

commune avait délaissé sa vieille maison en face de la « Grand » (place Boivin) et avait loué le premier étage d'un immeuble appartenant aux hospices de la ville (où se trouve actuellement le n° 26).

Les hospices ont vendu cette maison à Dormand en 1844 ou 1845 ; elle a passé ensuite aux mains des familles Chomat et Résillot. Elle appartient depuis l'année dernière à M. Villard. En 1791-1792, après l'acquisition du couvent des Minimes, la Commune s'installa dans ce couvent. Elle en sortit en 1807 pour permettre l'installation du collège. Elle prit alors possession d'une partie des bâtiments dits « des Travaux révolutionnaires » construits en 1794-1795. Cette partie des bâtiments était située à l'angle de la rue des Jardins et de la place de l'Hôtel-de-Ville actuelle. Les maisons portaient les n°s 33 et 34 de la rue de Roanne de l'époque (1).

La Ville prit possession de l'Hôtel de ville actuel en 1831.

D'après les renseignements qui précèdent, nous pouvons rectifier plusieurs de ceux fournis par notre correspondant.

On voit, en effet, que nous ne nous étions pas trompé en disant que la maison où ont été trouvées les sculptures en question était bien celle que nous avions désignée comme « l'ancien Hôtel de ville de Saint-Etienne ». Toutefois, sans les détails que nous donnons aujourd'hui et d'après notre article de journal dont les termes sont vagues, on aurait pu supposer que cette maison était déjà occupée par la Ville dans la seconde moitié du XVIe siècle, époque où les pierres en question ont été sculptées.

Or, nous n'avons rien voulu dire de semblable. En tous cas, cette observation n'est pas inutile, car les sujets eussent probablement été très différents s'ils avaient été destinés à un édifice municipal. Il ne s'agit, dans le cas présent, que de curieuses fantaisies et de portraits de particuliers. Le tout offre certainement beaucoup d'intérêt, mais n'a rien de commun avec les sculptures dont on se plaisait à orner les bâtiments publics dans le courant du XVIe siècle.

F. THIOLLIER.

---

(1) Délibération du Conseil municipal du 6 nivôse an XII, 28 décembre 1803. Registre 16 f° 48 R.

CATALOGUE DES PUBLICATIONS

REÇUES PAR LA

BIBLIOTHÈQUE DE LA SOCIÉTÉ

Pendant l'année 1902.

Publications adressées par l'Etat.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Bulletin. — Documents officiels, Statistique, Rapports, Comptes rendus de missions en France et à l'Etranger. — 21e année, 1902, nos 5 de 1901, 1 et 2 de 1902.

Feuille d'informations, année 1902.

Ornis. — Bulletin du Comité ornithologique international, tome XI, n° 4, 1900-1901.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

Comité des travaux historiques et scientifiques.

Bulletin archéologique du Comité, année 1901, 3e livraison; année 1902, 1re et 2e livraisons.

Bulletin historique et philologique, année 1901, nos 3 et 4, année 1902, nos 1 et 2.

Comptes rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des Sciences, tomes CXXX et CXXXI.

Bulletin des travaux historiques et scientifiques, année 1901. Liste des membres titulaires, etc.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques. — Congrès tenu à Ajaccio en 1901, 1 vol.

Bibliographie des travaux historiques et archéologiques, tome IV, 1re livraison, 1902.

Annales du musée Guimet.

Tome XXX, 1re et 2e parties.

Revue de l'Histoire des religions, tome XLV, n° 1 et 3; tome XLVI, nos 1 et 2.

Bibliothèque d'Etudes, tome XIV.

Conférences au musée Guimet, par M. de Milloué, 1898-1899.

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DES COLONIES

Bulletin officiel de la propriété industrielle et commerciale, année 1902 et marques internationales.

Publications adressées par les Sociétés correspondantes.

ALAIS. — Société scientifique et littéraire d'Alais, années 1900 et 1901, tomes XXXI et XXXII.

AMIENS. — Bulletin mensuel de la Société Linnéenne du Nord de la France, années 1899-1902, tome X.

AURILLAC. — Revue de la Haute-Auvergne, 1902, 3 fascicules.

AUTUN. — Mémoires de la Société Eduenne, tome XXIX, 1901.

AVESNES. — Société archéologique, tome V, 1901.

AVIGNON. — Bulletin de la Société d'Agriculture et d'Horticulture de Vaucluse, année 1902.

BEAUNE. — Société d'Histoire, d'Archéologie et de Littérature, mémoires, année 1900.

BEAUNE. — Bulletins de la Société Vigneronne de l'arrondissement de Beaune, 1902.

BESANÇON. — Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs, 1901.

BESANÇON. — Société forestière de Franche-Comté et de Belfort, année 1902.
Petit manuel à l'usage des Sociétés scolaires, 1 vol.
L'architecture forestière, 1 vol.

BÉZIERS. — Bulletin de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire de Béziers, vol. XXXII.

BORDEAUX. — Actes de l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts, 62e année, 1900.

BOULOGNE. — Bulletin de la Société académique, tome V, 1891 à 1899.

BOULOGNE. — Mémoires de la Société académique, tomes XIX, XX et XXI, années 1899, 1900 et 1901.

BOURG. — Annales de la Société d'Emulation et d'Agriculture de l'Ain, année 1902.

BOURGES. — Bulletin de la Société d'Agriculture du département du Cher, 1902.

CAEN. — Bulletin de la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen, année 1902.

CHALONS-SUR-MARNE. — Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne, années 1900-1901.

CHERBOURG. — Mémoire de la Société nationale des Sciences naturelles, etc., tomes XXXII et XXXIII.

CLERMONT-FERRAND. — Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, année 1902.

COMPIÈGNE (Seine-et-Oise). — Société d'Agriculture de l'arrondissement de Compiègne. — L'Agronome praticien, année 1902.

DIJON. — Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, années 1901-1902.

FEURS (Loire). — Syndicat des Agriculteurs de France du département de la Loire. Bulletins mensuels, 1902.

GRENOBLE. — Bulletin de la Société de statistique des Sciences naturelles et des Arts industriels, 4e série, tome VI, 1902.

GRENOBLE. — Bulletin de l'Académie Delphinale années 1896, 1900 et 1901. — Lettres du cardinal Le Camus 1892.

Le Havre. — Société Havraise d'Etudes diverses, 1900, 3e et 4e trimestres, 1901, 1er, 2e et 3e trimestres.

Le Havre. — Bibliographie méthodique, 4 fascicules.

Le Havre. — L'Abeille Havraise, 1 vol. 1901.

Le Puy. — Société agricole et scientifique, mémoires et procès-verbaux 1899 et 1901, tome XI, 1902.

Le Puy. — Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce du Puy, nos 1 à 5, 1902.

Lille. — Bulletin de l'Université et de l'Académie de Lille, octobre, novembre et décembre 1902.

Limoges (Haute-Vienne). — Société Archéologique et Historique du Limousin, tomes L, LI et LII.

Limoges. — Société d'Horticulture de Limoges. Bulletins mensuels, 1902.

Limoges. — Société d'Horticulture et d'Arboriculture. Bulletins, 1902.

Lyon. — Lyon horticole, 1902.

Lyon. — L'Horticulture nouvelle, 1902.

Lyon. — Bulletin historique du diocèse de Lyon, 1902.

Lyon. — Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, tome VI, 1901.

Lyon. — Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Industrie, 1899-1900.

Macon. — Annales de l'Académie de Mâcon ; Société des Arts, Sciences, Belles-Lettres et Agriculture de Saône-et-Loire. Troisième série, tomes V et VI, 1900 et 1901.

Mantes. — Bulletin mensuel de la Société Agricole et Horticole, nos 265 à 268.

Marseille. — Revue Horticole, 1902.

Marseille. — Répertoire des travaux de la Société de Statistique de Marseille, années 1901-1902.

Meaux (Seine-et-Marne). — Syndicat agricole de l'arrondissement de Meaux. Bulletins mensuels, 1902.

MENDE. — Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts du département de la Lozère. Bulletins mensuels, janvier à décembre 1902.

METZ. — Bulletin de la Société d'Histoire naturelle, 22e cahier 1902.

MONTAUBAN. — Recueil de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Tarn-et-Garonne, année 1901.

MONTBRISON (Loire). — Société Archéologique de la *Diana*. Publication trimestrielle, tome XIII, nos 1 et 2 de 1902.

MONTPELLIER. — Mémoires de la Section des Sciences et des Lettres.

MONTPELLIER. — Les Bonaparte à Montpellier, 1 vol. 1900.

MONTPELLIER. — Catalogue de la Bibliothèque, 1901.

MONTPELLIER. — Mémoire de la Section des Sciences, 1902.

MONTPELLIER. — Mémoires de la Société Archéologique de Montpellier, tome II, 3e fascicule.

MOULINS. — Société d'Emulation des Beaux-Arts du Bourbonnais. Bulletin-Revue, 9e année, 1901.

MOULINS. — L'Echange, Revue Linnéenne, Bulletins de mars et décembre 1902.

MULHOUSE. — Programme des prix à décerner en 1903.

NANCY (Meurthe-et-Moselle). — Académie Stanislas; Mémoires, 5e série, tome XXIX, 1902.

Table alphabétique des publications, 1902.

NANTES. — Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure. Annales 1901.

NEUCHATEL. — Bulletin de la Société Neuchâteloise de géographie, 1902.

NEVERS (Nièvre). — Société départementale d'Agriculture de la Nièvre. — Bulletins trimestriels, 1902.

NEVERS. — Bulletin du Syndicat des éleveurs de la race charmoise, année 1902.

NIORT. — Bulletin de la Société Botanique des Deux-Sèvres, 1901.

NOGENT. — Bulletin de la Société d'Apiculture de l'Aube, année 1902.

ORLÉANS. — Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, 2e semestre 1901, 1er semestre 1902.

PARIS. — Association philotechnique. Bulletins mensuels, année 1902 et Annuaire.

PARIS. — Société nationale d'Agriculture de France. Comptes rendus mensuels, 1902.

PARIS. — Société des Agriculteurs de France. Bulletins bi-mensuels, 1902.

PARIS. — Romania, tome XXXI, nos 121 à 124.

PARIS. — Bulletin de l'Alliance Française, 1902.

PARIS. — Association Française pour l'avancement des Sciences ; L'Intermédiaire de l'Afas, année 1902.

PARIS. — Journal de la Société nationale d'Horticulture de France, année 1902.

PARIS. — Annuaire de la Société Philotechnique, année 1901.

PAU. — Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau, tome XXIX, 1re à 4e livraisons.

PERPIGNAN. — Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales, 43e vol.

POITIERS. — Bulletin de la Société Académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts, nos 343 et 344, années 1901-1902.

POITIERS. — Bulletin des Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er, 2e, 3e trimestres, 1902.

POITIERS. — Société des Antiquaires de l'Ouest :

Mémoires, 2e série.

Collection complète de 1877 à 1902, *moins* les tomes II, années 1878-79 ; tome VI, année 1883 ; tome X, année 1887 qui sont rares ou épuisés.

Bulletins, 2e série.

Collection complète de 1877-1902, *moins* les années 1877-78-79-80-81 très rares ou épuisés.

REIMS. — Bulletin de la Société industrielle de Reims, n° 90.

ROCHECHOUART. — Bulletin de la Société des Amis des Sciences et des Arts, 1902.

ROCHEFORT. — Bulletin de la Société de Géographie de Rochefort, année 1902.

ROCHELLE (LA). — Société des Sciences naturelles de la Charente-Inférieure. Annales, 1901.

ROUEN. — Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen pendant les années 1900-1901.

ROUEN. — Bulletin de la Société libre d'Emulation, etc., de la Seine-Inférieure, de juillet 1900 à fin décembre 1901, 1 vol., 1902.

SAINT-ETIENNE (Loire). — Société de l'Industrie minérale. Comptes rendus mensuels. Bulletins, 1902.

SAINT-ETIENNE. — Société de Médecine de la Loire. La Loire médicale. Bulletins mensuels, 1902.

SAINT-LÔ. — Société d'Agriculture, Archéologie et Histoire naturelle du département de la Manche. Notices, mémoires et documents, 19e volume.

STRASBOURG (Alsace). — Société des Sciences, Agriculture et Arts de la Basse-Alsace. Bulletins mensuels, 1902.

TARARE. — Bulletin de la Société des Sciences naturelles et d'enseignement populaire de Tarare, 1902.

TOULON. — Bulletin de l'Académie du Var, 1901.

TOULOUSE. — Bulletin de l'Université de Toulouse, fascicules n° 15, et Annuaire et Livret.

Rapport annuel du Conseil, 1 vol., 1901.

Contribution à l'étude des municipalités de canton de l'an III, 1 vol., 1902.

TOULOUSE. — Recueil de l'Académie des Jeux Floraux, 1902.

TOULOUSE. — Société d'Histoire naturelle de Toulouse. Bulletins, avril, mai 1901 et janvier à juillet 1902.

TOULOUSE. — Esquisse d'une théorie des Etats comparés, 1 broch., 1902.

Quarante jours en Espagne, 1 broch., 1881.

TOURS. — Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Haute-Loire, 1902.

VALENCE (Drôme). — Société des Agriculteurs de la Drôme. Bulletins mensuels, 1902.

VANNES. — Bulletin de la Société Polymatique du Morbihan, 1 vol., 1901.

VERSAILLES. — Mémoires de la Société d'Agriculture et des Arts, du 1er octobre 1900 au 1er octobre 1902.

VILLEFRANCHE. — Bulletin de la Société des Sciences et Arts du Beaujolais, 1901-1902.

Revues et publications périodiques.

Journal des Transports, 1902.

Journal d'Agriculture pratique, 65e année, 1902.

Le Génie civil. — Revue générale hebdomadaire des industries françaises et étrangères, année 1902.

Revue des Deux-Mondes, année 1902.

Revue horticole, 72e année, 1902.

Revue politique et littéraire (Revue bleue), année 1902.

Revue scientifique, année 1902.

Publications diverses.

Alimentation rationnelle du bétail (Société d') :

— Compte rendu du premier Congrès, 1 volume, 1897.
— — du deuxième Congrès, 1 volume, 1898.
— — du troisième Congrès, 1 volume, 1899.
— — du cinquième Congrès, 1 volume, 1901.
— Vente et achat des aliments d'après analyse, 1 brochure, 1900.
— La production du lait et du beurre, 1 brochure, 1902.
— Essais d'alimentation organisés en Seine-Inférieure en 1901, 1 brochure, 1902.
— Emploi de la mélasse dans l'alimentation, 1 brochure, 1902.
— Fourrages mélassés, 1 brochure, 1902.
— Tables relatives à la composition chimique des aliments et au rationnement des animaux domestiques, 1 brochure, 1897.

Annales Internationales d'Histoire :

— Congrès de Paris, 1900. Histoire comparée des Institutions et du Droit, 1 volume, 1902.
— Histoire comparée de l'économie sociale, 1 volume, 1902.
— Histoire des affaires religieuses, 1 volume, 1902.
— Histoire des Arts et du Dessin, 1 volume, 1902.

Arbres, arbrisseaux, etc. (Les), par M. Ch. Baltet, 1 brochure, 1902.

Arbres fruitiers (La culture des) au Tyrol, par M. Zawodny, 1 brochure, 1902.

Bulletin périodique du Syndicat des Agriculteurs de France, année 1902.

Bulletin statistique et administratif de la ville de Saint-Etienne, 1902.

Chambre de Commerce de Saint-Etienne (Résumé des Travaux de la) pendant l'année 1901. 1 brochure, 1902.
— Condition publique des soies, etc., 1902.

Chemins de fer (Les conditions du travail dans les), par M. Noblemaire, 1 brochure, 1902.
— (La question du rachat des), 1 brochure, 1902.
Code de l'armurerie, par M. J. Gras, 1 volume, 1902.

Congrès des Sociétés savantes en 1902 (Discours), 1 brochure, 1902.

Féodalité financière (Ce que l'on appelle la), 1 brochure, 1902.

Histoire :

(Notices et Etudes d'histoire locale, par M. Claude Aulagnier).
— Bellegarde, 1 brochure, 1901.
— Chazelles-sur-Lyon, 1 brochure, 1895.
— Saint-Galmier, au XVe et XVIIe siècles, 1 brochure, 1899.
— Les anciennes familles du canton de Saint-Galmier. 1 brochure, 1902.
— Un épisode révolutionnaire à Saint-Galmier, 1 brochure, 1901.
— Saint-Martin-en-Haut, 1 brochure, 1896.
— Sain-Bel, 1 brochure (sans date).
— La Croix de Mission de la place du Peuple à Saint-Etienne, 1 brochure, 1900.

L'Année Forézienne, par M. L.-J. Gras, 1 brochure, 1902.

Ventilateurs et pompes centrifuges, par M. A. Rateau, 1 brochure, 1902.

Voies navigables (Les), de l'Allemagne, 1 brochure, 1902.

Publications étrangères.

North. American Fauna. (Faune de l'Amérique du Nord), n° 22. Recherches biologiques dans la région de la baie d'Hudson.

Ohio State University. (L'Université des Etats de l'Ohio.) Compte rendu annuel du Conseil d'administration. 1 volume, 1901.

Studies in The Idyl In German Littérature. (L'Idylle dans la littérature allemande), par Gustave-Albert Andreen. 1 volume, 1902.

Bulletin of the Lloyd Library, of Botany, etc. (Bulletin de la librairie Lloyd, de Botanique, Pharmacie, etc.). Cincinnati, Ohio, nos 1 à 4.

Mycological Notes. 4 brochures.

Boletim da Agricultura. Estado de Sâo Paulo, 1902.

Boletim da Real sociedade de Horticultura de Portugal. Anno III, nos 9 à 12, anno IV, nos 1 à 7.

Weinban und Kellerwirthlchaft in Frankreich (Culture de la vigne et économie de la cave, en France), par le docteur Zawodny. 1 brochure, 1898.

Anales del Museo nacional de Montevideo. 1 brochure, 1902.

TABLE GÉNÉRALE MÉTHODIQUE

DES

Matières contenues dans le tome XXII, deuxième série, des Annales de la Société

ANNÉE 1902

DOCUMENTS GÉNÉRAUX

	Pages
Composition des Bureaux pour l'année 1902.	3
Liste générale des membres au 1er janvier 1902. . . .	5
Séance du 9 janvier 1902	21
— 6 février —	27
— 6 mars —	35
— 3 avril —	85
— 1er mai —	89
— 5 juin —	100
— 3 juillet —	151
— 7 août —	157
— 4 septembre —	160
— 2 octobre —	239
— 6 novembre —	249
— 4 décembre —	255
Catalogue des publications reçues par la Bibliothèque de la Société pendant l'année 1902.	273
Sections d'Agriculture et d'Horticulture ; d'Industrie ; des Sciences ; d'Arts et Belles-Lettres (Voir les procès-verbaux des Assemblées générales).	

TRAVAUX — RAPPORTS ET MÉMOIRES LUS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE — ARTICLES DIVERS

A

Achat de denrées agricoles par le Ministère de la guerre 98
Admission de nouveaux Membres... 37, 87, 95, 103, 152, 158
Affiche. *Liste des notables du département*..... 255, 263
Agriculture (Notices sur l') 24
— (Représentation officielle de l')..... 244, 250
Alcool dénaturé (Emploi de l'). Vœu..... 37, 83
Animaux (Livre généalogique des)..... 159, 238
Année (L') Forézienne..... 18
Annuaire des Associations agricoles et de l'Agriculture..... 97, 101
Archéologie. Découvertes faites à Saint-Etienne. 248, 255
Archéologie (L') Celtique en Europe.... 32, 37, 92, 93
Archéologie (Concours d') espagnole..... 159, 246
Armurerie (Code de l')..... 82
Archéologie (Manuel d') française, etc..... 99
Artistes (Les) du Forez..... 98, 239
Association pour l'avancement des Sciences..... 146

B

Beethoven (Les dernières confidences du génie de)... 255
Bibliothèque. Don d'ouvrages 239
Blés (Comité permanent de la vente des)..... 95, 97, 146
— (Recherches pour l'amélioration des)..... 242, 250
Bois (Répression des vols dans les)..... 257
— (La vermoulure des)..... 86
Botanisches Centralblatt..... 97, 100, 146
Budgets et Comptes..... 55 à 58
Bulletin du *Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements*..... 98, 146, 150
Bulletin mensuel de l'Office de renseignements... 89, 94
Bulliot (Décès de M.) 28
Bureaux (Nominations des)..... 19, 20 à 23

C

Chambre de Commerce de Saint-Etienne (Résumé des travaux de la)..... 37, 92
Chambre de Commerce de Saint-Etienne. Situation générale des Industries de la région..... 146, 156
Champ d'expériences. Lettre de M. le Préfet..... 25
— *de Fontainebleau*. Etat des cultures en 1901..... 60
— Subvention de l'Etat..... 152
— *de Rive-de-Gier*. Lettres de M. Bruyas..... 18, 37
— Lettres des sociétaires. Organisation..... 83
— Procès-verbal d'une réunion de la sous-section de viticulture.. 252
Charbons (Transports des) pour la Compagnie des Indes..... 157, 221
Chasse (Ouverture de la)..... 154, 157
Chemins de fers (Vœux)..... 238, 245, 251
Code de l'armurerie..... 82, 86, 92
Comité permanent de la vente du blé..... 91, 97
Comptabilité. Budget..... 36, 55 à 58
Commission Forézienne de l'Histoire des Gaules.... 150
Compte rendu des Travaux exécutés par la Société en 1901..... 22, 39

Concours :

Concours général agricole, à Paris..... 31, 83
Concours régional du Puy..... 239
Organisation des concours en 1902..... 23
Concours régional agricole de Chambéry.... 90, 97, 100
Concours de la *Société d'Agriculture de la Nièvre*....
Concours de Moulins et de Nevers. Invitations..... 83
Concours d'archéologie espagnole..... 159

Concours de Saint-Héand :

Commission de visites des fermes et rédaction du programme..... 25, 30, 75, 98
Réparations au matériel..... 36
Publicité à donner..... 36
Enseignement agricole..... 78
Renseignements historiques..... 79

Programme du Concours-Exposition..... 132
Commissaires..... 92, 167
Programme du Concours-Exposition..... 98, 101, 132
Membres du Jury..... 147
Renseignements..... 155, 160
Rapport sur les prix culturaux..... 167
Palmarès..... 171 à 200
Compte rendu..... 201
Délibération du Conseil municipal..... 210, 240

Constructions agricoles..... 23, 26, 30
— Rapport au ministre..... 129
— Subvention..... 82, 85, 129
— Médailles..... 91
— Programme..... 126
— Exposition..... 160
— Réclamation..... 161
— Décision du Jury..... 198

Concours d'animaux de boucherie engraissés :

Commission de rédaction du programme... 25, 30, 65
— réclamation..... 33
Compte rendu..... 113
Palmarès..... 118

Concours de Pélussin en 1903 :

Programme de la visite des fermes 245, 250, 253, 257, 259
Note envoyée par M. Couchoud..... 253, 256

Congrès :

Congrès des *Sociétés savantes*..... 17, 26, 246
— international d'apiculture..... 18
— international d'horticulture..... 90
— des rosiéristes..... 90, 98
— avancement des Sciences à Montauban..... 155
— *Pan-Celtique* de Dublin..... 156
— d'archéologie espagnole..... 159, 246

Conférence sur le bassin houiller de Saint-Etienne. 149, 155
Conspirateurs (Tableau des) du district d'Armeville..... 156, 211
Cotisations non recouvrées..... 36

D

Décès de Membres..... 22, 35, 82, 90, 151, 160, 241
Décès de M. Bulliot..... 28
— de M. Duplay (Pare Barounte)..... 34, 36
— de M. de Lapala..... 82, 92
— de M. Foujols..... 90
— de M. Dorian..... 151
— de M. Charbonnet..... 161
— de M. Porte..... 161
— de M. Courbon de Marthezet..... 241
— de M. de Poncins..... 241
Démissions de Membres. 18, 22, 32, 35, 82, 86, 243, 250, 253

E

Eaux (Adduction des) de la Semène..... 157, 220
Echange de publications..... 96, 100, 160 161
Echenillage (Vœu)..... 148
Eglises romanes (Les) de la Haute-Auvergne..... 99
Enseignement agricole..... 159, 238
Enquêtes agricoles..... 244
Estrade (Demande de l'), par la Mairie..... 146, 152

F

Fermiers améliorateurs..... 155, 160, 243
Fête nationale du 14 Juillet (Estrade)..... 146, 152
Fièvre aphteuse..... 20, 43, 148
Finances. Budgets et Comptes..... 36, 55 à 58
Fortune (Evaluation de la) des principaux habitants de Saint-Etienne..... 156, 215

G

Grêle. Brochure du Docteur Clément..... 156, 246
— Géomagnétifère..... 253

H

Hannetons (Les) en 1901..... 227
Haras (Monte en 1902)..... 32, 83
Histoire de Saint-Etienne, par M. Testenoire-Lafayette 255
Histoire anecdotique du théâtre de Saint-Etienne... 19
Horticulteurs (Syndicat des) de Saint-Etienne. Médailles..... 157
Hybridation (Essais d') par un cultivateur..... 242, 250

I

Indemnités aux fermiers améliorateurs..... 155, 160, 243
Industries (Situation générale des) de la région. 146, 156

L

L'Année Forézienne..... 18
Lapala (de) Louis. Décès 82, 92, 139, 158
Légumes crus et microbes..... 156, 233
Liste des notables du département de la Loire. 255, 263

M

Machines agricoles..... 90
Martinet (Le vol du)..... 150, 231
Médailles (Stock des)..... ..... 36, 59
— accordées à la Société du *Tir de l'Observatoire*..... 90, 94
— accordées à la Société *Touristes et Cadets Foréziens*..... 97, 101
Membres nouveaux..... 37, 87, 95, 103, 152, 158
Membres correspondants 240
Membre correspondant : M. Xavier da Cunha.... 19, 25
Ministres (Réception des) à la Préfecture..... 18, 22
Marrel (M. Charles). Félicitations..... 28
Montgolfier (M. de). Félicitations..... 27

N

Notables (Affiche des) du département..... 255, 263
Noyers (Culture des). (Vœu)..... 101

O

Office (L') des renseignements agricoles..... 32
Orage du 17 juillet..... 155

P

Paragrêles électriques..... 156, 246, 253
Pasteur (Souscription pour l'acquisition de la maison natale de)..... 242
Plantes (Les) nuisibles..... 151
Présure (Présence de la) dans les végétaux 156, 235
Programme agricole à développer, par M. Ory... 82, 85

R

Récompense à M. Testenoire-Lafayette..... 256
Récompenses honorifiques. Félicitations..... 27, 93
Revue de synthèse historique..... 97
Revue des Sciences. Extraits.. 34

S

Salle de conférences et musée agricole et horticole.... 84
Sciences (*Revue des*) Extraits..... 34
Sciences (*Société pour l'avancement des*)..... 146, 155
Séances (Prorogation des) en août et septembre..... 156
Sériation des surfaces de cercle, simplifiée..... 225

Sociétés :

Nationale d'Agriculture de France. Livre généalogique des animaux..... 159
Nationale d'Horticulture. Réunions..... 18, 146, 252
Agriculteurs de France. Assemblée du 22 février..... 18
Des Sciences naturelles de Tarare..... 18
Nationale des Sciences naturelles de Cherbourg. 25, 33
Savantes..... 17, 26
Pour développer l'enseignement de l'art religieux... 82
Française des Amis des Arts..... 90, 102
Du Tir de l'Observatoire..... 90, 94
Des Antiquaires de l'Ouest..... 96, 100
De Tir des Touristes et Cadets Foréziens..... 97, 101
Union centrale des Agriculteurs de France..... 97
Française des Rosiéristes..... 90, 98
Société des Beaux-Arts des départements... 98, 146, 150
Société artistique des monuments de la vallée de la Loire..... 238, 240

Souscription pour l'acquisition de la maison natale de Pasteur..... 242, 250
Souscription en faveur des Boers 242, 250
Subvention du département..... 24, 29
Subvention de l'Etat.... 82
Subvention de l'Etat. Constructions agricoles..... 85
Surfaces (Sériation des) de cercle, simplifiée 225
Syndicat des Horticulteurs de Saint-Etienne. Médailles 157

T

Théâtre de Saint-Etienne (Histoire anecdotique du). 19
Transport des charbons pour la Compagnie des Indes..... 157, 221
Tuberculose 162

U

Union centrale des Agriculteurs de France..... 97
Université de Lille..... 96, 100

V

Ventilateurs et pompes centrifuges..... 90, 92, 94, 104
Vermoulure (La) des bois..... 86, 107
Vins (Droits de circulation sur les). Vœu 33
Voies (Les) navigables de l'Allemagne..... 32

Vœux :

Alcool dénaturé (Emploi de l')..... 37
Culture des noyers..... 101, 149
Dispenses militaires pour les élèves des *Ecoles d'agriculture*..... 18
Droits de circulation sur les vins 33
Echenillage 148
Enseignement agricole 159, 238
Impôt sur le revenu..... 90, 94
Nouvelle assiette de la Contribution personnelle mobilière..... 90, 94
Représentation officielle de l'Agriculture..... 244
Répression des vols dans les bois et forêts..... 257
Retraites ouvrières..... 90, 94
Suppression des trains au service d'hiver..... 245, 251
Trains rapides de Lyon à La Rochelle, Bordeaux et Nantes..... 238, 245
Vols (Répression des) dans les bois et forêts..... 257

sié de l'Imp. Théolier, J. Thomas et Cie

40/3

3 2044 092 610 021